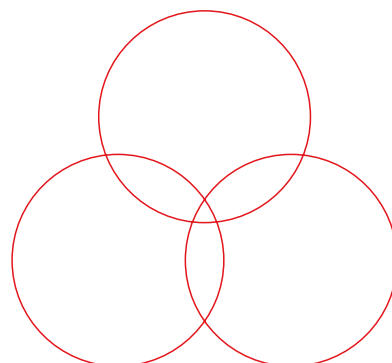
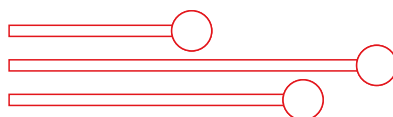
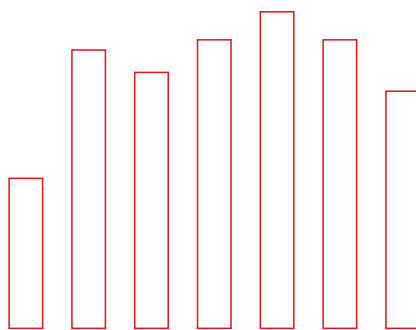
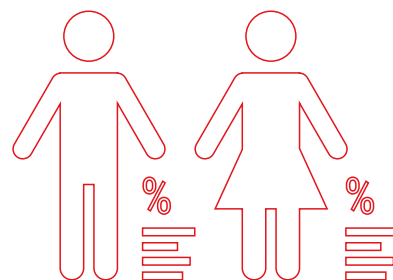
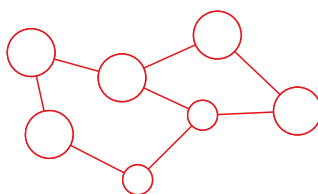
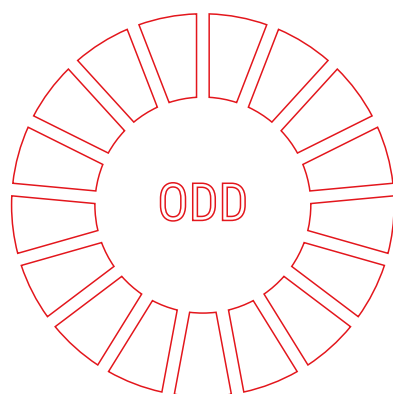
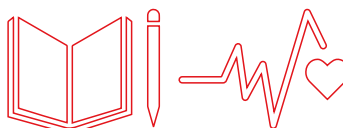


RAPPORT

D'ACTIVITÉ ET DE RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE

2022





Un groupe
engagé pour
les ODD



Rémy RIOUX
Directeur général
du groupe AFD

AVANT PROPOS

© Alexandre Salle de Chou

L'année 2021, au cours de laquelle l'AFD a célébré son 80^e anniversaire, a été marquée par un renforcement institutionnel sans précédent de la politique française de développement, avec l'adoption à l'unanimité du Parlement, le 4 août 2021, de la Loi de programmation relative au développement solidaire et à la lutte contre les inégalités mondiales. Cette loi entérine la place de la politique de solidarité internationale au cœur de l'action internationale de la France, en clarifiant ses objectifs et ses priorités géographiques et thématiques. Conformément à l'engagement du président de la République et du gouvernement, la loi prévoit une augmentation historique des crédits alloués à l'aide publique au développement. Par ailleurs, elle acte l'intégration d'Expertise France au sein d'un groupe AFD pouvant désormais offrir une gamme complète d'appuis techniques et financiers à ses clients et partenaires. La loi fixe aussi des objectifs ambitieux en termes de transparence et de redevabilité, avec la mise en place d'une commission indépendante d'évaluation de l'aide publique au développement, placée auprès de la Cour des comptes.

Cette ambition rehaussée pour la politique française de développement, qui passe notamment par un renforcement de l'action bilatérale, nous honore et nous oblige. Elle nous oblige à être exemplaire en termes de responsabilité sociale et environnementale, tant dans notre activité que dans notre gestion.

Cet engagement se traduit concrètement par un alignement de nos actions avec les Objectifs de développement durable (ODD) des Nations unies. Cette

édition du Rares en est la manifestation : nous sommes très fiers pour la première fois de présenter un *reporting* « 100 % ODD ». L'action du Groupe est ainsi structurée autour des cinq piliers de l'Agenda 2030 que sont la **Planète, la Population, la Paix, la Prospérité et les Partenariats**, dans la continuité des stratégies « 100 % Accord de Paris » et « 100 % Lien social » poursuivies par l'AFD lors de ces cinq dernières années. En 2021, le groupe AFD a financé plus de 1 000 projets dans 115 pays en faveur des ODD, pour un montant total de 12,15 milliards d'euros.

Nos financements auront permis de contribuer fortement à l'action internationale de la France pour la planète. 6 milliards d'euros ont ainsi été engagés par le groupe AFD dans la lutte contre le dérèglement climatique, dont 2 milliards pour l'adaptation et 2 milliards en faveur de la biodiversité, en cohérence avec notre objectif stratégique d'être le premier bailleur 100 % Accord de Paris et de dédier 50 %



de nos investissements en faveur du climat. Sur le plan interne, nous sommes particulièrement fiers de notre programme de financement, aligné avec notre politique ambitieuse pour la planète : les émissions obligataires vertes et durables ont ainsi représenté près de 50 % du financement du groupe AFD en 2021.

Pour renforcer le lien social, le groupe AFD est résolument engagé dans la lutte contre toutes les formes de discrimination. Agence féministe, conformément aux engagements pris par la France dans le cadre de sa Stratégie internationale pour l'égalité entre les femmes et les hommes (2018-2022) et son Plan d'action égalité femmes-hommes (2019-2022), 50 % des projets approuvés en 2021 prévoient un co-bénéfice genre (CAD 1 ou 2), dont 63 projets ayant une visée transformationnelle et structurante (selon la méthodologie dite CAD 2 de l'OCDE), pour un montant de 857 M€, dépassant ainsi l'objectif de 700 M€ fixé dans le contrat entre l'État et l'AFD. 2021 a également été une année marquante en matière d'égalité professionnelle pour le Groupe, avec la signature en janvier 2021 d'un nouvel accord « égalité professionnelle » avec les partenaires sociaux et l'obtention en juin 2021 de la labellisation Afnor dans ce domaine. Cette reconnaissance vient récompenser une politique des ressources humaines très active : notre Groupe compte plus de 50 % de femmes managers, parité atteinte aux différentes strates d'encadrement, notamment au sein de notre comité de direction et des directions des agences dans les pays. L'AFD a également obtenu le label Afnor « diversité » en 2021, venant récompenser et encourager les efforts de notre entreprise, pour toujours plus d'égalité, d'inclusion et de diversité.

Dans les contextes de crises et de sortie de conflits, l'AFD a également financé des actions concrètes en faveur de la paix. Les engagements 2021 de l'AFD devraient bénéficier à plus de 13 millions de personnes vivant dans les zones fragiles, dont plus de 5 millions dans le cadre des financements Paix et résilience du Fonds Minka. Ce fonds, créé en 2017, a mobilisé 210 M€ en 2021 correspondant à 43 projets, au-delà des objectifs assignés à l'AFD.

Notre engagement pour le secteur privé s'est quant à lui traduit par l'action de notre filiale Proparco. Ainsi, Proparco a engagé 2,3 Md€ en 2021, dont 1,2 Md€ en Afrique via l'initiative Choose Africa, auprès des entrepreneurs, entreprises et institutions financières œuvrant dans des secteurs à fort impact sur le développement comme les énergies renouvelables, la microfinance et la santé, afin de soutenir la création d'emplois, l'égalité femmes-hommes et l'accès aux biens et services essentiels.

Ces actions tournées vers les ODD, nous ne les menons pas seuls, mais toujours avec un réflexe partenarial pour

mobiliser largement. Nous les construisons d'abord avec les maîtrises d'ouvrage locales, nos clients et bénéficiaires, et avec tous nos partenaires français, européens et internationaux qui souhaitent coopérer avec la France, au service des populations locales, avec une priorité aux acteurs non souverains qui représentent 55 % de nos financements en 2021.

Nous travaillons en « Équipe France », avec les institutions publiques, les collectivités locales et organisations de la société civile, et tous les acteurs français qui s'engagent comme nous pour les Objectifs de développement durable. En 2021, le Groupe a notamment conforté sa coopération avec les acteurs de l'écosystème des organisations de la société civile. Dans le cadre du seul dispositif Initiatives OSC, le groupe AFD a financé 145 projets à travers 114 OSC françaises pour un montant global de 116 M€ : ces financements ont indirectement permis d'appuyer près de 7 500 OSC partenaires du Sud et de cibler plus de 8 millions de bénéficiaires finaux.

Agence européenne, nous travaillons avec nos partenaires privilégiés de l'Union européenne, des 27 États membres, et les organisations multilatérales européennes. Le Groupe a ainsi mobilisé 431 M€ de subventions déléguées de l'Union européenne en 2021.

Au niveau international enfin, le groupe travaille de manière étroite avec les organisations multilatérales, les agences bilatérales des autres pays ainsi que les 550 banques publiques de développement à travers le monde. L'AFD a l'honneur de présider l'**International Development Finance Club (IDFC)** et le mouvement de coalition des banques publiques de développement du monde entier réunies au sein de l'initiative **Finance in Common (FiCS)**. Ces coalitions innovantes des principaux acteurs de l'investissement public permettent l'émergence de mécanismes et solutions partagés pour passer à l'échelle et contribuer activement à l'alignement du secteur financier avec les Objectifs de développement durable (ODD) des Nations unies.

Je veux conclure en saluant l'engagement des équipes du groupe AFD pleinement mobilisées face aux défis de notre époque, tels que le changement climatique et la lutte contre les inégalités mondiales, dans un environnement global fragilisé par la guerre en Ukraine et la crise du Covid-19, avec des effets collatéraux sur le pouvoir d'achat, la souveraineté énergétique et la sécurité alimentaire. Fort des personnels de l'AFD, de Proparco et d'Expertise France, qui a officiellement rejoint le groupe le 1^{er} janvier 2022, ainsi que de la diversité unique de ses capacités, le groupe AFD nouvellement constitué est plus que jamais prêt à apporter sa contribution dans la réponse aux crises, au service des ODD et de l'Accord de Paris, pour un monde en commun.





SOMMAIRE

© Yann Macherez



UN GROUPE ENGAGÉ POUR LES ODD P.6

1. Notre approche des ODD 7
2. Le dispositif d'analyse et avis
développement durable 36
3. Mettre notre organisation
en cohérence avec les ODD 38

LES CHIFFRES CLÉS 2021

P.48



© Ricci Shryock / AFD

© Kibuuka Mukisa Oscar



L'ACTIVITÉ DU GROUPE P.54

1. Les chiffres clés 58
2. La responsabilité sociétale 210
3. La production de connaissances ..273
4. Périmètre et méthodologies 279

UN GROUPE ENGAGÉ POUR LES ODD





1 NOTRE APPROCHE DES ODD

Les 193 États membres de l'ONU ont adopté en 2015 17 Objectifs de développement durable (ODD), s'engageant ainsi à réaliser l'Agenda 2030, c'est-à-dire à atteindre des cibles fixées pour chacun des ODD à l'horizon 2030.

Les ODD exposent les défis mondiaux auxquels nous sommes confrontés, dont la pauvreté, les inégalités, le changement climatique, les pertes en biodiversité et la construction de la paix, afin de parvenir à un monde prospère et inclusif. En tant qu'État membre de l'ONU, la France s'engage à participer à l'effort mondial vers l'atteinte des ODD, confiant en partie cette mission au Groupe AFD.

Par ailleurs, en plus de contribuer aux ODD, l'AFD veille à ne nuire à aucun. Pour cela, elle dispose du dispositif d'Analyse et d'avis de développement durable qui passe en revue l'ensemble de son portefeuille sous l'angle de ses impacts. Un bilan de ce dispositif est disponible dans le présent document.



Un groupe
engagé pour
les ODD

Contribution du groupe AFD aux ODD en 2021



13,9 millions de personnes bénéficiant d'une amélioration des services essentiels



Plus de 2,4 millions de personnes disposant d'un accès nouveau à des services électriques durables



Plus de 3,7 millions de tonnes de CO₂ évitées ou réduites



1,4 million de personnes dont les capacités ont été renforcées grâce à un meilleur accès aux services du secteur agricole



125 550 personnes dont les activités génératrices de revenus ou l'emploi seront soutenus



Plus de 3,1 millions de km² bénéficiant de programmes de conservation/restauration de la biodiversité



22,6 millions de personnes avec un accès aux soins amélioré



450 200 personnes bénéficiant de biens et services développés grâce à une innovation numérique locale



Plus de 22,1 millions de km² bénéficiant de programmes de conservation/restauration de la biodiversité



Plus de 12,6 millions de filles scolarisées au primaire et au collège



Plus de 19,7 millions de personnes avec une meilleure protection sociale



Plus de 13,5 millions de bénéficiaires de nos projets sont en zone de crise et/ou fragile



Plus de 3,8 millions de femmes bénéficiant d'une meilleure protection sociale



Plus de 34,1 millions d'habitants et usagers des villes dont la qualité de vie est améliorée



600 partenaires de la société civile, formels ou informels, impliqués dans les projets du groupe AFD



Plus de 4,6 millions de personnes bénéficiant d'un service d'eau potable géré en toute sécurité



Plus de 35 millions de km² bénéficiant de programmes de gestion durable des ressources et/ou du foncier



Contribution aux ODD

Autorisations d'engagements 2021 en millions d'euros



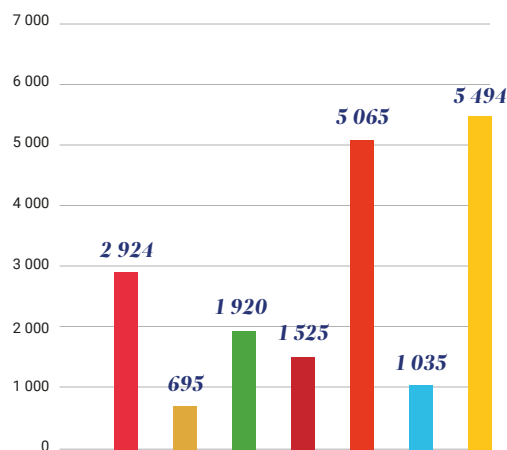


01 #POPULATIONS

100 % LIEN SOCIAL, AGIR POUR LES POPULATIONS

Contribution aux ODD

Signatures 2021 en millions d'euros



- ODD 1 – Pas de pauvreté
- ODD 2 – Faim « zéro »
- ODD 3 – Bonne santé et bien-être
- ODD 4 – Éducation de qualité
- ODD 5 – Égalité entre les sexes
- ODD 6 – Eau propre et assainissement
- ODD 7 – Énergie propre et d'un coût abordable



© James Keogh / Wostok Press

La pauvreté trouve sa source dans des problèmes multidimensionnels, transversaux, et c'est pourquoi la réponse apportée est multiple, et doit contribuer à la réalisation de tous les ODD. Avec **1062** nouveaux projets financés pour un montant de **12,15 milliards** d'euros d'engagements autorisés et un niveau historiquement élevé de décaissements, le Groupe a prouvé son engagement fort contre la pauvreté en 2021.

En concentrant presque la moitié de ses engagements (5,2 Mds €) en Afrique, continent rassemblant la majorité des pays les moins avancés (PMA) ainsi que nombre de pays prioritaires de l'aide française, le Groupe s'est une nouvelle fois attaché à cibler les populations les plus démunies.

Notre Groupe a ainsi contribué à la lutte contre la pauvreté à travers les plans de relance élaborés dans le contexte de la crise sanitaire : l'AFD a par exemple accordé un prêt de 300M€ en Polynésie pour financer le plan de relance du territoire, notamment le système de protection sociale généralisée.

Plus de
84 000
personnes
soutenues, dont
près de **30 000**
femmes
en situation
de vulnérabilité



2 FAIM
«ZÉRO»



Le groupe AFD est engagé pour la faim « zéro », notamment dans les pays prioritaires de l'aide internationale, les pays pauvres et les pays fragiles. À travers une approche différenciée et adaptée aux différentes géographies, le Groupe a poursuivi, en mobilisant des partenaires (internationaux et locaux : FFEM, KfW, Fida, des OSC locales, etc.), le double objectif de la sécurité alimentaire et nutritionnelle, et de l'amélioration du niveau de vie des populations rurales, tout en garantissant la préservation des ressources naturelles, des terres, des écosystèmes côtiers et marins, et la biodiversité. La démarche du Groupe consiste donc à croiser les enjeux climat, biodiversité et sécurité alimentaire à travers une approche intégrée des dynamiques territoriales.

Ainsi, en 2021, année marquée par une hausse des niveaux d'insécurité alimentaire (particulièrement en Afrique de l'Ouest), le Groupe a soutenu, à travers des actions concrètes, le développement économique et social par l'agriculture (y compris l'élevage et la pêche). Ses engagements s'élèvent à **500 M€**, dont **247 M€** destinés au continent africain, **132 M€** pour la zone Orient, **92 M€** pour l'Amérique latine. Ces financements ont permis, entre autres, au groupe AFD d'accompagner **868 institutions locales**, d'intégrer plus de **25 millions d'hectares** de milieux naturels (forestiers, marins...) dans des programmes de conservation ou de restauration de la biodiversité, de soutenir plus de **84 000 personnes** dont près de **30 000 femmes** en situation de vulnérabilité et de renforcer, via l'amélioration de l'accès aux services agricoles, les capacités de plus de **1 400 000 nouvelles personnes**, dont près de **70 000 femmes**.



© Chantal Regnault

71
projets
financés
pour
808,5 M€
dans les domaines
de la santé
et de la protection
sociale



Après l'effort exceptionnel réalisé en 2020 pour lutter contre l'épidémie de Covid, l'activité du groupe AFD dans le domaine de la santé et du bien-être est restée élevée, avec **71** projets financés pour **808,5 M€** dans les domaines de la santé et de la protection sociale. Cela représente une hausse de 48,3 % par rapport à 2019. L'AFD a également financé des projets **transversaux** intégrant une composante santé ou protection sociale.

L'AFD a renouvelé en 2021 l'initiative **Santé en commun** en réponse à la crise sanitaire, avec un objectif de 30 M€ de dons et 500 M€ de prêts à horizon 2025 largement atteint en 2021, avec 37,8 M€ de dons et 576 M€ de prêts. En ciblant particulièrement les **pays prioritaires** de l'aide française, elle vise non seulement à répondre aux nouveaux enjeux de l'épidémie, mais également à **renforcer les systèmes de santé à long terme**. L'AFD a par exemple accompagné le gouvernement rwandais dans la mise en place de plans de vaccination (60 M€), et appuyé l'achat de vaccins en Afrique et en Amérique latine. Enfin, le Groupe a renforcé l'appui aux producteurs locaux de vaccins, tel l'Institut Pasteur à Dakar.

Dans une démarche d'accompagnement à long terme des systèmes de santé, l'AFD a financé la réforme de la protection sociale universelle au Maroc et a soutenu la structuration d'un système de protection sociale au Togo.

La crise sanitaire ayant exacerbé les inégalités de genre, elle a fragilisé la protection des droits et santé sexuelle et reproductive, et c'est pourquoi l'AFD a alloué **2,5 M€** de subvention à des ONG de lutte contre les violences gynécologiques et obstétricales au Sénégal et en Guinée. Elle a également soutenu l'hôpital général de Panzi et la Fondation Panzi du Dr Mukwege, prix Nobel de la paix, afin de lutter contre les violences sexuelles et réduire les inégalités de genre dans l'accès aux soins, à travers un don de 8 M€.

Le Groupe a produit des études, organisé des événements, notamment en lien avec le Forum Génération Égalité présidé par la France en juin 2021 sur les thématiques genres et droits et santé sexuels et reproductifs. Le Groupe a également noué de nouveaux partenariats, dont un avec l'Établissement français du sang pour renforcer la mobilisation de l'expertise francophone dans le domaine de la transfusion sanguine.



© Souleymane Ag Anara

L'AFD a engagé dans les États étrangers en 2021 **28** nouveaux projets dans le secteur de l'éducation, de la formation et de l'emploi des jeunes, pour un montant total de **284 M€**. L'Afrique est le premier continent concerné (plus de 80 % des financements), et les pays prioritaires de l'aide française sont particulièrement ciblés (58 %), tout comme les pays francophones (68 %). **86 M€** ont été alloués à des projets d'éducation de base, c'est-à-dire primaire et secondaire, et **76 M€** à l'enseignement supérieur. Ainsi par exemple, le projet Reve au Niger permettra d'appuyer la scolarisation de 20 000 élèves, dont au moins **12 000 filles**.



**Le projet Reve
permettra d'appuyer
la scolarisation
de 20 000 élèves,
dont au moins
12 000 filles**



Les projets d'éducation ont significativement participé à d'autres ODD, comme l'égalité de genre ou la lutte contre le changement climatique, puisque 24 % des projets d'éducation ont présenté un co-bénéfice climat, et 99 % un objectif genre. L'AFD a par ailleurs participé au **Sommet mondial pour l'éducation** au cours duquel la France a renouvelé son engagement en faveur de l'éducation.

Pour résumer, les financements de l'AFD en 2021 ont permis à :

- **439 107 jeunes** d'être accueillis dans les dispositifs de formation professionnelle initiale soutenus par l'AFD ;
- **117 établissements** d'enseignement supérieur d'être accompagnés par l'AFD ;
- **3 427 028 enfants** d'achever le cycle scolaire primaire ;
- **7 115 885 enfants** d'être scolarisés au primaire et au collège.



Un groupe
engagé pour
les ODD



© Charlie Kouagou / ACC / AFD

5 ÉGALITÉ ENTRE
LES SEXES



**100 %
des projets
du Groupe
ont été analysés
au prisme
du genre et ont
fait l'objet d'une
notation selon les
marqueurs genre
CAD de l'OCDE**



Au travers de son Plan d'action égalité femmes-hommes (2019-2022), le Groupe poursuit l'intégration transversale du genre dans les opérations et s'inscrit dans la stratégie internationale de la France pour l'égalité entre les femmes et les hommes (2018-2022), en cohérence avec le **Plan d'orientation stratégique (POS)**.

Le Plan d'action pour l'égalité entre les femmes et les hommes intègre le genre dans tous les secteurs d'intervention du Groupe et donne la priorité au continent africain. Il vise la défense des droits des femmes et des filles ; l'égal accès aux ressources et aux opportunités économiques entre filles et garçons ; la lutte contre les inégalités et discriminations basées sur le genre ; l'autonomisation des femmes et des filles.

En 2021, 100 % des projets du Groupe ont été analysés au prisme du genre et ont fait l'objet d'une notation selon les marqueurs genre CAD de l'OCDE. Cela permet de **systématiser** l'intégration de cet enjeu dans les cycles des projets, notamment grâce aux analyses et avis développement durable (ADD).

En 2021, 49.56 % des projets de l'AFD ont présenté un co-bénéfice genre, et 63 projets à visée transformationnelle et structurante (CAD 2) ont été mis en place pour un montant de 857 M€, dépassant ainsi les objectifs fixés par la **Stratégie internationale de la France pour l'égalité entre les femmes et les hommes**.

L'atteinte de ces objectifs s'explique d'une part par une **meilleure identification des besoins** en matière d'accompagnement technique et financier, et d'autre part par une **meilleure compréhension des enjeux** et une **appropriation de la méthodologie genre** par les équipes.

Le Groupe a par ailleurs permis la **reconnaissance du rôle des banques publiques de développement** dans l'agenda international sur le genre, en déployant le **Fonds de soutien aux organisations féministes**.



6 EAU PROPRE ET ASSAINISSEMENT



© Joseph Moura pour l'AFD

Sous les effets conjugués du réchauffement climatique, des impacts négatifs de l'activité humaine et de la pression démographique, l'eau se raréfie, générant des inégalités mondiales et multidimensionnelles (une inégalité entraînant d'autres inégalités) : **2 milliards de personnes** n'ont pas accès à un service d'eau potable de qualité à domicile, et près de la moitié de l'humanité (environ **4 milliards de personnes**) ne dispose pas d'un assainissement adapté.

Engagé contre les inégalités mondiales, le groupe AFD a fait de l'accès à l'eau propre et à l'assainissement l'une des priorités de son mandat. Il a pleinement intégré dans sa démarche « Approche par les droits » le fait que l'accès à l'eau potable et à l'assainissement est un droit humain. À ce titre, le Groupe promeut un droit d'accès à l'eau et à l'assainissement pour toutes et tous, à travers ses financements, son plaidoyer et ses actions de sensibilisation, etc.

Le groupe AFD apporte des solutions avec pour objectif de faire converger voire de concilier la satisfaction des besoins humains et environnementaux et la consolidation de la résilience des ter-

ritoires et des populations. Ainsi, en 2021, le Groupe a alloué **1 Md€** au bénéfice du secteur de l'eau et de l'assainissement dans des projets visant à réduire les inégalités d'accès à l'eau et à l'assainissement, à renforcer la résilience climatique et écologique (à l'échelle territoriale), à préserver la biodiversité et à améliorer la gouvernance pour des services plus performants et pérennes. L'Asie (y compris le Moyen-Orient) demeure la zone qui a bénéficié le plus des financements sectoriels (**398 M€**), suivie de l'Afrique (**376 M€**), de l'Amérique latine (**226 M€**), et des Outre-mer (**5 M€**).

Ces financements de l'AFD ont permis la construction d'infrastructures (**74 % des projets** avec renforcement des capacités), le développement de solutions fondées sur la nature (**100 % des projets** avec co-bénéfice climat) et la mise en place d'institutions et de services d'eau et d'assainissement de qualité au bénéfice de toutes les populations (**61 % des projets** ont un impact positif sur le genre), y compris les plus vulnérables (**5,3 millions de personnes** bénéficiant d'un service élémentaire d'alimentation en eau potable).

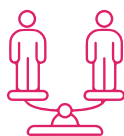
**En 2021,
le Groupe
a alloué 1 Md€
au bénéfice
du secteur
de l'eau
et de
l'assainissement**





© Benjamin Petit / AFD

La lutte contre les inégalités est une priorité du groupe AFD dans le cadre de son engagement 100 % Lien social



Le groupe AFD a fait de la lutte contre les inégalités dans toutes leurs dimensions une priorité de son action dans le cadre de son engagement 100 % Lien social.

L'engagement du Groupe en faveur de la réduction des inégalités est plus que jamais d'actualité, les populations vulnérables étant celles qui ont le plus pâti de la pandémie liée au Covid-19.

C'est dans ce contexte que l'AFD et l'Union européenne ont lancé une **Facilité de recherche sur les inégalités**, un programme visant à mieux comprendre les inégalités économiques et sociales dans les pays à revenu faible et intermédiaire pour définir des politiques publiques plus ciblées. En 2021 a été lancée la deuxième phase du programme, qui opérera en Afrique du Sud, en Colombie, en Indonésie et au Mexique.

En **Colombie**, l'un des pays les plus inégalitaires du monde, une attention particulière sera portée à la politique fiscale et aux dépenses publiques. En **Indonésie**, la lutte contre le changement climatique et le développement d'aires marines protégées (AMP) devront permettre de lutter contre les inégalités économiques, d'accès, de genre et de santé, étant donné que l'archipel dépend largement de la pêche et de son écosystème marin, de plus en plus menacé par le changement climatique. Au **Mexique**, la recherche se focalisera sur les liens entre inégalités, services à la personne et fiscalité environnementale. Enfin, en **Afrique du Sud**, qui compte aussi parmi les pays les plus inégalitaires au monde, la lutte passera d'abord par un état des lieux du bien-être de la population, très divisée socialement, ainsi que par une évaluation des externalités des subventions et emplois publics mises en place en réponse à la crise sanitaire.



Un projet
emblématique

#POPULATIONS

LE PROJET NENGO



RÉPUBLIQUE
CENTRAFRICAINE



SUBVENTION
DE **10M€**



© Ibrahima Kebe Diallo

À TRAVERS CE PROJET, INAUGURÉ EN 2019, DES VICTIMES DE VIOLENCES SEXUELLES ET BASÉES SUR LE GENRE DE RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE FONT L'OBJET D'UNE PRISE EN CHARGE HOLISTIQUE (MÉDICALE, PSYCHOLOGIQUE, JURIDIQUE, AVEC FORMATION ET RÉINSERTION).

L'évaluation du projet a notamment constaté la bonne mise en œuvre et l'efficacité du programme : 945 survivantes ont ainsi bénéficié d'un accompagnement en 2021. Le projet sera étendu

à 7 875 bénéficiaires grâce à un financement complémentaire de 6 M€.

Porté par la Fondation Pierre Fabre, en consortium avec l'Institut francophone pour la justice et la démocratie, ainsi que deux fondations situées en République démocratique du Congo (la fondation Panzi et celle du Dr Mukwege), le projet Nengo permet de renforcer les capacités du Centre hospitalier de l'amitié sino-centrafricaine et de l'Association des femmes juristes de Centrafrique. Fondé sur un transfert de compétences Sud-Sud entre acteurs congolais et centrafricains, ce projet est un exemple de développement d'une approche normative et durable.



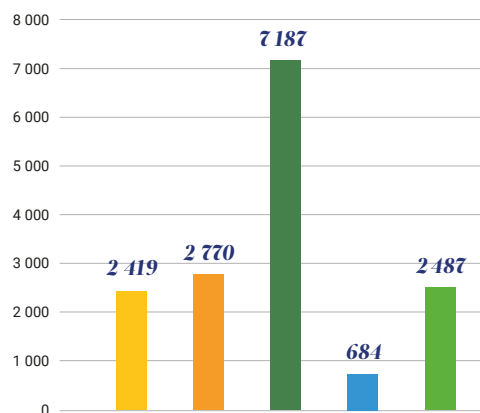
02

#PLANÈTE

100 % ACCORD DE PARIS, AGIR POUR LA PLANÈTE

Contribution aux ODD

Signatures 2021 en millions d'euros



- ODD 7 – Énergie propre et d'un coût abordable
- ODD 11 – Villes et communautés durables
- ODD 13 – Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques
- ODD 14 – Vie aquatique
- ODD 15 – Vie terrestre



7 ÉNERGIE PROPRE ET D'UN COÛT ABORDABLE



© Didier Gentilhomme

L'AFD s'engage à accélérer la transition énergétique des pays en développement à travers sa **nouvelle stratégie Énergie** (2019-2022), laquelle ambitionne de rendre les services énergétiques plus accessibles, efficaces et décarbonés. Pour ce faire, l'AFD travaille à appuyer les politiques de transition énergétique, à mobiliser et à renforcer les acteurs de la transition, et à soutenir l'innovation.

Avec un total de **2,2 Mds€** de financements, dont 2 Mds€ par l'AFD et 0,2 Md€ par Proparco¹, l'activité dans le secteur de l'énergie retrouve son niveau moyen, après une année 2020 marquée par une baisse d'activité due au contexte sanitaire. Les engagements en faveur des énergies renouvelables et des réseaux ont quasiment doublé, avec près de 1,1 Md€ alloués sur une grande variété de technologies, de pays et d'outils financiers.

Dans le domaine de **l'efficacité énergétique**, le Groupe a poursuivi son travail au sein du Programme d'efficacité énergétique dans les bâtiments (PEEB), maintenant ainsi un niveau d'engagements de **245 M€** dans des projets de bâtiments à hauts standards de performance énergétique. Le PEEB Med, un financement européen de 30M€, a permis d'étendre cette approche à la zone méditerranéenne.

Grâce à la hausse des financements budgétaires de politique publique (726 M€ en 2021), le groupe AFD a renforcé son action en matière de **dialogue de politique publique** et d'accompagnement de straté-

gies de long terme. Enfin, le développement de l'accès à l'énergie a bénéficié de 85M€ de financement.

La région Orientis est devenue la première zone d'intervention du secteur (environ 41 % des octrois), l'activité en Eurasie ayant fortement augmenté. L'activité en Amérique latine a également augmenté (35% des octrois). La revue à mi-parcours, cette année, de la **Stratégie de transition énergétique**, a permis de rehausser les engagements climat du Groupe, avec l'arrêt total du financement du gaz, faisant du groupe AFD un pionnier en la matière.

L'année 2021 fut aussi celle du **réflexe partenarial** : le Groupe a soutenu des alliances internationales, comme l'Alliance solaire internationale, ou des alliances locales, à l'image de l'Alliance Sahel ou de la South East Asia Energy Transitions Partnership. L'AFD a enfin participé activement à la préparation de la COP26, et a poursuivi sa collaboration avec l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe).

En résumé, l'AFD a permis en 2021 à :

- **4,6 millions** de personnes de gagner un accès à un service électrique durable ;
- **5,5 millions** de tonnes équivalent CO₂ d'être évitées ;
- **5,6 millions** de personnes de voir la qualité de leur service énergétique s'améliorer ;
- **75 MW** de capacités d'énergies renouvelables d'être installées dans les pays du G5 Sahel.

**En 2021,
l'AFD a permis
à 4,6 millions
de personnes
de gagner un accès
à un service
électrique
durable**



¹ Les financements dans le domaine de l'énergie incluent les lignes de crédit énergie classées dans le secteur productif.



11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES



© Cyril Le Tourneur d'Isen

Près de 11 millions d'habitants et usagers des villes, toutes géographies confondues, ont vu leur qualité de vie améliorée



En 2030, plus de la moitié (60 %) de l'humanité vivra dans les villes, plus ou moins « développées », avec tout ce que cela implique en termes de concentration urbaine, d'exode des zones rurales, de diminution des activités paysannes, d'augmentation de la pollution urbaine, d'exacerbation des tensions sociales et des inégalités, de dégradation des niveaux de vie des populations et des personnes vulnérables, de risques sécuritaires (y compris sanitaire, alimentaire, etc.), et en termes de complexification de la mise en œuvre des politiques publiques urbaines, etc.

Pour le groupe AFD, la problématique des villes durables doit impérativement être abordée sous l'angle de la complexité et de la transversalité : la **ville durable** est à la fois une finalité poursuivie, mais aussi un processus de co-conception, de fabrique de **solutions innovantes** et de gestion des transitions, avec les partenaires, les acteurs territoriaux, les citoyens et les populations, vers un monde plus durable.

Dans sa stratégie « Villes durables », le Groupe poursuit trois objectifs opéra-

tionnels à travers une approche transversale « villes et climat » : amélioration de la qualité de vie des citoyens, promotion d'un **développement urbain durable** des territoires et renforcement des acteurs locaux en charge de la ville.

En 2021, **les engagements du groupe AFD en faveur de la ville durable se sont élevés à près de 2,1 Mds€** (+31 % par rapport aux engagements en 2020 – 1,6 Mds€). 42 % de ces engagements se concentrent sur des projets dans la région Orients (872 M€), 32 % dans les Trois Océans (660 M€), 19 % en Afrique (400 M€) et 7 % en Amérique latine (soit 152 M€). Ces financements ont favorisé le renforcement des capacités techniques/financières de plus de **1560 structures** intervenant dans le secteur de l'urbain et ont permis à près de **11 millions d'habitants** et usagers des villes, toutes géographies confondues, de voir leur qualité de vie améliorée, contre 6,6 millions de personnes en 2020. Le Groupe est aussi intervenu dans des conditions de grandes fragilités et a permis à **3 300 personnes de voir leur condition de vie sécurisée** dans des situations post-crises.



**5,5 millions
de tonnes
équivalent CO₂
économisées
chaque année
grâce aux
efforts
d'atténuation,
tout au long
de la vie des
projets**



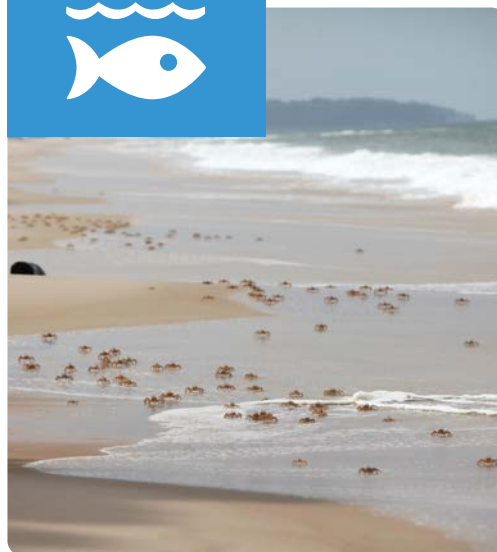
En 2021, l'AFD a financé **5,76 Mds€** d'activités à co-bénéfices climat à l'étranger, soit **57 %** de ses engagements. Le montant des financements s'est élevé à 677 M€ pour Proparco, soit **34 %** de ses engagements annuels. Par ailleurs, l'AFD a atteint l'objectif d'au moins 30 % de financements climat favorables à la biodiversité.

La zone Orientis a été la première zone géographique d'intervention, suivie par l'Afrique, l'Amérique latine et enfin la région Trois Océans.

Les financements climat dédiés à l'**adaptation** se sont élevés à **2,04 Mds€** en 2021 ; les financements liés à l'**atténuation** à **3,96 Mds€**, en forte hausse par rapport à 2020. Les efforts d'atténuation permettront d'économiser **5,5 millions de tonnes équivalent CO₂** chaque année, tout au long de la vie des projets.

Dans le cadre de son engagement vers plus de redevabilité, le Groupe s'est efforcé de mesurer avec plus de précision l'empreinte carbone de ses opérations. Ainsi, les émissions relatives représentaient -2,92 MTeqCO₂/an, et les émissions absolues, 3,87 MTeqCO₂/an. Les émissions évitées représentaient -5,53 MTeqCO₂/an. Le Groupe a également poursuivi ses efforts d'intégration **des risques physiques** en préparant un outil d'analyse des risques de transition, qui sera déployé en 2022.

Enfin, le Groupe a maintenu ses efforts de coopération, à l'image d'une collaboration renouvelée avec le Fonds vert pour le climat, ou encore de sa participation à la seconde édition du sommet Finance en commun (FICS), qui a visé à accélérer les investissements dans les énergies renouvelables et la biodiversité.



© Pierre Terdjman / AFD

Convaincu que la **conservation et la mise en valeur des écosystèmes** sont des impératifs dans la réalisation des ODD et la co-construction d'un avenir souhaitable, le groupe AFD met en œuvre l'engagement de la France pour atténuer et mettre un terme à la dégradation de la biodiversité mondiale, et ce, à travers un mandat différencié en fonction des géographies et de leurs contextes respectifs.

**Dans le cadre
du partenariat France-
UICN, l'AFD apporte une
contribution financière,
dont l'un des quatre
objectifs spécifiques
est la promotion
d'économies bleues
et la conservation
à long terme des aires
marines protégées**



**En 2021,
le total des
financements
du groupe
AFD dédiés
à la biodiversité
s'élève
à 589 M€,
avec 100 M€
destinés
aux projets
de conservation
de la nature**



Dans le cadre de sa **stratégie biodiversité**, le Groupe s'est engagé à suivre une trajectoire de croissance pour ses moyens financiers dirigés vers la biodiversité, afin d'atteindre un milliard d'euros par an d'ici 2025. Il s'est en outre engagé en faveur d'une mobilisation plus forte de la nature et des services écosystémiques pour résoudre la crise climatique avec l'atteinte, en 2022, de l'objectif suivant : 30 % de la finance climat du Groupe doit avoir un impact favorable pour la biodiversité. Enfin, le Groupe s'est engagé pour la **préservation de plus de 20 millions d'hectares de 2020 à 2022, à raison de 7 millions d'hectares par an**.

Pour l'année 2021, le total des financements du groupe AFD dédiés à la biodiversité s'élève à 589 M€, avec 100 M€ destinés aux projets de conservation de la nature. Cela correspond à 5,2 % du volume total

des engagements du Groupe sur la même période et se décline comme suit : 252 M€ en Afrique, 158 M€ dans la zone Orients, 138 M€ en Amérique latine et 32 M€ dans la zone des Trois Océans.

Dans ces différentes régions, le Groupe a financé et/ou accompagné une palette de projets pro-nature : en faveur des aires protégées terrestres et maritimes au Sénégal, en Gambie, en Guinée, etc. ; au profit de la lutte contre l'érosion côtière dans la province de Ca Mau, au Vietnam (financement total de 23,8 M€) ; au service de la restauration écologique du lac Shi en Chine (70 M€ de prêt souverain) ; en accompagnement au programme d'appui à la stratégie Forêts 2020-2030 du Maroc (100 M€ de financements en prêt souverain et 3 M€ en subventions). Le groupe AFD multiplie les partenariats, intègre des réseaux et/ou des programmes, poursuit le renforcement du dialogue avec ses pairs, promeut l'expertise française, croise les expertises Sud-Nord, finance des programmes de recherche (programme Ecopronat en faveur du développement d'une économie pro-nature). Il cherche des synergies avec ses partenaires, dont des organismes publics (Office français de la biodiversité, Fédération des parcs naturels régionaux, etc.), des ONG internationales (WWF France, Critical Ecosystem Partnership Fund, Wildlife Conservation Society avec qui le Groupe a signé un accord-cadre en 2021), et des réseaux d'acteurs (Union internationale pour la conservation de la nature qui bénéficiera d'un financement de l'AFD total de 7 M€ sur la période 2021-2024).



© Srishti Bhardwaj



Un projet
emblématique

#PLANÈTE



AMÉRIQUE
DU SUD



SUBVENTION
DE 10M€

« SOY BARRANQUILLA »



© Thibault Hatton

LE GROUPE ACCOMPAGNE DEPUIS 2020 LA VILLE COLOMBIENNE DE BARRANQUILLA DANS LA MISE EN ŒUVRE DE SON PLAN DE DÉVELOPPEMENT 2020-2023 « JE SUIS BARRANQUILLA », NOTAMMENT GRÂCE À UN PRÊT DE 120 MILLIONS D'EUROS EN PESOS COLOMBIENS VISANT À ACCOMPAGNER LES OBJECTIFS D'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE, DE RESTAURATION, DE PROTECTION DE LA BIODIVERSITÉ ET DE L'ENVIRONNEMENT, DE GESTION DES RISQUES DE CATASTROPHES NATURELLES ET D'INCLUSION SOCIALE DES POPULATIONS VULNÉRABLES.

Cette opération est inédite, à la fois en tant que premier prêt accordé par l'AFD à la ville de Barranquilla, mais aussi en tant que premier prêt en monnaie locale dans l'un de nos pays d'intervention d'Amérique du Sud.

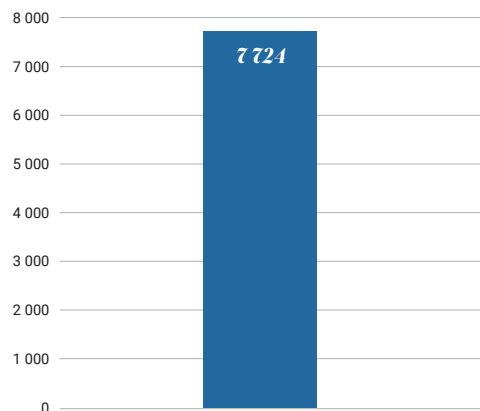


03 #PAIX

LE DÉVELOPPEMENT 3D, DIPLOMATIE, DÉFENSE, DÉVELOPPEMENT : AGIR POUR LA PAIX

Contribution aux ODD

Signatures 2021 en millions d'euros



■ ODD 16 – Paix, justice et institutions efficaces



© Karkara Gouré / AFD

Les engagements 2021 de l'AFD devraient bénéficier à **plus de 13 millions de personnes** vivant dans les zones fragiles, dont **plus de 5 millions** dans le cadre des financements Paix et résilience Minka. Le fonds, créé en 2017, a mobilisé **209,8 M€** en 2021 en faveur de 43 projets, un volume supérieur à celui de l'année 2020, en ligne avec l'objectif fixé par le Cicid (200 M€/an à horizon 2021).

Le Fonds Minka soutient quatre initiatives de réponse régionale aux bassins de crises du Sahel, du lac Tchad, de la RCA et du Moyen-Orient. Dans le but de promouvoir des institutions solides et efficaces, 22% des financements Minka bénéficient aux gouvernements partenaires, même si le soutien aux organisations civiles reste primordial, le rôle des acteurs locaux devenant de plus en plus prégnant dans la résolution des conflits et des crises. Par ailleurs, le Groupe a renforcé son expertise sur la question de la consolidation de la paix en structurant un **réseau d'experts « Fragilités »**. Ces projets de recherche renforcent le capital de connaissances de l'AFD et soutiennent l'élaboration de projets visant la consolidation de la paix, dans le souci de « **Ne pas nuire** ».

Les compétences en termes de gouvernance, déléguées au Groupe en 2016, visent également l'avènement de sociétés justes et inclusives. L'activité Gouvernance de l'AFD a atteint en 2021 un niveau sans précédent **d'un milliard d'euros**.

La gouvernance financière, qui consiste à assurer ou amener la bonne gestion de la ressource publique, a fait l'objet de 905 M€ de financements en 2021, comme au Burkina Faso afin d'inciter

le gouvernement à investir dans les zones les plus vulnérables et dans les services publics.

L'AFD a par ailleurs continué d'investir en faveur d'une **action publique responsable** à travers des projets de **réforme des États (51,72 M€ en 2021)**. L'AFD a par exemple contribué à renforcer la capacité de l'État tunisien à anticiper et réagir aux risques de catastrophes naturelles, afin de mieux protéger les populations et le capital économique.

Dans le domaine de la **justice** (21,52 M€ alloués en 2021), l'AFD a œuvré à garantir le **respect des droits économiques, sociaux et environnementaux**. Un projet multi-pays au Mexique, au Costa Rica, en Équateur et en Bolivie de 2 M€ doit ainsi permettre de favoriser l'efficacité de la justice et l'exercice de la citoyenneté en matière environnementale et climatique.

Dans le domaine des **processus démocratiques et des médias** (20,74 M€ en 2021), l'AFD a alloué une subvention de 3 M€ pour la mise en place d'un Fonds d'innovation pour la société civile en Éthiopie (CSIF) afin d'accompagner le développement d'une société civile pluraliste, en renforçant les capacités de trois consortiums d'OSC éthiopiennes dans les domaines des droits humains, du genre et des médias.

Dans le domaine des **migrations** (5,04 M€ en 2021), l'AFD accompagne les politiques migratoires de ses pays partenaires pour faire des migrations un facteur de développement et lutter contre les vulnérabilités résultant des migrations contraintes.

En 2021, les engagements de l'AFD devraient bénéficier à plus de 13 millions de personnes vivant dans les zones fragiles, dont plus de 5 millions dans le cadre des financements Paix et résilience Minka





Un projet
emblématique

#PAIX

LE PROJET NEXUS

*Urgence développement
paix (UDP)*

NIGER

SUBVENTION
DE 10M€



© Olivier Girard

EN 2021, L'AGGRAVATION DE LA SITUATION SÉCURITAIRE AU NIGER A ENTRAÎNÉ LE DÉPLACEMENT INTERNE DE PRÈS DE 260 000 PERSONNES, DÉJÀ VULNÉRABLES AUX CHOCS CLIMATIQUES, DANS LES SEULES RÉGIONS DE TILLABÉRI, TAHOUA, DIFFA ET MARADI.

La situation est particulièrement alarmante dans les zones frontalières du Burkina Faso, du Mali et du Niger. Le projet Nexus UDP

cible 10 communes de la Zone des trois frontières pour développer une démarche pilote de mise en œuvre de l'approche Nexus urgence-développement-paix dans le domaine de la sécurité alimentaire. Il appuiera les collectivités territoriales dans la délivrance d'interventions structurantes – services aux agriculteurs, investissements agropastoraux, prévention des conflits – et renforcera la réponse aux crises dans la région, où près de 600 000 personnes sont en situation d'insécurité alimentaire.



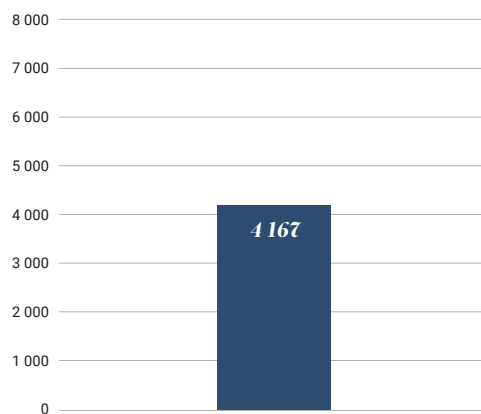
#PARTENARIATS

04

LE RÉFLEXE PARTENARIAL, AGIR AVEC LES AUTRES POUR PLUS D'IMPACT

Contribution aux ODD

Signatures 2021 en millions d'euros



■ ODD 17 – Partenariats pour la réalisation des objectifs



Un groupe
engagé pour
les ODD

17 PARTENARIATS POUR LA RÉALISATION DES OBJECTIFS



Pour réaliser son ambition d'être un groupe « 100 % ODD » et « 100 % Accord de Paris », le groupe AFD n'agit pas seul. Bien au contraire, il a pleinement intégré dans sa stratégie l'importance de l'ODD 17 et a inscrit dans sa démarche un « réflexe partenarial » grâce auquel il met en œuvre ses actions dans le cadre de partenariats multiples, divers et variés. Le Groupe agit de concert avec des partenaires français, européens (UE, acteurs nationaux européens...), internationaux et locaux dans les différents pays partenaires où il intervient.

En 2021, le Groupe a commencé des rencontres avec les grands réseaux internationaux d'OSC (Forus, FIDH, Groupe initiatives, IECD, MDM, HI, Gret). Il a conforté encore plus sa coopération avec les acteurs de l'écosystème des organisations de la société civile – OSC françaises, notamment en renouvelant plusieurs conventions de partenariat pluriannuel – CPP (avec CCFD-Terre Solidaire, IECD et AVSF) et en signant une nouvelle CPP avec le Secours catholique. **Durant cette année, le groupe AFD a mobilisé près de 375 M€ en faveur des OSC.** Dans le cadre du seul dispositif Initiatives-OSC, le groupe AFD a financé 145 projets à travers 114 OSC françaises pour un montant global avoisinant 116 M€ : ces financements ont indirectement permis d'appuyer près de **7 500 OSC partenaires du Sud et de cibler plus de huit millions de bénéficiaires finaux.**

Au nombre des projets emblématiques (portés par les OSC) financés par le Groupe, il est possible de mentionner, entre autres, une subvention à hauteur

de 2,1 M€ de Acting for Life pour son programme de renforcement de la transition des systèmes agricoles et alimentaires au Bénin, au Burkina Faso, au Togo, en Colombie et au Pérou. Le Groupe a alloué une subvention de 0,32 M€ à Santé Sud afin de l'accompagner dans son initiative en faveur de la promotion de la santé, des droits sexuels et reproductifs et de la santé infantile dans les zones rurales d'Analamanga (Madagascar). L'ONG La Voix de l'enfant a bénéficié d'une subvention de 1,6 M€ dans le cadre de son projet de renforcement de l'accès à l'établissement d'un acte d'état civil pour les enfants du Nord-Kivu (République démocratique du Congo).

La coopération avec les OSC s'est faite également à travers une production de connaissances et un dialogue stratégique plus étroit avec elles. Ainsi, en 2021, le Groupe a multiplié les rencontres et dialogues de haut niveau avec les OSC (Coordination Sud, Oxfam, C2A, ACF, RSF, etc.) sur des thématiques variées (climat, biodiversité, éducation, financement du développement, droits de l'Homme, Sahel, etc.), et il a organisé une grande conférence sur les droits humains et diverses problématiques.

En 2021, le Groupe a poursuivi son travail d'ancrage dans les territoires, en reprenant les rencontres en régions avec les collectivités, leurs collectifs et les acteurs agissant dans le champ de la coopération des territoires, afin de consolider et d'étendre les liens existants, d'aller à la rencontre de nouveaux exécutifs locaux et de poursuivre le travail de plaidoyer en faveur de l'Action extérieure des collectivités

**En 2021
le groupe AFD
a mobilisé
près de
375 M€
en faveur
des OSC**





territoriales – AEET. À travers le dispositif d'appui à l'action internationale des collectivités territoriales (DCOL de Cités unies France) et la Facilité de financement des collectivités territoriales françaises (FICOL, en 2021, 9 M€ engagés par l'AFD pour 82 projets portés par 60 collectivités territoriales), le Groupe a accéléré et renforcé ses actions de mobilisation et d'accompagnement des actions extérieures des collectivités territoriales françaises en faveur des ODD. Par ailleurs, le Groupe a œuvré pour des partenariats structurants avec certains établissements publics français (Cirad, IRD, CFI, CNES, ou encore l'Ademe...) et pour le dialogue avec les acteurs économiques français (Business France, Medef International, Syntec ingénierie, etc.).

À l'échelle européenne, le groupe AFD a consolidé davantage son ancrage européen à travers l'accentuation du dia-

logue avec la Commission européenne sur le Fonds européen de développement durable (FEDD+) et sur les enjeux de finance climat, du double alignement sur l'Agenda 2030 et l'Accord de Paris portés par l'International Development Finance Club – IDFC, présidé par l'AFD. Il a pu mobiliser auprès de la Commission 274 M€ confiés à l'AFD et à Proparco, ainsi que 157 M€ de contrats signés avec Expertise France. Fort de son dynamisme partenarial, le Groupe a finalisé avec succès le renouvellement de son accréditation auprès de l'UE.

Auprès des acteurs nationaux européens, le groupe AFD a continué sa coopération avec le Foreign Commonwealth and Development Office – FCDO (en mettant à leur disposition un expert climat AFD afin d'appuyer les préparatifs de la COP26), et a renforcé sa relation avec la GIZ et le KfW (sur l'architecture européenne de l'aide). Il a activement participé à l'opérationnalisation du Plan d'investissement extérieur – PIE de l'Union européenne et s'est impliqué dans l'exercice de programmation des initiatives « Équipe Europe », notamment à travers la mise en place d'un dispositif de cofinancement commun en lien avec trois autres acteurs bilatéraux européens (KfW, Cassa depositi e prestiti – CDP et l'Agence espagnole pour la Coopération internationale au développement – AECID).

Dans sa volonté de renforcer ses partenariats existants avec les principaux acteurs internationaux et sa recherche de nouveaux partenaires pouvant jouer un rôle structurant dans la réorientation des flux et des stocks financiers favorables à la réalisation des ODD, le Groupe a poursuivi sa coopération avec :

- **Les banques multilatérales et régionales de développement** : renouvellement en août 2021 de l'accord-cadre de cofinancement avec le groupe Banque mondiale (GBM), premier partenaire financier du groupe AFD.
- **Le FMI** : dialogue de haut niveau entre les directions respectives

du FMI et du groupe AFD, et préparation conjointe d'un document sur le rôle des banques publiques de développement dans le renforcement de la résilience et la transition vers le développement durable.

- **Les agences des Nations unies** : le groupe AFD a renforcé sa collaboration avec les agences des Nations unies (PNUD, Unicef, Unesco, BIT, ONU Femmes, etc.) qui ont massivement participé au Sommet FICS.
- **Des ONG internationales et des fondations philanthropiques** : 2021 a vu le premier échange de personnel entre le Groupe et le Comité International de la Croix Rouge – CICR et des opérations communes ont eu lieu en Irak et au Tchad.



© Paul Kabre pour l'AFD



Un projet
emblématique

#PARTENARIATS

ACTING FOR LIFE



BÉNIN, BURKINA FASO, TOGO,
COLOMBIE ET PÉROU



SUBVENTION
DE 2,1M€



© Alzar Raldes / AFD

RENFORCER LA TRANSITION DES SYSTÈMES AGRICOLES ET ALIMENTAIRES AU BÉNIN, AU BURKINA FASO, AU TOGO, EN COLOMBIE ET AU PÉROU.

La 1^{re} phase de cette convention programme renforcera les systèmes agricoles et alimentaires par une meilleure maîtrise de l'aval de la filière. Elle se déroulera dans cinq pays (Bénin, Burkina Faso, Togo, Colombie et Pérou) avec huit partenaires locaux.

Le projet met au cœur de son approche une meilleure articulation de l'agriculture familiale avec les marchés locaux, des aliments de qualité produits localement pour répondre aux besoins des consommateurs, une plus grande professionnalisation des acteurs des filières et des partenariats plus durables et équitables. Le projet cible 14 200 bénéficiaires dont des producteurs, des associations de transformateurs, des commerçants et des consommateurs.



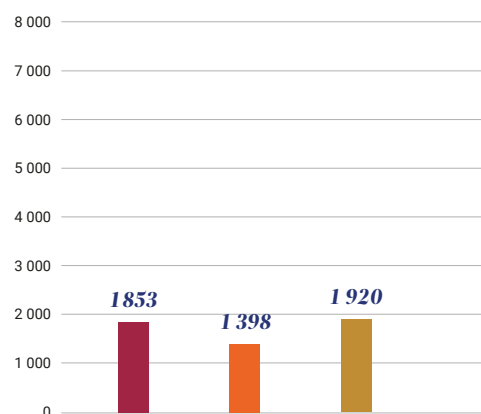
#PROSPÉRITÉ

05

TRAVAIL DÉCENT, CONSOMMATION DURABLE, AGIR POUR LA PROSPÉRITÉ

Contribution aux ODD

Signatures 2021 en millions d'euros



- ODD 8 – Travail décent et croissance économique
- ODD 9 – Industrie, innovation et infrastructure
- ODD 12 – Consommation et production responsables



¹
Not in Education,
Employment or Training.

En 2021, l'AFD a alloué **96 M€** d'engagements à des projets de formation professionnelle visant l'amélioration de l'employabilité des jeunes, ainsi que les transitions, notamment la transition énergétique et les transitions agricole et rurale, par le développement des compétences. Une étude lancée en 2021 a visé à analyser les difficultés d'insertion rencontrées sur le marché par les sortantes diplômées et certifiées de la formation professionnelle et de l'enseignement supérieur dans quatre pays d'Afrique centrale. Après l'établissement d'un diagnostic, elle prévoit la mise en place d'un appui futur à l'entrepreneuriat féminin des sortantes en Afrique centrale.

En Tunisie, l'AFD a subventionné à hauteur de 4 millions d'euros le **Dispositif nouvelle chance**, un programme axé sur l'employabilité, la formation et l'insertion professionnelle des jeunes de 18 à 30 ans en situation d'échec scolaire (Neet¹). S'inscrivant sur une période de trois ans, ce projet propose des programmes individualisés alternant des périodes d'immersion en entreprise et un accompagnement personnalisé, et bénéficiera directement à **1 000 jeunes**. Un dispositif pilote sera également mis en place pour les jeunes en marge du monde professionnel.

96 M€
d'engagements
dédiés
à des projets
de formation
professionnelle
visant
l'amélioration
de l'employabilité
des jeunes



© Ibrahima Kebe Diallo



© Ricci Stryock



CHOOSE AFRICA:

**Trois milliards d'euros
engagés par le groupe
AFD au bénéfice
de 26 000 START-UP,
TPE ET PME**

Quatre ans après le discours de Ouagadougou, au cours duquel le président de la République Emmanuel Macron affirmait l'engagement de la France à accompagner la révolution de l'entrepreneuriat en Afrique, le Groupe AFD a dépassé l'objectif initial de l'initiative Choose Africa, avec 3 milliards d'euros engagés à fin décembre 2021. Près de 250 partenaires locaux contribuent à la réussite de cette initiative sur l'ensemble du continent africain. Lancée en 2018 avec un objectif de 2,5 milliards d'euros à déployer avant fin 2022, l'initiative française Choose Africa concrétise le renforcement de l'engagement de la France auprès des start-up, TPE et PME africaines. L'AFD et sa filiale dédiée au secteur privé Proparco ont ainsi mis leur expertise et l'ensemble de leurs outils de financement et d'accompagnement au service de ces entreprises qui jouent un rôle déterminant dans la création d'emplois et l'accès aux biens et services essentiels sur le continent.

Sur les 3 milliards d'euros engagés par le Groupe AFD au 31 décembre 2021, ce sont :

- 2,5 milliards d'euros sous forme de prêts ou de garanties à des institutions financières locales pour accroître l'accès au crédit des TPE/PME ;
- 470 millions d'euros par des investissements en capital ;
- 45 millions d'euros sous forme d'accompagnement technique.

Ces financements sont déployés par près de 250 partenaires locaux – banques, fonds d'investissement, institutions de microfinance et incubateurs – au bénéfice de plus de 26 000 TPE/PME et de dizaines de milliers de microentrepreneurs. Au total, ce sont plus de 1,5 million d'emplois qui seront soutenus au travers de cette initiative. Près de 2 500 entreprises bénéficieront également d'un accompagnement technique.

Une initiative renforcée en 2020 en réponse à la crise et de bons résultats ont notamment pu être observés grâce au soutien du gouvernement français et aux financements alloués dans le cadre du volet Résilience de Choose Africa, lancé en novembre 2020. Ce volet a permis de compléter l'offre du groupe AFD avec des outils adaptés aux besoins des TPE/PME affectées par la crise. 780 millions d'euros ont été déployés dans le cadre de ce volet Résilience.

Cet effort français a catalysé la mobilisation européenne et internationale en faveur de l'entrepreneuriat africain, qui s'est matérialisée à Paris en novembre 2020 à l'occasion du premier Sommet Finance en commun. Une vingtaine d'institutions de financement du développement, dont Proparco, s'y étaient engagées à soutenir les TPE/PME africaines pour permettre une reprise économique durable et inclusive.



Un groupe
engagé pour
les ODD



© Marc Le Chélat

¹
Agence pour la sécurité
de la navigation aérienne
en Afrique et à Madagascar.

**Au cœur de nos
priorités :
promouvoir
une indus-
trialisation
durable
et encourager
l'innovation**



²
[https://github.com/Siggg/
digital_decarbonation](https://github.com/Siggg/digital_decarbonation)

Dans le cadre de la transition numérique et technologique, l'AFD accompagne de nombreux projets dans les domaines des **transports**, de **l'énergie** et des **nouvelles technologies**. Promouvoir une industrialisation durable et encourager l'innovation sont au cœur de nos priorités. Dans le domaine des transports et de la mobilité, après une année 2020 très affectée par la crise du Covid-19, l'activité a repris, malgré un contexte encore restreint, avec **967 M€** d'engagements. **76 %** de ces projets présentent un co-bénéfice climat, et **62 %** d'entre eux contribuent à réduire les inégalités de genre. Le Groupe poursuit par ailleurs sa stratégie **Mobilité et transports** adoptée en 2019 et qui vise des systèmes de mobilité inclusifs, sobres en carbone, performants et sûrs.

Le Groupe souhaite d'abord promouvoir des **villes « vivables » et inclusives**, en contribuant à l'effort de décarbonation. Ainsi, en 2021, il a financé des projets de transport collectif capacitaire, à l'image par exemple des métros et tramways turcs. De plus, le Groupe vise à **développer le potentiel économique et social des territoires** à l'échelle nationale, à travers un maillage de routes nationales et rurales, des politiques de maintenance et de sécurité, et un soutien aux réseaux de chemin de fer. Enfin, l'AFD ambitionne **d'intégrer les économies dans le jeu du commerce mondial**, en améliorant l'efficacité et la sobriété énergétique des

secteurs portuaire et aéroportuaire. L'AFD a ainsi approuvé en 2021 un projet dans le secteur aérien en Afrique, en partenariat avec l'Asecna¹.

Dans le secteur du numérique, l'activité est restée stable par rapport à 2020. Ce secteur couvre une gamme d'activités assez larges, allant des **infrastructures matérielles et logicielles** d'accès aux services numériques, au soutien à **l'innovation entrepreneuriale numérique** en passant par la **mise en ligne des services essentiels aux transitions** et la **modernisation numérique** de leurs opérateurs.

Cette année, de nouvelles opportunités de projets ont été identifiées dans les domaines de la connectivité internationale des pays, du maillage terrestre transfrontalier, des infrastructures de télécommunications et de l'équipement en réseau informatique dans les administrations.

Dans ce contexte, l'AFD a cette année élaboré une **méthodologie de calcul de bilan carbone**, permettant à des projets d'infrastructures numériques de prouver leur capacité à atténuer fortement les émissions de gaz à effet de serre d'un territoire donné². Cette méthodologie a permis de réduire les trajets carbonés domicile-travail, mais aussi et surtout de réduire le besoin en immobilier de bureau, grâce à la promotion du partage de bureaux (« flex office »). En milieu rural, la modélisation permettra d'accélérer la transition agroécologique.



Un projet
emblématique

#PROSPÉRITÉ

LE PROJET YAOUNDE CŒUR DE VILLE



CAMEROUN



66M€ DE
FINANCEMENT SUR C2D



© Rodrig Mbock

LES DÉPLACEMENTS À YAOUNDÉ (3,3 M D'HAB.) SONT ESSENTIELLEMENT RÉALISÉS EN TAXIS COLLECTIFS (40% DES DÉPLACEMENTS) OU À PIED (33%). OR LES AMÉNAGEMENTS POUR LES PIÉTONS ET USAGERS DES TRANSPORTS PUBLICS SUR LA VOIRIE SONT TRÈS LIMITÉS, CE QUI ENGENDRE UNE FORTE INSÉCURITÉ ROUTIÈRE : 3 MORTS ET 15 BLESSÉS GRAVES PAR JOUR DANS LA VILLE. DANS LA SUITE DU PLAN DE MOBILITÉ URBAINE DÉVELOPPÉ GRÂCE AU PARTENARIAT MOBILISEYOURCITY, CE PROJET AMÉLIORERA ET RENDRA PLUS SÛRES LES INFRASTRUCTURES STRUCTURANTES POUR LA MOBILITÉ : RÉAMÉNAGEMENT DE SIX CARREFOURS, DE DEUX GARES ROUTIÈRES ET DES CHEMINEMENTS PIÉTONS (TROTTOIRS, INTERSECTIONS).

L'accent mis sur les modes actifs – la marche en l'occurrence – est innovant, du point de vue de la communauté urbaine de Yaoundé. Autre innovation : le projet comprend une dimension participative avec une « pépinière urbaine » pour aménager l'espace public. En facilitant l'usage des transports collectifs et de la marche, le projet permet d'améliorer la vie quotidienne de la population de Yaoundé, notamment des plus vulnérables, et d'accroître la productivité économique de la ville en accompagnant une politique de transport durable et inclusive. À travers ce projet, ce sont environ 430 000 personnes qui gagnent ainsi un accès amélioré à un transport durable. Les impacts incluent également des gares routières plus sûres et confortables, une réduction de la congestion, une amélioration de la qualité de l'air et une réduction des émissions de GES de 8 000 TeqCO₂/an.



2 DISPOSITIF D'ANALYSE ET AVIS DÉVELOPPEMENT DURABLE

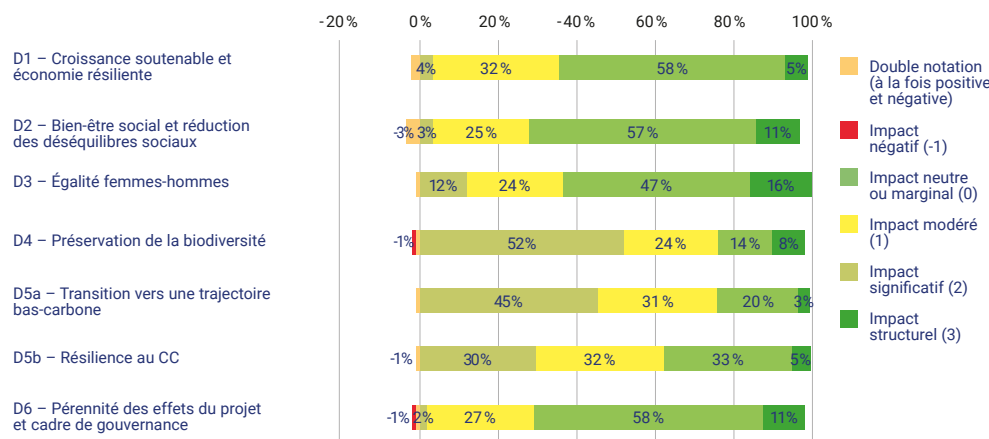
Afin de renforcer la prise en compte du développement durable dans les projets financés et de garantir leur cohérence avec les stratégies adoptées, l'AFD s'est dotée en 2014 d'un dispositif Analyse et avis développement durable. Ce dispositif se matérialise par une analyse réalisée par l'équipe projet au cours de l'instruction, qui permet d'apprécier les effets attendus du projet (positifs, neutres ou négatifs) sur chacune des dimensions du développement durable (biodiversité, climat, lien social, genre, économie et gouvernance). La cellule Analyse et avis développement durable du département en charge de la stratégie émet ensuite un avis indépendant sur le projet pour qualifier l'alignement du projet au développement durable. Cet avis peut être favorable, favorable avec recommandations, réservé, négatif ou émis sous la forme d'un visa dès l'identification. C'est un outil d'aide à la décision qui figure dans les notes transmises aux instances de décision de l'AFD.



© Alexander Schuecke

En 2021, 186 projets ont fait l'objet d'un avis développement durable, représentant un volume de 7,4 Mds€.

Si tous les projets sur financement AFD font l'objet d'une analyse développement durable, tous ne font pas l'objet d'un avis indépendant développement durable. Le périmètre de l'avis développement durable concerne les opérations de l'AFD dans les États étrangers et en Outre-mer. 2021 a été marquée par l'application de la réforme du dispositif d'analyse et d'avis adoptée en octobre 2020.



Cette évolution a notamment consisté à mettre en place une approche différenciée pour l'émission des avis en fonction des enjeux développement durable des projets. Un visa a été introduit au stade de l'identification pour les projets présentant une forte présomption d'alignement aux enjeux du développement durable. En 2021, 50 projets, soit 27 % des projets examinés, représentant près d'un milliard d'euros, ont fait l'objet d'un visa à l'identification. Ces visas ont été émis pour des projets dans une diversité de secteurs (transport, éducation, énergie, eau et assainissement, agriculture, etc.) et de géographies d'intervention. Sur le deuxième volet de la réforme concernant le dispositif d'alerte, un avis négatif a été émis en 2021.

En 2021, 60 % des projets ont reçu un avis favorable ou un visa, dont 33 % d'avis favorables et 27 % de visas. Cela signifie que, pour ces 112 projets, les enjeux du développement durable

ont été considérés comme bien traités dans le cadre de l'instruction du projet. Ce chiffre est stable par rapport à 2020.

En 2021, 36 % des projets ont reçu un avis favorable avec recommandations.

Là encore, ce chiffre est resté relativement stable par rapport à 2020. La proportion d'avis réservés et négatifs est de 4 %, soit 6 avis réservés et 1 négatif, un chiffre stable par rapport à 2020, mais en hausse par rapport à la période 2014-2019.

Les 7 projets qui ont fait l'objet d'un avis réservé ou négatif en 2021 concernent chacun un secteur différent : assainissement et drainage pluvial, innovations numériques, production d'énergie, conservation de la biodiversité, développement intégré de communes, politique de l'habitat et amélioration de l'offre de soins.

En 2021, environ **31 % des projets ont connu une évolution positive de l'avis développement durable** entre le stade provisoire et le stade définitif.



3 METTRE NOTRE ORGANISATION EN COHÉRENCE AVEC LES ODD

¹
<https://www.afd.fr/fr/actualites/communiqu%C3%A9-de-presse/afd-lance-nouvelle-obligation-durable-eu2-milliards-0125-maturite-29-septembre-2031>

Développer la finance durable



En 2020, l'AFD publiait son nouveau cadre d'émission obligataire Objectifs de développement durable. Ce nouveau document de référence permet de refléter dans son ensemble l'activité de prêt du groupe AFD. Le cadre a été rédigé dans le respect des *Green and Social Bond Principles* et des *Sustainable Bonds Guidelines*^{*}. Il a été revu par l'agence de notation extra-financière Vigeo-Eiris en tant que *Second Party Opinion*. Il donne à l'AFD la possibilité d'émettre trois types d'obligations : durables, climat et sociales. Après une présentation du cadre à l'automne 2020, une émission durable inaugurale a suivi, récoltant 5,6 milliards d'euros d'intérêts de la part des investisseurs, pour un volume final de 2 milliards d'euros. Cette émission a complété l'émission climat de 1 milliard d'euros réalisée au premier semestre 2020, portant le volume des emprunts durables au sens large à 30 % du total des emprunts sur l'année. En 2021, le groupe AFD a réalisé 48 % de son programme d'emprunts de l'année sous format thématique, en émettant 2 mil-

liards d'euros à 10 ans et 1,5 milliard d'euros à 7 ans sous format durable¹.

Le groupe AFD intègre la responsabilité sociétale dans son système de gouvernance et dans ses activités.

Dans ce cadre, il prend des mesures destinées à évaluer et maîtriser les risques environnementaux et sociaux (E&S) des opérations qu'il finance. Il met en place des procédures visant à identifier, prévenir ou atténuer les dommages environnementaux et sociaux, ainsi que les atteintes aux droits humains susceptibles de résulter de ces activités. Cette démarche de maîtrise des risques E&S se décline à toutes les étapes du cycle du projet, de l'identification à l'approbation du financement, jusqu'au suivi et à l'évaluation *ex post*.

Cette approche est complétée par l'existence de **deux mécanismes de traitement des réclamations environnementales et sociales**, respectivement pour l'AFD et pour Proparco (cf. *infra*). Ceux-ci contribuent à gérer un risque opérationnel. Lorsque des impacts environnementaux et sociaux néfastes ou inattendus n'ont pas pu être évités, réduits ou compensés selon les dispositions des plans de gestion E&S des projets dont le financement est mis en œuvre par l'AFD ou par Proparco, ces mécanismes permettent de rechercher des voies de médiation².

2021 aura également été marquée par le second sommet du FiCS (Finance in Common Summit), co-organisé avec la Cassa di Risparmio di Padova e Rovigo (CDP).

^{*}
<https://www.icmagroup.org/sustainable-finance/the-principles-guidelines-and-handbooks/>

²
Les pages des sites de l'AFD et de Proparco dédiées à ces dispositifs sont disponibles aux adresses suivantes :
Pour l'AFD : <https://www.afd.fr/fr/dispositif-de-gestion-des-reclamations-environnementales-et-sociales>
Pour Proparco : <https://www.proparco.fr/fr/icm>



© Kibuuka Mukisa Oscar

Fil conducteur désormais structurant de l'action partenariale du groupe AFD, la préparation de cette deuxième édition tenue en octobre 2021 a donné lieu à un dialogue très régulier avec nos partenaires internationaux, y compris au sein de la filière « Finance » du G20. Pour la première fois, le communiqué final des ministres des Finances et des gouverneurs de banques centrales a reconnu le rôle de la coalition mondiale des banques publiques de développement dans l'alignement avec l'Accord de Paris et l'atteinte des ODD. Forte de ce mandat, la coalition est désormais en capacité de renforcer ses contributions aux différentes séquences clefs de la coordination internationale pour le développement durable.

Agir pour l'égalité femmes-hommes, la diversité et l'inclusion



L'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes constitue un enjeu majeur de la politique de ressources humaines du groupe AFD, qui a pour objectif de promouvoir la diversité et l'égalité des chances. Elle est ancrée dans les valeurs du Groupe et fait partie intégrante de sa démarche de respon-



¹
<https://certification.afnor.org/ressources-humaines/label-egalite-professionnelle-entre-les-femmes-et-les-hommes>

²
<https://certification.afnor.org/ressources-humaines/label-diversite>

sabilité sociétale. Un nouvel accord « égalité professionnelle », signé avec les partenaires sociaux, est en vigueur depuis janvier 2021. Garantir l'égalité professionnelle, développer la mixité dans les emplois à tous les niveaux et dans les différentes fonctions, et promouvoir la parité entre les femmes et les hommes, représente une source de progrès et de performance globale, tant économique que sociale. Cette démarche se veut cohérente avec la démarche initiée par le Groupe sur le plan de ses opérations, en faisant de la thématique du genre un levier d'atteinte des ODD.

Un nouvel accord en matière d'égalité professionnelle, applicable de 2021 à 2023, identifie les priorités suivantes en matière d'égalité professionnelle au sein du Groupe : l'accès à l'emploi, la promotion et l'évolution professionnelle, l'égalité salariale, l'organisation du travail, la conciliation vie personnelle/vie professionnelle,

la formation et la sensibilisation à l'égalité professionnelle, l'action dans le cadre de la lutte contre les violences conjugales. L'AFD augmente ses objectifs en termes de recrutement des femmes ingénieures, de promotion des femmes sur des postes à haut niveau de responsabilité et d'expatriation. En plus du maintien de ses engagements antérieurs, l'AFD innove par la mise en place d'un dispositif de soutien pour les proches aidants. La formation au recrutement sans discrimination devient obligatoire pour les managers. En 2021, un dispositif de prévention et de lutte contre les violences conjugales a été mis en place. L'AFD a signé la charte d'engagement contre les violences conjugales en la présence de la ministre Élisabeth Moreno. Grâce à un partenariat avec le collectif interentreprises OneInThreeWomen, soutenu par la fondation Agir contre l'exclusion, l'AFD bénéficie d'un module de formation en ligne dédié au sujet des violences conjugales et les responsables ressources



© Isabelle Bonillo / AFD

humaines ont reçu une formation plus approfondie. Une campagne de communication a informé tous les salariés des contacts utiles et de l'aide sociale actionnable en cas de violences conjugales.

Les efforts de l'AFD concernant l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes ont été reconnus cette année par l'**obtention de la labellisation Afnor égalité professionnelle**¹.

L'AFD a publié son index égalité femmes-hommes au 1^{er} mars 2021 conformément à la Loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel (2018). Cet index est de 92 points sur 100.

L'enjeu de la diversité est au cœur de l'action et de la politique de ressources humaines du groupe AFD, avec 85 agences et bureaux et 17 directions régionales dans le monde. Les équipes de femmes et d'hommes au siège et sur le terrain sont diverses, plurielles, multiculturelles, multigénérationnelles. L'AFD a engagé une démarche structurante en faveur de la diversité et de l'inclusion depuis 2019. Cet engagement a été reconnu par l'**obtention du label Afnor diversité**² en 2021.

L'AFD a poursuivi ses actions : sensibilisation, formation, recours à une cellule d'écoute externe, participation à un baromètre de l'inclusion. En octobre 2021, l'AFD a organisé sa première Semaine des diversités et de l'inclusion. À cette occasion, les salariés ont pu être sensibilisés lors de conférences à l'inclusion des professionnels LGBT+, au racisme et aux discriminations concernant l'âge et le handicap. Des sessions de présentation de la politique diversité ont été organisées dans les directions, l'objectif étant que toutes les équipes soient informées des engagements de l'AFD. Le groupe des Relais diversité a fêté sa première année d'existence et un groupe de travail pour l'inclusion des personnes LGBT+ à l'AFD a été lancé. Le parcours de formation au management contient une séquence dédiée aux discriminations, à la diversité et à l'inclusion. Fin 2021, 38 % des managers ont suivi la formation en ligne « Recruter sans discriminer ».



Témoignage de

**Cyril
Cosar**

**psychologue externe
pour le réseau**

« L'AFD a mis en place un dispositif de prévention des risques psychosociaux et d'amélioration de la qualité de vie au travail : Psycholab. Dans ce cadre, la mission de ce dispositif est d'intervenir en renfort et en support du personnel à travers le réseau, sous la forme d'une mise à disposition d'entretiens, de soutien, de renfort avec des psychologues et des psychiatres. Ces entretiens sont proposés en français, en anglais, en espagnol ou en arabe, à distance, donc en visio ou en audio, selon les possibilités techniques. Psycholab est composé de deux psychologues cliniciens et de deux psychiatres, tous expérimentés dans le secteur de la solidarité internationale et de l'appui à distance. Nous sommes des intervenants neutres, externes, confidentiels et spécialistes : spécialistes de l'expatriation, des contextes, de l'interculturalité et de l'équilibre psychologique dans ces types de situation. Nous intervenons de différentes manières : pour les expatriés, en amont de l'expatriation, en étant présents dans les différentes préparations à l'expatriation, en ayant un entretien individuel avec chaque partant ; et durant l'activité pour l'ensemble du personnel, sur sollicitation directe, de façon à pouvoir poser la situation et échanger individuellement. Nous pouvons également intervenir de façon collective à distance, en proposant des groupes et des échanges, des groupes de parole sur les situations particulières mais également sur place en cas d'incidents ou d'événements plus dramatiques en intervenant directement auprès des victimes ou des personnes impactées. Cet accompagnement s'adresse à l'ensemble du personnel du réseau de l'AFD, que ce soit des expatriés ou des agents locaux. »



Maîtriser l'empreinte carbone du groupe AFD



La trajectoire bas-carbone se décline en interne au sein du groupe AFD et dans sa chaîne de valeur par des mesures opérationnelles de réduction de l'impact de son activité. Le groupe AFD se mobilise ainsi pour **maîtriser ses émissions directes de gaz à effet de serre (GES)** en agissant simultanément sur la réduction de ces émissions et sur leur compensation par des actions contribuant aux ODD. L'évaluation annuelle de l'empreinte carbone du Groupe permet d'identifier ses forces et ses vulnérabilités.

Concernant les émissions de GES globales du siège, le bilan révèle une légère diminution des émissions de 8 % entre 2020 (21 388 TeqCO₂, soit 12,2 TeqCO₂ par agent) et 2021 (19 707 TeqCO₂, soit 11,2 TeqCO₂ par agent). Le maintien des restrictions internationales sur la mobilité et la poursuite du télétravail dans une grande mesure expliquent cette relative stabilité des émissions de GES du siège du groupe AFD. Elle recouvre toutefois des évolutions assez importantes : les émissions liées aux déplacements, aux immobilisations et au fret baissent respectivement de 20, 30 et 25 % alors que celles propres aux intrants, principalement composés d'achat de prestations intellectuelles, augmentent de 2 %. Cette hausse sur le poste le plus important (il compte pour 66 % du total) suffit à compenser les différentes baisses et explique le faible changement en volume de TeqCO₂ émis.

Le bilan carbone de l'année 2020 du réseau du Groupe n'a pu être calculé que fin 2021 pour des raisons de changement de prestataire et d'outil. En 2020, l'impact des mesures sanitaires s'est

fait sentir dans le contexte pandémique mondial car la plupart des implantations du réseau ont été soumises à des restrictions plus ou moins importantes, principalement sur le poste des déplacements. On observe ainsi une baisse de 23 % des émissions de GES en 2020 par rapport à 2019, celles-ci passant de 12 600 TeqCO₂ en 2019 à 9 700 TeqCO₂ en 2020, soit environ 9 TeqCO₂ par agent en 2020. Cette baisse s'explique par une chute importante, de 35 %, des émissions liées aux déplacements en 2020, à mettre en regard d'une hausse de 15 % de celles du poste d'achat de services.



© Agence de Mexico – AFD

Vers une trajectoire bas-carbone

Sur le plan des émissions de GES, une démarche globale, prenant la forme d'un projet de « Trajectoire bas-carbone », a été lancée fin 2020 pour définir les axes et les plans d'action à adopter afin de renforcer encore l'exemplarité en la matière et les pratiques déjà mises en place. En premier lieu, l'objectif est d'améliorer l'efficacité énergétique du parc immobilier en optimisant les usages et en ayant recours aux énergies renouvelables. Ainsi au siège, sur les sites Barthes et Mistral, 100 % de l'électricité consommée est produite à partir de sources d'énergie renouvelable, y compris, *in situ*, à partir des modules photovoltaïques du bâtiment rue Roland Barthes qui ont produit 11 195 kWh



© Marie Tihon / AFD

en 2021. Cette dynamique s'étend progressivement au réseau : en 2021, les agences de N'Djaména au Tchad et d'Accra au Ghana produisent ainsi la majorité de leurs besoins énergétiques à partir de panneaux photovoltaïques.

Depuis fin 2020, un **Forfait mobilité durable (FMD)** a été mis en place pour les salariés du siège qui utilisent le vélo pour leurs trajets domicile-travail au moins 100 jours par an, en offrant une compensation financière. Une étude menée en 2017 indiquait que 15 % des collaborateurs de l'AFD se déplaçaient à vélo. Fin 2021, 161 collaborateurs ont souscrit au FMD. Afin de faciliter le recours à la bicyclette, les racks à vélo ont été multipliés sur l'ensemble des sites métropolitains de l'AFD et de Proparco. Le futur siège du groupe AFD permettra de démultiplier ce type d'infrastructures. En outre, des ateliers d'entretien vélo sont organisés régulièrement, notamment lors de la Semaine européenne de la mobilité – cinq l'ont été au cours de l'année 2021, dans le respect des règles sanitaires, qui ont permis le contrôle et la réparation de plus de 100 vélos. Des initiatives sont également encouragées à l'échelle locale : par exemple, l'agence de Phnom Penh met à disposition une flotte de vélos pour les

courts trajets. Nombre d'agences locales, comme celle de Tunis, mettent en place le covoiturage entre collaborateurs. L'agence du Mexique a mis en place une politique achat responsable, réalisé des travaux d'isolation thermique, déployé des éclairages basse consommation, créé un jardin avec des espèces végétales locales et lancé une flotte de véhicules complètement hybrides.

En outre, un **nouveau plan « Consommation responsable »** prévoit la mise en œuvre de nouvelles mesures quant à la réduction de papier, un meilleur tri et recyclage des déchets, un allongement de la durée de vie des produits, une optimisation des déplacements aériens ainsi qu'un plan d'action « Numérique responsable » destiné, de la même manière, à réduire à terme l'impact carbone et environnemental de nos usages numériques. Enfin le groupe AFD compense annuellement ses émissions résiduelles de CO₂ depuis 2007. Du fait du changement de prestataire et d'outils de collecte et de traitement des données du bilan carbone en 2021, l'appel d'offres de sélection des projets de compensation, situés dans des pays d'intervention du groupe AFD, a été lancé début 2022.



Agir en faveur d'achats responsables



Le groupe AFD se mobilise pour maîtriser son impact carbone et environnemental. Il a ainsi retenu **les achats responsables** comme l'un des trois axes majeurs de sa nouvelle politique achats. Le Groupe s'engage ainsi à réduire l'empreinte environnementale de ses achats, à renforcer leur responsabilité sociale et à soutenir le développement local. Il manifeste sa volonté de s'inscrire dans une démarche d'achats exemplaire. En particulier, cette politique se fixe pour objectifs d'intégrer des critères environnementaux dans les achats stratégiques pour le Groupe, de raisonner en coût global sur le cycle de vie, d'augmenter la part des achats solidaires auprès des acteurs de l'économie sociale et solidaire (ESS), de renforcer des clauses environnementales ou sociales dans les marchés, et de favoriser l'accès aux PME et acteurs locaux dans les pays d'implantation.

Parmi les actions notables, le Groupe a formé en janvier 2022 l'ensemble des acheteurs siège, Proparco et Expertise France aux enjeux des achats responsables, avec une approche d'analyse par les risques. Cette formation a permis aux équipes de monter en compétences et de gagner en professionnalisation sur les aspects de responsabilité sociale, d'apporter du conseil et de la valeur ajoutée lors des consultations.

Le Groupe s'est aussi doté d'une solution permettant de **cartographier les risques environnementaux et sociaux** à prendre en compte lors de passations de marché, selon la typologie d'achats. Cet outil, déployé au cours du premier trimestre 2022, évoluera avec la réglementation en vigueur, établira une notation des risques RSO et facilitera la décision d'inclure les critères RSO pour l'évaluation des offres.

Enfin, des ateliers de réflexion ont été engagés en 2021 avec les principaux métiers de l'AFD afin de co-construire un futur plan d'action en matière d'achats durables par catégorie de besoins. Ce projet s'inscrit pleinement dans la feuille de route des ambitions de performance de responsabilité sociale en cours d'élaboration par la division des Achats Groupe.

En 2021, le groupe AFD a par ailleurs poursuivi des actions sur **l'insertion de personnes en situation de handicap** avec la mise à jour d'un annuaire des entreprises du secteur adapté et protégé, la réalisation d'une étude sur les catégories d'achats pouvant être passés auprès du secteur adapté et protégé et la sensibilisation des prescripteurs aux clauses et critères sociaux à insérer dans les marchés avant publication.



© Stéphane Brabant

Agir pour l'ancrage territorial autour de nos implantations



Acteur du Quartier des deux rives à Paris et s'inscrivant dans la démarche d'économie circulaire, le groupe AFD a réaffirmé ses engagements à travers le dispositif et la signature de la **charte « Paris action climat » de la Ville de Paris** associant les acteurs publics et privés du territoire parisien autour des enjeux climatiques. Des initiatives solidaires au siège et dans le réseau participent également de cette volonté de collaborer avec les territoires d'implantation de l'AFD : les bureaux situés dans les locaux de Vivacity sont verdis par des plantes louées à un Esat qui accom-

pagne les personnes en situation de handicap dans une activité professionnelle ; l'agence de Libreville au Gabon, quant à elle, a fait appel à une association locale pour réaliser des sacs réutilisables et des pochettes pour les PC des collaborateurs.

En outre, en 2021, huit collaborateurs du groupe AFD ont pu partager leurs compétences au travers du dispositif Pro Bono Factory. Cette année, la thématique de l'évènement parisien était centrée sur l'ODD 4 – Accès à une éducation de qualité. Les huit collaborateurs ont accompagné pendant deux demi-journées huit associations franciliennes qui agissent pour l'insertion des jeunes dans les Quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV).



L'art comme catalyseur d'impacts au plus près des territoires

LE DISPOSITIF METIS PROPOSE DE S'APPUYER SUR LES ARTS ET LES ARTISTES AFIN DE RENFORCER LES IMPACTS DES PROJETS DE DÉVELOPPEMENT FINANCÉS PAR L'AFD, ET CE AU PLUS PRÈS DES TERRITOIRES VISÉS ET DE LEURS HABITANTS. PENSÉ ET MIS EN ŒUVRE COMME CATALYSEUR D'IMPACTS, METIS SE VEUT « PASSEUR D'ÉMOTIONS ET PORTEUR DE TRANSFORMATIONS ».

© Ajay Boodhoo



« Je fais de la musique et crée des objets recyclés à partir de déchets. C'est une façon pour moi de sensibiliser à la pollution, à notre mode de vie qui entraîne beaucoup de gaspillage. J'essaie de lier l'art et les messages sur l'environnement. »

KAN CHAN KIN
ACTIVISTE ET MUSICIEN



Peinture, musique, danse, théâtre, poésie... **Les arts éduquent, libèrent, sensibilisent. Ils créent des relations qui transcendent les différences sociales, culturelles, religieuses et politiques.**

Ils exposent, critiquent, remettent en question, construisent. Ils donnent à voir et à ressentir. Ils engagent chacun de manière spécifique et contextuelle. Ils donnent sens et font sens par le recours aux imaginaires et aux symboles. Les arts enrichissent nos intelligences individuelles et collectives. Ils sont de puissants catalyseurs des changements nécessaires à la transformation constante de nos sociétés – des transformations que les projets de développement s'efforcent également de soutenir.

En 2021, dix projets pilotes ont été financés pour un budget global de 210 000 euros. Tous ont donné lieu à des expériences enthousiasmantes. Ils ont permis de réunir nombre de partenaires autour de l'AFD, dont les Instituts français et les Alliances françaises, en lien avec les ambassades et les services culturels.

Selon les besoins des agences, Metis propose un financement agile qui se raccroche à une thématique ou à un territoire d'action de l'AFD et qui intervient à tout moment dans le cycle du projet à partir d'une rencontre entre l'agence, un artiste local et les populations/bénéficiaires concernés.

Par exemple, le théâtre est utilisé pour faire face à la violence et à l'insécurité à Haïti.

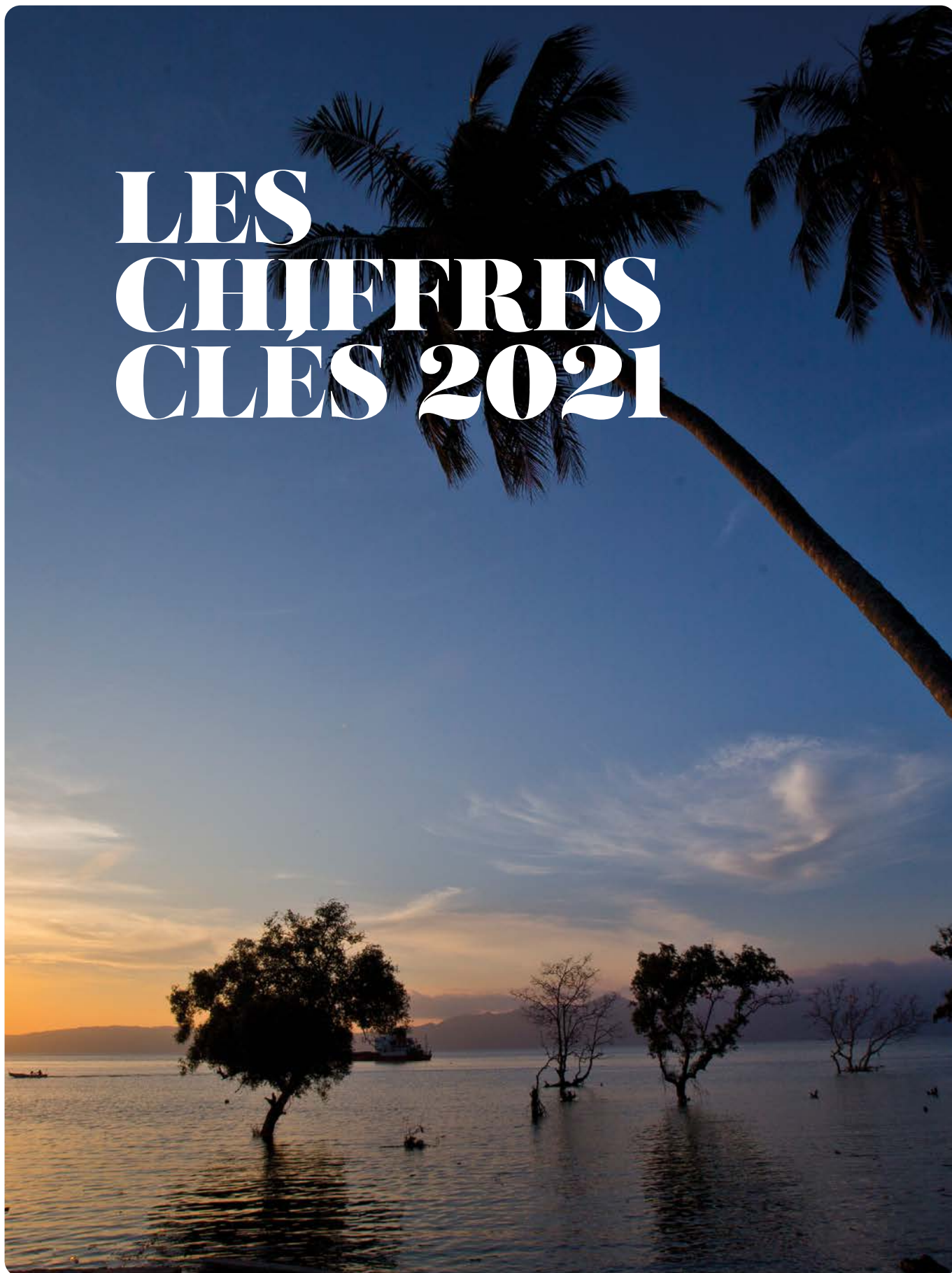


© Reginald Louissaint Junior / Kolektif 2D

« Les mots peuvent soulager. L'art peut essayer de transcender la violence que vivent au quotidien les jeunes et en faire un outil de résistance. Les mots sont forts. C'est notre responsabilité de les écouter. »

GAËLLE LETILLY
DIRECTRICE AFD HAÏTI

LES CHIFFRES CLÉS 2021

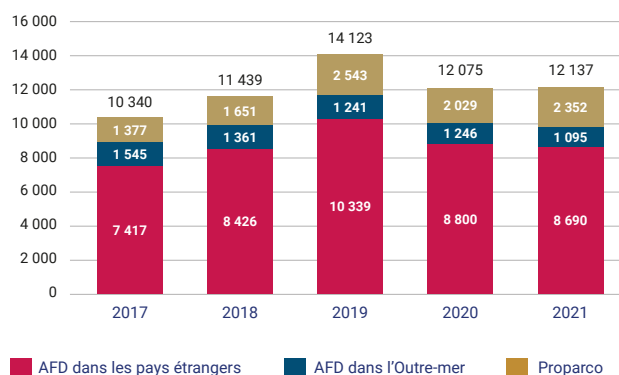




L'ensemble des financements du groupe AFD se sont élevés à 12,1 Mds€ en 2021. Les engagements signés s'établissent à 10,6 Mds€, en baisse après une année 2020 exceptionnelle liée aux financements Covid (12,4 Mds€). Les versements s'élèvent à 8,7 Mds€, un niveau de versements stable par rapport à 2020 (8,7 Mds€).

Autorisations de financement du groupe AFD dans les États étrangers et en Outre-mer

En millions d'euros



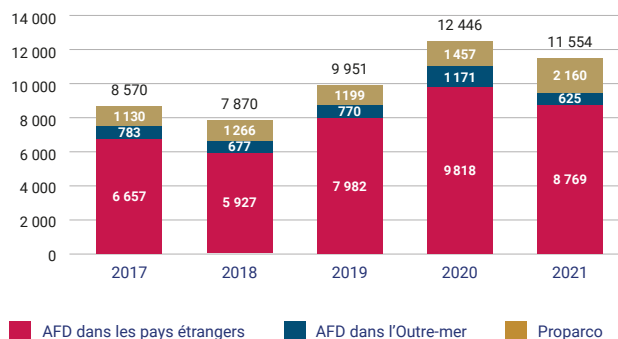
Les autorisations de financement dans les États étrangers et dans les Outre-mer s'élèvent à 12,1 Mds€ comme en 2020.

L'année 2021 est marquée par une stabilisation des engagements du Groupe à 12 Mds€. L'activité dans les États étrangers a légèrement baissé avec 8,6 Mds€ pour l'AFD (8,8 Mds€ en 2020) et a augmenté pour Proparco 2,3 Mds€ en 2021 contre 2 Mds€ en 2020. L'activité de l'AFD dans les Outre-mer a légèrement baissé à 1,1 Md€ en 2021 pour 1,2 Md€ en 2020.



Les chiffres
Clés 2021

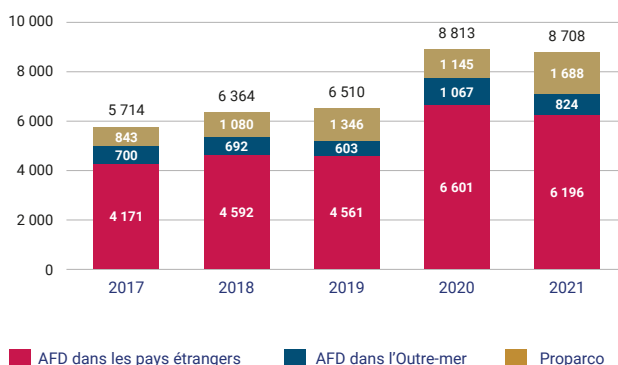
Signatures du groupe AFD dans les États étrangers et en Outre-mer



Le volume d'engagements signés pour l'année 2021 est de 11,5 Mds€ pour le Groupe, en baisse de l'ordre de 7 % par rapport à 2020. Cette baisse s'explique d'une part par le volume exceptionnel de signatures (12,4 Mds€) en réponse immédiate à la crise sanitaire en 2020, et d'autre part par le plafonnement des engagements du Groupe à 12 Mds€.

Versements du groupe AFD dans les États étrangers et en Outre-mer

En millions d'euros



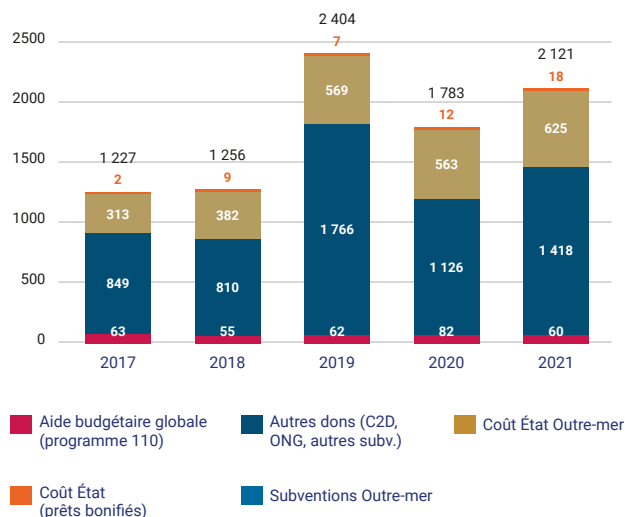
Les versements du Groupe s'établissent à 8,7 Mds€ en 2021, un niveau stable par rapport à 2020 (8,8 Mds€). Le volume des versements de l'AFD note une légère baisse à 6,2 Mds€ en 2021 contre 6,6 Mds€ en 2020. Cette baisse s'explique également d'une part par le volume très élevé de décaissements en 2020 (notamment des octrois 2019 et 2020), et d'autre part par le plafonnement des engagements à 12 Mds€ depuis 2020.



L'AFD a bénéficié de 2,1 Mds€ d'effort financier¹ de l'État en 2021 (+23,5 % par rapport à 2020).

Le niveau d'effort financier est en hausse par rapport à 2020, avec 1,4 Md€ de ressources en dons et 0,6 Md€ pour la bonification des prêts.

Effort financier de l'État mis en œuvre par le groupe AFD

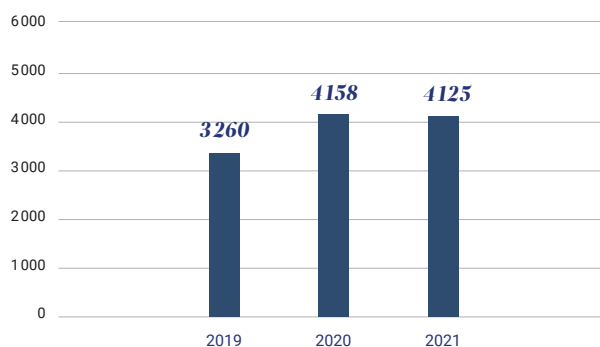


¹ Y compris Fonds français pour l'environnement mondial.

Le groupe AFD a contribué en 2021 à hauteur de 4,1 Mds d'€ (4,2 Mds€ en 2020) à l'aide publique au développement française selon la méthode de l'équivalent-don (-3 % par rapport à 2020).

Contribution de l'activité du groupe AFD à l'APD française

En millions d'euros (équivalent-don)





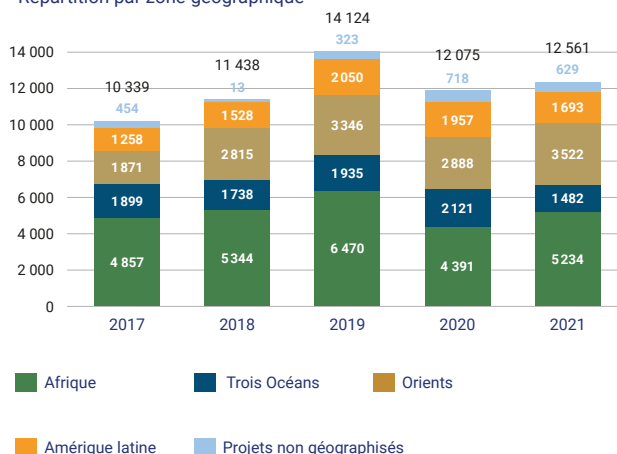
Priorité maintenue à l'Afrique

En 2021, les autorisations de financement du groupe AFD en Afrique (Afrique subsaharienne et Afrique du Nord) s'élèvent à 5,2 Mds€ (hors océan Indien²), soit 43 % de l'activité du Groupe, ce qui en fait la première région d'intervention du Groupe.

² En ajoutant l'activité dans l'océan Indien (Comores, Madagascar, Maurice) incluse dans la région Trois Océans, l'activité en Afrique s'élève à 5,4 Mds€ en 2021 (4,93 Mds€ en 2020).

Autorisations de financement du groupe AFD

Répartition par zone géographique



Le regain de l'activité en Afrique s'explique par l'amélioration de la situation sanitaire qui a permis la reprise de certains projets et l'instruction de nouveaux.

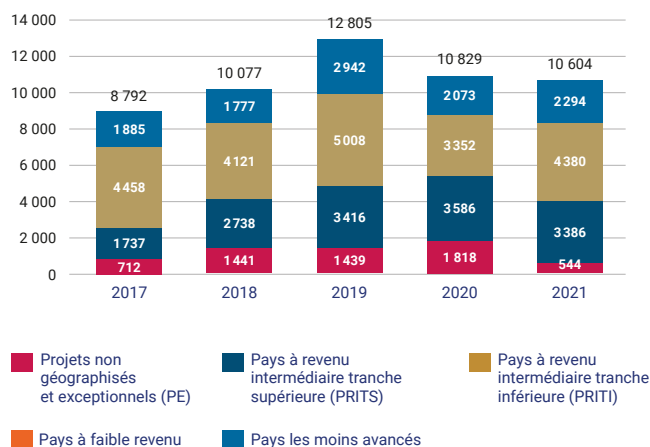
Les autorisations de financement du groupe AFD dans la région Orients se sont élevées à 3,5 Mds€ en 2021, ce qui correspond à 29 % de l'activité du groupe AFD. L'activité en Amérique latine s'établit à 1,6 Md€, soit 13 % de l'activité du Groupe.



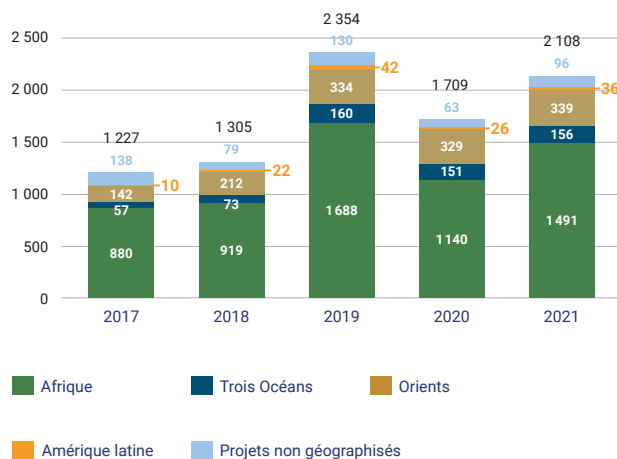
En 2021, les engagements financiers de l'AFD dans la région Trois Océans ont atteint 1,4 Md€, soit 12 % de l'activité totale du Groupe. 36 % de l'activité du groupe AFD dans les États étrangers a été réalisée dans les pays à revenu intermédiaire de tranche inférieure, tandis que ceux de tranche supérieure représentent 28 %.

Répartition des autorisations de financement du groupe AFD

Par niveau de revenu des pays



Répartition géographique de l'effort financier de l'État



This image shows a full page of a document template. It consists of approximately 30 evenly spaced horizontal dotted lines across the entire width of the page, providing a guide for handwriting or typing. There are no margins, text, or other markings present.

This image shows a full page of white paper with horizontal dotted lines. The lines are evenly spaced and run across the width of the page, providing a guide for handwriting or typing. There are no margins, text, or other markings on the page.

Pour un monde en commun

Le groupe AFD contribue à mettre en œuvre la politique de la France en matière de développement et de solidarité internationale. Composé de l'Agence française de développement (AFD), en charge du financement du secteur public et des ONG, de la recherche et de la formation sur le développement durable, de sa filiale Proparco, dédiée au financement du secteur privé, et d'Expertise France, agence de coopération technique, le Groupe finance, accompagne et accélère les transitions vers un monde plus juste et résilient.

Nous construisons avec nos partenaires des solutions partagées, avec et pour les populations du Sud. Nos équipes sont engagées dans plus de 4 000 projets sur le terrain, dans les Outre-mer, dans 115 pays et dans les territoires en crise, pour les biens communs – le climat, la biodiversité, la paix, l'égalité femmes-hommes, l'éducation ou encore la santé. Nous contribuons ainsi à l'engagement de la France et des Français en faveur des Objectifs de développement durable (ODD). Pour un monde en commun.



www.afd.fr

 @AFD_France –  AFDOfficiel –  afd_france

5, rue Roland Barthes – 75598 Paris cedex 12 – France

Tél. : +33 1 53 44 31 31

Table des matières

I.	L'activité du Groupe	57
1.	Nos chiffres clés.....	57
2.	Nos cinq engagements.....	66
2.1	100 % Accord de Paris – stratégie Climat et Développement (2017-2022) #ODD13.....	66
2.2	100 % Lien social	76
2.3	Agir en 3D	82
2.4	Priorité au non souverain	87
2.5	L'approche partenariale	91
3.	Nos géographies d'intervention	103
3.1	L'activité en Afrique	103
	Focus sur les pays prioritaires de l'aide au développement française	111
3.2	L'activité dans les Trois océans.....	119
3.3	L'activité en Orient.....	125
3.5	L'activité en Amérique latine.....	130
	Focus sur les très grands émergents.....	135
4.	Les grandes transitions	137
4.1	Transition démographique et sociale.....	137
4.2	Transition énergétique	149
4.3	Transition territoriale et écologique	158
4.4	Transition numérique	189
4.5	Transition économique et financière	194
4.6	Transition politique et citoyenne	200
II.	II La responsabilité sociétale	208
1.	Animer la démarche de responsabilité sociétale	208
1.1	Normes et standards.....	208
1.2	La politique de responsabilité sociétale 2018-2022 du groupe AFD.....	209
1.3	Mise en œuvre de la démarche	210
1.4	Évaluation de la démarche	213
1.5	Transparence en matière de responsabilité sociétale.....	214
2.	Assurer le développement durable dans les interventions.....	216
2.1	Maîtrise des risques et des impacts environnementaux et sociaux	216
2.2	Contribution de l'activité du Groupe au développement durable.....	226
2.3	Dispositif d'analyse et avis développement durable.....	234
2.4	Dispositif de mesure des résultats et des impacts de Proparco	242
2.5	Répondre aux réclamations des tiers	243

3.	Faire diligence.....	247
3.1	Stratégies sectorielles	248
3.2	Diligences relatives aux droits humains	251
3.3	Maîtriser les risques de détournement de l'aide, de corruption, de fraude, de blanchiment et de financement du terrorisme	254
4.	Promouvoir un cadre de travail porteur de sens	256
4.1	Éthique professionnelle.....	257
4.2	Conditions d'emploi	259
4.3	Promotion de l'égalité professionnelle et de la diversité	260
4.4	Développement des compétences et employabilité	263
4.5	Dialogue social	265
5.	Réduire l'empreinte environnementale et sociétale directe	266
5.1	Le bilan carbone et la compensation carbone	266
5.2	Ancrage territorial	269
5.3	Sensibilisation des collaborateurs.....	270
5.4	Achats responsables.....	270
III.	La production de connaissances	271
IV.	Périmètre et méthodologies	277
1.	Les données d'activité	277
1.1	Les données d'activité du groupe AFD	277
1.2	Les données d'activité de l'AFD	280
1.3	L'AFD en Afrique.....	282
1.4	L'AFD dans les Trois Océans	283
1.5	L'AFD en Orient	284
1.6	L'AFD en Amérique latine.....	285
1.7	L'AFD dans les Pays prioritaires	286
1.8	L'AFD dans les très grands émergents.....	288
1.9	Les données d'activité de Proparco	290
1.10	Les versements du groupe AFD	293
2.	Les pays d'intervention de l'AFD et les partenariats différenciés.....	294
3.	Les implantations du groupe AFD	296
4.	Périmètre de l'activité du groupe AFD	298
5.	(6) Présentation du dispositif Analyse et avis développement durable.....	301
6.	Note méthodologique	305

I. L'activité du Groupe

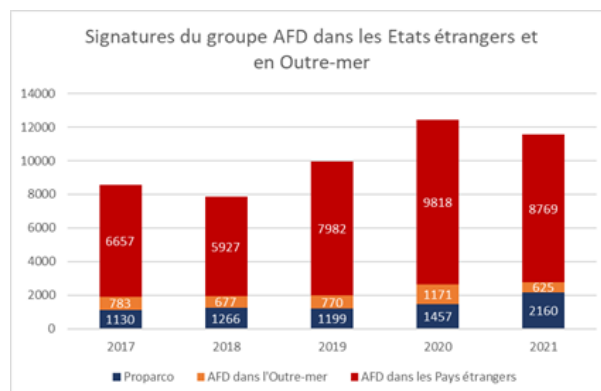
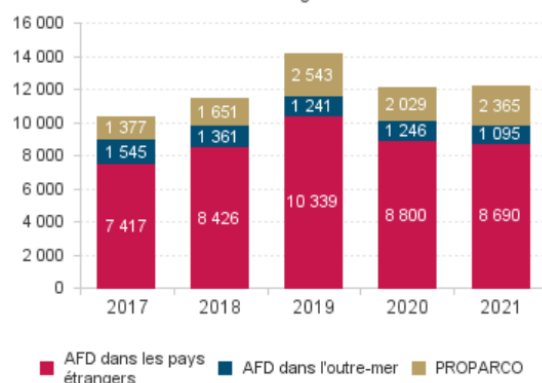
1. Nos chiffres clés

L'ensemble des financements du groupe AFD se sont élevés à 12,1 Mds€ en 2021. Les engagements signés s'établissent à 10,6 Mds€, en baisse après une année 2020 exceptionnelle liée aux financements Covid (12,4 Mds). Les versements s'élèvent à 8,7 Mds€, un niveau de versements stable par rapport à 2020 (8,7 Mds€).

Les autorisations de financement dans les États étrangers et dans les Outre-mer s'élèvent à 12,1 Mds€ comme en 2020. L'année 2021 est marquée par une stabilisation des engagements du Groupe à 12 Mds€. L'activité dans les États étrangers a légèrement baissé avec 8,6 Mds€ pour l'AFD (8,8 Mds€ en 2020) et a augmenté pour Proparco 2,3 Mds€ en 2021 contre 2 Mds en 2020. L'activité de l'AFD dans les Outre-mer a légèrement baissé à 1,1 Md€ en 2021 pour 1,2 Mds€ en 2020.

Le volume d'engagements signés pour l'année 2021 est de 11,5 Mds€ pour le Groupe, en baisse de l'ordre de 7 % par rapport à 2020. Cette baisse s'explique d'une part par le volume exceptionnel de signatures (12,4 Mds€) en réponse immédiate à la crise sanitaire en 2020, et d'autre part par le plafonnement des engagements du Groupe à 12 Mds€.

Autorisations de financement en millions d'euros du groupe AFD dans les États étrangers et en Outre-mer

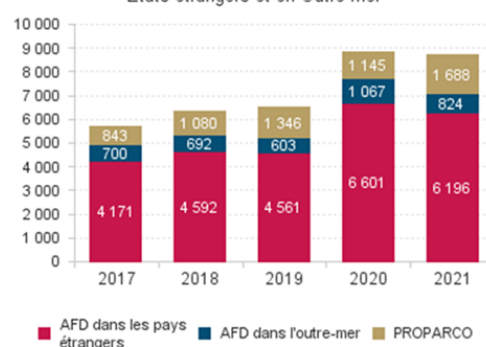


Les versements du Groupe s'établissent à 8,7 Mds€ en 2021, un niveau stable par rapport à 2020 (8,8 Mds€). Le volume des versements de l'AFD note une légère baisse à 6,2 Mds€ en 2021 contre 6,6 Mds€ en 2020. Cette baisse s'explique également d'une part par le volume très élevé de décaissements en 2020 (notamment des octrois 2019 et 2020), et d'autre part par le plafonnement des engagements à 12 Mds€ depuis 2020.

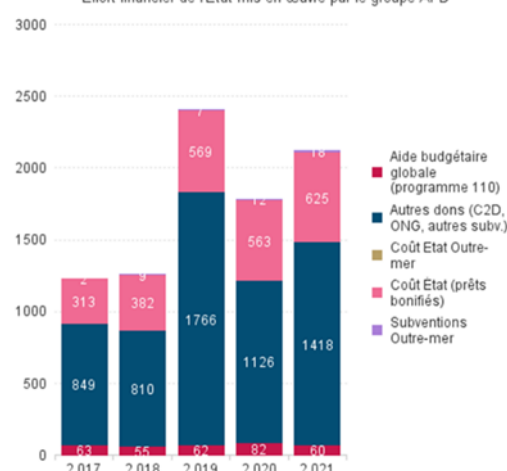
L'AFD a bénéficié de 2,1 Md€ d'effort financier¹ de l'État en 2021 (+23,5 % par rapport à 2020). Le niveau d'effort financier est en hausse par rapport à 2020, avec 1,4 Md€ de ressources en dons et 0,6 Md€ pour la bonification des prêts.

Le groupe AFD a contribué en 2021 à hauteur de 4,1 Mds d'€ (4,2 Mds€ en 2020) à l'aide publique au développement française selon la méthode de l'équivalent-don (-3 % par rapport à 2020).

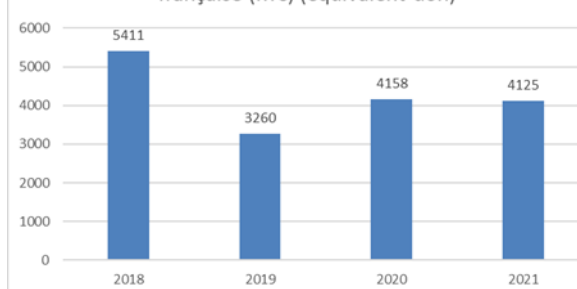
Versements en millions d'euros du groupe AFD dans les États étrangers et en Outre-mer



Effort financier de l'État mis en œuvre par le groupe AFD



Contribution de l'activité du groupe AFD à l'APD française (M€) (équivalent-don)



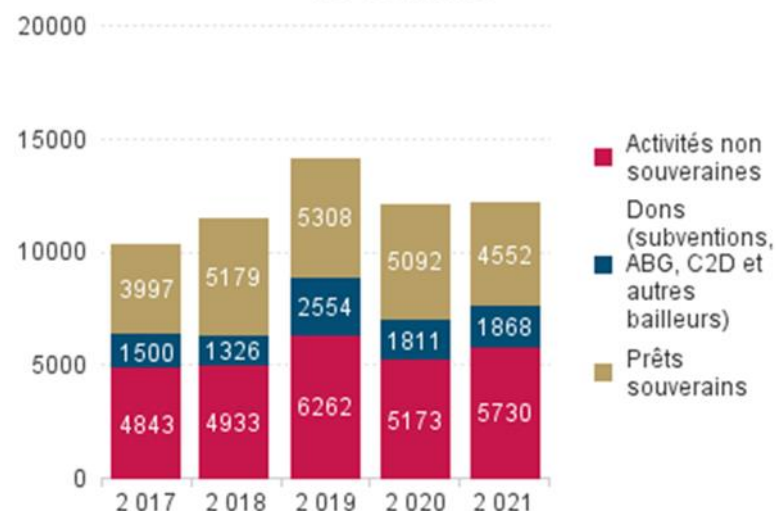
¹ Y compris Fonds français pour l'environnement mondial

Le prêt, premier mode d'intervention du groupe AFD

Les activités non souveraines s'élèvent à 5,7 Mds€ en 2021., l'activité en non souverain connaît un fort regain avec une hausse de 10 % par rapport à 2020, sous l'effet du rebond de l'activité de Proparco et de l'activité non souveraine de l'AFD.

Le volume de prêts souverains aux États étrangers de AFD atteint 4,6 Mds (5,1 Mds€ en 2020) soit 38 % de l'activité totale.

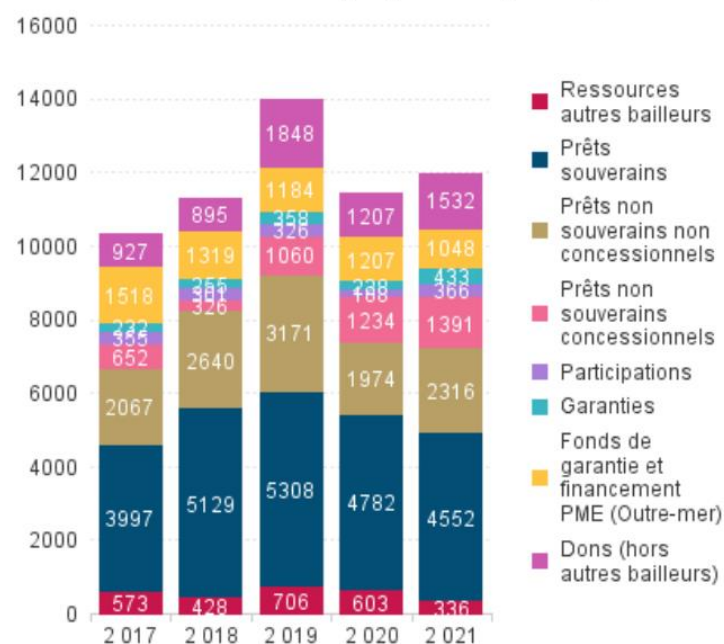
Autorisations de financement du groupe AFD : Activités souveraines/non souveraines



Les crédits délégués par d'autres bailleurs sont en forte baisse à 336 M€. Ces chiffres s'expliquent par un effet conjoncturel lié à la mise en place du nouveau budget européen 2021-2027.

L'activité en don atteint 1,5 Md€ en 2021, soit une hausse de 27 % par rapport à l'année passée (1207 M€ en 2020).

Autorisations de financement du groupe AFD : répartition par instrument



Priorité maintenue à l'Afrique

En 2021, les autorisations de financement du groupe AFD en Afrique (Afrique subsaharienne et Afrique du Nord) s'élèvent à 5,2 Mds€ (hors Océan Indien ²), soit 43 % de l'activité du Groupe, ce qui en fait la première région d'intervention du Groupe.

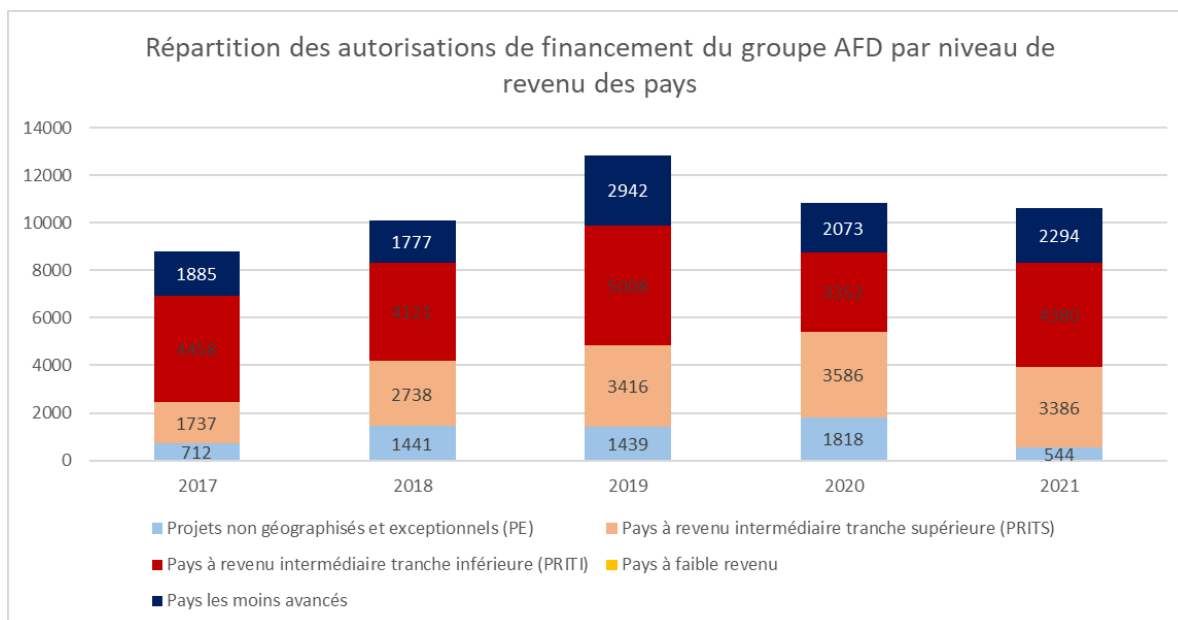
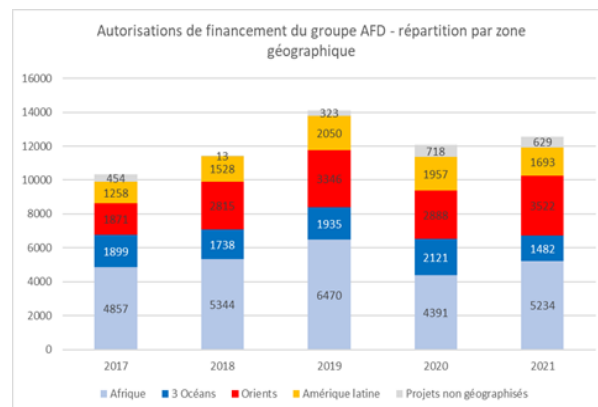
Le regain de l'activité en Afrique s'explique par l'amélioration de la situation sanitaire qui a permis la reprise de certains projets et l'instructions de nouveaux.

Les autorisations de financement du groupe AFD dans la région Orients se sont élevées à 3,5 Mds€ en 2021, ce qui correspond à 29 % de l'activité du groupe AFD. L'activité en Amérique latine s'est établit à 1,6 Mds€, soit 13 % de l'activité du Groupe.

En 2021, les engagements financiers de l'AFD dans la région Trois Océans ont atteint 1,4 Mds€, soit 12 % de l'activité totale du Groupe. L'activité.

36 % de l'activité du groupe AFD dans les États étrangers a été réalisée dans les pays à revenu intermédiaire de tranche inférieure, tandis que ceux de tranche supérieure représentent 28 %

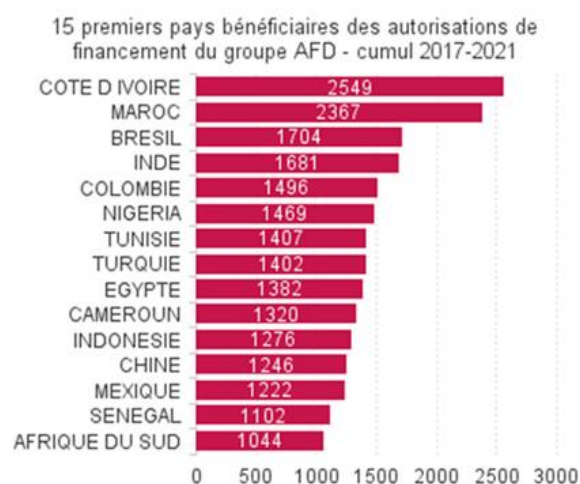
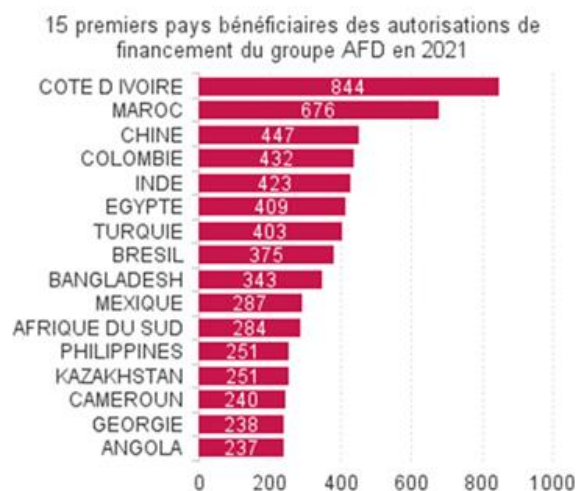
de l'activité du Groupe. L'activité dans les pays les moins avancés atteint près de 2,3 Mds€, soit 21 % de l'activité du Groupe dans les États étrangers.



² En ajoutant l'activité dans l'océan Indien (Comores, Madagascar, Maurice) incluse dans la région Trois

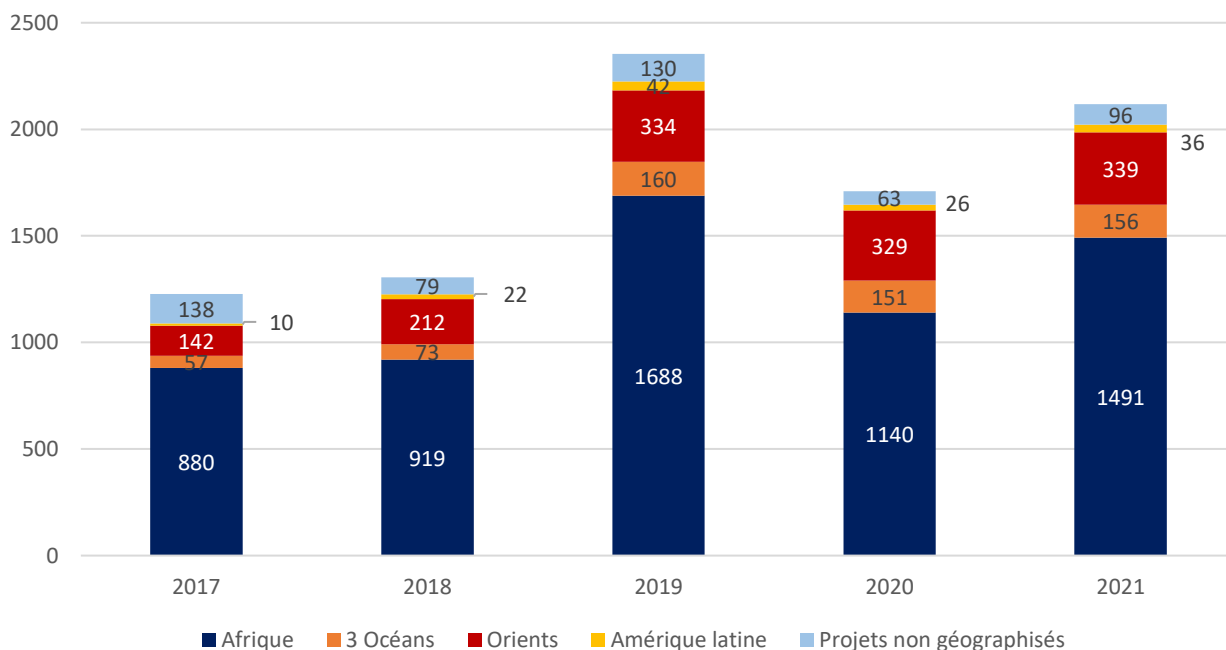
Océans, l'activité en Afrique s'élève à 5.4 Mds€ en 2021 (4,93 Mds€ en 2020).

La Côte d'Ivoire, le Maroc et le Brésil sont les trois premiers pays bénéficiaires des autorisations de financement du groupe AFD sur la période 2017-2021. La Côte d'Ivoire, le Maroc et la Chine sont les trois premiers pays bénéficiaires des autorisations en 2021.

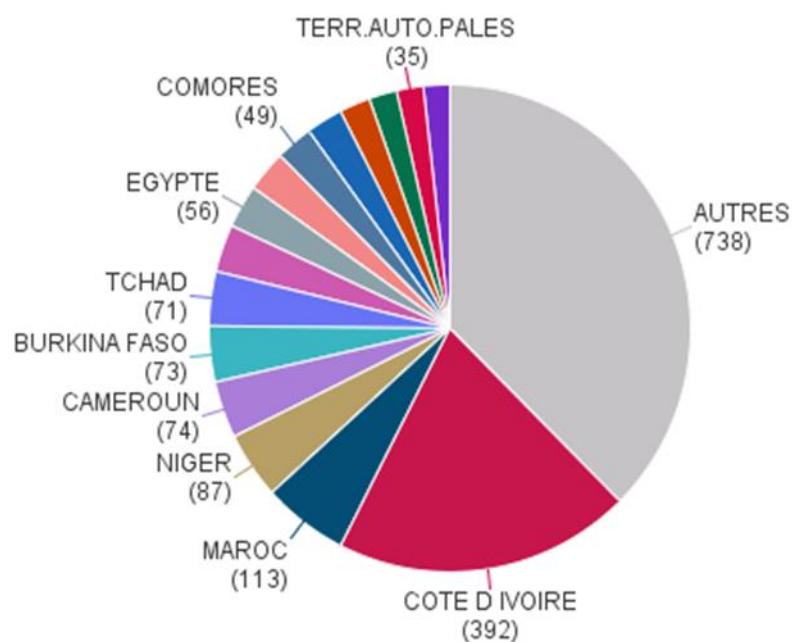


L'Afrique a bénéficié de plus des deux tiers de l'effort financier de l'État mobilisé dans les États étrangers en 2021 conformément au mandat donné à l'AFD. Les cinq premiers pays bénéficiaires de l'effort financier de l'État en 2021 sont des pays africains, dont deux pays prioritaires de l'aide française (Niger et Burkina Faso).

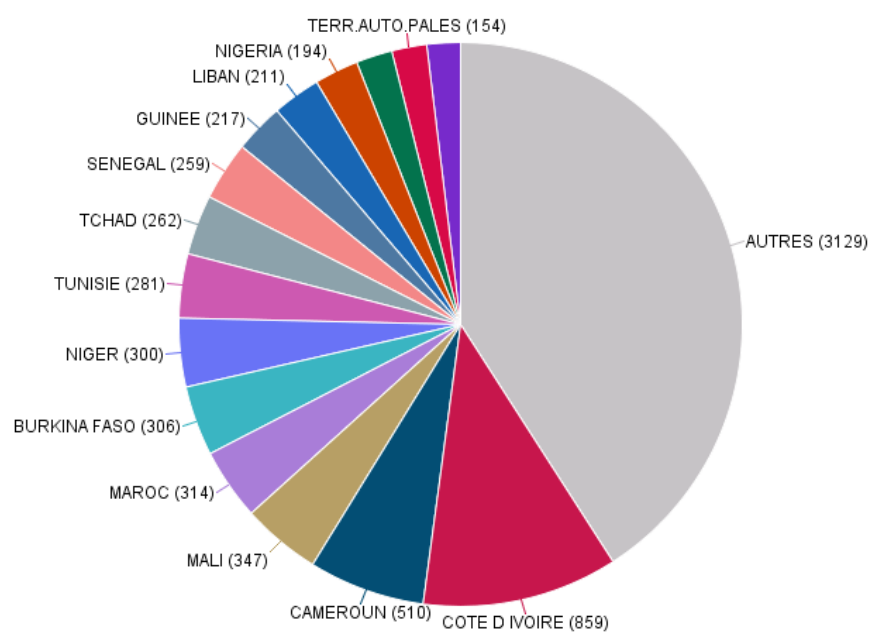
Répartition géographique de l'effort financier de l'État



Pays bénéficiaires de l'effort financier de l'État en 2021

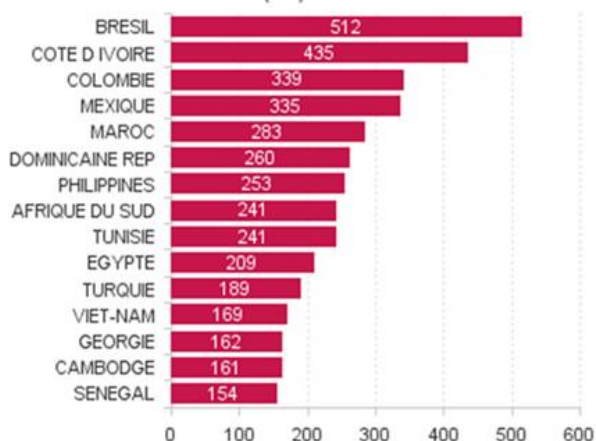


Pays bénéficiaires de l'effort financier de l'État, cumul 2017-2021

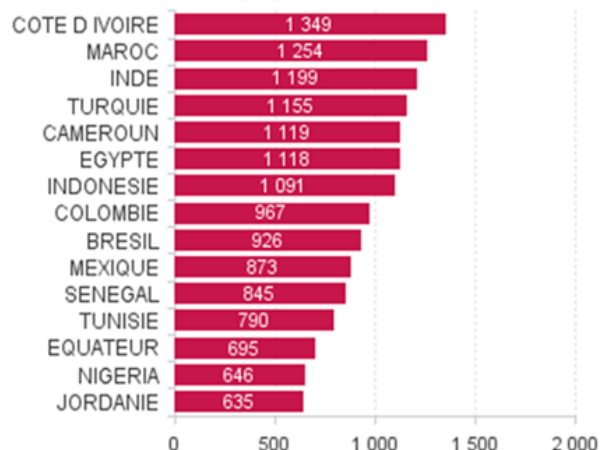


LE Brésil, la Côte d'Ivoire et la Colombie sont les trois premiers bénéficiaires des versements du groupe AFD en 2021. Ces versements reflètent la dynamique des engagements dans ces pays au cours des années passées et l'utilisation des outils de financement à décaissement rapide.

15 premiers pays bénéficiaires des versements du groupe AFD (M€) en 2021



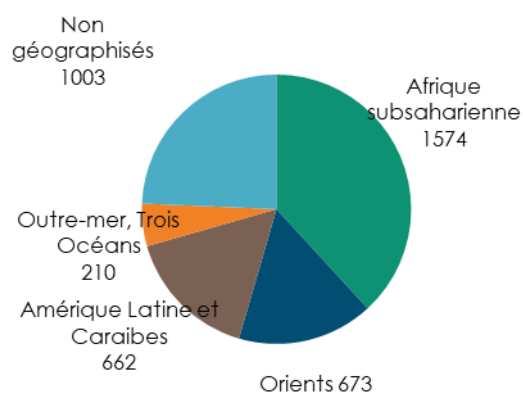
15 premiers pays bénéficiaires des versements du groupe AFD (M€) en 2017-2021



L'Afrique subsaharienne a été la première région bénéficiaire de l'APD générée par l'activité du groupe AFD en 2021, avec 1,6 Md€ d'aide publique.

Les autres régions d'intervention du groupe AFD ont bénéficié de 1,5 Md€ d'APD générée par l'activité du groupe AFD en 2021 (pour 1,7 Md€ en 2020).

Contribution de l'AFD à l'APD en 2021
Répartition par géographie (M€)



Les secteurs d'intervention

Le groupe AFD a adopté une vision stratégique des objectifs du développement durable fondée sur six transitions qui agrègent les 17 ODD.

Le groupe AFD a octroyé 5,2 Mds€ pour contribuer à la transition territoriale et écologique en 2021. La transition territoriale et écologique contribue à l'atteinte des **ODD 2** (Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir une agriculture durable), **ODD 6** (Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau), **ODD 11** (Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables) **ODD 14** (Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable) et **ODD15** (Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable). Le Groupe finance notamment des projets dans les secteurs de l'agriculture et de la sécurité alimentaire, de l'eau et de l'assainissement, de l'environnement et des ressources naturelles, et du développement urbain. Le financement de la transition économique et financière est le deuxième secteur d'intervention du Groupe avec 3,7 Mds€. La transition politique et citoyenne est le troisième secteur d'intervention du Groupe avec plus de 1,7 Mds€ de financements en 2021.

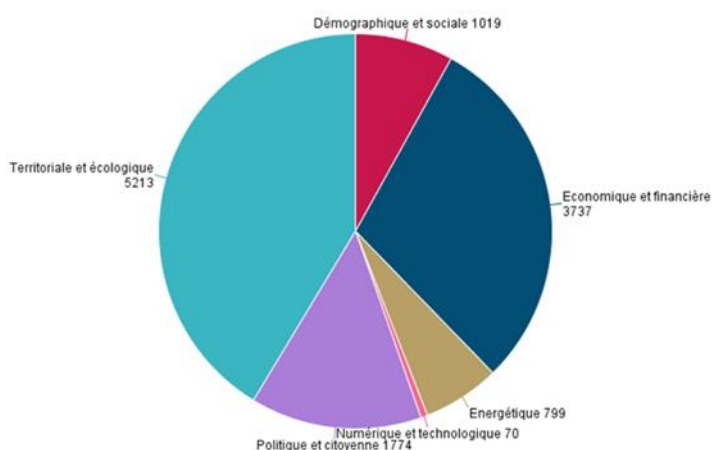
L'activité de financement d'infrastructures et développement urbain du groupe AFD est prépondérante avec 3,8 Mds€. 220 M€ ont été octroyés dans le domaine des transports, 1,4 Mds€ de financements dans l'énergie et 823 M€ pour les autres infrastructures et services sociaux.

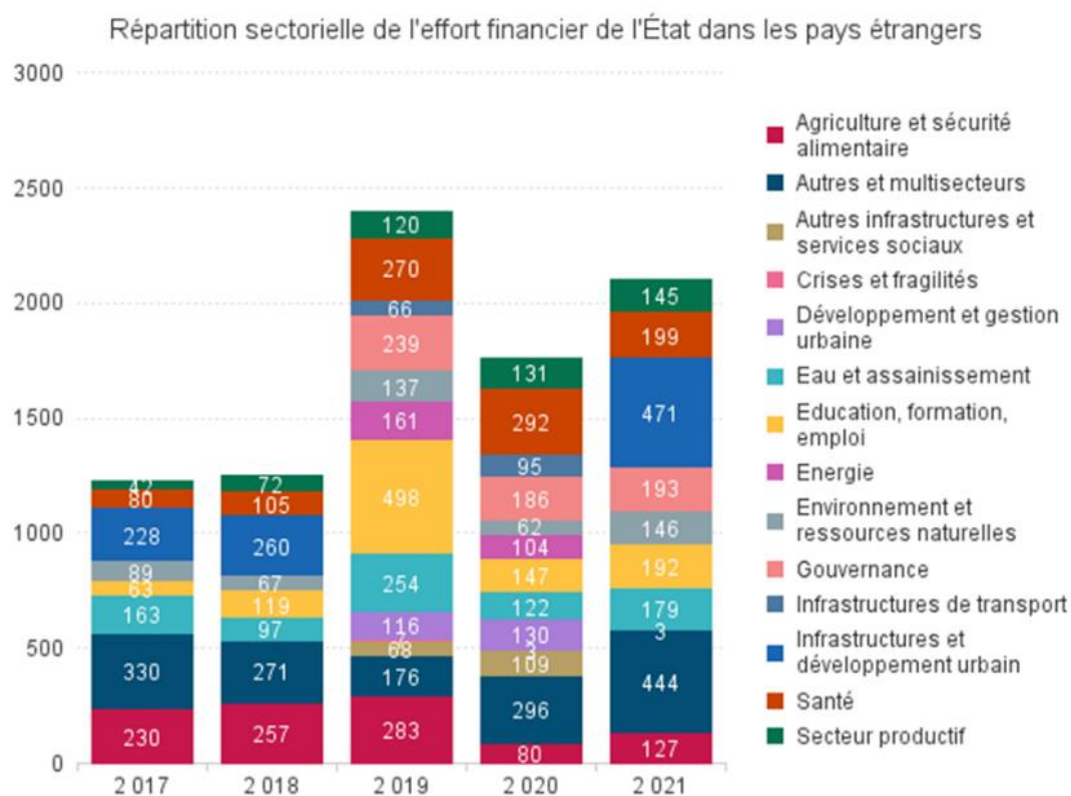
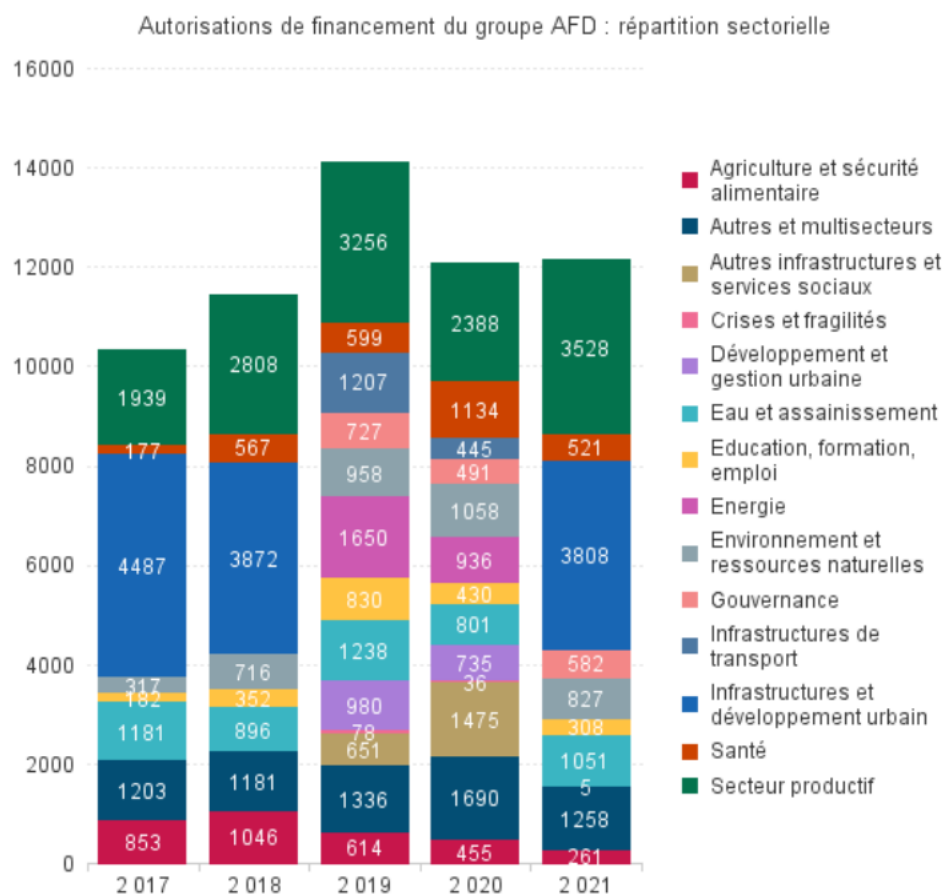
Le soutien au secteur productif représente 3,5 Mds€ de financements du groupe AFD en 2021, en croissance portée par la dynamique de Proparco.

Les secteurs sociaux (éducation et santé) ont bénéficié de 829 M€ de financement. Après un niveau exceptionnel en 2020, le secteur de la

santé revient à son niveau d'activité pré-crise sanitaire. Les secteurs sociaux ont bénéficié de 391 M€ d'effort financier de l'État.

Autorisations de financement du groupe par transition en 2021





2. Nos cinq engagements

2.1 100 % Accord de Paris – stratégie Climat et Développement (2017-2022) #ODD13

Adoptée en novembre 2017, la stratégie « Climat et Développement » (2017-2022) s'inscrit dans la dynamique engendrée par l'Accord de Paris pour le climat. Ce dernier a suscité des attentes fortes à l'égard des financeurs du développement, notamment en matière d'alignement des flux financiers avec un développement bas carbone et résilient aux effets du dérèglement climatique.

La stratégie fixe quatre engagements pour le groupe AFD :

- Assurer une activité « 100 % Accord de Paris »
- Augmenter les volumes de finance Climat
- Contribuer à la redirection des flux financiers et d'investissement
- Co-construire les solutions et peser sur les normes

1. Des objectifs climat atteints en 2021

En 2021, le total des engagements climat du Groupe a atteint 6 Mds€, dont 5,76 Mds€, dans les États étrangers. 57 % de l'activité dans les États étrangers présentent un co-bénéfice climat, correspondant à une contribution au financement de 239 projets. Malgré la crise de la Covid-19, le groupe AFD a atteint ses objectifs, dépassant ainsi la cible fixée à 50 % d'activité à co-bénéfices climat. Ce résultat est en augmentation par rapport à 2020, année fortement affectée par la crise sanitaire. Avec près de 5,10 Mds€ d'autorisations de financement « climat » octroyées dans les États étrangers en 2021, l'AFD (hors Proparco) atteint 63 % d'octrois « climat »³ et affiche une hausse en volume de 10 % par rapport à 2020. Proparco

de son côté a autorisé 677 M€ de financement « climat », soit 34 % de ses engagements annuels. Ces financements ont essentiellement contribué à des programmes privés d'énergies renouvelables et d'efficacité énergétique.

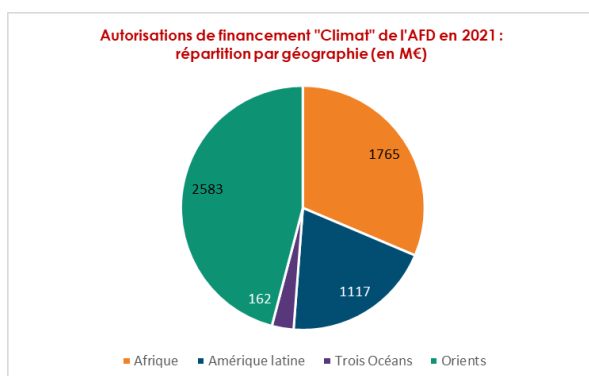
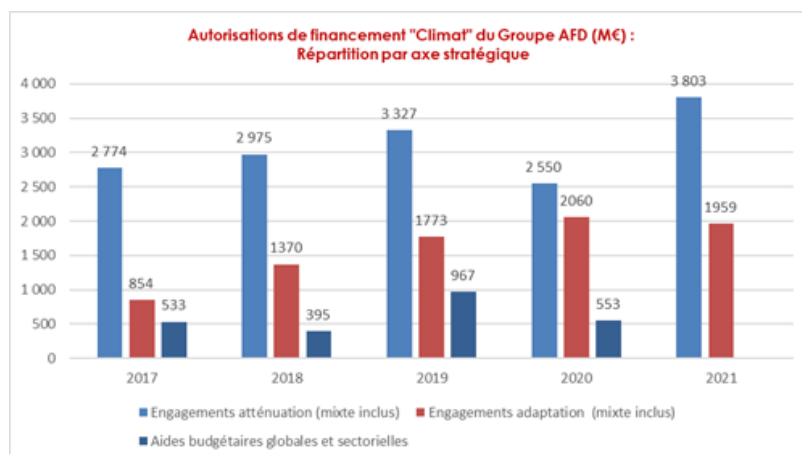
En incluant l'Outre-mer, les financements pour le climat en 2021 représentent 54 % des engagements totaux, soit 6,0 Mds€. Le Groupe a engagé depuis 2017 plus de 26,4 Mds€ de financements ayant un co-bénéfice « climat ».

D'ici 2025, l'AFD s'est engagée à ce que 30 % de ses financements climat soient aussi favorables à la biodiversité, objectif déjà atteint en 2021 avec 2 Mds€ de financements climat favorables à la nature⁴ (soit 33 %).

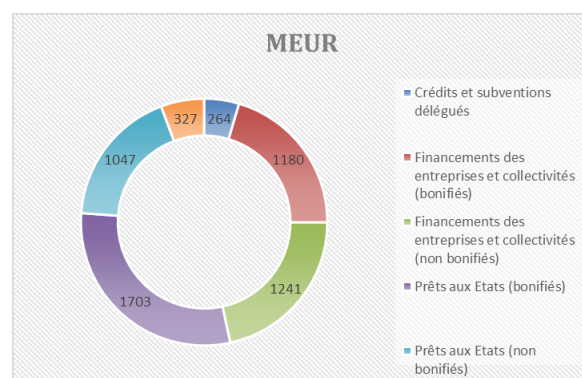
³ Ce ratio est calculé sur la base des octrois annuels dans les pays en développement, hors aides budgétaires globales (ABG), mécanisme de désendettement (C2D), garanties, FEXTE. Les sous-

participations de l'AFD aux financements de Proparco sont incluses dans les engagements de Proparco).

⁴ marqués CAD 1 ou CAD 2 biodiversité



Sur le plan géographique, l'activité « climat » s'est d'abord concentrée dans la zone Orients avec 2,6 Mds€ (soit 74 % de l'activité du Groupe dans la région), puis en Afrique avec 1,8 Mds€ (soit 41 % de l'activité dans la région), 1,2 Md€ en Amérique latine (soit 67 % de l'activité de la région) et 396 M€ pour la région Trois Océans en incluant les Outre-mer français (soit 29 % de l'activité de la région)⁵.



Enfin, l'activité « climat » réalisée au travers de financement budgétaire de politiques publiques s'élève à 1,6 Md€, ce qui équivaut à 27 % de l'activité « climat » du Groupe en 2021. Ces financements constituent un outil essentiel de soutien à la formulation et à la mise en œuvre de politiques publiques ciblées vers des trajectoires de développement bas-carbone et résilient. Ils réunissent trois composantes : un appui budgétaire, un dialogue adossé à une matrice d'indicateurs et une coopération technique. En complément de ces prêts, le groupe AFD propose également des activités d'étude, d'assistance technique et de renforcement de capacités.

Les financements climat poursuivent deux logiques différentes : l'atténuation du dérèglement climatique, et l'adaptation aux impacts actuels et futurs du changement climatique.

⁵ Les montants multi-pays non géographisés s'élèvent à 94 M€ en 2021.

Deux milliards d'euros pour l'adaptation au changement climatique en 2021

L'adaptation permet de faire face aux impacts du changement climatique actuels et futurs tels que l'aggravation des sécheresses, l'accroissement des inondations, l'élévation du niveau marin. L'objectif en terme de finance adaptation (1/3 de la finance Climat) a été atteint en 2021, dans la continuité de 2020. Cela représente un montant de 1,96 Mds€ dans les États étrangers, et de 2,04Mds€ en incluant les Outre-mer, soit une part de près de 34 % du total des financements pour le climat.

Ces financements ont soutenu de nombreux projets de gestion des ressources en eau, de prévention et gestion des risques climatiques (systèmes d'alertes, montées des eaux, inondations) et d'agriculture durable.

Quatre milliards d'euros pour l'atténuation au changement climatique en 2021

Les activités d'atténuation ont pour objectif la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Les financements en faveur de l'atténuation ont augmenté de manière significative par rapport à 2020 (+ 33 %), atteignant 3,80 Mds€ en 2021 pour les États étrangers et 3,96 Mds€ en incluant les Outre-mer, ce qui correspond à plus de 66 % de l'activité « climat » totale. Au final, 5,5 millions de tonnes équivalent CO₂ seront économisées chaque année, tout au long de la vie des projets d'atténuation financés en 2021. Les activités concernent majoritairement de la promotion des énergies renouvelables, des transports durables et des programmes d'efficacité énergétique.

La redevabilité carbone

En 2021, le groupe AFD s'est engagé à rendre compte de l'impact carbone de ses opérations de manière plus précise. A l'échelle de son portefeuille, cela se traduit par un suivi de deux indicateurs principaux : les émissions relatives (somme des bilans carbone) et les émissions

absolues (somme des émissions induites par tous les projets) des projets octroyés dans l'année.

Le périmètre de la redevabilité carbone couvre les secteurs ayant une empreinte carbone significative et pour lesquels les émissions absolues et relatives sont quantifiables. Ce sont plus précisément l'agroalimentaire, la foresterie, l'industrie, les transports, l'énergie, l'eau et l'assainissement, les bâtiments et les déchets.

Les émissions relatives calculées grâce à l'outil bilan carbone représentaient -2,92 MtCO₂eq/an à l'échelle du portefeuille du Groupe en 2021. Pour la même année, les émissions absolues s'élevaient à 3,87 MtCO₂eq/an.

Dans son exercice de redevabilité carbone, le Groupe considère également les émissions évitées, qui témoignent de la contribution spécifique des projets d'atténuation à la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Il s'agit des émissions relatives des projets d'atténuation. En 2021, les émissions évitées représentaient -5,53 MtCO₂eq/an.

Les risques financiers climatiques

Les risques financiers climatiques se répartissent en trois grandes catégories : tout d'abord les risques physiques associés aux impacts du dérèglement climatique, puis les risques de transition résultant des dynamiques de transition vers un monde bas carbone et en particulier des politiques publiques susceptibles d'être mises en œuvre (taxes carbone, régulation...) et enfin les risques de contentieux climatique. Les risques financiers climatiques concernent l'AFD en tant que banque et agence de développement. Le groupe AFD les intègre dans ses processus d'analyse de risque à travers divers chantiers. Pour cette raison, depuis 2019, le Groupe s'est doté d'une feuille de route pour intégrer ces risques à ses pratiques d'analyse de crédit, de dialogue partenarial et de politique publique.

En 2021, le Groupe a publié son premier rapport Taskforce on Climate Financial related

Disclosure (TCFD)^[1] qui illustre la réalisation de cette feuille de route avec l'objectif également de contribuer à l'effort de transparence et de redevabilité sur ces enjeux. Le Groupe donne une place centrale aux opportunités et risques liés au climat dans la gouvernance, le dialogue avec clients et partenaires, le choix des opérations financées et les différents indicateurs de pilotage de son activité.

En parallèle, en complément des outils utilisés pour l'analyse des projets financés, tel que l'outil Vulnerability Climate Screening, le groupe AFD a intégré de manière systématique les risques physiques climatiques dans ses processus d'analyse de risques de crédit à l'octroi de ses

prêts depuis 2019, y compris dans son système d'information. En 2020, le Groupe a participé à l'exercice de stress test climatique de l'ACPR, expérience qui a nourri un travail de préparation courant 2021 d'un outil d'analyse des risques de transition pour un déploiement dès 2022.

Le groupe AFD apporte sa contribution à l'initiative *Mainstreaming Climate Action in Financial Institutions* pour promouvoir l'adoption des cinq grands principes pour une intégration plus systématique du climat dans les institutions financières. Rassemblant à ce jour 53 institutions, elle est la seule initiative qui compte parmi ses membres des institutions publiques et privées des pays du Nord et du Sud.

2. Un rôle d'influence sur les sujets climat auprès des autres bailleurs et partenaires

L'AFD a entretenu en 2021 un dialogue régulier avec les organisations de la société civile (OSC) françaises et internationales actives sur les enjeux climatiques dans le cadre du Comité des partenaires, composé des ministères, de *think tanks*, d'OSC françaises et d'autres acteurs de la société civile. Des réunions ont également été organisées en vue de consultations sur l'évolution des méthodologies de finance climat, d'alignement avec l'Accord de Paris et d'implication au Sommet Finance en Commun ou à la COP26.

Avec le Fonds Vert

Le partenariat du groupe AFD avec le Fonds vert pour le Climat (FVC) s'est poursuivi en 2021 avec l'approbation d'un cofinancement de 52,8 M\$ pour le projet Hydromet. Ce projet vise à renforcer la résilience des États de l'Océan Indien au changement climatique par l'amélioration des services écosystémiques, météorologiques, hydrologiques et climatiques. A ce jour, six projets portés par l'AFD ont été

cofinancés par le Fonds vert pour un montant total d'environ 370 M€.

Des facilités dédiées à l'accompagnement et l'appui des partenaires

Après une première phase qui a permis de produire un effet de levier de plus de 595 M€ de projets d'adaptation financés par l'AFD et d'autres bailleurs (Fonds vert pour le Climat, Union européenne), **le programme AdaptAction**, lancé en 2017 et doté de 30 M€ pour 4 ans, est entré dans une **Phase 2** annoncée à la COP26. Dotée de 15 M€ supplémentaires pour la période 2022-2025, il continuera de catalyser acteurs, politiques publiques et financements pour renforcer les capacités d'élaboration et de mise en œuvre de trajectoires de développement résilient et inclusif.

En parallèle, la Facilité 2050 vise à soutenir les pays dans l'élaboration de leurs stratégies de long terme de développement bas-carbone et résilient. Suite à l'octroi d'une première tranche (10 M€ en juillet 2018) et d'une seconde tranche (20 M€ en décembre 2019), une trentaine

^[1] <https://www.afd.fr/fr/ressources/rapport-tcfd-groupe-afd>

d'appuis (études, actions de renforcement de capacités, transfert d'outils méthodologiques) ont été lancés dans une vingtaine de pays. Via un programme de coopération technique mis en œuvre par Expertise France, la Facilité a par exemple soutenu la Colombie dans la formulation de sa stratégie climat et sa soumission à la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC) en 2021, et a également financé le projet de modélisation macroéconomique GEMMES qui a déjà permis de mesurer les impacts socio-économiques du changement climatique au Vietnam.

L'AFD et IDFC mobilisés pour porter la voix des banques publiques de développement au FICS et à la COP 26

L'AFD assure depuis octobre 2017 la présidence de l'**International Development Finance Club (IDFC)**, un réseau unique de **27 banques nationales et régionales de développement**. Le mandat du directeur général de l'AFD Rémy Rioux comme président du club, a été renouvelé pour deux ans en 2021. Le groupe AFD joue un rôle important au sein de ce réseau, qui représente une capitalisation totale de plus de 4 000 Mds USD, en co-animant le groupe de travail climat qui vise à promouvoir les investissements en faveur du climat et la mise en œuvre de l'Accord de Paris.

La seconde édition du sommet Finance en Commun (FICS), organisée par la Cassa Depositi e Prestiti d'Italie avec le soutien de l'AFD, a réuni **530 Banques publiques de développement (BPD)** en octobre 2021 à Rome. Dans la continuité du premier sommet, ces banques s'engagent à aligner leurs financements avec l'Accord de Paris, à agir en faveur de la biodiversité, ou encore à accélérer les investissements dans les énergies renouvelables. A cette occasion, l'**IDFC** a adopté les principes communs de comptabilisation de la finance climat atténuation, conjointement avec les banques multilatérales, et a publié un cadre

d'alignement avec l'Accord de Paris. Les résultats ont pu être valorisés lors de la journée finance de la COP26 à Glasgow.

Reportée d'un an en raison de la crise sanitaire, **la COP26** a réussi à donner un nouvel élan à la mobilisation de la communauté internationale et des acteurs non étatiques en faveur du climat. Le groupe AFD, le club IDFC et l'initiative Finance en Commun y ont pleinement participé. Le Groupe a présenté ses avancées sur l'alignement avec l'Accord de Paris et valorisé ses 30 Mds€ de finance climat atteints depuis 2015, dont 7 Mds€ pour l'adaptation et une part importante (21 % en 2020 et 33 % en 2021) de finance convergente climat/biodiversité. Le groupe AFD s'est également associé au « *Statement on International Public Support for the Clean Energy Transition* » en s'engageant à Glasgow à **ne plus financer d'investissements fossiles, y compris du gaz, dès 2022**.

En 2021, lors de la publication de son Green Finance Mapping, l'**IDFC** a annoncé avoir mobilisé 1 000 Mds\$ de financements verts depuis l'Accord de Paris, y compris un quadruplement de la finance adaptation, et 14 Mds\$ de financements biodiversité en 2020. Lors de la COP26, le Club s'est engagé à mettre fin au financement à l'international de nouveaux projets de centrales électriques au charbon sans technique de capture carbone dès la fin 2021. Il a également rehaussé son ambition en s'engageant à mobiliser 1300 Mds\$ de finance verte sur la période 2019-2025.

La **Facilité Climat IDFC**, lancée en 2019 pour une phase pilote de 4 ans et dotée de plus de 6 M€, a pour but de renforcer les capacités des membres, la coopération et le partage de connaissances au sein du Club sur le climat. En 2021, la Facilité Climat a proposé des formations sur des sujets variés tels que l'utilisation de l'outil bilan carbone, l'évaluation des risques physiques ou les stratégies de long terme. Elle a également lancé un programme de mentorat

et a poursuivi l'appui à l'accréditation au Fonds vert pour le climat de plusieurs institutions.

3. Projets emblématiques 2021

Gérer durablement les forêts et les parcs nationaux au Maroc – Prêt de 103 M€ à l'État marocain

S'inscrivant dans la stratégie Forêts du Maroc 2020-2030, le programme **Ghabati Hayati** contribue à une transition bas carbone, résiliente et inclusive du pays, à la protection et au maintien de sa biodiversité. Il vise à appuyer la mise en place de la nouvelle organisation institutionnelle du secteur forestier et prévoit des échanges d'expériences et d'expertises avec les institutions françaises sœurs que sont l'Office français de la biodiversité et l'Organisation et l'ONF International.

Participation des populations autochtones en République démocratique du Congo – 180 000€ de subventions à AEDH

En 2021, l'AFD a soutenu un projet porté par l'association Agir ensemble pour les droits humains (Agir ensemble), qui promeut les droits fondamentaux et des modes de vie des populations autochtones pygmées en République démocratique du Congo (RDC). L'objectif est d'améliorer leur participation inclusive à la gestion durable des terres, territoires et ressources naturelles pour la protection de l'environnement.

Réduire les risques de catastrophes aux Philippines – Prêt de 250 M€

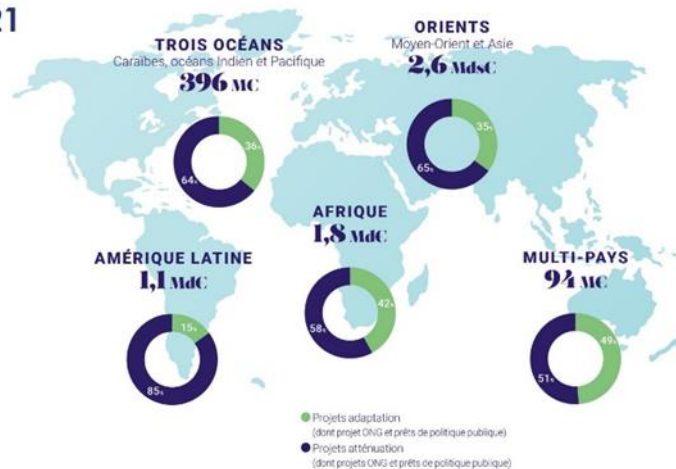
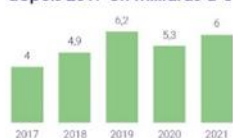
En 2021, l'AFD a accompagné l'État philippin pour réduire les risques de catastrophes au niveau local et soutenir la préparation et la réponse face aux catastrophes aux Philippines, l'un des pays les plus vulnérables aux impacts du changement climatique. L'objectif est d'appuyer les autorités locales pour renforcer la résilience des économies et des communautés. Il s'agit aussi de réduire le temps de réponse d'urgence après une catastrophe et de rendre la période de récupération plus efficace.

Soutenir la Colombie dans sa transition vers une économie durable et résiliente – Prêt de 200 M€

Ce financement budgétaire de politique publique s'articule autour des objectifs suivants : renforcer les capacités du pays en matière de gestion et de suivi de la mise en œuvre de l'action climatique ; accroître l'utilisation durable, efficace et légale du capital naturel ; développer l'économie circulaire ; accélérer la transition énergétique du pays

Notre activité en 2021

Évolution des engagements Groupe depuis 2017 en milliards d'€



4. Synthèse des 2⁶

N°	Indicateurs de suivi	Cible	2018	2019	2020	2021
1	Octrois annuels ayant des co-bénéfices Climat dans les États étrangers (AFD, Proparco et ONG en M€)	Nd.	4 784 M€	6 067 M€	5 194 M€	5 762 M€
2a	Octrois annuels ayant des co-bénéfices Climat dans les États étrangers (en M€ et en % de l'activité inclus dans le périmètre Climat) (AFD)	50 %	4 249 M€ 55 %	5 350 M€ 55 %	4 615 M€ 55 %	5 085M€ 63 %
2b	Octrois annuels ayant des co-bénéfices Climat dans les États étrangers en montants (en M€ et en % de l'activité inclus dans le périmètre Climat) (Proparco)	30 %	536 M€ 32 %	717M€ 31 %	548 M€ 32 %	677M€ 34 %
3a	Octrois annuels ayant des co-bénéfices Climat en AFRIQUE (en M€ et en % de l'activité AFR inclus dans le périmètre Climat) (groupe AFD)	30 %	1 795 M€ 47 %	2 065M€ 43 %	1660 M€ 36 %	1 765M€ 41 %
3b	Octrois annuels ayant des co-bénéfices Climat ORIENTS (en M€ et en % de l'activité d'ORE inclus dans le périmètre Climat) (groupe AFD)		1 425 M€ 58 %	1582 M€ 58 %	1566 M€ 34 %	2 583M€ 74 %
3c	Octrois annuels ayant des co-bénéfices Climat en AMÉRIQUE LATINE (en M€ et en % de l'activité AML inclus dans le périmètre Climat) (groupe AFD)	70 %	685 M€ 80 %	1429 M€ 87 %	734 M€ 16 %	1 117M€ 67 %
3d	Octrois annuels ayant des co-bénéfices Climat en TROIS OCÉANS (en M€ et en % de l'activité OCN inclus dans le périmètre Climat) (groupe AFD) (hors Outre-mer)		209 M€ 86 %	212 M€ 41 %	302 M€ 7 %	162M€ 58 %
4a	Part des octrois annuels contribuant à l'atténuation du changement climatique (%)Groupe EE	Nd.	2 485 M€ 52 %	2248 M€ 37 %	1580 M€ 34 %	3 803 M€
4b	Part des octrois annuels contribuant à l'adaptation au changement climatique (%)Groupe EE	Nd.	1 012 M€ 21 %	1008 M€ 17 %	852 M€ 18 %	1960M€

⁶ En 2021, les chiffres de Proparco et OSC ont été intégrés (pas les chiffres Outre-mer). Les chiffres ne sont donc pas comparables avec ceux des années précédentes

Focus sur la dimension climat de l'Avis développement durable

Les dimensions climat de l'Analyse et Avis Développement Durable (AADD)

Mis en place en 2014, le dispositif AADD vise à faciliter la prise en compte transversale des enjeux du développement durable dans les opérations de financement du Groupe. Il a évolué en 2018 pour intégrer les orientations de la stratégie climat 2018-2022 et la cohérence des projets avec l'Accord de Paris : la grille d'analyse détaille les critères de notation de projets « bas carbone » (dimension 5a) et/ou « résilients » (dimension 5b), selon une approche largement qualitative.

La notation a une amplitude de - 2 à + 3 : les projets devant recevoir une note négative sont ceux « incohérents avec les objectifs de politique climat du pays ou les enjeux identifiés dans le cadre d'analyse de sa trajectoire bas-carbone », « incohérents avec les objectifs adaptation des politiques publiques et représentant un risque d'accroître la vulnérabilité de la zone », « exposés à des risques climatiques négatifs sans prendre de mesure d'adaptation pour y faire face », ou « impliquant un effet structurant de verrouillage à long terme ». Les notations positives traduisent la mobilisation par le projet d'un à trois leviers de transition.

La sélectivité supposée par l'engagement "100 % Accord de Paris" est tout d'abord réalisée par les équipes opérationnelles, lors de l'identification des projets, avec un possible appui de la division climat en tant que membre de l'équipe projet. Afin de renforcer cette sélectivité et de mieux caractériser le type de projets alignés ou non alignés, les fiches climat pays, des grilles sectorielles, comme par exemple sur l'énergie, ou encore des revues de portefeuilles de prospection ont été développées. Lors de l'octroi, l'analyse de l'alignement à l'Accord de Paris est à nouveau faite par les équipes projet au regard de la grille mais repose aussi sur l'avis DD et sur les instances de décision interne.

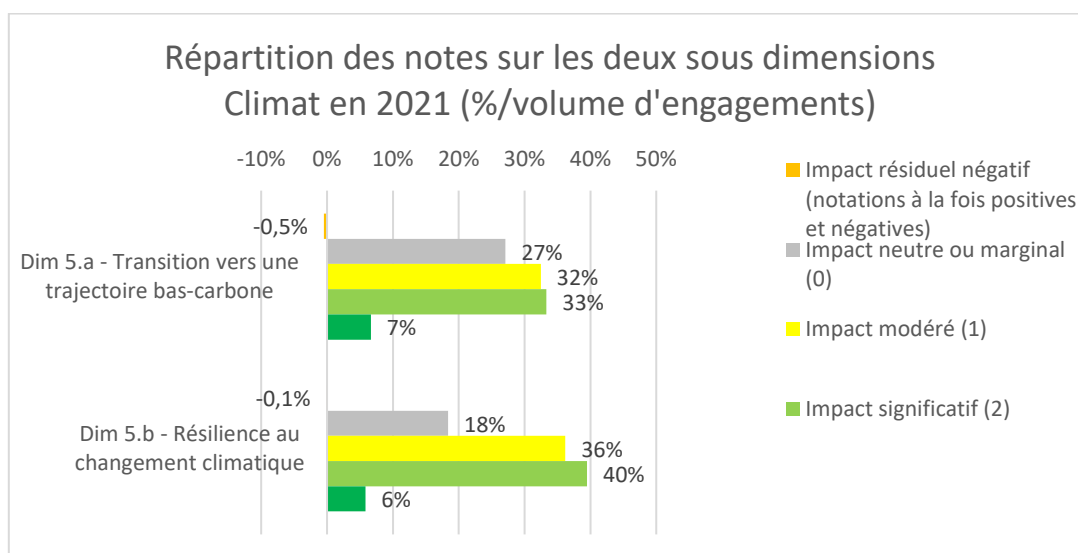
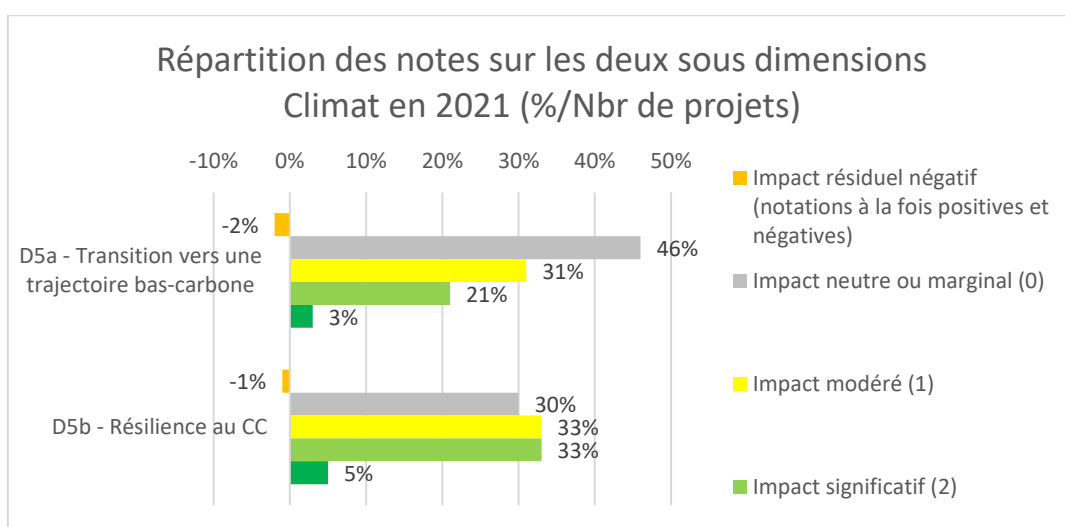
L'analyse des résultats des projets soumis à avis développement durable⁷ met en évidence l'alignement de l'activité de l'AFD avec l'Accord de Paris mais également une légère détérioration par rapport au bilan de l'année dernière. Aucun projet n'a d'impact strictement négatif en 2021 sur les dimensions climatique, grâce à un effort de sélectivité des projets en amont du cycle d'instruction. **La proportion des projets contribuant positivement (effets modérés (+1), significatifs (+2) ou structurants (+3)) à la transition bas carbone progresse légèrement par rapport à 2020** (55 % contre 49 % en 2020), grâce à une progression notable des effets significatifs (+10 points). De même pour la résilience au changement climatique, qui passe de 63 % en 2020 à 71 % des projets ayant des impacts positifs en 2021, et dont la part des effets significatifs progresse de 6 points.

S'agissant de la transition bas carbone (D5a), le niveau de 70 % des volumes financiers agissant favorablement est maintenu en 2021, avec notamment une augmentation des impacts significatifs et structurants (+14 points). Comme en 2020, ces impacts significatifs ou structurants sur la trajectoire bas carbone sont essentiellement portés par des projets des secteurs de l'environnement et des ressources naturelles, des infrastructures énergétiques, de la mobilité et du développement urbain, ainsi que par le secteur productif financier. A la différence de 2020, deux projets ont reçu une double notation avec à la fois des impacts positifs et des risques d'impacts potentiels négatifs (contre un seul en 2020). Il s'agit de la centrale Albioma ainsi que du renforcement de capacités de la ZLECAf. Dans le cas du premier projet, la note négative se réfère au caractère controversé de l'utilisation de la biomasse ligneuse importée pour

⁷ Echantillon de 182 opérations de l'AFD ayant fait l'objet d'un avis développement durable, d'un montant cumulé de 7,5 Mds€ octroyés en 2020. Cela représente et 78 % des montants engagés par l'AFD.

produire de l'électricité. Dans le second cas, la note négative est attribuée aux potentiels effets négatifs découlant du libre-échange.

S'agissant, de la résilience au changement climatique(5b), les impacts positifs progressent légèrement pour s'établir à 71 % des projets (contre 63 % en 2020). La part des **projets à impacts significatifs ou structurants (notation +2 ou +3) progresse (38 %** contre 31,7 % en 2020 et 27,1 % en 2019 en nombre de projets) et stagne en volume d'engagements (46 %). Comme en 2020, ces impacts significatifs ou structurants sur la résilience au changement climatique sont essentiellement portés par des projets des secteurs agricoles, eau et assainissement, système productif financier, et développement urbain. Ces progrès peuvent en partie s'expliquer par la poursuite des efforts de formation interne sur l'outil d'identification des risques du changement climatique et par un appui renforcé de la division Climat auprès des équipes pour prendre en compte dans la conception des projets, les risques identifiés.



DN : double notation, impact positif / impact négatif

Le retour d'expérience de l'application de la nouvelle méthodologie d'analyse développement durable (en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2018) met en évidence :

- l'importance de raisonner en termes d'opportunité stratégique et d'intégrer, le plus en amont possible de l'instruction, les questionnements en matière de contribution à un développement bas-carbone et résilient au changement climatique pour éviter de réaliser des projets à « effet de verrouillage » ;
- l'enjeu majeur de disposer de données fiables permettant d'évaluer la cohérence du projet avec la politique climat du pays. Selon les contextes, des incertitudes ou zones « grises » ou controverses existent par rapport à l'alignement des projets avec la trajectoire de développement bas-carbone et résilient des pays.

A cet égard, les fiches d'analyse Climat par pays, qui ont été actualisées en 2021, constituent un outil important pour mieux contextualiser les analyses d'impact sur ces dimensions, de même que la participation du groupe AFD aux discussions internationales sur les méthodologies d'alignement avec l'accord de Paris, en lien avec différents think tanks.

2.2 100 % Lien social

En 2021, l'AFD a pu structurer son engagement 100 % Lien social via l'adoption d'une stratégie dédiée, approuvée par le Conseil d'Administration. La stratégie 100 % Lien social poursuit deux grands objectifs, sur la période 2021-2025, qui s'articulent autour de plusieurs axes d'intervention. Le premier objectif a pour ambition de réduire les inégalités multidimensionnelles (accès équitable aux biens et services essentiels ; justice sociale et politiques de redistribution ; égalité femmes-hommes). Le second objectif vise le renforcement de l'inclusion (co-construction des projets, gouvernance participative par la promotion des communs, vivre-ensemble et liens inter-populations). Trois leviers d'accélération transversaux consolident la démarche et l'ambition de la stratégie : l'approche fondée sur les droits humains ; l'approche « transition juste » qui combine enjeux écologiques et sociaux ; et le renforcement des analyses et des méthodes de suivi et d'évaluation des projets de l'AFD.

Pour bien prendre en compte cette évolution stratégique, la dimension 2 (Bien-être social et réduction des déséquilibres sociaux) de la grille d'analyse développement durable (ADD) a été révisée afin que les projets notés positivement ne soient plus « aveugles » aux inégalités et à l'inclusion sociale. Ainsi, à partir de 2021, pour être labellisé 100 % Lien social, aucun projet du Groupe ne devrait avoir de notation négative sur les dimensions 2 (égalité femmes-hommes) et 3 (bien-être social et réduction des inégalités) du dispositif ADD. En 2021, ce sont 83 % des projets qui ont obtenu une notation positive sur ces deux dimensions.

Enfin, dans le cadre de la Facilité de recherche sur les inégalités, financée par le Directorate Général des Partenariats Internationaux de l'Union européenne et mise en œuvre par l'AFD, plusieurs outils ont fait l'objet d'expérimentation dans des géographies et secteurs variés pour approfondir la compréhension des inégalités socio-économiques dans les pays et analyser les leviers permettant de les réduire. Ces outils permettront d'accompagner les opérationnels et les partenaires de l'AFD dans l'aide à la décision sur les objectifs des projets via une meilleure connaissance des bénéficiaires (ciblage) et en apportant des informations sur les sous-jacents des inégalités.

Genre et réduction des inégalités femmes-hommes

#ODD 5

L'AFD poursuit sa mobilisation autour de l'intégration transversale du genre dans ses opérations à travers son Plan d'action égalité femmes-hommes (2019-2022). Cette mobilisation s'inscrit dans la stratégie internationale de la France pour l'égalité entre les femmes et les hommes (2018-2022) qui est en cohérence avec le Plan d'orientation stratégique (POS) du groupe AFD 2018-2022,

Le Plan d'action pour l'égalité entre les femmes et les hommes intègre le genre dans tous les secteurs d'action du groupe AFD et donne la priorité au continent africain. Il a pour finalités opérationnelles principales :

- **Promouvoir** : l'égal accès aux ressources et aux opportunités économiques, ainsi que la défense des droits des femmes et des filles ;
- **Prévenir** : en luttant contre les inégalités de genre et contre toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et des filles ;
- **Émanciper** : en accompagnant les partenaires dans leur mobilisation pour l'autonomisation des femmes et des filles.

Le genre est en outre l'une des six dimensions des analyses et avis développement durable, ce qui permet de systématiser l'intégration des enjeux de genre dans les cycles de projet de l'AFD et de renforcer les capacités internes en assurant un pilotage institutionnel inclusif et partenarial. Ainsi, 100 % des projets de l'AFD sont analysés au prisme du genre.

Cette ambition se traduit dans les nouveaux objectifs d'engagements d'ici 2022 : 50 % du volume d'engagements notés 1 ou 2 selon le marqueur genre du CAD de l'OCDE et 700 M € annuels de projets marqueur CAD 2.

1. De nouveaux objectifs atteints en 2021

En 2021, la totalité des projets et programmes financés par l'AFD dans les États étrangers ont fait l'objet d'un questionnaire sur les enjeux de genre et d'une notation selon le marqueur genre du CAD de l'OCDE.

Les objectifs fixés par la Stratégie internationale de la France sur l'égalité entre les femmes et les hommes pour 2021 était de 50 %, en volume d'engagements, de projets notés 1 ou 2 selon le marqueur CAD sur le Genre et 600 M € de projets marqués CAD 2.

En 2021, 49,6 % des projets de l'AFD ont présenté un co-bénéfice pour l'égalité femmes-hommes et 63 projets à visée transformationnelle et structurante (CAD 2) ont été mis en place pour un montant de 857 M€ (hors montant Proparco).

Les objectifs genre ont été largement atteints à la fois sur l'objectif CAD1-CAD2 et sur les objectifs CAD2 témoignant d'une prise en compte de l'égalité entre les femmes et les hommes accentuée dans le cycle d'instruction des projets.

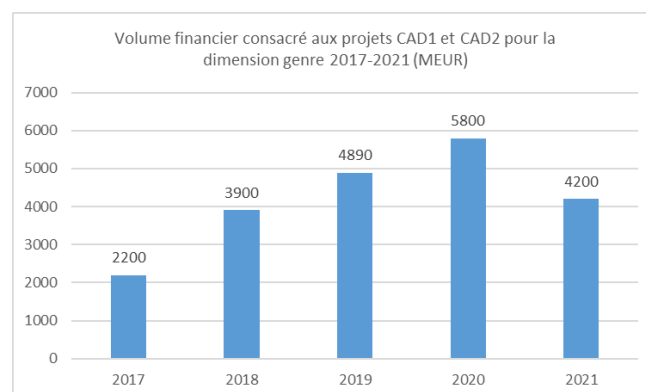
Sur le périmètre retenu, le montant des projets « genre » CAD2 en prêts et subventions a dépassé le montant cible des 600 M€ de plus de 257 M€ atteignant 857M€.

Le pourcentage cible des 15 % d'engagements en subvention de projet CAD2 a également été dépassé de presque 10 points, pour atteindre 24.47 %

Enfin, l'objectif visé de 50 % des volumes consacrés aux projets notés 1 ou 2 a

également été atteint à hauteur de **49,6 % des volumes, représentant un peu plus de 4,2 Md€** de projets œuvrant à la réduction des inégalités de genre sur un montant total de plus **de 8,5 Md€ de projets.**

L'atteinte de ces objectifs s'explique d'une part par une meilleure identification des besoins en matière d'accompagnement technique et financier des projets prioritaires par les Directions Régionales et les Agences du Groupe et par une meilleure compréhension des enjeux et appropriation de la méthodologie genre par les équipes. Il s'explique également par le déploiement de l'expertise genre du groupe AFD et de sa reconnaissance lors des étapes de prospection et d'identification des projets de la part des clients du Groupe.



En 2021, le groupe AFD a renforcé son positionnement d'acteur majeur de la mise en œuvre de la diplomatie féministe de la France en participant activement à l'agenda international.

En 2021, la forte mobilisation et participation du groupe AFD aux événements internationaux de haut niveau (Forum Génération Egalité - FGE, Finance in Common - FICS, COP26) a permis de renforcer la crédibilité du Groupe dans sa capacité à mettre en œuvre une stratégie genre en cohérence avec la diplomatie féministe de la France.

Le groupe AFD a déployé **le Fonds emblématique de Soutien aux Organisations Féministes** et a facilité à travers la construction d'une action coordonnée avec ses partenaires, **la reconnaissance du rôle des banques publiques de développement dans leur participation à l'agenda international sur le genre.**

Concrètement, les actions menées ont permis de renforcer le partenariat avec ONU FEMMES – grâce aux séances de travail co-pilotés par le groupe et ONU FEMMES auprès des banques publiques de développement. Ces travaux ont abouti à la publication d'un rapport co-rédigé et intitulé : *Public Development Banks Driving Gender Equality*, officiellement présenté dans un événement co-organisé par ONU Femmes et l'AFD sur Genre et climat lors du FICS II en octobre 2021.

38 PBDs⁸ sont désormais signataires de la Déclaration sur l'égalité entre les femmes et les hommes adoptée lors du FICS I ; les membres d'IDFC ont adopté une feuille de route sur le genre 2022-2026 renforçant le positionnement stratégique d'IDFC sur cette thématique. Enfin, une initiative multibailleurs sur genre et climat

portée par la BERD a été créée comme annoncée lors du Forum Génération Egalité.

2021 a vu l'octroi de 2 nouveaux appels à projets⁹ sur les thématiques des violences basées sur le genre (14M€) et genre et climat (5M€) dans le cadre du Fonds de soutien aux organisations féministes (FSOF¹⁰) co-piloté par l'AFD et le MEAE.¹¹

Enfin, le groupe AFD a renforcé, auprès de ses partenaires techniques et financiers sa visibilité sur les axes stratégiques majeurs : Genre et climat, l'Agenda Femmes paix et sécurité, l'accompagnement les organisations féministes et des banques publiques de développement et enfin la budgétisation sensible au genre.

2. Les projets emblématiques genre CAD2 octroyés en 2021

Au Costa Rica, un prêt de politique publique pour un montant de 150 M€

Ce projet de financement budgétaire de politiques publiques appuie la trajectoire durable et bas carbone du Costa Rica sur trois secteurs thématiques : la construction durable, la gestion de déchets solides, et la transition juste. L'égalité de genre est intégrée à chaque composante et renforce l'égalité entre les femmes et les hommes à chaque étape du projet.

En Jordanie un prêt de politique publique de 150 M€ dédié à l'égalité entre les femmes et les hommes.

⁸ Montréal Group et la Banque du Nigeria ont signé la Déclaration à l'occasion de la CSW66.

⁹ (1) Améliorer l'exercice des droits humains pour les femmes et les filles ainsi que l'égalité de genres dans les pays francophones via la montée en puissance des organisations de défense des droits des femmes et des filles; (2) renforcement des OSC féministes dans la lutte contre le changement climatique et pour la protection de l'environnement; (3) Le projet vise à soutenir le renforcement des capacités des

mouvements féministes des pays partenaires de la politique de développement de la France dans la lutte contre les violences basées sur le genre.

¹⁰<https://www.afd.fr/fr/ressources/fonds-de-soutien-aux-organisations-feministes-brochure>

L'objectif global du programme est la réduction des inégalités de genre, par le renforcement et la mise en œuvre de la **budgetisation sensible au genre** en Jordanie. Afin de contribuer à cette finalité, le programme a deux objectifs spécifiques : tout d'abord l'inclusion de la BSG dans le cycle budgétaire jordanien et sa mise en œuvre pilote mais aussi l'appui à la consolidation et l'opérationnalisation des engagements jordaniens pour l'égalité femmes-hommes.

14 M€ pour soutenir le renforcement des capacités des mouvements féministes des pays partenaires de la politique de développement de la France dans la lutte contre les violences basées sur le genre **et une subvention de 5 M€** pour renforcer le travail des OSC féministes dans la lutte contre le changement climatique et pour la protection de l'environnement.

Les appels à projet du Fonds de Soutien aux Organisations Féministes : une subvention de

1. Synthèse des indicateurs de suivi du Cadre d'Intervention Transversal (CIT)

N°	Indicateurs de suivi	Cible 2018	Résultat 2018	Cible 2019	Résultat 2019	Cible 2020	Résultat 2020	Cible 2021	Résultat2021
1	Part (en % des projets) des projets AFD marqués selon le marqueur CAD de l'OCDE sur l'égalité Hommes-Femmes	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
2	Part (en % du volume) de projets financés recevant la note 1 ou la note 2 selon le marqueur genre de l'OCDE	35 %	50 %	35 %	48,5 %	50 %	67,1 %	50 %	49,57 %

Sport et développement

1. Le Sport, un levier d'action transversal pour atteindre les ODD

Depuis 2019, avec l'adoption de sa stratégie « Sport et développement », l'AFD a fait du sport un axe fort de son action comme levier de réalisation de l'Agenda 2030. En effet, le sport contribue à l'atteinte d'au moins 9 ODD et s'inscrit pleinement dans l'engagement « 100 % Lien social » du Groupe. L'AFD accompagne la mise en œuvre de stratégies « Sport pour tous », favorisant l'égalité d'accès à la pratique du sport, avec un accent particulier porté aux questions d'égalité femmes-hommes. A travers cette stratégie, l'objectif pour l'AFD est de faire du sport un axe de sa coopération avec les pays du Sud et notamment les pays d'Afrique pour accompagner leur développement durable.

En 2021, la dynamique de déploiement des actions sport s'est accrue d'une part avec l'octroi de cinq concours pour un montant de 4,5 M€ pour des projets 100 % sport. L'activité, mise en œuvre sur le continent africain, se décline principalement sous forme de financements multi-pays et se répartit autour de cinq axes principaux : le sport scolaire et le soutien au secteur de l'éducation, l'émancipation des filles et des femmes à travers le sport, le renforcement de la gouvernance et de la stratégie, le renforcement des infrastructures de proximité et leur animation et le renforcement du tissu sportif et associatif.

D'autre part, un nombre croissant de projets ont intégré une composante/des actions sport notamment dans les secteurs du développement urbain et de l'éducation. En effet, conformément à la stratégie de l'AFD dans ce domaine, le sport est utilisé comme un levier pour accroître l'impact des objectifs sociaux des projets du Groupe.

Par ailleurs, l'objectif poursuivi par le groupe AFD de rapprocher le monde du financement du développement et celui du sport s'est matérialisé par l'octroi d'une FAPS de 275 000€, dans le cadre de la [coalition Sustainable](#)

[development through Sport](#), pour mener des études de faisabilité sur le financement de projets d'infrastructures sportives durables et d'études préparatoires pour la mise en œuvre de projets pilote, utilisant le contrat à impact social.

2. Des partenariats innovants

Pour participer à la mise en œuvre de sa stratégie « Sport et Développement », l'AFD développe des partenariats avec des acteurs de renom dont, en 2021 à l'issue du Nouveau Sommet Afrique France :

Les fédérations françaises de sports collectifs (basketball, handball, volleyball)

Cet accord vise à étendre à l'international les actions de ces fédérations, à renforcer un portefeuille commun de projets de développement par le sport en Afrique et à promouvoir le sport comme vecteur d'éducation, de résilience face aux défis sanitaires, de cohésion sociale et d'autonomisation des filles et des femmes. Le programme HaVoBa qui sera lancé en 2022 concrétisera ces objectifs

Quatre académies sportives en Afrique : le SEED Project, la Serge Betsen Academy, la LEAD Academy et la Sunward High School

L'objectif est de renforcer les impacts en matière de genre, d'éducation et d'améliorer la durabilité de ces académies.

En outre, l'AFD avait déjà noué des partenariats avec d'autres acteurs sportifs entre 2018 et 2020, qui ont permis de lancer différents projets en 2021.

3. Projets emblématiques lancés en 2021 sur la dimension sport et développement

Lancement du [Programme Championnes](#) cofinancé par l'AFD (subvention) et la FIFA en Guinée, au Bénin et au Togo, visant à renforcer le leadership des filles à travers l'éducation et la pratique du sport, afin qu'elles puissent être actrices du changement au sein de leurs communautés. Le programme contribue aux ODD 4, 5 et 10

Appel à projets « Sport pour la Santé Mentale et la Cohésion Sociale » (SMHSC), en partenariat avec la GIZ et la FIFA, opéré par la Guilde Européenne du Raid et la plateforme Sport en Commun : [13 Lauréats](#) en 2021 ans 11 pays pour une enveloppe de 343 050 € pour lutter contre les impacts sociaux négatifs de la pandémie de Covid-19 et renforcer le sport comme outil pour favoriser la santé mentale et le bien-être. Cet appel à projets est le fruit d'un co-financement FIFA - GIZ - AFD. Ces projets contribuent aux ODD 3 et 10

Appel à projets Impact 2024 International (dans le cadre du partenariat avec Paris 2024) opéré par la Guilde Européenne du Raid et la plateforme Sport en Commun : premier appel à projets lancé en 2021 pour le financement de [10 projets](#) dans 9 pays d'Afrique et financés à hauteur de 329 000 €, mettant le sport au service du développement durable en Afrique, sur les priorités communes que sont la santé, l'éducation, l'inclusion, l'égalité et l'environnement. Ces projets contribuent aux ODD 3, 4, 5, 10 et 13

Relance du projet NBA au Maroc et lancement au Nigeria pour renforcer la pratique du sport dans les écoles et sensibiliser les élèves sur les questions de santé et d'égalité hommes-femmes :

- Au Maroc : activités sportives et de sensibilisation de 3045 jeunes à Casablanca et de 1055 jeunes à Zenata dans les écoles et organisation d'une [cérémonie de relance du programme en septembre 2021](#).
- Au Nigeria : lancement du programme dans les écoles

Ce projet contribue aux ODD 3, 4, 5 et 10.

2.3 Agir en 3D

Stratégie Vulnérabilités aux crises et résilience (2017-2022)

#ODD 16

L'AFD a adopté en juillet 2017 une nouvelle stratégie d'intervention dans les contextes de crises et de sortie de conflits. Cette stratégie est la déclinaison opérationnelle de la stratégie française « Prévention, Résilience et Paix durable » portée par le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE).

Trois principes d'action caractérisent l'approche du groupe AFD dans les contextes de crises :

1. Le groupe AFD **investit de façon volontariste dans la prévention des crises et des conflits** ;
2. **Il assume pleinement une action durant les crises**, dans le cadre de coalitions articulant les savoir-faire complémentaires des différents acteurs, notamment de la diplomatie et de la défense dans le cadre de l'approche globale « 3D » (Défense, Diplomatie, Développement), mais également de l'humanitaire, du développement et de la recherche ;
3. Il priorise dans toutes ses actions l'inclusion économique, sociale, politique, culturelle et le respect des droits humains pour lutter contre les phénomènes de fragilisation des sociétés, **en lien avec son objectif « 100 % Lien social »**

Pour répondre à ces différents enjeux et à la complexité du terrain, le groupe AFD travaille à être :

- **Plus agile**, à travers une démarche d'opérationnalisation des ressources humaines, une gestion plus dynamique et flexible des risques, une démarche d'analyse, de veille et d'anticipation des évolutions des contextes, une démarche de suivi-évaluation dynamique des projets ;
- **Plus partenarial**, en mobilisant les coalitions d'acteurs légitimes, et en articulant les avantages comparatifs de partenaires : au sein du dispositif français, parmi ses pairs internationaux, avec les organisations internationales et avec les acteurs locaux (secteur privé, organisations de la société civile, collectivités locales) ;
- **Plus innovant**, en poursuivant la transformation de ses méthodes d'analyse et de conception de projets ainsi que sa gamme d'instruments financiers.

Les engagements 2021 de l'AFD devraient bénéficier à plus de 13 millions de personnes vivant dans les zones fragiles, dont plus de 5 millions dans le cadre des financements Paix et résilience Minka qui s'adressent aux populations les plus vulnérables, dans les situations de conflits.

Le POS 2018-2022 a fait de la question des vulnérabilités et de la résilience l'un des enjeux centraux de la stratégie de l'AFD. L'approche 3D y constitue la pierre angulaire de ses interventions dans les contextes de crise.

1. 210 M€ engagés au titre de Minka en 2021

Depuis son lancement, l'AFD a ainsi engagé un peu plus de 863 M€ sur Minka en faveur d'une centaine d'opérations.

Le Fonds Paix et Résilience Minka, créé en 2017, a mobilisé 209,8 M€ en 2021 en faveur de 43 projets, un volume supérieur à celui de l'année 2020 (194,9 M€) en ligne avec l'objectif fixé par le CICID (200 M€/an à horizon 2021).

Sur la période 2020-2021, Minka a représenté 24 % des autorisations d'engagement en subventions de l'AFD, au-delà de l'objectif fixé par le COM qui fixe un objectif minimal de 20 % en moyenne sur la durée du COM.

Dans un contexte de multiplication des crises politiques, sécuritaires, économiques et sanitaires dans les bassins d'intervention du Fonds, Minka continue de démontrer ses capacités en matière d'adaptation. En 2021, le Fonds Minka a suivi l'évolution des méthodes de l'AFD en investissant davantage dans la compréhension des contextes locaux et en généralisant le principe des projets à réalisation rapide (dans les six premiers mois après l'octroi) couplés à des effets structurants de moyen-long terme. La majorité des projets financés par le Fonds Minka a recours à des dispositifs de suivi-évaluation adaptés (plus fréquents, sensibles aux dynamiques de conflits et participatifs), afin d'assurer la réactivité des opérations à l'évolution d'un environnement souvent instable. Les projets portés par le Fonds Minka affiche un taux de versement cumulé de 27 % en année N+1, conformément à l'objectif de décaissement rapide fixé par le COM. Après la présentation en 2020 du bilan à mi-parcours de la stratégie « Vulnérabilités aux crises et résilience 2017-2021 », l'AFD a engagé en 2021 l'évaluation du Fonds Paix et Résilience Minka sur la période 2017-2021. Ce travail vise à produire un jugement évaluatif sur l'utilité, la pertinence, la cohérence, l'efficacité et l'efficience du Fonds Minka. Il doit également nourrir les réflexions sur la doctrine du Fonds et

des Initiatives Minka et leur poursuite après 2022. Cette évaluation sera publiée en 2022.

Les deux tiers des financements Minka sont toujours dédiés à l'Afrique

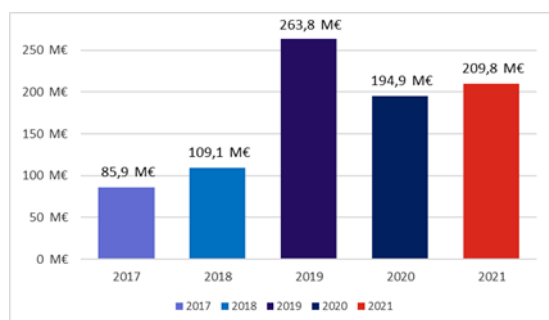
Le Fonds Minka soutient quatre Initiatives qui constituent des réponses régionales aux bassins de crises que sont le Sahel, le Lac Tchad, la RCA et le Moyen-Orient. En accord avec les besoins du terrain et les priorités politiques de la France en matière de lutte contre les fragilités, l'Initiative Minka Sahel bénéficie de l'enveloppe la plus importante des octrois 2021 (49 % des financements Minka). Cette part est moins importante qu'en 2020, et s'explique par une hausse de l'investissement sur le Lac Tchad qui n'avait pas bénéficié de projets majeurs en 2020.

Des partenariats actifs et des opérateurs diversifiés

Le Fonds Minka travaille depuis sa création avec une large palette d'acteurs, sélectionnés en fonction de leur capacité à intervenir et à contribuer à la consolidation de la paix. Cette diversification s'est poursuivie en 2021. Les financements Minka bénéficient aux gouvernements partenaires (22 %), aux organisations de la société civile française (31 %) et internationale (28 %), ainsi qu'aux organisations locales.

En Afrique comme au Moyen-Orient, une part croissante des financements du Fonds Minka vient structurer et financer directement ou au sein de **consortiums des acteurs locaux, très souvent en première ligne dans la réponse aux crises.**

Volume des financements Minka en 2021 (M€)



90 % des projets Minka avec une dimension Genre significative ou principale

En 2021, 28 % des projets Minka avaient pour objectif principal l'amélioration de l'égalité des genres (CAD 2) et 62 % ont eu une contribution significative (CAD 1). En 2020, ces montants étaient respectivement de 10 % et 60 %.

« Kamua Barka », le projet d'appui aux femmes de Diffa

Le Niger doit faire face à de multiples défis parmi lesquels le choc sécuritaire qui le fragilise davantage. La région de Diffa, impactée par la crise du bassin du Lac Tchad, demeure

actuellement parmi les régions les plus vulnérables du pays. Dans ce contexte, les femmes et les filles sont particulièrement exposées aux violences. Sur près de 270 000 déplacés, 80 % sont des femmes et des enfants.

Le projet Kamua Barka (« femmes en avant ») est financé par l'AFD à hauteur de 8 M€ via le Fonds Paix et Résilience Minka. Il contribue au renforcement de la résilience des femmes et des adolescentes dans la région de Diffa, affectée par une crise multidimensionnelle, en améliorant localement leur protection et en favorisant leur autonomisation socio-économique. Le projet favorise l'accès des femmes aux soins et à une prise en charge psychosociale des violences basées sur le genre. De plus, un accompagnement à la création d'entreprise et l'auto-emploi est mis en place.

Le projet est mis en œuvre par un consortium d'ONG, composé d'Action contre la Faim et de deux ONG nationales : Agir plus et Diko.

A terme, ce sont près de 15 500 bénéficiaires directs qui sont visés, dont 14 700 femmes et 800 époux.

2. Structurer les connaissances et les partenariats sur les thématiques des vulnérabilités aux crises et de la résilience

Conformément à son objectif fixé en 2019 de devenir un bailleur de référence de la lutte contre les fragilités d'ici à 2022, l'AFD a structuré un réseau d'experts « Fragilités » couvrant l'ensemble du groupe AFD (AFD, Proparco et Expertise France). Le Groupe s'est également doté d'une capacité interne de capitalisation, de diffusion des connaissances et de formation sur cette thématique. Le Groupe a participé au débat d'idées français et international sur les enjeux de consolidation de la Paix.

Les socles analytiques mis en place ou renforcés permettent de mieux articuler recherche et opérations.

Des projets de recherche sur les thématiques des vulnérabilités aux crises et de la résilience renforcent le capital de connaissances de l'AFD et soutiennent l'élaboration de projets visant la consolidation de la paix.

Les travaux de recherche et d'analyse dans les zones fragiles visent à renforcer la compréhension des facteurs de conflits pour mieux informer l'élaboration et la mise en œuvre

des projets, dans le souci de « Ne Pas Nuire » et de contribuer à identifier les causes profondes des conflits.

Une connaissance plus précise des contextes complexes doit permettre d'élaborer des réponses efficaces et adaptées aux zones de crise. L'AFD met ainsi en œuvre des études de contextes sensibles au conflit à différentes échelles (régionales, nationales ou locales).

Ces rapports nourrissent l'élaboration des projets et l'ajustement permanent des activités au contexte. Ils permettent également d'initier des activités conjointes avec d'autres bailleurs et partenaires internationaux sur la base d'un diagnostic partagé.

3. Projets et programmes emblématiques 2021

Le projet NENGO – République centrafricaine – Subvention de 10M€

Ce projet mis en place pour la première fois en 2019 a pour objectif la prise en charge holistique (médicale, psychologique, juridique, formation et réinsertion) des victimes de violences sexuelles et basées sur le genre en République centrafricaine. Le projet NENGO a fait l'objet d'une évaluation dans le cadre de celle du Fonds Minka, dont une des conclusions est la bonne mise en œuvre et l'efficacité du programme. En 2021, 945 survivantes ont bénéficié de cet accompagnement. A ce titre, un financement complémentaire de 6 M€ a été octroyé sur le projet en fin d'année, qui permettra une extension des services en province pour un nombre de bénéficiaires globaux attendu de 7 875.

Porté par la Fondation Pierre Fabre en consortium avec l'Institut Francophone pour la Justice et la Démocratie et deux fondations situées en République Démocratique du Congo – la fondation Panzi et celle du Docteur Mukwege – le projet NENGO permet de renforcer les capacités du Centre Hospitalier de l'amitié sino-centrafricaine et de

La démarche d'apprentissage du groupe AFD sur les crises exige un dialogue constant entre recherche, stratégie et opérations. Poursuivant l'approche suivie ces dernières années, l'essentiel des travaux sur la thématique « vulnérabilités et résilience » impliquera ainsi des **équipes multidisciplinaires** issues de ces trois domaines.

L'AFD structure des partenariats avec les différents acteurs de la gestion des crises pour que son action en contextes vulnérables s'inscrive dans le cadre d'une « approche globale », au service de la politique extérieure de la France.

L'Association des femmes juristes centrafricaines. Fondé sur un transfert de compétences sud-sud entre acteurs congolais et centrafricains, il est un exemple de développement d'une approche normative et durable.

Le projet Nexus Urgence-Développement-Paix (UDP) – Niger – Subvention de 10M€

En 2021, l'aggravation de la situation sécuritaire au Niger a entraîné le déplacement interne de près de 260 000 personnes, déjà vulnérables aux chocs climatiques, dans les seules régions de Tillabéri, Tahoua, Diffa et Maradi. La situation est particulièrement alarmante dans les zones frontalières du Burkina Faso, du Mali et du Niger. Le projet Nexus UDP cible 10 communes de la zone des 3 frontières pour développer une démarche pilote de mise en œuvre de l'approche Nexus urgence-développement-paix dans le domaine de la sécurité alimentaire. Il appuiera les collectivités territoriales dans la délivrance d'interventions structurantes –services aux agriculteurs, investissements agro-pastoraux, prévention des conflits – et renforcera la

réponse aux crises dans la région, où près de 600 000 personnes sont en situation d'insécurité alimentaire.

Le projet Filets sociaux « Burkin Naong Sa Ya »- Burkina Faso – Subvention de 11M€

Depuis 2018, le Burkina Faso fait face à une multiplicité de crises plongeant près de 40 % de la population burkinabé en dessous du seuil de pauvreté et 2,8 millions de personnes en proie à l'insécurité alimentaire. Le projet de filets sociaux *Burkin-Naong-Sa Ya* a soutenu 33 000 ménages entre 2018 et 2020, par des transferts monétaires à des ménages défavorisés dans les régions Est, Nord et Centre-est qui enregistrent les plus hauts taux de pauvreté chronique et de malnutrition infantile. En 2021, le Fonds Minka soutiendra l'extension du projet filets sociaux dans quatre communes accessibles de la province du Gourma. Ce financement de l'AFD devrait contribuer à une réduction des inégalités entre les femmes et les hommes, renforcer la cohésion sociale entre populations hôtes et déplacées, et améliorer la nutrition et l'état de santé des ménages défavorisés dans les quatre communes ciblées.

Le projet SAQIRH – Liban – Subvention de 18M€

Entre la crise économique et financière, les effets de la pandémie de la COVID-19 et la double-explosion du port de Beyrouth en 2020, les conditions de vie et l'accès aux services essentiels pour la population libanaise sont fortement affectés. 82 % de la population libanaise est aujourd'hui dans une précarité extrême. Le projet SAQIRH a pour objectif d'assurer aux populations vulnérables de recevoir des soins de santé primaire de qualité à travers le système national existant.

Mis en œuvre par un consortium d'ONG représenté par Première Urgence Internationale, en partenariat avec Médecins du Monde et l'association Amel International, en collaboration avec le ministère de la Santé publique, ce projet témoigne de sa pertinence par des résultats honorables. Depuis octobre 2020, la fréquentation des 12 centres de santé primaire soutenus par le projet a triplé : 105 000 personnes vulnérables ont bénéficié de soins de santé générale dont 12 000 suite à l'explosion du port de Beyrouth. Afin d'améliorer la qualité des services, 59 professionnels de santé ont bénéficié de renforcement de capacités, dont 85 % de femmes.

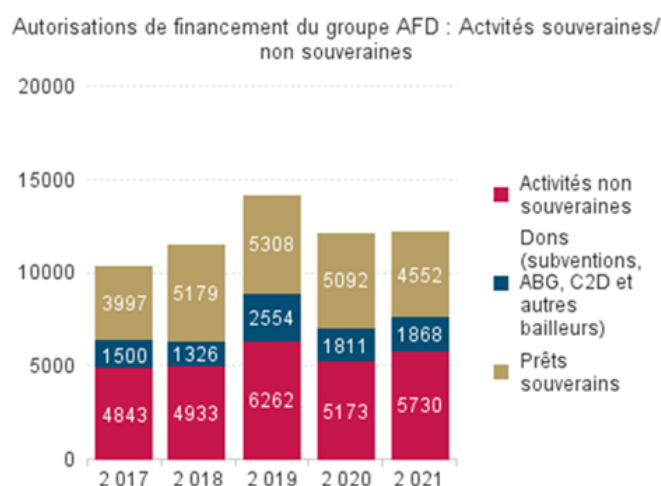
2.4 Priorité au non souverain

Les acteurs non souverains sont des acteurs clefs sur lesquels le groupe AFD peut s'appuyer pour accompagner la transformation des modèles économiques et financiers de nos pays partenaires et accélérer ainsi la mise en œuvre de l'agenda 2030 et de l'Accord de Paris.

Le groupe AFD a maintenu son objectif de priorité aux activités non souveraines en 2021 dans un contexte encore très marqué par la crise sanitaire et ses conséquences pour les acteurs non souverains. Avec 5,7Mds€ en 2021, l'activité non souveraine (prêts, garanties, participations) du groupe AFD est portée par les projets de sa filiale Proparco et les activités non souveraines de l'AFD à destination des institutions financières et entreprises publiques et dans les Outre-mer

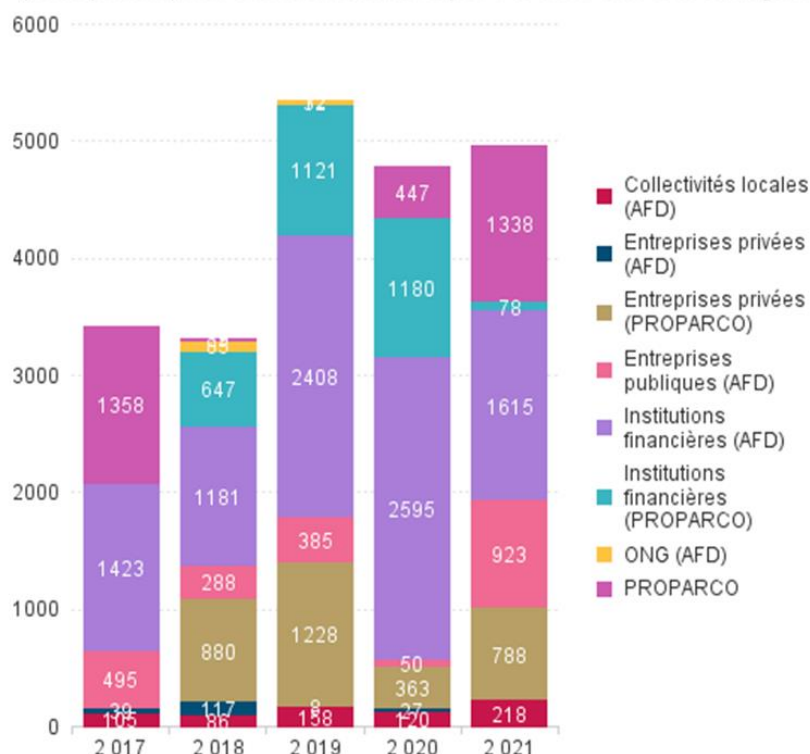
L'activité non souveraine représente 55,5 % des activités du Groupe en prêts, garanties et participations.

L'activité non souveraine du Groupe a atteint 5,7 Mds€ en 2021, dont 3,4 Mds€ pour l'AFD et 2,3 Mds€ pour Proparco¹².



¹² Le transfert des activités secteur privé de l'AFD à Proparco est effectif au 1^{er} janvier 2019. Les volumes d'activité antérieurs à 2019 sont donc présentés avant transfert.

Répartition par contrepartie des financements (prêts, garanties, participations) non souverains du Groupe AFD dans les États étrangers



Les activités non souveraines de l'AFD atteignent 3,4 Mds€ grâce à la dynamique des financements à destination des institutions financières publiques.

En 2021, l'AFD a accompagné la capacité de réaction et d'adaptation des acteurs financiers non souverains aux enjeux du développement, et à la crise, à hauteur de 1,4 Mds€. L'AFD a notamment soutenu les initiatives de financement des vaccins (pour la banque nigérienne Afrexim, la banque latino-américaine de développement CAF), les plans de soutien à la relance durable (DBSA^[1], Fonplata^[2] ; BPD au Brésil, Rwanda, Nigéria, Turquie...), tout en maintenant une attention marquée à la dimension climat de son action (59 % de co-bénéfices climat). L'AFD a également soutenu les **entreprises publiques** qui avaient mis en suspens leurs programmes

d'investissement pendant la crise sanitaire de 2020 pour se concentrer sur la poursuite de leur activité et la fourniture de services publics essentiels. Ainsi, l'AFD a octroyé 920 M€ de financements directs à des entreprises publiques en 2021 pour les accompagner dans l'évolution de leurs modes de production et de consommation sur une trajectoire plus durable et inclusive.

2,3 Mds€ pour Proparco

Proparco est depuis 2019 le point d'entrée unique du Groupe en ce qui concerne les financements du secteur privé. Après une année 2020 au cours de laquelle l'activité de Proparco a été fortement affectée par la crise sanitaire et par la récession économique mondiale, l'année 2021 a été une année de reprise. Proparco a affiché un volume d'activité

^[1] Development Bank of Southern Africa

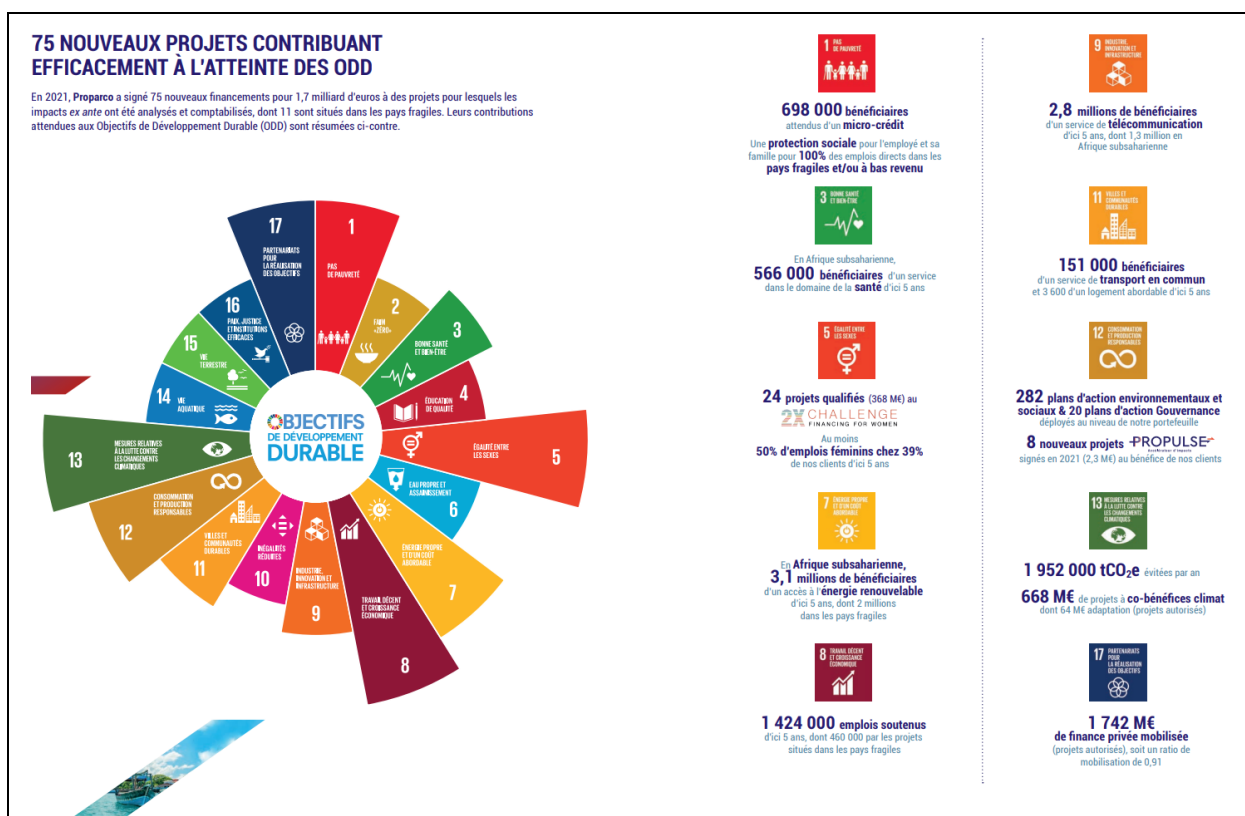
^[2] Banque publique de développement régionale (Argentine, Bolivie, Brésil, Paraguay, Uruguay)

légèrement supérieur aux objectifs révisés à mi-année et a pu poursuivre l'atteinte des objectifs stratégiques. Le volume de financement autorisé en 2021 a atteint 2,29 Mds€, en hausse de 13 % par rapport à 2020 (2,03 Mds€ d'autorisations).

Les objectifs stratégiques ont globalement été atteints en 2021. 42 % des financements octroyés par Proparco ont été dirigés vers l'Afrique (pour une cible de 42 %). Le nombre de projets dans les pays fragiles a été de 29 en 2021 et 42 en cumulé sur 2020-2021. L'objectif de 60

projets sur la période 2020-2022, soit en moyenne 20 projets par an, a donc été atteint dans ces régions. 668 M€ de financements contribuaient aux objectifs climat, soit 33 % du volume total des autorisations (hors garanties Ariz et trade finance¹³) pour une cible de 42 % en cumulé sur la période 2020-2022.

En 2021, Proparco a signé 75 nouveaux financements pour 1,7 milliard d'euros à des projets pour lesquels les impacts ex ante ont été analysés et comptabilisés, dont 11 sont situés dans les pays fragiles.



¹³Le Trade Finance sécurise et finance des transactions de commerce international en mettant en

correspondance les différents besoins des exportateurs et des importateurs.

CHOOSE AFRICA: Trois milliards d'euros engagés par le groupe AFD au bénéfice de 26 000 START-UP, TPE ET PME

Quatre ans après le discours de Ouagadougou, au cours duquel le Président de la République Emmanuel Macron affirmait l'engagement de la France à accompagner la révolution de l'entrepreneuriat en Afrique, le groupe AFD a dépassé l'objectif initial de l'initiative Choose Africa, avec 3 milliards d'euros engagés à fin décembre 2021. Près de 250 partenaires locaux contribuent à la réussite de cette initiative sur l'ensemble du continent africain. Lancée en 2018 avec un objectif de 2,5 milliards d'euros à déployer avant fin 2022, l'initiative française Choose Africa concrétise le renforcement de l'engagement de la France auprès des start-up, TPE et PME africaines. L'AFD et sa filiale dédiée au secteur privé Proparco ont ainsi mis leur expertise et l'ensemble de leurs outils de financement et d'accompagnement au service de ces entreprises qui jouent un rôle déterminant dans la création d'emplois et l'accès aux biens et services essentiels sur le continent.

Sur les 3 milliards d'euros engagés par le groupe AFD au 31 décembre 2021, ce sont :

- 2,5 milliards sous forme de prêts ou de garanties à des institutions financières locales pour accroître l'accès au crédit des TPE/PME,
- 470 millions par des investissements en capital,
- 45 millions d'euros sous forme d'accompagnement technique.

Ces financements sont déployés par près de 250 partenaires locaux – banques, fonds d'investissements, institutions de microfinance et incubateurs – au bénéfice de plus de 26 000 TPE/PME et de dizaines de milliers de micro-entrepreneurs. Au total, ce sont plus de 1,5 million d'emplois qui seront soutenus au travers de cette initiative. Près de 2 500 entreprises bénéficieront également d'un accompagnement technique.

Une initiative renforcée en 2020 en réponse à la crise et des bons résultats ont notamment pu être atteints grâce au soutien du gouvernement français et aux financements octroyés dans le cadre du volet Résilience de *Choose Africa*, lancé en novembre 2020. Ce volet a permis de compléter l'offre du groupe AFD avec des outils adaptés aux besoins des TPE/PME affectées par la crise. 780 millions d'euros ont été déployés dans le cadre de ce volet Résilience.

Cet effort français a catalysé la mobilisation européenne et internationale en faveur de l'entrepreneuriat africain, qui s'est matérialisée à Paris en novembre 2020 à l'occasion du premier Sommet Finance en Commun. Une vingtaine d'institutions de financement du développement, dont Proparco, s'y étaient engagées à soutenir les TPE/PME africaines pour permettre une reprise économique durable et inclusive.

2.5 L'approche partenariale

#ODD 17

L'action de l'AFD est mise en œuvre dans le cadre de partenariats multiples, conformément à l'ODD 17 et aux objectifs fixés par la Loi du 4 août 2021 de programmation relative au développement solidaire et à la lutte contre les inégalités mondiales. Cette approche partenariale, qui constitue un axe majeur du Plan d'Orientation Stratégique, est indispensable pour permettre au Groupe de contribuer efficacement à la réalisation des objectifs du développement durable et à la réponse à apporter aux enjeux globaux contemporains. Elle a pour objectif de permettre au Groupe d'accroître et de diversifier ses capacités de financement, mais aussi de contribuer à réorienter les flux financiers en faveur des ODD et de fédérer nos partenaires, en bilatéral ou au sein de coalitions d'acteurs, autour de l'alignement sur l'Accord de Paris et les ODD.

L'AFD s'est ainsi employée au cours de l'année 2021 à poursuivre et à amplifier :

- la mobilisation de ses partenaires habituels, principaux acteurs du financement de l'aide européenne et internationale, en renforçant son ancrage européen et sa coopération avec les grands bailleurs internationaux,
- la qualité de son appui aux acteurs français mobilisés dans des actions de solidarité internationales, au travers de l'Initiative OSC pour les acteurs de la société civile, des financements « FICOL » pour l'accompagnement des actions extérieures des Collectivités Territoriales françaises, de partenariats structurants avec certains établissements publics français et du dialogue avec les acteurs économiques français,
- la recherche de nouveaux partenaires, pouvant jouer un rôle structurant dans la réorientation des flux et des stocks financiers favorables à la réalisation des ODD, du climat et de la biodiversité,
- son organisation interne, afin d'être la plus efficiente dans le suivi de ses relations avec ses principaux partenaires.

I. Avec nos partenaires européens et internationaux

1.1. Agir en format « Equipe Europe »

Auprès des institutions européennes

2021 aura été une année charnière pour l'Europe avec l'adoption en juin du nouveau cadre financier pluriannuel 2021-2027 de l'Union européenne et la préparation de la nouvelle programmation, approuvée en novembre 2021.

Le groupe AFD a poursuivi sa coopération financière avec la Commission européenne, bien que le contexte institutionnel ait

significativement réduit les volumes mobilisables, en s'attachant à obtenir et à engager les fonds restants de la programmation européenne précédente. Ce sont **274 M€** de ressources¹⁴ qui ont été confiées par la Commission européenne à l'AFD et à Proparco ainsi que 157 M€ de contrats signés avec Expertise France, grâce aux reports financiers du cadre financier pluriannuel 2014-2020, aux anticipations de la

¹⁴ Les engagements comptabilisés par le groupe AFD dans ses financements autres bailleurs sont

considérés au regard des engagements approuvés par son conseil d'administration soit 336 M€.

programmation 2021-2027, et au dynamisme de la relation partenariale entre les agences AFD et les Délégations de l'Union européenne. L'AFD a par ailleurs continué à œuvrer pour un système européen ouvert, inclusif et cohérent, permettant l'accès direct et égal aux garanties et fonds délégués de l'UE par toutes les institutions de développement européennes, afin de mobiliser un maximum de ressources et d'expertises complémentaires. Elle s'implique activement dans l'exercice de programmation (Initiatives Equipe Europe). L'année 2021 aura également été marquée par la poursuite de l'opérationnalisation du Plan d'investissement extérieur (PIE), avec la mobilisation du réseau AFD et des équipes du Siège, pour identifier les besoins au plus près du terrain et structurer de nouveaux programmes de garanties dans le cadre du nouveau Fonds européen de développement durable (FEDD+).

En 2021, le groupe AFD a également finalisé avec succès le renouvellement de son accréditation auprès de l'UE, avec trois piliers additionnels (publication des informations sur les bénéficiaires, protection des données personnelles et politique d'exclusion en matière d'accès aux financements), pour une gestion facilitée des fonds délégués européens.

Auprès des autres acteurs nationaux européens

Avec les acteurs bilatéraux européens, l'AFD a renforcé sa relation avec les institutions allemandes, la GIZ et la KfW, notamment sur l'architecture européenne de l'aide, le dialogue avec la Commission européenne sur l'outil FEDD+ et sur les enjeux liés au club IDFC. La KfW demeure le premier cofinancier bilatéral et ce dans une très large mesure. L'AFD a également poursuivi son dialogue avec le FCDO britannique (*Foreign, Commonwealth and Development Office* - ministère ayant remplacé le DFID au 1er septembre 2020). Un expert climat de l'AFD a en outre été mis à disposition du FCDO, afin d'appuyer les préparatifs de la COP26 qui s'est tenue en octobre 2021. La relation avec l'agence belge ENABEL a par ailleurs été approfondie à l'occasion de rencontres de haut niveau et avec un troisième financement délégué dans le secteur de la formation en RDC. Enfin, plusieurs échanges avec les institutions de coopération de plusieurs pays

d'Europe centrale et orientale (République Tchèque, Estonie) ont été engagés.

L'année 2021 a aussi et surtout été l'occasion d'initier la mise en place d'un dispositif de cofinancement commun aux quatre acteurs bilatéraux (AFD, KfW, CDP - Cassa depositi e prestiti, agence italienne - et AECID - Agence espagnole pour la Coopération internationale au développement), afin de répondre à l'impulsion de la Commission en faveur d'un format « Equipe Europe » renforcé. Suite à l'annonce effectuée en mai 2021, le premier pilier, stratégique, a pris la forme d'une Déclaration conjointe entre les quatre institutions, signée à Rome en octobre 2021. L'accord-cadre de cofinancement, second pilier opérationnel, est en cours de rédaction depuis l'automne 2021 pour une signature courant 2022.

Auprès des autres institutions européennes

Avec la Banque européenne d'investissement (BEI), l'année 2021 aura été marquée par le suivi de la réorganisation interne, avec la création d'une « branche » pour les opérations hors Union européenne. Il s'agit d'un département dédié, doté d'instruments et d'une politique de risque distincts du reste de la Banque et adaptés à ses activités hors UE.

Concernant la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD), un MoU a été signé au niveau du groupe AFD pour renforcer le partenariat sur les plans institutionnel et opérationnel. Cet accord s'est traduit en 2021 par l'organisation de rencontres sectorielles et par un échange de personnel entre Proparco et la BERD, opérationnel depuis le 1er janvier 2021.

Enfin, concernant la CEB (Banque du Conseil de l'Europe), sa participation active au FiCS, à travers le pilotage aux côtés de l'AFD de la coalition des banques de développement sur le thème des infrastructures sociales, puis au Sommet d'octobre 2021, contribue à renforcer la relation entre l'AFD et cette institution.

1.2. Poursuivre notre coopération avec nos principaux partenaires internationaux

Avec les banques multilatérales et régionales de développement

Le groupe AFD a poursuivi sa coordination sur le terrain avec le Groupe Banque mondiale (**GBM**). La coopération spécifique induite par la crise s'est atténuée en 2021. Une relance du dialogue entre les états-majors a eu lieu. Plusieurs réunions « Deep Dive » ont été organisées en 2021, consacrées notamment à l'Afrique subsaharienne, et au Sahel. En août 2021, l'accord-cadre de cofinancement a été renouvelé pour trois ans, pour amplifier les cofinancements entre nos deux institutions.

Le GBM demeure le premier partenaire financier, aussi bien dans la réponse à la crise COVID que dans la totalité des projets cofinancés, en forte croissance. Les partenaires financiers multilatéraux ont été centraux dans la réponse internationale du groupe AFD, ce qui reflète la réactivité et l'ampleur de la réorientation contracyclique de leurs interventions à compter du printemps 2020. Cela se traduit également pour Proparco par des cofinancements qui ont doublé par rapport à 2019 pour atteindre près de 1,2 Md€, équivalant à près de 60 % de ses engagements totaux, répartis entre 77 projets et réalisés majoritairement en Afrique en réponse à la crise.

L'AFD a renforcé sa coopération avec la **BID** tout au long de l'année 2021 via un dialogue stratégique et opérationnel densifié. Les deux banques ont à cette occasion dressé un bilan de leurs cofinancements, qui ont atteint 4 Mds\$ cumulés depuis 2018, dépassant ainsi largement la cible d'un Md USD fixé lors de la signature du renouvellement de l'accord de partenariat, notamment car ce chiffre comprend deux financements Covid d'appuis aux populations vulnérables de Bolivie et du Brésil, qui sont plus des participations conjointes à des programmes multibailleurs (6 bailleurs au Brésil, 3 bailleurs en Bolivie). Ces deux programmes représentent à eux seuls 1,8 Mds \$ (Bolivie : 450 M\$ BID et 115 M\$ AFD, Brésil : 1.000 M\$ BID et 230 M\$ AFD). Les principaux

axes de collaboration portent sur les thématiques climat et biodiversité ; innovation financière ; genre ; gouvernance ; infrastructure et soutien au secteur privé via Proparco et *IDB Invest*, mais également sur de nouveaux secteurs comme l'électromobilité.

La **BAfD** et l'AFD ont collaboré tout au long de l'année 2021, notamment autour du Sommet Finance en Commun, et la mobilisation des banques publiques de développement à travers l'organisation d'un événement satellite au Sommet sur le financement des économies africaines de mai 2021. La BAfD et l'AFD ont également signé en novembre 2021 un nouvel accord de partenariat comprenant les modalités de cofinancement, lequel fixe l'objectif d'atteindre deux Mds€ cumulés d'ici trois ans. Un échange de personnel fait par ailleurs partie des nouveaux objectifs de cet accord.

La priorité donnée par la **BAsD** à une action contracyclique de court terme massive et à décaissement rapide, combinée à un tarissement des opportunités de cofinancement en Asie du Sud-Est, explique un recul des réalisations opérationnelles communes avec la BAsD. Le montant des cofinancements AFD-BAsD sur la période 2019-2021 est estimé à un total de 2,6 Mds€.

Avec le Fonds monétaire international

Le dialogue entre les directeurs généraux du groupe AFD et du FMI s'est poursuivi en 2021 au préalable du FiCS, dialogue auquel Kristalina Georgieva, Directrice Générale du FMI, a participé. Une collaboration est engagée pour préparer conjointement un document sur le rôle de l'investissement public, et donc des banques publiques de développement, dans le renforcement de la résilience et la transition vers un développement plus sobre en carbone.

Avec les agences des Nations Unies

La dynamique de renforcement des relations de l'AFD avec les agences des Nations Unies s'est poursuivie en 2021 avec notamment une forte mobilisation de la sphère onusienne

autour du Sommet Finance en Commun (discours du SGNU, co-organisation du FIDA, participation du PNUD, UNICEF, UNESCO, BIT, ONU Femmes dans les coalitions thématiques). En 2021, les Nations Unies ont par ailleurs reconnu pour la première fois le rôle des banques publiques de développement dans le rapport annuel sur le financement du développement. Cette dynamique devrait se poursuivre en 2022. Au niveau bilatéral, l'AFD a renforcé son partenariat avec le **FIDA** avec la signature d'un nouvel accord de partenariat en juillet 2021 et la mise en place d'un premier échange de personnel entre les deux institutions (septembre 2021). Plusieurs nouvelles opérations ont vu le jour avec notamment l'UNICEF, ONU Femmes ou encore l'OIT.

Avec le CICR

En 2021, le partenariat entre l'AFD et le Comité International de la Croix Rouge (CICR) s'est encore renforcé, tant sur le plan stratégique que sur le plan opérationnel. Ainsi, un premier échange de personnel a été mis en place en septembre 2021, contribuant à une meilleure compréhension mutuelle des deux institutions. Au niveau opérationnel, deux deep-dives régionaux se sont tenus respectivement au Moyen Orient et au Sahel, et nouvelles opérations communes ont ainsi vu le jour au Lac Tchad, en Irak (octroi 2021).

Avec les bailleurs bilatéraux non européens

Le dialogue s'est renforcé avec la China Development Bank (**CDB**), dans le cadre de la mise en œuvre du MoU signé début 2018, avec l'approfondissement des discussions sur le projet de cofinancement de la Baie de Hann au Sénégal et la signature d'un accord de cofinancements global entre les deux institutions. Le dialogue stratégique avec la **JICA** s'est poursuivi en 2021, avec la concrétisation notamment d'un nouveau cofinancement sur le projet DREAM en Indonésie (nouvelle tranche proposée à l'AFD par la JICA), conformément aux objectifs poursuivis dans le cadre de l'accord de coopération AFD-JICA signé en 2019, lequel prévoit le renforcement de la coopération sur la zone Indopacifique.

Avec les fondations philanthropiques

L'année 2021 aura été marquée par une étroite coopération avec la Fondation Bill & Melinda Gates sur le thème du genre, dans le cadre du Forum Génération Égalité, et par des échanges réguliers sur la vaccination, en réponse à la crise sanitaire.

La collaboration avec le Réseau Aga Khan pour le développement (AKDN) s'est poursuivie en 2021 malgré les impacts de la crise sanitaire sur certaines opérations en cours.

IDFC acteur majeur de l'alignement des flux financiers avec l'Accord de Paris et les Objectifs de développement durable

2021 a été marquée par la réélection du directeur général de l'AFD à la tête de l'*International Development Finance Club* (IDFC), réseau qui illustre la démarche partenariale du groupe AFD. A travers sa présidence, l'AFD a cherché à insuffler une nouvelle dynamique au Club, en élevant davantage encore l'ambition sur la finance climat et l'alignement avec l'Accord de Paris ainsi que l'atteinte des ODD. IDFC a été créé en 2011 et rassemble, en 2021, 27 banques nationales et régionales de développement pour un total de 4 000 Mds\$ d'actifs cumulés et de plus de 800 Mds\$ de financements annuels.

Le climat constitue l'un des principaux piliers de l'activité du Club. Le Club rend compte annuellement de ses engagements verts et climat (185 Mds\$ en 2020, dont 27,4 Mds\$ pour l'adaptation), participe aux réflexions internationales sur la mise en œuvre de l'Accord de Paris et entretient un partenariat stratégique avec le Fonds vert pour le climat, auquel 14 membres sont aujourd'hui accrédités. Lors de la COP 26 à Glasgow en novembre 2021, IDFC a fait deux annonces majeures : un potentiel de financement de 1 300 Mds\$ entre 2019 et 2025 (rehaussement de l'ambition de +30 % par rapport aux engagements pris en 2019) et l'arrêt du financement, à l'international, de tout nouveau projet de centrales électriques au charbon sans système de captage et de stockage du carbone. IDFC a également poursuivi le déploiement de son premier outil opérationnel, la « Facilité climat IDFC », qui vise le partage de connaissances et le renforcement de capacité des membres du Club, pour une plus grande intégration des considérations climat au sein de leur stratégie et de leurs opérations. Y est inclus notamment un programme de 700 000 \$ avec le Fonds Vert Climat (FVC). Ce programme appuiera tout d'abord les membres IDFC dans l'accréditation ou la ré accréditation au FVC et la préparation de projets climat, ainsi que l'instruction d'un programme d'appui (20 M€) avec le ministère de l'Environnement allemand pour la préparation de projets de développement urbain durables.

En 2021, IDFC a pu rendre compte pour la première fois des montants de la finance biodiversité du Club (USD 14 Mds). Le Club a poursuivi son étude sur l'égalité de genre qui concerne des diagnostics individuels au niveau des banques, mais aussi une feuille de route et un plan d'actions collectif pour le Club. Une étude a été lancée pour définir un cadre conceptuel sur l'alignement avec les ODD et pour analyser l'état de la coopération et les dispositifs mis en œuvre dans le contexte de la Covid-19.

II. Avec les acteurs français mobilisés pour l'atteinte des ODD à l'international

2.1. Soutenir les projets portés par les organisations de la société civile

Des engagements croissants en faveur des OSC

En 2021, près de **375 M€** ont été mobilisés par le groupe AFD en faveur des OSC (380 M€ en 2020), en incluant l'ensemble des financements : « initiatives-OSC », FISONG¹⁵, FFEM,¹⁶ APCC¹⁷, MINKA¹⁸, appels à projets sectoriels mais hors délégations UE et octrois aux OSC d'Expertise France.

Dans le cadre du seul dispositif Initiatives OSC, les financements octroyés par l'AFD aux projets des OSC se sont élevés à **116 M€**. La progression des financements sur cette Initiative est conforme à l'engagement du gouvernement de doubler le montant de l'aide publique au développement (APD) transitant par les OSC au cours de la période 2017/2022.

Plusieurs conventions de partenariat pluriannuel (CPP) signées en 2019 ont été renouvelées en 2021 à l'issue d'une première phase de mise en œuvre de deux ans. Elles concernent trois OSC avec lesquelles l'AFD entretient des partenariats durables : CCFD -Terre Solidaire (Comité Catholique contre la Faim et pour le Développement), IECDD (Institut européen de coopération et de développement) et AVSF (Agronomes et Vétérinaires Sans Frontières). Une nouvelle convention de partenariat pluriannuel a également été signée avec le Secours Catholique. A fin 2021, le portefeuille de projets en suivi sur l'Initiative i-OSC comportait 520 projets OSC, pour un montant global de cofinancement de l'ordre de 435 M€.

Selon les déclarations des OSC, les projets de terrain en 2021 ciblaient plus de huit millions de bénéficiaires, et près de 7500 OSC partenaires du Sud ont été appuyées. L'AFD a ainsi participé au financement de 145 projets à travers 114 OSC françaises, dont 20 qui accèdent pour la première fois au dispositif Initiatives OSC. Quatre études ont également été financées pour un montant de 0,35 M€.

Les Initiatives OSC concernent deux grands types d'appuis :

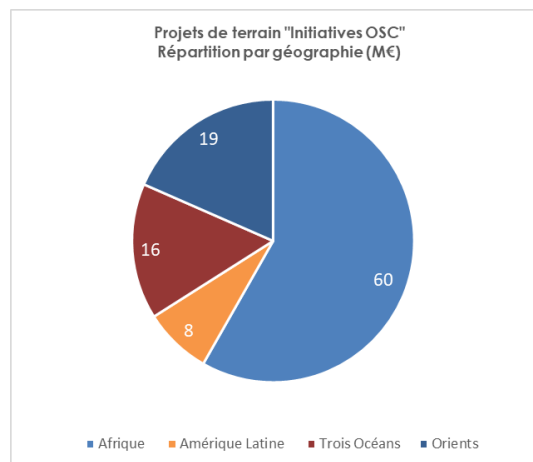
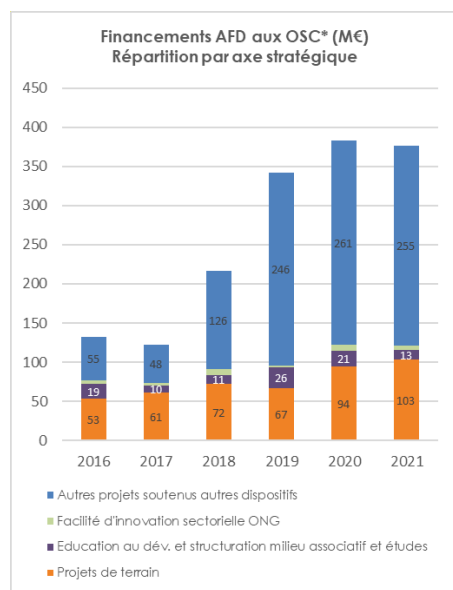
- Les financements en faveur de projets de terrain, qui en 2021 ont bénéficié d'un montant total de 102,8 M€, soit 89 % des financements octroyés, un chiffre en hausse par rapport à 2020 (72 %).
- Les financements en faveur des projets dits « d'intérêt général » (regroupant Éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale – ECSI (ex EAD-SI) - et Structuration du milieu associatif français – SMA). En 2021, 11 % des financements octroyés l'ont été en faveur de projets d'intérêt général, soit 12,8 M€, dont 45 % au bénéfice de projets de structuration du milieu associatif et 55 % au profit de projets d'ECSI. Sur la période 2014-2021, les projets « d'intérêt général » ont représenté en moyenne 18 % des subventions totales, ce qui est proche de la cible de 20 %.

¹⁵ [Les financements des projets des ONG | AFD - Agence Française de Développement](#)

¹⁶ [Home | FFEM - Fonds Français pour l'Environnement Mondial](#)

¹⁷ [Appels à projets | AFD - Agence Française de Développement](#)

¹⁸ [Minka : Fonds Paix et résilience | AFD - Agence Française de Développement](#)



La répartition géographique des projets de terrain lissée sur les cinq dernières années est conforme aux orientations de la stratégie I-OSC, les projets mis en œuvre en Afrique subsaharienne ayant bénéficié majoritairement des financements de l'AFD depuis 2014. En 2021, l'Afrique a bénéficié de 59,5 M€ de financements, soit 59 % du total des financements des projets de terrain. La zone Trois Océans a bénéficié de 16 M€, soit 16 %. La zone Orient a représenté 19,3 M€ en 2021 (19 %) et les financements à destination de la zone Amérique latine 8 M€ (8 % du total).

En termes sectoriels, pour les projets de terrain, les secteurs de l'agriculture (27 %) en nette progression, de la gouvernance/droits de l'Homme (18 %), de l'éducation (14 %), de la santé et de la lutte contre le SIDA (13 %) sont, cette année, les secteurs les plus prégnants dans les financements de l'AFD aux initiatives OSC. En 2021, l'objectif que deux tiers des financements accordés concernent des projets notés 1 ou 2 pour l'indicateur genre du CAD a presque été atteint (64 % des engagements). Les thématiques transversales de l'adaptation au changement climatique, de la jeunesse et de l'entrepreneuriat social sont dans l'ensemble stables par rapport à 2020.

En termes d'instruments de financement, la part des financements programmatiques (dans le cadre des conventions-programmes des

Conventions de partenariat pluriannuel (CPP) et des Programmes Concertés Pluri Acteurs (PCPA) a été moins forte en 2021 (45 %) qu'en 2020 (50 %).

L'année 2021, comme 2020, a été marquée par les conséquences de la crise de la Covid-19, qui a entravé un certain nombre de projets. Si la crise a fragilisé certaines OSC, elle a également été l'occasion d'une mobilisation intense et remarquée de la société civile. Enfin, la seconde édition du Sommet des banques publiques de développement « Finance en Commun » a pleinement ouvert ses portes aux OSC et encouragé leurs contributions aux débats et aux engagements pris par les États.

De nouvelles règles de filtrage

La réglementation internationale et le Code monétaire ont imposé de nouvelles règles relatives au filtrage des parties-prenantes et bénéficiaires finaux des projets OSC ; l'arbitrage interministériel de fin novembre 2021 a élaboré une note de doctrine qui s'impose désormais au ministère de l'Europe et des Affaires étrangères et à ses opérateurs, dont l'AFD. Les OSC seront accompagnées pour adapter leurs outils et être en mesure de répondre aux exigences renforcées exigées par la doctrine.

Une production de connaissances et un dialogue stratégique avec les OSC

Le dialogue stratégique avec les OSC inclut :

- Un dialogue politique de haut niveau, lors des rendez-vous réguliers avec les responsables des principales OSC partenaires de l'AFD (Climat, Biodiversité, Education, Genre, Sahel, Droits de l'Homme, FISONG... etc.), lors des rencontres régulières avec les OSC de plaidoyer sur les enjeux du financement du développement à l'international comme en France (FIDH, RSF, C2A, OXFAM, ACF...) et lors des rencontres régulières avec Coordination Sud pour échanger sur des sujets stratégiques et du partenariat avec les OSC.

- Un dialogue stratégique comprenant un cadre formel de dialogue mis en place dans le cadre de la politique RSO, qui définit les exigences de dialogue, de transparence et de redevabilité vis à vis des parties prenantes de l'Agence, notamment des OSC. Qui comprend également des concertations sectorielles organisées dans le cadre de l'élaboration des documents stratégiques de l'AFD Lien social, transitions Sociale et démographique, Citoyenne et politique. Des rencontres ont également été initiées avec les grands réseaux internationaux

d'OSC, comme la plateforme internationale des OSC (FORUS, FIDH, Groupe Initiatives, IECD, MDM, HI, GRET), notamment appuyée par l'AFD.

En 2021, l'AFD et les OSC ont réussi à organiser, malgré le contexte engendré par la Covid-19, une grande Conférence sur les droits humains, et plusieurs groupes de travail et webinaires notamment sur l'ECSI, les Champions de l'éducation avec les principales OSC éducatives, les migrations, l'agriculture avec Agrisud, les droits de l'Enfant avec la plateforme Enfance, les DSSR, le genre avec les OSC impliquées sur le FSOF.

Cette culture du dialogue s'est également développée ces dernières années dans les agences et directions régionales AFD du réseau les plus concernées par les projets d'OSC. Elles rencontrent ainsi régulièrement les OSC. Dans de nombreux pays, le Service consulaire d'action culturelle (SCAC) et l'agence AFD organisent parfois conjointement des réunions annuelles avec les OSC françaises et leurs partenaires locaux.

Projets et programmes emblématiques 2021

Acting for Life -Renforcer la transition des systèmes agricoles et alimentaires au Bénin, au Burkina Faso, au Togo, en Colombie et au Pérou.
-Subvention de 2,1 M€ - ODD Agriculture

La 1^{ère} phase de cette convention programme renforcera les systèmes agricoles et alimentaires par une meilleure maîtrise de l'aval de la filière. Elle se déroulera dans cinq pays (Bénin, Burkina Faso, Togo, Colombie et Pérou) avec huit partenaires locaux.

Le projet met au cœur de son approche une meilleure articulation de l'agriculture familiale avec les marchés locaux, des aliments de qualité produits localement pour répondre aux besoins des consommateurs, une plus grande professionnalisation des acteurs des filières, et des partenariats plus durables et équitables. Le projet cible 14 200 bénéficiaires dont des producteurs, des associations des transformateurs, des commerçants et des consommateurs.

Santé Sud – Promouvoir la santé, les droits sexuels et reproductifs et la santé infantile dans les zones rurales d'Analamanga à Madagascar
- subvention de 0,32 M€ - ODD Santé

Le projet vise à améliorer l'offre de soins maternels et infantiles et à promouvoir les droits sexuels et reproductifs en zone rurale dans trois districts de la région d'Analamanga, au centre de Madagascar.

La voix de l'enfant - Renforcer l'accès à l'établissement d'un acte d'état civil pour les enfants du Nord Kivu - République Démocratique du Congo – subvention de 1,6 M€
- ODD Justice et Paix

Le projet bénéficie directement à plus de 230 000 enfants n'ayant pas d'état civil, ainsi qu'aux partenaires (associatifs, privés, publics) impliqués dans le dispositif d'enregistrement des actes de naissance dans les zones ciblées par le projet.

Projet finalisé en 2021 :

CFSI – PCPA Algérie

Le PCPA Jousour, soutenu depuis 2008, visait à renforcer les associations algériennes et françaises qui agissent au service de l'enfance et de la jeunesse et dont l'action permettait de rétablir des liens sociaux fragilisés, porté par le CFS avec près de 130 associations et

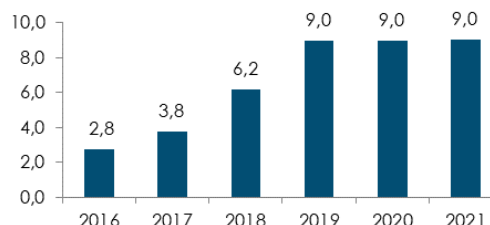
collectivités territoriales mobilisées. Au bout d'une décennie de mise en œuvre, les bases sociales des associations se sont fortement consolidées, rajeunies et elles jouissent sur leurs territoires d'une meilleure image auprès des populations, des acteurs institutionnels et économiques. Ceci est fortement lié à la qualité de leurs actions. Le projet a bénéficié à près de 500 000 bénéficiaires. .

2.2. Poursuivre la mobilisation des collectivités territoriales françaises en faveur des ODD

Le groupe AFD contribue à la mobilisation des collectivités locales en faveur des ODD en accompagnant et encourageant l'action extérieure des collectivités territoriales (AECT). En 2021, l'AFD a poursuivi son travail d'ancrage dans les territoires, en reprenant les rencontres en régions avec les collectivités, leurs collectifs et les acteurs agissant dans le champ de la coopération des territoires, afin de consolider et d'étendre les liens existants, d'aller à la rencontre de nouveaux exécutifs locaux et de poursuivre le travail de plaidoyer en faveur de l'AECT. L'AFD a conforté son appui aux collectivités pour les aider à consolider leur stratégie internationale ou leurs idées de projets de coopération, via un soutien financier à l'outil DCOL de Cités Unies France - CUF (dispositif d'appui à l'action internationale des collectivités territoriales) co-financé par la Caisse des Dépôts. Afin d'améliorer ses actions en faveur d'un dialogue dynamique et structuré autour de l'AECT et de l'aide publique au développement (APD), l'AFD et CUF ont procédé à l'évaluation de leur partenariat, en collaboration avec la DAECT.

Sur le volet financement, la « Facilité de financement des collectivités territoriales françaises (Ficol) » compte en 2021 82 projets actifs portés par 60 collectivités territoriales de métropole et des territoires ultra-marins. De nombreux acteurs sont entraînés à leurs côtés (Entreprises publiques locales, ONG, fondations...) et mobilisent des co-financements notamment des Agences de l'Eau. Le montant engagé pour financer des projets de coopération décentralisée sur le dispositif FICOL a atteint 9 M€ en 2021 (l'intégralité de l'enveloppe disponible). Les projets financés, avec une subvention moyenne exceptionnellement haute de 818 000 € ont cette année porté sur des secteurs d'intervention prioritaires (plus de la moitié sur les secteurs eau et assainissement) et des géographies alignées avec les priorités de la politique française (Sénégal, Mali, Comores, Territoires autonomes Palestiniens, etc). Plusieurs projets sont particulièrement alignés avec les axes stratégiques du Groupe : lien social et climat/biodiversité.

Financements AFD de la facilité FICOL (M€)



L'instrument FICOL est désormais bien implanté dans le paysage des outils de financement de l'AECT et intervient en complémentarité des outils déployés par la DAECT.

Les collectivités ont présenté des projets ambitieux au guichet FICOL pour une demande de financement totale de plus de 11 M€. Huit nouveaux projets sont entrés en instruction en 2021 à l'issue du comité de pré-sélection, dont la moitié émane de collectivités pour lesquelles ce sera la première expérience FICOL.

En 2021, l'AFD a financé de nouvelles opérations dans les PMA d'Afrique et pays prioritaires de la politique française. Par exemple, la métropole

de Montpellier accompagne la ville de Kiffa (Mauritanie) dans l'amélioration de l'accès et de la gestion de l'eau potable pour les populations vulnérables. Le Département des Yvelines accompagne, aux Comores, une opération de promotion de la voute nubienne comme technique de construction bas carbone et la mise en place d'une filière de formation professionnelle.

Projet financé en 2021 : Appui à la mise en place de politiques publiques territoriales de lutte contre les violences faites aux femmes, aux Comores et en Palestine – Subvention d'1,5 M€ - Département de Seine-Saint-Denis

Ce programme vise trois objectifs : accompagner les territoires pilotes dans la mise en place de leur propre Observatoire de lutte contre les violences faites aux femmes ; contribuer à l'émergence d'un réseau mondial de collectivités impliquées dans la lutte contre les violences envers les femmes ; et sensibiliser partout à la lutte contre les violences faites aux femmes. Les partenaires sont la municipalité de Djénine (Palestine), le gouvernorat de Ngazidja (Union des Comores), Cités et Gouvernements Unis Locaux (CGLU), le Réseau de coopération décentralisée pour la Palestine (RCDP), l'Association des Maires de Ngazidja (AMN).

2.3. Coopérer avec les principaux Etablissements publics français

L'AFD poursuit sa coopération avec les principaux établissements publics afin de contribuer à la réalisation des objectifs stratégiques du COM et du POS. Cette coopération peut prendre la forme, lorsque c'est pertinent, d'accords-cadres de partenariats ou de contrats-cadres à bons de commande pour une mobilisation fluidifiée de leur expertise. Parmi les différents partenaires de l'AFD, on peut citer le CIRAD¹⁹, l'IRD²⁰, CFI²¹ ou encore l'ADEME²². En 2021, les discussions ont été engagées avec le CNES²³, l'Institut français et Business France pour renouveler les accords de partenariat existants. Lorsque cela s'avère pertinent, notamment en matière de mobilisation de l'expertise publique de certains établissements, les accords de partenariat sont désormais signés en format Groupe élargi à Expertise France.

Un premier bilan _à cinq ans de la Charte de l'alliance avec la Caisse des Dépôts (CDC) a été dressé fin 2021, permettant d'envisager la poursuite des collaborations en 2022. Il en ressort que les coopérations opérationnelles sur les questions de transition territoriale, et en particulier de développement urbain et de logement, de transition énergétique, écologique, finance climat, d'internationalisation des territoires se sont poursuivies. L'alliance a été renforcée par l'association de la CDC au réseau IDFC et « Finance en commun ». Elle a aussi contribué à une dynamique positive de la collaboration en Outre-mer. Enfin, le fonds STOA, un fonds à impact créé en 2017 par la Caisse des Dépôts et l'Agence Française de Développement (AFD), poursuit son programme de financement d'infrastructures dans les pays émergents et en développement.

¹⁹ [CIRAD la recherche agronomique pour le développement durable des régions tropicales et méditerranéennes](#)

²⁰ [Site Web IRD](#)

²¹ [CFI, agence française de développement médias](#)

²² [Accueil - Agence de la transition écologique \(ademe.fr\)](#)

²³ [CNES Le site du Centre national d'études spatiales](#)

2.4. Dialoguer avec les acteurs économiques français

L'AFD a consolidé en 2021 ses canaux de dialogue avec le secteur privé français, pour une mobilisation de l'expertise et des savoir-faire en faveur des ODD. Cela s'est traduit par des interactions régulières et nourries avec les entreprises mais aussi par l'intermédiaire « des acteurs de l'internationalisation » des entreprises (Business France, Medef International) et des fédérations/associations professionnelles (Syntec Ingénierie par exemple). L'AFD continue d'encourager une mobilisation plus efficiente des entreprises françaises – dont l'expertise est particulièrement recherchée sur les marchés générés par ses financements à travers :

- Une lisibilité accrue de l'action et des modes d'intervention de l'AFD,
- Une meilleure information des entreprises quant aux projets structurants et aux opportunités de contrats dans des domaines d'expertise française,
- Des échanges d'expériences quant aux problématiques dans nos zones d'intervention.

Un fort accent a été porté sur l'Afrique à l'échelle du Groupe, en préparation du Sommet pour le financement des économies africaines de mai 2021.

Le dialogue avec les entreprises évolue progressivement : il s'agit de valoriser et d'encourager des démarches plus vertueuses portées par le secteur privé (ESS), en faveur des ODD et au bénéfice de projets durables et inclusifs.

Le dialogue avec les principaux acteurs du développement

	Finalité du dialogue	Modes de dialogue
Organisations internationales et européennes	S'informer sur les standards internationaux Rendre compte de l'engagement dans les initiatives internationales	Participation aux forums internationaux Financement d'initiatives internationales <i>Global Compact</i> : rapport annuel
Banques de développement et institutions financières internationales	Disposer d'outils communs Intégrer les meilleures pratiques	Collaboration sectorielle, cofinancements, programmes d'échanges communs
Secteur privé	Influencer les pratiques du secteur privé Intégrer les bonnes pratiques et les solutions du secteur privé	Colloques et évènements Revue « Secteur privé et développement » de Proparco Club des Investisseurs
Milieu académique et think tanks	Participer aux réflexions Intégrer et diffuser les bonnes pratiques	Publication d'études, groupes de travail, forum
OSC	Assurer l'efficacité et la pérennité des projets Consulter la société civile sur les choix stratégiques du Groupe Communiquer sur l'utilisation de l'aide publique au développement	Partenariats et/ou consultation lors de l'élaboration, de la mise en œuvre et de l'évaluation des projets Dialogue autour des stratégies Groupes de travail, séminaires, communications communes sur des thématiques spécifiques

Indicateurs de suivi OSC

N°	Indicateurs de suivi	Cible annuelle	2016	2017	2018	2019	2020	2021
1	Montant octroyé chaque année en faveur d'une ou plusieurs FISONG	5 M€	5 M€	4,8 €	7,5 M€	3,4 M€	6,8 M€	4,5
2	Nombre d'OSC du Nord appuyées chaque année dans le cadre des projets d'initiatives d'OSC françaises, dont le nombre de collectifs ou plateformes d'OSC	n.d.	79	88	89	82	99	114
3	Nombre de partenariats entre une OSC française et une OSC du Sud financés chaque année	n.d.	1134	2007	2000	2150	4150	7500
4	% des engagements (en montants) sur des projets financés recevant la note 1 ou la note 2 selon le marqueur genre de l'OCDE	66 %	72 %	74 %	78 %	70 %	77 %	64 %

3. Nos géographies d'intervention

3.1 L'activité en Afrique

L'activité de l'AFD en Afrique est structurée autour de six régions, avec des directions régionales sur le terrain et des cellules géographiques sur les mêmes périmètres au siège.

En 2021, les autorisations de financement du groupe AFD en Afrique (Afrique subsaharienne et Afrique du Nord) s'élèvent à 5,2 Mds€, soit 43 % de l'activité du Groupe. L'activité du Groupe en Afrique affiche une hausse par rapport à 2020 (4,4 Mds€) soit +18 %.

L'activité de l'AFD en Afrique a connu une reprise en 2021, après une année 2020 durant laquelle l'activité avait été fortement affectée par les conséquences de la pandémie de la Covid-19. L'année 2021 a été marquée par la tenue du Nouveau Sommet Afrique France à Montpellier le 15 octobre, qui a été l'occasion pour l'État français d'annoncer des moyens supplémentaires pour permettre à l'AFD d'inscrire son action sur le continent dans trois secteurs pionniers : les industries culturelles et créatives, le sport, le digital, tout en poursuivant ses activités dans les secteurs plus « traditionnels ».

L'activité en don (hors ressources autres bailleurs) atteint 1,3 Mds€, soit 31 % de l'activité totale en 2021 contre 20 % en 2020. L'activité en 2021 a bénéficié comme en 2020 aux pays prioritaires de la région Afrique avec 533 M€ de dons en 2021. Une présentation de l'action du groupe AFD dans les pays prioritaires est détaillée infra dans ce document.

L'activité non souveraine du Groupe (prêts, garanties, participations) atteint 1.9 Mds€ en 2021 (en hausse par rapport à 2020.). L'activité non souveraine du Groupe est légèrement inférieure à l'activité souveraine en 2021

Les prêts non souverains concessionnels sont en repli, passant de 811 M€ à 648 M€ en 2021.

L'activité en prêt souverain affiche une hausse avec 1,9Mds€ d'engagements en 2021 (+31 % par rapport à 2020). 18 pays de la région ont bénéficié de prêts souverains²⁴.

Le niveau de fonds délégués par d'autres bailleurs est en baisse (240 M€ en 2021 contre 315 M€ en 2020).

Sur le plan géographique, les directions régionales Golfe de Guinée (1,2 Md€) et Afrique du Nord (1,1 Md€) sont celles qui ont bénéficié des montants d'engagement les plus importants. La Côte d'Ivoire, le Maroc, l'Égypte, l'Angola et le Nigéria ont les cinq premiers pays bénéficiaires des financements de l'AFD en 2021.

Les autorisations de financement de l'AFD dans les pays les moins avancés (PMA) d'Afrique s'élèvent à 1,3 Mds€ en 2021, ce qui représente 32 % de l'activité de l'Agence dans la région.

L'activité de l'AFD dans les pays prioritaires de la région atteint 855 M€ en 2021. L'AFD a en particulier conforté son action au Sahel²⁵ avec plus de 431 M€ d'engagements en 2021 dont plus de 70 % en dons.

Sur le plan sectoriel, le secteur des « Infrastructures et du développement urbain (un secteur en très net repli en 2020 du fait de la crise sanitaire) avec 1,3 Mds€ reste le premier secteur d'intervention de l'AFD. Les financements de l'AFD en direction des secteurs sociaux (santé et éducation)

²⁴ Angola, Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Côte d'Ivoire, Égypte, Éthiopie, Gabon, Guinée, Kenya, Maroc, Niger, Nigéria, Rwanda, Sénégal, Tanzanie, Togo, Tunisie.

²⁵ Burkina Faso, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal, Tchad

atteignent 488 M€, en baisse par rapport à 2020 (854 M€).

Les financements de Proparco ont été très majoritairement orientés vers le soutien au secteur productif (926 M€ en 2021 contre 467 en 2020).

L'effort financier de l'État consacré à la région s'élève à 1,4 Md€, principalement sous la forme de dons. Le coût-État des prêts est de 383 M€ en 2021.

La Côte d'Ivoire est en 2021 le premier bénéficiaire de l'effort financier de l'État français. Le Maroc, Le Niger, le Cameroun, le

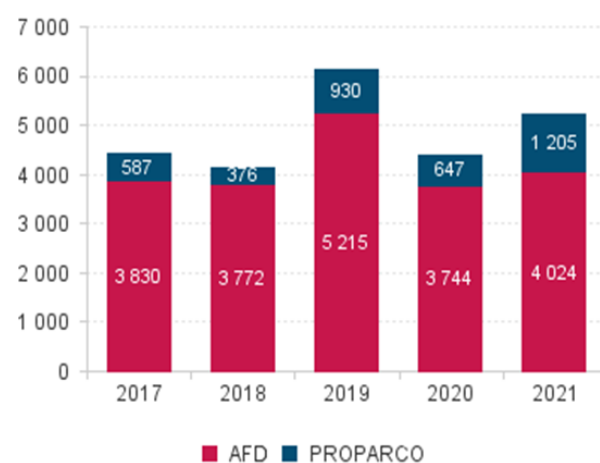
Burkina Faso et le Tchad comptent également parmi les cinq premiers bénéficiaires de l'effort financier de l'État en 2021. Sur la période 2017-2021, la Côte d'Ivoire est le premier bénéficiaire de l'effort financier de l'État (815 M€).

En 2021, les versements de l'AFD en Afrique sont de 3,3 Md€ (contre 3 Mdsd'€ en 2020 soit +10 %).

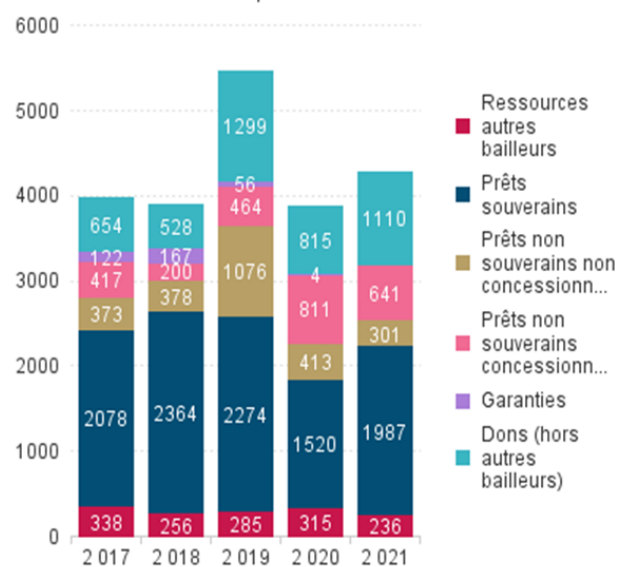
Le taux de versement s'établit à 20 % (+1 point). Ce rebond intervient après une année 2020 déjà en progression et inscrit l'AFD dans une trajectoire de croissance de ses versements. Les restes à verser de l'AFD dans la région s'élèvent à 16 Mds€

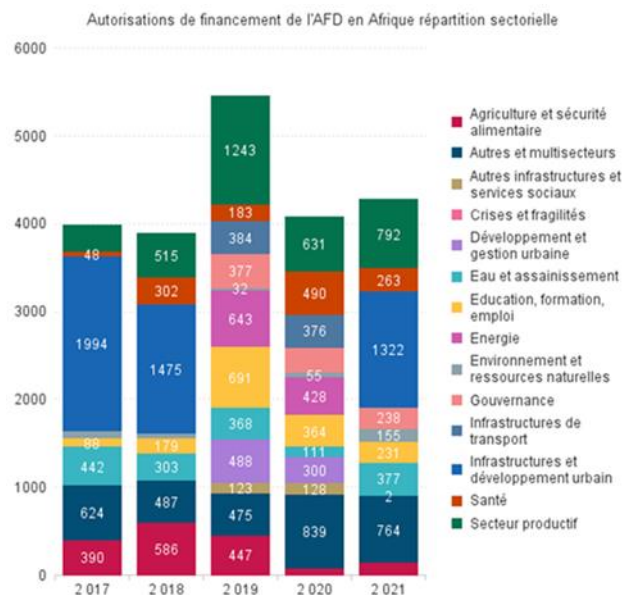
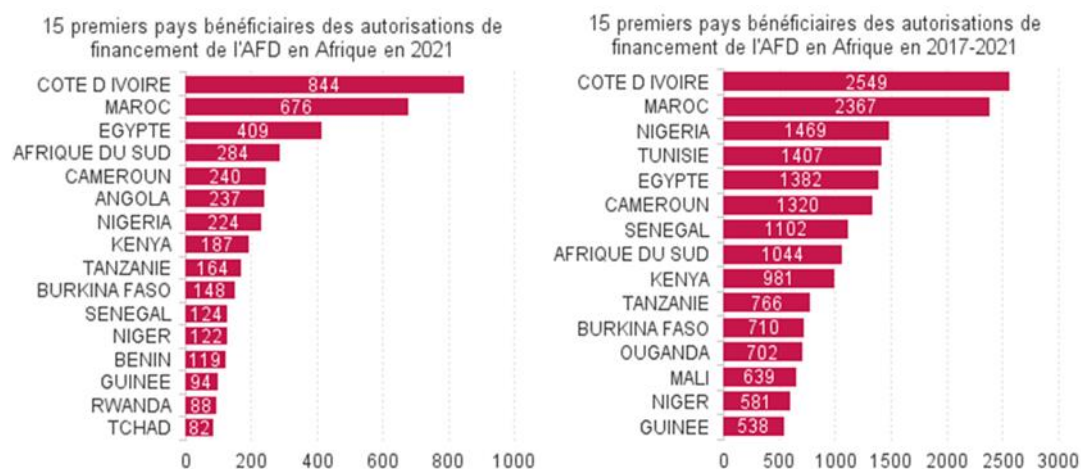
Les chiffres clés du groupe AFD en Afrique

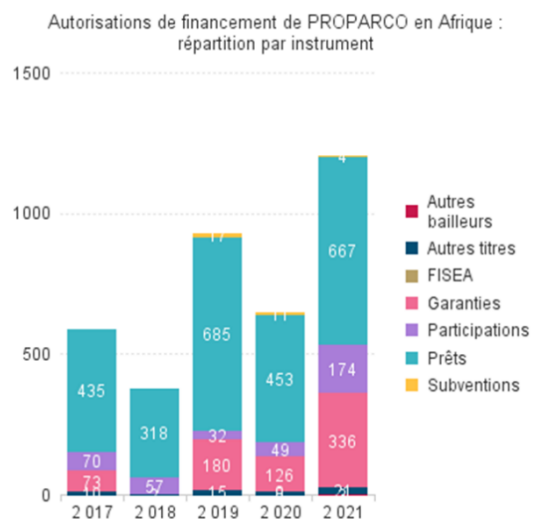
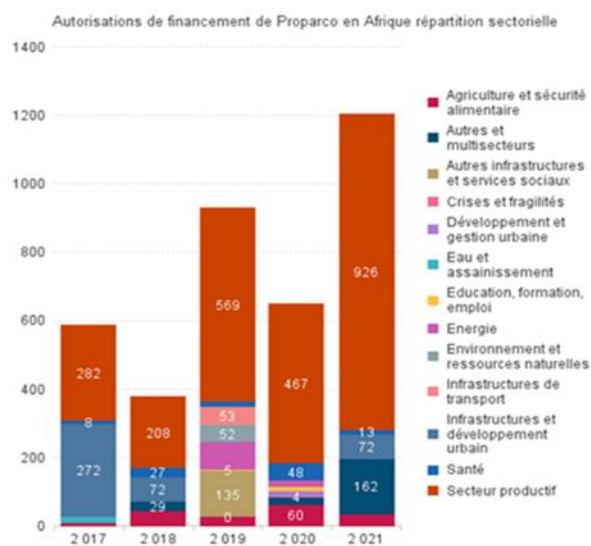
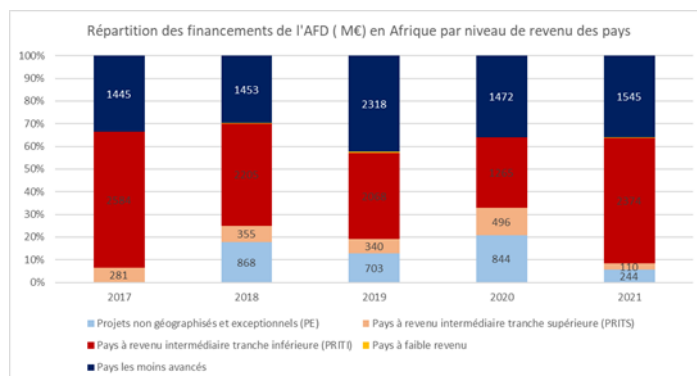
Autorisations de financement (M€) du groupe AFD en Afrique



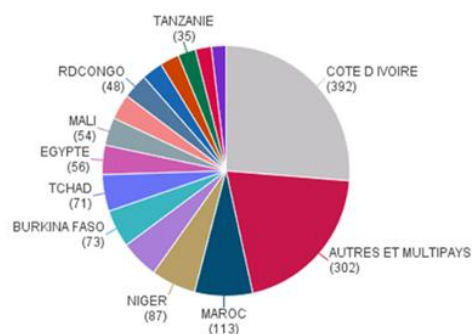
Autorisations de financement du groupe AFD en Afrique - répartition par instrument



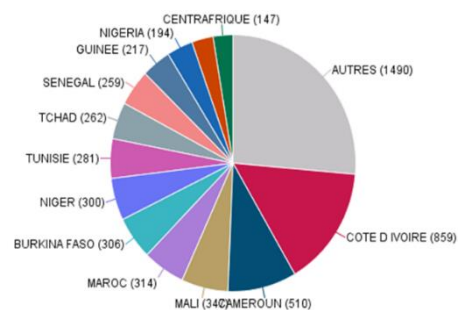




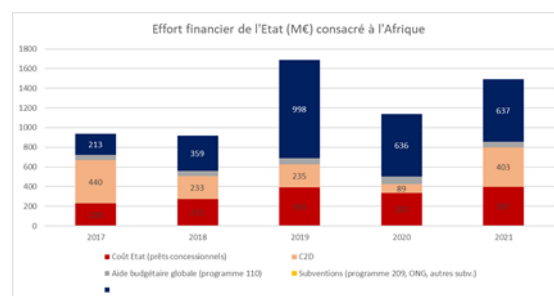
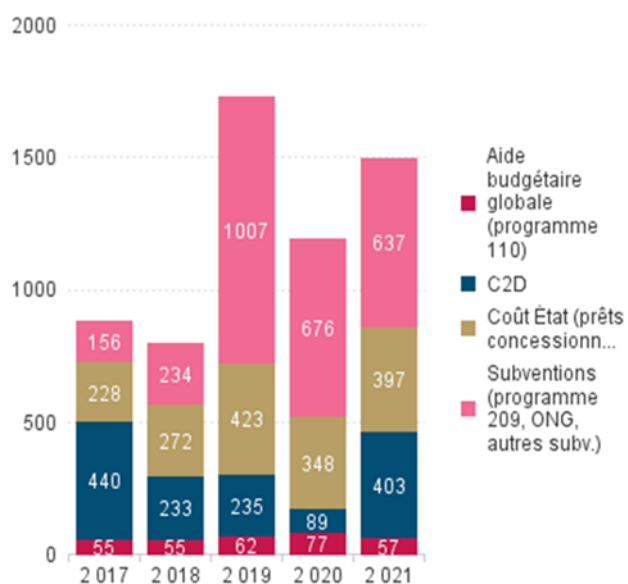
Pays bénéficiaires de l'effort financier de l'État en 2021



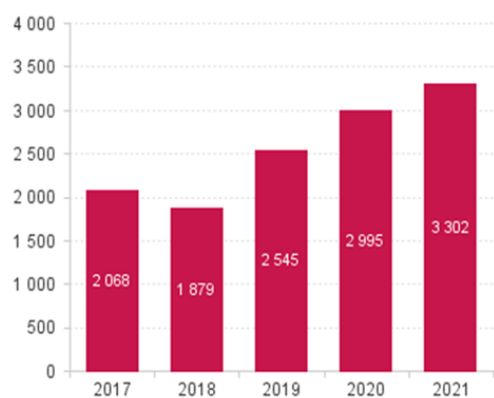
Pays bénéficiaires de l'effort financier de l'État, cumul 2017-2021



Effort financier de l'État consacré à l'Afrique



Versements (M€) de l'AFD en Afrique



Focus sur la contribution de l'AFD au développement durable en Afrique²⁶ : des impacts sociaux significatifs et une prise en compte croissante des enjeux environnementaux

Comme en 2020, l'année 2021 a été marquée par les conséquences économiques et sociales de la pandémie. **En Afrique, les projets financés par l'AFD²⁷ et entrant dans le périmètre de l'avis développement durable, soit 99 projets, se sont orientés vers des secteurs ayant un fort impact social et économique.** Ainsi, les contributions au pilier « social » du développement durable, qui comprend les impacts attendus sur le bien-être social et l'égalité femmes-hommes (ODD 5), ont continué à progresser par rapport aux années précédentes. La part des projets ayant une contribution attendue structurante sur la dimension « bien-être social et réduction des déséquilibres sociaux » a presque doublé (de 8 à 15 %) entre 2020 et 2021. Pour 7 projets, des impacts résiduels négatifs pourraient cependant se matérialiser sur ce pilier social. Trois de ces projets²⁸ ont fait l'objet d'un avis développement durable réservé en raison principalement d'une insuffisante maîtrise des risques environnementaux et sociaux (E&S) au moment de l'octroi.

Les contributions des projets au pilier environnemental du développement durable (ODD 13, 14 et 15) sont nettement moins significatives que pour le pilier social, mais s'améliorent par rapport à 2020. Sur la résilience au changement climatique, les contributions positives attendues progressent de 51 % à 65 %. La biodiversité reste la dimension sur laquelle la contribution est la moins significative même si la part est en progression par rapport à 2020. Seuls 38 % des projets ont une contribution positive attendue sur cette dimension.

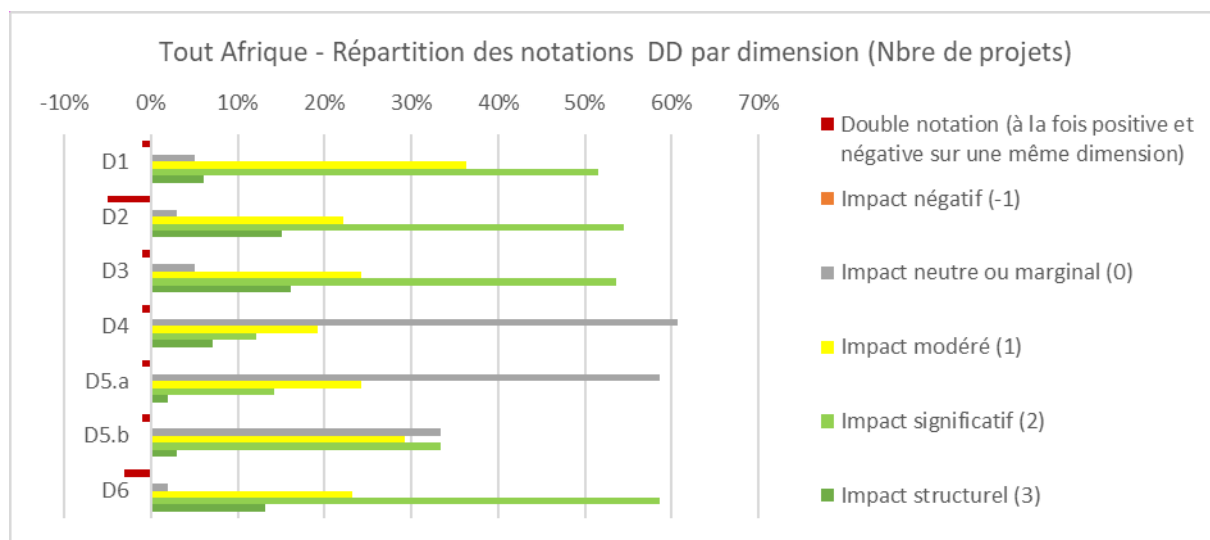
Enfin, les projets en Afrique ont souvent des impacts croisés sur les dimensions à la fois sociales et environnementales. **38 % des projets ont des contributions attendues significatives ou structurantes à la fois sur les piliers humain et environnemental²⁹,** ce qui représente plus de la moitié des projets multidimensionnels socio-environnementaux du portefeuille AFD de l'année 2021.

²⁶ Projets inclus dans le périmètre de l'avis développement durable

²⁷ 99 projets, pour un total de 2,8Mds€, ont reçu un avis développement durable (visa ou avis formalisé).

²⁸ Le financement d'une ligne de bus à Dakar, le soutien à un programme d'accès au logement au Maroc et le financement d'un projet sur la biodiversité en République démocratique du Congo

²⁹ Notes égales à 2 ou 3 sur au moins une des deux dimensions du pilier social et en même temps sur au moins une des trois dimensions du pilier environnemental, sans note négative ou double notation sur aucune autre dimension DD.



Focus sur les pays prioritaires de l'aide au développement française

En 2021, les autorisations de financement du groupe AFD dans les pays prioritaires de l'aide française³⁰ restent stables à 1.3 Mds€. L'activité dans les pays prioritaires représente 14 % de l'activité du groupe AFD dans les pays étrangers. 67 % des subventions (582 M€) ont été concentrées dans les pays prioritaires en 2021.

L'activité de l'AFD dans les pays prioritaires s'élève à 1,1 Md€. L'activité de Proparco atteint 169 M€.

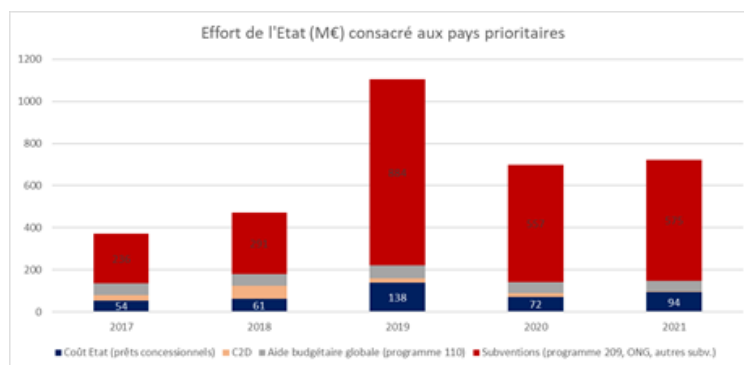
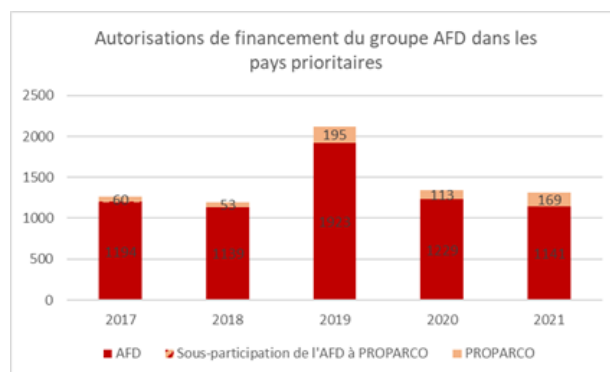
L'activité dans les pays prioritaires reste soutenue par les dons qui sont stables par rapport à 2020 (627M€) et restent bien supérieurs aux années précédentes. Avec 634 M€ octroyés, ils représentent cette année 57,6 % des financements aux pays prioritaires en 2021.

Les financements en prêts souverains aux pays prioritaires représentent 331 M€ en 2021 (contre 286 M€ en 2020), soit 30 % des financements de l'AFD aux pays prioritaires. Le Burkina Faso, le Sénégal, le Niger, le Bénin, Madagascar, ont bénéficié de prêts souverains en 2020.

L'activité sur ressources autres bailleurs s'établit à 135 M€ (248 M€ en 2020).

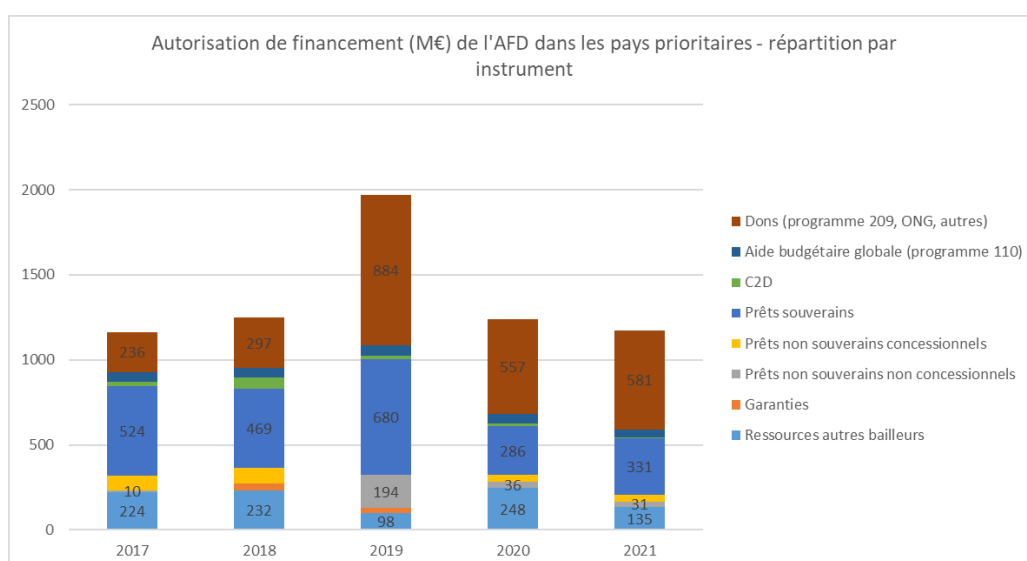
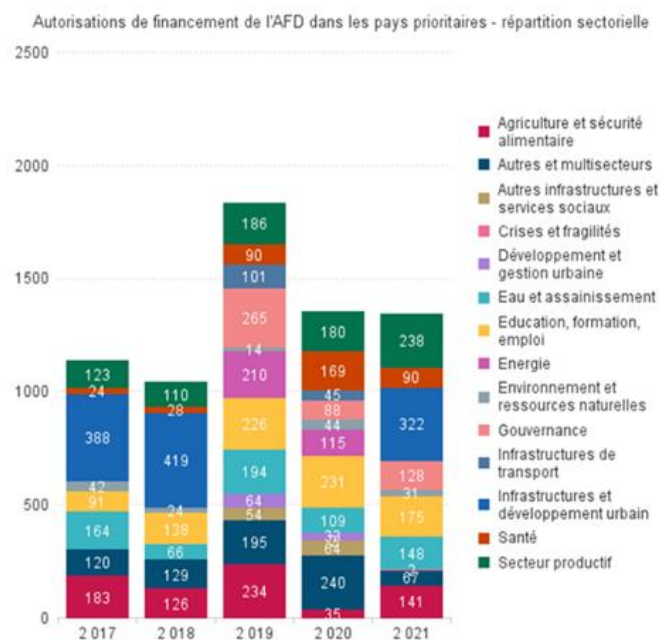
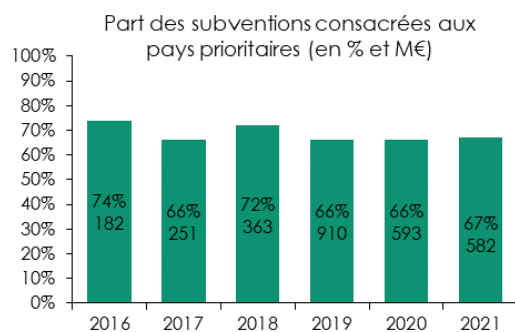
Le secteur des infrastructures et du développement urbain est le premier secteur d'intervention de l'AFD dans les pays prioritaires avec 322 M€ de financement. Le secteur

productif est le deuxième secteur d'intervention de l'AFD dans les pays prioritaires en 2021 avec 238 M€ de financements octroyés (contre 180 M€2020). Le Burkina Faso, le Sénégal, le Niger, le Bénin, Madagascar, sont les principaux bénéficiaires des financements de l'AFD vers les pays prioritaires en 2021

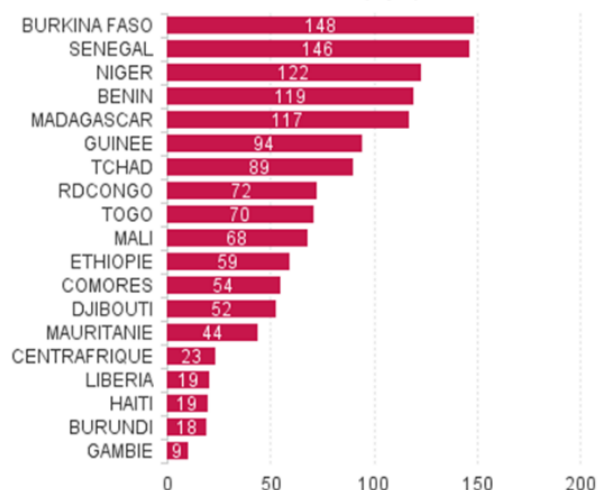


³⁰ Le CICID du 8 février 2018 a révisé la liste des pays prioritaires de l'aide française établie par le CICID du 30 novembre 2016 et du 31 juillet 2013. La liste des pays prioritaires compte les 19 pays suivants : Bénin, Burkina Faso, Burundi, République Centrafricaine, Comores, République Démocratique du Congo, Djibouti, Ethiopie, Gambie, Guinée, Haïti, Libéria, Madagascar, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal,

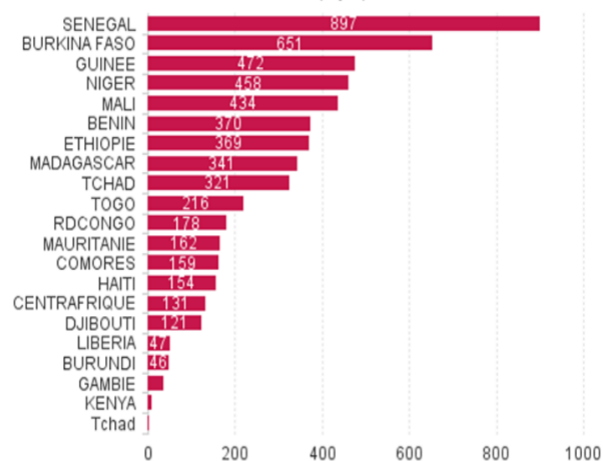
Tchad et Togo. A noter, les financements au Ghana (pays prioritaire jusqu'en 2016) sont inclus jusqu'en 2016. Ces changements de périmètre n'ont pas d'impact significatif sur le volume global d'activité de l'AFD dans les PPP sur la période. Les financements à la Gambie et au Liberia sont inclus à partir de 2018.



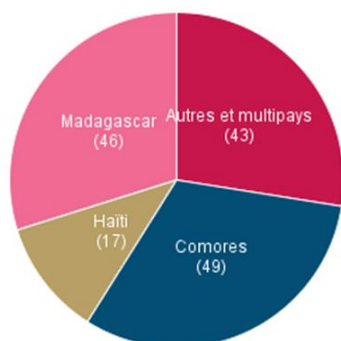
Autorisations de financement dans les pays prioritaires en 2021



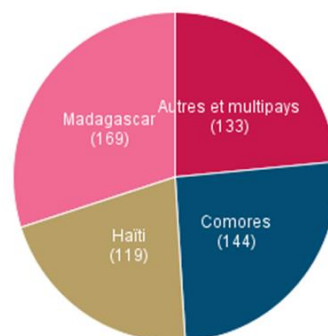
Autorisations de financement dans les pays prioritaires - cumul 2017-2021



Principaux pays bénéficiaires de l'effort financier de l'État en 2021



Principaux pays bénéficiaires de l'effort financier de l'État cumulé 2017-2021



Focus sur l'action de l'AFD au Sahel

Le Grand Sahel correspond à un espace géographique et climatique clairement défini (Niger, Sénégal, Mali, Burkina Faso, Tchad, Mauritanie et Gambie). C'est par ailleurs la région d'Afrique qui a le plus faible niveau de PIB par habitant des six régions d'Afrique identifiées par l'AFD.

Depuis la dernière décennie, la dégradation de la situation sécuritaire déstabilise profondément le Sahel central avec des effets de contagion dans toute la région, voire au-delà. Le contexte se caractérise notamment par une crise profonde de gouvernance, des dynamiques de marginalisation, d'exclusion et d'inégalités des territoires et des populations qui y vivent. La fragilisation de la cohésion sociale est génératrice de conflits de plus en plus violents et difficilement contrôlables. Cependant, ces défis complexes et multidimensionnels ne doivent pas éclipser les tendances positives de ces dernières années. Le Sahel est la région la plus dynamique d'Afrique avec l'Afrique de l'Est (croissance réelle de 4,9 % -taux de croissance annuel- entre 2010 et 2019). De même, la progression de l'IDH a été en moyenne près de trois fois plus rapide dans la région du Grand Sahel (1,9 % annuel) que dans le reste du monde (0,7 %)

La stratégie du groupe AFD dans la région Grand Sahel

L'action du groupe AFD dans la région s'inscrit dans le cadre défini par le G5 Sahel et la Coalition pour le Sahel. L'AFD intervient dans la région sous l'égide d'une approche territoriale intégrée, réfléchie avec les membres de l'Alliance Sahel (AS) et l'Équipe France dans le cadre de la Coalition pour le Sahel. Cette approche se base sur une bonne compréhension des dynamiques locales, des atouts spécifiques des territoires et de leurs interdépendances pour mener des actions multisectorielles et intégrées à l'échelle territoriale.

De ce fait, la stratégie régionale comprend :

- La promotion et l'opérationnalisation de l'Approche Territoriale Intégrée dans le cadre de la Coalition pour le Sahel et de l'AS ;
- Un dialogue étroit avec les autorités nationales, en associant les partenaires G5 et étrangers ;
- Des travaux de cartographie conjoints des interventions des bailleurs dans le Sahel central ;
- La désignation de communes prioritaires et la

définition des indicateurs locaux de succès avec le Secrétariat de la Coalition pour le Sahel.

L'AFD se mobilise autour de cinq priorités :

- L'amélioration de la gouvernance par le renforcement des acteurs de la société ;
- La prévention et l'endiguement des conflits violents dans une approche territoriale ;
- La promotion de l'autonomisation des femmes et des filles ;
- Le renforcement des capacités des populations, en particulier de la jeunesse ;
- L'accompagnement des potentiels de développement, par l'aménagement des territoires et l'appui aux activités économiques durables.

Le groupe AFD s'assure que chacune de ses interventions contribue à renforcer le lien social entre les populations dans le cadre d'un engagement 100 % Lien social, et que chaque financement contribue à un développement durable, bas carbone et résilient, cohérent avec son engagement 100 % Accord de Paris

Engagements de l'AFD au Sahel³¹

Autrefois région prospère d'Afrique - espace de transit et d'échanges entre l'Afrique du Nord et le Golfe de Guinée et qui a hébergé parmi les plus grands royaumes africains - le Grand Sahel correspond aussi à un espace géographique et climatique clairement défini. C'est par ailleurs la région d'Afrique présentant le plus faible niveau de PIB par habitant des six régions d'Afrique identifiées par l'AFD.

Depuis la dernière décennie, la dégradation de la situation sécuritaire déstabilise profondément le Sahel central avec des effets de contagion dans toute la région, voire au-delà. Le contexte se caractérise notamment par une crise profonde de gouvernance, des dynamiques de marginalisation, d'exclusion et d'inégalités des territoires et des populations qui y vivent. La fragilisation de la cohésion sociale est génératrice de conflits de plus en plus violents et incontrôlés.

Cependant, ces défis complexes et multidimensionnels ne doivent pas éclipser les tendances positives dans la région de ces dernières années. Le Sahel est la région la plus dynamique d'Afrique avec l'Afrique de l'Est. De même la progression de l'IDH a été en moyenne près de trois fois plus rapide dans la région du Grand Sahel que dans le reste du monde.

Le Grand Sahel est une région contrastée du point de vue du développement. Ses multiples enjeux appellent une réponse collective et adaptée qui mêle réduction des fragilités et amélioration d'un accès équitable aux services essentiels. La France est un acteur de premier plan dans la région, et l'AFD y adopte une méthode d'intervention pluridisciplinaire résolument ancrée dans les territoires.

Dans les pays du G5 Sahel, l'action du groupe AFD s'inscrit dans le cadre de la Coalition pour le Sahel et plus particulièrement avec les membres de l'Alliance Sahel.

Chiffres clés des engagements de l'AFD au Sahel :

6 MDS€ engagés depuis 2011 au Grand Sahel

9 150 exploitations familiales soutenues

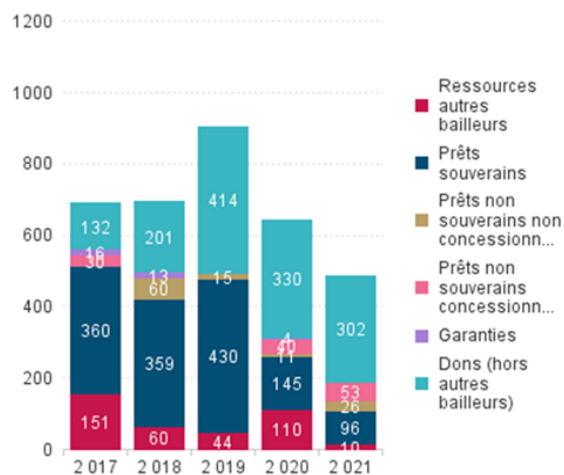
106 000 hectares bénéficiant de programme de restauration et conservation de la biodiversité

938 000 personnes bénéficiant d'un accès à des services électriques

874 000 personnes bénéficiant d'un accès à l'eau potable

1 341 000 personnes bénéficiant d'un accès amélioré à des soins de santé

Autorisations de financement de l'AFD au Sahel - répartition par instruments



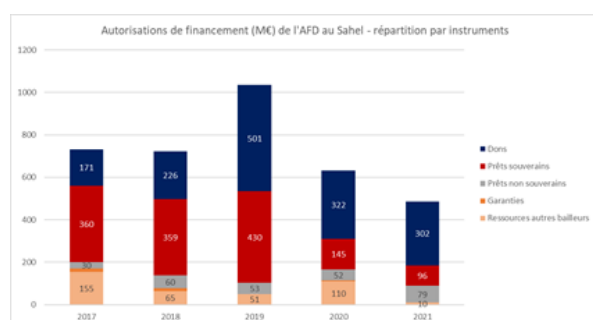
³¹ Les données présentées correspondent au périmètre G5 Sahel (Burkina Faso, Mali, Mauritanie, Niger, Tchad) et Sénégal.

Favoriser l'égalité femmes-hommes, une priorité

63 M€ pour des projets dont l'objectif n°1 est la réduction des inégalités femmes-hommes (CAD2). Mise en place du réseau partenarial « Jeunesse Sahel » qui accompagne la réponse à la crise sécuritaire des acteurs de la société civile, dans une approche innovante « genre et développement ». Création par l'AFD d'un prix spécial « Femme ambassadrice de Paix » lors de la 27e édition du Festival Panafricain du Cinéma de Ouagadougou (FESPACO) Lancement d'EDIFIS, plateforme oeuvrant en faveur de l'égalité femmes-homme et de l'autonomisation des filles et des femmes sahéliennes.

L'Alliance Sahel

L'Alliance Sahel, plateforme des bailleurs au Sahel, a été lancée par le président Macron et la chancelière Merkel en 2017. Elle regroupe aujourd'hui 26 membres dont 9 observateurs qui, ensemble, portent plus de 1 000 projets, exécutés ou en cours, pour un montant global de 22 Mds€.



Au-delà de l'importance des montants engagés et en cours d'instruction, une vision et des concepts communs fédèrent l'Alliance : l'Approche Territoriale Intégrée a été adoptée par les membres de l'Alliance lors de ses Comités de Pilotage Opérationnels en 2020 lors du Sommet de Pau. Cette approche définit la modalité d'intervention de l'AFD pour les prochaines années dans les zones fragiles.

L'AFD et ses partenaires déploient leurs efforts actuellement pour l'opérationnalisation de cette approche dans 10 zones pilotes, dont une "chefferie de file" pour chaque zone est répartie entre les bailleurs.

L'AFD est chef de file des bailleurs dans les zones de Ménaka au Mali, Hodh ech Chargui en Mauritanie, Tillabéri au Niger, Kanem et Bahr el Gazel au Tchad et Dori au Burkina Faso.

Des outils sont également mutualisés entre les membres de l'Alliance dans un souci de planification commune et d'aide à la décision. À titre d'exemple, le savoir-faire de l'AFD en termes de cartographie de projets, et la gestion de la plateforme d'analyses et d'apprentissage au Sahel de l'AFD seront transférés à l'Unité de Coordination de l'Alliance pour un bénéfice commun.

Fonds Paix et Résilience Minka

Les Initiatives Minka Sahel et Lac Tchad du Fonds Paix et Résilience Minka, lancées en 2017, constituent la réponse de l'AFD aux conflits violents qui menacent les pays sahéliens. Elles permettent de financer des projets de développement avec des délais de mise en oeuvre réduits et de premiers résultats visibles par les populations sous 6 mois, au service d'un objectif : consolider la paix.

Ces projets ont concerné la réhabilitation d'infrastructures, des aménagements hydro-agricoles, des travaux à haute intensité de main d'oeuvre ou encore des activités de médiation sociale et de promotion de la paix. Ils bénéficient aux populations les plus vulnérables (groupes marginalisés, déplacés forcés et populations hôte).

Les projets Minka soutiennent également les actions au profit de la jeunesse et l'égalité entre les femmes et les hommes

Minka Sahel 104 M€ d'octrois en 2021

Engagements de l'AFD en 2021 par pays

Sur le plan géographique, l'activité du Groupe se décompose de la manière suivante :

Activités du groupe AFD au Burkina Faso en 2021

Après avoir beaucoup augmenté ces dernières années (85 M€ en 2017 et 199 M€ en 2019, 111M€ en 2020), les financements ont légèrement baissé en 2021, du fait de la pandémie de la Covid-19 mais restent conséquents à 92M€.

L'AFD est un partenaire de long terme des autorités burkinabè, elle intervient depuis 1958 dans le pays. Le Burkina Faso figure parmi les 19 pays pauvres prioritaires de l'aide française. L'AFD renforce ses interventions dans les régions les plus impactées du Nord et de l'Est du pays, où elle intègre les questions des vulnérabilités et du risque de conflit, notamment à travers une approche territoriale visant à agir sur les principaux déterminants des conflits, une intégration des sujets de cohésion sociale et de gouvernance locale, le recours accru à des acteurs de la société civile, et la souplesse dans la mise en œuvre des projets pour tenir compte de l'évolution des situations.

Activités du groupe AFD au Mali en 2021

La totalité des engagements au Mali s'est élevée à 39,7 M€ en 2021. Le Mali pâtit d'importantes fragilités structurelles (aridité du climat, économie basée sur quelques matières premières, faiblesse de la gouvernance publique), d'une crise sécuritaire qui a frappé le Nord puis le Centre du pays depuis 2012-2013 ainsi que d'une grave crise de gouvernance caractérisée par les coups d'État de 2020 -2021. Malgré l'instabilité du pays, l'AFD se tient aux côtés de la population malienne avec les autres membres de l'Alliance Sahel pour financer les besoins en matière de développement.

Activités du groupe AFD en Mauritanie en 2021

97,2 M€ d'engagements ont été destinés au Niger, 39,7 M€ au Mali, 92 M€ au Burkina Faso, 46,9 M€ au Sénégal, 53,3 M€ au Tchad, 31,9 M€ à la Mauritanie.

La totalité des engagements en Mauritanie, soit 31,9 M€. Trait d'union entre le Maghreb et l'Afrique subsaharienne, riche de sa diversité culturelle et ethnique, la Mauritanie a enregistré une croissance soutenue ces dernières années. Le renforcement de la cohésion sociale et le soutien d'une croissance durable et partagée sont les objectifs de l'intervention de l'AFD en Mauritanie, qui a été fortement impactée en 2020 par la crise COVID.

Activités du groupe AFD au Niger en 2021

Avec 97 M€ d'engagements, l'année 2021 voit une baisse des financements octroyés au Niger par rapport à 2020 (177 M€ en 2020). Pays le moins avancé en terme de développement humain, avec la plus forte croissance démographique au monde (3,8 % par an), le Niger doit accélérer son développement dans un contexte compliqué par la crise sécuritaire au Sahel (Tillabéri et Diffa) et les impacts du changement climatique. Le pays dispose toutefois d'atouts avec une cohésion nationale encore préservée, des ressources naturelles, un fort potentiel agricole et une communauté internationale mobilisée à ses côtés.

Activités du groupe AFD au Sénégal en 2021

Le montant total des engagements pour le Sénégal s'est élevé à 46,9 M€ en 2021, en baisse par rapport aux dernières années (111M€ en 2020).

Le Sénégal est un pôle de stabilité en Afrique de l'Ouest et plus spécifiquement au Sahel, bénéficiant d'une croissance économique dynamique malgré des fragilités persistantes. Le groupe AFD finance des projets ou programmes qui s'insèrent dans les priorités définies par le Gouvernement sénégalais (le Plan Sénégal Emergent) et privilégie ainsi pour

la période 2019-2023 des interventions qui contribuent à l'émergence inclusive et durable du Sénégal.

Activités du groupe AFD au Tchad en 2021

Les engagements dédiés au Tchad atteignent 53,3 M€ en 2021, en légère baisse en comparaison à l'année précédente (66 M€.en 2020) Pays enclavé d'Afrique centrale, le Tchad pâtit de structures économiques encore vulnérables bien qu'il possède de nombreux atouts. L'AFD intervient pour valoriser ces atouts et développer une économie qui profite à tous. Les financements de l'AFD sont concentrés sur quatre secteurs de concentration : l'accès aux services essentiels en milieu urbain, le développement rural (avec une action ancienne et majeure dans l'appui de long terme à l'élevage transhumant), la santé maternelle et infantile et de santé de la reproduction et l'amélioration du système éducatif.

3.2 L'activité dans les Trois océans

En 2021, les engagements financiers du groupe l'AFD dans la région 3 Océans ont atteint 1,4 Mds€, soit 12 % de l'activité totale du Groupe. L'activité dans les 3 Océans est en baisse par rapport à 2020 (2,1Mds).

L'activité du Groupe dans les États étrangers de la région 3 Océans est en baisse à 319 M€ par rapport à 2020 (806 M€). L'activité dans les Outre-mer est pour sa part stable à 1,1 Md€ par rapport à 2020 (1,2Md€).

Les autorisations d'engagement de l'AFD dans les Outre-mer se stabilisent à 1,1 Md€ en 2021 dans un contexte toujours marqué par la crise Covid 19. Le Groupe continue d'inscrire son action ultramarine dans le cadre du Plan de relance du Gouvernement et en particulier de son dispositif d'appui aux collectivités locales, en cohérence avec les ODD. Dans cette perspective et à la demande de l'État, l'AFD finance depuis 2021 la mise en œuvre du volet assistance technique des Contrats de Redressement des Outre-mer (COROM), dont l'un des objectifs est l'amélioration des délais de paiement des fournisseurs.

Sur le plan géographique (hors garanties FOGAP et SOGEFOM), le bassin océan Pacifique a été le premier bénéficiaire des financements ultramarins de l'AFD en 2021, avec 500 M€. Le volume d'engagement en Polynésie française se maintient à un niveau exceptionnel, tiré par un nouveau prêt de 300 M€ accordé à la demande et avec la garantie de l'État pour le financement partiel de son plan de sauvegarde. Les engagements en faveur de la Nouvelle-Calédonie s'établissent à 118 M€, après une année 2020 tirée par un PGE de 240 M€. Ce niveau d'engagement s'aligne avec la moyenne des exercices avant 2021.

Le bassin océan Indien a bénéficié de 260 M€ (343 M€ en 2020) avec respectivement 208 M€ pour La Réunion (245 M€ en 2020) et 52 M€ pour Mayotte (97 M€ en 2020).

Enfin, 326 M€ ont été accordés au bassin océan Atlantique (165 M€ en 2020), dont 84 M€ de financements pour la Guadeloupe, 50 M€ pour la Guyane et 192 M€ pour la Martinique.

Madagascar, Haïti et les Comores, pays prioritaires de l'aide française, ont été les principaux pays bénéficiaires de l'effort financier de l'État dans la région en 2021.

Le secteur des infrastructures (transport) est le premier secteur d'intervention du groupe AFD dans les 3 Océans avec 880 M€ de financements en 2021. Le soutien au secteur de l'agriculture est le deuxième secteur d'intervention avec 114 M€ de financement octroyés en 2021.

Le secteur public demeure le principal bénéficiaire des activités de l'AFD dans les Outre-mer avec 918 M€ de financements (-20 % par rapport à 2020). L'activité s'est maintenue en 2021 grâce à la poursuite de la mise en œuvre de l'initiative « Outre-mer en commun » afin de soutenir les acteurs économiques locaux face aux impacts de la crise.

L'AFD a maintenu son activité ultramarine et a su jouer son rôle contra-cyclique en offrant une réponse adaptée à l'ampleur de la crise. Ainsi, sur les 900 M€ d'autorisations d'engagement, 509 M€ ont été accordés au titre des prêts non bonifiés, contre 729 M€ d'engagements en 2020, année marquée par les mesures de soutien de l'initiative « Outre-mer en commun », et en particulier aux PGE de 240 M€ chacun accordés aux Collectivités de Polynésie française et de Nouvelle-Calédonie pour le financement partiel de leurs plans de sauvegarde. En 2021, les prêts non bonifiés ont essentiellement été portés par un deuxième PGE de 300 M€ accordé à la Polynésie française.

Les engagements bonifiés en faveur du secteur public ultramarin s'élèvent pour leur part à 391 M€ en 2021 (387 M€ en 2020), essentiellement portés par les prêts octroyés au titre de l'équivalent Fonds vert (PSP Vert) qui s'établissent à 219 M€ (+41 %). Les prêts bonifiés (hors PSP Vert) sont restés stables à un niveau relativement bas, sous l'effet conjugué du ralentissement des investissements des collectivités lié à la crise Covid-19, et des cycles électoraux locaux. En effet, l'approche des scrutins influe classiquement sur le rythme des investissements, or la crise sanitaire a fortement bousculé le calendrier électoral et a notamment retardé la mise en place de nombreuses équipes communales.

L'activité du secteur privé en compte propre de l'AFD atteint 169 M€ en 2021 (contre 91 M€ en 2020 soit +58 %)

L'activité de garantie de la SOGEFOM reste à un niveau bas à 28 M€, après 24 M€ enregistrés en 2020 en raison de la crise Covid-19.

Proparco a été active dans les 3 Océans principalement à Madagascar (32 M€), en République Dominicaine (20 M€) et à Maurice (12 M€).

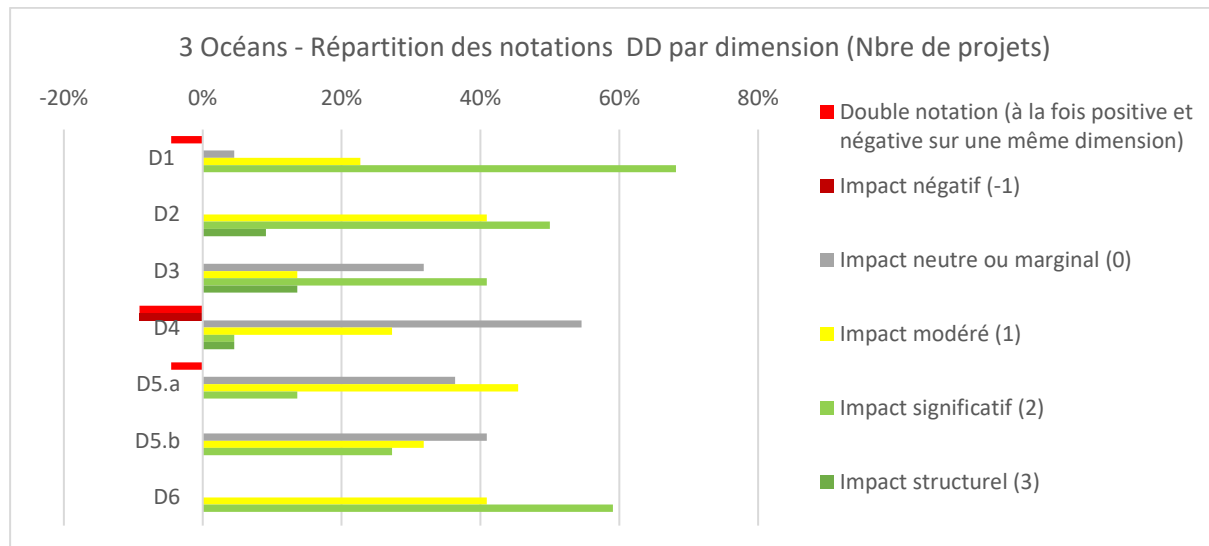
Les versements de l'AFD dans les 3 Océans ont atteint 1179 M€, en baisse de 31 % par rapport à 2020 (1733 M€). Les restes à verser atteignent 361 M€ à fin 2021.

Focus sur la contribution de l'AFD au développement durable dans les Trois Océans : des impacts sociaux positifs et des impacts environnementaux plus marginaux

En ce qui concerne la région Trois Océans, **l'ensemble des projets soumis à l'avis développement durable³², soit 22 projets, a des impacts positifs attendus sur le bien-être social. Les progrès sur l'égalité femmes-hommes (ODD 5) se poursuivent**, avec une augmentation des contributions structurantes sur cette dimension entre 2020 et 2021 (de 5 à 14 %).

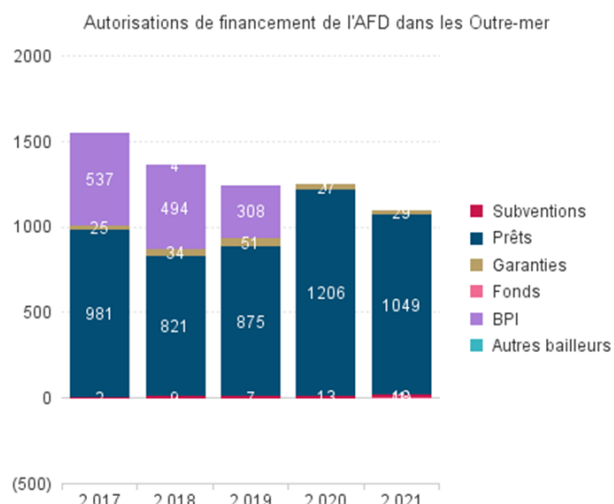
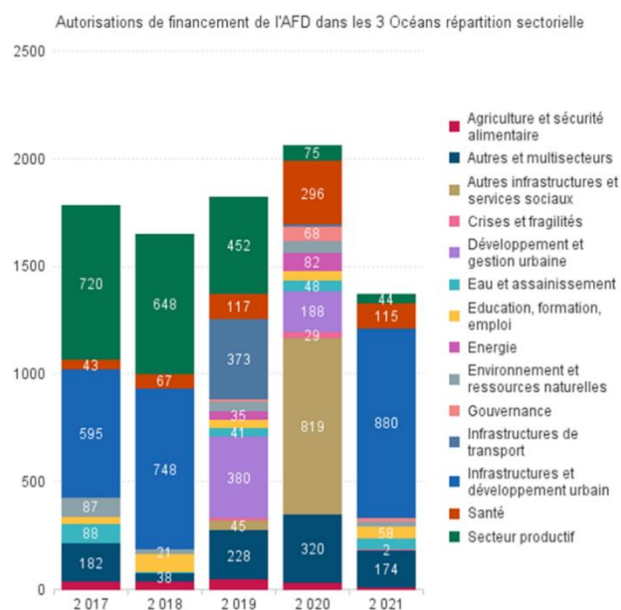
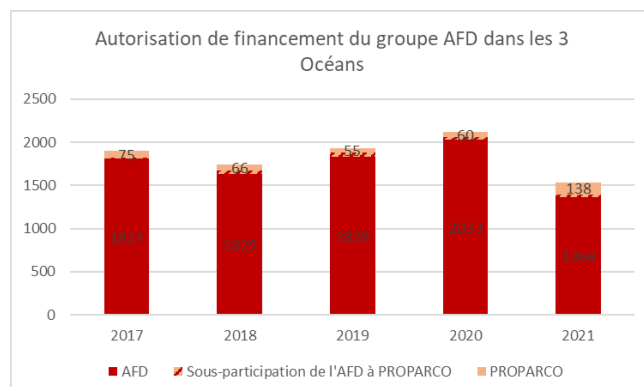
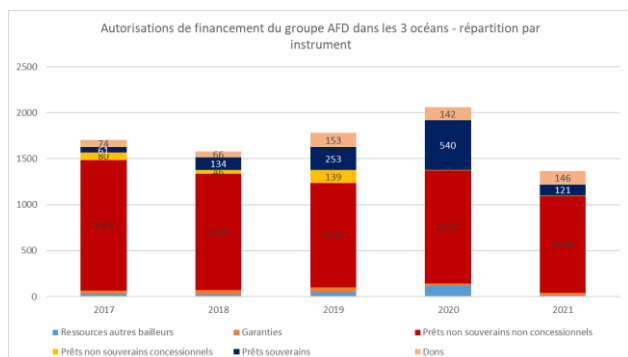
Les impacts significatifs sur le pilier environnemental restent plus marginaux. 37 % des projets financés ont des impacts attendus positifs sur la biodiversité. 2 projets (sur les 22 soumis à l'avis développement durable) ont des impacts potentiels négatifs sur la biodiversité. Il s'agit d'un projet de centrale photovoltaïque en Guyane Française et d'un projet de conversion d'une centrale à charbon en centrale à la biomasse à La Réunion. Ce dernier projet a également soulevé des questionnements quant à sa contribution à un modèle économique durable, ce qui s'est traduit par l'estimation d'un potentiel impact négatif sur la dimension économique pour ce projet et un avis négatif développement durable.

6 projets ont des contributions significatives ou structurantes à la fois sur les piliers humain et environnemental, soit un tiers environ des projets dans les Trois Océans. C'est le cas par exemple du projet de soutien à l'Union des Chambres de commerce et d'industrie de l'Océan Indien qui devrait contribuer à la promotion de filières porteuses d'emploi et écologiquement responsables (traitement des déchets, tourisme durable et économie circulaire) dans les pays de la région.

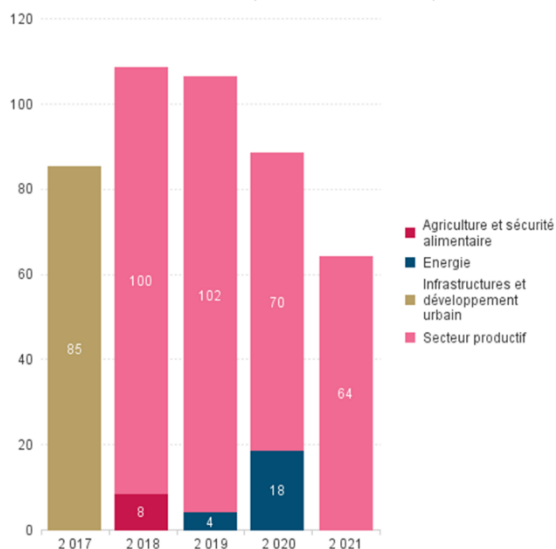


³² 22 projets, pour un total de 360 M€, ont reçu un avis développement durable (visa ou avis formalisé). De nombreuses opérations en Outre-mer sont des prêts de moins de 5M€ ou des financements budgétaires des collectivités locales non affectés non soumis à un avis développement durable.

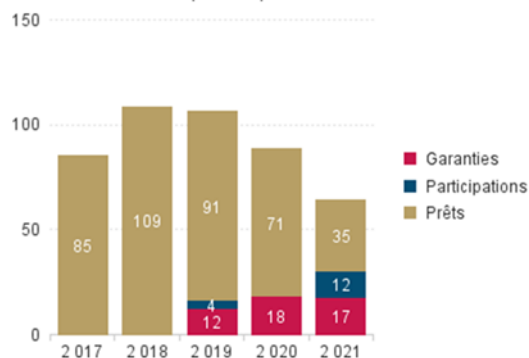
Les chiffres clés du groupe AFD dans les 3 Océans



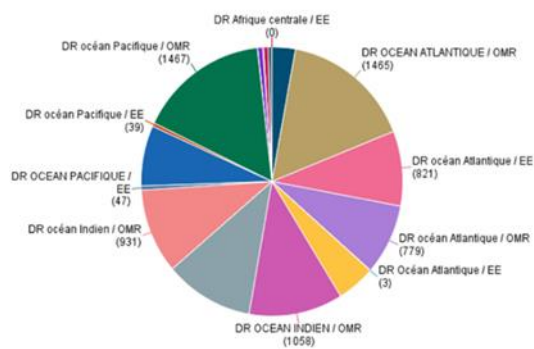
Autorisations de financement de Proparco dans les 3 Océans répartition sectorielle



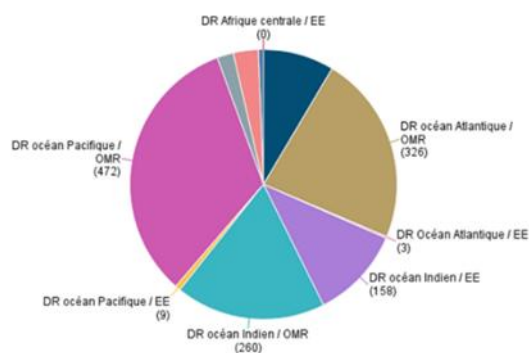
Autorisations de financement de Proparco dans les 3 océans - répartition par instrument



Répartition des autorisations de financement de l'AFD en 2021 dans les 3 océans par bassin

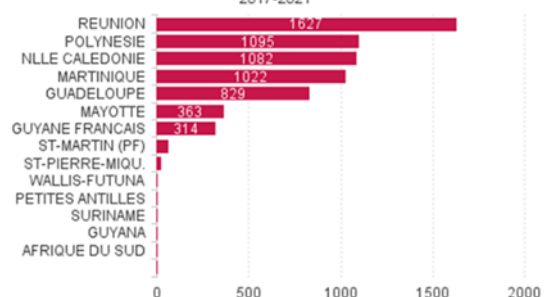


Répartition des autorisations de financement de l'AFD en 2021 dans les 3 océans par bassin

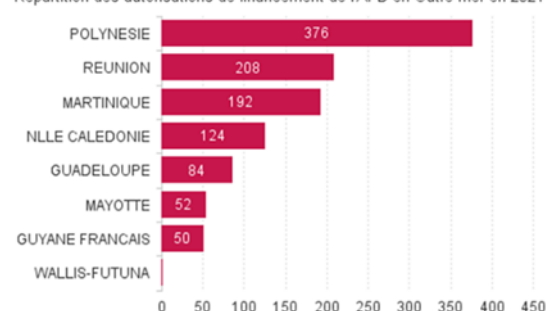


Élément d'information GRI 102-6

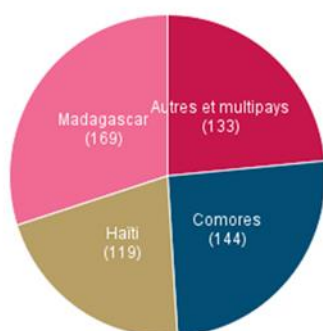
Répartition des autorisations de financement de l'AFD en Outre-mer - cumul 2017-2021



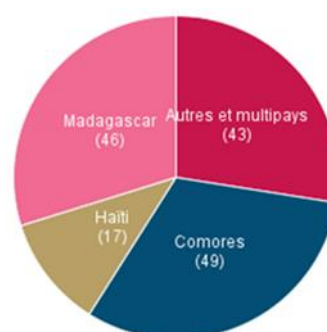
Répartition des autorisations de financement de l'AFD en Outre-mer en 2021



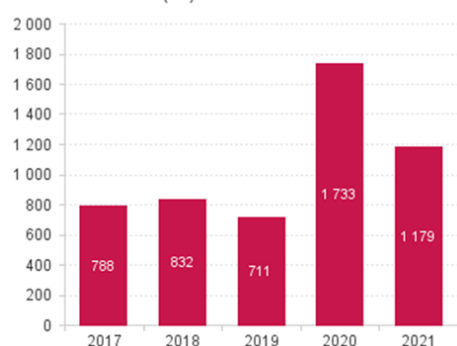
Principaux pays bénéficiaires de l'effort financier de l'État cumulé 2017-2021



Principaux pays bénéficiaires de l'effort financier de l'État en 2021



Versements (M€) de l'AFD dans les 3 océans



3.3 L'activité en Orients

Le département Orients couvre depuis 2018 l'ancien périmètre Asie auquel viennent s'ajouter les pays des Balkans, du Moyen Orient, et la Turquie.

Les autorisations de financement du groupe AFD dans la région Orients se sont élevées à 3,5 Mds€ en 2021 (2,9 Mds€ en 2020), ce qui correspond à 29 % de l'activité du groupe AFD, en hausse par rapport à 2020 (24 %). L'activité du Groupe dans la région est en hausse de 21 % par rapport à 2020. **L'activité de Proparco a augmenté en 2021 à 601 M€ contre 519 M€ en 2020 et 550 M€ en 2019.**

Dans la région Orients, l'AFD a continué à apporter des réponses d'urgence à la crise générée par la Covid-19, avec notamment un prêt de politique publique (PrPP) au Bangladesh en appui à la campagne de vaccination dans le pays. L'année 2021 aura été marquée par la persistance de la crise sanitaire, avec l'apparition de nouveaux variants, notamment dans certaines géographies d'Orients, engendrant de très fortes vagues de contamination, et exacerbant de nombreuses situations de crises économiques, politiques, diplomatiques (Arménie, Géorgie, Pakistan, Sri Lanka, Turquie). La situation est particulièrement dégradée en Moldavie, au Liban, en Afghanistan, à Sri Lanka, en Birmanie, au Pakistan, pays faisant face à des crises politiques, sociales et/ou économiques majeurs.

Les financements de l'AFD ont été relativement diversifiés d'un point de vue géographique, avec, même si quatre pays (Inde, Chine, Bangladesh, Turquie) représentent près de la moitié des engagements de la région en 2021. Les prêts souverains restent le principal outil de financement dans la région avec 2 Md€ octroyés en 2021 à 13 pays (Albanie, Bangladesh, Chine, Géorgie, Indonésie, Inde, Iraq, Jordanie, Cambodge, Kazakhstan, Philippines, Serbie, Viet-nam). Les financements souverains représentent 57 % de l'activité du groupe AFD dans la région.

L'année 2021 a été marquée par une forte augmentation de l'activité non souveraine de l'AFD avec un montant total de 912 M€ de financements par rapport à 2020 (700 M€). L'AFD a enfin bénéficié de 38 M€ de délégation de fonds d'autres bailleurs.

L'activité dans la région a été portée par les financements accordés dans les très grands émergents, notamment en Inde, en Chine, et en Turquie, auxquels s'ajoute le Bangladesh. Au total, 38 % de l'activité de l'AFD en Orients est réalisée dans les quatre très grands émergents de la zone (Chine, Inde, Indonésie, Turquie).

L'activité de l'AFD en Orients a principalement été réalisée dans les pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure.

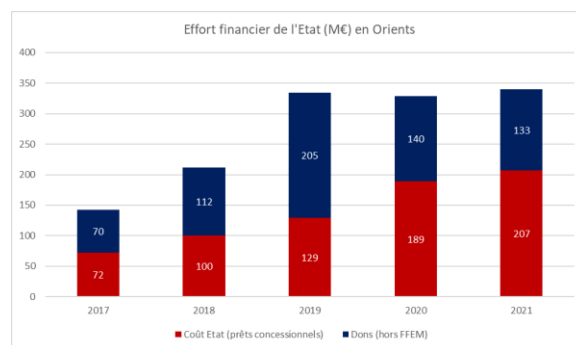
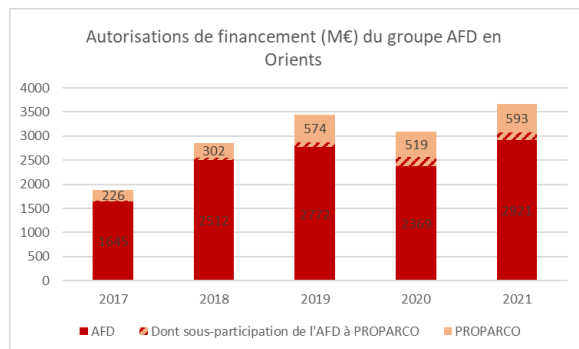
En 2021, les octrois vers les pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure se sont élevés à 2 Mds€, en forte hausse par rapport à 2020 grâce au lancement d'opérations dans de nouvelles géographies (Kazakhstan, Iraq, Serbie notamment), et aux larges financements en Chine et en Turquie.

En 2021, sur le plan sectoriel, les projets d'infrastructure et de développement urbain ont représenté 1,1 Mds€ d'engagement dans la région Orients, contre 1 Md€ pour le secteur productif, et 399 M€ pour l'eau et l'assainissement, troisième secteur d'intervention du groupe dans la zone.

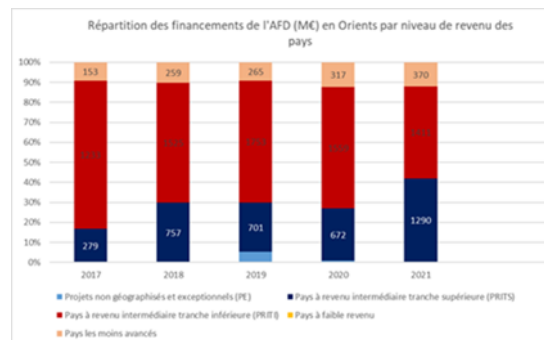
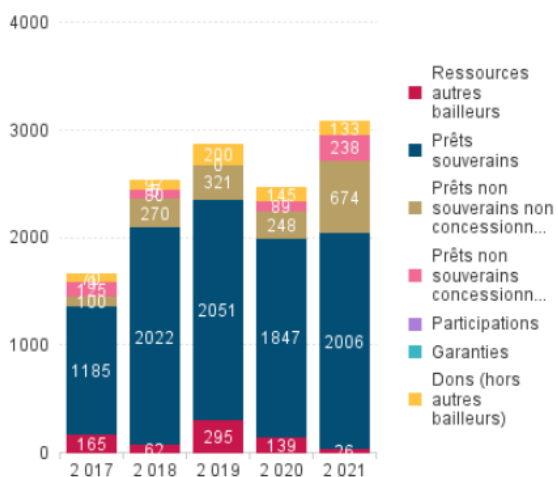
En 2021, l'effort financier de l'État mobilisé dans la région s'est élevé à 334 M€ (326 M€ en 2020). Les principaux bénéficiaires de l'effort financier de l'État français ont été en 2021 le Bangladesh, le Liban, le Kazakhstan, les Territoires palestiniens, et la Jordanie.

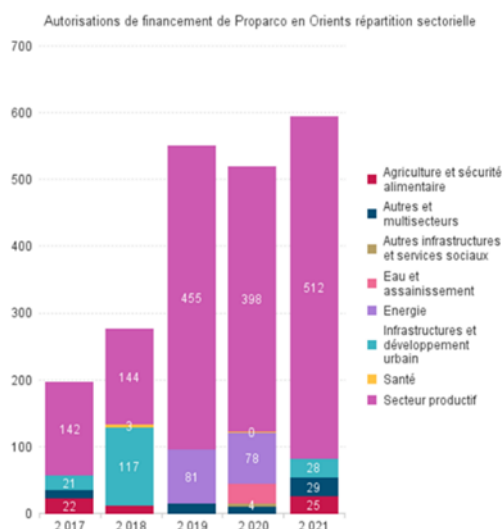
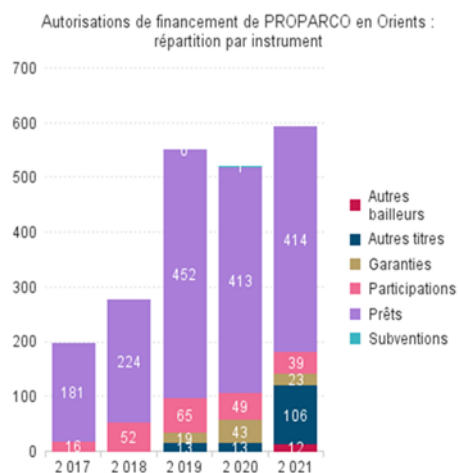
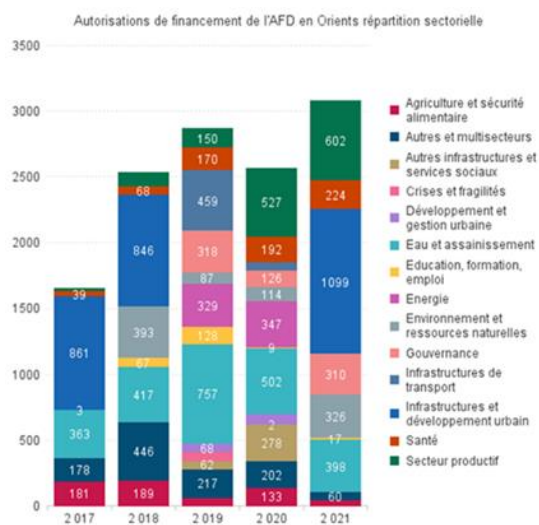
En 2021, les versements de l'AFD en Orients atteignent 2,1 Mds€ (-9 % par rapport à 2020, une année durant laquelle les versements ont été particulièrement élevés).

Les chiffres clés du groupe AFD en Orients

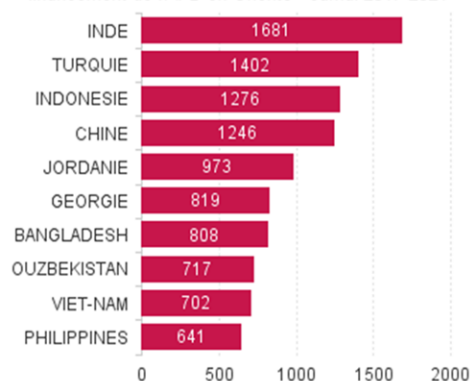


Autorisations de financement de l'AFD en Orients - répartition par instrument

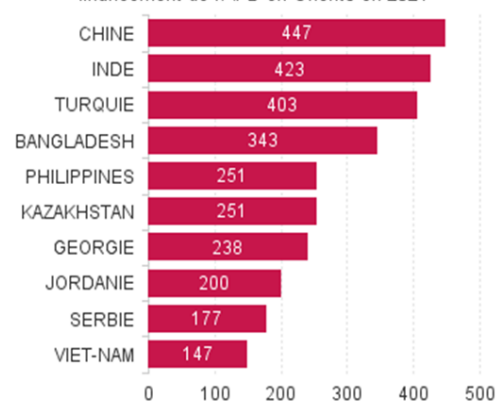




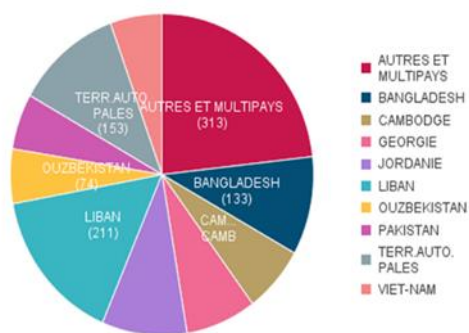
10 premiers pays bénéficiaires des autorisations de financement de l'AFD en Orients - cumul 2017-2021



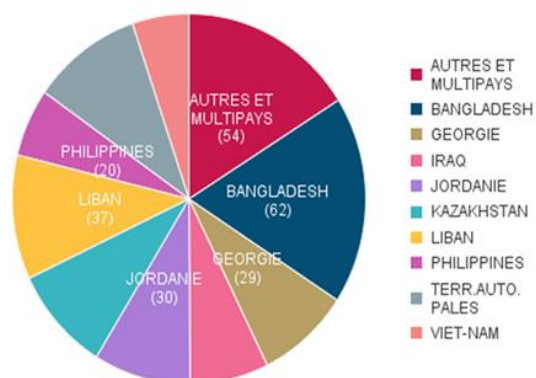
10 premiers pays bénéficiaires des autorisations de financement de l'AFD en Orients en 2021



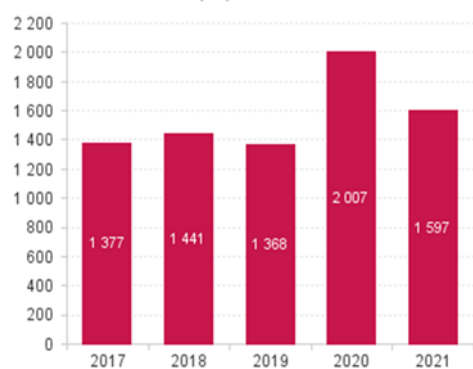
Principaux pays bénéficiaires de l'effort financier de l'État - cumul 2017-2021



Principaux pays bénéficiaires de l'effort financier de l'État en 2021

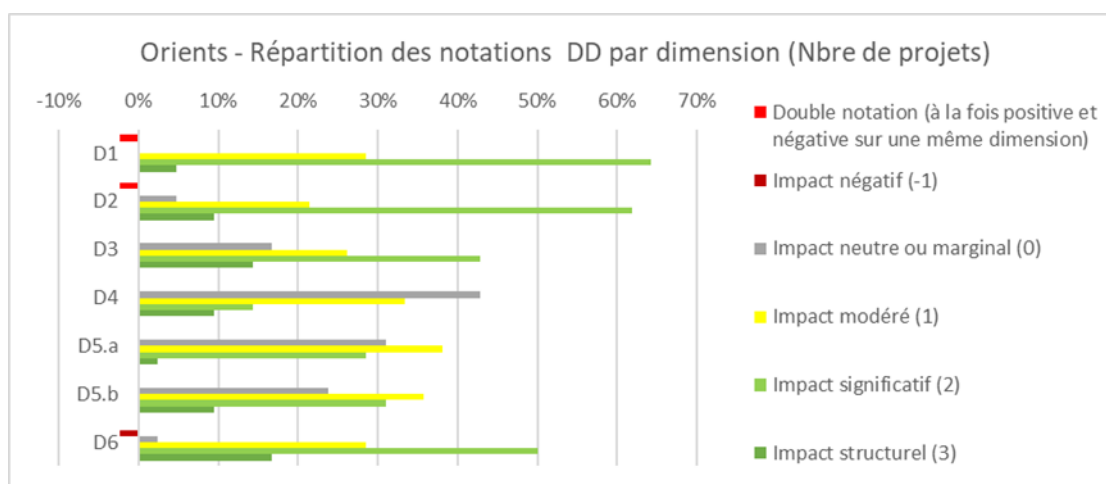


Versements (M€) de l'AFD en Orients



Focus sur la contribution de l'AFD au développement durable dans la géographie Orients : un portefeuille qui progresse sur les piliers « humain » et « économie & gouvernance »

Par rapport à 2020, la part des projets examinés pour les géographies Orients³³ ayant des contributions positives significatives (notes +2/+3) attendues sur le développement durable progresse sur les piliers sociaux et économie & gouvernance. Plus des 2/3 des projets ont une contribution attendue significative ou structurante sur le bien-être social, l'économie et la gouvernance. En particulier, 17 % des projets ont des effets transformationnels potentiels sur la maîtrise d'ouvrage du projet ou sur des domaines structurants pour la gouvernance, à l'instar du projet de renforcement des systèmes de santé au Bangladesh. **Après une progression nette en 2020, l'augmentation des contributions positives sur le pilier environnemental (ODD 13, 14 et 15) marque le pas.** En matière de transition vers une trajectoire bas-carbone, les contributions significatives restent constantes en 2021 et sont attendues pour 31 % des projets. Parmi ces projets figurent par exemple le soutien à la réforme du système électrique en Albanie et le soutien à l'émission d'une première obligation durable en Turquie. 10 % des projets ont des impacts structurants attendus sur la biodiversité, dont deux projets de restauration écologique en Chine. Deux tiers des projets ont des effets estimés positifs sur la résilience au changement climatique. Près de la moitié des projets dans les Orients, soit **17 projets**, ont des contributions significatives ou structurantes à la fois sur les piliers humain et environnemental.



³³ 42 projets, pour un total de 2,8 Mds€, ont reçu un avis développement durable (visa ou avis formalisé).

3.5 L'activité en Amérique latine

L'Amérique latine a été la région du monde la plus touchée par la pandémie de la Covid 19 en termes socio-économiques. Le produit intérieur brut par habitant ne devrait pas retrouver son niveau d'avant la crise avant 2024. L'impact de cette dernière a été asymétrique, touchant particulièrement les groupes les plus vulnérables avec des niveaux de pauvreté et d'extrême pauvreté qui n'ont jamais été aussi élevés depuis 20 ans. Les politiques ciblées, principalement par le biais de transferts monétaires non conditionnels, ont apporté un soutien rapide aux systèmes de santé publique, aux ménages et aux entreprises. L'AFD s'était déjà inscrite dans ce courant de relance en 2020 et continue son engagement malgré le positionnement d'un tiers de ses 9 pays d'intervention en classification de risque élevé voire très élevé (Argentine, Cuba, Equateur).

L'activité du groupe AFD en Amérique latine s'établit à 1,7 Md€ en 2021, soit 14 % de son activité totale.

L'activité dans la région est en baisse par rapport à 2020 où elle avait connu un pic à 2 Md€, due à la nécessité d'une réponse contracyclique immédiate.

L'activité de l'AFD (hors sous-participations) atteint 1,3Md€ en 2021, en légère baisse par rapport à 2020 (-14 %) mais se maintient à un niveau élevé pour la période. L'activité de Proparco connaît également une légère baisse (-10 %) pour s'établir à 407 M€.

L'action de l'AFD en Amérique latine s'inscrit dans sa stratégie de priorité au non souverain. Le volume de prêts non souverains s'élève ainsi à 885 M€, une augmentation de 12 % par rapport à 2020. Les banques publiques de développement, maillon essentiel de la réponse à la crise sur les territoires, ont également continué d'être un partenaire majeur de l'AFD dans la région. Plusieurs financements ont été accordés à celles-ci, à l'image de la ligne de crédit de 100 M€ octroyée à la *Corporacion Andina de Fomento* (CAF), destinée au refinancement de dépenses vaccinales ou encore à Fonplata, contribuant ainsi à la lutte contre le changement climatique et à l'atteinte des Objectifs de développement durable.

Le volume de prêts souverains s'élève quant à lui à 438 M€. L'AFD a notamment financé des prêts de politique publique (PrPP) en Colombie à hauteur de 200 M€ et au Costa Rica pour un montant de 150 M€.

Le Brésil, le Mexique et la Colombie demeurent les principaux pays bénéficiaires des autorisations de financement de l'AFD en Amérique latine en 2021. Les financements en direction de ces pays ont néanmoins diminué en faveur d'autres pays, jusqu'alors moins priorisés. C'est le cas du Pérou et de l'Equateur, qui ont vu leurs financements tripler (passant de 72 M€ à 237 M€ pour les deux pays) et du Costa Rica (+53 % rapport à 2020). L'activité en Argentine, après avoir été mise en pause en 2019 en raison de la crise financière, pourrait reprendre fin 2022.

L'AFD a également œuvré à la continuité de son action en faveur des objectifs de développement durable, de la résilience climatique ou de la justice sociale, via des PrPP ou des programmes auprès d'autres acteurs publics comme les villes (45 M€ à destination de la compagnie des eaux de Joinville, 150 M€ pour le PrPP précédemment évoqué au Costa Rica visant à apporter un soutien au gouvernement dans la mise en œuvre de sa trajectoire de décarbonation de l'économie).

Sur le plan sectoriel, le secteur productif est le premier secteur d'intervention de l'AFD dans la région avec 456 M€ de financements en 2021, avec notamment les lignes de crédit pour le développement des énergies renouvelables au Brésil ou encore pour le financement durable de l'activité des TPE-PME au Pérou.

L'AFD a aussi réalisé 300 M€ de financements dans le secteur de l'environnement et des ressources naturelles avec notamment le financement budgétaire d'appui au développement d'une politique publique de bioéconomie en Equateur (88 M€). Un secteur en baisse par rapport à 2020 (518 M€).

L'effort financier consacré à la région reste très limité mais augmente avec 38 M€ mobilisés en 2021, dont 9 M€ de coût-État

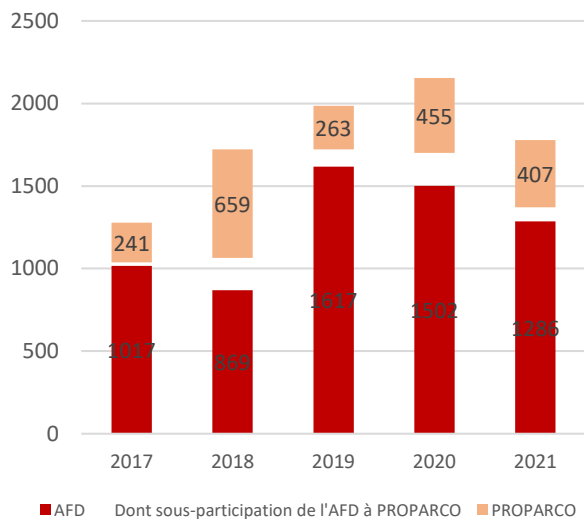
L'activité dans la région Amérique latine s'est réalisée en 2021 à 100 % dans les pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure, qui

constituent la majorité des pays de la région, du fait de l'absence d'activité en Bolivie.

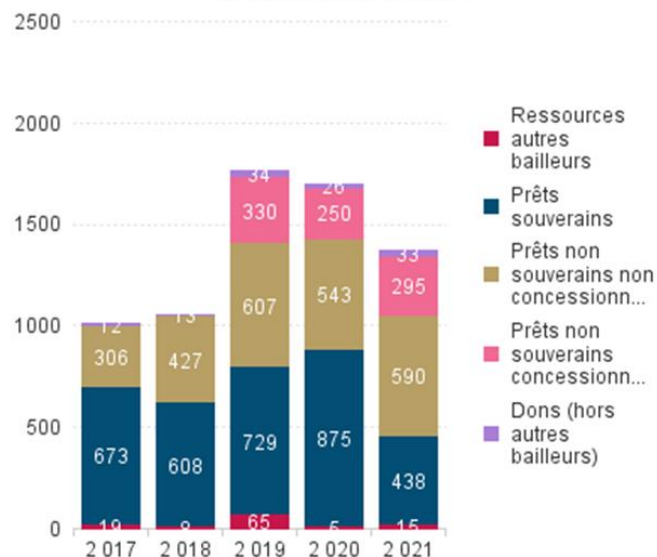
En 2021, les versements en Amérique latine sont en légère hausse à 1244 M€ (soit +7 % par rapport à 2020).

Les chiffres clés du groupe AFD en Amérique Latine

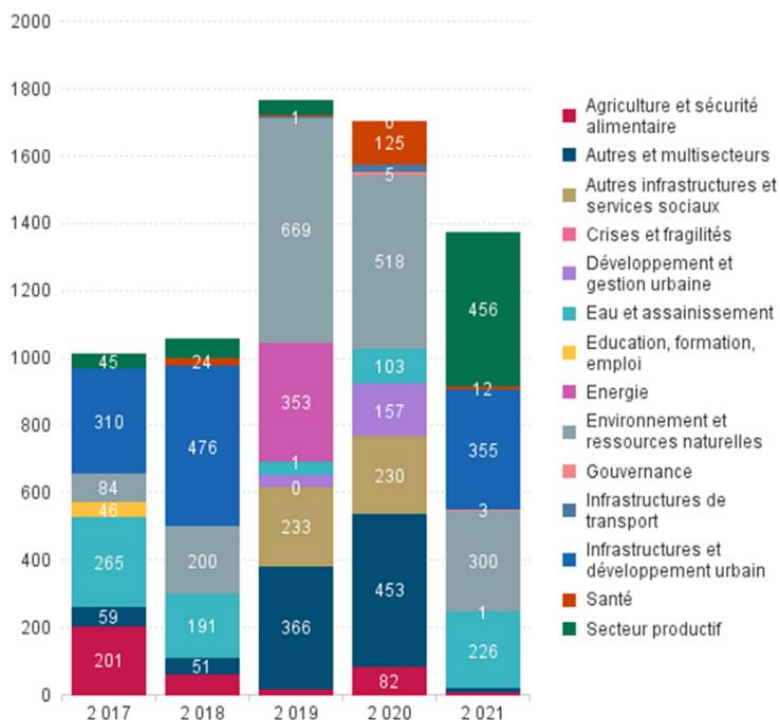
Autorisations de financement du groupe AFD en Amérique latine



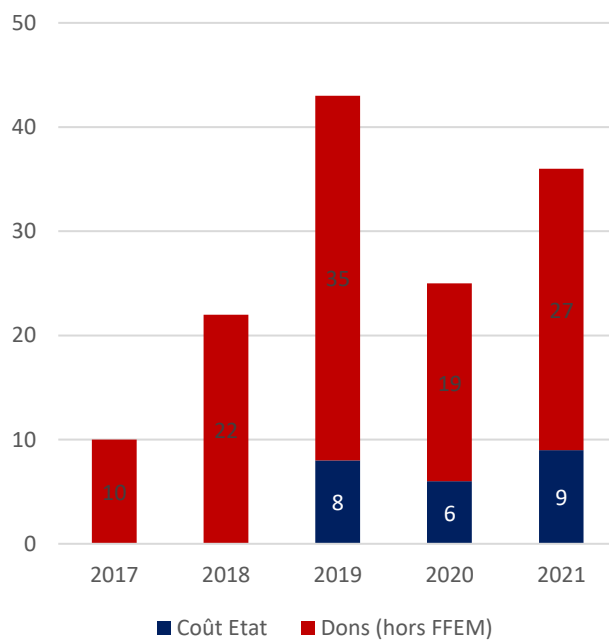
Autorisations de financement du groupe AFD en Amérique latine - répartition par instrument



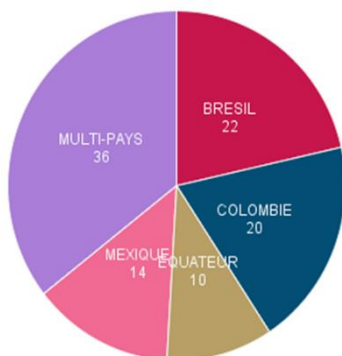
Autorisations de financement de l'AFD en Amérique latine répartition sectorielle



Effort financier de l'État consacré à l'Amérique latine



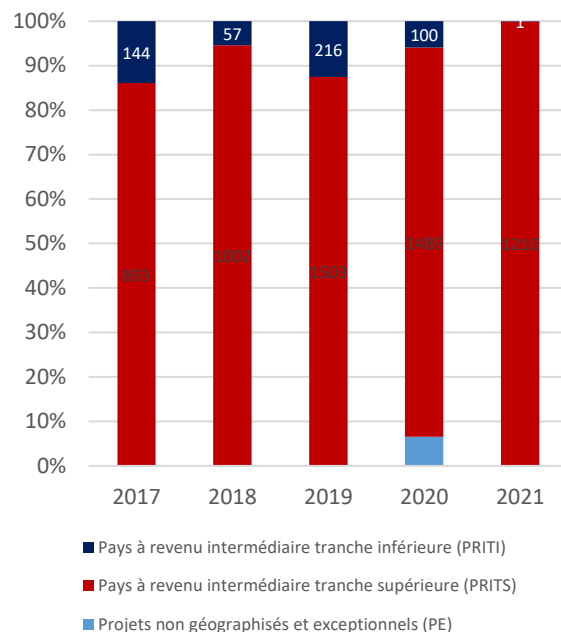
Principaux pays bénéficiaires de l'effort financier de l'État- cumulé 2017-2021



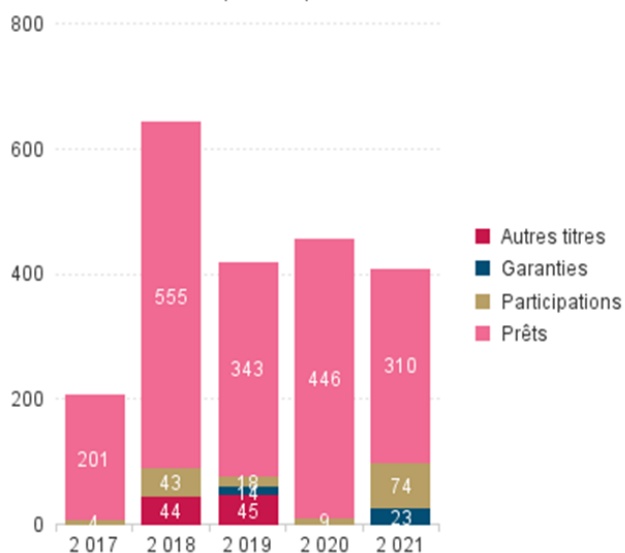
Principaux pays bénéficiaires de l'effort financier de l'État en 2021



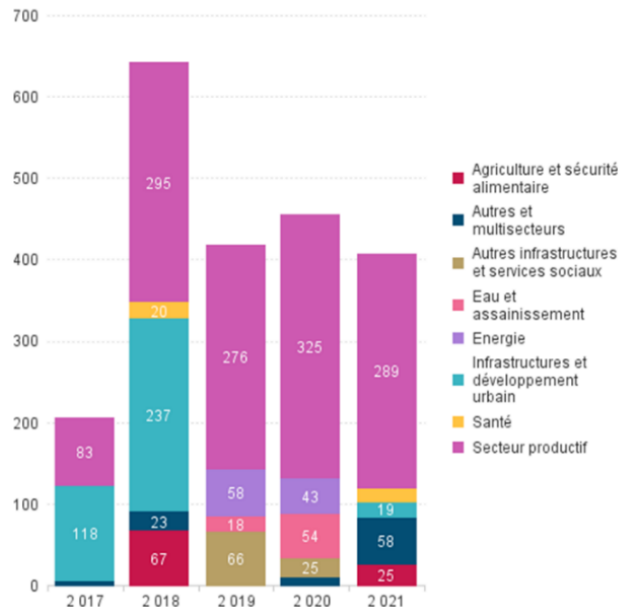
Répartition des financements de l'AFD en Amérique latine par niveau de revenu des pays



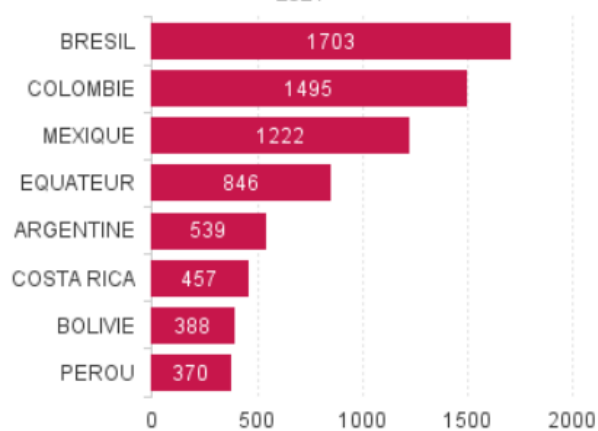
Autorisations de financement de PROPARCO en Amérique latine : répartition par instrument



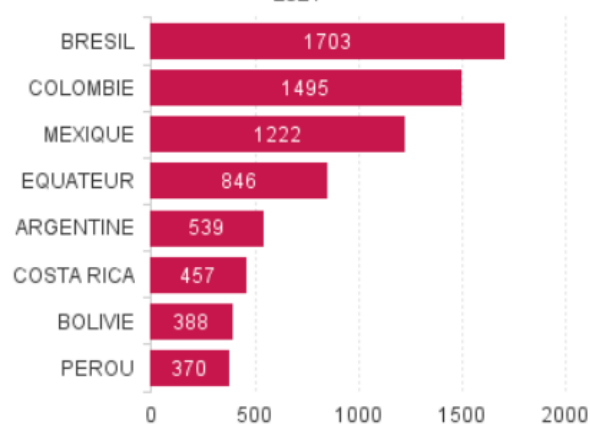
Autorisations de financement de Proparco en Amérique latine répartition sectorielle



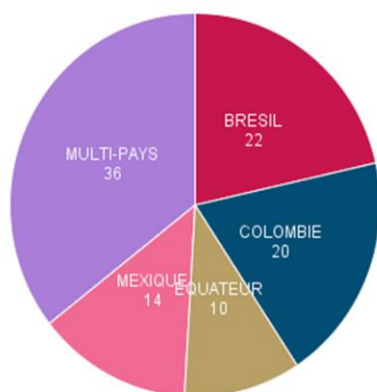
Principaux pays bénéficiaires des autorisations de financement de l'AFD en Amérique latine - cumul 2017-2021



Principaux pays bénéficiaires des autorisations de financement de l'AFD en Amérique latine - cumul 2017-2021



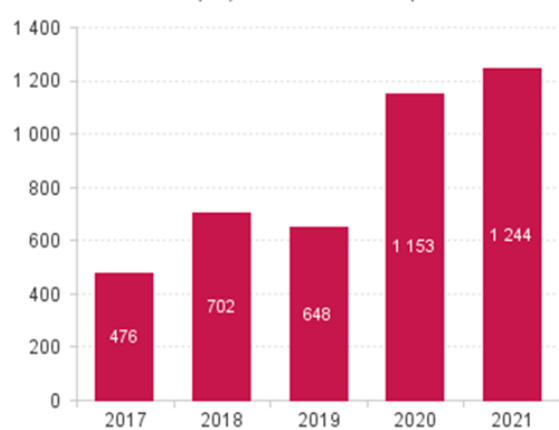
Principaux pays bénéficiaires de l'effort financier de l'État- cumulé 2017-2021



Principaux pays bénéficiaires de l'effort financier de l'État en 2021

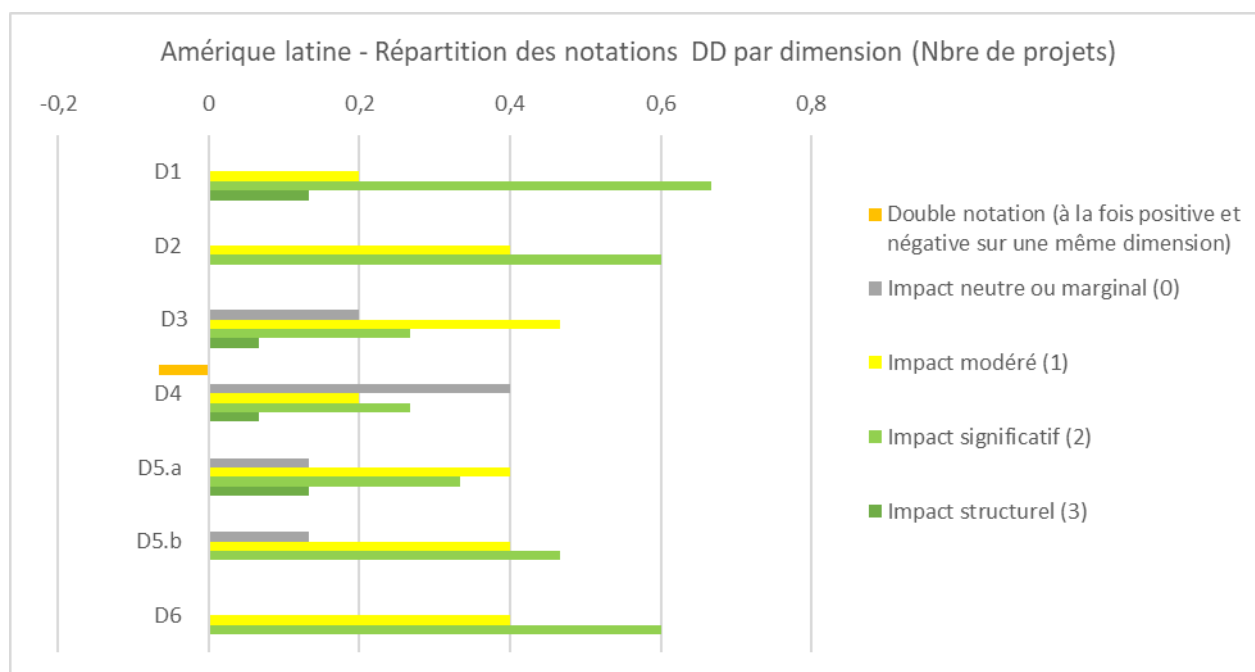


Versements (M€) de l'AFD en Amérique latine



Focus sur la contribution de l'AFD au développement durable en Amérique latine: une progression sur la trajectoire bas-carbone et une diminution du pilier social en lien avec la fin du pic de la crise

Le portefeuille Amérique latine³⁴ présente généralement une **part importante de projets avec des impacts significatifs et structurants sur l'ensemble des dimensions du développement durable, par rapport aux autres régions d'intervention**. En 2021, cette part reste importante en proportion mais connaît un recul sur certaines dimensions. C'est le cas du **bien-être social et de l'égalité femmes-hommes dont les pourcentages d'effets significatifs et structurants attendus baissent** de 86 % des projets en 2020 à 60 % en 2021 pour le bien-être social et de 67 % en 2020 à 34 % des projets en 2021 pour l'égalité femmes-hommes. Une des raisons de ce recul peut se trouver dans la diminution du nombre de projets financés dans les secteurs de la santé, du développement urbain et de l'agriculture. En revanche, les impacts attendus sur la transition vers une **trajectoire bas-carbone progressent** pour passer de 27 % en 2020 à 46 % des projets en 2021, notamment du fait des financements de politique publique accordés au Pérou pour l'appui à la politique de logement sociaux et verts et au Costa Rica pour un accompagnement de sa trajectoire de décarbonation.

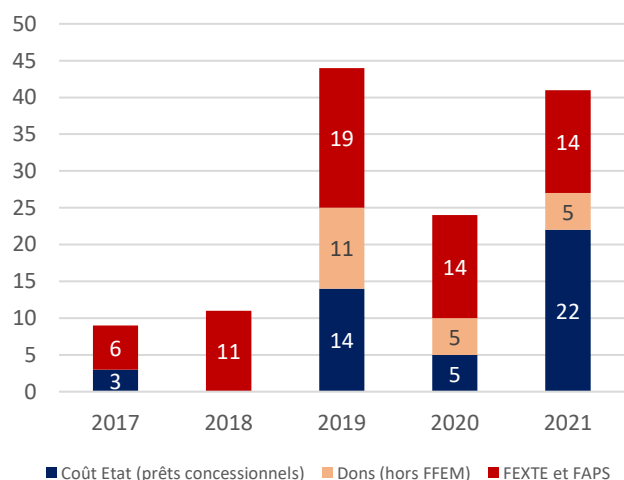


³⁴ En 2021, 15 projets, pour un total de 1,2 Mds€, ont reçu un avis développement durable (visa ou avis formalisé).

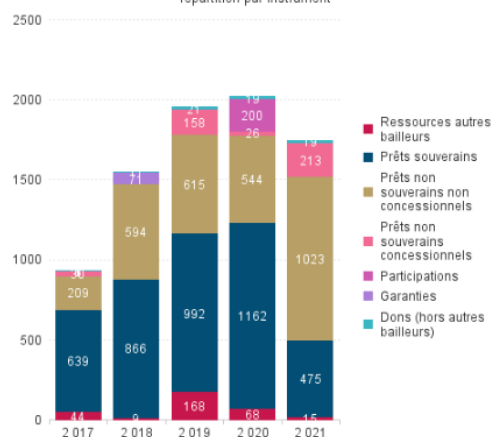
Focus sur les très grands émergents

Les autorisations de financement du groupe AFD dans les très grands émergents atteignent 2,3 Mds€ en 2021, un chiffre stable par rapport à 2020. L'activité a été portée par le haut niveau d'activité de l'AFD en Chine (478 M€ en 2021 contre 67 M€ en 2020) et par une forte hausse de l'activité en Turquie (+64 % pour s'établir à 443€). L'activité dans les autres grands émergents se maintient à un niveau globalement équivalent à 2020, à l'exception de l'activité en Indonésie en forte baisse à 55 M€ (contre 310 M€ en 2020). L'effort financier reste très limité et affecté principalement aux fonds d'études.

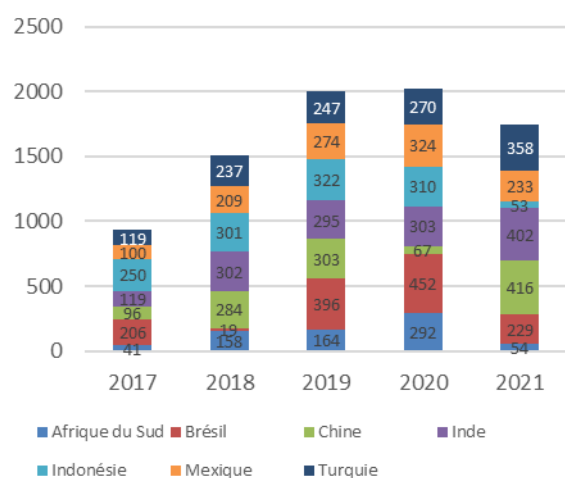
Effort financier de l'État consacré aux très grands émergents



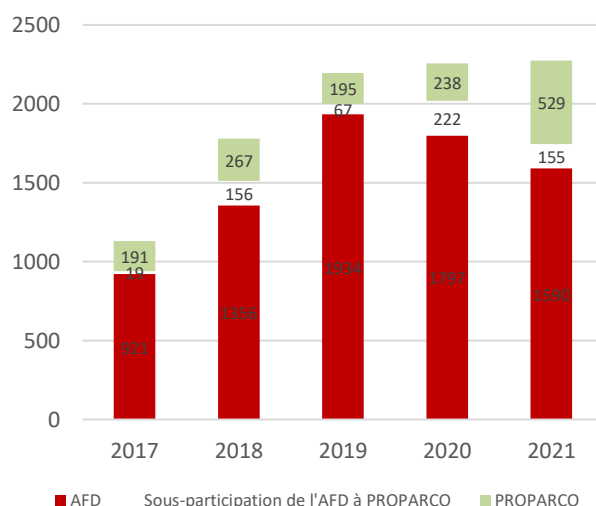
Autorisations de financement de l'AFD dans les très grands émergents - répartition par instrument



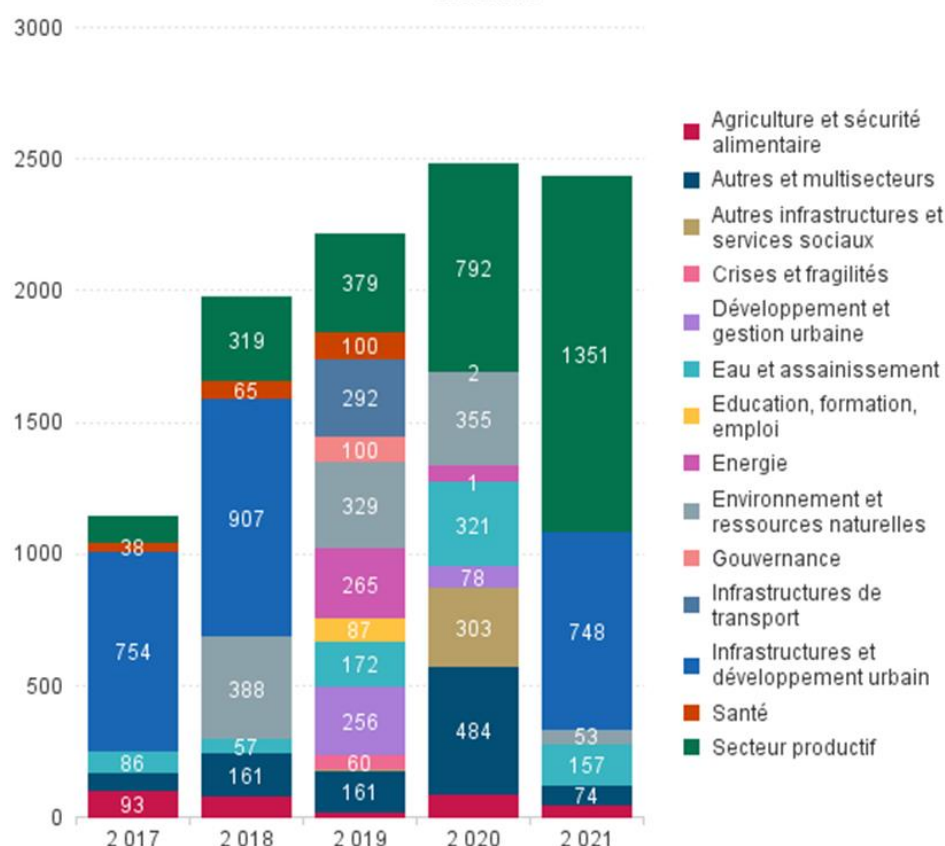
Autorisations de financement de l'AFD dans les très grands pays émergents par pays



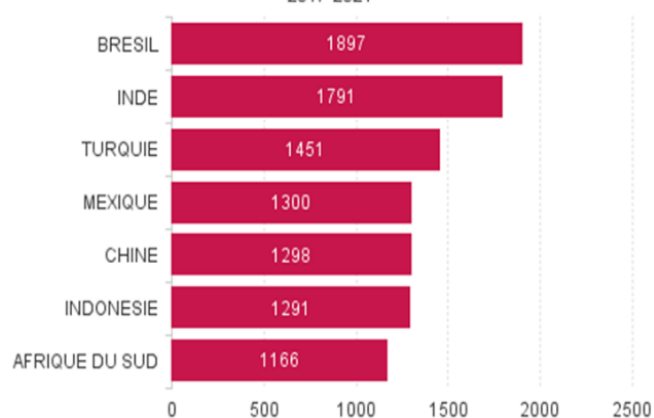
Autorisation de financement du groupe AFD dans les très grands émergents



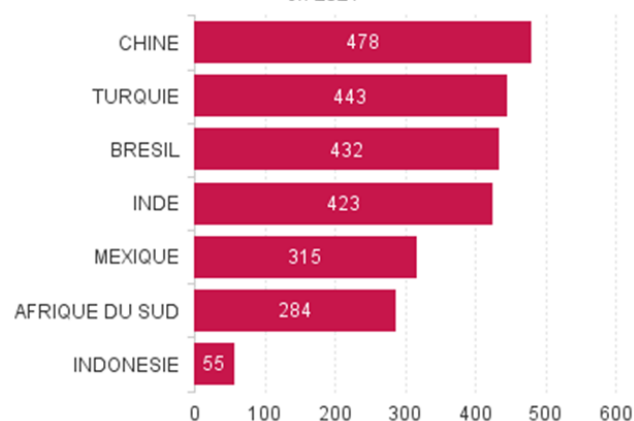
Autorisations de financement de l'AFD dans les pays très grands émergents - répartition sectorielle



Autorisations de financement dans les très grands pays émergents - cumul 2017-2021



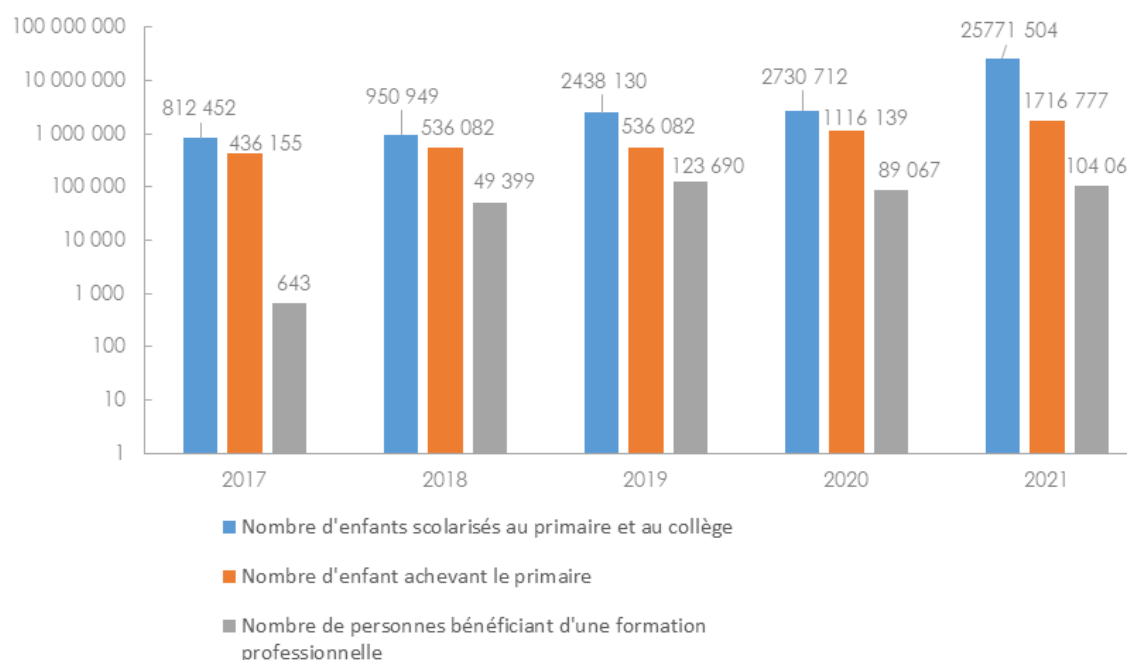
Autorisations de financement dans les pays très grands émergents en 2021



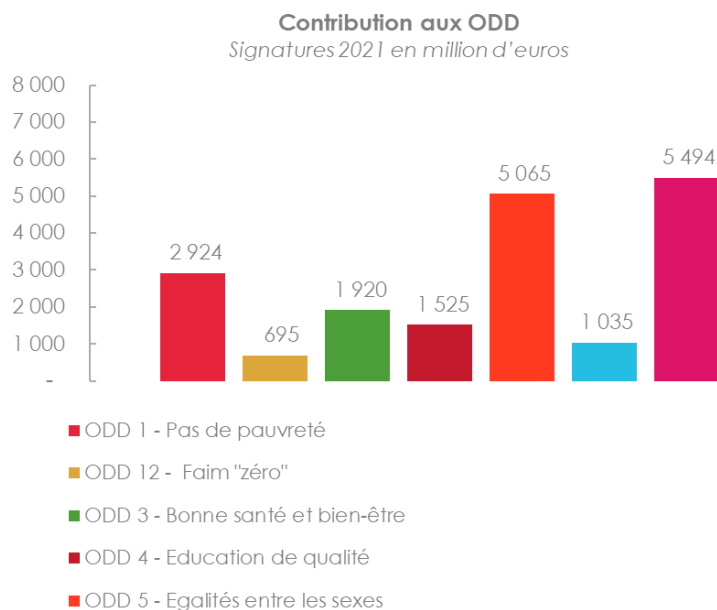
4. Les grandes transitions

4.1 Transition démographique et sociale

Résultats effectifs des programmes financés par l'AFD dans le secteur de l'éducation et de la formation



La transition démographique et sociale contribue aux ODD 1 - Éliminer l'extrême pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde, 3 - Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge, 4 - Garantir l'accès de tous à une éducation de qualité et équitable et promouvoir les opportunités d'apprentissage pour tous, tout au long de la vie, 5 - Parvenir à l'égalité entre les sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles et 10 - Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre.



Assez naturellement, les 43 projets axés sur la transition démographique et sociale soumis à l'avis développement durable se démarquent nettement des projets liés aux autres transitions (territoriale et écologique, énergétique, etc.) pour leur contribution forte au pilier social du développement durable. Ainsi, **plus de 80 % des projets ont des impacts estimés significatifs et structurants sur le bien-être social et l'égalité femmes-hommes**. On observe toutefois pour un projet l'attribution d'impacts négatifs potentiels sur la dimension bien-être social et réduction des inégalités (double notation sur cette dimension pour le Programme d'appui aux familles soudanaises³⁵).

La prise en compte des enjeux de résilience au changement climatique se renforce avec des impacts modérés, significatifs et structurants sur cette dimension pour 51 % des projets, en progression par rapport à 2020 (41 %), tandis que les impacts sur la transition bas-carbone et sur la biodiversité demeurent majoritairement neutres.

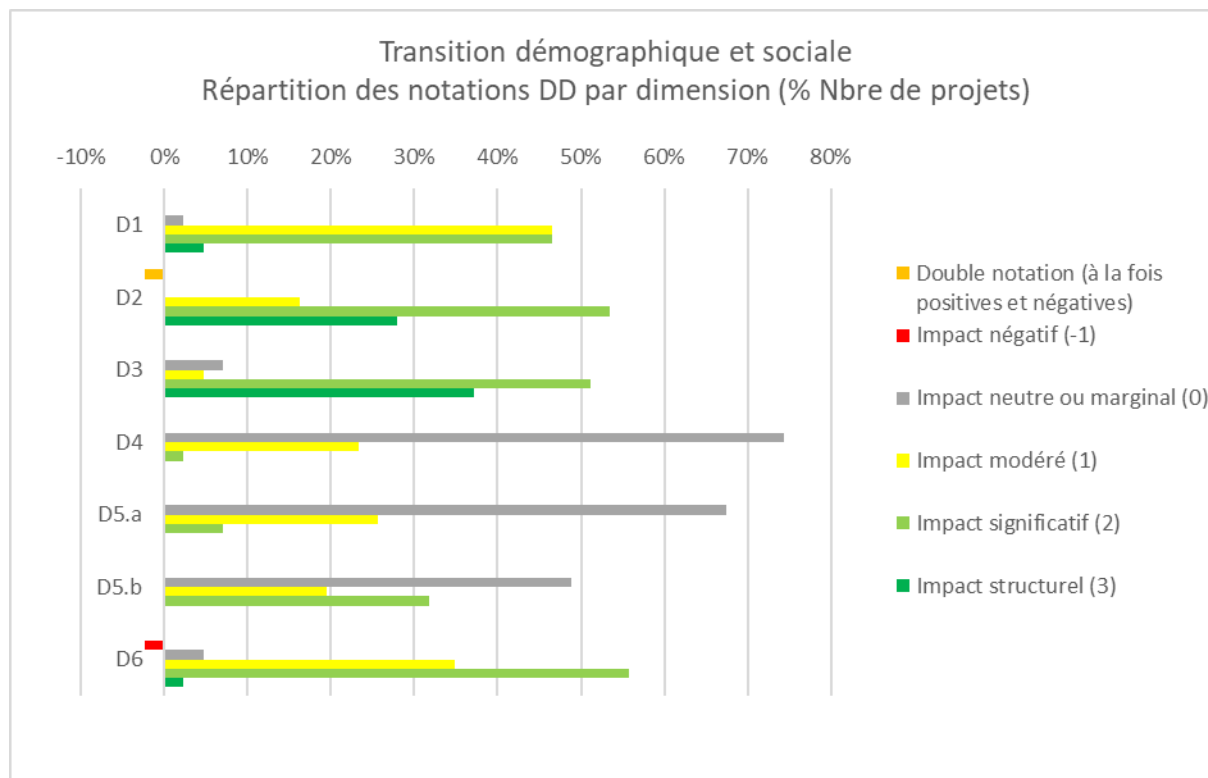
Un seul projet présente des impacts négatifs potentiels sur la dimension gouvernance/pérennité: l'accès aux soins de santé mentale au Liban³⁶. Malgré les mesures envisagées pour assurer l'ancrage institutionnel du projet, le contexte du pays ne permet pas d'assurer la pérennité du projet.

14 projets ont des contributions significatives ou structurantes à la fois sur les piliers humain et environnemental, soit 32 % des projets de la transition démographique et sociale en 2021.

³⁵ CSD1020

³⁶ CLB1143

Les résultats de développement de l'AFD dans le domaine de la transition démographique et sociale



Stratégie Éducation, formation professionnelle et emploi (2016- 20)

#ODD4 #ODD8 et #ODD5

Conformément aux orientations fixées par le Gouvernement, le groupe AFD a maintenu des objectifs ambitieux, tant d'un point de vue quantitatifs que qualitatifs, sur l'ensemble du continuum éducatif. L'expertise française et francophone est fortement mobilisée en appui à la mise en oeuvre des financements. La stratégie Éducation-Formation-Emploi 2016-2020 visait à favoriser la cohésion sociale et à lutter contre les inégalités, à renforcer la résilience des populations vulnérables, notamment en contexte de crise, et à accélérer le développement économique et les transitions, en cohérence avec les Objectifs de développement durable pour l'éducation (ODD4), l'emploi (ODD8), l'enseignement supérieur (ODD17) et l'égalité femmes/hommes (ODD5).

Trois axes généraux d'activité sont appuyés par l'AFD :

1. **Soutenir l'éducation** fondamentale
2. **Renforcer les politiques de formation-emploi**
3. **Accompagner l'enseignement supérieur**

Pour mieux s'adapter aux contextes et à la demande des contreparties, ces interventions sectorielles croisent les dimensions transversales déterminantes que sont :

- **La qualité de la gouvernance**
- **L'atténuation des vulnérabilités et des inégalités**
- **L'accompagnement des transitions**

La stratégie 2016-2020 prévoyait un objectif de volume d'activité de 1 700 M€ pour le secteur sur la période, soit en moyenne 340 M€ par an (y compris les crédits délégués par d'autres bailleurs). **Sur 2017-2021, le volume d'activité cumulé a atteint 1 782 M€, soit 356 M€ par an.**

1. Une année 2021 marquée par la continuité d'un fort engagement pour le secteur de l'éducation, de la formation et de l'emploi

Dans le secteur de l'éducation, de la formation et de l'emploi des jeunes, l'AFD a engagé 28 nouveaux projets (hors Facilité d'Amorçage, de Préparation et de Suivi de projets – FAPS) dans les États étrangers en 2021 (contre 26 en 2020 et 40 en 2019).

Les engagements s'élèvent à 284 M€ dont 85 M€ en prêts souverains, 174 M€ en subventions et 24 M€ en délégations de fonds du Partenariat mondial pour l'Education (PME). Ce résultat inférieur à

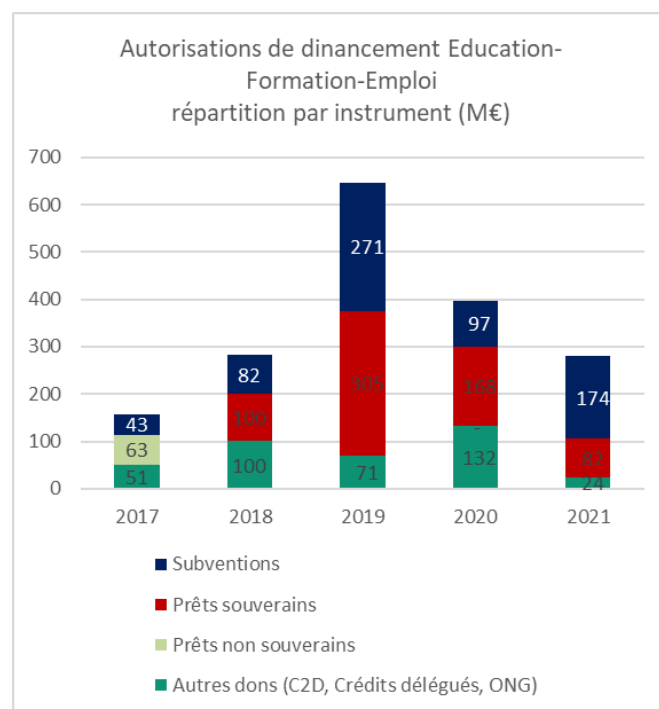
celui de 2020 (400M€) s'explique par le décalage de l'octroi de plusieurs projets éducation (pour un montant supérieur à 100 M€) aux instances de début d'année 2022. L'essentiel des engagements 2021 concerne l'Afrique (233M€ soit plus de 80 % des financements). 164 M€ (58 %) ont été ciblés sur les pays prioritaires de l'aide française et 51 M€ sur les six pays du Sahel (18 % des engagements). Les bassins océaniques des « Trois Océans » ont bénéficié de 39 M€ d'engagements avec de nouveaux projets en Haïti, aux Comores, à Madagascar et au Vanuatu.

Les pays francophones (191 M€, soit 68 % des financements) ont également été ciblés.

86 M€ ont été alloués à des projets pour l'éducation de base (primaire et secondaire), en subvention 209³⁷ ou grâce à des délégations du Partenariat mondial pour l'éducation. Ces fonds viennent principalement appuyer la mise en œuvre des politiques éducatives nationales autour des enjeux d'équité, de qualité (à travers principalement la formation des enseignants) et de gouvernance du système, chaque fois que possible via des fonds communs multi-bailleurs (Niger). 96 M€ d'engagements ont financé des projets pour la formation professionnelle. Les projets visent l'amélioration de l'employabilité des jeunes et les transitions, notamment la transition énergétique et les transitions agricole et rurale, par le développement des compétences. L'enseignement supérieur a représenté 76 M€ de financements octroyés à travers des prêts et des subventions, avec entre autres l'octroi de la seconde édition du Partenariat avec l'enseignement supérieur africain (PEA). Sur le champ de l'emploi, 23 M€ ont été octroyés en appui à l'insertion des jeunes marginalisés, notamment au Sahel (Niger, Mauritanie). Les projets du secteur « Education » ont également un impact important sur la réalisation d'autres ODD, notamment l'égalité de genre (ODD 5) et la lutte contre le changement climatique (ODD 13). 24 % des projets octroyés présentent un co-bénéfice climat, en augmentation constante (10 % en 2019, 18 % en 2020), avec un impact

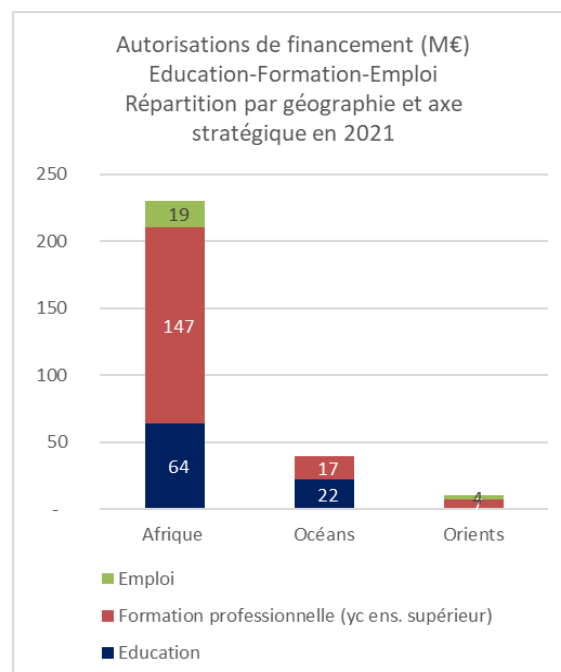
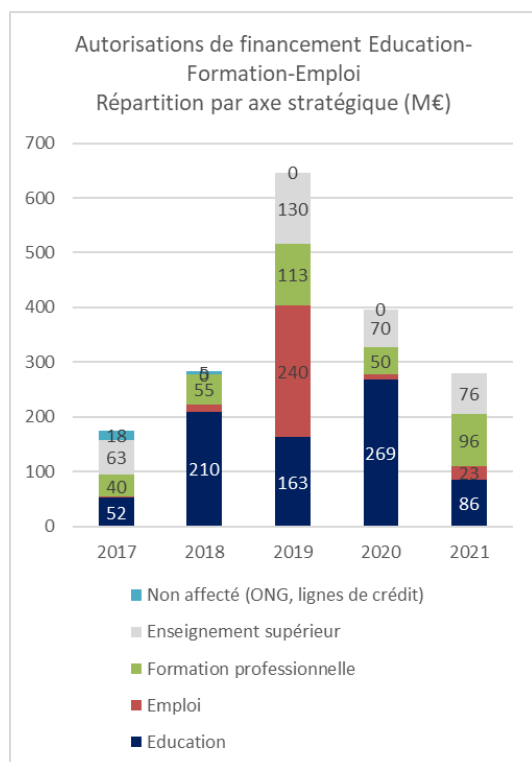
approximativement équivalent sur l'adaptation et sur l'atténuation. Par ailleurs, quasiment tous les projets octroyés présentent une dimension genre (99 %) parmi lesquels 36 % des engagements sont classés CAD 2, ce qui est conforme à la stratégie de l'AFD : appuyer le renforcement de l'autonomie des femmes.

Enfin, l'année 2021 a été marquée par la mobilisation et la participation de l'AFD au Sommet mondial pour l'éducation (conférence de reconstitution du Partenariat mondial pour l'Éducation), au cours duquel la France a renouvelé son engagement en faveur de l'éducation.



³⁷ Le MEAE met en œuvre, à partir du programme 209, l'engagement international de la France à lutter contre la pauvreté, à réduire les vulnérabilités

et les inégalités et à protéger la planète, dans le cadre du programme de développement durable à l'horizon 2030



Production de connaissances et partenariats
Appui à l'insertion des « diplômées » de la formation professionnelle et de l'enseignement supérieure en Afrique Centrale. FAPS : 250 000€.

L'étude lancée en 2021 vise à analyser les difficultés d'insertion rencontrées sur le marché par les sortantes diplômées et certifiées de la formation professionnelle et de l'enseignement supérieur dans quatre pays d'Afrique centrale (sur tous secteurs économiques concernés). Cette étude est construite en deux phases:

- Diagnostic de la situation d'insertion des sortantes de l'enseignement supérieur et de la formation professionnelle en Afrique centrale,
- Etude de faisabilité préfigurant un futur projet d'appui à l'entrepreneuriat féminin des sortantes, des diplômées et des certifiées, de l'enseignement supérieur et de la formation professionnelle (formelle ou non) en Afrique centrale.

Courant 2021, l'AFD a déployé la **communauté sectorielle éducation formation – enseignement**

supérieur -emploi. La plateforme sectorielle a vocation à être un outil d'animation transversale définissant et garantissant un positionnement et un fonctionnement « groupe AFD » sur les thématiques Éducation, Formation Professionnelle, Enseignement Supérieur et Emploi. La plateforme, nourrie par et à disposition de toutes les entités du groupe AFD, promeut une vision partagée des enjeux, des objectifs, du positionnement et des moyens d'action du Groupe, en tant qu'entité cohérente et redevable collectivement de ses interventions dans le secteur. Après quelques mois seulement d'existence, la communauté compte 160 participants et a enregistré 7 000 pages vues, 580 documents téléchargés, 101 contenus déposés dont une dizaine de notes de positionnement, ainsi que l'organisation d'une dizaine de webinaires accessibles à tous les agents du Groupe.

2. Projets emblématiques (2021)

Le Dispositif Nouvelle Chance (DNC) – subvention de 4 M€- Tunisie

Le Dispositif nouvelle chance est axé sur l'employabilité, la formation et l'insertion professionnelle des jeunes de 18 à 30 ans en situation d'échec scolaire (N.E.E.T). Il est conçu en collaboration étroite avec le ministère de l'Emploi et de la Formation professionnelle tunisien. Grâce à des programmes individualisés alternant des périodes d'immersion en entreprise et un accompagnement personnalisé, ce projet promeut l'insertion professionnelle. Le projet s'inscrit sur une période de 3 ans et bénéficiera directement à 1 000 jeunes. Le DNC contribuera à la création d'un dispositif pilote pour les jeunes ayant abandonné leurs études et ne disposant d'aucun autre mécanisme de réinsertion dans l'emploi ou la vie professionnelle.

Le pilotage opérationnel sera assuré par l'Agence nationale pour l'emploi et le travail indépendant, dans le cadre d'une convention de partenariat avec l'ONG française IECD (Institut Européen de Coopération et de Développement), qui assurera la mise en œuvre du projet.

Réduire la vulnérabilité du système éducatif face aux crises au Niger (REVE) – 7,5 MUSD délégués du Partenariat Mondial pour l'Education

Ce financement délégué à l'AFD par le Partenariat Mondial pour l'Education (PME) vise à soutenir la Stratégie nationale de réduction des vulnérabilités du système éducatif nigérien. Il permettra de répondre aux besoins des communes les plus vulnérables affectées par les crises, et de renforcer la résilience du système éducatif. Les comités de gestion de 6 615 écoles dans 150 communes bénéficieront de subventions leur permettant de mettre en place les actions de préparation et de réponse aux crises, tout en renforçant la qualité de l'environnement scolaire et des enseignements-apprentissages. **La scolarisation de 20 000 élèves, dont au moins 12 000 filles, sera appuyée.** Les compétences de gestion de crise des enseignants et chefs d'établissement seront renforcées et les communes seront appuyées dans le suivi des actions des écoles.

L'innovation de ce programme tient à la production d'un outil permettant d'identifier les zones prioritaires en combinant des

vulnérabilités multiples (sécurité, sécurité alimentaire, sanitaire, éducation, etc.) à une granularité extrêmement fine. La facilité de prise en main de cet outil fondé sur des données existantes permet une internalisation par le ministère de l'Éducation nigérien et l'introduction pérenne d'une allocation des ressources prioritaires. Cet outil a été valorisé dans le cadre de l'Alliance Sahel.

Professionnalisation et réduction des inégalités de genre dans le secteur électrique éthiopien (PRISE) – subvention 10 M€

Développée avec l'opérateur public Ethiopian Electric Power (EEP) en charge de la production et du transport de l'électricité sur le territoire, l'initiative pour la professionnalisation et la réduction des inégalités de genre dans le secteur électrique éthiopien permettra de

- Renforcer les capacités d'EEP pour lui permettre d'assurer une gestion efficace et inclusive de son capital humain,
- Redynamiser le dispositif interne de formation continue de l'entreprise, notamment par la construction d'un centre de formation,
- Ouvrir progressivement ce nouveau dispositif de formation vers les autres acteurs opérationnels et académiques du secteur.

Le projet permettra la formation d'environ 1 000 personnes et une fois opérationnel, le centre pourra former chaque année environ 800 personnes. Il aura également comme objectif transversal la réduction durable des inégalités de genre au sein de EEP avec pour résultat l'amélioration des conditions de travail pour les femmes au sein de l'entreprise et l'augmentation du nombre de femmes formées à des postes techniques et d'encadrement.

Enfin, par la mise à disposition de ressources humaines détenant des compétences nécessaires à la conception, la construction et l'exploitation d'infrastructures décarbonées et résilientes aux effets du changement climatique, le projet sera un levier pour la transition énergétique du pays.

Synthèse des indicateurs de suivi de la stratégie

N°	Indicateurs de suivi	2018	2019	2020	2021	Cumulé 2018-2021
1	Montant en M€ des engagements sur l'éducation : cible 1,7 Md€ d'ici 2020	282	646	397	2 841 609	1 606
2	Nombre de projets confortant une approche intégrée du « continuum »	5	5	3	1	14
3	Nombre de projets ciblant l'éducation de base	14	13	12	9	48
4	Nombre de projets en appui à des politiques formation-emploi	16	18	12	13	59
5	Nombre de projets dans l'enseignement tertiaire / supérieur	5	6	7	6	24
6	Part des projets ciblant particulièrement l'amélioration des cadres de gouvernance	40 %	49 %	44 %	21 %	38 % (moyenne)
7	Part des projets ciblant spécifiquement la réduction des vulnérabilités	49 %	43 %	74 %	36 %	50 % (moyenne)
8	Part des projets présentant un effort particulier pour accompagner les transitions	17 %	30 %	22 %	100 %	42 % (moyenne)
9	Nombre de nouvelles géographies	2 (Liberia, Mozambique)	4 (Albanie, Mexique, Costa-Rica, Rwanda)	1 (Brésil)	Vanuatu, Angola%	9
10	Nombre de délégations de fonds	PME : 4 (60 M€)	PME : 1 (18 M€) UE :1(14,8M€)	PME : 5 (130 M€) UE : 1(1,9M€)	PME : 2 (24 M€)	14
11	Nombre de partenariats actifs	4	4	6	3	17
12	Nombre de pays appuyés par l'AFD ayant une politique d'évaluation des apprentissages (ODD 4.1)	15 via le prog PASEC et via les prog nationaux	15 via le programme PASEC	14 via le programme PASEC	14	14 (moyenne)
13	Nombre d'enfants scolarisés au primaire et au collège (% filles)	950 947 – 49 % de filles	2 438 130 – 48 % de filles	2 730 712 – 48 % de filles	996 096 élèves au total dont 50 % de filles	7 115 885
14	Nombre d'enfants ayant achevé le cycle scolaire primaire	536 082	1 172 328	1 116 139	602 479	3 427 028
15	Nombre de pays appuyés par l'AFD adoptant une gouvernance partenariale de la formation pro	24	24	24	28	25 (moyenne)
16	Nombre d'établissements d'enseignement supérieur accompagnés par l'AFD	18 (cumul) (2 en 2018)	92 (cumul) (74 en 2019)	103 (cumul) (11 en 2020)	117 (cumul) (14 en 2021) lii+10+1	117
17	Nombre d'établissements d'enseignement supérieur accompagnés par l'AFD ayant un programme de coopération scientifique & technologique avec la France (ODD17.6)	15 (2 de plus en 2018)	67 (cumul) (52 en 2019)	74 (cumul) (7 en 2020)	78 (cumul) (4 en 2021)	78
18	Nombre de jeunes accueillis dans les dispositifs de formation professionnelle initiale soutenus par l'AFD	167 348	124 610	91 251	54 998	439 107

Secteur Santé et protection sociale

#ODD 3, ODD

1

Face à l'inscription de la crise de la Covid-19 dans la durée et l'émergence de nouveaux enjeux liés à l'évolution de l'épidémie (vaccination, variants, etc.), l'AFD a poursuivi son engagement dans la riposte à la crise de la Covid-19 en renouvelant l'initiative « Santé en commun ». Il s'agit à la fois de proposer une réponse adaptée à l'évolution des besoins pour répondre aux défis de la crise actuelle et de ses conséquences, mais également de renforcer les systèmes de santé et de protection sociale sur le long terme, afin d'améliorer leur capacité de résilience face à de futures crises.

1. Une trajectoire en santé et protection sociale qui demeure élevée en 2021

Après une année 2020 exceptionnelle due à la réponse d'urgence à la crise de la Covid-19, l'activité en santé et protection sociale de l'AFD a diminué en 2021 mais est demeurée à un niveau élevé. En 2021, l'AFD a financé 71 projets (45 en 2019 et 123 en 2020) dans les secteurs de la santé et de la protection sociale, pour un montant total de 808,5 M€, soit une baisse de 52,7 % en volume par rapport à 2020 (mais une hausse de 48,3 % par rapport à 2019). Ces engagements ont été réalisés à 91 % dans les États étrangers et 9 % dans les Outre-mer.

En plus des financements dont l'objectif principal relève de la santé et de la protection sociale, l'AFD a également mis en place des financements qui intègrent une composante santé ou protection sociale dans des appuis plus transversaux (321 M€ au total). C'est ainsi le cas, par exemple, en Polynésie où un prêt de 300 M€ de l'AFD finance le plan de relance du territoire, et notamment le système de protection sociale généralisée.

175,5 M€ ont été mobilisés en subvention dans les secteurs de la santé et la protection sociale. Ces subventions, regroupant les dons projets et les enveloppes du fonds d'appui, de préparation et de suivi de projets (FAPS), de la Facilité d'innovation sectorielle pour les ONG (FISONG), du Fonds d'expertise technique et d'échanges d'expériences (FEXTE) et du Fonds Outre-mer (FOM), ont baissé de 10 % par rapport à 2020. Sur la partie don projet (subventions hors fonds d'appui et FISONG), le montant moyen octroyé a nettement augmenté, passant de 3 M€ en 2020 à 5,7 M€ en 2021. La grande majorité des volumes de financement octroyés sont des prêts (77 %) pour un montant total de 622,3 M€ dont 66 % en prêt souverain. 10,7 M€ de délégations de fonds de l'Union européenne

ont par ailleurs été obtenus pour des financements en Amérique latine.

En 2021, l'AFD a poursuivi son engagement dans la riposte à la crise de la Covid-19, notamment à travers le renouvellement de l'Initiative « Santé en commun » pour 2021 et 2022, qui a été approuvée par le Conseil d'administration de l'AFD avec l'objectif minimal de 30 M€ de dons et 500 M€ de prêts pour 2021. A fin 2021, l'AFD avait largement atteint ses objectifs avec 37,8 M€ en subvention et 576 M€ en prêts (y compris des appuis de Proparco).

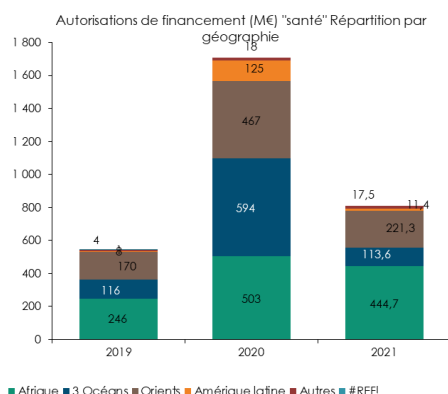
Cette initiative cible particulièrement les pays prioritaires de l'aide française et vise à répondre aux nouveaux enjeux de cette épidémie en pleine évolution (apparition des variants, surveillance épidémiologique, enjeux de vaccination, etc.). En complémentarité avec le dispositif multilatéral fortement soutenu par la France, cette deuxième phase de « Santé en commun » vise à répondre aux besoins des populations dans une perspective de renforcement des systèmes de santé et des socles de protection sociale sur le long terme. Elle mobilise l'ensemble des entités du groupe AFD, en lien étroit avec les acteurs français et européens, ainsi que les partenaires africains nationaux, régionaux et continentaux.

Les interventions financées dans le cadre de « Santé en commun » ont ainsi permis à l'AFD d'accompagner les États dans leurs plans de réponse à l'épidémie, notamment dans la mise en place des plans de vaccination, comme par exemple au Rwanda avec un prêt de 60 M€ octroyé dès le mois de mai 2021. L'AFD a aussi adapté son soutien à l'évolution de la crise Covid et aux besoins des États. Ainsi, en complément de l'initiative multilatérale COVAX, l'AFD est intervenue avec d'autres partenaires

en appui aux initiatives régionales d'achat de vaccins en Afrique (ligne de crédit de 50 M€ à Afreximbank en soutien à l'Africa Vaccine Acquisition Trust - AVAT) et en Amérique latine (ligne de crédit de 100 M€ à la CAF)³⁸.

Les enjeux d'accès aux vaccins, en particulier pour le continent africain, ont conduit l'AFD à renforcer son appui à des producteurs locaux de vaccins, comme l'Institut Pasteur à Dakar, en coopération étroite avec d'autres bailleurs.

Le renforcement des systèmes de santé et de protection sociale dans une perspective de long terme et d'adaptation aux crises constitue une priorité pour l'AFD. Les projets de protection sociale octroyés en 2021 illustrent parfaitement cette volonté de passer d'une réponse d'urgence à un appui de long terme. L'AFD a ainsi financé la réforme de la protection sociale universelle menée par le gouvernement du Maroc. Elle poursuit son appui à la structuration d'un système de protection sociale porté par le gouvernement du Togo, dont la réponse d'urgence à la crise avait déjà été financée dans le cadre de « Santé en commun » en 2020 (10 M€ en subvention).

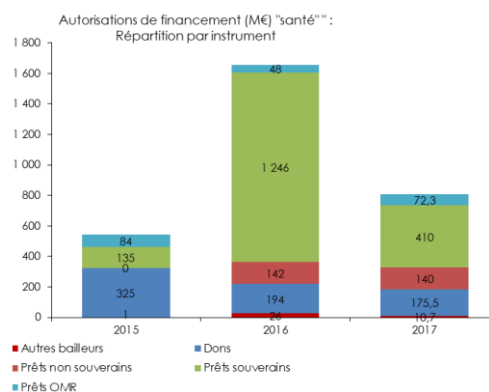


2. Production de connaissances et partenariats

L'AFD a organisé ou contribué financièrement à l'organisation de plusieurs conférences, séminaires et échanges dont :

- Une formation francophone à distance sur le financement des systèmes de santé organisée avec l'Ecole nationale supérieure de sécurité sociale,
- Un événement sur « Financing our Global Health Commons », organisé dans le cadre de la Coalition des investissements sociaux pilotée par

La crise de la Covid-19 a également rendu plus prégnants les enjeux d'inégalités femmes-hommes et la nécessité de garantir les droits et la santé sexuels et reproductifs dans le monde. En ligne avec les engagements de la France lors du Forum Génération égalité en 2021, l'AFD poursuit son action dans ce domaine, particulièrement en Afrique de l'Ouest et du Centre où les besoins sont exacerbés. L'AFD a ainsi octroyé 2,5 M€ de subvention à des ONG dans le cadre d'une FISONG visant à soutenir des interventions innovantes pour lutter contre les violences gynécologiques et obstétricales (Equipop au Sénégal, AMREF en Guinée). En partenariat avec la Croix-rouge française, l'AFD soutient également l'hôpital général de Panzi et la Fondation Panzi créée par le Prix Nobel de la paix, Dr Mugwege, pour lutter contre les violences sexuelles et réduire les inégalités de genre dans l'accès aux soins en République démocratique du Congo (8 M€ en subvention)



l'AFD et la CEEB, à l'occasion de la COP 26 le 10 novembre 2021 à Glasgow,

- Un événement sur la protection sociale adaptative lors des European Development Days à Bruxelles, organisé avec le programme Socieux+ mis en œuvre par Expertise France et le BIT le 16 juin 2021,
- Les « Rencontres de la santé numérique » organisées par l'AMREF les 1^{er} et 2 décembre 2021.

³⁸ [CAF -banco de desarrollo de América Latina- | CAF](#)

En lien avec l'organisation du Forum Génération Egalité par la France en juin 2021, l'AFD a organisé une série d'événements internes (Dej'cryptages) sur les enjeux de ce Forum (discriminations de genre et violence conjugale, avortement en Afrique), produit des outils pratiques à destination de ses équipes opérationnelles sur les droits et la santé sexuels et reproductifs et publié une analyse critique des enjeux actuels pour rendre l'avortement plus sûr (policy brief n°10) avec les équipes de l'Institut national d'études démographiques (INED). Elle a aussi co-organisé, avec la Fédération hospitalière de France et le ministère des Solidarités et de la Santé, une Journée de la coopération hospitalière sur le thème du genre en marge du Forum.

En outre, quatre nouveaux partenariats ont été instruits :

- Avec le think tank Santé mondiale 2030 pour la production d'une étude sur les

métiers de la santé de demain et les enjeux des ressources humaines en santé en Afrique sub-saharienne,

- Avec l'ONG Climate Action Accelerator pour développer une plateforme numérique collaborative visant à rendre opérationnelle l'action de décarbonation des organisations partenaires,
 - Avec l'Etablissement français du sang pour renforcer la mobilisation de l'expertise publique francophone dans le domaine de la transfusion sanguine via le partage de connaissances et l'organisation d'un séminaire,
- Avec la Fondation Pierre Fabre pour accompagner la démarche de capitalisation lancée autour des activités de son Observatoire de la e-santé dans les pays du Sud que l'AFD soutient depuis plusieurs années.

3. Projets emblématiques en 2021

Multipays Afrique –Afroscreen – subvention de 10 M€

Face à l'évolution de la pandémie de Covid-19 et l'apparition de variants, le partage rapide des informations liées aux séquences génomiques est essentiel. Le projet Afroscreen, porté par le consortium Agence nationale de recherche sur le VIH/sida et les hépatites virales | Maladies infectieuses émergentes (ANRS|MEI), Institut Pasteur et Institut de recherche pour le développement (IRD), vise à structurer un réseau africain de surveillance afin de renforcer les capacités de séquençage génomique des laboratoires, d'améliorer le partage des données et d'assurer un suivi efficace de la circulation du virus de la Covid. Contribuant à l'atteinte de l'ODD 3, il sera mis en œuvre dans 13 pays d'Afrique de l'Ouest et du Centre, en partenariat avec le CDC Afrique.

Bangladesh – Renforcer le système de santé et l'assurance maladie non contributive – prêt souverain de 200 M€

L'AFD appuie le gouvernement du Bangladesh à travers un prêt de politique publique pour accompagner la campagne de vaccination

Projet finalisé en 2021 :

Multipays Afrique – Renforcer la capacité de réponse des ministères de la Santé en Afrique à la pandémie de Covid-19 – subvention de 2 M€

Ce financement, octroyé dans le cadre de l'Initiative « Santé en commun » en 2020, a été

contre la Covid-19. Ce prêt renforcera de manière structurelle les systèmes de santé et de protection sociale, et ainsi augmentera la résilience du pays et sa capacité à prévenir et à répondre à des chocs exogènes, qu'ils soient de nature sanitaire, climatique ou sociale. Les enjeux d'adaptation au changement climatique et de promotion de l'égalité femmes-hommes font l'objet d'une attention particulière dans le cadre de ce prêt. Contribuant à l'ODD 3 et à l'ODD 5, ce financement permettra à 35 millions de personnes d'avoir un accès aux soins amélioré.

Maroc – Appui à la généralisation de la couverture médicale obligatoire et renforcement du système de santé – prêt souverain de 150 M€ et subvention de 4 M€

L'AFD soutient le Royaume du Maroc dans sa politique de généralisation de la couverture médicale obligatoire et de renforcement de l'offre de soins afin de lutter contre les fortes inégalités d'accès de la population marocaine à des soins de qualité. Pour accompagner ce prêt, l'AFD mobilise Expertise France pour la mise en œuvre d'un programme de renforcement des capacités du gouvernement sur les enjeux de couverture santé universelle. Contribuant à l'ODD 3 et à l'ODD 10, ce financement permettra à 22 millions de personnes de bénéficier d'une meilleure protection sociale.

mis en œuvre par l'ONG ALIMA au Sénégal, au Cameroun, au Burkina Faso, en République centrafricaine et en République démocratique du Congo, en appui aux autorités sanitaires. D'une durée de 12 mois, il visait à renforcer les mesures de prévention et de contrôle des infections, à soutenir les mesures de

Élément d'information GRI 203-2

sensibilisation et à assurer une prise en charge de qualité des cas de Covid-19 dans les structures de référence des pays concernés. Grâce à ce projet, ce sont 22 535 tests de

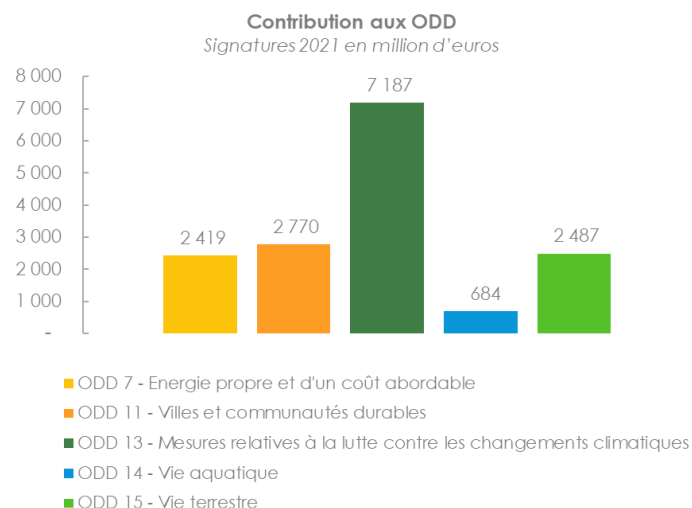
dépistage de la Covid-19 qui ont été réalisés dans les pays du projet et 2074 personnes testées positives à la Covid-19 qui ont été prises en charge dans les structures appuyées.

a. Synthèse des indicateurs de suivi

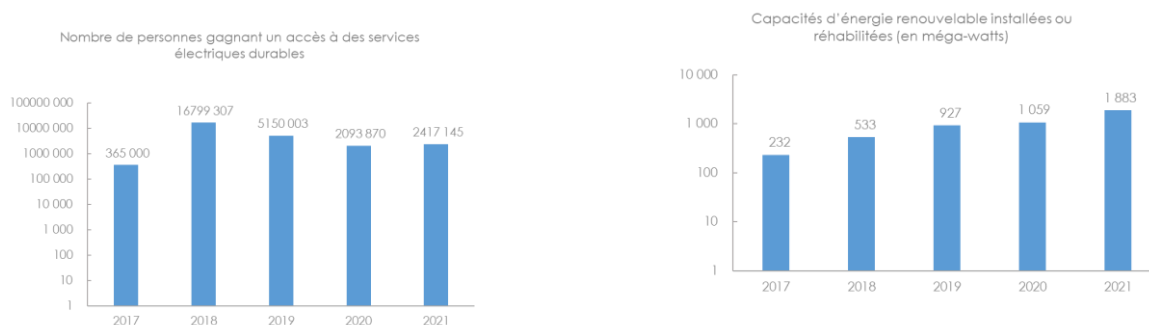
N°	Indicateurs de suivi	2017	2018	2019	2020	2021
1	Nombre de personnes qui vont bénéficier d'une amélioration de l'accès aux soins grâce aux financements octroyés par l'AFD	6 782 078	15 234 504	17 586 213	42 013 607	52 431 523
2	Nombre de pays appuyés par l'AFD où sont engagées des mesures de protection sociale	1	8	13	15	19

4.2 Transition énergétique

La transition énergétique contribue à l'ODD 7 - Garantir l'accès de tous à des services énergétique fiables, durables, modernes et abordables et est une composante essentielle d'atteinte de l'ODD 13 - Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions.



Les résultats de développement de l'AFD dans le domaine de la transition énergétique

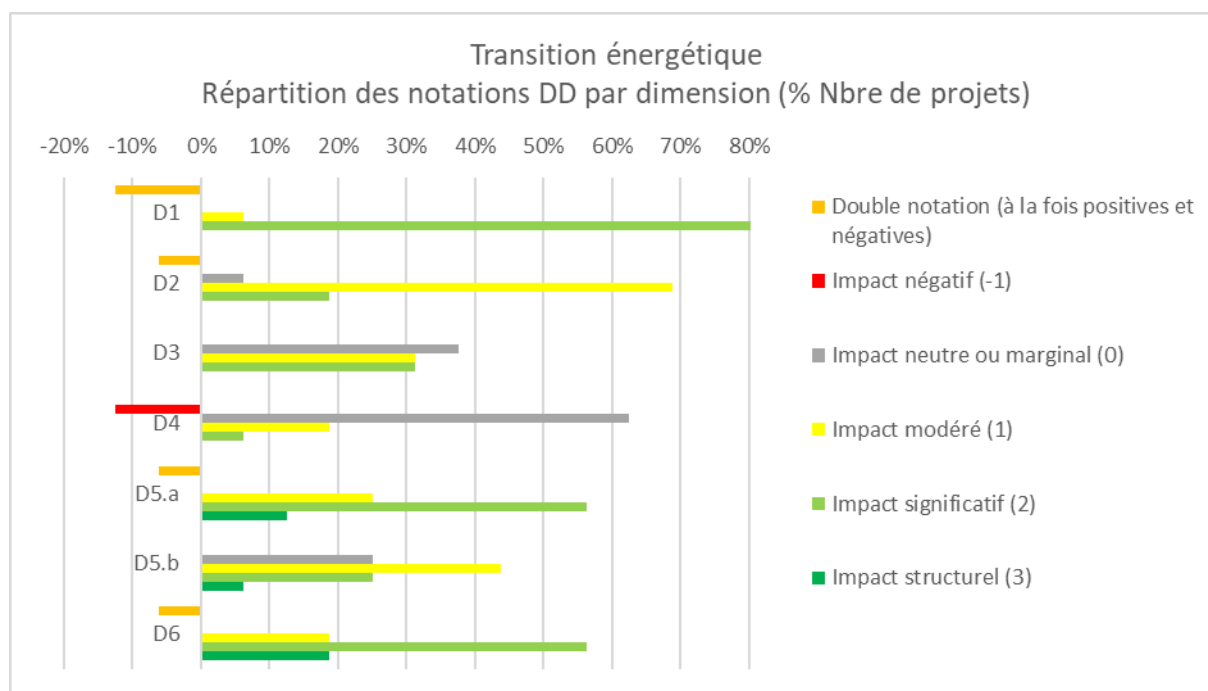


Focus sur la contribution au développement durable à travers la transition énergétique

Concernant les 16 projets axés sur la transition énergétique, **les effets significatifs se concentrent toujours sur les dimensions D1 (croissance soutenable), D5a (bas carbone) et D6 (Gouvernance et Pérennité), et sont en progression par rapport à 2020. Les effets significatifs diminuent néanmoins sur la D2 (bien-être social et réduction des déséquilibres sociaux) par rapport à 2020 (19 % de projets avec une note égale ou supérieure à +2 en 2021, contre 40 % en 2020).**

Tandis que seuls 3 projets présentaient des impacts potentiels négatifs en 2020, ils sont au nombre de 6 en 2021. On peut souligner notamment le projet³⁹ de reconversion de la centrale à charbon d'Albioma à la Réunion à la biomasse en grande partie importée. Ce projet pourrait avoir des impacts négatifs sur la croissance durable, sur la transition bas carbone et sur la biodiversité. Il a fait l'objet d'un avis DD négatif. Les débats internes autour de ce projet ont permis d'aboutir à des principes d'intervention de l'AFD dans le secteur de la bioénergie.

4 projets ont des contributions significatives ou structurantes à la fois sur les piliers humain et environnemental, soit 25 % des projets de la transition énergétique en 2021.



³⁹ CRE1817

Stratégie Transition Énergétique (2019-2022)

#ODD7, #ODD13

En cohérence avec les engagements 100 % Accord de Paris et 100 % Lien social, l'AFD a adopté en 2019 une nouvelle stratégie Énergie (2019-2022). A travers celle-ci, l'AFD souhaite participer à l'accélération de la transition énergétique des pays en développement vers des services énergétiques accessibles à tous, efficaces, résilients et décarbonés. Cette stratégie se décline en trois axes d'intervention :

- L'accès pour tous aux services énergétiques
- L'efficacité énergétique et la maîtrise de la demande
- L'offre énergétique modernisée et décarbonée

Ces axes d'intervention mobilisent trois leviers transversaux d'accélération de la transition énergétique :

- Appuyer les politiques de transition énergétique
- Mobiliser et renforcer les acteurs au service de la transition énergétique
- Soutenir l'innovation

1. Une relance très significative des projets en faveur de la transition énergétique

Après une année 2020 marquée par le contexte sanitaire et une baisse d'activité, le groupe AFD a retrouvé dès 2021, son niveau moyen d'activité dans le secteur de l'énergie, avec au total 2,2 Md€ de financements octroyés, dont 2 Md€ par l'AFD et 0,2 Md€ par Proparco⁴⁰.

L'année 2021 a été notamment marquée par un quasi **doublement des engagements dans le domaine des énergies renouvelables et des réseaux**, avec près de 1,1 M€ octroyés, sur une grande variété de technologies (solaire, hydraulique, biomasse, éolien), de pays et d'outils financiers (financements souverains et non souverains, prêts de Proparco et OCN, lignes de crédit vertes).

Concernant **l'efficacité énergétique**, le travail de préparation et d'accompagnement mené par le Programme d'Efficacité Énergétique dans les Bâtiments (PEEB) s'est poursuivi, et a permis de maintenir un bon niveau d'engagements à hauteur de 245 M€ dans des projets de

bâtiments à hauts standards de performance énergétique. En fin d'année, un financement européen de 30 M€ a été obtenu pour déployer à plus grande échelle cette approche sur la zone méditerranéenne, le PEEB Med.

L'année 2021 a également permis de renforcer les actions en matière de **dialogue de politique publique** et d'accompagnement des stratégies de long-terme de décarbonation, à travers en particulier une forte augmentation des financements budgétaires de politique publique (726 M€ contre 278M€ en 2020), associés à des volets structurants de coopération technique, incluant de l'échange d'expertise entre acteurs français et locaux dans les pays d'intervention.

Les engagements dans le secteur de l'énergie se répartissent comme suit : 1,1 Md€ pour les énergies renouvelables et les réseaux, 245 M€ pour l'efficacité énergétique, 726 M€ de prêts

⁴⁰ Les financements dans le domaine de l'énergie incluent les lignes de crédit énergie classées dans le secteur productif.

de politique publique, et 85 M€ pour développer l'accès à l'énergie.

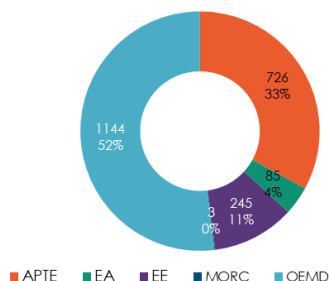
La région Orients est devenue en 2021 la première zone d'intervention de l'AFD pour le secteur de l'énergie (environ 41 %), avec en particulier une augmentation forte des activités sur la zone Eurasie, à travers des prêts de politique publique ou des lignes de crédit. Les interventions en Amérique latine ont également augmenté et représenté 35 % des octrois contre 18 % pour l'Afrique.

L'essentiel de l'activité a été porté par des prêts souverains qui ont retrouvé des niveaux plus proches de la période précédant 2020, soit 795 M€. Les prêts non souverains ont par ailleurs atteint leur plus haut niveau depuis 5 ans, à hauteur de 1 Md€.

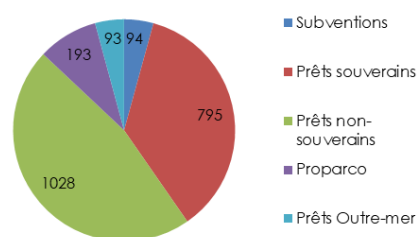
Les dons sont en baisse, à 94 M€ en raison d'une période de transition entre deux programmations pour les fonds délégués par l'Union européenne.

Enfin, l'année 2021 a permis d'achever une **revue à mi-parcours de la Stratégie de transition énergétique** adoptée en 2019, qui a confirmé les axes majeurs et les leviers transversaux, et conduit à rehausser la sélectivité climat des engagements du Groupe, avec l'arrêt complet du financement du gaz pour la production d'électricité. Cet engagement a pu être annoncé lors de la COP26 à Glasgow et place l'AFD parmi les institutions pionnières sur le climat.

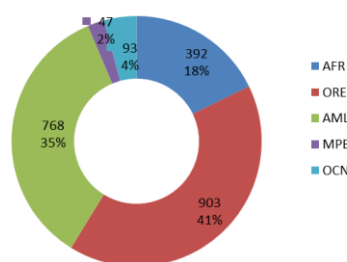
Octrois "Energie" répartition par axe stratégique en 2021 (M€ et %)



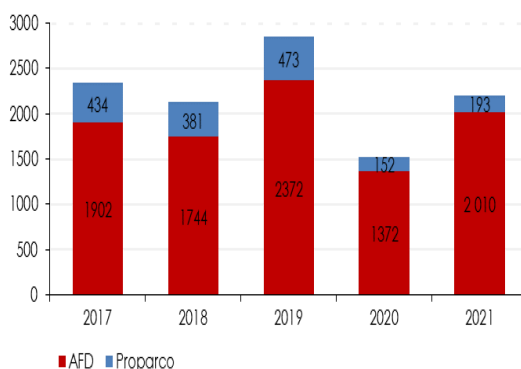
Octrois "Energie" répartition par instrument en 2021 (M€)



Octrois dans le secteur de l'énergie en 2021 Répartition par géographie (M€)



Octrois "Energie" du groupe AFD en 2021



2. Production de connaissances et partenariats

En 2021, le groupe AFD a été actif dans le soutien à de grandes initiatives internationales comme l'Alliance solaire internationale, mais aussi de façon plus localisée géographiquement. Tout d'abord en Afrique de l'Ouest, à travers la participation active au groupe de travail « Énergie » de l'Alliance Sahel et en soutenant l'initiative *Desert to Power* de la Banque africaine de développement (BAfD). Également en Asie, où l'AFD a soutenu la *South East Asia Energy Transition Partnership (ETP)*, une plateforme regroupant différents types de bailleurs et fondations pour accélérer la transition énergétique dans la région.

Plus largement, l'AFD a été très impliquée dans le cadre de la préparation de la COP26, avec une participation active à différentes initiatives lancées par la Présidence britannique tout au long de l'année. Elle a également participé activement aux côtés du gouvernement français à la mise en place d'une coalition de pays soutenant l'Afrique du Sud dans sa transition énergétique et juste. Ceci s'est matérialisé par l'annonce, lors de la COP, d'un soutien de 1 Md€ de la France, qui sera mis en œuvre par l'AFD au cours des prochaines années.

Le sujet de la transition juste a pris ensuite de l'ampleur en fin d'année avec les premières discussions sur d'autres pays asiatiques et africains en vue d'une réplique de cette approche sud-africaine.

Enfin, le partenariat avec l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) s'est poursuivi, avec une collaboration sur l'efficacité énergétique, les trajectoires de transition des territoires ultra-marins et des travaux de capitalisation sur des projets de mini-réseaux.

3. Projets emblématiques en 2021

Tchad – Djermaya Solar, le premier projet solaire avec stockage - prêt de 10M€

Proparco, en co-financement avec la Banque africaine de développement et EAIF, a octroyé

un prêt de financement pour le projet Djermaya Solar au Tchad. La future installation se composera d'une centrale solaire photovoltaïque, d'une infrastructure d'interconnexion et d'un système de batteries. Destinée à alimenter le réseau de la capitale N'Djaména, elle se situera à 30 km au nord de celle-ci, sur le site de Djermaya. Il s'agit du premier projet solaire photovoltaïque au Tchad, et de l'un des premiers projets solaires de la région à disposer d'un système de batteries.

Mexique – Réhabilitation de la centrale hydroélectrique La Angostura (prêt de 200M€)

Les centrales hydroélectriques situées sur le fleuve Grijalva, parmi lesquelles se trouve le barrage **La Angostura**, regroupent 38 % des capacités hydroélectriques de la Commission fédérale de l'électricité (CFE). Leur réhabilitation s'avère indispensable pour maintenir les capacités hydroélectriques et atteindre les objectifs de mix d'énergies propres de la CFE fixés pour 2024. Un partenariat technique avec Electricité de France (EDF) contribue également à moderniser le système de gestion des centrales hydroélectriques de la CFE dans le bassin de la Grijalva, ce qui s'avère indispensable à la prévention des inondations et à une meilleure prise en compte du changement climatique.

PEEB MED – Soutenir l'efficacité énergétique dans le Sud méditerranéen - subvention déléguée de 30M€

PEEB Med est un programme pluriannuel financé sur fonds de l'Union européenne. Un budget de 30 M€ a été délégué à l'AFD pour améliorer la performance énergétique et le confort thermique des projets de bâtiments financés par l'agence dans sept pays du sud de la Méditerranée : l'Algérie, l'Égypte, la Jordanie, le Liban, le Maroc, les Territoires autonomes palestiniens et la Tunisie. Cette nouvelle facilité du Programme pour l'efficacité énergétique des bâtiments (PEEB) allie assistance technique aux maîtrises d'ouvrage et subvention d'investissement pour l'intégration de mesures d'efficacité. Cet appui s'adresse à tous types de

constructions et de rénovations : logements, hôpitaux, écoles, universités, bâtiments publics, administratifs, etc.

Projet finalisé en 2021 :

Niger – Accès à l'électricité en zones rurales - prêt de 40M€ et subvention de 11M€

Dans l'un des pays où le taux d'accès à l'électricité est parmi les plus faibles au monde (15 % en moyenne), l'AFD, en cofinancement avec l'Union européenne, a financé depuis 2014 l'extension, le renforcement et la densification de ses réseaux de distribution d'électricité en zones urbaines et rurales. Ce projet porté par la Nigélec, l'opérateur national, permet 95 000 nouvelles connexions pour 1,3 million de personnes qui bénéficient directement d'un accès nouveau ou amélioré à l'électricité.

4.Synthèse des indicateurs de suivi

N°	Indicateurs de suivi	2020	2021
1	Réduction des émissions de GES (tCO ₂ e évitées)	1,7 million de tCO ₂ e	5,5 millions de tCO ₂ e
2	% en volume des engagements à co-bénéfice climat	72 % (soit 1 100)	86 % (soit 1 903 M)
3	Nb de personnes gagnant accès à un service électrique durable (en Nb de pers.)	5,6 M	4,6 M
4	Nombre de personnes pour lesquelles la qualité du service d'électricité s'est améliorée	4,6 M	5,6 M
5	Part en volume des engagements annuels de l'AFD ayant un objectif genre principal ou significatif (marqueur 1 et 2 de l'OCDE)	1,05 Md	1,4 Md 67 %
6	Nombre de personnes raccordées et capacité d'ENR installée dans les pays du G5 Sahel	0 Capacité installée XX MW	75 MW
7	Montant des engagements pour l'axe 1 (en M€) Accès	298	85
	Par géographie		
	Afrique	276	81
	Trois océans	2	0
	Orients	19	0
	MPE	1	4
	Amérique latine	0	0
	Par instrument		
	Subventions	23	45
	Prêts	276	40
	Garanties	0	0

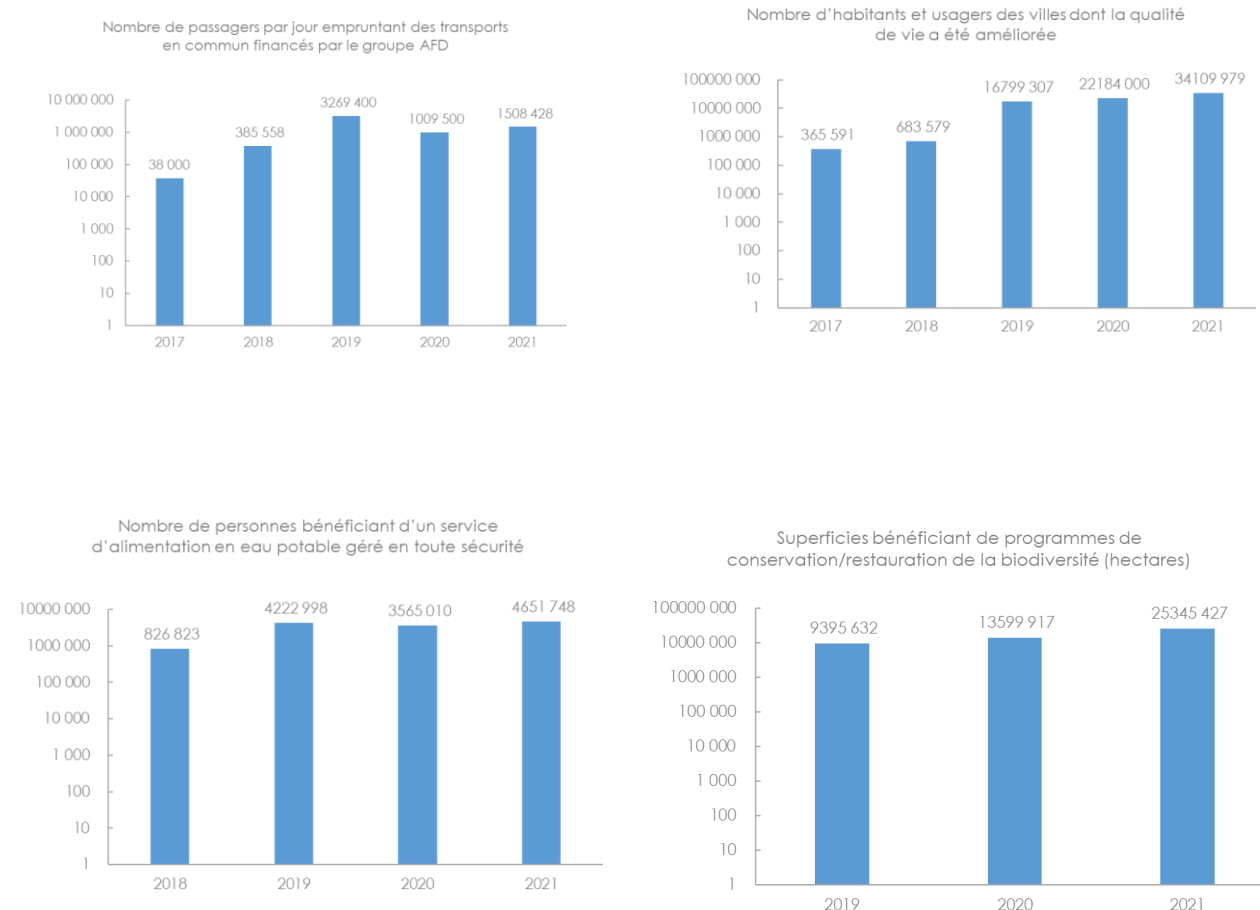
9	Montant des engagements pour l'axe 2 (en M€) Efficacité énergétique et maîtrise de la demande	281 M	245 M
9 10	Par géographie		
	Afrique	262	52
	Trois océans	3	15
	Orients	15	103
	Amérique latine	0	32
	Multi pays	1	43
	Par instrument		
	Subventions	77	44
	Prêts	204	201
	Garanties	0	0
	Consommation d'énergie économisée (en GWh / an)	90	100 304
11	Montant des engagements pour l'axe 3 (en M€) Offre énergétique modernisée et décarbonée	664	1 144
11 12	Par géographie		
	Afrique	112	183
	Trois océans	83	78
	Orients	385	347
	Amérique latine	38	536
	Multi pays	46	0
	Par instrument		
	Subventions	45	7
	Prêts	585	1 137
	Garanties	34	0
	Alliance solaire internationale 2016-2022 : engagements cumulés depuis 2016 dans les projets d'énergie solaire	1 100	1 100

13	Nouvelles capacités d'énergies renouvelables installées (Mégawatt)	1,2 GW	1,2 GW
14	Montant des engagements en appui aux politiques publiques par type d'instrument [prêt, subvention] et géographie (en M€)	278 (subvention X, prêt XXX) (Amérique latine XXX, ASIE XXX, AFR XX)	726 M (subvention 1 M, prêt 725 M) (Amérique latine 200 M, ASIE 451 M, AFR 75 M)
15	Nombre de pays et d'opérateurs accompagnés dans leurs réformes	2	2
16	Engagements cumulés depuis 2016		
16	Dans le secteur énergétique	11 Mds	13 Mds

4.3 Transition territoriale et écologique

La transition territoriale et écologique contribue aux **ODD 2** - Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable, **ODD6** - Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau, **ODD11** - Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables, **ODD14** - Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable et **ODD15** - Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité.

Les résultats de développement de l'AFD dans le domaine de la transition territoriale et écologique



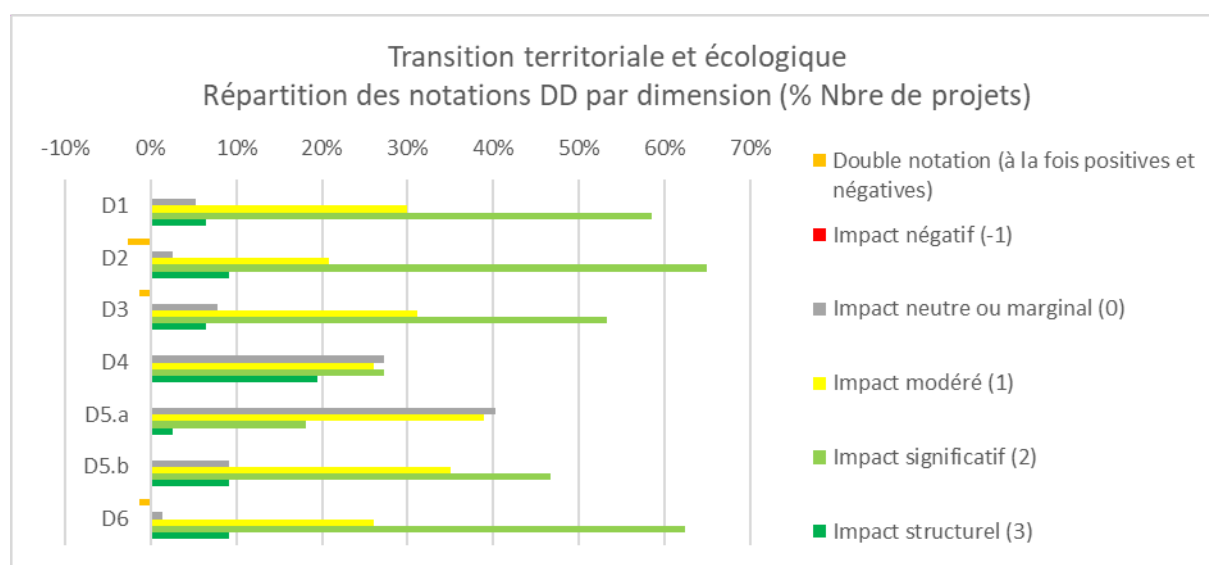
Focus sur la contribution au développement durable à travers la transition territoriale et écologique

Les contributions des projets de la transition territoriale et écologique (**78 projets**, contre 72 en 2020 et 119 en 2019) présentent des impacts plus importants que ceux des autres transitions et sont **globalement stables par rapport à 2020**.

On observe de sensibles améliorations des effets sur la transition bas carbone qui doublent entre 2020 et 2021 pour atteindre un peu plus de 20 % d'impacts significatifs ou structurants. Cette progression est notamment due à l'augmentation du nombre de prêts de politiques publiques orientés climat.

En ce qui concerne le bien-être social (D2), la biodiversité (D4) et la résilience au changement climatique (D5b), les notations restent globalement réparties de la même manière à un niveau très haut : 73 % d'impacts significatifs sur le bien-être social, 46 % sur la biodiversité et 55 % sur la résilience au changement climatique.

43 projets ont des contributions significatives ou structurantes à la fois sur les piliers humain et environnemental, un chiffre multiplié par 7 et qui représente 55 % des projets de la transition territoriale et écologique en 2021.



Agriculture, développement rural

ODD#2 ODD#14 ODD#15 #ODD13

Les financements de l'Agence française de développement favorisent une approche territoriale intégrée des enjeux d'agriculture (comprenant l'élevage, la gestion des ressources forestières et halieutiques) et de préservation des écosystèmes ruraux, côtiers et marins en tenant compte des impacts du changement climatique.

L'AFD soutient des actions concrètes de conservation et de gestion des ressources naturelles et de la biodiversité. Elle investit également pour le développement économique et social par l'agriculture, premier pourvoyeur d'emploi rural. Le soutien aux agricultures familiales et la promotion de pratiques agro-écologiques respectueuses de l'environnement sont au cœur de ses interventions, dans un double objectif de sécurité alimentaire et nutritionnelle, et d'amélioration du niveau de vie des populations rurales.

La préservation, la restauration des milieux naturels et la transition vers une économie pro-nature constituent un objectif prioritaire de la France et de l'AFD pour une plus grande convergence des enjeux climat et biodiversité. Pour cela, l'AFD promeut les solutions fondées sur la nature, avec et au bénéfice des populations locales.

L'AFD appuie également les États dans la formulation et la mise en œuvre de politiques publiques en faveur des territoires ruraux et des milieux côtiers et marins. Elle participe au renforcement des capacités des organisations nationales et locales.

1. L'activité de l'AFD en 2021

Au cours de cette année marquée par des niveaux d'insécurité alimentaire élevés, en particulier en Afrique de l'Ouest, l'AFD a contribué, d'une part, à renforcer la capacité des États à répondre à une crise alimentaire majeure avec la consolidation du dispositif régional de stockage de sécurité alimentaire de la Communauté Economique des États d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et, d'autre part, à améliorer la couverture des besoins en produits de base (céréales et légumes notamment) via le financement de projets de développement de l'irrigation au Tchad, au Burkina Faso et en Mauritanie.

Des appuis aux filières agroforestières et agricoles, y compris aux protéines végétales, ont également été financés en 2021. Ces appuis contribuent à renforcer la résilience des

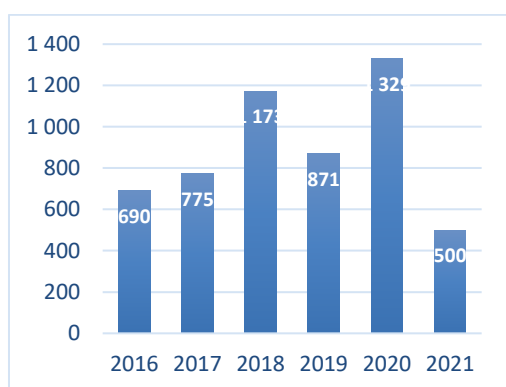
producteurs et des productrices face aux chocs comme au Liban, en Birmanie et en Irak. Au Laos, l'AFD contribue au développement d'une filière café durable et de qualité. Enfin, au Togo, la structuration de la filière soja est appuyée via un partenariat avec la Fondation Avril. Le développement économique des zones de production de coton, de café et de cacao y est également appuyé via l'amélioration de l'accès des exploitations agricoles aux moyens de production et aux marchés.

L'AFD a enfin poursuivi son action en faveur du développement intégré des territoires ruraux. Dans la bande sahélienne, ces projets contribuent à l'accélération de la mise en œuvre de la Grande Muraille Verte, comme par exemple au Niger sur le bois énergie, ou au Tchad.

Engagements 2021 : 500 millions d'euros au bénéfice de l'agriculture, du développement rural et de la biodiversité

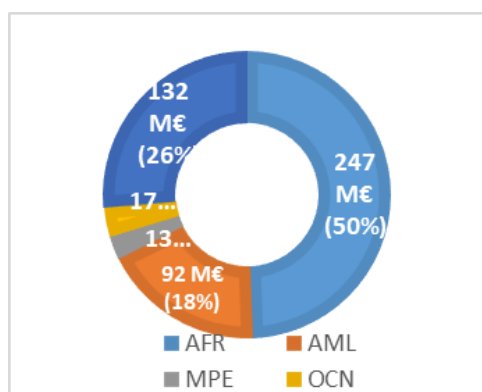
En 2021, l'AFD a engagé 500 M€ dans les domaines de l'agriculture, du développement rural et de la biodiversité. Plus de la moitié de ces financements (247 M€) sont dirigés vers le continent africain, dont 22 % (54 M€) vers les pays du G5 Sahel (Burkina Faso, Mali, Mauritanie, Niger, Tchad), en soutien à la sécurité alimentaire et à la résilience des territoires dans ces zones fragiles. Les projets financés en Afrique portent sur le développement des territoires ruraux et la gestion des ressources naturelles, le soutien aux filières et les services de conseil aux agriculteurs, l'irrigation ou encore l'appui aux politiques publiques et aux institutions régionales.

Engagements dans le secteur de l'agriculture, du développement rural et de la biodiversité, en M€



Le montant des subventions représente 167 M€, soit 33 % de nos financements dans le secteur en 2021. Elles se concentrent principalement en Afrique (55 %). Le montant des prêts en 2021 est de 333 M€ (67 %).

Répartition géographique en M€



Engagements genre et climat

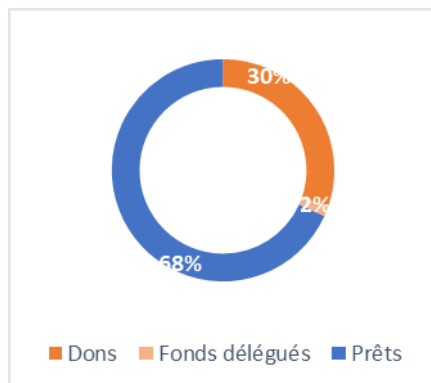
Les financements autorisés en 2021 dans le secteur de l'agriculture, du développement rural et de la biodiversité ont participé à la **lutte contre le dérèglement climatique**, principalement à travers des actions en matière d'adaptation aux conséquences des changements climatiques, mais aussi en matière d'atténuation des émissions de gaz à effet de serre.

74,9 % du montant total des autorisations présentent un co-bénéfice climat, soit une contribution de 375 millions d'euros. 63 % des projets présentent un tel co-bénéfice. Parmi eux :

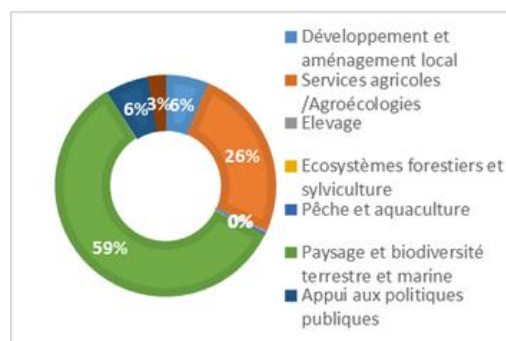
- 29 % ont un montant dédié à l'atténuation des changements climatiques ;
- 71 % ont un montant dédié à l'adaptation aux changements climatiques ;

32 projets, soit 49 % des projets, contribuent à la **réduction des inégalités de genre**. Ils représentent **52 %** du montant total des financements, soit une contribution globale de **261 M€**. **Plus de 6 %** des projets ont pour objectif principal la réduction des inégalités de genre avec une contribution de **5,3 M€**.

Répartition par outil financier en M€



Répartition par thématiques (% du nombre de projets)



2. Résultats des projets financés

Résultats attendus des engagements 2021

Les financements autorisés en 2021 dans les États étrangers permettront dans les prochaines années à environ:

- ⇒ 2.3 millions de personnes, dont plus de 900 000 femmes en situation de vulnérabilité d'être appuyées,
- ⇒ **63 616 exploitations familiales agricoles** d'améliorer leurs performances économiques,
- ⇒ **301 550 personnes, dont plus de 38 000 femmes**, de voir leurs capacités renforcées grâce à un meilleur accès aux services du secteur agricole,
- ⇒ **730 000 personnes** de bénéficier d'une action de conservation ou de restauration de la biodiversité,
- ⇒ **758 634 hectares** de milieux naturels terrestres, côtiers et marins de bénéficier de programmes de conservation ou de restauration de la biodiversité,
- ⇒ Plus de **2 millions d'hectares** de terres de bénéficier de programmes de gestion durable des ressources ou du foncier,
- ⇒ **2 440 exploitations familiales agricoles** d'être accompagnées dans leur conversion vers des systèmes agro-écologiques,
- ⇒ **2 000 hectares de terres agricoles** d'être en conversion vers des systèmes agro-écologiques,
- ⇒ **504 200 personnes** de voir leurs conditions d'accès aux équipements, infrastructures et services de base améliorées de manière pérenne,
- ⇒ **129 institutions locales** de gestion du territoire d'être appuyées,
- ⇒ Plus de 4 millions de personnes, dont plus de 2 millions de femmes, de bénéficier d'une action sensible à la nutrition.

Résultats effectifs atteints par les projets en cours

Durant l'année 2021, les projets en cours d'exécution ou clôturés financés par l'AFD ont permis à environ :

- **84 650 personnes, dont 29 263 femmes** en situation de vulnérabilité d'être appuyées,
- **463 000 nouvelles exploitations familiales agricoles** de voir leurs performances économiques améliorées ou de réunir les conditions pour y parvenir,
- **1 410 000 nouvelles personnes, dont 68 789 femmes**, de voir leurs capacités renforcées grâce à un meilleur accès aux services du secteur agricole,
- **247 695 personnes, dont 4 362 femmes**, de bénéficier d'une action de conservation ou de restauration de la biodiversité,

- **Plus de 25 millions d'hectares de milieux naturels** terrestres, côtiers et marins de bénéficier de programmes de conservation ou de restauration de la biodiversité,
- Plus de 35 millions d'hectares de milieux naturels terrestres, côtiers et marins de bénéficier de programmes de gestion durable des ressources et/ou du foncier
- **18 022 exploitations familiales agricoles** d'être accompagnées dans leur conversion vers des systèmes agro-écologiques,
- **7 027 hectares de terres** d'entrer en conversion vers des systèmes agro-écologiques,
- **1 198 878 nouvelles personnes, dont 1 500 femmes**, de voir leurs conditions d'accès aux équipements, infrastructures et services de base améliorées de manière pérenne,
- **868 institutions locales** de gestion du territoire de bénéficier d'un appui,
- **3 000 personnes, dont 2 000 femmes**, de bénéficier d'une action sensible à la nutrition.

3. Production de connaissance et partenariats

Dans un souci d'efficacité de l'aide au développement, l'AFD privilégie l'approche partenariale avec les bailleurs de fonds et les agences de coopération. En 2021, les préparations de projets avec le Fonds Vert pour le Climat, un partenaire clé pour la mise en œuvre de l'ambition « climat » de la stratégie du Groupe, ont continué de se développer. Des partenariats avec d'autres banques de développement ont été consolidés en 2021, notamment avec la KfW au Burkina Faso sur l'irrigation ou avec le FIDA sur les enjeux de gestion des risques agricoles.

L'AFD poursuit ses partenariats avec les ONG, internationales et françaises, et les organisations de la société civile nationales qui ont une connaissance fine du terrain et des acteurs, des problématiques territoriales, du renforcement des filières et de la gestion des ressources naturelles. Les instituts d'enseignement supérieur et de recherche et les bureaux d'études, sont également mobilisés sur les réflexions de positionnement sectoriel, notamment sur les questions liées au foncier, à l'agriculture irriguée, à l'agroécologie, aux forêts et aux océans.

En ce sens, l'AFD contribue à la production de connaissances par le financement et la participation à plusieurs plateformes d'échanges thématiques, notamment le Comité technique foncier et développement, le Comité scientifique et technique sur l'eau agricole et le Comité scientifique et technique forêts. Ces plateformes rassemblent la diversité des acteurs français et leurs partenaires à l'international, et permettent échanges d'expériences, capitalisation et partages de bonnes pratiques.

4. Projets emblématiques 2021

Afrique de l'Ouest : Projet d'appui au stockage de sécurité alimentaire – Subvention de 8 M€

Le projet a pour objectif d'accroître la capacité de l'Afrique de l'Ouest à gérer les crises alimentaires, nutritionnelles et pastorales. Il consolide l'opérationnalisation de la stratégie régionale de stockage de sécurité alimentaire de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et contribue à construire un partenariat multi-acteurs de financement de cette stratégie régionale.

Le projet permettra, dans une logique de complémentarité et de subsidiarité, d'appuyer le stockage de proximité, les systèmes nationaux de stockage de sécurité et la réserve régionale de sécurité alimentaire permettant de faire jouer la solidarité régionale en cas de crise alimentaire majeure en Afrique de l'Ouest.

Le projet contribue à l'atteinte des ODD 2, 10, 13 et 16.

Burkina Faso : Projet d'appui à la petite irrigation dans le Grand Ouest et la région Est (PIGO+) – Prêt de l'AFD de 25 M€ et subvention de la KfW de 24,5 M€

Le projet d'appui à la petite irrigation dans le Grand Ouest et la région Est (PIGO+) a pour objectif d'améliorer la sécurité alimentaire des populations rurales autour des bas-fonds aménagés et des petits périmètres irrigués, et d'augmenter leurs revenus pour contribuer à la réduction de la pauvreté en milieu rural.

Il cible des territoires parmi les plus vulnérables et les moins équipés du pays, dont le développement est en outre aujourd'hui entravé par une insécurité croissante.

L'augmentation de la productivité des systèmes agricoles ainsi que le développement des filières associées (riz et maraîchage en particulier) sont au cœur de la stratégie du projet. Le projet participera au développement d'activités génératrices de revenus et d'emplois durables locaux.

Dans un contexte de forte vulnérabilité du milieu rural du Burkina Faso au changement climatique, le projet contribuera à l'adaptation et à la résilience au changement climatique dans les zones ciblées, à travers une meilleure maîtrise de l'eau grâce aux aménagements réalisés. Le projet contribue à l'accélération de la mise en œuvre de l'initiative de la Grand Muraille Verte au Burkina Faso et à l'atteinte des ODD 2, 5, 10, 13, 16 et 17.

Gambie : Projet de restauration des mangroves en faveur du développement local et de la résilience climatique de la Gambie – Subvention de 7 millions d'euros

L'objectif global du projet est de fournir un accompagnement stratégique, scientifique et technique à la Gambie pour la restauration à grande échelle du capital naturel des écosystèmes de mangrove et le développement résilient des communautés côtières dans le contexte du changement climatique.

Le projet permettra une mise à niveau du cadre juridique et stratégique pour l'adaptation et la restauration en zone côtière. Il contribuera également au renforcement des dynamiques de conservation, de gestion et de valorisation des ressources naturelles des zones de mangroves.

Les appuis sur le terrain se concentreront sur 5 aires marines protégées représentant environ 100 000 ha.

Le projet contribue à l'atteinte des ODD 5, 13, 15 et 16.

Laos : Projet de gestion intégrée des paysages riches en biodiversité – Subvention de 6,5

millions d'euros dont 5 délégués de l'Union Européenne en 2021 et 1,5 M€ octroyés par l'AFD en 2018

Ce projet, d'une durée de 4 ans, dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par *Wildlife Conservation Society (WCS)*, cible trois paysages du Laos riches en biodiversité : le parc national de Nam Et Phou Louey, l'aire protégée provinciale de Phou Sithone et la zone humide Xe Champhone. Il vise à maintenir les services rendus par les écosystèmes dans ces paysages, à travers la gestion intégrée d'aires protégées associée à la promotion d'activités économiques durables et à des cadres réglementaires améliorés. Les objectifs spécifiques sont les suivants :

- Mettre en œuvre une approche de gestion intégrée des paysages avec les communautés et les administrations publiques grâce à la planification de l'aménagement de l'espace, à l'application d'outils de suivi adaptables et au renforcement des capacités ;
- Appuyer les communautés et les agriculteurs dans leur autonomisation à travers le développement d'entreprises axées sur la conservation de la biodiversité ;
- Mettre en œuvre des modèles impliquant le secteur privé pour atténuer les impacts sociaux et environnementaux des grands investissements et projets d'infrastructures, par une conformité accrue aux standards sociaux et environnementaux ;
- Alimenter les politiques nationales en matière d'aires protégées, de gestion des forêts et de développement économique, en démontrant la pertinence d'approches intégrées et durables de la gestion des ressources naturelles, impliquant les communautés locales et le secteur privé.

Le projet contribue à l'atteinte des ODD 5, 10, 12, 13, 14, 15, 16 et 17.

Focus sur la feuille de route Biodiversité

#ODD14#ODD15

La conservation et la mise en valeur durable des écosystèmes sont des moteurs de l'atteinte des Objectifs de développement durable dans les pays d'intervention de l'AFD et les Outre-mer français. En mettant en œuvre les orientations de sa stratégie Biodiversité, l'AFD contribue à l'engagement de la France pour stopper l'érosion de la biodiversité mondiale, de manière différenciée selon les zones d'intervention.

En termes d'objectif, la convergence entre les agendas climat et biodiversité étant au cœur des négociations en cours sous l'égide de la Convention pour la Diversité Biologique et de la Convention des Nations Unies pour la Lutte Contre les Changements Climatiques, l'AFD s'est résolument engagée dans ce sens, avec plusieurs cibles importantes :

- Une trajectoire de croissance des moyens financiers dirigés vers la biodiversité pour atteindre 1 milliard d'euros par an d'ici 2025 ;
- Une mobilisation plus forte de la nature et des services écosystémiques pour résoudre la crise climatique avec l'atteinte en 2022 de l'objectif de 30 % de la finance climat du Groupe ayant un impact favorable pour la biodiversité ;
- La préservation de sept millions d'hectares par an, en moyenne, entre 2020 et 2022, soit plus de 20 millions d'hectares sur la période.

1. Une consolidation de la croissance des financements dédiés à la biodiversité

En cohérence avec les engagements de la France de doublement de son soutien financier à la préservation de la biodiversité mondiale, l'AFD s'est engagée à passer de 500 M€ de financements dédiés à la biodiversité – niveau franchi en 2020 – à 1 Md€ en 2025. Le COM 2020-22 prévoit que la finance biodiversité représente en moyenne sur la période, au moins 5 % du plan d'affaires du Groupe. Pour l'année 2021, le total de finance biodiversité s'établit à 589 M€.

La biodiversité et la gestion des ressources naturelles

Le volume des engagements dédiés à la conservation de la nature en 2021 (CAD-2) s'établit à près de 98M€ L'AFD maintient un volume d'engagement d'environ 100 M€ dédié à la conservation de la nature pour la troisième année consécutive. Le volume des contributions sectorielles à la biodiversité (CAD-1) s'élève à 491 M€, soit un volume en légère augmentation par rapport à 2020. Le secteur de l'eau et de l'assainissement en particulier représente en 2021 un montant de 210 M€, soit 36 % des engagements du Groupe.

La part des projets de « conservation » représente cette année une proportion de 16 % des engagements biodiversité (équivalent à 2020).

L'année 2021 montre, pour une seconde année consécutive, une contribution relativement équilibrée des différentes géographies à la finance biodiversité en proportion de leur volume d'activité. Le volume d'activité en faveur de la biodiversité se stabilise à un niveau élevé en Afrique avec 252 M€ de financements en 2021.

Dans les différentes géographies d'intervention du Groupe, les opportunités sont nombreuses pour le déploiement de l'activité pro-nature. En

Afrique, l'AFD a engagé plusieurs projets en faveur des aires protégées terrestres et marines en Afrique de l'Ouest (Sénégal, Gambie, Guinée) et au Mozambique. Un premier prêt de politique publique a été octroyé au Royaume du Maroc en appui à sa politique de gestion durable des forêts et des parcs nationaux. L'AFD a maintenu son positionnement dans le domaine de la préservation des écosystèmes forestiers, notamment en République du Congo. Dans la région Orient, l'AFD a renforcé son positionnement en Chine avec un projet de protection et de restauration écologique, et a lancé une première intervention au Vietnam dans le domaine de la lutte contre l'érosion côtière. En Amérique latine, l'AFD a poursuivi le développement de son activité au travers de Prêt de politique publique (PrPP) pour la bio-économie en Equateur et de l'appui technique pour l'intégration de la biodiversité dans les secteurs agriculture et pêche en accompagnement du PrPP octroyé l'année précédente au Mexique. Dans l'Océan Indien, l'AFD a engagé le programme régional VARUNA pour la préservation de la biodiversité et a consolidé l'initiative KIWA pour la préservation des écosystèmes et l'adaptation au changement climatique dans le Pacifique en mobilisant des fonds additionnels (subvention AFD et délégations de fonds UE). Enfin, l'AFD a

apporté une nouvelle contribution au *Blue Action Fund* pour la préservation de la biodiversité marine et a renouvelé son partenariat stratégique avec l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) en abondant le nouvel accord-cadre France-UICN.

Biodiversité et gestion des ressources naturelles

En cohérence avec les engagements de la France pour le doublement de son soutien à la biodiversité planétaire, l'AFD s'engage à doubler la finance biodiversité sur la période 2020-2025 pour atteindre un milliard d'euros à cette échéance.

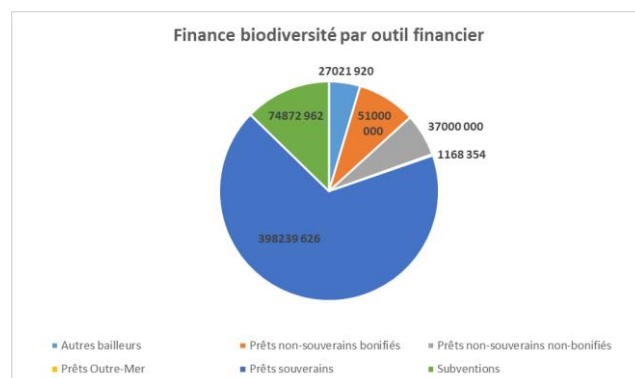
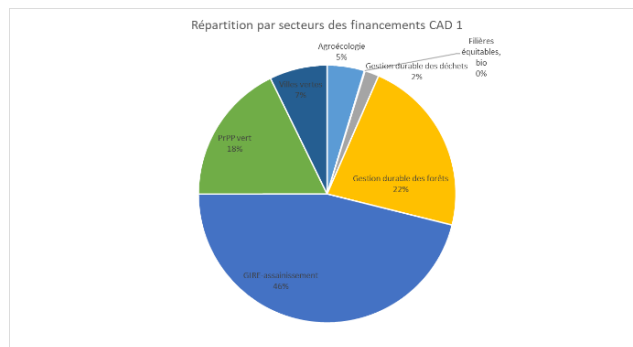
En 2021, la finance biodiversité du groupe AFD s'établit à 589 M€, soit 5,2 % du volume total de ses engagements en 2021, remplissant ainsi ses engagements au titre du Contrat d'objectifs et de moyens signé avec l'État. Ce cap est aussi symbolique en ce qu'il marque une transition vers un changement d'échelle associé à une ambition renouvelée pour la biodiversité.

Cette montée en puissance de la finance biodiversité est aussi cette année mieux arimée au climat puisque **33 % de la finance climat est favorable à la biodiversité** (contre 21 % en 2020) **dans le cadre de l'engagement du Groupe pour la convergence des deux agendas.**

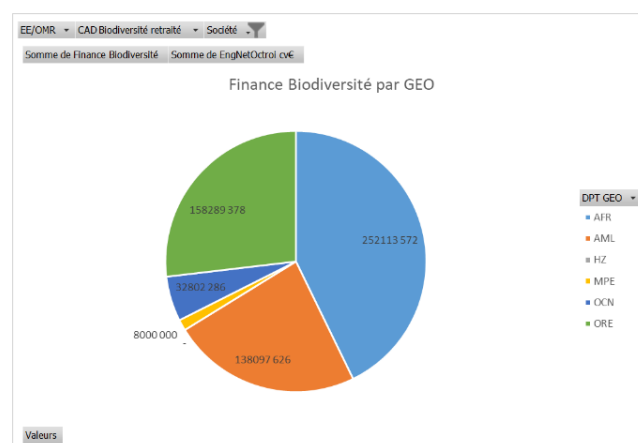
Les géographies « émergentes » (Amérique latine et Orients) sont d'importantes pourvoyeuses de finance biodiversité, 50 % du total, avec le financement sur prêt souverain non concessionnel pour l'essentiel, d'actions directement ou indirectement liées à la préservation de la biodiversité.

La transition écologique et la gestion des ressources naturelles

La mise en place de la nouvelle méthode de comptabilisation de la Finance « Nature+ », adoptée en 2021, la consolidation des appuis pour la biodiversité – et la consolidation d'une équipe « Climat et Nature » (essentielle du point de vue de l'efficacité des moyens dirigés vers ces thématiques convergentes) dans le cadre de la réorganisation, devraient permettre d'atteindre cette ambition.



En 2021, la finance biodiversité est en grande partie générée par des projets sectoriels financés sur prêts souverains non bonifiés, permettant une forte croissance de la finance biodiversité dans les investissements de l'AFD dans les pays émergents. La mobilisation de ressources en subventions déléguées, de l'Union européenne notamment, mais aussi du Fonds vert, est, elle aussi, en forte croissance, avec un doublement par rapport à 2020.



2. Production de connaissances et partenariats

Dans le cadre du partenariat France-UICN (accord-cadre n°5 portant sur la période 2021-2024), l'AFD apporte une contribution financière (3 M€ phase 1 + 4 M€ phase 2), les ministères (MEAE, MTE, MAA) apportant essentiellement de l'assistance technique. Ce partenariat stratégique a pour finalité de contribuer aux objectifs du développement durable ainsi qu'aux objectifs d'Aichi de la convention sur la diversité biologique par le biais du renforcement de l'UICN et la promotion de synergies des programmes de coopération internationale de la France sur quatre objectifs spécifiques :

- L'accélération, le déploiement et la mise en œuvre de Solutions fondées sur la Nature.
- L'intégration de pratiques agro-écologiques dans les actions de restauration et de conservation en vue d'assurer la santé des terres.
- La promotion d'économies bleues et la conservation à long terme des aires marines protégées.
- La gouvernance et les connaissances.

L'AFD dispose de nombreux partenariats stratégiques avec des organismes publics qui lui permettent de valoriser l'expérience et l'expertise française et d'accompagner des projets de coopération internationale dans le domaine de la préservation et de la gestion des milieux naturels au sein des territoires :

- Office Français de la Biodiversité ;
- Fédération des Parcs Naturels Régionaux ;
- Réseaux d'espaces naturels (Réserves Naturelles de France, Réseau des Conservatoires d'espaces naturels, Fédération des Parcs naturels régionaux de France, Parcs nationaux de France) ;
- IFREMER pour la production de connaissances et d'outils en matière de protection et de gestion durable des ressources marines.

L'AFD développe ses partenariats avec les grandes ONG de conservation internationales avec la signature en 2021 d'un nouvel accord-cadre avec Wildlife Conservation Society, en complément de ceux déjà actifs avec Conservation International et The Nature Conservancy. L'AFD maintient également son engagement historique au Critical Ecosystem Partnership Fund (CEPF) en mobilisant notamment des ressources du Fonds vert pour le climat. Enfin, l'AFD poursuit le renforcement de son dialogue et de son activité opérationnelle avec des ONGs françaises, en particulier WWF France, Noé et Nitidae.

Les activités du Programme de recherche « Favoriser le développement d'une économie pro-nature » (ECOPRONAT) ont permis de publier plusieurs travaux. Une première partie des moyens du programme a été mobilisée pour tester l'application d'un Indicateur de Soutenabilité forte - *Environmental Sustainability GAP* (ESGAP) au Kenya et au Vietnam et se sont accompagnées de deux publications scientifiques sur la construction de standards nationaux de soutenabilité environnementale basés sur la science ainsi qu'une application concrète de ce cadre à l'Europe des 27⁴¹ (non financé directement par ECOPRONAT). Les résultats (publiés début 2021) sont prometteurs tout en révélant les difficultés pratiques d'accessibilité et d'agrégation d'une multitude de données environnementales. Le PNUE a également montré les avantages de l'intégration de la soutenabilité forte dans la mesure des effets environnementaux des ODDs dans son dernier rapport "*Measuring Progress*"⁴².

A l'issu d'un appel à projets de recherche ouvert publié sur le site de l'AFD, deux projets de recherches ont été sélectionnés et engagés en Afrique du Sud et au Mozambique visant à évaluer comment mieux intégrer la biodiversité dans les activités et politiques de développement agricole. Deux nouveaux appels à projets de recherches ouverts ont été

⁴¹ Usubiaga-Liaño, Arkaitz et Paul Ekins.. 2021a. « **Time for Science-Based National Targets for Environmental Sustainability: An Assessment of Existing Metrics and the ESGAP Framework.** » *Frontiers in Environmental Science* 9. <https://www.frontiersin.org/article/10.3389/fenvs.2021.761377>.

Usubiaga-Liaño, Arkaitz et Paul Ekins. 2021b. « **Monitoring the Environmental Sustainability of Countries through the Strong Environmental Sustainability Index.** » *Ecological Indicators* 132: 108281. doi:[10.1016/j.ecolind.2021.108281](https://doi.org/10.1016/j.ecolind.2021.108281).

⁴² <https://www.unep.org/resources/publication/measuring-progress-environment-and-sdgs>

publiés. Le premier vise à sélectionner des recherches sur le passage à l'échelle des solutions fondées sur la nature et restaurations écologiques de grande ampleur, alors que le second vise à l'évaluation de la soutenabilité environnementale forte dans les pays en développement.

Avec le *Global Development Network* (GDN), le programme de recherche ECOPRONAT a contractualisé le lancement d'un appel à projets de recherche sur les thématiques d'intégration transversale de la biodiversité à destination des chercheurs du Sud avec un appui de plusieurs mentors internationaux. Cinq lauréats de l'appel (4 femmes et un homme, chercheurs du Sud) ont obtenu une bourse de recherche de deux ans sous forme d'un « prix biodiversité ».

Une thèse CIFRE est engagée sur les enjeux de gouvernance de la biodiversité marine dans le domaine hauturier (eaux internationales, ZEE) en mobilisant le champ d'étude des communs. La thèse examine dans quelle mesure la production de l'espace hauturier par des efforts de conservation de la biodiversité marine mène à des constructions de communs. Les travaux s'appuient en particulier sur un projet du FFEM contribuant à la protection du dôme thermal du Costa Rica dans l'océan Pacifique.

L'équipe GEMMES développe par ailleurs un modèle macroéconomique Nord-Sud incorporant la dynamique des forêts tropicales et boréales dans un module climatique élargi.

Ce travail modélise les interdépendances Nord-Sud en termes financiers, économiques et écologiques, liées aux franchissements de seuils dans les processus climatiques.

En coopération avec des chercheurs de la Banque de France, de l'Office Français de la Biodiversité et de CDC Biodiversité, un document de travail sur l'exposition du secteur financier français aux risques liés à la dégradation de la biodiversité a été publié⁴³. En cohérence avec l'approche en cours de développement sur l'évaluation du risque bancaire lié au climat, l'article propose un cadre conceptuel d'appréciation des risques

pour la stabilité financière liés à des chocs physiques (dégradation des services rendus par la nature) et des chocs de transition (exposition des activités fortement impactantes aux mesures de transition) en développant l'approche du rapport « *Indebted to Nature* » publié par la Banque centrale des Pays Bas. L'adaptation et le développement de la démarche dans un pays d'intervention de l'AFD est en cours de discussion (possiblement l'Afrique du Sud). Des travaux sont également engagés sur les scénarios de biodiversité qui doivent comme pour le climat alimenter les analyses des transitions et de possibles futurs « stress tests ».

⁴³ <https://publications.banque-france.fr/un-printemps-silencieux-pour-le-systeme-financier-vers-une-estimation-des-risques-financiers-lies-la>

3.Projets emblématiques 2021

Royaume du Maroc - Programme d'appui à la stratégie Forêts du Maroc 2020-2030 - prêt souverain de 100 M€ + subvention AFD de 3 M€

Le programme « Ghabati, Hayati » (« Ma forêt, ma Vie ») agira tant à l'échelle nationale que locale dans le but d'accompagner une gestion durable des forêts et parcs nationaux du Maroc, contribuant à une transition bas carbone, résiliente et inclusive du pays et à la protection et au maintien de sa biodiversité.

Le projet vise à renforcer l'intégration de la lutte contre les changements climatiques dans la stratégie nationale Forêts du Maroc, et à renforcer les pratiques et outils de préservation de la biodiversité et du patrimoine naturel. Il vise également à développer à grande échelle l'approche participative et inclusive dans la gestion forestière et des aires protégées. Il approfondira la connaissance scientifique des écosystèmes forestiers marocains, notamment des services écosystémiques, sociaux et économiques associés. Enfin, il accompagnera la refonte institutionnelle du Département des Eaux et Forêts.

Ces objectifs spécifiques s'accompagnent d'un objectif transversal de réduction des inégalités entre les femmes et les hommes, visant une plus grande intégration des enjeux de genre dans les politiques publiques liées au secteur forestier.

Prévu sur une durée de quatre ans, le programme se mettra en œuvre sous forme d'un financement budgétaire de politique publique, accompagné d'une assistance technique pilotée par Expertise France. En parallèle, le gouvernement a sollicité une subvention du FFEM, afin de mettre en œuvre un projet pilote de conservation et de valorisation de la biodiversité dans le parc national d'Ifrane.

République Socialiste du Vietnam - Projet de lutte contre l'érosion côtière de la Province de Ca Mau – Prêt souverain de 20 M€ + subvention déléguée de l'UE de 3,8 M€

L'objectif global est d'améliorer la capacité d'adaptation de la Province de Ca Mau face aux catastrophes naturelles et au changement climatique, et de contribuer au développement économique durable de la province.

Le projet a pour objectif de créer des conditions favorables au développement socio-économique de la zone côtière Est de la Province via la construction d'une digue côtière intégrée dans le système de digues de mer national. Il vise aussi à créer un système de protection côtière contre l'érosion entre les estuaires de Ong Doc et Bay Hap basé sur la combinaison d'infrastructures grises et vertes (construction de brise-lames, renforcement et protection de la ceinture de mangrove). Il apportera un soutien aux populations côtières pour une gestion durable des zones de mangroves et pour la mise en œuvre de pratiques agricoles rentables et performantes d'un point de vue environnemental et social. Enfin, il appuiera la Province de Ca Mau dans la réflexion et la définition d'une politique de Gestion Intégrée des Zones Côtières à l'échelle de la Province.

République d'Equateur - Projet d'appui au développement et à la mise en œuvre d'une politique publique nationale de bioéconomie durable - Prêt souverain de 100 M\$ + programme d'assistance technique (FAPS) de 1,5 M€

La finalité du financement budgétaire de politiques publiques « EcoBioEcuador » est d'appuyer le développement et la mise en œuvre d'une politique publique de bioéconomie qui permette de diversifier le tissu productif, de s'assurer du bien-être des populations, et de renforcer la conservation de la biodiversité et la lutte contre le changement climatique.

Il s'appuie sur une matrice de politique publique qui a été construite via un processus participatif pluri-acteurs en 2020 et 2021. Feuille de route du dialogue de politique publique visé au cours des années 2022-2025 (trois ans), cette matrice s'organise en quatre objectifs principaux : développer le cadre juridique et institutionnel nécessaire à la mise en œuvre de la politique publique visée, assurer les leviers opérationnels, techniques et financiers sous-jacents au développement de services et produits bioéconomiques, assurer un suivi et un contrôle adaptés des impacts sociaux et environnementaux qui pourraient découler du développement de ce nouveau secteur économique et s'assurer en parallèle que le secteur de la conservation se renforce effectivement.

République Populaire de Chine – Projet de restauration écologique du lac Shi – Prêt souverain de 70 M€

Le projet se situe dans la périphérie de la ville de Wuhan, dans la partie aval du fleuve Yang Tsé. La région est riche en zones humides propices à la biodiversité. Elle accueille les oiseaux migrants du couloir Est asiatique-australien, menacé par un développement urbain intense.

L'objectif principal du projet est de restaurer le milieu aquatique et la fonctionnalité du réseau hydrographique autour du lac Shi, avec quatre objectifs spécifiques. Tout d'abord, la prévention des risques et la restauration hydraulique du système avec un objectif de

protection d'une période de retour de 50 ans et la capacité de résister à la période de retour centennale sans dommages excessifs. Puis, la restauration de la qualité de l'eau du lac Shi avec un objectif de niveau IV en 2023 puis de niveau III en 2030 (conformément aux normes chinoises). Il vise également à restaurer l'écologie du lac Shi pour rétablir un écosystème fonctionnel en hébergeant une biodiversité retrouvée. Enfin, il souhaite mettre en place un système fonctionnel et efficace de suivi et d'exploitation des infrastructures hydrauliques pour assurer le maintien de la qualité du milieu et la gestion de l'eau (en particulier en période d'inondation).

4.Synthèse des indicateurs de suivi

N	Indicateurs de suivi	Cible	Moyenne 2015-19	2015	2016	2017	2018	2019	2020
1	Montant des engagements annuels de l'AFD en faveur de la biodiversité	160 M€/an	361,5M€	252,9 M€	337,4 M€	314 M€	446 M€	457M€	564 M€
2	Part des subventions (au sens du COM) au bénéfice de la conservation de la biodiversité allouée aux pays pauvres prioritaires	75 %	52,3	61,4 %	76,7 %	54,4 %	32,8 %	36 %	30 %
3 a	Part des engagements annuels en matière de biodiversité allouée en faveur de la protection, la restauration, la gestion et la valorisation des écosystèmes et du partage équitable des bénéfices de leur mise en valeur (marqueur de Rio 2)	75 % (Soit 120 M€/an)	46,1 % (164,5M€)	64,6 % (163,4 M€)	47,7 % (161 M€)	24,7 % (77 M€)	62,1 % (277 M€)	31,5 % (144M€)	16 % (96M€)
3 b	Part des engagements annuels en matière de biodiversité allouée en faveur de l'intégration de la conservation des écosystèmes dans toutes les politiques de développement sectorielles (marqueur de Rio 1)	21 % (Soit 34 M€/an)	52,2 % (191,4 M€)	32,8 % (82,9 M€)	50,66 % (170,9 M€)	72,9 % (229 M€)	36,1 % (161M€)	68,5 % (313M€)	84 %
3 c	Part des engagements annuels en matière de biodiversité allouée en faveur du renforcement des partenariats entre acteurs français et internationaux, publics, privés, scientifiques et associatifs (partenariats COPAR, DPO, UICN)			2,6 % (6,6 M€)	1,63 % (5,5 M€)	2,4 % (7 M€)	1,8 % (8 M€)	n.d	n.d
4 a	Superficies bénéficiant de programmes de conservation/ restauration de la biodiversité en millions d'hectares	n.d.		26,656	16,219	15,834	1,350	6,235	12,134
4 b	Superficies bénéficiant de programmes de gestion durable des ressources et/ou du foncier en million d'hectares	n.d.		10,812	0,808	4,484	3,690	12,515	29,74
5	Nb d'agents non experts de la biodiversité formés	25/an		20	15	20	20	23	n.d
5 a	Part des managers (directeurs agence, responsables siège) ds les agents formés	n.d.		0 %	13 %	0 %	10 %	13 %	n.d

La nouvelle stratégie Eau et assainissement du groupe AFD

#ODD6

Au cœur des équilibres des écosystèmes et des sociétés, l'eau est un facteur essentiel de la biodiversité, de la sécurité alimentaire, de la santé, de l'égalité femmes-hommes ou encore de la paix. Face aux effets combinés de la croissance démographique et des changements climatiques, la ressource en eau est sous pression : près de 4 milliards de personnes vivent d'ores et déjà dans des zones touchées par des pénuries et la qualité des masses d'eau est partout menacée. Les catastrophes liées à l'eau sont également une source croissante de désastres humanitaires.

Si l'accès à l'eau et l'assainissement a été reconnu comme un droit humain par les Nations unies en 2010, de nombreux progrès restent à accomplir : 2 milliards de personnes n'ont pas accès à un service d'eau potable de qualité à domicile, et près d'une personne sur deux ne dispose pas d'un assainissement adapté. L'impact majeur de ces services en matière de santé publique a été remis en lumière par la pandémie de Covid-19.

Face à ces défis, le groupe AFD apporte des solutions visant à concilier la satisfaction des besoins humains et environnementaux et à construire la résilience des territoires et des populations. Les financements de l'AFD permettent ainsi la construction d'infrastructures, le développement de solutions fondées sur la nature et la mise en place d'institutions et de services d'eau et d'assainissement de qualité au bénéfice de toutes les populations, y compris les plus vulnérables.

Les axes stratégiques d'intervention du groupe AFD dans le secteur de l'eau et de l'assainissement s'articulent autour de l'atteinte des Objectifs de développement durable (ODD) et de la mise en œuvre des accords internationaux sur le climat et la biodiversité.

Réduire les inégalités d'accès à l'eau et à l'assainissement

Le groupe AFD investit pour le développement des services à travers des infrastructures aussi bien collectives que décentralisées. Il met l'accent sur les besoins en matière d'assainissement ainsi que sur la réduction des inégalités géographiques et sociales, en particulier pour les femmes et les filles et dans les zones de crises et conflits.

Agir à l'échelle territoriale pour plus de résilience climatique et écologique

Le groupe AFD promeut la gestion intégrée des ressources en eau et du risque d'inondations à l'échelle des territoires. Il veille à développer l'efficacité et la sobriété des services d'eau et d'assainissement, leur contribution à l'économie

circulaire ainsi que l'utilisation de solutions fondées sur la nature.

Améliorer la gouvernance pour des services performants et pérennes

L'appui aux réformes de gouvernance sectorielle à tous les niveaux et le renforcement des capacités de l'ensemble des acteurs sont au cœur de l'action du groupe AFD. La sensibilisation à l'hygiène et la participation citoyenne sont aussi considérées comme des clés de changement.

Ce cadre d'intervention sectoriel s'articule également autour de trois accélérateurs d'action :

- les partenariats
- l'innovation
- la connaissance

1. En 2021, un milliard d'euros au bénéfice du secteur de l'eau et de l'assainissement

En 2021, l'AFD a octroyé 1 Md€ au bénéfice du secteur de l'eau et de l'assainissement⁴⁴, soit un niveau équivalent aux engagements moyens de la période 2014-2019, et à ceux de 2020. Les financements autorisés en Afrique (y compris le Maghreb), historiquement bas en 2020, retrouvent un niveau significatif de 36 % en 2021. La première zone d'intervention reste l'Asie et le Moyen-Orient (40 %). L'effort sur les zones particulièrement fragiles, par exemple en Afrique (Mauritanie, Burkina Faso, Djibouti, Éthiopie, RCA et Tchad) ou au Moyen-Orient (Irak, Territoires autonomes palestiniens), reste

important. **Le montant des prêts représente 85 % des autorisations.** Si le prêt souverain reste l'outil financier principal (54 %), l'année 2021 est marquée par une proportion importante de prêts non souverains (31 %) octroyés à des contreparties publiques au Maroc (100 M€), au Brésil (45 M€) et en Colombie (180 M€).

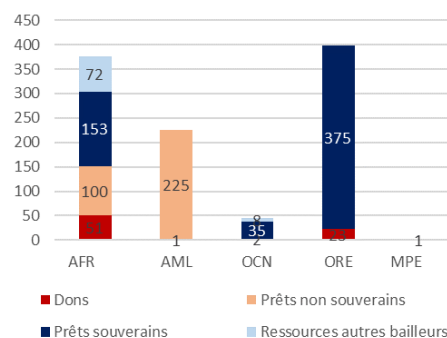
Après deux années de dotations exceptionnelles en subventions, le montant total des dons s'établit à près de 160 M€ et s'approche ainsi de la moyenne annuelle durant la période 2014-2019 (150 M€).

Les subventions de l'État français se maintiennent à 80 M€ (contre 105 M€ en 2020) et les délégations de fonds de l'Union européenne sont de 80 M€ (contre 191 M€ en 2020). Les dons de l'État français sont concentrés à 64 % sur l'Afrique et à 63 % sur les pays prioritaires de l'aide française. L'effort financier de la France (180 M€ dont 100 M€ de subventions de bonification des prêts et 80 M€ de dons) a été dirigé à 74 % vers l'Afrique et le Moyen-Orient.

Lutter contre le changement climatique

Correspondant au secteur CAD/CICID Eau et Assainissement (hors traitement des déchets) et au

Autorisations de financement (M€) "Eau et assainissement" dde l'AFD dans les Etats étrangers - 2021



En 2021, le secteur de l'eau et de l'assainissement maintient sa contribution importante à la lutte contre le dérèglement climatique : 100 % des projets sont porteurs de co-bénéfices climat, ce qui représente 90 % du total des financements, soit 902 M€. Ces projets permettront à la fois de mieux connaître la ressource en eau, de la préserver en quantité et qualité, de diminuer la vulnérabilité sanitaire des populations et de valoriser des logiques d'économie circulaire.

35 % des engagements financiers du groupe AFD alloués à des projets d'adaptation aux effets du changement climatique concernent le secteur de l'eau et de l'assainissement en 2021.

secteur CAD/CICID Protection de l'environnement général / Prévention et lutte contre les inondations ⁴⁴

Des projets avec des objectifs transversaux :

- **Appui à la gouvernance et gestion des services : 74 % (en nombre de projets)**

Plusieurs financements octroyés en 2021 contribueront à l'amélioration de la gouvernance et au renforcement de capacités, qui représentent une priorité au cœur de l'approche sectorielle de l'AFD. On peut en particulier mentionner l'octroi d'un prêt de politique publique (PrPP) de 30 M€ à la Géorgie et d'une subvention de 15 M€ à Djibouti pour un projet d'appui de l'Office National des Eaux et de l'Assainissement de Djibouti (ONEAD).

- **Assainissement : 36 % (en montant)**

La part des financements consacrée à l'assainissement atteint presque la cible de 40 %, soit 383 M€. L'AFD a par exemple approuvé un prêt de 80 M€ pour financer le projet d'assainissement et de drainage pluvial de la municipalité d'Al Kahlidiya en Irak et un prêt de 52 M€ accompagné d'une subvention de 25 M€ de l'Union Européenne pour la réhabilitation de la station d'épuration d'Helwan au Sud du Caire.

- **Impact positif sur l'égalité femmes-hommes: 61 % (en montant)**

La contribution des projets du secteur à l'égalité femmes-hommes a atteint en 2021 un niveau élevé, avec 61 % des projets ayant un impact positif. Le genre était l'objectif principal/transversal de deux projets en 2021, dont un financement innovant pour la mise en place d'un contrat à impact de développement pour la Gestion de la santé et de l'hygiène menstruelle.

- **Biodiversité : 210 M€ de contribution**, soit 36 % des engagements de l'AFD en faveur de la biodiversité en 2021. Le secteur contribue chaque année davantage encore aux engagements de l'AFD en faveur de la biodiversité. La contribution atteint 210 M€ en 2021, notamment à travers des projets promouvant des solutions fondées sur la nature et de gestion concertée de la ressource. Il s'agit notamment d'un prêt de 70 M€ pour la restauration écologique du Lac Shi dans la ville de Wuhan en Chine, d'une subvention de 6 M€ pour protéger les ressources en eau de la région du grand Dakar, au Sénégal, et d'un projet de valorisation de la ressource en eau en Mauritanie afin notamment de prévenir les risques de conflits entre éleveurs et agriculteurs.

Les financements autorisés en 2021 dans les États étrangers permettront dans les prochaines années à :

- **2,6 millions de personnes** de bénéficier d'un service d'alimentation en eau potable géré en toute sécurité
- **5,3 millions de personnes** de bénéficier d'un service élémentaire d'alimentation en eau potable
- **4,9 millions de personnes** de bénéficier d'un service d'assainissement géré en toute sécurité
- **394 000 personnes** de bénéficier d'un service élémentaire d'assainissement

Ces projets permettront également d'augmenter la capacité de production d'eau potable de 554 000 m³/j et la capacité de traitement des eaux usées de 2,4 millions équivalents-habitants, et de sensibiliser 1,7 millions de personnes à l'hygiène.

Enfin, les engagements de l'AFD dans le secteur de l'eau et de l'assainissement en 2021 permettront à **950 000 personnes** de bénéficier d'aménagements / équipements de gestion du risque d'inondations.

En 2021, l'AFD a concrétisé 884 M€ d'autorisations de financement par la signature de 68 conventions au bénéfice du secteur de l'eau et de l'assainissement.

2. Nouveaux projets emblématiques en 2021

Irak : Contribuer à l'assainissement urbain collectif- prêt de 80 M€

Après quatre décennies de guerres et de sanctions, l'Irak a des besoins de reconstruction massifs. La France y contribue en mettant à disposition une enveloppe de financements de 1 Md€. Dans ce cadre, en 2021, l'AFD a accordé au gouvernement irakien un prêt de 80 M€ pour le service d'assainissement à Al Khalidiya, zone particulièrement touchée par les conflits récents située au nord-ouest de Bagdad. Le projet prévoit la construction de 200 km de réseaux et d'une station d'épuration pour une population à terme de 110 000 habitants.

Sénégal : Préserver les ressources en eaux souterraines de la zone de Pout - Subvention de 6 M€

Pour faire face à la surexploitation de la nappe, dont la capacité de recharge naturelle diminue du fait des effets du changement climatique, l'AFD apporte une subvention de 6 M€ pour un projet de préservation des ressources en eau de la zone de Pout. En utilisant des solutions fondées sur la nature, il permettra notamment la mise en place d'une gouvernance participative des ressources, l'amélioration des pratiques agricoles sur environ 27 000 ha et touchant 60 000 maraîchers, et la préservation des sols contre l'érosion.

Djibouti : Améliorer la performance de l'Oned pour un service d'eau de qualité - Dons à hauteur de 15 M€ de l'AFD et l'UE

Avec la mise en service de nouvelles infrastructures d'eau potable stratégiques, l'Office national de l'eau et de l'assainissement à Djibouti (Oned) fait face à une plus grande complexité technique de ses activités. Le projet Prospero, financé en dons à hauteur de 15 M€ par l'AFD et l'UE, vise à améliorer les performances et les conditions d'exploitation du service d'eau : il s'appuiera sur un assistant-exploitant, dont la rémunération sera en partie

liée à l'atteinte d'objectifs de qualité du service et d'amélioration des résultats financiers de l'Oned.

Éthiopie : Améliorer l'hygiène menstruelle pour l'autonomisation des femmes - Subvention de 3 M€

Bien qu'il ait un impact majeur sur la vie et l'émancipation des femmes, le sujet de la gestion de l'hygiène menstruelle (GHM) reste tabou et sous-investi. Le projet, financé par une subvention de 3 M€, utilise un outil financier innovant mobilisant la finance privée, le Development Impact Bond (DIB), au service d'un programme intégré d'amélioration de la GHM dans la ville d'Adama. Il inclura une évaluation d'impact rigoureuse et permettra un dialogue de politique publique avec les autorités.

Durant l'année 2021, les résultats obtenus par les projets financés par l'AFD sont les suivants :

- **3,1 millions de personnes** de bénéficier d'un service d'alimentation en eau potable géré en toute sécurité
- **23 000 personnes** de bénéficier d'un service élémentaire d'alimentation en eau potable
- **1 million de personnes** de bénéficier d'un service d'assainissement géré en toute sécurité
- **53 000 personnes** de bénéficier d'un service élémentaire d'assainissement

Les projets en cours d'exécution ont également permis d'augmenter la capacité de production d'eau potable de 505 000 m³/j et la capacité de traitement des eaux usées de 82 000 équivalents-habitants, et de sensibiliser 115 500 personnes à l'hygiène.

Enfin, durant l'année 2021, les projets en cours d'exécution ont permis à **100 000 personnes** de bénéficier d'aménagements / équipements de gestion du risque d'inondations.

3. Production de connaissances, partenariats et évaluation

En 2021, l'AFD a déployé quatre partenariats financiers, dont un nouveau avec le think tank néerlandais IRC et trois renouvelés avec The Nature Conservancy (TNC), l'Office international de l'eau (OIEau) et le Partenariat français pour l'eau (PFE).

Le partenariat avec l'IRC vient soutenir le secrétariat de la Water Finance Coalition. Créée dans le cadre du premier sommet Finance en commun de novembre 2020, cette coalition, présidée par l'AFD et la banque mexicaine Banobras, vise à explorer le potentiel de mobilisation des banques publiques de développement pour accroître le financement du secteur de l'eau et de l'assainissement. Elle permet des échanges de bonnes pratiques, de la production de connaissances (une première étude a été publiée en 2021) et des actions de plaidoyer.

Les partenariats et la production de connaissances ont continué de mettre l'accent sur la problématique des ressources en eau et des liens avec le changement climatique et la préservation de la biodiversité. Les activités développées avec TNC pour la promotion de la solidarité entre acteurs d'un bassin-versant se sont poursuivies. Un guide sur les solutions fondées sur la nature a été produit, des formations préparées et deux actions pilotes

pour le développement de mécanismes de paiement pour services environnementaux ont été menées au Sénégal et au Kenya.

Avec l'appui de l'OIEau, l'innovation dans la production de données hydrologiques continue d'être encouragée dans le cadre du groupe de travail (CNES, IRD, AFD, etc.) sur la mesure par satellite des hauteurs d'eau, désormais applicable sur plusieurs grands bassins africains, en complément d'autres efforts de financement pour la maîtrise des mesures hydrométéorologiques au sol. L'OIEau a également participé aux côtés de l'AFD à la formulation d'une Initiative « Équipe Europe » avec l'UE et plusieurs pays européens sur les eaux transfrontalières en Afrique. Un nouveau projet avec l'IRD a par ailleurs démarré sur le grand cycle de l'eau et ses perturbations du fait des pressions anthropiques et du changement climatique.

Le partenariat initié en 2020 avec Wash United, ONG spécialisée sur la sensibilisation à la gestion de l'hygiène menstruelle (GHM), a permis de contribuer au développement d'une campagne mondiale autour de la journée mondiale consacrée à ce sujet clé pour l'émancipation des femmes et des filles ainsi qu'à la mobilisation lors du Forum Génération Égalité de 2021.

4. Indicateurs de suivi des activités dans le domaine de l'eau et l'assainissement

Objectifs chiffrés	2016	2017	2017	2019	2020	2021
Moyens mis en œuvre (par géographie)						
Autorisations d'engagement dans les EE	1188 M€	1178 M€	957 M€	1249 M€	961 M€	1045 M€
dont Afrique (y compris le Maghreb)				450 M€	136 M€	376
dont Amérique latine				36 M€	121 M€	226
dont Asie (y compris le Moyen-Orient)				757 M€	617 M€	398
dont Océans Indien, Pacifique et Caraïbes (hors OM français)				2,3 M€	81 M€	44
Autorisations d'engagement dans les Outre-mer	45 M€	78 M€	7 M€	38 M€	32 M€	5
Moyens mis en œuvre (contenu des projets)						
Montant des projets avec co-bénéfice Climat	393 M€	560 M€	630 M€	825 M€	727 M€	902
Part des projets avec renforcement des capacités	75 %	88 %	91 %	74 %	86 %	74 %
Part des projets avec composante IEC - hygiène	25 %	52 %	30 %	29 %	48 %	26 %
Part des projets avec un impact positif sur le genre	45 %	36 %	70 %	55 %	66 %	61 %
Part des projets en cofinancement (en montant)	50 %	44 %	21 %	7 %	51 %	43 %
Part des projets avec composante assainissement (en montant)	13 %	26 %	33 %	40 %	40 %	36 %
Résultats escomptés						
Nombre de personnes bénéficiant d'un service d'alimentation en eau potable géré en toute sécurité			4 millions	5,3 millions	4,8 millions	2,6 millions
Nombre de personnes bénéficiant d'un service élémentaire d'alimentation en eau potable			300 000	1,3 million	681 000	5,3 millions
Nombre de personnes bénéficiant d'un service d'assainissement géré en toute sécurité			1 million	1,9 million	645 000	4,9 millions
Nombre de personnes bénéficiant d'un service élémentaire d'assainissement			84 000	1,4 million	192 000	394 0

Stratégie Villes durables (2020)

#ODD 11

A travers la stratégie « Villes durables », l'AFD finance, promeut et accompagne le développement de villes durables, inclusives socialement, productives économiquement et résilientes sur le plan environnemental, pour que les habitants bénéficient d'une qualité de vie convenable et des avantages économiques consubstantiels à une concentration urbaine maîtrisée.

Dans ce cadre, l'AFD intervient à la fois sur les enjeux d'atténuation (sobriété des villes) et d'adaptation (résilience au changement climatique), par la mise en œuvre d'une approche transversale « ville et climat ».

En complément de cette approche transversale « ville et climat », la stratégie se décline en trois objectifs stratégiques et trois accélérateurs de la transition vers des villes durables :

- **Objectif 1 : Améliorer la qualité de vie des citoyens**, par l'amélioration de l'accès aux services urbains essentiels
- **Objectif 2 : Promouvoir un développement urbain durable des territoires**, adapté à leurs spécificités (centres-villes, patrimoine bâti, quartiers précaires, villes en sortie de crise, grands projets urbains, villes intermédiaires)
- **Objectif 3 : Renforcer les acteurs locaux en charge de la ville**, à travers le soutien à la décentralisation et l'accès des villes au financement
- **Accélérateurs** : le laboratoire d'innovation urbaine, le numérique, le renforcement des partenariats.

1. Bilan de la production financière en 2021

En 2021, les engagements de l'AFD en faveur de la ville durable se sont élevés à près de 2,1 Mds€⁴⁵, dont 400 M€ en Afrique, 152 M€ en Amérique latine, 872 M€ dans la région Orient et 660 M€ dans la région des Trois Océans (657 M€ dans l'Outre-mer français et 2,4 M€ dans les États étrangers). Un financement multi-pays de 3,2 M€ pour soutenir les politiques publiques de logement a également été approuvé.

En Afrique, l'AFD a notamment octroyé (i) un financement pour améliorer la qualité de vie et l'accès aux services urbains de base des populations de cinq quartiers défavorisés et sous-équipés d'Abidjan (Côte d'Ivoire), (ii) un financement pour soutenir le développement économique local durable de la ville de Bobo-

Dioulasso (Burkina Faso), à travers la mise en œuvre d'une politique fiscale et territoriale, sous l'angle des équipements marchands, (iii) un nouveau prêt non-souverain à la Holding Al Omrane, opérateur public d'aménagement et de logement au Maroc, en faveur d'un programme pluriannuel de construction de logements abordables à performance énergétique, d'opérations de résorption de l'habitat insalubre et d'aménagement de deux nouveaux pôles urbains.

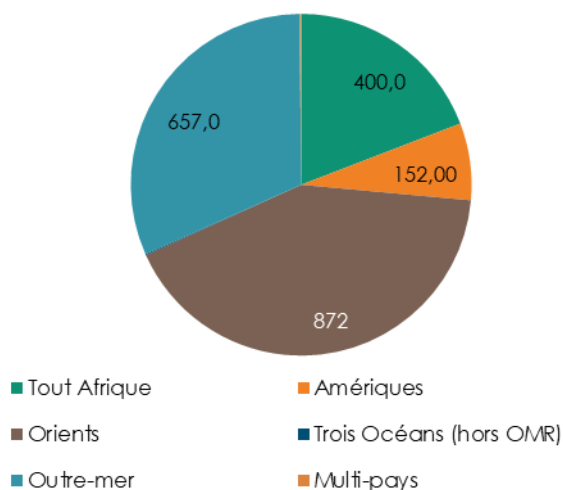
En Amérique latine, l'AFD a notamment octroyé un financement budgétaire de politique publique en appui à la trajectoire durable et bas carbone du Costa Rica axée sur trois secteurs thématiques (construction durable, gestion des

⁴⁵ Ce montant inclut l'ensemble des financements contribuant à la ville durable.

déchets solides, transition juste) et un secteur transversal (promotion de l'égalité de genre).

Dans la zone Orients, l'AFD a octroyé le financement de plusieurs projets et programmes dont : (i) un financement budgétaire de politique publique pour soutenir la feuille de route de prévention et de gestion des risques de catastrophes naturelles et d'adaptation au changement climatique au niveau local aux Philippines ; (ii) la phase 2 du programme CITIIS en Inde pour l'amélioration de la gouvernance urbaine, à travers des interventions résilientes à tous les niveaux de gouvernement et l'appui technique et financier à une quinzaine de projets de villes intelligentes ; (iii) un prêt budgétaire de politique publique pour accompagner l'adoption et la mise en œuvre de la loi sur le changement climatique en Serbie et sa déclinaison sur le volet urbain durable et résilient.

AUTORISATIONS DE financement (M€) EN 2021
RÉPARTITION PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE



Dans la région des Trois Océans, le financement auprès des collectivités ultramarines françaises a représenté près de 657 M€ d'engagements. Ces octrois concernent en particulier (i) de nombreux prêts aux collectivités locales pour le financement de leurs programmes

d'investissements, notamment sur le secteur de la gestion des déchets solides ; (ii) des assistances techniques et assistances à maîtrises d'ouvrage pour accompagner des collectivités dans leurs projets d'investissement ; (iii) un nouveau financement d'urgence de réponse à la crise Covid-19 en Polynésie française, réalisé pour le compte de l'État. Dans les États étrangers de la zone Trois Océans, l'AFD a financé un programme multi-pays pour lutter contre la pollution causée par les déchets plastiques et soutenir la structuration d'une filière de collecte et de traitement de ces déchets dans les États de la Caraïbe orientale.

En termes de répartition des produits financiers, les prêts souverains représentent plus de 51 % des engagements, les prêts non souverains 8 % et les subventions (y compris C2D et délégations de fonds européens) 6 %. La part des prêts Outre-mer s'élève à 34 %. L'année 2021 a également vu le financement de la préparation de 14 projets urbains et d'appui aux collectivités locales (total de 5,2 M€), sur des instruments FAPS et FEXTE.

2. Partenariats et production de connaissances

Par ailleurs, en 2021, le déploiement de la plateforme sectorielle Villes durables s'est renforcé. Il s'agit d'une communauté transversale et opérationnelle rassemblant tous les agents du Groupe (AFD, Proparco et Expertise France) intervenant sur le secteur des villes durables. Accueillant près de 270 personnes, elle vise à développer et renforcer l'expertise du groupe AFD autour du secteur et à créer du lien à tous les niveaux, à Paris comme dans le réseau. C'est un outil essentiel en termes de partage de connaissances et de savoir-faire, mais également en termes d'activités opérationnelles, notamment pour les agences (accès à différentes ressources pour structurer l'activité de prospection et projeter leur activité à moyen terme), et ce dans une optique globale d'amélioration de la qualité et du suivi des projets villes durables.

En matière de production de connaissance et de capitalisation, l'AFD a produit en 2021 plusieurs publications sur le secteur du logement (au Liban, en Jordanie, en Equateur), un guide conjoint avec l'ADEME sur les solutions de rafraîchissement urbain à l'international, ainsi qu'un guide interne pour les équipes AFD sur la biodiversité en ville.

L'AFD a également participé à plusieurs événements tels que la COP 26, ainsi qu'à des

conférences et webinaires sur différents thèmes de la ville durable, comme les innovations urbaines, la prise en compte du genre dans les projets urbains, la biodiversité en ville, le logement, les villes résilientes en Afrique, etc., organisés par UN Habitat, UNCDF, ICLEI, IUCN, le FMDV notamment.

3.Projets emblématiques en 2021

Projets octroyés en 2021

Maroc : Financement d'un programme de logement abordable et d'aménagement urbain durable – prêt non souverain de 150 M€ ; délégation de l'Union européenne de 3M€ ; Assistance Technique sur FAPS de 500 000€

L'AFD finance une partie du programme d'investissement triennal de la Holding Al Omrane, opérateur public pivot de l'État dans le domaine de l'aménagement urbain et de la production de logements abordables, afin de soutenir l'accès à une offre de logements abordables et durables qui favorise la mixité sociale et l'inclusion socioéconomique. Ce projet promeut une urbanisation maîtrisée à travers un aménagement durable des villes et une amélioration du cadre de vie pour les citoyens. Ce prêt non souverain est assorti de deux composantes d'assistance technique, tout d'abord pour financer une partie des surcoûts à l'investissement et les coûts de l'assistance technique de la production de logements à performance énergétique et thermique – sur fonds délégués de l'Union Européenne. Puis, pour appuyer la montée en puissance de l'accompagnement social des ménages et des actions favorisant leur insertion socio-économique dans le cadre des opérations de résorption de l'habitat insalubre – sur fonds AFD (FAPS). Ce financement contribue ainsi à un développement urbain sobre en carbone, vecteur de consolidation du contrat social, véhicule de stabilité, de cohésion et de

réduction des inégalités. Il devrait bénéficier à près de 170 000 personnes.

Philippines : Programme national de réduction des risques de catastrophes naturelles à l'échelle locale - prêt souverain de 250 M€ ; Assistance Technique sur FAPS de 300 000€ et Programme de coopération technique sur FEXTE de 300 000€

Le ministère des Finances de la République des Philippines et l'AFD ont signé un prêt budgétaire de politique publique de 250 millions d'euros pour soutenir la réduction des risques de catastrophes au niveau local ainsi que la préparation et la réponse face aux catastrophes. Les Philippines sont exposées à d'importantes catastrophes sismiques, volcaniques et météorologiques. Le pays est également considéré comme l'un des plus vulnérables aux impacts du changement climatique. Dans cet archipel, les autorités locales jouent un rôle central dans la prévention et la gestion des risques mais leurs capacités techniques et leurs ressources financières sont limitées.

Le programme de renforcement de la réduction des risques de catastrophes au niveau local, financé par l'AFD, appuiera le ministère de l'Intérieur et des Collectivités locales dans le processus de décentralisation du mandat et des services de réduction des risques de catastrophes et de gestion du changement climatique aux unités gouvernementales

locales. Il contribuera non seulement à renforcer les capacités des autorités locales, mais aussi à soutenir les programmes de réforme en cours dans tout le pays. Dans le même temps, il permettra de limiter les dommages causés par les catastrophes, de réduire le temps de réponse d'urgence après une catastrophe et de rendre la période de récupération plus efficace.

En complément du prêt souverain, une enveloppe d'un montant de 300 000€ sur ressource FAPS mobilisée pour financer un programme d'assistance technique viendra accompagner la mise en œuvre du programme de réforme du ministère de l'Intérieur et des Collectivités locales. Une subvention complémentaire sur ressource FEXTE de 300 000€ est également engagée pour un programme de coopération technique bilatérale avec le Centre français d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA).

Costa Rica : Financement budgétaire de politique publique en appui à la trajectoire durable et bas carbone du Costa Rica – prêt souverain de 150 M€ ; Programme de coopération technique sur FEXTE de 1,2 M€

L'AFD, à travers un prêt budgétaire de politique publique, apporte un soutien au gouvernement dans la mise en œuvre de sa trajectoire de décarbonation de l'économie, en cofinancement avec la Banque Interaméricaine de Développement. Le projet porte sur deux secteurs très émissifs, les déchets solides et la construction, ainsi que sur la mise en œuvre d'une transition juste.

Ce projet intègre trois composantes principales : la construction durable, la gestion intégrée des déchets et une composante transversale, la « transition juste ».

La réduction structurelle des inégalités entre les femmes et les hommes est aussi l'un des objectifs principaux du projet, et des mesures significatives sont intégrées dans chacune des composantes du projet (notamment le développement d'une stratégie nationale sur le genre et le logement ; l'élaboration d'un guide technique pour la conception d'écoquartiers

avec une perspective inclusive de genre ; la promotion de la formation pour l'emploi dans les secteurs productifs de l'économie verte, avec une approche de genre intégrée ; la publication d'un plan d'action sur l'égalité de genre et le changement climatique, etc.).

Ce financement budgétaire est accompagné d'un programme de coopération technique, financé sur subvention FEXTE, qui portera sur des thèmes sur lesquels l'AFD, et plus largement la France, peuvent apporter une valeur ajoutée (égalité de genre, déchets solides, normes de construction durable). Expertise France, membre du groupe AFD, assurera la coordination du projet et mobilisera les expertises techniques de ce programme de coopération technique.

Projets finalisés en 2021

Projet d'amélioration des conditions de vie pour les résidents de bidonvilles au Kenya finalisé en 2021 – prêt souverain de 32 M€

Face à une croissance de la population urbaine rapide au Kenya (de 4 % par an), le projet d'amélioration des conditions de vie pour les résidents de bidonvilles au Kenya (*Kenya Informal Settlements Improvement Project* ou KISIP) est un projet de réhabilitation des bidonvilles de quinze villes kényanes. L'objectif est d'améliorer les conditions de vie des résidents des bidonvilles à travers le financement d'infrastructures et l'amélioration des services. Un financement de 32M€ a été octroyé sous forme de prêt à la République du Kenya par l'AFD en 2011, en cofinancement avec la Banque Mondiale et la Coopération suédoise.

Les impacts du projet sont multiples :

- Amélioration de l'accès à l'eau.
- Amélioration de l'environnement suite à l'aménagement du drainage (moins de pollution et d'inondations).
- Morbidité réduite (choléra, malaria, typhoïde) en raison d'une amélioration des conditions de vie dans les bidonvilles.
- Sécurité améliorée suite aux investissements en éclairage public.

- Sécurité foncière améliorée suite à l'émission de titres de propriété aux résidents des bidonvilles.
- Mobilité améliorée suite à la réhabilitation des routes.

Le projet KISIP a bénéficié à près d'1,4 M d'habitants et d'habitantes des bidonvilles, dont la qualité de vie en ville a été améliorée.

Programme national d'aménagement des zones industrielles de dernière génération – Maroc – prêt non souverain de 150M€ et subvention de 500 000€

L'AFD a octroyé en 2011 un prêt non souverain à MEDZ, filiale du groupe Caisse des Dépôts et Gestion, en charge de la mise en œuvre des politiques publiques orientées vers le développement économique local, pour renforcer son rôle d'aménageur-développeur de plateformes industrielles intégrées et financer

son programme d'investissement 2010-2015 dans les parcs industriels, logistiques et off-shore à travers le pays. Le financement prévoit également une subvention de 500 000€ destinée à financer un appui à MEDZ en matière de reporting opérationnel, de suivi financier et de gestion environnementale.

L'objectif de ce financement, réalisé en cofinancement avec la BEI, étaient de contribuer au développement économique local, à la transformation de l'aménagement du territoire, à l'attractivité du territoire et à l'amélioration des conditions de vie des populations, par les emplois et la création d'infrastructures urbaines qui accompagnent le programme.

Finalisé en 2021, ce financement a notamment permis à près de 75 000 personnes de voir leurs activités génératrices de revenus ou leurs emplois soutenus.

4. Bilan des impacts

Résultats visés

Les engagements de l'AFD en 2021 dans le secteur du développement urbain et de l'appui aux collectivités locales permettront dans les prochaines années :

- à 29 M d'habitants et d'usagers de bénéficier d'une qualité de vie en ville améliorée, et notamment :
- à 9 M de personnes de bénéficier d'une amélioration des services urbains essentiels (eau, assainissement, gestion des déchets, électricité, énergie, etc.)
- à 3,4 M de personnes de bénéficier d'une amélioration des conditions d'habitation, d'accès aux espaces publics ou aux équipements urbains socio-collectifs
- à 53 000 personnes de voir leurs activités génératrices de revenus ou leur emploi soutenus
- à 4,8 M de personnes de bénéficier d'une amélioration des conditions de vie en ville suite à des crises
- à 250 000 structures intervenant dans l'urbain de bénéficier d'un renforcement de capacités techniques et/ou financières

Les engagements de l'AFD dans le secteur du développement urbain et de l'appui aux collectivités locales en 2021 sont alignés avec l'Accord de Paris. Ils participeront à la lutte contre le dérèglement climatique, en termes d'adaptation aux effets du changement climatique et d'atténuation des émissions de gaz à effet de serre.

Sur les engagements 2021 en faveur de la ville durable, les projets dans les États étrangers ont permis d'atteindre un co-bénéfice climat de 80 %. Cela se traduit en termes de volumes par une mobilisation de 890 M€ de co-bénéfices climat, dont 430 M€ en faveur de l'adaptation et 460 M€ en faveur de l'atténuation. En Outre-mer, les co-bénéfices climat des financements octroyés en 2021 s'élèvent à 28 %, soit 90 M€ (42 M€ en faveur de l'adaptation et 48 M€ en faveur de l'atténuation).

Les financements de l'AFD sur le secteur en 2021 permettront également une meilleure prise en compte des enjeux de genre dans les projets de développement urbain et d'appui aux collectivités locales.

Près de 50 % des engagements 2021 ont été pris en faveur du genre et de l'égalité femmes hommes dans les États étrangers.

Résultats obtenus

En 2021, les projets en cours d'exécution dans le secteur du développement urbain et de l'appui aux collectivités locales ont permis :

-à près de 11 M d'habitants et d'usagers de bénéficier d'une qualité de vie en ville améliorée, notamment :

-à plus de 4,7 M de personnes de bénéficier d'une amélioration des services urbains essentiels (eau, assainissement, électricité/énergie, gestion des déchets)

-à plus de 2,7 M personnes de bénéficier d'une amélioration des conditions d'habitation, de l'accès aux espaces publics ou aux équipements urbains socio-collectifs

-à plus de 10 700 personnes de voir leur emploi ou leurs activités génératrices de revenus soutenus

-à plus de 3 000 personnes de voir leurs conditions de vie en ville sécurisées suite à des crises

-à plus de 1560 structures intervenant dans le secteur de l'urbain de bénéficier d'un renforcement des capacités techniques/financières.

N°	Indicateurs de suivi	2019	2020	2021
1	Nombre d'habitants.es et d'usagers des villes dont la qualité de vie a été améliorée	6 505 000	6 581 000	10 962 000
2	Nombre de personnes bénéficiant d'une amélioration des services essentiels (eau, assainissement, énergie, gestion des déchets)	3 140 000	1 075 000	4 749 000
3	Nombre de personnes qui bénéficieront d'une amélioration des conditions d'habitation, d'accès aux espaces publics ou aux équipements urbains socio-collectifs	673 000	161 000	2 697 000
4	Nombre de personnes dont les activités génératrices de revenus ou l'emploi ont été soutenus	80 000	700	10 700
5	Nombre de personnes dont les conditions de vie urbaines ont été sécurisées suite à des crises	36 000	10 200	3 300
6	Nombre de personnes bénéficiant d'un accès amélioré aux transports durables (indicateur commun avec la stratégie Mobilité)	Nd.	Nd.	0
7	Nombre de structures intervenant dans le secteur urbain ayant bénéficié d'un renforcement de capacités (non agrégable dans le méta-indicateur)	1 356	1 771	1 563

Stratégie Mobilité et Transports (2019-2024)

#ODD 11 (Villes durables) et 9 (Infrastructures résilientes)

Le secteur des transports est l'un des plus touchés par les impacts de la crise de la Covid-19, à court terme du fait de la fragilisation des opérateurs publics et privés, et à plus long terme avec une modification attendue des comportements des usagers. Dans ce contexte, les orientations proposées dans le cadre stratégique Mobilité et Transports adopté en 2019 restent pleinement pertinentes et ont quatre grandes finalités :

- **Des systèmes de mobilité inclusifs,**
- **Des systèmes de mobilité « verts » et sobres en carbone,**
- **Des systèmes de mobilité performants, efficaces et pérennes,**
- **Enfin des systèmes de mobilité sûrs pour tous.**

Ces finalités se déclinent aux différentes échelles « territoriales » de la mobilité :

A l'échelle urbaine, l'enjeu est de promouvoir des villes « vivables » et inclusives (ODD 11), en contribuant à l'effort de décarbonation du secteur. Le transport collectif, qu'il soit assuré par des opérateurs publics ou privés, a été très fragilisé par la crise de la Covid-19. Or, pour éviter la congestion, la pollution de l'air, les inégalités d'accès aux services essentiels et aux opportunités, il faut continuer de soutenir le transport collectif. L'appui aux politiques locales et nationales de mobilité urbaine reste une priorité, notamment à travers le partenariat *MobiliseYourCity*. Parmi les nouveaux engagements 2021, des projets relativement « classiques » de transport collectif capacitaire ont été mis en place, comme les métros et tramways turcs, le métro de Saint Domingue ou le Bus à Haut Niveau de Service d'Agadir au Maroc. Au Cameroun, l'AFD a développé avec la Communauté urbaine de Yaoundé un projet original et inclusif, « Yaoundé Cœur de Ville », qui comprend des cheminements piétons et la professionnalisation des opérateurs de transport artisanal – puisque

la majorité des déplacements se fait soit à pied, soit en taxi collectif.

A l'échelle nationale, l'enjeu est de développer le potentiel économique et social des territoires (ODD 9), à travers un maillage *ad hoc* de routes nationales et rurales, associé à des politiques de maintenance et de sécurité routière et le soutien aux réseaux de chemin de fer pertinents d'un point de vue économique. Au sein de l'axe d'intervention « connectivité nationale », deux projets dans le secteur ferroviaire, en Egypte et en Serbie, ont été approuvés et l'AFD poursuit ses engagements pour la sécurité routière en Afrique, aux côtés de partenaires comme l'IRD⁴⁶ (développement d'outils numériques pour améliorer la collecte de données) et le CEREMA⁴⁷ (qui va développer une formation sur la sécurité routière). En Côte d'Ivoire, un nouveau financement vise à poursuivre la réhabilitation de la Route du Nord qui s'inscrit dans une double dimension : nationale, puisqu'y est intégrée une composante de mobilité rurale, et régionale, car le projet renforce le corridor Abidjan-Ouagadougou.

⁴⁶ Institut de recherche pour le développement

⁴⁷ <https://www.cerema.fr/fr>

A l'échelle internationale, l'enjeu est d'intégrer les économies aux échanges mondiaux (ODD9), à travers des plateformes portuaires et aéroportuaires efficaces, en accélérant la transition énergétique de ces deux secteurs. Cette dimension « intégration régionale » fait l'objet d'une attention croissante, dans le cadre de la stratégie européenne « Global Gateway ». L'AFD a approuvé en 2021 un projet innovant dans le secteur aérien en Afrique. Il améliorera la sécurité de la navigation aérienne et permettra d'éviter des émissions substantielles de GES. Ce projet bénéficie d'une subvention européenne. L'AFD soutient également un nouveau partenariat sur les ports verts et résilients de l'Océan indien.

1. Bilan de la production financière en 2021

Après une année 2020 très affectée par la crise de la Covid-19, l'instruction et la mise en œuvre des projets de transport ont repris en 2021 et plusieurs projets en préparation depuis plusieurs années ont pu être approuvés. Dans un contexte qui reste contraint, les engagements du Groupe dans le secteur des transports atteignent 967 M€, un niveau encore en retrait par rapport aux années « pré-crise » 2017-2019.

2. Partenariats et production de connaissances

Dans le prolongement des actions sur la qualité de l'air démarrées en 2020 (avec un partenariat AirParif), de nouveaux moyens sont alloués à ce sujet (cible directe de l'ODD 3 sur la santé) en Asie du Sud-Est, avec un ciblage dans trois pays (Thaïlande, Indonésie et Cambodge) et une dimension régionale impliquant l'ASEAN.⁴⁸

3. Projets emblématiques approuvés en 2021 Sur la dimension « mobilité urbaine » (ODD 11) : Yaoundé Cœur de Ville (66 M€ de financement sur C2D)

Les déplacements à Yaoundé (3,3 M d'hab.) sont essentiellement réalisés en taxis collectifs (40 % des déplacements) ou à pied (33 %). Or les aménagements pour les piétons et usagers des transports publics sur la voirie sont très limités, ce qui engendre une forte insécurité routière : trois morts et 15 blessés graves par jour dans la ville. Dans la suite du plan de mobilité urbaine développé grâce au partenariat MobiliseYourCity, ce projet améliorera et rendra

L'Afrique représente 61 % de ces nouveaux engagements. La contribution aux objectifs climat du Groupe reste quant à elle très forte, puisque 76 % de ces projets (en montant) présentent un co-bénéfice climat. 62 % de ces projets (en montant) contribuent à réduire les inégalités femmes-hommes.

Aux côtés de ses partenaires SSATP (programme piloté par la Banque Mondiale sur le transport en Afrique), CODATU (association internationale œuvrant pour la promotion de la mobilité urbaine durable) et MobiliseYourCity (partenariat européen issu de la COP21), l'AFD a contribué en 2021 à l'élaboration d'un guide pour une meilleure compréhension des leviers d'action, afin de moderniser le transport en Afrique.

plus sûres les infrastructures structurantes pour la mobilité : réaménagement de six carrefours, de deux gares routières et des cheminements piétons (trottoirs, intersections).

L'accent mis sur les modes actifs – la marche en l'occurrence – est innovant, du point de vue de la communauté urbaine de Yaoundé. Autre innovation : le projet comprend une dimension participative avec une « pépinière urbaine » pour aménager l'espace public.

En facilitant l'usage des transports collectifs et de la marche, le projet permet d'améliorer la vie

⁴⁸ Association des nations de l'Asie du Sud-Est

quotidienne de la population de Yaoundé et notamment des plus vulnérables et d'accroître la productivité économique de la ville en accompagnant une politique de transport durable et inclusive. A travers ce projet, ce sont environ 430 000 personnes qui gagnent ainsi un accès amélioré à un transport durable. Les impacts incluent également : des gares routières plus sûres et confortables, une réduction de la congestion, une amélioration de la qualité de l'air et une réduction des émissions de GES de 8000 tCO₂eq/an.

Sur la dimension « connectivité nationale » (ODD 9) : « Connectivité du nord de la Côte d'Ivoire » (200 M€ de prêt souverain)

L'AFD finance depuis près d'une dizaine d'années la réhabilitation de la Route du Nord, qui constitue une véritable épine dorsale de la Côte d'Ivoire. Le projet comprend trois composantes : la réhabilitation de la partie Nord de l'axe, reliant Ouangolodougou aux frontières malienne et burkinabé (sur 135km), une composante visant l'amélioration de la connectivité rurale dans la zone des Savanes, et le renforcement des capacités du Laboratoire du Bâtiment et des Travaux Publics et de l'agence de mise en œuvre du projet (l'Ageroute) en matière de dimensionnement de routes.

En désenclavant les territoires et les populations, il a pour objectif de stimuler et de sécuriser l'accès aux opportunités socio-économiques, notamment pour les zones productives rurales. A travers ce projet, ce sont près de 1400 000 personnes qui gagnent un accès amélioré aux

opportunités économiques et sociales : débouchés agricoles, équipements sociaux, écoles et centres de santé.

La route du Nord est également porteuse d'un fort objectif de cohésion territoriale Nord-Sud. Par ailleurs, il s'agit d'un corridor régional qui irrigue le Mali et le Burkina, avec donc un objectif d'intégration à l'échelle de la sous-région.

Sur la dimension « intégration régionale » (ODD 9) : Programme d'optimisation des trajectoires aériennes de l'ASECNA (Prêt non souverain de 60 M€, avec une subvention de l'Union européenne de 30 M€)

L'ASECNA (Agence pour la sécurité de la navigation aérienne en Afrique et à Madagascar) est une organisation internationale réunissant 17 États africains et la France (au titre de La Réunion et Mayotte) qui assure la navigation aérienne pour le compte de ses États-membres.

Le programme de « navigation par satellite augmentée » (SBAS) de l'ASECNA optimise les trajectoires des aéronefs survolant ou évoluant dans l'espace aérien des 18 pays composant l'ASECNA. Il améliorera la sécurité de l'aviation civile, sans recourir à des infrastructures au sol, tout en permettant une réduction des distances parcourues par les aéronefs. En optimisant les atterrissages, ce programme permet de réduire de façon notable les émissions de gaz à effet de serre. Il contribue par ailleurs à renforcer l'intégration régionale du continent africain. L'ASECNA est accompagnée par le CNES et l'Agence spatiale européenne

4. Indicateurs de suivi

Compte tenu de la variabilité des années, il a été décidé de suivre les indicateurs *ex ante* et *ex post* liés au cadre sectoriel Mobilité et Transports sur une moyenne annuelle glissante de trois ans, soit pour cet exercice : 2019-2021.

VISION EX ANTE : entre 2019 et 2021, environ 85 nouveaux projets de transport ont été approuvés (hors fonds d'études), pour un montant total de 2,8 Md€.

EX ANTE- Indicateurs de suivi <i>ex ante</i> pour les projets approuvés en 2019-2021		Moyenne sur 3 ans (2019-2021)	2021
Impacts estimés <i>ex ante</i> pour les projets approuvés en 2019-2021			
ODD11 et 9	<u>Accès</u> - Nombre de personnes qui bénéficieront d'un <u>accès</u> amélioré à un transport durable, urbain et non urbain	3 700 000	7 111 000
ODD13	<u>Climat</u> - Émissions de GES évitées par rapport à un scénario « <i>business as usual</i> » (en tCO ₂ eq/an)	207 000	257 000
Réalisations espérées pour les projets approuvés en 2019-2021			
ODD9	<u>Trafic estimé</u> - Nombre de passagers qui emprunteront les transports en commun	1 008 712	621 500
ODD 9 et 11	<u>Infrastructures urbaines</u> - Longueur (en km) des lignes de transport urbain de masse créées ou réhabilitées	96	84
ODD9	<u>Infrastructures interurbaines</u> - Longueur (en km) des voies terrestres (routière / ferroviaire) interurbaines créées ou réhabilitées	526	253
Moyens alloués pour la mise en œuvre des orientations du CIS, en lien avec le POS AFD			
ODD13	100 % Accord de Paris - Part (en montant) des projets avec co-bénéfices climat et/ou contribuant à une trajectoire bas carbone du secteur des transports, hors Outre-mer - Cible : 60 %	71 %	77 %
ODD5	Genre - Part (en montant) des projets avec impact positif genre - Cible : 30 %	54 %	62 %
ODD11	Part (en %) des engagements en faveur de la mobilité urbaine	59 %	44 %
ODD9	Part (en %) des engagements en faveur des infrastructures résilientes	41 %	56 %
[POS]	Acteurs non étatiques - Part (en montant) des projets en financement avec des acteurs non-étatiques (Non souverain public, secteur privé ou PPP) – Cible : 30 %	46 %	39 %
[POS]	Réflexe partenarial - Part (en montant) des projets réalisés en co-financement et/ou avec une approche partenariale (délégation à des tiers de confiance, etc...) – Cible : 50 %	41 %	49 %
ODD16	Renforcement des capacités . Part (en nb) des projets avec une composante de renforcement de capacité et/ou de professionnalisation des opérateurs - Cible : 50 %	75 %	65 %
ODD13	Transition bas carbone du transport international - Part (en nb) des projets dans les secteurs aérien ou maritime répondant à l'objectif d'accompagner la transition bas carbone et écologique et la résilience de ces secteurs - Cible : 60 %	92 %	67 %
ODD10	Focus Villes secondaires . Part (en nb de villes) des projets de mobilité urbaine ne concernant pas les capitales ou mégalo-poles - Cible : 20 %	35 %	18 %
[POS]	Innovation . Nb de projets incluant une composante d'appui à l'innovation et/ou au développement de solutions numériques	9	3
ODD3	Focus Sécurité routière . Part (en nb) des projets routiers incluant une composante de renforcement de la sécurité routière - Cible : 100 %	100 %	100 %
ODD10	Focus Transport artisanal . Nombre de projets visant à une amélioration du transport artisanal en milieu urbain (somme sur 3 ans)	9	2
ODD13	Focus Mobilité électrique . Nombre de projets visant le développement de la mobilité électrique routière (somme sur 3 ans)	4	0
ODD16	Focus « dialogue de politiques publiques » . Nombre de politiques (ou cadres sectoriels) de mobilité intégrées, durables et avec objectif bas carbone bénéficiant d'un appui de l'AFD (somme sur 3 ans)	21	3

VISION EX POST

On distingue trois grandes catégories de projets et donc d'impacts visés :

Les projets qui visent à construire une infrastructure tangible, dont les finalités sont multiples : améliorer l'accès aux opportunités économiques et sociales des personnes, permettre un meilleur fonctionnement des villes, ou contribuer au fonctionnement de l'économie par la circulation des marchandises ;

Les projets qui visent à améliorer une politique publique, dont l'impact est intangible mais qui constitue le cadre nécessaire pour que les impacts des infrastructures se matérialisent pleinement ;

Les projets d'assistance technique qui visent à renforcer les capacités des acteurs, et qui viennent en général compléter les deux premiers.

C'est sur la première catégorie de projets que l'on peut rendre compte des « réalisations concrètes ». Toutefois, les infrastructures de transport sont en général très longues à construire, et leurs résultats directs se matérialisent progressivement, avec souvent une progression du trafic constante pendant les premières années de mise en service. Nous avons donc choisi d'effectuer le suivi des projets après leur mise en service sur les trois dernières années.

Entre 2019 et 2021, 27 infrastructures de transport financées par l'AFD ont été achevées et mises en service, avec comme résultats :

- 6,6 M d'habitants ont un accès amélioré à un transport durable, urbain ou non-urbain.
- Près d'un million de passagers empruntent chaque jour les transports en commun sur les tronçons financés.
- 235 km de lignes de transport collectif capacitaire de qualité ont été créées ou réhabilitées.
- Près de 350 km de voies terrestres structurantes (routières/ferroviaires) interurbaines ont été créées ou réhabilitées (hors routes rurales).

4.4 Transition numérique

Transition numérique

L'activité de l'AFD dans le secteur du numérique couvre un large spectre de domaines allant des infrastructures matérielles (télécommunications) et logicielles (identification numérique) d'accès aux services numériques, au soutien à l'innovation entrepreneuriale numérique, en passant par la mise en ligne des services essentiels aux transitions (services publics, services du quotidien) et la modernisation numérique de leurs opérateurs.

L'essentiel de l'activité concerne les infrastructures de télécommunications et donc la cible (c) de l'Objectif de Développement Durable n°9 relatif à l'accès pour tous au numérique haut débit.

1. En 2021, l'activité dans le secteur numérique est stable

Le volume d'activité de l'AFD dans le secteur du numérique est relativement stable en 2021. L'activité dans le secteur est restée affectée par la situation sanitaire. Les missions de prospection en présentiel auprès des contreparties numériques (ministère des Télécoms et du Numérique, etc.) ont été peu nombreuses en 2021 (comme en 2020).

Infrastructures d'accès au numérique

De nouvelles opportunités de projets ont continué à être identifiées sur des sujets tels que la connectivité internationale des pays (câbles sous-marins), le maillage terrestre transfrontalier, les infrastructures nationales de télécommunications, l'équipement en réseau informatique dédié au sein des administrations. C'est le cas en Outre-mer, mais également et surtout en Afrique.

Dans ce domaine, en continuité avec l'expérience du financement du réseau très haut débit en Martinique (2020) et du développement du télétravail (accéléralé par la Covid-19), l'AFD a mis au point en 2021 une méthodologie de [calcul de bilan carbone permettant à des projets d'infrastructures numériques de prouver leur capacité à atténuer fortement les émissions de gaz à effet de serre d'un territoire donné](#)⁴⁹. Les leviers principaux d'atténuation qui ont été modélisés sont non seulement l'évitement de trajets carbonés domicile-travail, mais aussi et surtout, en contexte urbain, la réduction du besoin en immobilier de bureau permise par le partage de bureaux (« flex office ») et donc l'évitement de travaux de construction ou de rénovation, très émissifs. En milieu rural, la modélisation AFD des atténuations d'émissions permises par le numérique porte sur l'accéléralation de la

transition agro-écologique et l'adoption de pratiques agricoles sobres en carbone (agriculture de précision, réseaux sociaux professionnels et informations personnalisées pour le développement numérique de l'agroécologie sur sol vivant, ...). En lien avec les résultats de ces études, un effort d'identification de projets numériques à co-bénéfices climat a commencé à viser les régions Amérique latine, Orients et Trois Océans.

Sur un plan plus opérationnel, l'AFD a soutenu la République Démocratique du Congo (0,6 M€) et la Tunisie (0,9 M€) dans la définition de leur schéma directeur ou d'une stratégie relatifs aux infrastructures d'accès très haut débit au numérique en s'appuyant sur l'expertise française en la matière.

⁴⁹ https://github.com/Sigagg/digital_decarbonation

Mise en ligne de services publics

Dans les Balkans, une subvention de 0,2M€ a été consacrée à la création d'un troisième réseau de collectivités étudiant leurs besoins techniques et financiers sur la thématique des « smart cities », de manière similaire au réseau ASTON en Afrique et au réseau smart cities constitué par le Groupe en Amérique du Sud.

Le « Digital For Development Hub » (D4D Hub), consortium de bailleurs du numérique auprès de la Commission européenne, déjà doté d'une branche africaine depuis fin 2020, s'est ouvert en 2021 à de nouveaux pays membres et à de nouvelles géographies d'intervention.

Innovation entrepreneuriale numérique

Dans le cadre de l'initiative Digital Africa, une subvention de 0,5 M€ a été octroyée à

l'association éponyme pour son bon fonctionnement et une subvention de 0,4 M€ a été dédiée pour la seconde fois au soutien aux startups émergeant sur les rives africaines de la Méditerranée (Emerging Med).

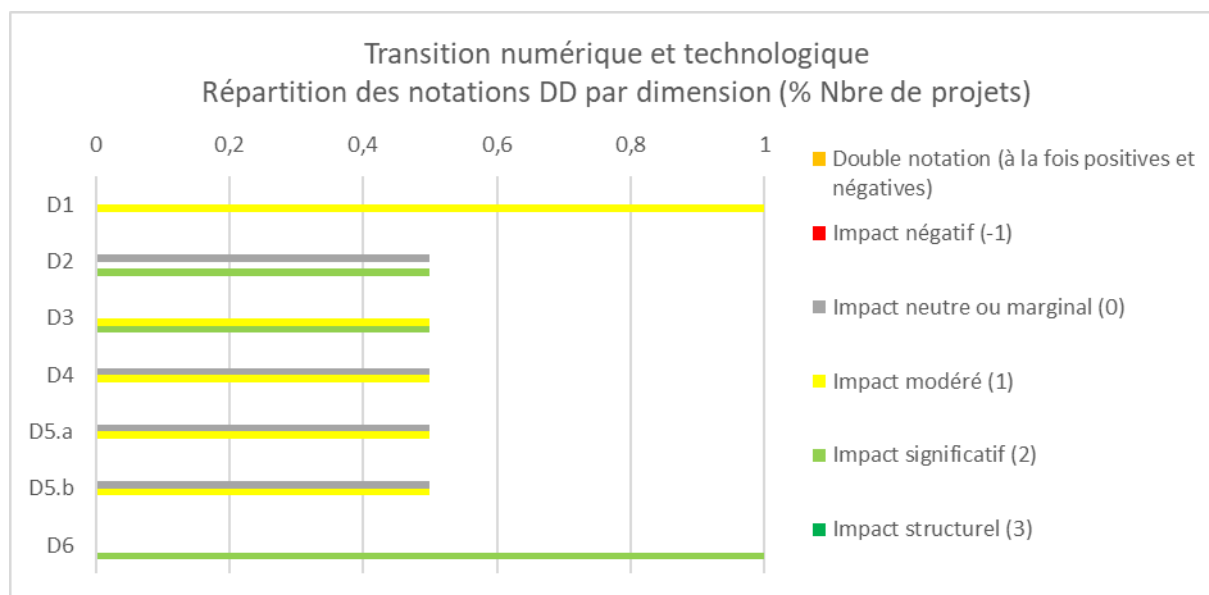
2.Projet emblématique 2021 :

Inde - les Innovations au service Gestion des déchets- 0,5M€

En matière entrepreneuriale, un concours de startups a été organisé en Inde, avec un budget de 0,5 M€ pour identifier, sélectionner et accompagner les meilleures innovations entrepreneuriales numériques, afin de relever les défis de la gestion des déchets.

Focus sur la contribution au développement durable à travers la transition numérique et technologique

Deux projets soumis à avis développement durable sont répertoriés dans la transition numérique et technologique en 2021 (contre 6 en 2020) : le financement du pôle clermontois de développement international⁵⁰ et le projet Savoirs Sahel⁵¹ qui vise à contribuer et à densifier le débat public local par la mise en réseau de structures productrices de connaissances. Ces deux projets ont un impact particulièrement significatif sur la gouvernance et la pérennité (D6) et globalement positifs sur la croissance soutenable (D1). Néanmoins, tandis que le pôle clermontois de développement international entretient des effets positifs sur l'ensemble des dimensions et significatifs sur le pilier humain, de nombreux impacts neutres, notamment sur le pilier environnemental, sont à souligner pour le projet Savoirs Sahel 2.



⁵⁰ CZZ3187

⁵¹ CZZ3141

Les Industries Culturelles et Créatives, vecteur de lien social

ODD 4, 5, 8, 10, 11, 16, 17

Le mandat confié en 2018 à l'AFD sur les Industries Culturelles et Créatives (ICC) s'inscrit dans la continuité d'une dynamique lancée deux ans plus tôt par le CICID du 30 novembre 2016, qui reconnaît le rôle transversal de la culture dans la mise en œuvre des ODD (ODD 4 « Education de qualité », ODD 5 « Egalité entre les sexes », ODD 8 « Travail décent et croissance économique », ODD 10 « Inégalités réduites », ODD 11 « Villes et communautés durables », ODD 16 « Paix, justice et institutions efficaces » et ODD 17 « Partenariats pour la réalisation des objectifs »).

Les ICC regroupent, selon la définition de l'UNESCO, le patrimoine culturel, l'audiovisuel et les médias interactifs, les arts de la scène et les festivités, les arts visuels et l'artisanat, les livres, le design et les services créatifs. Elles constituent un levier de développement à la fois humain, économique et social.

Depuis 2018, le mandat ICC de l'AFD se décline en quatre axes d'intervention majeurs :

1. Les infrastructures et les équipements culturels pour permettre un meilleur accès à la culture et stimuler la création ;
2. La formation professionnelle aux métiers de la culture pour développer les filières créatives ;
3. L'entrepreneuriat culturel afin de dynamiser, à l'ère du numérique, les modes de production, la diffusion et l'accès à la culture tout en favorisant l'inclusion sociale, et notamment les jeunes et les femmes ;
4. Les politiques culturelles et la gouvernance comme axe transversal pour développer les plaidoyers dans la reconnaissance de l'importance du financement de la culture et de sa place dans les politiques publiques, notamment pour le renforcement du lien social.

Une poursuite de l'activité de l'AFD dans les ICC avec l'ambition nouvelle d'infuser tous les projets

En 2021, l'activité de l'AFD dans le domaine des Industries Culturelles et Créatives s'est poursuivie avec l'octroi de 9 concours en composante principale ICC (contre 16 en 2020) et de 10,9 M€ en montants engagés (contre 66,7M€ en 2020).

Ces financements contribuent à hauteur de 3,4M€ en faveur des infrastructures et équipements culturels (soit 31 % du total), de 1,08M€ en faveur de la formation professionnelle aux métiers de la culture (soit 9 % du total), de 1,2M€ en faveur de l'entrepreneuriat culturel (soit 11 % au total) et de 5,1M€ en faveur des politiques culturelles (soit 46 % au total). Ils se sont principalement concentrés sur le continent africain et dans les pays prioritaires, et se sont déclinés à 100 % en subventions (dont près de 800 000€ via l'outil FAPS – Facilité d'Amorçage, de Préparation et de Suivi des projets).

Cet emploi prépondérant de ressources en subventions s'explique en partie par un modèle économique encore fragile du secteur des

ICC. Le financement en prêt, qu'il soit souverain ou non souverain, reste un défi, mais des opportunités existent dans les géographies où le secteur est plus mature, notamment dans les pays émergents, ou lorsque les ICC sont perçues comme un levier pour l'attractivité touristique.

En 2021, l'activité a été marquée par un nouveau positionnement des ICC

Avec l'adoption de la Stratégie 100 % Lien social en mars 2021 et l'opérationnalisation du volet vivre-ensemble, les ICC ne sont plus seulement des initiatives ou des projets pilotes, mais ont désormais pour ambition d'infuser plus largement l'ensemble des opérations portées par les divisions techniques ou les agences. En ce sens, les ICC ont été intégrées sous forme d'actions ou de composantes secondaires à trois projets d'un montant total de 100M€ en vue de renforcer leur impact social. Elles participent ainsi à consolider dans la durée la confiance envers un modèle de

développement inclusif, orienté vers la jeunesse et la culture.

Une approche Groupe et une dynamique partenariale forte

L'AFD a mis en œuvre une démarche Groupe en matière d'ICC. Ainsi, concernant Proparco, l'équipe ICC a apporté son appui au Programme multipays « CREAfund » (projet de 6,47M€, sur délégation de fonds UE, ayant pour objet de faciliter l'accès au financement des entreprises actives dans les ICC et stimuler leur potentiel économique dans les pays d'Afrique et des Caraïbes).

S'agissant d'Expertise France, quatre projets financés par l'AFD étaient exécutés avec l'appui d'EF en 2021 : « Route des Chefferies » au Cameroun (projet de 2M€ portant sur l'appui au développement touristique et à la valorisation du patrimoine des Chefferies traditionnelles de la région Ouest-Cameroun), « Musée d'Abomey » au Bénin (projet de 25M€ portant sur la construction du Musée de l'Epopée des Amazones et des Rois du Danhomè et la valorisation du site des Palais royaux d'Abomey), « Palais du Jubilé » en Ethiopie (projet de 20,4M€ portant sur l'ouverture au public du Palais national d'Addis-Abeba), « Eglises de Lalibela » en Ethiopie (projet de 4,4M€ portant sur des travaux d'urgence et sur la mise en sécurité du site historique de Lalibela et l'organisation d'une exposition numérique portée par le CNRS).

Une dynamique partenariale forte

L'AFD a noué des relations fortes avec l'Institut français ou le ministère de la Culture. La signature en juillet 2018 d'une convention de partenariat stratégique avec l'Institut français, opérateur français historique de la coopération culturelle, en a fait un partenaire privilégié. En 2020, l'AFD lui a octroyé une subvention de 1,5M€ pour la « Saison Africa 2020 » annoncée en 2017 lors du discours du président de la République à Ouagadougou et concrètement mise en œuvre en 2021 à travers une série d'événements artistiques et culturels en France. En 2021, l'Institut français a aussi poursuivi la mise en œuvre du Programme Accès culture pour un montant de 3M€ octroyés en 2019.

Le ministère français de la Culture est également un partenaire de premier plan,

notamment pour mobiliser l'expertise française du secteur culturel. La MECI (Mission Expertise Culturelle Internationale), appartenant à la sous-direction des affaires européennes et internationales du ministère, est régulièrement sollicitée sur les projets patrimoniaux et est intervenue sur le projet « Palais du Jubilé » en 2021. L'AFD fait aussi appel aux opérateurs du ministère de la Culture. L'Institut National de l'Audiovisuel participe au projet « Robben Island » en Afrique du Sud (Fexte de 1,2M€ portant sur la numérisation et la valorisation des archives), au projet « Kourtrajmé Dakar » au Sénégal (Fexte de 500K€ portant sur la formation aux métiers de l'écriture et de la réalisation) et au projet « Archives audiovisuelles » au Sénégal (Fexte de 400K€ portant sur l'accompagnement à la professionnalisation de la filière des archives), tandis que le musée du Quai Branly contribue au projet « Route des Chefferies » au Cameroun.

Projets et programmes emblématiques (2021)

Deux programmes ont été mis à l'honneur à l'occasion du Nouveau Sommet Afrique France qui s'est tenu en octobre 2021 à Montpellier et qui a annoncé leur reconduction pour un montant global de 5M€ (pour 2023-2025) :

Programme « Afrique créative 2 » -

Programme multipays de 750 000€ sur subvention 209 octroyés en 2021.

Afrique Créative est un dispositif d'incubation visant à soutenir, en Afrique, l'entrepreneuriat créatif via un accompagnement technique (jusqu'en octobre 2022) et financier (40 000€ en moyenne) des entrepreneurs, afin qu'ils développent leur projet entrepreneurial et pérennisent le modèle économique de leur entreprise. Ce programme contribue aux ODD 5, 8 et 16.

La deuxième édition du programme, 2021-2022, a permis de sélectionner 8 entrepreneurs du secteur des ICC dans 7 pays d'intervention (Burkina Faso, Ghana, Sénégal, RDC, Ouganda, Maroc et Tunisie). Afrique Créative 2 permet de maximiser l'impact de la première édition du programme en accompagnant davantage les entrepreneurs créatifs à renforcer leurs entreprises afin qu'elles génèrent de la croissance, créent des emplois et innovent sur les plans artistique et social.

Programme « Accès culture » -

Programme multipays de 3M€ sur subvention 209 octroyés en 2019.

Accès culture est un dispositif visant à financer, en Afrique, des micro-projets culturels à fort impact social inscrits dans une démarche de médiation culturelle afin de favoriser une offre culturelle de qualité, porteuse des thématiques essentielles du développement durable et au service des populations qui en sont le plus éloignées. Ce programme contribue aux ODD 5, 10, 16 et 17.

La première édition 2020-2022 d'un budget de 3M€ pour 51 pays éligibles est en cours. A ce jour, 64 micro-projets ont été financés, 16 triannuels (60 à 75K€) et 48 annuels (10 à 15K€) concernant 14 disciplines (cirque, cinéma, musique, photographie, etc.) et 29 pays africains.

Un programme de recherche-action est adossé à Accès Culture afin de documenter l'impact social des micro-projets culturels financés.

Deux projets emblématiques ont notamment été octroyés en 2021 :

« Projet Régional de Développement des ICC en Indianocéanie » - Projet multipays de 5,1M€ (5M€ sur subvention 209 et 100K€ sur FAPS).

Ce projet vise à construire des sociétés humaines plus inclusives, notamment s'agissant de l'égalité de genre. La stimulation du secteur culturel régional a pour objectifs une meilleure cohésion sociale, un sentiment d'appartenance régional et un développement économique local lié à la structuration des acteurs culturels et de leur écosystème. Il s'agit plus spécifiquement de valoriser le patrimoine culturel, de stimuler l'écosystème culturel, d'assurer le renforcement des capacités et des compétences des acteurs culturels et d'appuyer la gouvernance du secteur et la communication globale. Ce projet contribue aux ODD 4, 5, 10, 11 et 16.

Le projet « Great Zimbabwe » - Projet au Zimbabwe de 3M€ sur subvention 209

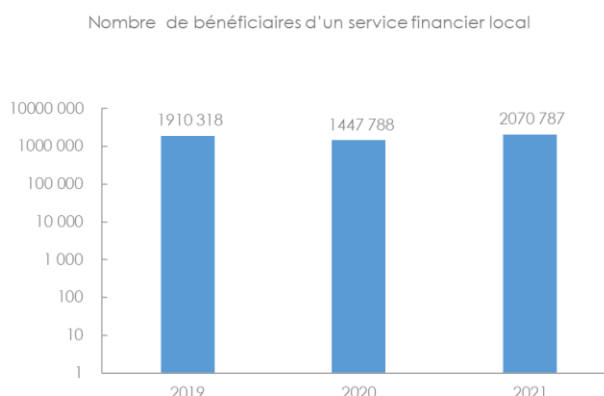
Le projet vise à favoriser la promotion du patrimoine touristique et culturel du Zimbabwe, en mettant en valeur le site historique du Great

Zimbabwe, et à renforcer les capacités zimbabwéennes en termes de valorisation patrimoniale et de développement d'activités économiques connexes. Il permet ainsi de mieux valoriser le site du Great Zimbabwe, de renforcer la programmation culturelle et éducative du site, de diversifier les offres touristiques qui y sont associées, et d'attirer un public plus large. Ce projet contribue aux ODD 5, 10, 11, 16 et 17.

4.5 Transition économique et financière

La transition économique et financière contribue à la réalisation des ODD 8 - Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous, et 12 - Établir des modes de consommation et de production durable.

Les résultats de développement de l'AFD dans le domaine de la transition économique et financière



Focus sur la contribution au développement durable à travers la transition économique et financière

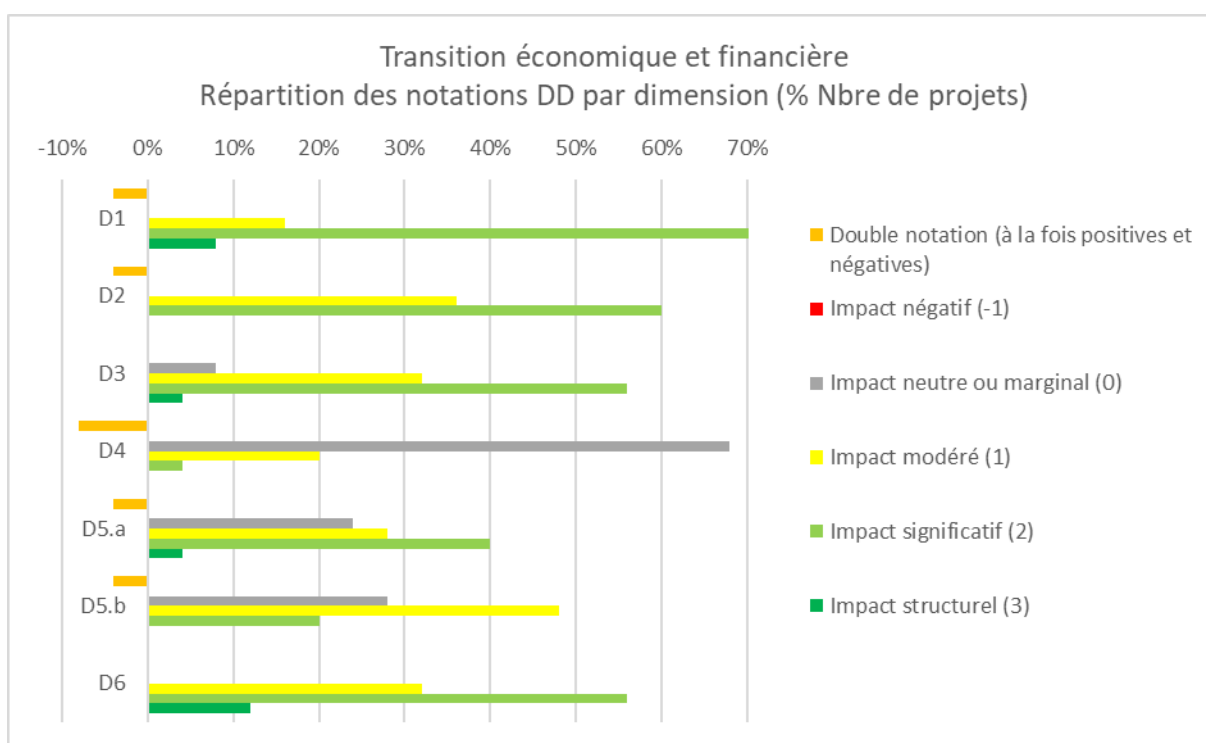
Les projets soumis à avis développement durable contribuant à la transition économique et financière (25 en 2021 contre 17 en 2020 et 26 en 2019) sont pour la plupart des **lignes de crédits à des institutions financières**, majoritairement avec une thématique spécifique (lignes de crédit dédiées). **Si les effets significatifs demeurent très élevés en ce qui concerne la croissance soutenable (80 %), il convient de souligner qu'ils sont en progrès par rapport à 2020 sur la Pérennité et gouvernance** du fait de l'augmentation des lignes de crédit et des prêts de politique publique qui ont par nature vocation à renforcer la gouvernance et la pérennité des organismes de financement de l'économie.

Le pilier environnemental affiche de bons résultats, notamment en ce qui concerne la **dimension Transition vers une trajectoire bas-carbone (effets significatifs pour 44 % des projets contre 29 % en 2020)**, et sont liés à des **outils comme les lignes de crédit qui visent à orienter les flux financiers vers la transition bas-carbone**, ou à des appuis plus larges à la mise en place de stratégie climat de banques publiques de développement (souscription à l'émission de green bonds de la DBSA et de la TKYB). On observe également une baisse globale des projets à impacts neutres sur ce pilier.

Sur le pilier humain, on note des effets significatifs sur la dimension D3 genre (60 % de projets CAD1) et une nette augmentation des impacts significatifs sur la dimension 2 bien-être social et réduction des déséquilibres sociaux (60 % en 2021 contre 29 % d'effets significatifs ou structurants en 2020). Ceci s'explique notamment par une meilleure prise en compte de l'inclusion financière, des inégalités territoriales et par un accès facilité aux services de base.

On observe toutefois la persistance d'impacts négatifs potentiels (doubles notations) sur de nombreuses dimensions. Le projet d'assistance technique à la ZLECAF⁵² pourrait par exemple engendrer de potentiels impacts environnementaux négatifs dus à l'évolution des flux commerciaux, mais également des impacts sociaux négatifs.

9 projets ont des contributions significatives ou structurantes à la fois sur les piliers humain et environnemental, soit 36 % des projets de la transition démographique et sociale en 2021.



⁵² Zone de libre échange continentale africaine – CZZ3162

Stratégie Systèmes financiers (2018-2022)

#ODD8/ #ODD 9

Pour soutenir le développement d'une finance durable, le groupe AFD a mis en place une stratégie 2018-2022 « Systèmes financiers » pour contribuer à bâtir des systèmes financiers inclusifs, pérennes et responsables.

Le groupe AFD s'est fixé trois objectifs pour accompagner les systèmes financiers locaux :

- Promouvoir l'accès du plus grand nombre à des services financiers adaptés aux besoins des populations et des entreprises ;
- Accompagner l'émergence d'un nouveau modèle de finance durable pour que les systèmes financiers jouent un rôle central dans les transitions économiques, sociales et environnementales ;
- Consolider les systèmes financiers pour en garantir la stabilité.

Ces trois objectifs constituent le fondement de la vision stratégique du groupe AFD en matière d'accompagnement des systèmes financiers locaux. En cohérence avec cette vision, le Groupe a sélectionné sept activités prioritaires qui constitueront des marqueurs discriminants de son activité sur ce sujet :

Servir les populations exclues des systèmes financiers ;

Accompagner le financement des très petites, petites et moyennes entreprises, en diversifiant la palette d'instruments du Groupe ;

Associer un appui financier et un soutien technique pour faire évoluer les pratiques de financement ;

Structurer une approche dédiée à la communauté des banques publiques de développement permettant au groupe AFD d'y jouer un rôle moteur ;

Fournir aux acteurs financiers des ressources adaptées pour leur développement ;

Établir une approche opérationnelle structurée pour renforcer la régulation des systèmes financiers ;

Accompagner l'émergence de nouveaux véhicules de financement et de nouveaux outils.

Le Sommet « Finance en Commun » (FiCS) et la récente COP26 ont réaffirmé la capacité de mobilisation et d'entraînement que les systèmes financiers, peuvent avoir pour la mise en œuvre des Objectifs de Développement Durable et de l'Accord de Paris. En particulier, les banques publiques de développement se sont affirmées comme des acteurs de premier plan pour répondre à ces enjeux, tandis que les banques centrales et les régulateurs financiers ont joué leur rôle déterminant, pendant la pandémie, pour maintenir la stabilité et le rôle clé des systèmes financiers ; ils s'engagent également de manière croissante dans la prise en compte des enjeux de transition climatique.

Dans ce contexte, l'AFD axera son soutien au développement du secteur financier principalement autour :

De l'accompagnement des banques publiques, et notamment des banques publiques de développement, comme acteurs pour financer les politiques publiques sectorielles, et comme moteurs pour amorcer ou accélérer la transition de l'ensemble des acteurs financiers vers un système de financement de l'économie plus équitable et plus durable. Les interventions de l'AFD répondront à deux orientations principales : (i) l'accompagnement des banques pour leur permettre de davantage cibler les ODD par leurs investissements, ce qui inclut aussi d'améliorer leur stratégie en la matière, (ii) l'appui au renforcement du modèle économique des banques publiques de développement, de leur gouvernance (y compris le mandat de l'État actionnaire) et de la gestion des risques, notamment climatiques. Du renforcement de la régulation et de la supervision des activités financières pour favoriser une meilleure résilience des systèmes

financiers, améliorer l'inclusion financière, notamment en renforçant la protection des populations vulnérables, et accompagner les trajectoires bas-carbone des pays d'intervention du Groupe.

Bilan des réalisations 2021

Après une année 2020 perturbée par les premiers chocs sanitaires et économiques liés à l'épidémie de la Covid-19, l'enjeu de l'année 2021 pour la Transition économique et financière a été d'accompagner l'ensemble de nos partenaires sur le chemin d'une relance durable et pérenne dans un contexte très incertain. Les thématiques portées par cette transition ont également fortement résonné pendant les événements internationaux de l'année : Sommet du financement des économies africaines, sommet G7 et G20, sommet FICS à Rome, ou encore COP 26.

En 2021, alors que les effets de la crise continuent de se faire ressentir, le groupe l'AFD a maintenu un niveau élevé d'activité en faveur des systèmes financiers. Le Groupe a ainsi soutenu la relance durable par son appui aux acteurs publics (cf. supra) et aux institutions financières privées, en particulier en Afrique grâce à la déclinaison par Proparco de Choose Africa Résilience, initiative en faveur du financement des TPME du continent.

Après une forte croissance, le volume d'octroi des financements du groupe AFD destinés aux différents acteurs des systèmes financiers représente chaque année depuis 2019 en moyenne 3 Mds€, soit 20 % des engagements du groupe AFD. Parmi ses nombreuses contreparties, le Groupe compte plus de 200 institutions financières partenaires opérant dans plus de 60 pays. L'activité bénéficie significativement aux pays d'Afrique

subsaharienne (environ 46 % des volumes engagés en moyenne sur les trois dernières années). Constituée pour l'essentiel de prêts et de garanties, l'activité d'appui aux systèmes financiers se caractérise notamment par l'importance des financements sans garantie souveraine (73 % des volumes engagés en moyenne ces 4 dernières années).

En 2021, l'accompagnement des systèmes financiers par le Groupe s'est stabilisé à 2,8 Md€ avec le maintien d'une part significative des engagements en faveur de la lutte contre le changement climatique. 42 % de ces engagements ont été réalisés en Afrique, 33 % en Orients⁵³ et 24 % en Amérique latine.

Plus spécifiquement, depuis 2020, la crise a confirmé le rôle clé d'acteurs publics comme les banques publiques de développement, les régulateurs financiers et les banques centrales, en faveur de la stabilité et de la transformation des systèmes financiers.

Dans ce cadre, l'AFD a fortement soutenu en 2021 l'action de l'ensemble des acteurs clés des systèmes financiers, en accompagnant les institutions financières publiques, les régulateurs et les gouvernements qui fixent le cadre et les normes permettant d'atteindre les ODD. Ce soutien s'est traduit par un volume d'activité de 1,4 Md€, dont près de 860 M€ en appui direct aux banques publiques de développement.

En particulier, l'AFD a poursuivi son appui aux banques publiques de développement dans la

⁵³ « Orients » désigne les pays de l'Est Méditerranéen, la Chine, l'Asie Centrale, l'Asie du Sud Est.

mise en œuvre de leur mandat et dans le financement des ODD (TADB, BRD, DBSA, Fonplata, Banco do Brasil, Fondo Mi Vivienda...), ainsi que dans leur réponse à la crise sanitaire, notamment pour faciliter l'accès aux vaccins et aux soins (Afreximbank, CAF). L'AFD a également continué d'accompagner les banques publiques dans la lutte contre le changement climatique, tant dans les grands émergents qu'en Afrique (Huaxia bank, SBI, NBE, Bank of Industry of Nigeria...).

Par ailleurs, l'AFD a poursuivi son activité d'appui aux réformes des systèmes financiers, notamment à travers des financements budgétaires de politiques publiques. L'AFD s'est ainsi engagée à accompagner la réforme des politiques publiques en faveur de l'inclusion financière et de la finance climat en Angola, et à renforcer la résilience des systèmes financiers et l'inclusion financière en Indonésie.

Production de connaissances

L'AFD a maintenu en 2021 ses partenariats structurants avec les réseaux de banques publiques de développement régionaux : ALIDE en Amérique latine, ADFIAP en Asie et AADFI en Afrique, à travers le renouvellement de financements et l'appui à l'organisation de plusieurs formations en faveur de leurs membres. L'AFD reste également très active au sein du réseau IDFC, qui favorise un partage des connaissances et des pratiques entre les 26 BPD membres du réseau, autour notamment des enjeux climatiques et de genre.

Le groupe AFD s'est engagé dans une revue intermédiaire de sa stratégie Systèmes financiers à l'aune des évolutions du contexte international. Ce travail a permis de confirmer la pertinence et la cohérence de la stratégie et invite le Groupe à intensifier ses appuis en faveur de la réduction des inégalités, ainsi que l'accompagnement de la transformation des acteurs financiers et des politiques publiques, dans le but d'une meilleure contribution aux ODD.

Projets et programmes emblématiques en 2021

Financement de la campagne vaccinale contre la Covid-19 sur le continent africain (AVATT), Prêt de 50 M€, Multi-pays, Afrique

Ce projet sous forme de prêt non souverain de 50 M€ en faveur d'Afreximbank vise à soutenir le mécanisme de facilité de paiement de l'initiative AVATT. Il contribue ainsi à la protection des populations africaines contre les effets sanitaires et socio-économiques de la Covid-19 : (i) en facilitant l'accès aux vaccins des États africains et de leurs populations ; (ii) en accompagnant une institution financière régionale dans sa capacité à fournir des instruments financiers innovants de réponse aux crises.

Accompagnement à la transformation de la BRD, Prêt de 20 M€, Subvention de 0,5 M€, Rwanda

Ce programme a pour objectif d'accompagner la Banque Rwandaise de Développement (BRD) dans l'évolution de sa stratégie, la transformation de ses pratiques et le développement de son activité. Ce programme est financé par une ligne de crédit de 20 M€ associée à une subvention d'assistance technique de 0,5 M€. Il permettra d'appuyer la banque dans le renforcement de ses capacités de maîtrise des risques et de pilotage financier, d'améliorer la position stratégique de la BRD et son impact comme banque de développement, notamment sur la finance climat, et d'accroître enfin son activité de crédit.

Renforcement de l'inclusion financière des réfugiés, déplacés ou migrants, Subvention de 2,5 M€, Colombie et Ouganda

Dans le cadre de la Facilité d'innovation sectorielle pour les ONG (FISONG), lancée sur le thème « Inclusion financière des migrants », l'AFD finance 2 projets : « Réduire l'écart : Inclusion Financière pour tou-te-s en Colombie » porté par Fédération Handicap International et « Refugee Finance to Grow Income, Assets and

Resilience through Bundled Services in Uganda » porté par Mercy Corps Europe. Ces projets permettront de tester des solutions innovantes pour améliorer les capacités financières des migrants et des réfugiés, notamment par l'innovation numérique, la mise en réseau et le plaidoyer, la formation de ces populations, ainsi que la conception de nouveaux produits et l'accès à des capitaux à faible coût pour les institutions financières.

Appuis aux politiques publiques en faveur de l'inclusion financière et de la lutte contre le changement climatique en Indonésie, 2 prêts successifs pour un montant total de 150 M€

L'AFD s'est engagée aux côtés de la Banque Mondiale à contribuer au financement d'une réforme structurante du secteur financier indonésien afin de le rendre plus efficace,

inclusif et résilient. Ce programme s'articule autour de trois axes : (i) améliorer la gamme de produits disponibles et mobiliser l'épargne à long terme ; (ii) renforcer le cadre légal relatif à la protection des consommateurs et créanciers, et promouvoir ainsi l'interopérabilité des systèmes de paiement et la protection des données personnelles ; et (iii) mettre en œuvre des pratiques financières durables et des mécanismes de couverture des risques de catastrophes naturelles.

La phase 1 initiée et soutenue par l'AFD en 2020 par un financement budgétaire sous forme de prêt de 100 MEUR s'est terminée avec succès et a permis d'enclencher la phase 2 en 2021. Celle-ci est également soutenue par l'AFD par un prêt de 50 M€.

Suivi des indicateurs de la stratégie Systèmes financiers 2018-2022

(périmètre AFD)

N°	Indicateurs de suivi ex ante (AFD)	2019	2020	2021
1	Nombre d'acteurs financiers bénéficiant d'un financement direct et indirect de l'AFD (institutions financières, régulateurs, etc.)	75	50	47
2	Montant des financements accordés aux systèmes financiers locaux	1,7 Md€	1,2 Md€	1,2 Md€
3	Montant des investissements accompagnés	2,7 Md€	1,8 Md€	2 Md€

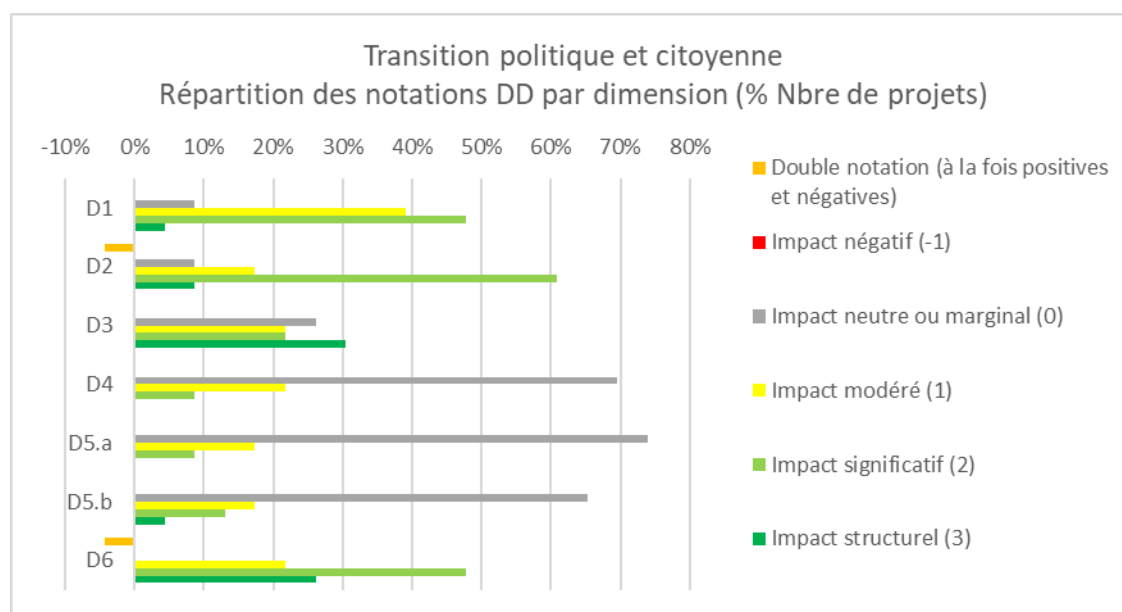
4.6 Transition politique et citoyenne

La transition politique et citoyenne contribue à la réalisation de l'ODD 16 - Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives, assurer l'accès de tous à la justice, mettre en place à tous les niveaux des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous et de l'ODD 17 - Renforcer les moyens de mise en œuvre et revitaliser le partenariat mondial pour le développement durable.

Focus sur la contribution au développement durable à travers la transition politique et citoyenne

Les projets soumis à avis développement durable contribuant à la transition politique et citoyenne (23 projets, 17 en 2020, 20 en 2019) sont majoritairement des subventions et des prêts de politiques publiques dans le domaine de la gouvernance, **présentant de nombreuses contributions positives sur le cadre de gouvernance (D6) et sur le bien-être social et la réduction des déséquilibres sociaux (D2)** (environ 70 % des projets avec des impacts significatifs ou structurants ces deux dimensions).

Il est à noter une hausse des impacts significatifs sur le genre (D3) (52 % contre 30 % en 2020) et la résilience au changement climatique (D5b) (17 % contre 6 % en 2020). Les dimensions biodiversité et Transition bas-carbone sont encore marquées cette année par une majorité d'impacts neutres. Tandis que deux projets ont des impacts résiduels négatifs sur le bien-être social (transition numérique du système numérique d'identification éthiopien⁵⁴) et sur la gouvernance (appui au secteur de la justice au Mali⁵⁵), **5 projets ont une contribution significative ou structurante à la fois sur les piliers humain et environnemental**, soit 22 % des projets de la transition politique et citoyenne en 2021.



⁵⁴ CET1102

⁵⁵ CML1462

Gouvernance

ODD 16 et ODD # 17

Le groupe AFD contribue à la réalisation de l'ODD 16 - Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives, assurer l'accès de toutes et tous à la justice, mettre en place à tous les niveaux des institutions efficaces, responsables et ouvertes ainsi que de l'ODD 17 - Renforcer les moyens de mise en œuvre et revitaliser le partenariat mondial pour le développement durable.

Après une année marquée par la réponse aux crises liées à la pandémie de la Covid-19, qui a fortement impacté l'activité Gouvernance de l'AFD, 2021 se caractérise par une reprise des engagements portant l'activité à un niveau encore jamais atteint de plus d'un Md €.

Près de 84 % de ces financements ont été dévolus en 2021 au continent africain, qui demeure la principale géographie d'intervention et qui concentre la plus grande pluralité de thématiques et de projets déployés. L'activité gouvernance est désormais engagée dans 47 pays, avec de nouveaux projets en 2021 en Amérique latine (Bolivie, Equateur et Costa Rica), à travers un projet d'appui à la Justice Environnementale et Climatique (thématique qui a aussi fait l'objet d'un financement complémentaire au Laos). Le soutien financier et technique à d'autres secteurs, comme la budgétisation sensible au genre au Maroc et en Jordanie ou encore les Finances publiques vertes en Angola, se poursuit. Enfin, des sujets nouveaux font l'objet d'études de positionnement et de prospections, comme l'appui aux processus électoraux, les nouvelles technologies au service de la fiscalité ou encore la transformation de la fonction publique.

1. L'AFD a octroyé plus d'1 Md€ au secteur de la Gouvernance en 2021

Dotée du mandat Gouvernance depuis 2016, l'AFD promeut l'avènement de sociétés justes et solidaires, respectueuses des libertés et des droits du vivant. Elle développe des projets qui soutiennent un environnement institutionnel, politique et citoyen favorable à un

développement juste et durable. Des projets qui (r)établissent la confiance entre populations, États et institutions et qui accompagnent au plus près les acteurs du changement, porteurs d'innovation et de transformation pour leurs territoires.

L'AFD souhaite dans ce cadre dépasser une vision stato-centrée et considère dans sa mission l'ensemble des acteurs impliqués dans la gestion et la régulation des ressources, des intérêts et des pouvoirs. Au-delà de l'État, ce sont bien avec les organisations de la société civile, les collectivités territoriales, les communautés, les collectifs citoyens et professionnels, les entreprises publiques et privées, toutes et tous étroitement associés aux problématiques de gouvernance, que l'AFD souhaite travailler.

Dans le domaine de la Gouvernance financière (905 M€ octroyés en 2021), l'AFD est engagée à améliorer la bonne gestion de la ressource publique, via une meilleure mobilisation des ressources intérieures, un renforcement de la qualité de la dépense et une gestion renforcée du patrimoine public. C'est dans ce cadre qu'un financement budgétaire de 10 M€ a été octroyé à la République du Niger pour accompagner notamment la digitalisation des déclarations et du paiement des impôts. L'AFD accompagne également les autorités burkinabés à mieux cibler leurs dépenses d'investissement vers les zones les plus vulnérables et isolées du territoire, afin que celles-ci bénéficient de services publics de qualité. Enfin, c'est à travers une gestion adéquate des finances publiques que l'AFD accompagne des thématiques plus transversales et sociétales, telles que l'égalité femmes-hommes. Un appui budgétaire de 50 M€ a ainsi pu être octroyé au Royaume du Maroc afin de soutenir sa démarche ambitieuse de Budgétisation Sensible au Genre (BSG),

accompagnée par l'AFD depuis 2019 (avec un 1^{er} concours de 100 M€) en étroite coordination avec l'Union européenne et ONU-Femmes.

L'AFD a par ailleurs continué d'investir en faveur d'une action publique responsable via des projets en appui à la Réforme de l'État (51,72 M€ octroyés en 2021), premier acteur du développement concernant les services de base et la protection des citoyens. En Tunisie par exemple, l'AFD a octroyé un prêt de 40 M€ (en cofinancement avec la Banque Mondiale), adossé à une enveloppe d'assistance technique de 1,5 M€, pour renforcer la capacité de l'État à anticiper et réagir aux risques de catastrophes naturelles (inondations ; feux ; etc.), afin de mieux protéger les populations et le capital économique tunisien.

Dans le domaine de la Justice (21,52 M€ octroyés en 2021), l'AFD a poursuivi ses efforts pour garantir à toutes et tous le respect des droits économiques, sociaux et environnementaux, en développant un environnement juridique sécurisé pour les biens et les personnes. Cela s'est traduit en 2021 par deux financements innovants dans le domaine de la Justice Environnementale et Climatique (JEC). Un projet multi-pays au Mexique, au Costa Rica, en Equateur et en Bolivie de 2 M€ doit ainsi permettre de favoriser l'efficacité de la justice et l'exercice de la citoyenneté en matière environnementale et climatique. Un second projet, en faveur de la République Démocratique Populaire du Laos, vient compléter un projet existant (via une enveloppe de 2,5 M€) pour que les acteurs de la justice, de la protection de l'environnement et du climat, aux niveaux central et local, soient en capacité d'appliquer les normes environnementales en vigueur au Laos.

Dans le domaine des Processus démocratiques et des Médias (20,74 M€ octroyés en 2021), l'AFD a consolidé son action en faveur de sociétés plus ouvertes, transparentes et inclusives, notamment par le renforcement des interactions entre les autorités publiques et la population, le soutien à la transparence de l'action publique et

la promotion de la liberté de l'information. En 2021, elle a ainsi octroyé une subvention de 3 M€ pour la mise en place d'un Fonds d'innovation pour la société civile en Ethiopie (CSIF). Cette subvention vise à accompagner le développement d'une société civile pluraliste. Il permettra, sur trois ans, le soutien direct et le renforcement de capacités de trois consortiums d'OSC éthiopiennes dans les domaines des droits humains, du genre et des médias. L'AFD continue par ailleurs de s'engager sur la place des femmes dans la société notamment via son projet Ajyal Egalité (5,5 M€), axé sur la participation des femmes dans tous les secteurs de la société ainsi que sur les politiques et les initiatives de lutte contre toutes les formes de violences.

Dans le domaine des Migrations (5,04 M€ en 2021), l'AFD accompagne les politiques migratoires de ses pays partenaires pour faire des migrations un facteur de développement et lutter contre les vulnérabilités liées aux migrations contraintes. En 2021, l'AFD a ainsi octroyé un financement de 5 M€ sur subvention pour le projet multi-pays DIASDEV, qui couvre la Tunisie, le Maroc, le Sénégal et la Côte d'Ivoire. Il permettra, en partenariat avec la Caisse des dépôts et la Banque de France, à une plus grande partie de l'épargne des diasporas de servir au développement de leur pays d'origine.

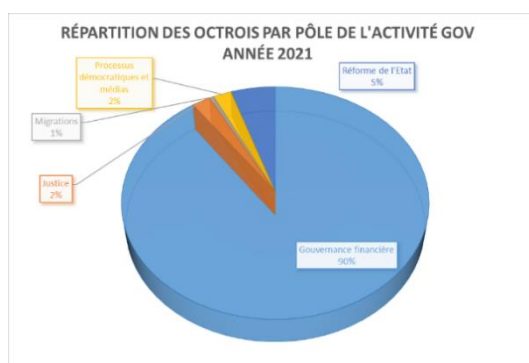
En termes de couverture géographique, en 2021, près de 84 % des financements dans le domaine de la gouvernance ont été effectués sur le continent africain, qui demeure la principale géographie d'intervention et qui concentre la plus grande pluralité de thématiques et de projets déployés. L'activité gouvernance est désormais engagée dans 47 pays à travers le monde, avec une activité nouvelle en Éthiopie, en Equateur, en Bolivie ou encore au Costa Rica.

L'année 2021 a été celle de la concrétisation d'objectifs ambitieux pour la gouvernance sous toutes ses formes en Afrique, avec une priorité forte donnée aux pays du Sahel. Cet investissement s'est concrétisé par des projets

axés sur les processus démocratiques (appui aux médias), le redéploiement de l'État sur le territoire (accès à la Justice ; services publics ambulants) et l'avènement d'un État protecteur (protection civile). En 2021, 97 M€ ont été instruits et octroyés en don sur les sujets de Gouvernance et de redéploiement de l'État au Sahel.

Dans les pays d'Amérique latine, de l'océan Indien et des Orient, les interventions dans le secteur de la gouvernance continuent de se structurer. Une activité importante est ainsi à souligner auprès des États insulaires de l'océan Indien, avec un portefeuille diversifié entre enjeux de prévention des crises, de gestion des diasporas et de réduction des risques de catastrophes naturelles.

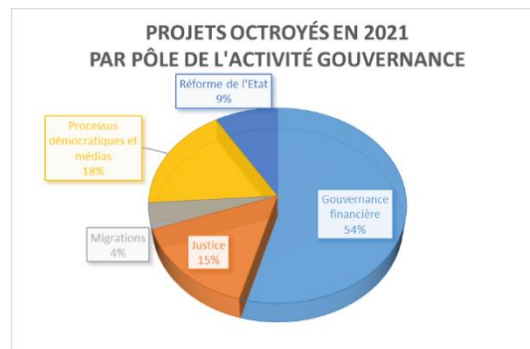
En termes d'instruments, l'évolution se poursuit en faveur des prêts souverains (605 M€ en 2021), alors que les effets de la pandémie ont continué à avoir un impact sur la part des subventions allouées au secteur de la Gouvernance (75 M€ au titre du programme 209).



Partenariats et production de connaissances

En 2021, l'AFD a souhaité poursuivre ses démarches de définition de son positionnement et de formulation d'offres de services dans les domaines de la fonction publique, des processus électoraux, et des nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) appliqués à la

mobilisation des ressources intérieures. Elle a ainsi poursuivi et finalisé une réflexion initiée en 2019 sur la Justice environnementale et climatique. Ce travail a permis de développer une véritable offre de services sous la double entrée de la justice et de la participation citoyenne. Au plan opérationnel, cela conduit à développer des opérations en faveur d'un droit de



l'environnement dynamique, évolutif et effectif, de l'accès de tous à la justice environnementale et climatique et de la participation des citoyens, de la société civile et du secteur privé aux processus décisionnels en matière environnementale et climatique.

L'AFD s'oriente désormais vers des réflexions à spectre plus large, à l'instar de la lutte contre la corruption, de l'appui aux Parlements ou encore de la gouvernance climatique.

Projets emblématiques 2021 :

Appui au Programme intégré de Résilience aux Catastrophes en Tunisie (prêt de 40 M€)

La Tunisie est un pays particulièrement exposé à l'augmentation des risques naturels par le changement climatique. À la suite des inondations de Nabeul en septembre 2018, le gouvernement tunisien s'est mobilisé pour inscrire parmi les priorités nationales la définition d'un Programme National de Résilience aux Catastrophes et au Changement Climatique.

Le Programme soutient plus particulièrement la réalisation de quatre objectifs principaux : (i)

améliorer la réduction des risques d'inondation en milieu urbain ; (ii) renforcer la préparation aux catastrophes ; (iii) renforcer la protection financière et (iv) promouvoir la coordination institutionnelle et l'instauration d'un cadre juridique propice à la gestion des risques de catastrophes.

DIASDEV – Transfert, épargne et investissement des diasporas pour la Tunisie, le Maroc, le Sénégal, la Côte d'Ivoire (subvention de 5 M€)

Les transferts des diasporas vers leurs pays d'origine sont essentiels pour de nombreux pays d'Afrique. En plus des transferts de compétences, sociaux et culturels, les transferts de fonds mobilisent l'attention des institutions politiques des pays d'accueil et d'origine et des acteurs du développement. Ces flux financiers placent les diasporas comme le premier acteur de la solidarité internationale. En 2020, on estimait que l'aide publique au développement (APD) se chiffrait à 161 Mds\$, contre 507 Mds\$ pour les transferts de fonds.

Le projet DIASDEV est né du partenariat avec le forum des caisses des dépôts (FR, IT, SN, MA, TN), qui regroupe les caisses des dépôts européennes et africaines, et avec les associations et opérateurs de transfert d'argent de la diaspora africaine de France.

L'objectif de DIASDEV est de permettre à une plus grande partie de l'épargne des diasporas de servir au développement de leur pays d'origine. Pour cela, le projet vise à informer les diasporas sur l'offre formelle de transfert, d'épargne et d'investissement, et à permettre aux opérateurs de mieux répondre aux attentes des utilisateurs ; à accompagner la formalisation et l'émergence de nouveaux services de transfert, d'épargne et d'investissement, notamment numériques.

A terme, via DIASDEV, 300 opérateurs européens et africains devront avoir bénéficié des services proposés par le projet ; 150 millions d'euros

devront avoir été consacrés à de l'investissement productif, dont 90 millions d'euros d'épargne collectés par les Caisses des Dépôts Africaines ; enfin, un espace de dialogue entre régulateurs et opérateurs des deux rives devra avoir été instauré pour favoriser la convergence des cadres réglementaires.

Hacia Escazu – Projet d'appui à la justice environnementale et climatique au Mexique, en Bolivie, en Equateur et au Costa Rica (subvention de 2 M€)

L'Amérique latine est l'un des plus gros réservoirs de biodiversité au monde, mais elle est aussi aujourd'hui l'une des régions où l'environnement et ses défenseurs sont les plus menacés.

Le 22 avril 2021, le premier accord régional dédié au droit de l'environnement en Amérique latine et Caraïbes, dit accord d'Escazú, est entré en vigueur dans 12 pays dont le Mexique, l'Equateur et la Bolivie. Cet accord consacre les droits d'accès à la justice, à la participation publique et à l'information en matière environnementale. Il s'agit également du premier accord contraignant qui prévoit des dispositions dédiées à la protection des défenseurs de la nature.

L'objectif de ce projet est de favoriser l'efficacité de la justice et l'exercice de la citoyenneté dans les politiques publiques en matière environnementale et climatique, à la lumière des principes de l'accord d'Escazú. D'une durée de 24 mois, le projet permettra de renforcer les connaissances des acteurs de la justice en matière environnementale et climatique pour une meilleure application du droit de l'environnement ; de favoriser la participation du public en matière environnementale et climatique, et l'exercice de la citoyenneté ; enfin, d'appuyer au Costa Rica (pays pilote) la réponse institutionnelle en faveur des défenseurs de l'environnement.

Stratégie « Soutien au renforcement des capacités de nos partenaires »

#ODD 16 et 17

L'AFD appréhende le renforcement de capacités par une approche concentrique, consistant à prendre en compte trois niveaux - individuel, organisationnel et institutionnel. Elle a adopté des méthodologies participatives et des processus favorisant la co-construction avec les maîtrises d'ouvrage locales. Cette approche permet de favoriser une pérennité et un changement en profondeur des modes de faire. **La feuille de route « Acteurs, capacités, changements » se structure autour de trois objectifs.** Tout d'abord accompagner les acteurs dans leurs opérations et politiques publiques en renforçant leurs capacités de pilotage et conduite de projet. Puis accompagner les acteurs dans les transformations organisationnelles pour les rendre plus modernes et efficaces, et orientées vers les usagers. Enfin, accompagner les acteurs à se fixer des trajectoires et des objectifs de développement durable.

Au-delà de ses financements, l'AFD conseille et accompagne les maîtrises d'ouvrage (MOA), partenaires et bénéficiaires des financements de l'AFD via sa cellule de renforcement des capacités dont la feuille de route 2020-2023 repose sur trois piliers d'activités :

Des appuis directs aux opérations à forte valeur ajoutée, centrés sur les porteurs de projet financés par l'AFD (ODD 17). Ces appuis peuvent se faire sur le montage de projets de développement, de financements budgétaires ou de transformations organisationnelles.

La **conception d'outils et l'animation d'une filière métier** (communauté de pratiques interne) sur les sujets du développement des organisations, de la performance et de l'acquisition des capacités opérationnelles du 21^e siècle (agilité, incertitude, crise écologique planétaire).

L'exploration de nouvelles offres de service et expérimentations à l'instar du chantier « transformation des organisations / contreparties de demain », ou encore « financement de politique publique et renforcement de capacités : quelle optimisation de l'accompagnement ? ».

Bilan des réalisations de l'année 2021

En 2021, un montant assez stable de 90 M€ par rapport à 2020 (88,8 M€) a été octroyé pour le financement du renforcement des capacités des partenaires.

Sur le portefeuille 2021 des 24 financements budgétaires qui ont fait l'objet d'un suivi, la mobilisation des outils FAPS et FEXTE a permis de déployer des activités d'assistance technique à hauteur cumulée de 7,7 M€.

Les chiffres clés 2021 de l'activité de l'équipe CAP :

L'équipe est membre de 42 équipes projets appuyées en 2021

Les appuis se concentrent sur neuf divisions techniques

Les appuis ponctuels ont laissé la place à des interventions plus structurantes des collaborateurs de CAP dès le démarrage des instructions

Les appuis initiés en 2021 sont toujours fortement concentrés sur l'Afrique (54 % contre 74 % sur les appuis 2018-2020) bien que la tendance à la diversification se confirme avec 35 % des nouveaux appuis sur OCN ; au global, ce sont 66 % des appuis en cours (appuis projets actifs en 2021) qui concernent des pays africains

Les pays dans lesquels les appuis de CAP sont les plus nombreux sont : Madagascar, le Sénégal, le Libéria, Djibouti

Sur le volet des outils, l'équipe a produit un « kit de l'Assistance Technique », un kit sur la transformation des organisations, une nouvelle formation baptisée « Booste MoA » avec l'objectif de sensibiliser aux sujets d'agilité dans la structuration des projets, au mode opératoire, à l'outil « Stratégie d'accompagnement au changement ».

Focus sur le Renforcement des Capacités lié aux financements budgétaires de politique publique et aux financements de programmes

Sur le portefeuille 2021, la mobilisation des outils FAPS et FEXTE a permis de déployer des activités d'assistance technique en accompagnement des financements budgétaires. S'agissant du FEXTE, dont l'objectif est le financement d'échange d'expertise et d'expérience française en réponse aux demandes des bénéficiaires du Sud, un volume de 3,5 M€ a été mobilisé pour un volume de 1,1 Md€ de financements budgétaires (dont 1,6 M€ de FEXTE octroyés en même temps que le financement budgétaire). Les FEXTE octroyés concernent, pour la quasi-totalité, des opérations en zone Orient (quatre opérations) et en Afrique (une opération). Pour l'ensemble des opérations concernées, la mobilisation d'un FEXTE en accompagnement du financement a permis de contribuer au dialogue de politique publique à un niveau technique (ex : coopération avec le CEREMA dans le cadre d'un financement budgétaire aux Philippines, qui contribuera à alimenter le dialogue technique et politique franco-philippin sur la thématique de l'adaptation au changement climatique et de la résilience des territoires).

Dans le cadre de l'octroi de FAPS, 1,35 M€ ont servi à financer un programme d'assistance technique, et 2,9 M€ à assurer le suivi et l'accompagnement des maîtrises d'ouvrage (par exemple dans le cadre de phases précédentes) afin d'amorcer une phase suivante du financement (ex : au Maroc, la FAPS octroyée en 2021 dans le cadre d'un prêt de politique publique de budgétisation sensible au genre a permis de poursuivre l'assistance technique mise en œuvre dans le cadre d'un précédent octroi et de financer une partie des études de faisabilité pour l'octroi de 2021).

Projets et programmes emblématiques en 2021 de l'équipe CAP

Appui à la structuration du projet STRIVE (Education) - Subvention de 5 millions d'euros pour le financement du projet d'appui à l'emploi des jeunes en République du Libéria - ODD 16 et ODD 4

Au Libéria, l'AFD a appuyé les deux ministères en charge de la formation professionnelle, pour aider à définir une stratégie et un plan de renforcement de leurs capacités. L'objectif était de définir l'ensemble des chantiers et actions à mener pour leur permettre d'améliorer leurs performances et leur efficacité, et ainsi mieux remplir leurs missions de service public. Ces ateliers ont permis à l'IECD, partenaire de l'AFD, d'identifier les activités d'appui qu'ils pourraient déployer dans les prochains mois.

Initiative et offre de service « Transfo'Agile » aux contreparties historiques ou de demain

A partir d'avril 2021, un accord-cadre de consultants permet de répondre aux besoins des partenaires sur la structuration d'une feuille de route, ou appuis partiels à impact rapide sur des sujets de transformation organisationnelle (sujets : RH, stratégie d'entreprise, amélioration de processus, intégration des ODD dans l'organisation, numérisation). L'équipe CAP a ainsi constitué un pipe de 37 organisations et plus particulièrement a conduit :

- 15 dialogues techniques (appuis actifs) sur la transformation (15 MOA), dont 5 appuis engagés avec des prestations d'appui par des consultants
- Parmi les 15 MOA, 40 % sont des contreparties de demain, c'est-à-dire de jeunes MOA créées en États étrangers et qui sont appuyées par CAP dans leur structuration organisationnelle afin d'être ensuite « bancable » pour un financement de projet.

A titre d'exemple, la Caisse des Dépôts et Consignation de Tunisie a été accompagnée sur l'intégration du genre dans les processus d'instruction de ses projets, l'Agence de Promotion des Investissements Agricoles de Tunisie a été accompagnée sur l'intégration de du Climat dans son organisation (création d'un service dédié) et l'entreprise en charge de la construction du barrage Misicuni en Bolivie a été accompagnée sur l'évolution de son métier

d'opérateur de barrage hydraulique pour également intégrer la vente de l'eau potable aux municipalités.

Appui à la structuration du volet modernisation de la Direction ministérielle des Eaux et Forêts (DEF) du Maroc – Prêt de politique publique et subvention- ODD 15 Biodiversité et ODD 16 Institutions efficaces

Dans le cadre d'un financement budgétaire pour appuyer la Stratégie Forêts du Maroc 2020-2030, d'un montant de 100 M€, le programme d'assistance technique est piloté par Expertise France (3 M€). Une composante a été préparée par CAP pour accompagner la DEF, qui souhaite se moderniser et créer une agence dédiée aux parcs nationaux du Maroc. Entre mars 2021 et l'octroi du financement en décembre 2021, l'AFD (ARB, CLI, et CAP) et Expertise France ont collaboré étroitement avec le Département des Eaux et Forêts afin d'élaborer ce programme d'appui à la politique publique et le programme d'assistance technique associé.

Synthèse des indicateurs de suivi de la stratégie « Soutenir le renforcement des capacités »

N°	Indicateurs de suivi du CIT RC 2013	Réalisé 2016	Réalisé 2017	Réalisé 2018	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Réalisé 2021
1	Part des subventions de l'enveloppe 209 destinée à du soutien au renforcement de capacités (octroi) de l'AFD	72 %	81 %	46 % ⁵⁶	31 %	15 %	20 %
2	Nombre de concours ayant pour objectif premier le renforcement des acteurs de la vie politique, économique et sociale (octroi) dans les géographies traditionnelles de l'AFD	61	78	91	90	40* ⁵⁷	58*
5	Nombre d'agents de l'AFD ayant suivi les formations renforcement de capacités ou approche cadre logique	0	60	70	60	15	30

⁵⁶ La méthodologie de calcul a changé en 2018 et s'applique à l'ensemble des géographies de l'AFD. Les données antérieures à 2017 ne sont donc pas directement comparables aux suivantes.

⁵⁷ Toutes les formes d'appuis et d'assistances techniques sur la conception ou la supervision de travaux structurant les concours et faisant partie du renforcement de capacités, et n'ayant pas fait l'objet d'un suivi direct par la cellule CAP, ne sont pas inclus dans les chiffres 2020 et 2021.

II. II La responsabilité sociétale

1. Animer la démarche de responsabilité sociétale

- Le groupe AFD s'attache à adopter les meilleures pratiques dans ses métiers. Depuis plus de quinze ans, sa démarche de responsabilité sociétale lui a permis de structurer ses pratiques et de se positionner parmi les acteurs les mieux notés par les agences de notation extra-financière. En 2021, l'AFD arrive en première place de son groupe de pairs (« Specific purpose banks and agencies in Europe ») pour V.E – anciennement Vigeo Eiris – (73/100), l'une des principales agences de notation extra-financière européennes.

La démarche de responsabilité sociétale du groupe AFD est fondée sur de grands principes : l'efficacité de l'aide, le dialogue et le travail en partenariat avec les acteurs du développement, le suivi et l'évaluation des résultats de l'action de développement du Groupe, l'application de contrôles de prévention de la corruption, de la fraude, du blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme, la prise en compte de la responsabilité sociétale, tant dans les projets que le Groupe finance que dans son fonctionnement interne.

1.1 Normes et standards

Adhérent au Pacte mondial (*Global Compact*) des Nations-unies depuis 2004, le groupe AFD a choisi pour cadre de référence de son action les principales déclarations, conventions et normes relatives au développement équitable et responsable :

- la Déclaration des droits de l'homme des Nations unies,
- les Conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail,
- les standards du groupe Banque mondiale, ainsi que les standards de performance de la Société financière internationale (SFI) pour Proparco,
- les trois Conventions dites de Rio (lutte contre le changement climatique, lutte contre la désertification et biodiversité),
- les principes directeurs de l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE) à l'intention des entreprises multinationales,
- les Conventions de l'OCDE et des Nations-unies contre la corruption, et les règles internationales en matière de lutte anti-blanchiment,
- les réglementations relatives à la publication des informations extra-financières,
- la Charte pour l'environnement adossée à la Constitution française,
- les Déclarations de Paris, d'Accra et de Busan du Partenariat mondial pour l'efficacité de l'aide ;
- l'agenda développement durable des Nations-unies à l'horizon 2030 et ses 17 Objectifs de développement durable,
- l'Accord de Paris sur le climat,
- les Normes GRI sur le reporting RSO de la *Global Reporting Initiative* (GRI),
- les *Green and Social Bonds Principles*, et les *Sustainable Bond Guidelines* pour ses émissions obligataires responsables,
- les *Operating Principles for Impact Management* (OPIM), signés par Proparco

1.2 La politique de responsabilité sociétale 2018-2022 du groupe AFD

La politique de responsabilité sociétale (RSO) du groupe AFD porte sur la période 2018-2022. Cette politique se donne comme ambition d'accompagner la mise en œuvre du plan d'orientation stratégique du Groupe et d'être pour ce dernier un vecteur d'exemplarité qui renforce la cohérence entre ses missions et la qualité de ses interventions, ainsi que la cohésion au sein des équipes.

La politique RSO 2018-2022 couvre de manière cohérente l'ensemble des enjeux de développement durable du Groupe, qu'ils aient trait aux projets qu'il finance ou à son fonctionnement interne. La politique s'articule ainsi autour de six axes d'engagements :



Intégration du développement durable dans les interventions



Gouvernance et appropriation de la démarche RSO



Transparence et dialogue avec les parties prenantes



Éthique professionnelle et exemplarité financière



Gestion socialement responsable et équitable des personnels



Maîtrise de l'empreinte environnementale et sociétale directe

La démarche de responsabilité sociétale du groupe AFD est animée par une équipe rattachée au département en charge de la stratégie au sein de la direction de la Stratégie, des partenariats et de la communication. Celle-ci s'appuie sur un réseau de référents au sein des structures du Groupe chargées de mettre en œuvre les différents axes de la politique RSO : un représentant des équipes d'appui environnemental et social, de la stratégie, des risques, des ressources humaines, du secrétariat général, de la direction

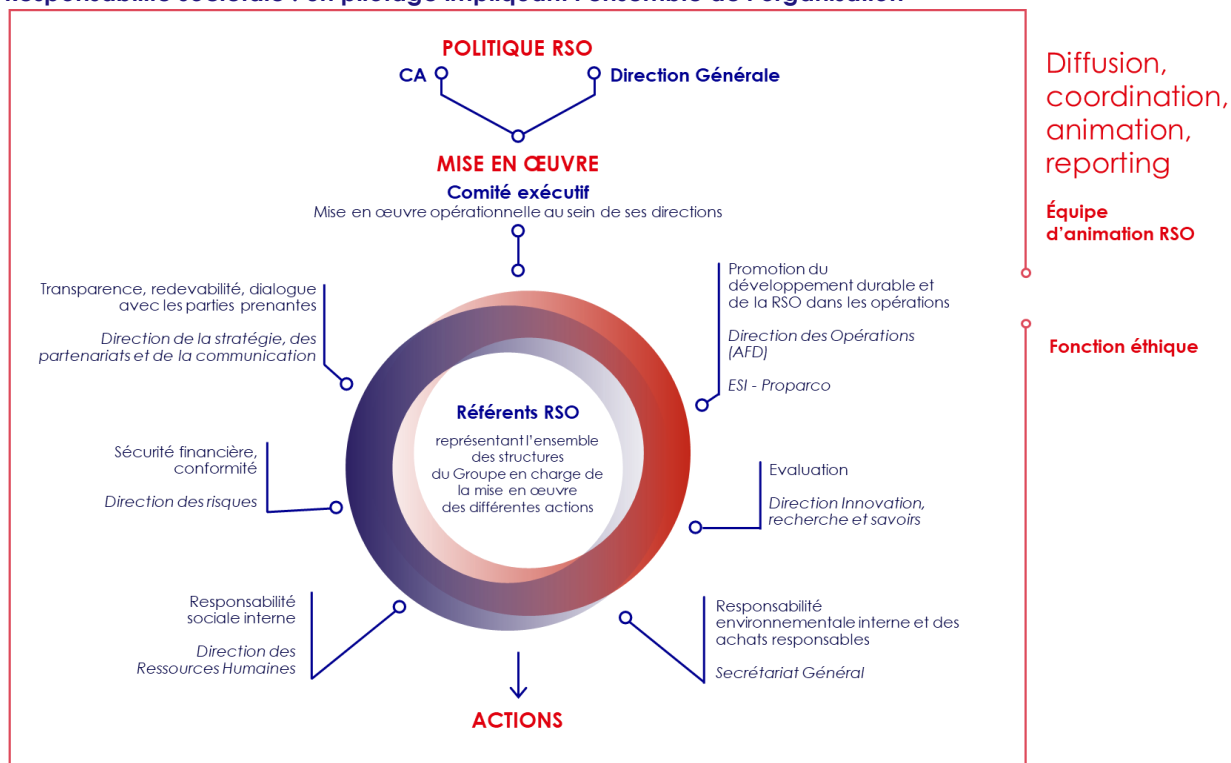
exécutive financière, des évaluations, de la direction générale ainsi que d'Expertise France et de Proparco. Ce réseau des référents RSO est ainsi associé au pilotage de la démarche RSO (notamment à la co-construction et à la mise en œuvre du plan d'actions), à sa redevabilité, ainsi qu'aux actions de communication et de sensibilisation des personnels.

Par ailleurs, à l'AFD comme au sein de Proparco, des équipes expertes apportent un appui transversal à l'intégration du

développement durable dans les opérations sur les sujets de climat, de genre, de maîtrise des risques environnementaux et sociaux, d'intervention dans les pays en crise et conflits,

de renforcement des capacités des partenaires, ou encore d'analyse et avis développement durable des projets.

Responsabilité sociétale : un pilotage impliquant l'ensemble de l'organisation



1.3 Mise en œuvre de la démarche

La politique de responsabilité sociétale se décline concrètement en un plan d'action sur la même période, 2018-2022, revu chaque année pour choisir les priorités de l'exercice. Ce plan d'actions repose sur deux volets : être exemplaire dans toutes les opérations traitées par le groupe AFD ainsi que dans les engagements environnementaux et sociaux internes. Sur les 19 actions du plan d'action 2021, 14 étaient réalisées ou à finaliser à la fin de l'année et 5 toujours en cours.

Exemplarité dans les opérations

L'AFD a poursuivi en 2021 ses activités d'appui au dialogue, de capitalisation, de veille et d'échanges externes sur les enjeux de développement durable.

Dans le cadre du plan d'actions déclinant la politique RSO, l'AFD a maintenu en 2021 son effort d'intégration des enjeux environnementaux et sociaux tout au long du cycle du projet, en s'attachant à renforcer ses capacités sur les projets présentant les niveaux de risque les plus élevés.

Autres réalisations du plan d'action RSO : une boîte à outils a été élaborée et partagée pour familiariser les collaborateurs à la maîtrise des risques environnementaux et sociaux (E&S) et neuf modules de formations sectorielles sont en cours de développement. Un travail de capitalisation a été lancé à partir d'études de projets, afin d'illustrer l'impact de la prise en compte des critères E&S sur la qualité et la réussite des projets. Par ailleurs, toutes les nouvelles évaluations *ex post* des projets les plus à risques intègrent un suivi systématique rapproché concernant la maîtrise des risques E&S en intégrant des questions évaluatives spécifiques et en associant des experts spécialistes des questions environnementales et sociales tout au long du processus.

Notre offre en formations labellisées « développement durable » se muscle : en 2021, il y a eu 633 participants à ces formations, tandis qu'un parcours de formation en *e-learning* sur les droits humains et l'approche fondée sur les droits humains est en cours de développement⁵⁸.

En parallèle, au sein de l'AFD, le dispositif Analyse et avis développement durable (Avis DD) a évolué pour poursuivre la recherche d'un alignement toujours plus approfondi du portefeuille vis-à-vis des ODD. L'Avis DD s'est doté de nouveaux mécanismes, notamment d'alerte précoce, renforçant la prise en compte du développement durable au cours de l'instruction des projets. Le périmètre des analyses s'est élargi et le dispositif Avis DD vise à contribuer de manière plus proactive aux débats internationaux sur l'alignement aux ODD.

S'agissant de Proparco, un dispositif spécifique est appliqué visant à évaluer et à rendre compte de l'impact de son action. La feuille de route 2020-2022 de Proparco a réaffirmé la

priorité donnée à l'augmentation significative de ses impacts sur le développement et sur l'atteinte des ODD.

À l'échelle du Groupe, la liste d'exclusion, qui datait de 2011, a été révisée en octobre 2021 (pour une entrée en application en 2022) : L'objectif de cette liste est d'indiquer clairement les types d'activités que le Groupe se refuse à financer du fait de critères environnementaux ou sociaux, d'ordre éthique, réglementaire, ou découlant d'exigences normatives et/ou de ses choix stratégiques. La liste d'exclusion oriente en amont la constitution même du portefeuille d'activités et trouve sa place au sein d'un dispositif visant à s'assurer que les opérations du Groupe contribuent effectivement aux finalités essentielles du développement durable.

Le Groupe possède ainsi d'autres outils de sélectivité de ses financements. Des exclusions additionnelles découlent des cadres d'intervention stratégiques transversaux (sélectivité climat, par exemple) ou sectoriels. Ces doctrines de sélectivité, mises à jour de manière régulière, ont vocation à être utilisées dans le cadre de l'instruction des projets⁵⁹.

L'activité du Groupe est également encadrée par une Politique générale en matière de prévention et de lutte contre les pratiques prohibées, incluant la corruption⁶⁰, la fraude, les pratiques anticoncurrentielles, le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, de telles pratiques constituant des entraves majeures au développement.⁶¹

Enfin, le groupe AFD s'est doté d'une politique à l'égard des juridictions non coopératives en matière fiscale et en matière de lutte contre le blanchiment et de financement du terrorisme,

⁵⁸ Voir infra, section 3.2 "Diligences relatives aux droits humains".

⁵⁹ Voir infra, section 3.1 "Stratégies sectorielles".

⁶⁰ <https://www.afd.fr/fr/lutte-contre-la-corruption>

⁶¹ Voir partie 3.3 Maîtriser les risques de détournement de l'aide, de corruption, de fraude, de blanchiment et de financement du terrorisme, de ce document.

visant notamment à prévenir et maîtriser tout risque de fraude et d'évasion fiscale⁶².

Par ailleurs, un travail est engagé sur la prise en compte des risques financiers climatiques (physiques et de transition) dans les processus d'analyse du risque et de décision de crédit, comme en témoigne le premier rapport TCFD⁶³ (*Task-Force on Climate Related Financial Disclosure*) du Groupe, publié en 2021.

Enfin, le Groupe poursuit et amplifie son action dans le domaine des obligations durables. En 2014, le Groupe avait été le premier émetteur d'une obligation verte dans le secteur public français, axée sur le climat (1 Md€ à 10 ans), puis, en 2017, il avait adopté un cadre programmatique d'émissions climat et poursuivi sa politique d'émission régulière de *Climate Bonds*. Le Groupe a franchi une nouvelle étape en 2020 dans ce domaine, avec la publication d'un cadre programmatique renouvelé et axé sur les ODD⁶⁴. Ce document de référence a pour but de refléter les actions du Groupe dans toute leur dimension environnementale et sociale ; il suit naturellement les quatre piliers des *Green Bond Principles*, *Social Bond Principles*, et *Sustainable Bond Guidelines*, à savoir la justification de l'utilisation des fonds, le processus de sélection des projets et leur suivi, la gestion des fonds et l'exigence d'un reporting robuste. Après une émission inaugurale en 2020, le groupe AFD a réalisé 48 % de son programme d'emprunts de l'année 2021 sous format thématique, en émettant 2 Mds d'euros à 10 ans et 1,5 Mds d'euros à 7 ans sous format durable⁶⁵.

Exemplarité en interne

Le positionnement stratégique « 100 % Accord de Paris » et « 100 % Lien social » conduit aussi le groupe AFD à intensifier ses efforts pour aligner

ses pratiques internes aux enjeux sociaux et environnementaux.

Les actions en faveur de la mobilité douce se sont poursuivies en 2021. Le forfait mobilité durable expérimenté en 2020 pour favoriser des modes non polluants pour les trajets quotidiens des collaborateurs est désormais proposé à l'ensemble des collaborateurs : en 2021, 161 collaborateurs en bénéficient.

Par ailleurs, les enjeux environnementaux et sociaux sont inscrits dans la nouvelle politique achats de l'AFD, adoptée en 2020, qui promeut des achats responsables en visant la réduction de l'empreinte carbone, en veillant à la responsabilité sociale des fournisseurs et en apportant son soutien autant que possible au développement local et au secteur protégé et adapté.

Il convient de noter que la démarche en faveur de la réduction de l'empreinte carbone du Groupe concerne l'ensemble de ce dernier et inclut les agences dans les pays d'intervention, qui sont aussi à l'initiative de nombreuses actions.

Enfin, au travers de sa responsabilité sociétale, le groupe AFD attache une attention particulière à favoriser un environnement de travail porteur de sens pour ses collaborateurs. Les dispositifs de prévention des risques psychosociaux déjà en place ont été maintenus et pour certains renforcés dans le cadre du suivi des périodes de télétravail imposées par la situation sanitaire en 2021, comme en 2020.

Poursuivant les efforts engagés dans le cadre de sa politique Diversité et inclusion adoptée en 2020, le Groupe a obtenu en 2021 la double labellisation Afnor « Alliance Diversité et égalité professionnelle ».⁶⁶

⁶² <https://www.afd.fr/fr/media/download/4064>

⁶³ <https://www.afd.fr/fr/ressources/rapport-tcfd-groupe-afd>

⁶⁴ <https://www.afd.fr/sites/afd/files/2020-10-07-33-42/cadre-emission-odd-afd.pdf>

⁶⁵ <https://www.afd.fr/fr/actualites/communiqu%C3%A9-de-presse/afd-lance-nouvelle-obligation-durable-eu2-milliards-0125-maturite-29-septembre-2031>

⁶⁶ Voir infra, section 4, "Promouvoir un cadre de travail porteur de sens".

Enfin, dans le cadre du projet d'entreprise, structuré en 2020, le programme Cap Cohérence a appuyé et accéléré en 2021 les chantiers prioritaires de responsabilité sociétale du Groupe. Ce programme s'est défini des objectifs d'alignement des pratiques internes aux ambitions du Groupe en faveur de la lutte contre le réchauffement climatique et de la promotion des liens sociaux.

Cela a donné lieu à un ensemble de projets visant à accélérer cet alignement. À ce titre, on peut citer notamment le projet *Achats responsables* qui a abouti à la mise en place d'un outil de cartographie des risques RSO en matière d'achats et au développement de nouveaux réflexes pour la fonction achats appelée désormais à proposer, pour chaque segment d'achat, des clauses adaptées dans nos marchés et termes de référence.

On peut également citer le projet *Trajectoire bas carbone* qui a mobilisé de très nombreux collaborateurs du siège et du réseau, et des différentes entités du Groupe pour diminuer l'empreinte carbone et environnementale induite par son fonctionnement quotidien. A la clé, de nombreux ateliers avec les représentants de ces directions pour concevoir des plans d'actions concrets en matière de

consommation responsable, de green-IT, de mobilité professionnelle, ainsi que des actions de sensibilisation, de communication et de formation.

La finance est également prise en compte par le biais du projet *Trésorerie ESG* qui est destiné à faire progresser la part de nos placements sur les meilleurs fonds ESG disponibles sur la place.

Sur le plan social, c'est sur la qualité de vie au travail et la promotion des enjeux de diversité et d'inclusion que le programme Cohérence se concentre.

Enfin, au-delà des différents projets engagés, et des améliorations attendues en termes d'exemplarité sociale et environnementale pour l'ensemble du Groupe, c'est l'engagement des collaborateurs qui est mis au centre de ce programme. « *Porter les ambitions d'une AFD plus responsable, c'est renouveler cette envie qui les a animés au moment de nous rejoindre et qui les motivent au quotidien dans leurs missions professionnelles. Nous devons renouveler sans cesse ces sources d'engagement pour être à la hauteur de leur propre contribution à l'atteinte des objectifs stratégiques* » selon Christine Timélée, responsable du programme Cap Cohérence.

1.4 Évaluation de la démarche

La responsabilité sociétale du groupe AFD peut faire l'objet d'évaluations indépendantes en interne, au travers des missions menées par l'inspection générale ou par la division d'évaluation ex post de l'AFD, et en externe. La communication financière a, par exemple, fait l'objet d'un audit interne en 2021, qui a donné lieu à des recommandations ciblées.

La démarche RSO du Groupe fait également l'objet de notations extra-financières qui, en plus d'orienter les décisions des investisseurs, sont un outil de progrès en interne. Au cours de ces dernières années, le Groupe a fait l'objet de

quatre notations extra-financières : par les agences V.E – anciennement Vigeo Eiris – (en 2017, 2019 et 2021) et ISS-Oekom (en 2018).

- L'agence V.E a attribué au groupe AFD une note de 73/100 en 2021⁶⁷ (74/100 en 2019 et 70/100 en 2017), le plaçant en tête d'un panel des institutions « paires » (20 banques et agences à objectif spécifique et banques multilatérales de développement) et en deuxième position de l'ensemble de l'univers Vigeo-Eiris, sur 4 930 entreprises et organisations évaluées dans le monde.
- L'agence ISS-Oekom a attribué au Groupe une note égale à C+ en 2018, ainsi que le statut « Prime » accordé aux entreprises qui se placent parmi les leaders de leur secteur⁶⁸.

1.5 Transparence en matière de responsabilité sociétale

Afin de rendre compte de sa démarche de responsabilité sociétale, le groupe AFD inscrit sa communication extra-financière dans le cadre des normes nationales et internationales de référence, et notamment des Normes GRI de la *Global Reporting Initiative* (GRI)⁶⁹.

Cette communication s'articule autour de deux documents principaux :

- la Déclaration de performance extra-financière (DPEF), intégrée au Document d'enregistrement universel du groupe AFD ;
- le présent Rapport d'activité et de responsabilité sociétale sur l'exercice 2021.

La pertinence des enjeux a été déterminée à partir d'une « analyse de matérialité » présentée dans la DPEF.

Par ailleurs, l'AFD communique aussi sur son engagement en matière de responsabilité sociétale dans le cadre de son adhésion au Pacte mondial des Nations Unies⁷⁰.

Transparence sur les financements octroyés

La transparence des financements octroyés est un enjeu de responsabilité sociétale fort pour le groupe AFD. La mise en transparence des informations sur les activités de l'AFD doit se faire dans le respect des contraintes réglementaires liées à sa forme juridique (secret des affaires) et à la protection des

données personnelles et des libertés individuelles et publiques garanties par la CNIL.

Par sa politique de transparence et de dialogue⁷¹, le groupe AFD s'est mis en conformité avec les meilleures pratiques observées chez les autres bailleurs et avec les standards internationaux, dont le standard de

⁶⁷<https://www.afd.fr/fr/actualites/le-groupe-afd-reste-premier-de-son-secteur-dans-le-valuation-enjeux-environnementaux-sociaux-et-de-gouvernance-de-l'agence-ve>

⁶⁸ La performance du groupe AFD se situe au-dessus de la moyenne sectorielle pour la plupart des « questions clé » répertoriées par Oekom.

⁶⁹ Le rapport a été préparé en conformité avec les normes GRI : option de conformité essentielle (conformité GRI 102-54 et concerne les enjeux de responsabilité jugés pertinents (ou matériels).

⁷⁰ Profil Global Compact de l'AFD : <https://www.unglobalcompact.org/what-is-gc/participants/293#company-information>

⁷¹ Le périmètre de cette politique concerne l'AFD et sa filiale PROPARCO, et prévoit des déclinaisons spécifiques pour l'AFD et pour PROPARCO. Elle est disponible sur le site internet de l'AFD (<https://www.afd.fr/fr/politique-de-transparence-et-de-dialogue-du-groupe-afd>). Expertise France publie les données des contrats d'achat et de subventions d'un montant supérieur à 15 000 € passés dans le cadre des projets de coopération technique.

L'Initiative internationale pour la transparence de l'aide (IITA), tout en prenant en compte les attentes de ses parties prenantes.

La politique de transparence et de dialogue fait état de la volonté du Groupe de répondre toujours mieux à la demande croissante d'information et d'explication formulée par ses parties prenantes à l'égard de sa gouvernance, de sa stratégie, de ses objectifs, des financements octroyés, des finalités et des résultats de la politique française d'aide au développement majoritairement mise en œuvre par le Groupe. Elle repose sur cinq principes : l'utilité, l'ouverture, la préservation de la confiance et des informations sensibles, l'écoute et le dialogue.

En interne, l'AFD dispose d'une note juridique et d'une procédure de divulgation d'informations, afin d'encadrer l'exercice de mise en transparence et de veiller au respect des règles relatives aux informations confidentielles et au secret professionnel.

Les demandes de divulgation d'informations peuvent concerner les informations publiées sur le site Internet de l'AFD, la plateforme d'open data de l'AFD et le registre de l'IITA, ou d'autres informations relatives au groupe AFD, à sa stratégie, aux opérations de financement et aux productions intellectuelles.

L'AFD continue de renforcer sa politique de publication de données d'activité au format de l'IITA sur son site d'open data⁷². En particulier, le portail d'open data dispose depuis 2021 d'une section spécifique listant les projets à co-bénéfices climat, qui permet de distinguer pour chacun d'entre eux les montants dédiés à l'adaptation et à l'atténuation. Au 31 décembre 2021, les données projet publiées couvrent 81 % des financements souverains et non-souverains supérieurs à 100 000 € et entrant dans le périmètre de la transparence sur l'ensemble de ses pays d'intervention.

Nombre et % de financements souverains et non souverains publiés au format IITA et data.gouv.fr

	2020	2021
Nombre de concours financiers à mettre en transparence	2107	2107
Nombre de concours financiers mis en transparence	1649	1705
% de concours financiers mis en transparence	78,26 %	80,92 %

Transparence des relations avec les parlementaires français et européens

L'AFD est inscrite au registre de transparence de la Commission européenne⁷³. Ce registre permet aux organisations publiques et privées, aux groupes d'intérêts et plus généralement à l'ensemble de la société civile, d'exercer un rôle de vigie quant aux influences possibles sur les processus législatifs et de mise en œuvre des politiques publiques.

En outre, sollicitée par la Haute autorité pour la transparence de la vie publique (HATVP), l'AFD s'est inscrite en 2021 au répertoire des représentants d'intérêts. Dorénavant, l'AFD communiquera chaque année des informations relatives aux actions d'influence

effectuées et aux moyens afférents. L'adoption de la loi de programmation relative au développement solidaire et à la lutte contre les inégalités mondiales le 4 août 2021, la multiplication des sollicitations parlementaires ainsi que l'augmentation des crédits consacrés à l'aide au développement, ont conduit l'AFD à intensifier ses relations avec la représentation nationale. Ce renforcement des liens justifie notamment cette inscription au registre de la HATVP et permettra à l'AFD de répondre à une obligation légale, dans une logique partagée de transparence.

⁷² <http://afd.opendatasoft.com>

⁷³ <https://ec.europa.eu/transparencyregister/public/consultation/displaylobbyist.do?id=348060711585-82>

2. Assurer le développement durable dans les interventions

2.1 Maîtrise des risques et des impacts environnementaux et sociaux

Toute opération de développement peut comporter des risques vis-à-vis de l'environnement et des populations. Ainsi, s'appuyant sur le Cadre environnemental et social de la Banque mondiale et les standards de performance de la Société financière internationale (SFI), la démarche adoptée par le groupe AFD consiste à (i) évaluer les risques et impacts environnementaux et sociaux (E&S) de chaque opération présentée aux instances décisionnelles ; (ii) définir les mesures à mettre en œuvre par les bénéficiaires des financements pour limiter l'exposition à ces risques ou pour en atténuer voire en compenser les effets ; (iii) contractualiser la mise en œuvre de ces mesures avec les bénéficiaires des financements ; (iv) suivre la mise en œuvre de ces mesures lors de la phase d'exécution de l'opération ; (v) gérer les imprévus ; et (vi) améliorer la qualité des projets et la performance environnementale et sociale des bénéficiaires de ses financements.

Le groupe AFD intègre la responsabilité sociétale dans son système de gouvernance et dans ses activités. Dans ce cadre, il prend des mesures destinées à évaluer et maîtriser les risques E&S des opérations qu'il finance. Il met en place des procédures visant à identifier, prévenir ou atténuer les dommages

environnementaux et sociaux, ainsi que les atteintes aux droits humains susceptibles de résulter de ces activités. Cette démarche de maîtrise des risques E&S se décline à toutes les étapes du cycle du projet, de l'identification à l'approbation du financement, jusqu'au suivi et à l'évaluation *ex post*.

Cette approche est complétée par l'existence de deux mécanismes de traitement des réclamations environnementales et sociales, respectivement pour l'AFD et pour Proparco (*cf. infra*). Ceux-ci contribuent à gérer un risque opérationnel. Lorsque des impacts environnementaux et sociaux néfastes ou inattendus n'ont pas pu être évités, réduits ou compensés selon les dispositions des plans de gestion E&S des projets dont le financement est mis en œuvre par l'AFD ou par Proparco, ces mécanismes permettent de rechercher des voies de remédiation⁷⁴.

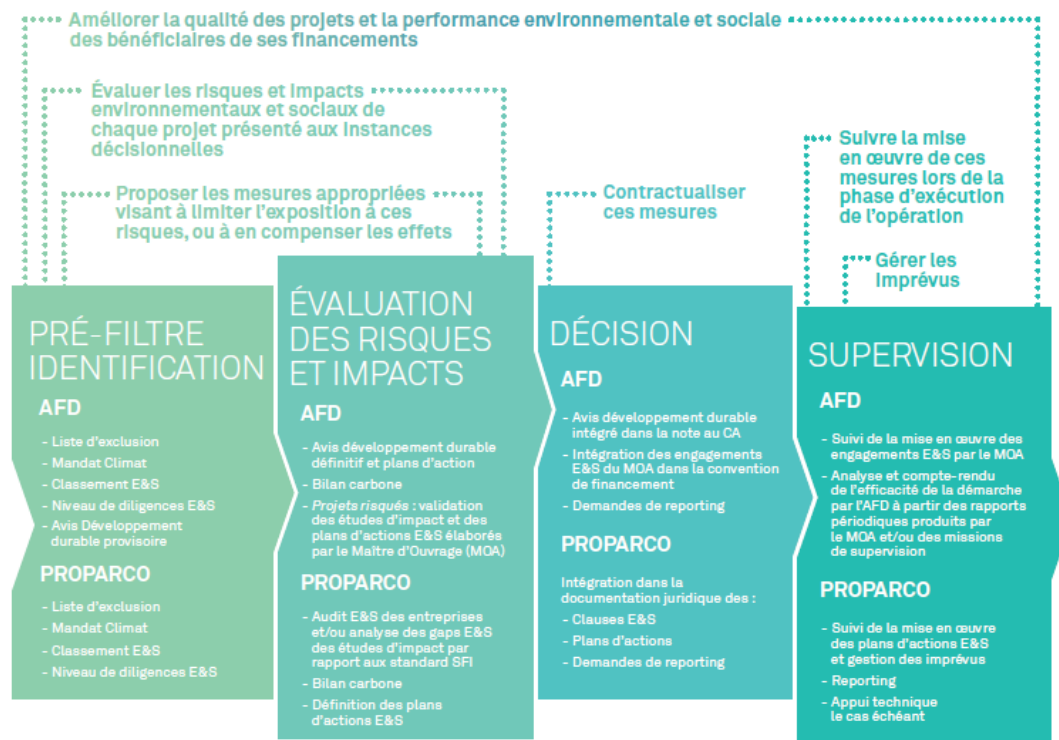
D'une manière générale, ils contribuent à renforcer les pratiques de transparence et de redevabilité du groupe AFD, en s'appuyant sur l'expérience des autres bailleurs, à travers les échanges au sein du réseau international IAMnet (*Independent Accountability Mechanism Network*).

⁷⁴ Les pages des sites de l'AFD et de Proparco dédiées à ces dispositifs sont disponibles aux adresses suivantes :

Pour l'AFD : <https://www.afd.fr/fr/dispositif-de-gestion-des-reclamations-environnementales-et-sociales>
Pour Proparco : <https://www.proparco.fr/fr/icm>

Gérer les risques environnementaux et sociaux au cours du cycle du projet

GESTION DES RISQUES E&S LE LONG DU CYCLE DE VIE DES PROJETS



Identification

Le groupe AFD ne finance pas certains projets du fait de critères d'ordre éthique, réglementaire, environnemental ou social. Ces critères sont inscrits dans une liste d'exclusion validée par les conseils d'administration de l'AFD et de Proparco et publiée sur leurs sites Internet⁷⁵. Ces critères sont appliqués en amont de toute instruction du projet. La liste d'exclusion a été révisée en octobre 2021 (pour une entrée en application en 2022). En outre, le Groupe applique des diligences spécifiques par secteur d'intervention.

Hormis ces critères qui permettent d'exclure les projets qui ne seraient pas en ligne avec la réglementation ou avec les orientations stratégiques du Groupe, l'évaluation des risques E&S est capitale avant toute décision d'octroi d'un financement. À chaque secteur correspond une typologie de risques E&S, à laquelle le groupe AFD répond de manière adaptée via sa démarche de maîtrise des risques environnementaux et sociaux. Cette démarche s'applique à toutes les opérations de type « projet » de l'AFD et de Proparco, qu'elles soient financées directement ou par le biais d'intermédiaires financiers (établissements bancaires en particulier).

⁷⁵ <https://www.afd.fr/fr/ressources/la-liste-dexclusion-proposee-pour-le-groupe-afd-dans-les-etats-etrangers> et [Liste d'exclusion de Proparco](#) | [Proparco - Groupe Agence Française de Développement](#)

La nature et l'ampleur des actions à mener en application de cette démarche de maîtrise des risques E&S sont déterminées spécifiquement pour chaque opération et sont « proportionnées » au niveau des risques E&S à maîtriser.

Pour ce faire, une catégorisation E&S des opérations est systématiquement réalisée au début de l'identification et permet de répartir les opérations selon plusieurs niveaux de classement du risque E&S : quatre niveaux pour les projets en financement direct – risques E&S élevés (catégorie A), importants (catégorie B+), modérés (catégorie B) ou faibles (catégorie C) – et trois niveaux pour les projets financés par le biais d'intermédiaires financiers (IF) - portefeuille de l'IF à risques E&S élevés (IF-A), modérés (IF-B) ou faibles (IF-C). Le niveau du classement E&S des opérations détermine la nature et l'ampleur des moyens à mobiliser par le groupe AFD et par les bénéficiaires des financements pour maîtriser les risques E&S des opérations financées. Cela concerne notamment le choix des évaluations E&S *ex ante* à produire par les bénéficiaires des financements de l'AFD, mais également le choix du cadre normatif E&S applicable (réglementation nationale, standards internationaux de la Banque mondiale) ou bien encore le niveau de mobilisation des équipes d'experts E&S du groupe AFD lors de l'évaluation puis de la supervision E&S.

Évaluation

Dans le cadre des projets les plus risqués, le maître d'ouvrage réalise, avec l'appui de consultants spécialisés, des études spécifiques, telles qu'une étude d'impact ou un audit environnemental et social, décrivant les risques et impacts environnementaux et sociaux et proposant les mesures d'atténuation à mettre

en œuvre, généralement regroupées dans un plan de gestion environnementale et sociale (PGES). Dans le cas des entreprises et des institutions financières, le groupe AFD peut diligenter des études ou des audits complémentaires, afin d'évaluer la conformité de leur système de gestion environnementale et sociale avec les standards internationaux.

Décision

À l'issue de ces démarches, les équipes spécialisées du Groupe définissent des clauses environnementales et sociales spécifiques et les plans d'engagement ou plans d'actions environnementaux et sociaux qui sont insérés dans la documentation de financement contractuelle.

Par ailleurs, une attention est portée à la prise en compte par le bénéficiaire de la dimension environnementale et sociale dans les appels d'offres, afin de privilégier les entreprises responsables dans l'attribution des marchés de travaux, notamment ceux à forts impacts E&S, et

de s'assurer que les mesures d'atténuation préconisées seront réellement mises en œuvre. L'AFD a ainsi développé un dossier type d'appel d'offres, avec des clauses environnementales et sociales renforcées, qui est proposé aux maîtrises d'ouvrage pour la réalisation des travaux à risques E&S élevés. Cette procédure est maintenant généralisée puisque le dossier type d'appel d'offres relatif aux marchés de travaux contient désormais par défaut des clauses environnementales et sociales renforcées.

Supervision

Des équipes spécialisées du groupe AFD assurent un suivi de la mise en œuvre des engagements environnementaux et sociaux pris par les bénéficiaires des financements à travers les plans d'engagement ou plans d'action E&S insérés dans la documentation contractuelle. Pour ce faire, elles s'appuient sur les rapports de suivi transmis par lesdits bénéficiaires, réalisent des missions de suivi E&S ou mobilisent des consultants indépendants spécialisés pour les opérations les plus risquées. Pour les projets

présentant les risques environnementaux et sociaux les plus importants, la mise en place d'un mécanisme de traitement des plaintes par la maîtrise d'ouvrage au niveau du projet doit être prévue. Ce dispositif de gestion des réclamations environnementales et sociales offre aux populations susceptibles d'être affectées par les projets un dispositif qui permet de recueillir leurs plaintes griefs et leurs préoccupations liées aux impacts du projet et d'y apporter des réponses.

Répartition des risques E&S des opérations financées par l'AFD

Pour les financements octroyés en 2021, la répartition des risques E&S du portefeuille de l'AFD (sur la base des classements E&S établis au stade de l'identification), respectivement en termes de nombre de projets et de montants octroyés, s'établit comme suit :

Risques environnementaux et sociaux du portefeuille de l'AFD en 2021, en nombre de projets octroyés (États étrangers)

Risques E&S	Nombre de projets	%
A	9	4,02 %
B+	50	22,32 %
B	72	32,14 %
C	68	30,36 %
IF-A	13	5,80 %
IF-B	9	4,02 %
IF-C	3	1,34 %
Total	224	100 %

Risques environnementaux ET sociaux du portefeuille de l'AFD en 2021 5 montants octroyés États étrangers)

Risques E&S	Montants octroyés (M€)	%
A	531,80	6,94 %
B+	2944,15	38,42 %
B	1673,79	21,84 %
C	1217,37	15,89 %
IF-A	655,02	8,55 %
IF-B	594,87	7,76 %
IF-C	46,50	0,61 %
Total	7663,50	100 %

Suivi de la qualité E&S du portefeuille et renforcement du suivi E&S des projets

Le classement E&S établi au stade de l'identification, tel que détaillé précédemment, repose sur une analyse de l'importance des impacts E&S négatifs potentiels des projets, c'est-à-dire des impacts qui apparaîtraient en l'absence de toute mesure d'atténuation.

Les mesures d'atténuation (mesures d'évitement, de réduction ou de compensation de la séquence dite « ERC » pour « Éviter, réduire, compenser »), définies dans le cadre des évaluations E&S *ex ante*, permettent de maîtriser les risques E&S potentiels des projets. Toutefois, au cours de l'exécution des projets et après la mise en œuvre des mesures d'atténuation, il peut subsister des impacts E&S négatifs résiduels, dont la nature et l'ampleur peuvent varier en fonction des différentes phases du projet (préparation, construction, exploitation, ...) et qu'il est donc important de suivre.

Aussi, pour renforcer le suivi E&S des projets durant l'exécution, l'AFD a développé en 2020 une méthode permettant d'évaluer les risques E&S résiduels des projets a priori les plus risqués (ceux classés en A ou B+ à l'identification). Cette méthode d'évaluation des risques E&S résiduels est basée sur quatre critères :

- L'ampleur des impacts E&S, tenant compte de l'avancement du projet,
- La qualité de la gestion environnementale et sociale du projet et le respect des engagements E&S pris par le bénéficiaire à travers la convention de financement,
- La sensibilité du contexte,
- La survenue d'évènements E&S majeurs (pollution, accident, plaintes, ...).

Elle permet de classer les projets selon quatre niveaux, en fonction de l'importance de leurs risques E&S résiduels:

- Projet en alerte nécessitant un suivi spécifique,
- Projet sensible nécessitant un suivi renforcé,
- Projet nécessitant un suivi courant,
- Projet nécessitant un suivi basique (ou absence de suivi).

Cette analyse permet non seulement d'avoir une vision de la qualité du portefeuille à un instant donné, mais également de définir des programmes de suivi E&S spécifiques et proportionnés pour chaque niveau de risque, et de se focaliser ainsi sur les projets les plus risqués.

L'analyse des risques E&S résiduels du portefeuille, réalisée en 2021, porte sur les projets classés en A et B+, octroyés entre 2016 et 2020, et en cours d'exécution (projets non annulés, dont la convention a été signée et non achevés), soit sur un total de 164 projets.

Le niveau de suivi E&S à mettre en œuvre a ainsi été déterminé pour chacun de ces 164 projets. La répartition par niveau de suivi, respectivement en nombre de projets et en montants, s'établit comme suit :

Répartition des niveaux de suivi environnemental et social, en nombre de projets

Niveaux de suivi E&S	Nombre de projets	%
Projet en alerte nécessitant un suivi spécifique	5	3 %
Projet sensible nécessitant un suivi renforcé	62	38 %
Projet nécessitant un suivi courant	76	46 %
Projet nécessitant un suivi basique (ou absence de suivi)	21	13 %
Total	164	100 %

Répartition des niveaux de suivi environnemental et social, en montants

Niveaux de suivi E&S	Montants (en M€)	%
Projet en alerte nécessitant un suivi spécifique	202	2 %
Projet sensible nécessitant un suivi renforcé	3 485	40 %
Projet nécessitant un suivi courant	3 910	44 %
Projet nécessitant un suivi basique (ou absence de suivi)	1 221	14 %
Total	8 818	100 %

Maîtrise des risques E&S de Proparco

Proparco met en œuvre une démarche de gestion des risques environnementaux, sociaux et de gouvernance⁷⁶, à travers un dispositif similaire à celui de l'AFD, qui se réfère aux meilleures pratiques des institutions financières internationales.

Sa démarche s'appuie sur les normes de performance de la Société financière internationale (SFI), les principales conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail (OIT), les méthodologies définies par le *Corporate Governance Development Framework* concernant les meilleures pratiques de gouvernance d'entreprise ou encore les Principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits humains des Nations Unies. Elle consiste à (i) évaluer les risques et impacts environnementaux et sociaux de chaque projet présenté aux instances décisionnelles de Proparco et les mesures prévues par les bénéficiaires des financements pour y remédier ; (ii) proposer les mesures complémentaires à mettre en œuvre par les clients visant à éviter ou limiter ces risques ou à en compenser les effets ; (iii) suivre la bonne mise en œuvre de ces mesures lors de la phase d'exécution de l'opération ; (iv) s'assurer de la bonne gestion par le projet des imprévus ayant des impacts environnementaux et/ou sociaux négatifs ; et (v) accompagner, le cas échéant, le client dans le renforcement de ses capacités de pilotage et de mise en œuvre de ses performances environnementales, sociales et de gouvernance.

Le suivi de la mise en œuvre des recommandations environnementales, sociales et/ou de gouvernance fait l'objet de calcul d'indicateurs, produits et pilotés régulièrement par les équipes de Proparco. Les tableaux suivants illustrent le suivi de ces indicateurs.

Les deux tableaux ci-dessous présentent la classification du risque potentiel *ex-ante* d'un projet pour les deux dernières années. Déterminé lors de la phase d'instruction, il n'évolue pas dans le temps. Le classement est identique à celui de l'AFD (de A (risque important) à C (risque faible) et IF-A à IF-C pour les intermédiaires financiers). Les projets notés IF-A, A, B+ ainsi que certains fonds d'investissement classés IF-B font l'objet d'une *due diligence* (procédures de vérifications) approfondie.

⁷⁶ <https://www.proparco.fr/fr/responsabilite>

Classification environnementale et sociale ex-ante des projets de Proparco signés en 2021 et du portefeuille

Classement E&S	Nombre de projets signés en 2021	% des projets signés en 2021	% des projets du portefeuille Proparco au 31/12/2021	Pour mémoire % des projets signés en 2020
A	4	4 %	15 %	10 %
B+	22	23 %	18 %	18 %
B	11	12 %	9 %	3 %
C	7	7 %	1 %	-
IF – A	7	7 %	19 %	23 %
IF – B	27	28 %	29 %	24 %
IF – C	17	18 %	10 %	23 %
Total général	95	100 %	100 %	100 %

Risques environnementaux et sociaux du portefeuille de Proparco en 2021, en montant signé (EE)

Classement E&S	Montant	Pourcentage
A	185 554 132 €	10 %
B+	502 764 478 €	27 %
B	156 016 951 €	8 %
C	2 260 000 €	0 %
IF-A	227 494 510 €	12 %
IF-B	579 499 686 €	32 %
IF-C	185 489 873 €	10 %
Total	1 839 079 630 €	100 %

Le tableau ci-dessous présente l'un des indicateurs utilisés pour le suivi environnemental et social des projets : la performance E&S. Renseigné par des experts environnementaux et sociaux, il traduit la mise en œuvre effective sur le terrain des mesures de gestion des enjeux environnementaux et sociaux des projets dans le référentiel des standards de la SFI. La comparaison de la performance E&S des projets signés en 2021 (avant signature) souligne qu'après signature (projets en portefeuille), la performance E&S des projets évolue en moyenne positivement sur les projets de Proparco (diminution de la part de performance E&S « faible » et augmentation de la part de « excellente/bonne » performance). La représentation des projets de performance E&S « excellente » en 2021 a diminué par rapport à 2020 (27 % en 2020) par la plus faible représentation des projets classés IF-B dans le calcul de cet indicateur.

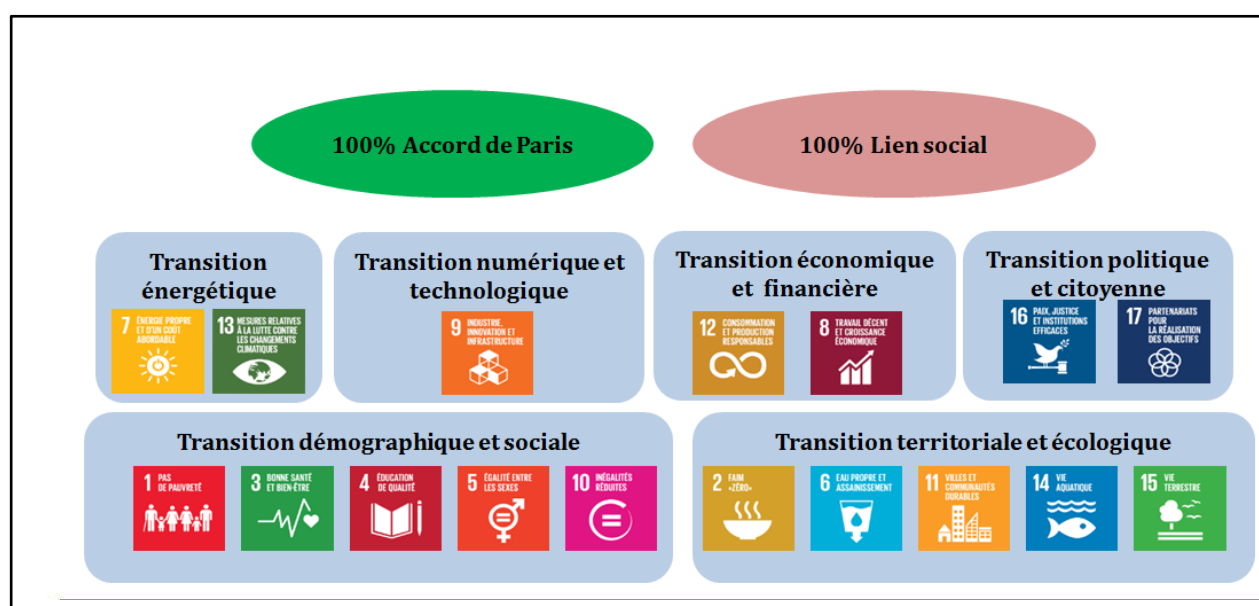
Niveaux de performance environnementale et sociale des projets signés en 2021 (ex-ante) et du portefeuille de PROPARCO

Performance environnementale et sociale	% des projets signés en 2021	% des projets du portefeuille Proparco au 31/12/2021
Excellente	11 %	20 %
Bonne	28 %	33 %
Moyenne	35 %	29 %
Faible	26 %	19 %
<i>Total du nombre de projet pour lesquels la performance E&S est calculée⁷⁷</i>	46	280

⁷⁷ La performance E&S n'est pas calculée pour les projets peu risqués type B, IF-C ou certains IF-B.

2.2 Contribution de l'activité du Groupe au développement durable

Le 4^e Plan d'orientation stratégique (POS 4) du groupe AFD, adopté en 2018, inscrit son action dans le cadre des Objectifs de développement durable (ODD) et de l'Accord de Paris sur le climat, tout en favorisant le lien social, dans l'objectif de contribuer à bâtir « un monde en commun ». Ainsi, le groupe AFD a la mission de contribuer à la réalisation des dix-sept objectifs de l'Agenda 2030 en accompagnement de six transitions : démographique et sociale, énergétique, territoriale et écologique, numérique et technologique, économique et financière, politique et citoyenne⁷⁸.



Articulation des ODD avec les transitions dans le Plan d'orientation stratégique 2018-2022 du groupe AFD.

Le Groupe s'assure du bien-fondé de ses interventions dans les contextes géographiques et sectoriels dans lesquels il opère et réalise des analyses régulières de résultats.

Afin de s'assurer de la prise en compte des enjeux de développement durable dans les projets financés et de garantir leur cohérence

⁷⁸ <https://www.afd.fr/fr/ressources/plan-dorientation-strategique-2018-2022>

avec les stratégies adoptées, l'AFD s'est dotée depuis 2014 d'un dispositif « Analyse et Avis développement durable ». Ce dispositif se matérialise par une analyse réalisée par l'équipe projet de la Direction des Opérations au cours de l'instruction, qui permet d'apprécier les effets attendus (positifs, neutres ou négatifs) sur chacune des dimensions du développement durable⁷⁹ ; et par un avis développement durable rendu par la cellule Analyse et avis développement durable, du Département de la Stratégie. Cet avis, qui peut être favorable, favorable avec recommandations, réservé ou négatif, figure dans les notes transmises aux instances de décision de l'AFD.

La contribution du groupe AFD aux ODD

Le groupe AFD a développé depuis 2020 une méthodologie pour calculer la contribution de ses engagements financiers aux ODD⁸⁰. Il est important de noter qu'un projet peut contribuer à de multiples ODD, et que son financement sera donc pris en compte dans le montant associé à plusieurs ODD. Une somme totale de la contribution aux ODD ne constituerait donc pas une mesure pertinente en regard du montant total des engagements du Groupe. La contribution s'entend ODD par ODD. Cette méthodologie a été encore affinée en 2021, pour permettre une meilleure prise en compte des contributions aux ODD 10 – Réduction des inégalités, 14 – Vie aquatique, et 15 – Vie terrestre. En raison des modifications méthodologiques opérées en 2021, il n'est pas justifié de réaliser un commentaire d'évolution des contributions. En revanche, cette restitution

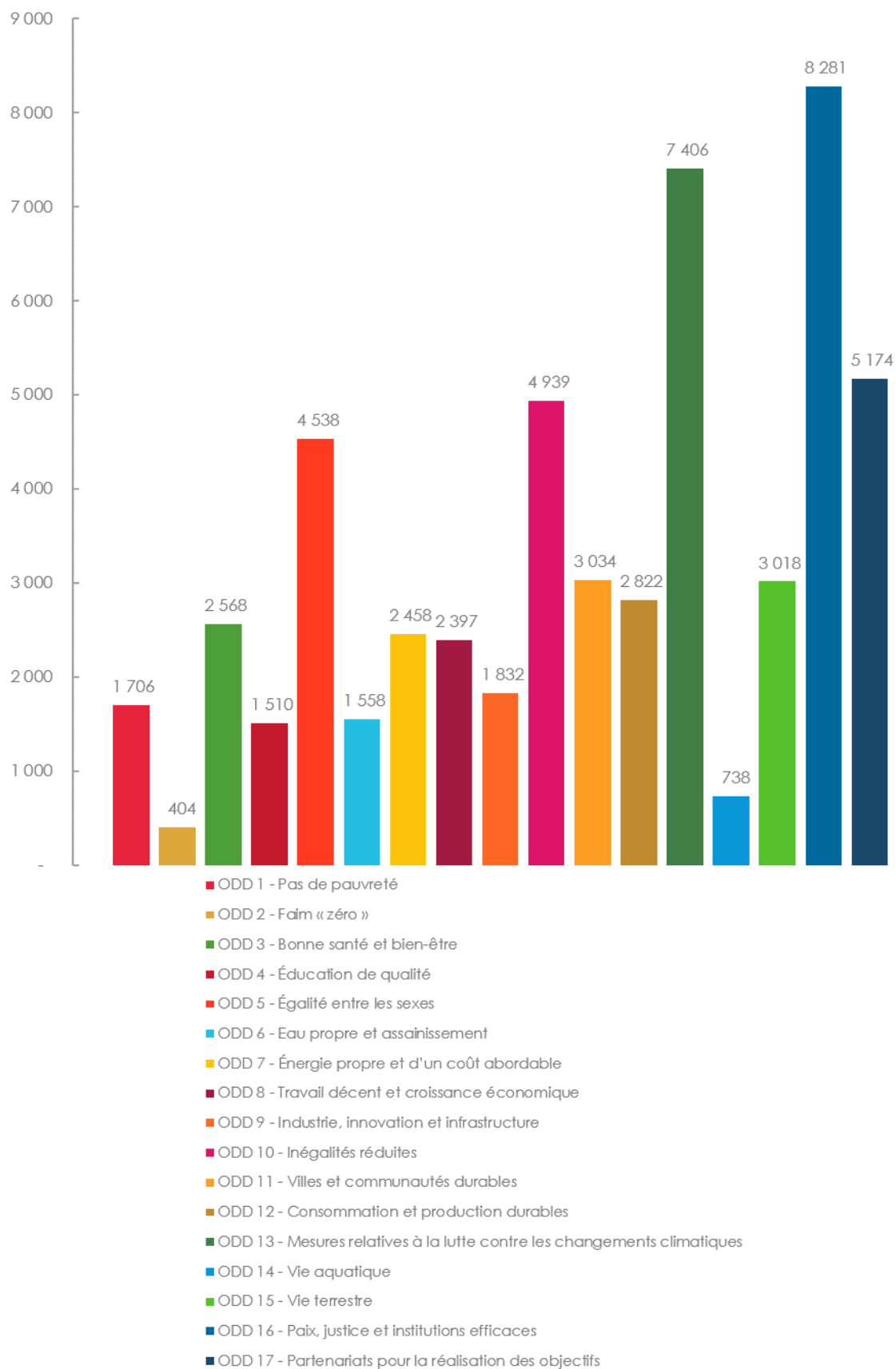
fait apparaître les grands engagements de l'AFD, notamment en faveur de l'égalité entre les sexes (ODD 5), en lien avec les engagements de co-bénéfices genre dans les projets. L'ODD 13 – Lutte contre les changements climatiques reste prépondérant, et aligné avec la stratégie « Climat et développement » (2017-2022). La réduction des inégalités (ODD 10) est un marqueur de projets identifiés comme contribuant au bien être social et à la réduction des déséquilibres sociaux. Le réflexe partenarial, illustré par l'ODD 17, intègre notamment les projets en co-financement et les financements en faveur d'ONG. La vitalité de l'AFD pour le financement de projets en faveur de la préservation de la biodiversité est illustrée par une contribution majeure à l'ODD 15 – Vie terrestre, complétée par l'ODD 14 – Vie aquatique. L'importance de l'ODD 16 – Paix, justice et institutions efficaces est liée à un regroupement large de financements budgétaires.

⁷⁹ Les six dimensions de l'analyse développement durable sont : (i) croissance soutenable et économie résiliente ; (ii) bien-être social et réduction des déséquilibres sociaux ; (iii) égalité femmes-hommes ; (iv) préservation de la biodiversité, gestion des milieux et des ressources naturelles ; (v) climat : transition vers une trajectoire bas carbone (v-a) et résilience au changement climatique (v-b) ; (vi) pérennité des effets du projet et cadre de gouvernance.

⁸⁰ Le groupe AFD a développé une méthode principalement basée sur le système de classification

du CAD pour déterminer sa contribution aux ODD en utilisant les codes sectoriels pour identifier principalement les ODD « sectoriels » (ODD 3, 4, 6, 7 et 11) et les marqueurs CAD pour identifier les ODD transversaux (ODD 1, 5, 10, 13, 14, 15). Des marqueurs internes, la nature des financements ainsi que les résultats (output) des projets sont également pris en compte pour identifier les contributions ODD du groupe.

Contribution aux ODD
Autorisations d'engagements 2021 en millions d'euros



Impacts liés à l'activité de l'AFD

L'AFD calcule des indicateurs de résultats pour mesurer et rendre compte de manière synthétique de l'impact de son activité sur le terrain, en faveur du développement de ses territoires d'intervention et des populations bénéficiaires des projets financés, et, d'une manière plus générale, en faveur de l'atteinte des ODD. L'impact des financements de l'AFD peut également être appréhendé au travers de la répartition sectorielle de ses engagements,

ainsi que par leur typologie (voir *supra*, Activité de l'AFD).

Indicateurs de résultat ex post de l'AFD 2021

La loi n° 2021-1031 du 4 août 2021 de programmation relative au développement solidaire et à la lutte contre les inégalités mondiales définit les indicateurs qui sont restitués ci-dessous. Les données des années précédentes sont communiquées lorsque l'indicateur était déjà suivi.

Indicateurs de résultats⁸¹

Ref. loi	Libellé	Cumul / annuel ⁸²	2017	2018	2019	2020	2021	ODD
1.2	Nombre de bénéficiaires en zone de crise et/ou fragile	Annuel (ex ante)	-	-	-	12 109 197	13 571 580	ODD16
1.6	Nombre de filles scolarisées au primaire et au collège	Cumul	-	463 986	1 166 916	1 302 515	12 696 826	ODD 4 ; ODD 5 ; ODD 8
1.6	Nombre de garçons scolarisés au primaire et au collège	Cumul	-	486 963	1 271 214	1 428 197	13 074 678	ODD 4 ; ODD 8
1.7	Nombre de filles scolarisées dans l'enseignement technique et professionnel	Cumul	-	-	235	369	1 077	ODD 4 ; ODD 5 ; ODD 8
1.7	Nombre de garçons scolarisés dans l'enseignement technique et professionnel	Cumul	-	-	1 276	1 865	3 040	ODD 4 ; ODD 8
1.7	Nombre de bénéficiaires de formations professionnalisantes	Cumul	-	-	-	447	3 571	ODD 4 ; ODD 8
1.7	Nombre de bénéficiaires de formations professionnelles et techniques	Annuel	-	49 399	123 690	89 067	104 066	ODD 4 ; ODD 8
1.10	Capacités d'énergies renouvelables installées ou réhabilitées (en MW)	Cumul	232	533	927	1 059	1 883	ODD 7 ; ODD 13
1.11	Émissions de gaz à effet de serre évitées ou réduites (millions T _{eq} CO ₂)	Annuel (ex ante)	4,8	5,2	7,3	3,4	3,9	ODD13
1.12	Superficies bénéficiant de programmes de conservation/ restauration de la biodiversité (ha)	Annuel	-	-	9 395 632	13 599 917	25 345 427 dont 3 161 400 marin	ODD 14 ; ODD 15
1.12	Superficies bénéficiant de programmes de gestion durable des ressources et/ou du foncier (ha)	Annuel	-	-	674 060	29 743 978	35 287 712 dont 26 746 700 marin	ODD 14 ; ODD 15

⁸¹ Les indicateurs sont communiqués en ex post, c'est-à-dire en données réelles, sauf mention contraire auquel cas il s'agit de données prévisionnelles (ex ante).

⁸² Les valeurs cumulées doivent s'entendre comme comptabilisées depuis le début des projets en cours ou achevés en 2021 et les valeurs annuelles comme comptabilisées en 2021 pour les projets en cours ou achevés en 2021.

1.17	Nombre de personnes dont l'accès aux soins a été amélioré	Cumul	61 977 014	14 589 182	34 991 327	16 676 481	22 628 660	ODD 3 ; ODD 5
1.22	Nombre d'EFA dont les performances économiques ont été améliorées	Annuel	-	-	380 604	337 179	463 018	ODD 2 ; ODD 5 ; ODD 8
1.22	Nombre d'exploitations familiales agricoles en conversion vers des systèmes agro écologiques	Annuel	-	-	3 318	2 806	18 022	ODD 2 ; ODD 12 ; ODD 13 ; ODD 15
1.26	Nombre de personnes bénéficiant d'un service d'alimentation en eau potable géré en toute sécurité	Cumul	-	826 823	4 222 998	3 565 010	4 651 748	ODD 6
1.26	Nombre de personnes bénéficiant d'un service élémentaire d'alimentation en eau potable	Cumul	-	229 138	781 164	3 280 105	1 954 854	ODD 6
1.27	Nombre de personnes bénéficiant d'un service d'assainissement géré en toute sécurité	Cumul	-	421 000	1 067 725	506 301	914 877	ODD 6
1.27	Nombre de personnes bénéficiant d'un service élémentaire d'assainissement	Cumul	-	16 000	740 640	1 672 259	1 871 701	ODD 6

Impacts liés à l'activité de Proparco

Proparco a pour mission de promouvoir, au travers du secteur privé, des transitions vers des modèles de croissance durable et équilibrée, inclusifs et décarbonés, dans les pays en développement et émergents.

En 2021, Proparco a signé 75 nouveaux financements pour 1,7 milliard d'euros en faveur de projets pour lesquels les impacts *ex ante* ont été analysés et comptabilisés, dont 11 dans les pays fragiles. Leurs contributions attendues aux ODD sont résumées ci-dessous.

Indicateurs de résultat ex ante de Proparco

ODD	Indicateur	Valeur 2020	Valeur 2021
ODD 8	Nombre d'emplois soutenus	803 300	1 424 000
	Nombre d'emplois créés	21 400	33 000
ODD 5 et 10	Équité femmes-hommes : % des montants signés qualifiés au 2X Challenge ⁸³	13 %	20 %
ODD 17	Volume de finance privée mobilisée par les projets autorisés en 2021 (M€) ⁸⁴	1 767	1 742
ODD 7 & 13	Climat : Tonnes de CO ₂ évitées	718 900	1 952 000
	Énergie : Capacité d'énergie renouvelable mise en place (MW)	600	551
Accès nouveau ou amélioré à un bien ou service essentiel (ODD 1, ODD 3, ODD 4, ODD 7, ODD 9, ODD 10)	Nombre de bénéficiaires théoriques d'un accès nouveau ou amélioré à un bien ou service essentiel	2 589 600	8 900 000
	dont Énergie : accès amélioré à l'électricité à travers des projets d'énergie renouvelable	133 600	3 233 000
	dont Santé : accès amélioré à un service de santé	1 729 100	566 000
	dont Microfinance : accès à un micro-crédit	398 600	698 000
	dont Éducation : accès améliorés à un service d'éducation	4 275	0
	dont Transport : accès amélioré à un service de transport en commun	324 000	151 000

En 2021, Proparco a continué d'intensifier son effort en matière de suivi et d'évaluation des impacts des projets, pour analyser et rendre compte des résultats effectivement atteints. Après un premier exercice en 2019 sur 96 projets et un second en 2020 sur 214 projets, un travail

de suivi des résultats atteints fin 2020 par 273 projets signés entre 2015 et 2019 a été réalisé en 2021. Celui-ci met en évidence des résultats atteints par les projets en ligne avec les prévisions ex ante ainsi qu'une bonne résilience de nos contreparties à la crise du Covid-19.

⁸³ Lancée en 2018 par Proparco et cinq autres institutions de financement du développement, l'initiative 2X Challenge avait pour objectif initial de mobiliser d'ici à 2020 trois milliards de dollars pour des projets favorisant l'égalité de genre, sur la base de critères liés à l'entrepreneuriat féminin, au leadership féminin, à l'emploi féminin de qualité et à l'offre de biens et services pour les femmes. En juin 2020, cet objectif était dépassé, avec 4,5 milliards de dollars mobilisés. Une seconde phase a été lancée sur 2021-2022 avec un objectif de 15 Mds de dollars mobilisés.

⁸⁴ Selon la méthodologie de calcul portée par l'OCDE.

Renforcer les capacités des bénéficiaires

Les maîtrises d'ouvrage (MOA) sont l'une des pierres angulaires des projets financés par le groupe AFD. Les activités d'accompagnement doivent notamment permettre aux MOA de mieux piloter, gérer les financements et de s'assurer de la bonne réalisation des activités et/ou des travaux. Elles contribuent ainsi à lutter contre le risque de non-respect des procédures ou des clauses contractuelles par les maîtrises d'ouvrage.

Pour accompagner ses partenaires en matière de conseils sur le développement organisationnel et l'accompagnement au changement, le Groupe a initié en 2020 deux chantiers importants visant à mieux répondre aux défis qui les concernent : (i) la création et le test d'une offre de service d'accompagnement aux transformations organisationnelles des MOA pour répondre aux ODD et aux enjeux de relance durable, (ii) l'amélioration des outils et approches méthodologiques à disposition des MOA pour optimiser leur dialogue de politique publique.

L'appui à la transformation des MOA financées par le Groupe vise l'amélioration de la performance des partenaires, condition *sine qua non* d'un développement durable, et s'inscrit dans une démarche qui veut aller au-delà d'un dialogue centré sur les besoins des projets et les exigences du bailleur au moment de l'instruction. Des MOA disposant d'une vision claire, d'une trajectoire connue, construite par leurs équipes et d'une organisation interne adaptée seront les plus performantes pour la conduite des projets et l'inclusion des ODD transversaux tels que le genre et le climat. La cellule Appui au renforcement des capacités (CAP) a développé ce rôle d'accompagnateur des changements au sein des organisations en mettant en place des pilotes. Il s'agit de créer un espace de dialogue autour de la stratégie des MOA, de leur fonctionnement interne et de leur performance globale; puis de les accompagner à identifier ou susciter les

conditions favorables au changement et à formaliser une trajectoire d'évolution et enfin de penser l'opérationnalisation de cette stratégie de conduite du changement.

Le groupe AFD s'est engagé à progresser de manière continue dans l'appui aux politiques publiques des MOA, qui se matérialise au travers des dialogues de politique publique, de la mise en place de matrices de financements budgétaires, et d'une assistance technique et de mise en œuvre.

Au-delà de son activité propre de renforcement des capacités sur projet, l'AFD dispose d'outils spécifiques pour renforcer les capacités de ses maîtrises d'ouvrage, tels :

- la Facilité d'amorçage, de préparation et de suivi de projet (FAPS) ;
- le Fonds d'expertise technique et d'échanges d'expériences (FEXTE) ;
- la Facilité de financement des collectivités territoriales françaises (FICOL) ;
- le Fonds d'études et d'expertise en sortie de crise (FEESC).

En 2021, ces différents outils représentent 88,7 M€ d'autorisations d'engagement.

L'AFD, notamment grâce à sa cellule dédiée de renforcement des capacités, a travaillé en 2021 sur une offre de services d'appui aux transformations organisationnelles aux MOA et testé celle-ci par des pilotes :

- « Transfo'Agile » : offre d'accompagnement rapide (accompagnement continu et déploiement rapide des experts de la cellule et de consultants) ;
- Un premier financement FAPS de 500 000 € visant à mobiliser un accompagnement de consultants à la transformation ;
- Un portefeuille de projets structuré avec cinq directions régionales et agences du réseau, n'excluant pas pour autant les demandes hors de ces territoires ;
- Une communication nourrie en interne auprès du siège comme du réseau, pour intégrer le réflexe « transformation » et structurer des composantes de projet dédiées, ou amorcer une relation d'affaires avec de

jeunes MOA (activités déliées d'une instruction).

L'AFD a également travaillé en 2021 sur un guide méthodologique portant sur les financements de politiques publiques et de programmes, comprenant :

- Une méthode de qualification rapide (« quick screening ») au stade pré-identification ou identification et, en fonction de la maturité constatée du programme ou de la politique publique, un scénario d'instruction et des prestations de conseil à déclencher ;
- Une démarche-type proposée d'accompagnement à l'instruction ;
- Une typologie d'activités de consultants disponibles en appui à la conception de politiques publiques ou de programmes, ou en appui à leur mise en œuvre ou réforme.

Enfin, l'AFD a ouvert fin 2021 un chantier d'offre d'appui sur l'innovation afin d'outiller les MOA dans leur développement d'actions de participation citoyenne. Il vise à :

- Aider à la structuration d'activités de participation citoyenne et d'innovation dans les projets des MOA que financera le groupe AFD ;
- Promouvoir auprès des MOA bénéficiaires la palette des démarches d'innovation de l'action publique pour ensuite les appuyer dans l'amorçage (appels à projets, prototypage, design orienté bénéficiaire) ;
- Appuyer les usages du numérique, considéré comme une condition incontournable de réussite du processus de développement et de renforcement institutionnel, en tant que moyen décisif pour garantir le succès de la transformation et de la performance de l'action publique.

En parallèle de ses opérations de financement (dette, garantie ou prise de participation), Proparco propose à ses clients une démarche d'accompagnement leur permettant de progresser en termes de compétences et de pratiques et, ainsi, d'une part de s'adapter à un environnement local et international de plus en plus concurrentiel et d'autre part d'engager ou d'approfondir une démarche responsable d'un point de vue social et environnemental. Cette offre d'accompagnement technique « PROPULSE » se justifie pleinement dans des

contextes souvent marqués par un déficit de formation, d'information ou de savoir-faire.

Depuis 2017, 56 projets PROPULSE ont été signés au bénéfice de nos clients pour un montant total de 6,3 millions d'euros. Parmi ceux-ci, 6 projets pour un montant total de 2,8 millions d'euros correspondent à des facilités d'assistance technique déployées par des intermédiaires financiers, qui touchent chacun plusieurs dizaines de PME.

30 % de ces projets d'assistance technique ont concerné un renforcement des capacités E&S ou la promotion de l'égalité femmes-hommes au sein des entreprises, 28 % portent sur un appui aux fonctions *core business* des entreprises à fort impact (y compris TPE ou *social & inclusive business*) et 42 % de ces projets visent à accélérer l'impact positif permis par les activités des entreprises (favoriser l'accès aux services de base ou lutter contre le changement climatique, par exemple). En plus de l'offre PROPULSE classique apportée au client sous forme de financement d'assistance technique, Proparco déploie dorénavant PROPULSE Expertise (mise à disposition auprès des clients de consultants spécialisés recrutés par Proparco) et PROPULSE Formation avec le Campus AFD.

2.3 Dispositif d'analyse et avis développement durable

Afin de renforcer la prise en compte du développement durable dans les projets financés et de garantir leur cohérence avec les stratégies adoptées, **l'AFD s'est dotée en 2014 d'un dispositif « Analyse et Avis développement durable »** (Avis DD). Ce dispositif se matérialise par une analyse réalisée par l'équipe projet au cours de l'instruction, qui permet d'apprécier les effets attendus du projet (positifs, neutres ou négatifs) sur chacune des dimensions du développement durable (biodiversité, climat, lien social, genre, économie et gouvernance). La cellule Analyse et avis développement durable du Département en charge de la Stratégie émet ensuite un avis indépendant sur le projet pour qualifier l'alignement du projet au développement durable. Cet avis peut être favorable, favorable avec recommandations, réservé, négatif ou émis sous la forme d'un visa dès l'identification. C'est un outil d'aide à la décision qui figure dans les notes transmises aux instances de décision de l'AFD.

Les avis développement durable

En 2021, 186 projets ont fait l'objet d'un avis développement durable⁸⁵, représentant un volume de 7,4 Mds€.

Périmètre des avis

Si tous les projets sur financement AFD font l'objet d'une analyse développement durable,

tous ne font pas l'objet d'un avis indépendant développement durable. Le périmètre de l'avis développement durable concerne les opérations de l'AFD dans les États étrangers et en Outre-mer. Il exclut les financements Proparco, FFEM, BPI, FEXTE, les aides budgétaires globales, les garanties ainsi que les partenariats avec les Organisations de la société civile. Les opérations de l'AFD qualifiées de faible montant, c'est-à-dire de montant inférieur ou égal à 1,5 M€ en subvention et 5 M€ en prêt⁸⁶, sont également exclues du périmètre de l'avis. **Les avis développement durable couvrent 78 % du volume d'activité de l'AFD en 2021.** Depuis 2019, le nombre d'avis émis est resté stable (environ 180 projets chaque année) en cohérence avec la consolidation de l'activité de l'AFD.

Un dispositif réformé en 2020

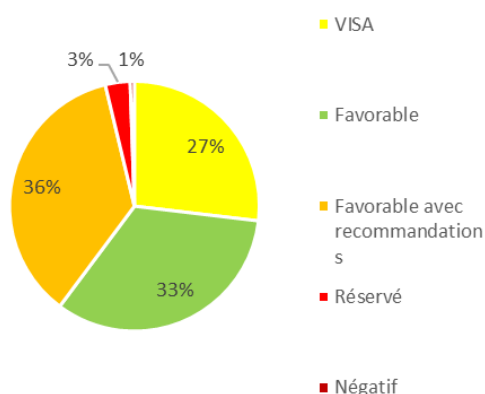
2021 a été marquée par l'application de la réforme du dispositif d'analyse et d'avis adoptée en octobre 2020. Cette évolution a notamment consisté à mettre en place une approche différenciée pour l'émission des avis en fonction des enjeux développement durable des projets. Un visa a été introduit au stade de l'identification pour les projets présentant une forte présomption d'alignement aux enjeux du développement durable. Le visa est émis par l'analyste développement durable à l'issue du comité d'identification du projet. Il remplace l'avis

⁸⁵ Parmi les avis, sont ici comptabilisés : les visas (qui s'apparentent à des avis favorables donnés en amont du cycle d'instruction), les avis favorables, favorables avec recommandations, réservés ou négatifs.

⁸⁶ Un avis développement durable peut néanmoins être sollicité pour certains projets hors périmètre. Ainsi en 2021, 3 projets hors périmètre ont fait l'objet d'un avis développement durable.

formalisé au stade de l'octroi et s'apparente à un avis favorable. En contrepoint du visa pour les projets bien alignés, un processus d'alerte plus efficace pour les projets présentant des risques majeurs de désalignement par rapport au développement durable a été établi, ce qui s'est traduit par la création d'un avis négatif et d'un mécanisme d'alerte précoce. En 2021, 50 projets, soit 27 % des projets examinés, représentant près d'un milliard d'euros, ont fait l'objet d'un visa à l'identification. Ces visas ont été émis pour des projets dans une diversité de secteurs (transport, éducation, énergie, eau et assainissement, agriculture, etc.) et de géographies d'intervention. Sur le deuxième volet de la réforme concernant le dispositif d'alerte, un avis négatif a été émis en 2021 (cf. infra).

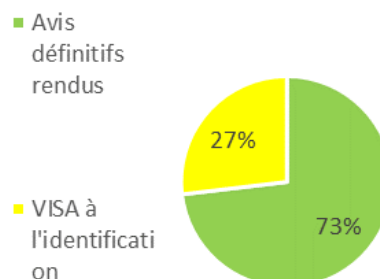
Nature des avis



Entre 2020 et 2021, la nature des avis rendus n'a pas sensiblement évolué.

Avis en 2021 : % du nombre des projets analysés

⁸⁷ En 2020, 55 % des avis émis ont été favorables ou sous forme de visa.



En 2021, 60 % des projets ont reçu un avis favorable ou un visa, dont 33 % d'avis favorables et 27 % de visas. Cela signifie que, pour ces 112 projets, les enjeux du développement durable ont été considérés comme bien traités dans le cadre de l'instruction du projet. Ce chiffre est stable par rapport à 2020⁸⁷.

En 2021, 36 % des projets ont reçu un avis favorable avec recommandations. Là encore, ce chiffre est resté relativement stable par rapport à 2020⁸⁸. Les recommandations émises sont très dépendantes du contexte du projet et du partenaire soutenu. Elles concernent des aspects du développement durable à améliorer dans le projet (par exemple un appui supplémentaire à apporter pour renforcer la capacité du partenaire à mettre en œuvre le projet ou des actions supplémentaires à concevoir avec le partenaire pour mieux refléter les ambitions du projet sur le genre, le bien-être social ou le climat) ou des recommandations plus stratégiques qui encouragent un dialogue ou des actions de plus long terme avec le partenaire ou les acteurs présents dans la zone d'intervention pour remédier à un enjeu de développement durable sur le territoire concerné (par exemple,

⁸⁸ En 2020, 40 % des avis ont été favorables avec recommandations.

travailler sur une stratégie globale de réduction des déchets en complément d'un projet de centres d'enfouissement).

La proportion d'avis réservés et négatifs est de 4 %, soit 6 avis réservés et 1 négatif, un chiffre stable par rapport à 2020, mais en hausse par rapport à la période 2014-2019⁸⁹.

Les 7 projets qui ont fait l'objet d'un avis réservé ou négatif en 2021 concernent chacun un secteur différent : assainissement et drainage pluvial, innovations numériques, production d'énergie, conservation de la biodiversité, développement intégré de communes, politique de l'habitat et amélioration de l'offre de soins. Les réserves ont porté principalement sur l'absence d'une documentation complète et satisfaisante sur les risques environnementaux et sociaux au stade de l'octroi. Mais aussi sur l'inadéquation entre les risques environnementaux et sociaux identifiés et la capacité des maîtrises d'ouvrages à mettre en œuvre des mesures de maîtrise de ces risques dans des contextes d'intervention parfois complexes, pouvant conduire à des impacts sociaux ou environnementaux négatifs. Enfin, quelques réserves ont porté sur

la logique d'intervention de certains projets, considérée comme insuffisamment définie ou calibrée par rapport aux enjeux. En outre, dans le cas d'un projet dans le domaine de l'énergie qui visait la conversion d'une centrale à charbon en centrale à la biomasse – **seul projet à avoir reçu un avis négatif en 2021** –, **des impacts négatifs potentiels étaient estimés sur la biodiversité, la transition bas carbone et l'économie durable**.

Évolution des avis au cours du cycle du projet

En 2021, environ 31 % des projets ont connu une évolution positive de l'avis développement durable entre le stade provisoire et le stade définitif⁹⁰. Ainsi, sur les 15 projets ayant fait l'objet d'un avis réservé ou négatif de façon provisoire, 8 projets, soit la moitié, ont vu leur alignement au développement durable progresser en cours d'instruction et ont finalement reçu un avis définitif favorable avec recommandations ou favorable.

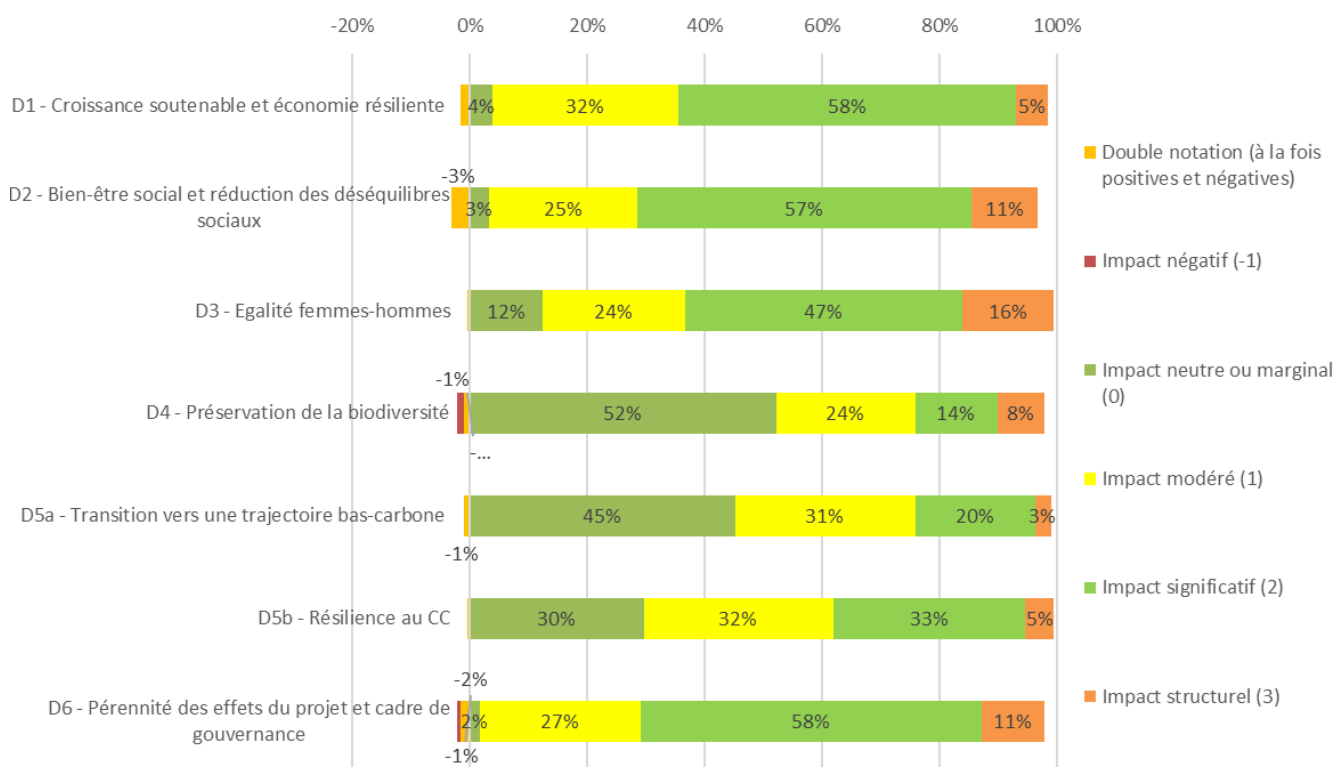
⁸⁹ La moyenne annuelle des avis réservés émis entre 2014 et 2019 est de 2 %.

⁹⁰ Dans le cycle de projets, l'avis de la cellule analyse et avis développement durable est émis en deux temps : d'abord, de façon provisoire, avant le comité de risques ou de subvention, puis de façon définitive, suite au débat avec l'équipe projet dans

le cadre du comité des risques ou de subvention. Certains projets qui font l'objet d'un cycle d'instruction simplifié reçoivent uniquement un avis définitif sans passer par l'émission d'un avis provisoire. En 2021, c'était le cas pour 18 projets seulement.

Les notations développement durable des projets

Répartition des notes Développement durable par dimension (%/Nombre de projets)



Les contributions positives attendues des projets au développement durable restent stables par rapport à 2020, en particulier sur le pilier « humain », qui recouvre les dimensions bien-être social et réduction des inégalités femmes-hommes, et sur le pilier « économie et gouvernance »⁹¹.

C'est sur ces deux piliers que se concentrent les impacts significatifs et structurants des projets de l'AFD. Environ deux tiers des projets ont ainsi des impacts estimés significatifs et structurants sur le bien-être social, l'égalité femmes-hommes, l'économie et la gouvernance.

Sur la dimension bien-être social et réduction des déséquilibres sociaux, le nombre de projets présentant des impacts résiduels potentiels négatifs, c'est-à-dire dont les impacts sociaux pourraient se révéler positifs ou négatifs selon les conditions de mise en œuvre du projet⁹² diminue par rapport à 2020, de 10 projets en 2020 à 6 projets en 2021.

Les progrès sur l'égalité femmes-hommes se poursuivent depuis 2017 pour s'établir à 64 % de projets présentant des impacts attendus significatifs ou structurants sur cette dimension. Ce chiffre reflète la poursuite des efforts de l'AFD en matière d'intégration des enjeux de genre dans les projets. Par rapport à 2020, 13 projets supplémentaires ont été considérés comme ayant la réduction des inégalités femmes-hommes pour objectif principal ou transversal.

95 % des projets ont une contribution estimée positive sur l'économie. Les projets octroyés contribueront à améliorer la performance du

modèle économique du partenaire soutenu ou à relancer l'activité économique par le biais de la création de sources de revenus et d'emplois sur le territoire.

95 % des projets ont une contribution estimée positive sur la gouvernance, ce qui signifie que, a minima, des éléments garantissant la pérennité des effets du projet ont été intégrés dans la conception des projets. Les capacités de la maîtrise d'ouvrage, les processus décisionnels ainsi que le financement ont été considérés comme suffisants. Parmi ces projets, 65 % vont un cran plus loin en prévoyant des effets pérennes sur le cadre institutionnel ou sur des domaines structurants pour la gouvernance (comme la fiscalité ou l'État de droit).

Comme en 2020, les impacts attendus des projets sur le pilier environnemental (climat et biodiversité) sont plus modestes que ceux estimés pour les deux autres piliers, mais sont en légère augmentation.

La dimension sur la transition vers une trajectoire bas-carbone est celle qui progresse le plus en 2021. Les projets à impacts significatifs et structurants sur cette dimension enregistrent la plus forte augmentation, passant de 13 % à 23 %. Les projets qui contribuent positivement à la trajectoire bas-carbone par leur effet sur au moins un levier de changement⁹³ sont désormais majoritaires (54 %).

Les projets à impact positif significatifs sur la résilience au changement climatique enregistrent une légère progression⁹⁴.

⁹¹ Sur ces quatre dimensions, les évolutions des notations sont très légères, moins de trois points de pourcentage à la hausse (social, genre et économie) ou à la baisse (gouvernance), ce qui représente environ cinq projets.

⁹² Ce serait par exemple le cas d'un programme de construction de logements dont le mécanisme de bonne gestion des réinstallations devrait être renforcé pour éviter que les effets positifs du

programme ne soient dégradés par des impacts sociaux négatifs sur les populations déplacées.

⁹³ Les trois leviers de changement identifiés dans la grille d'analyse sont les mesures techniques de réduction des émissions de gaz à effet de serre, la mobilisation des acteurs financiers et l'amélioration de politiques publiques en faveur du climat

⁹⁴ Augmentation de 6 points de pourcentage de 27 % en 2020 à 33 % en 2021 pour les projets à impacts significatifs.

Sur la dimension « biodiversité », 46 % des projets ont une contribution positive estimée en 2021 contre 37 % en 2020. En 2021, seuls 4 projets avaient des impacts résiduels négatifs estimés sur la biodiversité (en baisse par rapport aux 10 projets recensés dans cette catégorie en 2020). Pour 15 projets, les impacts sur la biodiversité ont été estimés comme structurants. Il s'agit notamment de projets de restauration écologique et de dépollution de zones dégradées ou de soutien aux mécanismes de conservation de la biodiversité en particulier les aires protégées.

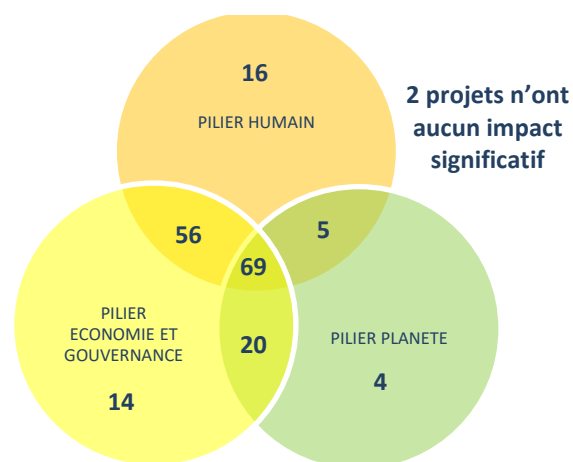
Effets ex-ante sur plusieurs dimensions

74 projets, soit 40 % des projets ayant reçu un avis développement durable, ont une contribution significative ou structurante sur au moins une dimension du pilier social (bien-être social ou égalité femmes-hommes) et au moins une dimension du pilier environnemental (biodiversité, trajectoire bas-carbone ou résilience au changement climatique).

19 projets ont des impacts significatifs sur au moins 6 des 7 dimensions, un chiffre multiplié par 2 par rapport à 2020. A noter que ces projets incluent systématiquement les dimensions portant sur le bien-être social, l'économie et la gouvernance. Par ailleurs, 26 % des projets octroyés devraient avoir des interactions positives avec des effets significatifs entre les dimensions économique, sociale, environnementale et gouvernance (en légère hausse par rapport à 2020). Ces projets relèvent essentiellement des secteurs de l'assainissement et du développement urbain.

En 2021, comme en 2019 et 2020, un seul projet a été considéré comme ayant un potentiel d'impacts significatifs (notations supérieures ou égales à 2), sur l'ensemble des 7 dimensions. Il s'agit d'un projet de renforcement des organisations de la société civile féministes dans la lutte contre le changement climatique et pour la protection de l'environnement⁹⁵.

Projets ayant des impacts significatifs attendus sur les piliers du développement durable



Les doubles notations, à la fois positives et négatives – reflet des compromis entre enjeux de développement durable

La double notation (à la fois positive et négative) sur une même dimension a été utilisée sur l'ensemble des dimensions en 2021. Cela reflète la complexité des effets attendus des projets, en particulier lorsque les impacts sur

⁹⁵ Le présent projet est issu de l'appel à projets genre et climat, l'un des trois appels thématiques lancés par le FSO. Porté par un consortium d'organisations de la société civile (OSC, voir composition plus bas), il financera pour la première fois des OSC féministes dans toute leur diversité et à grande échelle, sur la base de projets croisant des objectifs sur l'égalité femmes-hommes et le climat. Ce projet

met en action la convergence entre la stratégie 100 % lien social (2021-2025) et la stratégie climat et développement (2017-2022) portées par le groupe AFD. Il s'inscrit enfin dans l'effort de renforcement des partenariats entre l'AFD et les OSC pour la mise en œuvre des ODD.

les milieux et les populations diffèrent (populations vulnérables, populations féminines). Il s'agit en général de projets à risques environnementaux et sociaux élevés où la maîtrise de ces risques semble insuffisante telle que présentée au moment de l'octroi du financement.

Les double-notations sont en légère baisse (en nombre de projets) en 2021 (7 % contre 9 % en 2020). Elles concernent des projets de différents secteurs (développement territorial, gestion des déchets, transports, logements, prêts de politique publique sur l'énergie, etc.).

Ce bilan quantitatif des notations de développement durable permet de souligner les progrès réalisés en matière de contribution

qualitative des opérations au développement durable depuis la mise en place du dispositif. Il permet également d'identifier les marges de progrès existantes, en particulier sur les dimensions du pilier environnemental (biodiversité, trajectoire bas carbone et résilience au changement climatique) qui sont celles où les effets significatifs restent modestes. Les questionnements soulevés par l'analyse de développement durable lors de l'instruction permettent d'interroger systématiquement les impacts des projets sur les différentes dimensions et ainsi d'améliorer la contribution des projets aux objectifs de développement durable sur le long terme.

Le chantier 2021 de révision des grilles d'analyse

En 2021, l'AFD a mené un important chantier de révision des grilles d'analyse de développement durable afin de renforcer encore davantage la prise en compte du développement durable dans les opérations. Ces grilles sont le référentiel commun utilisé pour questionner en amont les impacts d'un projet en matière de développement durable et réfléchir aux leviers d'amélioration du projet. Ce chantier de révision avait pour objectif de mettre en cohérence les grilles d'analyse avec les nouvelles orientations stratégiques et opérationnelles du Groupe, en particulier sur les thématiques de la biodiversité et du lien social, et ainsi de maintenir le dispositif au niveau des meilleurs standards internationaux. Les grilles révisées s'appliquent pour les financements octroyés à partir du 1^{er} janvier 2022.

Des actions continues de formation, de capitalisation et de dialogue avec les pairs

Pour renforcer la prise en compte du développement durable dans les opérations financées, en parallèle de la mise en œuvre du dispositif d'analyse et d'avis de développement

durable, l'AFD mène des actions continues de formation, capitalisation et de dialogue avec ses pairs, en particulier :

Formations sur la prise en compte des enjeux de développement durable : les formations « Intégrer les enjeux du développement durable dans le dialogue avec nos partenaires » à destination des agents AFD se sont poursuivies pour la cinquième année consécutive avec l'organisation de trois sessions de formation dont une session dédiée à l'Outre-mer. Ces formations permettent des échanges d'expérience croisés entre agents représentant différents secteurs et contextes géographiques sur la prise en compte du développement durable. Investir de nouveaux questionnements sur les enjeux du développement durable devient en effet essentiel pour mener un dialogue constructif avec nos partenaires (contreparties, maîtrises d'ouvrage, etc.).

Capitalisations sur les enjeux de développement durable et revue de portefeuilles d'activités : la cellule ADD a été sollicitée pour commenter et revoir plusieurs stratégies du groupe AFD (par transitions, secteurs, géographies...) au regard des enjeux de développement durable. Elle a également

mené des revues de portefeuilles sous l'angle du développement durable aux niveaux géographique (Afrique, Orient, Indonésie, Bangladesh, etc.) et sectoriel (santé, mobilités, éducation, etc.). Ces exercices permettent d'avoir un panorama *ex-ante* sur la qualité développement durable des portefeuilles, de faire progresser les pratiques et d'alimenter les réflexions stratégiques et exercices de programmations géographiques.

Projet pilote pour renforcer la prise en compte du développement durable au niveau d'un portefeuille de projets : en 2021, l'AFD a mené un projet pilote afin d'élargir le champ de l'analyse de développement durable qui s'applique au niveau des projets à une approche au niveau d'un territoire. Ce projet pilote mené sur la région Afrique du Nord a permis de créer un espace de réflexion sur les enjeux de long-terme au regard de la pleine durabilité des activités de l'AFD dans cette région. Dans la continuité de ce projet pilote, un projet sur l'identification de controverses de développement durable et sur les différentes représentations des futurs durables a été lancé fin 2021.

Veille et échanges externes sur les référentiels d'analyse de l'alignement avec les objectifs de développement durable :

plusieurs présentations ont été faites auprès de pairs et partenaires de l'AFD pour échanger sur les approches d'intégration du développement durable dans les opérations. Un échange a notamment eu lieu avec la banque sud-africaine de développement (DBSA), dans le cadre de la structuration d'une assistance technique à ce partenaire. L'AFD a également participé activement aux travaux du Groupe IDFC sur la définition et l'opérationnalisation de l'alignement ODD.

Afin de renforcer **l'approche Groupe sur le développement durable et l'alignement ODD**, le chantier de convergence méthodologique des dispositifs d'analyse développement durable, lancé en 2021 avec Proparco et élargi à Expertise France, s'est poursuivi pour un aboutissement prévu en 2022.

2.4 Dispositif de mesure des résultats et des impacts de Proparco

En tant qu'institution financière de développement et dans une logique de redevabilité, Proparco évalue et rend compte de l'impact de son action à travers une démarche de mesure des résultats et des impacts de ses financements. Intégrée au cycle du projet, cette démarche vise à informer la décision de financement en caractérisant les impacts attendus des financements, notamment au regard des cinq grands objectifs stratégiques de Proparco : le soutien à l'emploi, l'atténuation du changement climatique, l'amélioration de l'accès à des biens et services essentiels, la réduction des inégalités femmes-hommes et le renforcement de la mobilisation de financements privés vers les investissements de développement durable (IDD), et l'accélération de la contribution de Proparco à l'émergence des acteurs et secteurs de demain.

Les effets attendus de chaque projet sont appréciés au regard de la collecte d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs renseignés grâce aux études du projet et à des échanges avec les clients. L'analyse des impacts *ex ante* est réalisée depuis juillet 2021 par l'équipe projet. Les indicateurs sont estimés par l'équipe projet et validés par les experts de l'équipe Mesure des Impacts, puis rassemblés dans une base de données afin de permettre leur suivi et leur comparaison.

En complément de l'estimation des résultats attendus des projets sur ces indicateurs, une analyse de l'incohérence potentielle des financements et investissements de Proparco vis-à-vis de l'Accord de Paris est réalisée afin d'assurer une meilleure prise en compte des enjeux climatiques et de la durabilité des projets soutenus. En 2021, cette démarche a été élargie aux projets intermédiés (banques et fonds d'investissements).

Indicateurs d'impact clés de Proparco

Nombre d'emplois soutenus d'ici cinq ans	5 ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES	8 TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE					
Tonnes de CO₂ équivalent évitées par an	7 ÉNERGIE PROPRE ET À COÛT ABORDABLE	13 MESURES RELATIVES À LA CLIMAT CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES					
Nombre de personnes bénéficiaires d'un accès nouveau ou amélioré à un bien ou service essentiel d'ici cinq ans	1 FIN DE LA POUVRETE	3 BONNE SANTE ET BIEN-ÊTRE	4 ÉDUCATION DE QUALITE	6 EAU PROPRE ET ASSAINISSEMENT	7 ÉNERGIE PROPRE ET À COÛT ABORDABLE	9 INDUSTRIE, INNOVATION ET INFRASTRUCTURE	10 ÉGALITE DES TERRAINS
Équité femmes-hommes : % des montants signés qualifiés au 2X Challenge	5 ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES	10 ÉGALITE DES TERRAINS					
Volume de financement mobilisé auprès des acteurs privés au service des IDD	17 PARTENARIATS POUR LA RÉALISATION DES OBJECTIFS						

Des pratiques de gestion des impacts reconnues

En juin 2021, le directeur du département Développement durable de Proparco, a été élu membre de l'Advisory Board des *Operating Principles for Impact Management* (« *Impact Principles* ») pour la période 2021-2023, aux côtés de dix autres signataires. L'Advisory Board fournit au Secrétariat des *Impact Principles* des conseils sur la mise en œuvre et l'évolution des principes. Les *Impact Principles* sont une série de neuf principes dont la formulation a été pilotée par la SFI du Groupe Banque mondiale pour établir une nouvelle norme de marché pour l'investissement à impact, apportant plus de transparence, de crédibilité et de discipline aux pratiques. À ce titre, Proparco a publié en juin 2021 son deuxième *Disclosure Statement*, une note visant à rendre compte de l'alignement de ses process et procédures sur chacun des principes. Cette année encore, le cabinet EY en a assuré la vérification indépendante.

2021 : Renforcement du suivi des résultats obtenus par les projets

Afin de connaître l'impact réel des projets financés, d'identifier les moyens les plus efficaces pour soutenir les objectifs d'impact et de répondre aux enjeux croissants de redevabilité, Proparco collecte également les indicateurs clés au stade du suivi de la mesure des impacts. En 2021, Proparco a poursuivi le renforcement du suivi de ses projets, avec un travail de suivi des résultats atteints fin 2020 par 273 projets signés entre 2015 et 2019.

Un dispositif impacts en constante amélioration

En 2021, pour améliorer la connaissance prospective des impacts par secteur et par type d'opérations, l'équipe Mesure des impacts a élaboré, en collaboration étroite avec les divisions opérationnelles, des cadres d'analyse sectorielle. Destinés aux chargés d'affaires et aux bureaux du réseau, ces cadres visent à appuyer les opérationnels lors de la prospection puis de l'instruction des projets, pour appréhender plus rapidement et de manière plus pertinente les impacts potentiels des projets.

Ces cadres ont été développés en 2021 pour les secteurs accès à l'eau potable, assainissement, banques et climat, banques et PME, agro-industrie, solaire, éolien, immobilier tertiaire, infrastructures numériques, industrie chimique, plastique, tourisme durable, ports et transport maritime.

Proparco a également été très active aux côtés des EDFI (*European Development Finance Institutions*) et d'autres partenaires privilégiés pour contribuer aux chantiers d'harmonisation des approches en matière de valorisation des effets des projets sur l'emploi, le climat, la réduction des inégalités femmes-hommes, notamment en lien avec les initiatives menées par le GIIN (*Global Impact Investing Network*) et HPSO (*Harmonized Indicators for Private Sector Operations*). Proparco participe également au développement du *Joint Impact Model*, un outil de modélisation des effets induits des projets en termes d'emplois indirects et de valeur ajoutée.

2.5 Répondre aux réclamations des tiers

Dispositif de gestion des réclamations environnementales et sociales

Le Dispositif de réclamations environnementales et sociales (E&S) de l'AFD est un outil qui permet à toute personne ou tout groupe de personnes affectée(s) d'un point de vue environnemental ou social par un projet financé par l'AFD de déposer une réclamation. Les réclamations peuvent par exemple porter sur des enjeux de biodiversité, de changement climatique, de pollution locale, de réinstallations involontaires de populations, de droit foncier, de travail décent, de droits humains en général. Ce dispositif extra-judiciaire promeut une approche constructive, fondée sur la recherche de solutions amiables. Il permet une écoute, une prise en compte des

différends, puis leur apporte une réponse structurée.

Lorsqu'une réclamation est déclarée éligible, deux modes de traitement sont proposés :

- une conciliation en vue de résoudre à l'amiable un différend entre l'auteur de la réclamation et le bénéficiaire du financement de l'AFD. L'AFD offre alors un cadre de médiation mais n'en est pas partie prenante ;
- un audit en vue d'examiner la conformité de l'AFD à ses procédures environnementales et sociales. L'audit entraîne la mise en œuvre d'actions correctrices en cas de non-conformité.

Le Dispositif fonctionne sous la supervision du conseiller à l'éthique de l'AFD. Le rattachement du conseiller à l'éthique au directeur général garantit l'indépendance du Dispositif vis-à-vis des directions opérationnelles. Un secrétariat, logé auprès du département en charge de la Stratégie pilote l'activité et coordonne le travail avec les parties prenantes externes, les équipes projets concernées, et les experts indépendants mobilisés pour le traitement des réclamations.

Le fonctionnement du Dispositif (critères d'éligibilité, modes de traitement des réclamations éligibles par une conciliation et/ou un audit de conformité) est décrit au sein d'un règlement disponible sur le site internet de l'AFD⁹⁶.

En 2021 le Dispositif a poursuivi son activité en s'appuyant sur un vivier d'experts et un Comité d'éligibilité réunissant des agents de l'AFD en capacité de se prononcer sur l'éligibilité d'une réclamation. Le nombre croissant des

réclamations offre autant de cas tests pour le règlement du Dispositif. Des ajustements et modifications à ce dernier sont apparues nécessaires pour assurer son efficacité, sa transparence et le maintien d'un haut niveau d'exigence dans le traitement des réclamations. Les principales modifications concernent la gouvernance du Dispositif, la diffusion de l'information et le renforcement du lien concret au terrain des réclamations. Le règlement amendé sera disponible sur la page dédiée du site internet de l'AFD⁹⁷ dans le courant du premier semestre 2022.

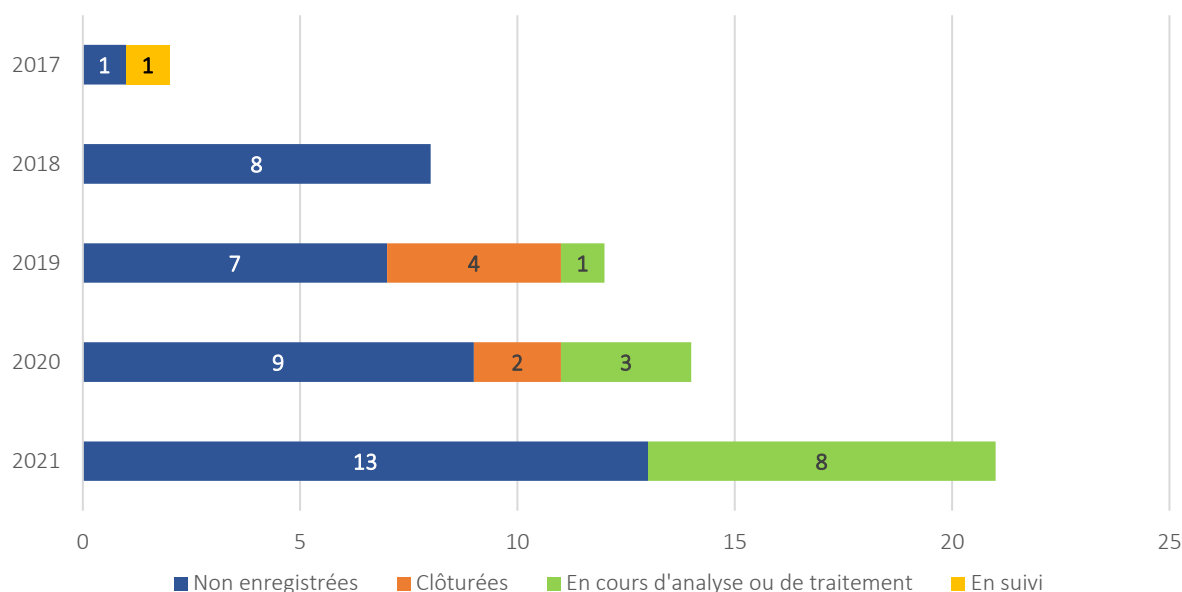
Quatre ans après sa création, le Dispositif de l'AFD a vu son activité croître d'un tiers en 2021 à la fois tant en termes de flux entrant (vingt-et-une nouvelles réclamations ont été reçues sur l'année) que de nombre de dossiers en cours d'analyse ou de traitement (au nombre de huit pour l'année), reflétant la fréquente complexité des situations décrites par les réclamations.

⁹⁶ <https://www.afd.fr/fr/dispositif-de-gestion-des-reclamations-environnementales-et-sociales>

⁹⁷ [Règlement Dispositif réclamations e&s 2019 FR \(afd.fr\)](#) <https://www.afd.fr/sites/afd/files/2019-03-02->

[18-00/AFD%20-%20R%C3%A9glement%20Dispositif%20r%C3%A9clamations%20environnementales%20ou%20sociales.pdf](#)

Panorama des réclamations reçues par statut et par année (2017-2021)



Parmi les vingt-et-une réclamations reçues en 2021, treize ont été clôturées après réorientation vers les services compétents (passation de marché, projets portés par des organisations de la société civile, allégation de fraude ou de corruption), vers le bailleur compétent ou après facilitation d'une solution amiable avec la maîtrise d'ouvrage. Une réclamation, portant sur un projet de station d'épuration en Afrique du Nord, a été enregistrée et a fait l'objet d'une étude d'éligibilité. L'experte en charge de cette étude a recommandé l'éligibilité à une conciliation et à un audit de conformité, et le comité d'éligibilité a statué dans ce sens. Huit réclamations reçues sont en cours de traitement ou d'analyse, auxquelles s'ajoutent une réclamation toujours en cours de traitement au titre de l'année 2019. Cette dernière concerne des personnes affectées par une réinstallation involontaire dans le cadre d'un projet de mobilité urbaine en Afrique de l'Ouest. Trois réclamations reçues en 2020 sont également

toujours en traitement en 2021 : deux d'entre elles ont été déposées sur un projet de station d'épuration en Afrique du Nord et l'autre porte sur une centrale hybride dans le Sahel. Enfin, suite à la réclamation portant sur un projet de drainage pluvial en Afrique Centrale, reçue en 2017, le Secrétariat poursuit le suivi de l'accord de médiation et du plan d'action de l'AFD, issu de l'audit de conformité réalisé en 2018. Celui-ci pourra être clôturé en 2022.

L'AFD participe enfin aux travaux du réseau international IAMnet (*Independent Accountability Mechanisms Network*)⁹⁸, qui lui permet de bénéficier du retour d'expériences de ses pairs, et de faire connaître son Dispositif.

Mécanisme de traitement des réclamations de Proparco

Proparco dispose depuis 2019 d'un mécanisme de traitement des réclamations environnementales et sociales, permettant de donner à toute personne ou groupement de personnes s'estimant affecté(e) de manière

⁹⁸ IAMnet réunit les mécanismes de réclamations E&S d'une vingtaine d'institutions financières bilatérales,

régionales et multilatérales. Plus d'informations : <http://independentaccountabilitymechanism.net/>

négative par les aspects environnementaux ou sociaux d'un projet financé par Proparco, la possibilité de déposer une réclamation et d'être entendu(e) par des experts indépendants⁹⁹.

Il s'agit d'une initiative conjointe de Proparco et de ses homologues allemand (la DEG, la banque bilatérale de développement du secteur privé allemande, membre du groupe KfW) et hollandais (le FMO – la banque bilatérale de développement du secteur privé hollandaise).

Si la réclamation porte bien sur un projet financé par Proparco, si celle-ci ne concerne pas l'un des cas d'exclusion précisés dans la documentation du Mécanisme, et si le dossier de réclamation est complet (en respectant la composition décrite sur le site internet de Proparco), ce dernier est transmis à un panel d'experts indépendants qui se prononce tout d'abord sur son éligibilité, conformément au règlement du Mécanisme.

Lorsqu'une réclamation est déclarée éligible, deux modes de traitement sont proposés :

- Un audit de conformité, dans lequel le panel d'experts indépendants étudiera si le financement du projet a été mis en œuvre selon les règles applicables en termes de conformité et les politiques internes de Proparco ;
- Une conciliation, en vue de résoudre à l'amiable un différend entre l'auteur de la réclamation et le bénéficiaire du financement. Proparco offre alors un cadre de médiation mais n'en est pas partie prenante. Dans ce deuxième cas, le panel travaillera avec le plaignant et le sponsor du projet afin de développer un processus approprié pour traiter les problèmes soulevés au sein de la réclamation. Ceci peut inclure le partage d'informations, l'aide à la discussion, ou la médiation afin de trouver une solution acceptable par toutes les parties. Le panel d'experts indépendants ne prendra alors pas position concernant la véracité des

allégations, ni ne cherchera à déterminer de responsabilité ou à imposer de solution.

Dans certains cas particuliers, les deux approches pourront être combinées.

Le processus sera considéré comme ayant abouti si un accord est trouvé entre les parties lors d'une résolution de différend, ou à l'établissement des recommandations finales du panel d'experts lors d'un audit de conformité. Un plan d'action est alors proposé, dont la mise en œuvre est suivie par le bureau des réclamations et le panel d'experts.

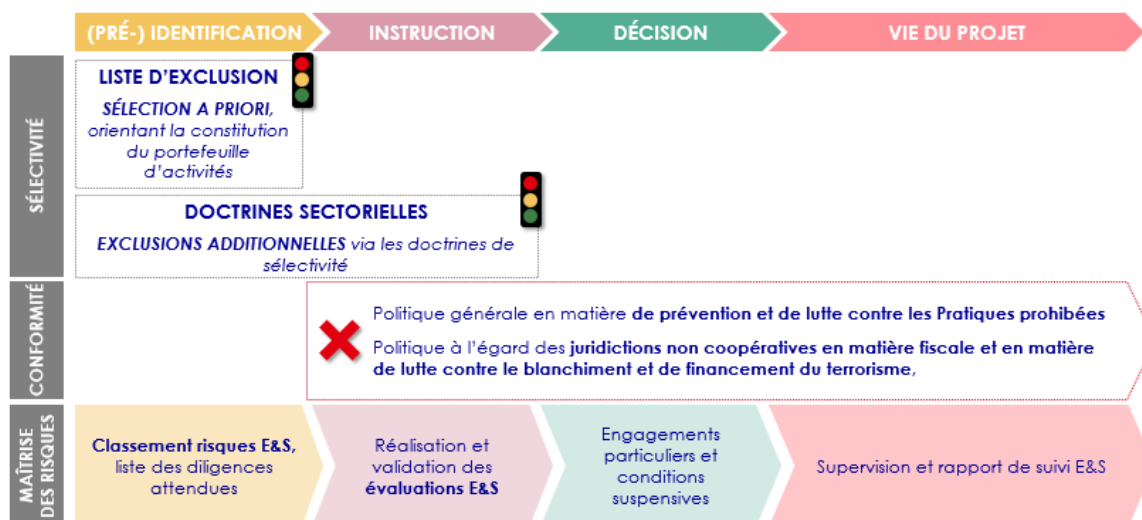
La toute première réclamation Proparco a été reçue en novembre 2020 et a été clôturée en 2021. Cette réclamation correspondant à un litige purement opérationnel, il a été communément considéré qu'un traitement en dehors du mécanisme tel que proposé par le panel d'experts était préférable.

Une nouvelle réclamation a été déclarée admissible par le panel en juillet 2021. La médiation entre les différents intéressés est en cours avec l'appui du panel d'experts.

Année	Reçues	En cours d'analyse ou de traitement	Clôturées
2019	0	0	0
2020	1	0	1
2021	1	1	0
Total	2	1	1

⁹⁹ <https://www.proparco.fr/fr/icm>

3. Faire diligence



#MondeEnCommun



Le groupe AFD est doté de politiques générales permettant d'assurer le respect et la promotion des ODD au travers de l'ensemble de ses activités. Il dispose d'une liste d'exclusion transversale qui indique les types de projets qu'il se refuse *a priori* de financer du fait de critères d'ordre éthique, réglementaire, environnemental et social. Le Groupe a travaillé en 2021 à la mise à jour de sa liste d'exclusion, afin de préciser et renforcer ses sélectivités notamment dans le domaine du climat, de la biodiversité et des droits humains. Celle-ci sera mise en œuvre progressivement durant l'année 2022. Le Groupe dispose également de doctrines de sélectivité sectorielles ou transversales ainsi que d'un cadre de maîtrise des risques de détournement de l'aide, de corruption, de fraude, de blanchiment et de financement du terrorisme.

3.1 Stratégies sectorielles

Le Groupe s'appuie sur des politiques de développement durable appliquées aux secteurs de son intervention, déclinées ici :

Agriculture et secteur alimentaire

Objectif « zéro-déforestation »

Le groupe AFD veille à ce qu'aucun des projets qu'il finance, quels qu'en soient les porteurs, ne contribue à la déforestation, ni à la dégradation des fonctionnalités écologiques d'habitats forestiers présentant une diversité biologique remarquable.

Contribution à la Stratégie Nationale de lutte contre la Déforestation Importée

La Stratégie Nationale de lutte contre la Déforestation Importée (SNDI), publiée le 14 novembre 2018 en écho au Plan Climat, entend mettre fin d'ici 2030 à la déforestation importée causée par la France. Elle engage le groupe AFD à plusieurs niveaux, notamment par la prise en compte de la lutte contre la déforestation dans les stratégies Pays du Groupe, par l'élaboration d'un plan d'action de lutte contre la déforestation, par la mobilisation de 60 M€ par an (de 2019 à 2023) pour des projets concourant à la gestion durable, à la lutte contre la déforestation ou à la restauration et, enfin, par la mise en œuvre de diligences adaptées à la prise en compte du risque de déforestation dans ses projets.

Approche territoriale intégrée

L'AFD soutient l'élaboration et la mise en œuvre de politiques de territoires permettant de concilier nature, climat et développement. Du national au local, ses interventions combinent schémas directeurs d'aménagement, plans d'affectation des terres et appuis aux collectivités territoriales. Ces projets intègrent, le cas échéant, la restauration par les forêts des territoires dégradés ainsi que la conservation des écosystèmes forestiers les plus sensibles. L'AFD

soutient les opérateurs économiques des filières bois qui investissent sans dégrader le patrimoine forestier, en le reconstituant.

Respect des droits s'exerçant sur la terre

Le Groupe s'appuie sur le « guide opérationnel d'analyse ex ante des projets d'investissements agricoles à emprise foncière » (plantations pérennes, cultures agro-industrielles, aménagements hydro-agricoles, pastoraux, forestiers, etc.). Réalisée sur la base du travail des membres du comité technique « Foncier & développement », avec la participation active de l'AFD et de Proparco, cette grille aide à prendre en compte les critères de durabilité de l'investissement, de répartition équitable de la valeur ajoutée entre les agriculteurs et les entreprises, ainsi que de respect des droits s'exerçant sur la terre.

Le groupe AFD s'est par ailleurs engagé à ne pas financer la recherche, l'achat, la promotion ou la multiplication de semences génétiquement modifiées.

Océan et économie bleue

Le Groupe considère l'océan comme un espace de vie et de développement en commun. Sa mission est de contribuer à restaurer l'équilibre entre la préservation du bon état écologique de l'océan et ses multiples usages par l'humanité, en prenant en compte les activités maritimes et littorales, des grands fonds jusqu'à 30 kilomètres dans les terres et sur les bassins-versants des grands fleuves.

Le groupe AFD soutient en particulier l'amélioration de la gouvernance des espaces et ressources marines et côtières, la promotion des secteurs maritimes compétitifs, durables et inclusifs, et la protection des espaces marins et côtiers, en particulier par la maîtrise des pressions anthropiques.

Par ailleurs, l'action du groupe AFD contribue à renforcer la résilience des écosystèmes, des

populations et des infrastructures littorales en favorisant les solutions fondées sur la nature. Elle vise enfin à soutenir les territoires insulaires et ultramarins.

Mines

Le groupe AFD instruit très peu d'opérations dans le secteur minier. Dans les opérations instruites dans ce secteur, l'AFD et Proparco examinent attentivement l'environnement institutionnel et veillent à ce que les compagnies et les pays renforcent la gouvernance du secteur et améliorent leurs standards en matière de gestion des impacts de leurs activités sur l'environnement local et de gouvernance du secteur. Aucun projet de ce type n'a été instruit en 2020. Le Groupe a par ailleurs lancé des travaux fin 2021 sur le sujet des minerais nécessaires à la transition énergétique.

Grands barrages

Le groupe AFD applique des diligences renforcées dans le cadre du financement des projets de grands barrages tenant compte, entre autres, des questions de ressources naturelles et de diversité biologique, de santé, sécurité et conditions de travail, d'acquisition foncière, de déplacement involontaire et de réinstallation des populations, du bilan carbone du barrage et de l'adaptation des barrages aux impacts du changement climatique. Le Groupe travaillera en 2022 sur ses modalités d'intervention dans le domaine de l'hydroélectricité.

Secteur aérien

Le groupe AFD accompagne la mise à niveau des plateformes aéroportuaires car cela répond à un enjeu important d'intégration des économies dans les échanges internationaux. Toutefois, afin de rester dans un mandat « 100 % Accord de Paris », l'AFD veille à être sélective dans ce secteur, avec des interventions qui visent à rattraper un retard

d'infrastructures (Afrique essentiellement) ou pour lesquelles il n'y a pas d'alternatives (pays enclavés, contextes insulaires). De plus, chaque intervention s'accompagne d'actions visant à accélérer la transition énergétique du secteur (efficacité énergétique notamment).

Accélérer la transition énergétique dans les pays en développement

La finalité des interventions du groupe AFD dans ce secteur est d'accélérer la transition énergétique des pays en développement vers des services énergétiques accessibles à tous, efficaces, résilients et décarbonés. La revue à mi-parcours de la stratégie Transition énergétique 2019-2022 du groupe AFD a confirmé ses axes d'intervention et leviers d'accélération, a permis de renforcer la sélectivité des investissements autorisés, de lancer une démarche d'accompagnements des acteurs énergétiques dans leur transition, et de lancer de nouveaux chantiers de réflexion en préparation de la prochaine stratégie sur le secteur.

Énergies fossiles

Le Groupe continuera à soutenir fortement les investissements en faveur de la transition énergétique et de l'ODD 7, et s'engage en parallèle à ne plus octroyer de financement à des projets de construction, d'extension ou de rénovation de centrales de production d'électricité ou de chaleur à partir d'énergies fossiles¹⁰⁰. L'objectif du Groupe avec ce positionnement ambitieux est de concentrer ses moyens pour accompagner les pays à faire au plus vite le basculement vers les systèmes énergétiques décarbonés de demain.

Développement des biocarburants

Le Groupe veille à ce que le développement des biocarburants soit rigoureusement planifié et encadré pour s'assurer que celui-ci bénéficie aux populations locales, respecte des droits s'exerçant sur la terre et n'entre pas

¹⁰⁰ Pour plus de détail voir la note de revue à mi-parcours de la STE [ici](#)

en compétition avec les productions agricoles alimentaires locales. Il veille en outre à ce que cette production respecte l'environnement, soit cohérente avec l'objectif « zéro déforestation », et que le bilan carbone soit positif. En 2021, le Groupe a travaillé sur ses modalités d'intervention dans le domaine de la bioélectricité.

Éducation – formation professionnelle – enseignement supérieur - emploi

L'AFD consacre en moyenne 3,5 % de son plan d'affaires (339 M€) au secteur de l'éducation, de la formation professionnelle, de l'enseignement supérieur et de l'emploi. L'activité s'inscrit intégralement dans l'engagement « 100 % Lien social » du Groupe et vise à réduire les inégalités d'accès à l'éducation, notamment des filles, à renforcer la qualité et la pertinence des systèmes

éducatifs, ainsi qu'à favoriser l'accès à des emplois décents et à l'entrepreneuriat.

Les volets infrastructures des programmes financés (construction de salles de classe, centres de formation, etc.) sont soumis aux diligences environnementales de l'AFD et font systématiquement l'objet d'études environnementales et sociales et de plans de gestion environnementale et sociale. En cohérence avec les engagements du Groupe en faveur de la lutte contre le changement climatique, les programmes de construction d'établissements de formation privilégient l'efficacité énergétique des bâtiments.

Enfin, le secteur contribue à la mise en œuvre des politiques de transitions environnementales justes en développant les compétences nécessaires à la création des nouveaux emplois verts.

3.2 Diligences relatives aux droits humains

Le groupe AFD intervient dans des pays où les droits humains ne sont pas toujours pleinement respectés et ce, même si ces pays adhèrent formellement aux traités et conventions régis par le droit international des droits de l'homme.

Les diligences obligatoires dans le champ des opérations comportent notamment l'évaluation des risques sociaux des projets financés. La question de l'application des normes internationales en matière de droits humains est ainsi en permanence posée et intégrée dans l'évaluation et la mise en œuvre des projets, quels qu'ils soient.

Pour ce faire, le groupe AFD s'appuie sur les standards de performance de la Société financière internationale (SFI)¹⁰¹, sur les normes environnementales et sociales et les directives environnementales, sanitaires et sécuritaires de la Banque mondiale, ainsi que sur les conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail (OIT)¹⁰². Les questions relatives aux droits humains, traitées dans ces normes, permettent d'appréhender les sujets liés :

- Aux droits des travailleurs : à savoir les conditions de travail et d'emploi, la protection de la main d'œuvre (et notamment contre le travail forcé ou le travail des enfants, les discriminations, etc.) ;
- Aux droits des communautés, en particulier à la santé et à la sécurité des communautés potentiellement affectées par les projets (et notamment aux violences potentielles à l'égard de ces communautés) ; à l'acquisition des terres et à la réinstallation involontaire (afin d'éviter notamment les évictions forcées) ;
- Aux droits des populations autochtones ;
- Aux droits environnementaux, en particulier concernant la préservation des écosystèmes, la prévention de la pollution, etc.

La mise en œuvre de ces normes s'accompagne, le cas échéant, de la mise en place, par les maîtrises d'ouvrage des projets, de mécanismes de gestion des réclamations au niveau des projets, permettant de recueillir et de traiter les réclamations potentielles des personnes affectées par ces projets. Les conventions de financement signées avec les bénéficiaires mentionnent obligatoirement les engagements pris par les contreparties pour respecter les droits des personnes potentiellement affectées, et rappellent le respect des conventions fondamentales de l'OIT, de façon à les rendre juridiquement contraignantes.

Proparco suit les mêmes procédures d'instruction pour chaque opération, qui comportent obligatoirement l'évaluation des risques sociaux et environnementaux. Cette

évaluation est également basée sur les directives environnementales, sanitaires et sécuritaires de la Banque mondiale, les normes harmonisées des EDFI¹⁰³ qui définissent des exigences de diligence raisonnable se référant principalement aux normes de performance de la SFI et aux normes fondamentales du travail de l'OIT, mais aussi aux Principes volontaires sur la sécurité et les droits humains et aux Principes directeurs des Nations unies sur les entreprises et les droits humains. L'application de ces normes dans ses diligences raisonnables permet à Proparco d'appréhender les questions relatives aux droits humains.

Pour ancrer encore davantage le respect des droits humains et gérer les risques pouvant résulter de son action en 2021, Proparco, conjointement avec ses pairs au sein de

¹⁰¹ https://www.ifc.org/wps/wcm/connect/multilingual_ext_content/ifc_external_corporate_site/about-ifc-fr

¹⁰² <https://www.ilo.org/global/lang-fr/index.htm>

¹⁰³ Association des Institutions financières de développement européennes (Association of European Development Finance Institutions).

l'association des EDFI, a participé activement à l'élaboration d'outils opérationnels permettant à ses agents de mieux intégrer la dimension droits humains tout au long du cycle de projet.

Depuis 2019, le mécanisme de gestion des réclamations mis en place chez Proparco (conjointement à ses homologues DEG et FMO) complète et renforce le dispositif opérationnel en proposant aux personnes affectées un canal indépendant de recueil et de traitement de leurs réclamations (voir *supra*). Les conventions de financement signées avec les partenaires et les bénéficiaires mentionnent obligatoirement les engagements pris par les contreparties pour

Formation sur les Droits Humains

Différentes formations sont proposées aux collaborateurs du Groupe pour les accompagner dans la prise en compte des droits humains dans le financement des projets, la compréhension des contextes d'intervention, et plus globalement pour renforcer les capacités internes.

Dans le cadre de la stratégie française Droits humains et développement et du plan d'action associé validé fin 2020, le groupe AFD a lancé un cycle de formation digitale qui se compose de cinq modules entièrement dédiés à la thématique « Droits humains et développement » et à l'approche fondée sur les droits humains dans les projets de coopération. Multimodal, ce projet pédagogique combine formats synchrone et asynchrone ; les trois premiers modules digitaux ont été mis à disposition courant 2021, et la première session présentielle s'est tenue au premier semestre 2022. Les chiffres 2022 intégreront les données relatives à ces nouvelles actions.

L'AFD a par ailleurs, en 2021, structuré une nouvelle offre de formation sur la maîtrise des risques environnementaux et sociaux dans les opérations. Cette offre, constituée de treize modules proposés en e-learning asynchrone ou sous forme de classes virtuelles, sera rendue progressivement disponible en 2022 (cinq modules déjà disponibles en 2021). Douze modules sont destinés aux agents des

respecter les droits des personnes potentiellement affectées, et rappellent le respect des conventions fondamentales de l'OIT et des normes de la SFI, de façon à les rendre juridiquement contraignantes.

Pour le groupe AFD, l'intégration des questions relatives aux droits humains est un processus continu d'apprentissage et de partage de bonnes pratiques grâce à la contribution aux groupes de travail de partenaires bilatéraux et multilatéraux consacrés au sujet, et aux échanges au sein du Groupe permettant d'approfondir la connaissance des agents sur le sujet et d'améliorer les pratiques de diligences raisonnables.

opérations de l'AFD et un module est destiné aux maîtrises d'ouvrage des projets de développement. Tous les modules seront accessibles à distance afin de renforcer leur accessibilité pour les agents en poste dans le réseau et pour se soustraire, le cas échéant, à d'éventuelles contraintes liées au contexte sanitaire. En 2021, 1 756 heures de formation sur des questions ayant trait aux droits humains ont été dispensées.

Dès le début de la crise sanitaire, le recours massif au format distanciel a imposé une réingénierie des contenus, entraînant une baisse des durées visant à préserver les capacités d'attention et de concentration des apprenants, ce qui s'est ainsi traduit par une baisse significative du volume horaire global.

Au-delà de la baisse de la durée liée au format distanciel, cette crise a également été l'opportunité de revoir certains contenus en profondeur. Ainsi, l'offre de formation portant sur la Maîtrise des risques environnementaux et sociaux dans les opérations financées par l'AFD (MRESO) a été intégralement repensée courant 2021. Ce travail de réingénierie nécessitant un certain temps, il aura fallu attendre début 2022 pour déployer cette nouvelle offre, ce qui explique en partie la baisse de nos indicateurs sur l'année 2021 (-26 % par rapport à 2020).

Le nombre de stagiaires formés en 2021 sur cette thématique (530) reste cependant supérieur à

celui observé en 2019 (442), après un pic de progression en 2020 (652) lié au déploiement massif de webinaires sur l'ensemble du réseau AFD.

Ces formations ont été suivies autant par les agents affectés au siège (262 stagiaires, 201 agents) que dans le réseau (268 stagiaires, 195 agents), pour un volume horaire relativement comparable (943 heures pour le siège et 813 heures pour le réseau).

Parmi les agents du réseau, les collaborateurs recrutés localement et formés sur cette thématique ont vu leur nombre multiplié par cinq en deux ans (21 en 2019 vs 106 en 2021), ce qui confirme le renforcement de l'accessibilité de la formation pour les publics les plus éloignés du siège.

Les 530 participants formés en 2021¹⁰⁴ ont suivi notamment :

- des modules de sensibilisation « genre et développement » ;
- des formations sur les modalités d'intervention dans les contextes de vulnérabilité (dont approche « ne pas nuire ») ;
- des formations sur l'entrepreneuriat social et inclusif.

Les chiffres 2021 n'intègrent pas non plus les participations au MOOC Genre et développement co-produit par Expertise France, l'AFD et le MEAE, dont le service formation a fait la promotion auprès des collaborateurs du groupe dans sa newsletter de décembre 2021.

¹⁰⁴ Ces 530 stagiaires représentent 394 agents de l'AFD et de PROPARCO (certains ayant suivi plusieurs formations). Parmi eux, on compte notamment : des agents locaux (141 stagiaires, 106 agents), des VI (78

stagiaires / 42 agents) et des jeunes professionnels en stage ou en apprentissage à l'AFD (21 stagiaires / 17 agents).

3.3 Maîtriser les risques de détournement de l'aide, de corruption, de fraude, de blanchiment et de financement du terrorisme

Un cadre défini pour mieux prévenir et surveiller ces risques

La corruption, la fraude ainsi que toute forme de détournement de l'aide publique et privée sont de nature à porter durablement atteinte à la mission du groupe AFD d'agir en faveur des populations les plus vulnérables. Il en va de même de tout financement qui conduirait, à l'insu de l'AFD et de Proparco, à participer à un mécanisme de blanchiment d'argent ou de financement du terrorisme. Afin de prévenir la survenue d'une telle situation, le groupe AFD dispose d'une politique générale¹⁰⁵ sur les pratiques prohibées qui a fait l'objet d'une révision en 2020. Cette politique est déclinée sous forme de procédures opérationnelles décrivant notamment les engagements portés par le Groupe, les actions de vérification menées, ainsi que les mesures de remédiation susceptibles d'être prises en cas de détection de telles pratiques. Le groupe AFD a, en outre, enrichi son dispositif de prévention et de lutte contre les pratiques prohibées en y consacrant une page dédiée sur le site institutionnel de l'AFD et de Proparco ainsi qu'en publiant les principes directeurs en matière d'investigations appliqués par le groupe AFD. Depuis septembre 2021, le Groupe permet également à quiconque le souhaite de le saisir de toute allégation de corruption ou de fraude via un dispositif de saisine ouvert sur son site internet.

Le groupe AFD dispose en outre d'un programme de prévention et de lutte contre la corruption et le trafic d'influence en son sein, en conformité avec la loi dite « Sapin II », de décembre 2016. Le Groupe a adopté un code de conduite¹⁰⁶ anticorruption clarifiant les comportements attendus ou prohibés de ses agents en matière de prévention et de lutte contre la corruption et le trafic d'influence dans le cadre de l'exercice de leurs activités. Le Groupe s'est doté d'un dispositif d'alerte professionnel ouvert à ses agents et à ses collaborateurs extérieurs ou occasionnels. Il a également réalisé une cartographie des risques de corruption et de trafic d'influence, intégrée à la cartographie des risques opérationnels.

En ce qui concerne les prestataires de services et les fournisseurs, le Groupe a élaboré en 2020 une matrice de classification des risques pour évaluer les risques de corruption de ses fournisseurs. L'objectif de cette matrice est de déterminer le risque brut (faible, moyen, élevé)

présenté par ces fournisseurs. De plus, le Groupe a défini en 2021 une procédure pour lui permettre d'identifier et d'évaluer le risque de corruption associé aux fournisseurs, à l'entrée et tout au long de la relation d'affaires avec eux-ci. Cette procédure entrera en vigueur en 2022.

Des contrôles sur le bien-fondé des opérations (tels que l'absence d'écritures comptables susceptibles de masquer des faits de corruption ou de trafic d'influence) ont été mis en œuvre depuis 2020.

Des modules de formation en *e-learning* dédiés à la prévention contre la corruption et le trafic d'influence et au code de conduite anti-corruption du groupe AFD ont été déployés en 2021 en faveur des agents du groupe AFD et devront être réitérés tous les ans par ces derniers.

Ce programme de conformité anti-corruption et anti-traffic d'influence s'applique à l'AFD en tant qu'établissement public à caractère industriel et

¹⁰⁵ <https://www.afd.fr/fr/lutte-contre-la-corruption>

¹⁰⁶ <https://www.afd.fr/fr/lutte-contre-la-corruption>

commercial, mais également à ses filiales Proparco, Sogefom et Fisea.

Formation et sensibilisation en matière de lutte contre la corruption

Les membres du conseil d'administration et du comité des risques sont régulièrement informés de l'activité en matière de lutte contre la corruption au sein du Groupe¹⁰⁷. En effet, les activités de la fonction conformité sont présentées trois à quatre fois par an au comité des risques et deux fois par an au conseil d'administration de l'AFD, dans le cadre du rapport annuel sur le contrôle interne (en avril), puis du rapport d'activité de la Conformité au titre du premier semestre de l'exercice en cours (à l'automne).

Tous les collaborateurs du groupe AFD ont été destinataires du Code de conduite anti-corruption du Groupe. Un dispositif spécifique à l'égard des nouveaux collaborateurs a été mis en place. Le code de conduite anti-corruption du groupe AFD est intégré dans le package

d'accueil des nouveaux recrutés. Des modules de formation en *e-learning* dédiés à la prévention contre la corruption et le trafic d'influence ont été déployés en 2021 en faveur des agents du groupe AFD. Les membres des instances de gouvernance se sont également vu dispenser des formations en matière de lutte contre le blanchiment et contre le financement du terrorisme.

Par ailleurs, les conventions de financement de l'AFD comportent des clauses qui obligent chacun de ses clients à informer l'AFD des cas de suspicion, de corruption ou de fraude, et à prendre des mesures de remédiation à la satisfaction de l'AFD. En l'absence de remédiation, l'AFD se réserve le droit d'actionner un cas de défaut.

¹⁰⁷ Le conseil d'administration, avec ses comités spécialisés, est la seule instance de décision et de gouvernance de l'AFD. L'AFD n'a pas d'instance de

gouvernance par région ou dans ses pays d'intervention.

4. Promouvoir un cadre de travail porteur de sens

L'exigence de responsabilité sociale envers les employés résonne tout particulièrement au sein d'une organisation comme l'AFD, qui a une dimension internationale importante. Cette exigence est d'autant plus forte dans l'actuel contexte de changement et d'évolutions stratégiques. Dans ce contexte, le développement et la consolidation du capital humain constituent l'un des axes clés de la stratégie de gestion des ressources humaines du Groupe, et se traduisent par des engagements de responsabilité sociale qui doivent permettre d'accompagner au mieux le changement.

Cette responsabilité sociale d'employeur a ainsi pour objectif d'offrir les conditions de travail les plus favorables possible pour attirer et fidéliser les talents, de proposer des parcours de carrière riches et motivants, de promouvoir l'égalité des chances et la diversité au sein du Groupe et d'encourager un dialogue social et managérial continu et de qualité. Cette démarche doit ainsi permettre de renforcer la cohésion interne et de placer les femmes et les hommes au cœur des priorités de l'organisation.

4.1 Éthique professionnelle

Le dispositif éthique

Conscient des exigences fortes de sa mission de service public dans l'Outre-mer français et les États étrangers, le groupe AFD a pris l'initiative de se doter en 2004 d'un dispositif éthique.

La Direction générale avait décidé à l'été 2020 de nommer la médiatrice interne également à la fonction de conseiller éthique et de lui confier une mission de réflexion sur le dispositif éthique du groupe AFD et sur les synergies entre les deux fonctions. Cette mission a donné lieu à des propositions d'orientations qui ont été validées en 2021 et seront mises en œuvre en 2022. Ces nouvelles orientations mettent l'accent sur les liens entre l'éthique et le questionnement individuel et collectif autour de nos valeurs et sur la mise en place d'un conseil éthique représentatif, indépendant et invité à éclairer par des dialogues éthiques certaines questions sensibles à l'attention de l'ensemble des agents.

Le dispositif éthique du Groupe s'appuie sur trois piliers : une Charte, un comité éthique et un conseiller.

Rédigée en 2004 et mise à jour en 2012, la Charte éthique fixe au Groupe et à ses salariés une ambition commune, des références de comportement et des engagements cohérents avec son triple statut d'agence de développement, d'institution financière et d'établissement public. La Charte « vise à renforcer l'identité, l'unité et la performance de l'institution (...) ainsi qu'à préserver le Groupe et ses salariés du risque d'atteinte à la réputation » (article 1^{er}). Elle s'adresse à chaque salarié, quels que soient son métier, sa position hiérarchique et son affectation. Un exemplaire de la Charte est remis aux nouveaux arrivants lors de la signature de leur contrat de travail. Une mise à jour de la Charte est en cours d'élaboration avec l'intégration d'Expertise France, qui permettra de disposer d'une Charte éthique unique pour le Groupe.

Entre mai 2017 et mai 2021, le comité d'éthique s'est réuni au moins six fois par an. Il était présidé par le directeur général adjoint de l'AFD et était composé de membres représentant chaque direction exécutive de l'AFD (7), Proparco, le personnel (CSE) et le conseiller à l'éthique. Fort de sa composition multi-métiers, il a nourri la direction générale et le Groupe de ses réflexions et recommandations sur les sujets éthiques opérationnels qu'il a identifiés ou qui lui ont été soumis. Le comité sera remplacé par un conseil

éthique, avec un rôle et une composition différents, dans le cadre des nouvelles orientations relatives au dispositif éthique décidées fin 2021.

Le conseiller à l'éthique anime des sessions de formation et de sensibilisation destinées aux nouveaux arrivants ou aux agents prochainement affectés dans le réseau. Suite à la mutualisation des deux fonctions éthique et médiation, les sessions d'information, de sensibilisation et de formation portent – sauf exception – sur les deux sujets. À ce titre, 26 sessions sur l'éthique et sur la médiation (dont 3 dans le réseau) ont été animées en 2021, touchant 477 agents.

Le conseiller à l'éthique participe à des échanges réguliers sur l'éthique avec l'ensemble des équipes du siège et visite chaque année plusieurs entités du réseau (hors contexte sanitaire actuel). Il rencontre régulièrement la direction générale et les membres du comité exécutif. Il peut être contacté directement par tous les agents du Groupe. Il accueille, écoute et conseille de façon confidentielle tous les agents du siège et du réseau souhaitant lui exposer une difficulté ou un questionnement éthique (44 consultations en 2021, dont 18 en provenance du réseau). À noter que du fait de la mise en place en janvier 2021 d'une nouvelle procédure concernant la question des conflits d'intérêts, le conseiller à l'éthique n'est plus le point d'entrée sur ces dossiers, ceux-ci relevant désormais du

Département de la Conformité au sein de la Direction des Risques.

Tout en protégeant l'anonymat de ses entretiens, le conseiller à l'éthique a des échanges réguliers avec la direction générale et présente annuellement ses activités aux instances paritaires du Groupe. Par ailleurs, le conseiller à l'éthique assure la supervision du Dispositif de gestion des réclamations environnementales et sociales de l'AFD. Enfin, depuis janvier 2019, il est le point d'entrée du dispositif d'alerte professionnelle du groupe AFD.

Par son approche pédagogique, positive et constructive, la démarche éthique s'efforce d'être attractive et mobilisatrice, et cherche à aiguïser le questionnement individuel et collectif et la responsabilité de chacun dans la compréhension et la mise en œuvre des valeurs du Groupe.

Les valeurs du groupe AFD

Le Groupe dispose d'une Charte d'éthique professionnelle qui définit le référentiel de valeurs et de comportements qui encadre son action et celle de ses salariés :

1. Le groupe AFD et ses salariés reconnaissent l'engagement, l'intégrité, l'ouverture, l'adaptabilité comme des valeurs clés,
2. L'engagement, tant personnel que collectif, en faveur du développement, se déploie dans un esprit de responsabilité,
3. L'intégrité suppose la probité, l'honnêteté intellectuelle, le respect des biens du Groupe,
4. L'ouverture se traduit, pour le Groupe et pour chacun, par l'écoute, l'accueil et le respect des personnes, des parties prenantes et des cultures, dans leur diversité,
5. L'adaptabilité implique, pour bien répondre à l'évolution des besoins, innovation et proactivité, mobilité géographique et fonctionnelle, autant qu'il est possible.

4.2 Conditions d'emploi¹⁰⁸

Le groupe AFD emploie aujourd'hui 2 716 agents à travers le monde, contre 2 699 agents fin 2020, soit une progression de 0,6 % par rapport à 2020. Le nombre de recrutements au cours de l'année 2021 est de 168 nouveaux collaborateurs (contre 230 nouveaux collaborateurs l'année précédente), dont 95 agents du cadre général et 73 personnels locaux. Parmi les 73 personnes recrutées localement, 64,4 % sont cadres. L'évolution des effectifs s'est caractérisée depuis plusieurs années par un niveau moyen de qualification plus élevé, une féminisation plus forte, ainsi que par le développement du recours aux compétences locales dans les pays où l'AFD est implantée, à travers le recrutement en agences de cadres locaux de haut niveau de qualification.

Chiffres clés

- Pourcentage de femmes : 55,4 %
- Âge moyen : 43,6 ans
- Mobilité interne : 289 collaborateurs

Âge moyen des nouvelles recrues	Femmes	Hommes
Cadre général	39,5 ans	37,8 ans
	Moyenne : 38,6 ans	
Cadre local	34,4 ans	35,6 ans
	Moyenne : 34,8 ans	

Cadre général : 2 050			
	Femmes	Hommes	Total
Employés en CDI	1 132	918	2 050
Employés à temps plein	1 033	903	1 936
Employés à temps partiel	99	15	114

Répartition des emplois par catégorie professionnelle (cadres/non cadres)

¹⁰⁸ Périmètre : Groupe.

Catégorie	Nombre de collaborateurs	%
Collaborateurs de statut siège niveau D à G	1 942	71,5 %
Collaborateurs en agence "opérationnel"	259	9,5 %
Total Cadres	2 201	81 %
Collaborateurs en agence "appui"	407	15 %
Collaborateurs de statut de niveau A, B et C	108	4 %
Total Non cadres	515	19 %
Total	2 716	100 %

Couverture des régimes de retraite

Les agents du groupe AFD relevant de la législation française bénéficient d'un système de retraite à trois niveaux composé du régime de base obligatoire, des régimes de retraite complémentaire (régime AGIRC et ARRCO) et d'un régime de retraite supplémentaire, mis en place pour l'ensemble des agents en sus des dispositifs précédents. Contrairement aux deux premiers, ce dispositif est fondé sur le principe de la retraite par capitalisation et permet aux

agents de se constituer une épargne retraite en complément des régimes obligatoires. L'épargne constituée reste acquise, même en cas de départ du Groupe avant la retraite de l'agent. Dans une logique d'équité, un régime supplémentaire par capitalisation a également été déployé pour les agents de recrutement local en poste dans notre réseau d'agences à l'étranger .

4.3 Promotion de l'égalité professionnelle et de la diversité

Promotion de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes

L'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes constitue un enjeu majeur de la politique de ressources humaines du groupe AFD, qui a pour objectif de promouvoir la diversité et l'égalité des chances. Elle est ancrée dans les valeurs du Groupe et fait partie intégrante de sa démarche de responsabilité sociétale.

L'accord en faveur de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes traduit l'engagement de la direction de l'AFD et de ses élus de poursuivre les actions en faveur de l'égalité professionnelle engagées il y a déjà plusieurs années et réaffirme leur attachement au respect du principe d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. Garantir une égalité de traitement et des opportunités,

développer la mixité dans les emplois à tous les niveaux et dans les différentes fonctions, et promouvoir la mixité entre les femmes et les hommes représente une source de progrès, de performance globale, tant économique que sociale. Cette démarche se veut en cohérence avec celle initiée par le Groupe sur le plan de ses opérations en faisant de la thématique du genre un levier d'atteinte des ODD.

Ce nouvel accord en vigueur identifie les priorités suivantes en matière d'égalité professionnelle au sein du Groupe :

- l'accès à l'emploi,
- la promotion et l'évolution professionnelle,
- l'égalité salariale,

- l'organisation du travail, la conciliation vie personnelle - vie professionnelle ;
- la formation et la sensibilisation à l'égalité professionnelle et contre le sexisme,
- l'action dans le cadre de la lutte contre les violences conjugales.

L'accord est applicable de 2021 à 2023 et concerne également les salariés travaillant dans les agences situées en Outre-mer. L'AFD augmente ses objectifs de féminisation dans le recrutement des ingénieurs, dans les promotions des femmes sur des postes à responsabilité élevée et en expatriation. En plus du maintien des engagements antérieurs, l'AFD innove par l'allongement de la durée du congé paternité avec le maintien du salaire lors de congé paternité ou d'accueil de l'enfant, la mise en place d'un dispositif de soutien pour les proches aidants et de lutte contre les violences conjugales. La formation au recrutement sans discrimination devient obligatoire pour les managers.

Parallèlement, l'AFD a obtenu le double label Afnor Certification égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et diversité en 2021.

Principales réalisations en 2021

- Recrutement : mise en place d'un partenariat avec une école d'ingénieures (EPF) pour favoriser l'embauche de femmes ingénieures.

Bilan de la mise en œuvre de l'accord pour l'égalité professionnelle au 31/12/2021 (Cadre général)

	2020	2021
Taux de femmes cadres	52,2 %	53,7 %
Taux d'encadrement féminin (fonctions managériales)	47,5 %	47,5 %
Taux de femmes présentes dans le réseau	39 %	40,9 %

- Parcours professionnel : mise en place de filière métier pilote pour des métiers de catégories non-cadre au sein de la filière comptabilité ; valorisation des parcours féminins en management et en expatriation dans les communications internes.
- Sensibilisation et lutte contre le sexisme : promotion du e-learning Égalité professionnelle ; sensibilisation à l'égalité professionnelle et au sexisme des membres du Codir sur le sexisme ;
- Mise en place d'un dispositif d'information et de formation pour prévenir et lutter contre les violences conjugales ; événement interne de sensibilisation sur les violences conjugales.

Pour les postes en management, la direction des ressources humaines cherche en outre à encourager des candidatures féminines dans le cadre des entretiens professionnels des agents. Le dispositif de revue du personnel a renforcé l'identification par la DRH, en lien avec les managers, des femmes susceptibles d'évoluer vers les postes de management. Le renforcement des mesures d'accompagnement du conjoint pourrait aussi encourager les expatriations féminines.

Enfin, l'AFD a publié son index égalité femmes/hommes au 1^{er} mars 2022 conformément à la loi pour choisir son avenir professionnel (2018). Cet index est de 92 points sur 100.

Promotion de la diversité dans les équipes

L'enjeu de la diversité est au cœur de l'action et de la politique RH du groupe AFD, avec 85 agences et bureaux dans le monde. Les équipes de femmes et d'hommes sur le terrain sont diverses, plurielles, multiculturelles, multigénérationnelles.

L'AFD a engagé une démarche structurante en faveur de la diversité et de l'inclusion depuis 2019. Cette démarche visait à :

- i. lancer un premier niveau de sensibilisation sur ce qu'est la diversité et ce que sont ses enjeux pour l'AFD (conférence, vidéo, création d'une page intranet dédiée à la thématique, *e-learning*) ;
- ii. ouvrir une cellule d'écoute externe des cas supposés de discrimination, pour les collaborateurs du siège et du réseau ;
- iii. définir la politique diversité de l'AFD et un plan d'action associé à déployer sur les prochaines années via une approche originale de co-construction de cette politique par et pour les collaborateurs de l'AFD.

En 2020, cette démarche a été poursuivie et a vu l'adoption et le lancement de la politique Diversité et inclusion de l'AFD. Elle s'est également traduite en 2021 par les actions suivantes : la sensibilisation du Comex et du Codir aux enjeux de la diversité et de l'inclusion comme levier de la stratégie de l'AFD, la constitution d'un groupe de relais de la diversité, la réalisation du premier bilan de la cellule d'écoute externe (11 saisines) et enfin la diffusion d'un baromètre de l'inclusion – l'AFD a en effet contribué à la première version du baromètre de l'organisation inclusive, piloté par l'Association française des managers de la diversité. Le baromètre de l'organisation inclusive a été communiqué aux équipes en février 2021. 370 personnes y ont répondu.

En juillet 2021, L'AFD a obtenu le label Diversité par l'Afnor Certification et s'engage ainsi à poursuivre son action en faveur de la diversité et de l'inclusion pendant les prochaines années.

Une semaine des diversités et de l'inclusion a été organisée pour la première fois en octobre 2021 abondant de nouvelles thématiques : l'inclusion des personnes LGBT+, le racisme et l'intergénérationnel au travail.

4.4 Développement des compétences et employabilité¹⁰⁹

Après le très fort impact de la crise sanitaire ressenti sur l'activité formation en 2020, on observe une dynamique de reprise très nette 2021. Une période de transition s'ouvre désormais avec des pratiques de formation profondément transformées par deux années de travail à distance et la recherche d'un retour mesuré au présentiel, dont la finalité pédagogique se voit réinterrogée.

Des indicateurs à la hausse par rapport à 2020

On compte ainsi, en 2021, 48 932¹¹⁰ heures de formation (vs 30 365 heures en 2020), dont 36 371 heures pour les agents du cadre général (vs 24 486 heures en 2020) et 8 414 heures (vs 3 800 heures en 2019) pour ceux du cadre local. Les volontaires internationaux et du service civique ont également été formés pendant 4 147 heures (vs 2 348 heures en 2019).

Sur le périmètre du cadre général, cela correspond à un effort de 2,74 % de la masse salariale (2,44 % en 2020), qui aura permis en 2021 un accès à la formation de 75 % des agents de ce même périmètre (63 % en 2020).

L'essor de la formation à distance : une transformation profonde des pratiques

Le premier facteur expliquant la hausse des indicateurs correspond à l'élargissement de la modalité distancielle à la quasi-totalité de l'offre de formation proposée par le Groupe.

Engagé dès 2020, le plan de montée en compétences autour de la formation digitale s'est poursuivi en 2021, ce qui a permis de rétablir une couverture quasi-complète des

besoins opérationnels alors que l'effort de réingénierie effectué en 2020 avait porté sur quelques thématiques prioritaires.

Avec le soutien de l'équipe formation, les formateurs internes sont désormais très largement embarqués dans une dynamique de digitalisation, que certains avaient pu, dans les premiers temps, envisager comme conjoncturelle.

On observe un phénomène similaire du côté des collaborateurs, à travers une acculturation progressive à cette modalité qui restait très marginale avant 2020.

Une campagne de formations obligatoires : déploiement du label MUST

Un autre facteur explique également la progression de ces indicateurs : le déploiement de la première campagne de formations obligatoires de grande ampleur au sein du Groupe.

Le volume horaire de ces formations labellisées *MUST*, qui répondent à différentes recommandations et réglementations, s'élève au global à 8 228 heures.

La formation : facteur d'inclusion, de professionnalisation et de cohésion

Comme en 2020, la formation à distance a ainsi servi de fil d'Ariane aux nouveaux arrivants dans leur découverte, souvent à distance, de l'AFD.

Grâce à une offre enrichie, elle a soutenu les agents s'engageant dans une démarche de professionnalisation ou dans une mobilité

¹⁰⁹ Périmètre : Groupe

¹¹⁰ Effort global de formation (y compris formations obligatoires), tous publics confondus (cadre général, cadre local, volontaires internationaux, stagiaires et personnels mis à disposition de l'AFD).

interne, à travers des accompagnements individuels.

Ce format a rassemblé des publics autrement plus larges que ne le permettait le présentiel, en offrant, au-delà du développement des compétences, un lieu d'échanges autre que celui des réunions d'équipe.

Comme nous l'avons observé dès le printemps 2020, le digital a généré un gain d'accessibilité à la formation pour les publics éloignés du siège. Ainsi en 2021, ce sont 427 agents locaux¹¹¹ et 182 volontaires internationaux¹¹² qui ont pu participer aux formations organisées en classe virtuelles par la direction des ressources humaines, ce qui constitue à ce jour les niveaux les plus élevés jamais atteints pour ces populations.

Les bénéfices tirés de la transformation numérique de la formation depuis mars 2020 sont incontestables. Ils ne sont toutefois pas incompatibles avec la réintroduction, quand cela est possible, de la modalité présentielle.

... et un retour au présentiel à organiser

Au cours des derniers mois, l'équipe responsable de la formation professionnelle a en effet observé certaines inégalités devant la formation à distance.

La campagne de formations obligatoires en ligne a mis en lumière les difficultés rencontrées par une petite marge des effectifs face aux outils de formation numériques. Certains collaborateurs témoignent également d'un inconfort face au format distanciel, et expriment une forme de lassitude ou de saturation face aux classes virtuelles. Pour un certain nombre de salariés, le réflexe formation semble aujourd'hui moins naturel qu'il y a deux ans.

Du côté des formateurs, la réingénierie des formations imposée par la situation a été coûteuse en temps et n'a pas toujours permis de retrouver le niveau de satisfaction atteint par les mêmes formations avant la crise.

Par ailleurs, certains sujets ou thématiques se prêtent mal au format distanciel, comme certaines formations sectorielles comportant des séquences de visites terrain.

Pour toutes ces raisons, un retour de la modalité présentielle semble nécessaire – au siège comme au format régional – afin de faire revenir en formation les collaborateurs qui s'en étaient éloignés au cours de ces derniers mois.

Dans cette finalité, le recours au présentiel sera envisagé dans un cadre pédagogique renouvelé, où sa valeur ajoutée tient d'abord à la mise en œuvre d'interactions apprenantes (co-développement, ateliers d'échanges de pratique...). Ces formations auront lieu dans le respect des protocoles gouvernementaux et des règles internes, en conciliant au mieux les impératifs de sécurité des collaborateurs, l'efficacité pédagogique des formats proposés, et le maintien d'une accessibilité accrue permise par le digital.

¹¹¹ Hors formations obligatoires. En 2020, ils étaient 237 agents du cadre local à avoir bénéficié des actions de formation organisées par DRH.

¹¹² Hors formations obligatoires. 132 volontaires avaient été ainsi formés en 2020.

4.5 Dialogue social

L'AFD ne relève pas d'une convention collective de branche. Les contrats de travail des agents AFD de droit français sont régis par un statut du personnel propre à chaque établissement. Les personnels recrutés dans les agences à l'étranger ont un contrat de travail régi par un statut du personnel, prenant la forme d'un accord collectif ou d'un règlement intérieur, et sont soumis au respect des dispositions prévues par le droit local.

Les échanges avec les organisations syndicales représentatives au cours de l'année 2021 ont principalement porté sur la réforme du Statut du personnel, puis sur la négociation d'un accord relatif à la classification, qui s'est prolongée en

2022. Il est à noter que ce projet de réforme est facteur de tensions avec les organisations syndicales. Ainsi, certaines organisations n'ont pas participé aux discussions sur le futur Statut. La contestation de la réforme a donné lieu à deux épisodes de grève les 21 octobre et 2 décembre 2021. Par ailleurs, l'application de l'accord collectif sur le télétravail dans le contexte de crise sanitaire a généré un différend d'interprétation en 2021. Le tribunal judiciaire de Paris, saisi par les organisations syndicales, a donné satisfaction à ces dernières.

Parmi les négociations engagées en 2021, plusieurs ont abouti à la signature d'un accord collectif.

5. Réduire l'empreinte environnementale et sociétale directe

La responsabilité sociétale du groupe AFD s'exerce aussi à travers la maîtrise de son empreinte directe, enjeu de réputation auquel les collaborateurs comme les parties prenantes externes sont de plus en plus sensibles. C'est pourquoi, en cohérence avec les engagements « 100 % Accord de Paris » et « 100 % Lien social » de son plan d'orientation stratégique, le groupe AFD applique à son fonctionnement interne les dynamiques de développement bas carbone et résilient aux effets du changement climatique.

5.1 Le bilan carbone et la compensation carbone

La trajectoire bas carbone se décline en interne dans le groupe AFD par des mesures opérationnelles de réduction de l'impact de son activité. Le groupe AFD se mobilise pour maîtriser ses émissions directes de gaz à effet de serre (GES) en agissant simultanément sur la réduction des émissions et sur leur compensation par des actions contribuant aux ODD. L'heure annuelle de l'empreinte climatique du Groupe permet d'identifier les forces et les vulnérabilités de l'organisation. Le maintien du télétravail la majeure partie de l'année 2021 ainsi que les restrictions de voyage en France et dans une grande partie de nos pays d'intervention a continué à impacter, à la baisse, notre bilan carbone.

Concernant les émissions de GES globales du siège, le bilan révèle une légère diminution des émissions de 8 % entre 2020 (21 388 Teq CO₂, soit 12,2 Teq CO₂ par agent) et 2021 (19 707 Teq CO₂, soit 11,2 Teq CO₂ par agent). Le maintien des restrictions internationales sur la mobilité et la poursuite du télétravail dans une grande mesure expliquent cette relative stabilité des émissions de GES du siège du groupe AFD. Elle recouvre toutefois des évolutions assez importantes : les émissions liées aux déplacements, aux immobilisations et au fret baissent respectivement de 20, 30 et 25 % alors que celles propres aux intrants, principalement composés d'achat de prestations intellectuelles, augmentent de 2 %. Cette hausse sur le poste le plus important (il compte pour 66 % du total) suffit à compenser les différentes baisses et explique le faible changement en volume de Teq CO₂ émis.

Le tassement observé sur les émissions du réseau du Groupe en 2020 (9 700 Teq CO₂ en 2020 contre 12 600 Teq CO₂ en 2019) se poursuit, l'impact des restrictions de voyage étant maintenu une bonne partie de l'année dans une grande partie de nos pays d'intervention.

Ainsi, les émissions du réseau du Groupe se limitent à 9 050 TeqCO₂ en 2021. La différence s'explique principalement par une baisse des émissions liées aux déplacements.

Par ailleurs, le Groupe se mobilise pour maîtriser son impact environnemental en améliorant l'efficacité énergétique de son parc immobilier et par le recours aux énergies renouvelables. Ainsi au siège, sur les sites Barthes et Mistral, 100 % de l'électricité consommée est produite à partir de sources d'énergies renouvelables, dont *in situ*, les modules photovoltaïques de Barthes qui ont produit 11 985 kwh en 2021 (en quasi stabilité en comparaison avec 2020). Cette dynamique s'étend au réseau : les agences de N'Djamena au Tchad et d'Accra au Ghana, par exemple, produisent la majorité de leurs besoins énergétiques à partir de panneaux photovoltaïques.

Depuis fin 2020, un Forfait mobilité durable (FMD) a été mis en place pour les salariés du siège qui utilisent le vélo pour leurs trajets domicile-travail au moins 100 jours par an, en offrant une compensation financière de 650 euros bruts par an. Une étude menée en 2017 indiquait que 15

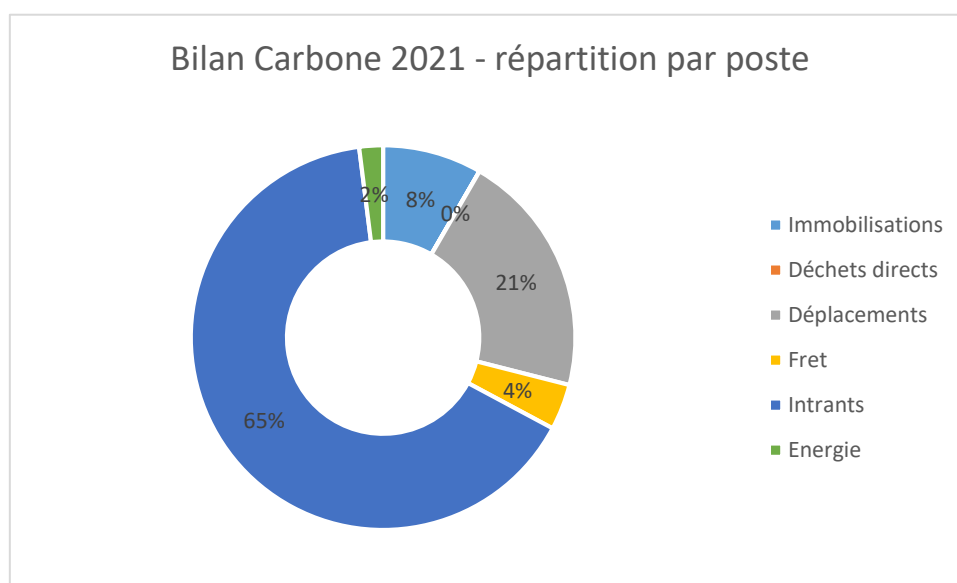
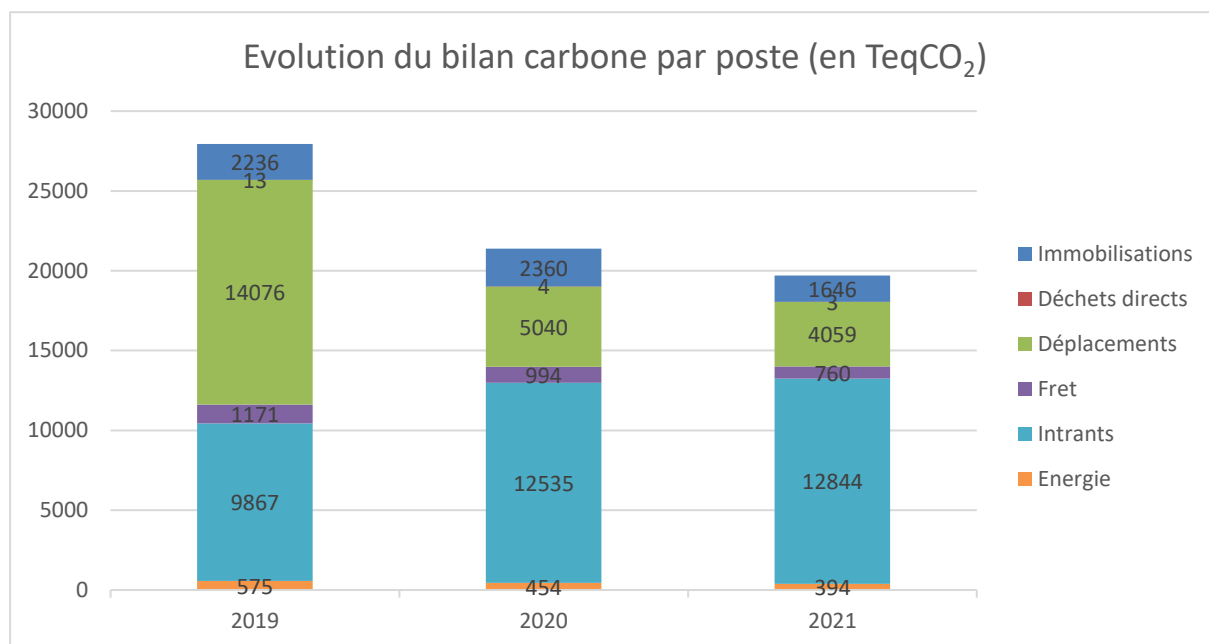
% des collaborateurs de l'AFD se déplaçaient à vélo. Or, fin 2021, 161 collaborateurs ont souscrit au FMD. Afin de faciliter le recours à la bicyclette, les racks à vélo ont été multipliés sur l'ensemble des sites métropolitains de l'AFD et de Proparco. Le futur siège du groupe AFD permettra de démultiplier ce type d'infrastructures. En outre, des ateliers d'entretien vélo sont organisés régulièrement, notamment lors de la Semaine européenne de la mobilité – cinq l'ont été au cours de l'année 2021, dans le respect des règles sanitaires, qui ont permis le contrôle et la réparation de plus de 100 vélos. Des initiatives sont également encouragées à l'échelle locale : par exemple, l'agence de Phnom Penh au Cambodge met à disposition une flotte de vélos pour les courts trajets. Nombre d'agences locales, comme celle de Tunis en Tunisie, mettent en place le covoiturage entre collaborateurs. De plus, le groupe AFD pose les achats responsables comme l'un des trois axes majeurs de sa nouvelle politique achats. Ainsi, il a anticipé la loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire par la suppression dès 2019 des gobelets et bouteilles plastiques au siège. Sur les sites parisiens, le papier 100 % recyclé destiné à l'utilisation par les agents (exception faite du service reprographie) est collecté par une filière de recyclage. L'extension de cette démarche au réseau s'est poursuivie en 2021.

Face aux enjeux affectant la biodiversité, l'AFD s'est également engagée à minimiser, là où elle est présente, l'impact de son empreinte directe. Ainsi, à titre d'exemple, la restauration d'entreprise, au niveau du siège, est désormais constituée *a minima* de 50 % de produits issus de l'agriculture biologique et a même atteint 70 % en 2021. Dans le réseau, des efforts dans ce sens sont également réalisés.

Enfin, l'AFD compense les émissions résiduelles du Groupe depuis 2007. En 2020, l'AFD a ainsi

soutenu deux projets, de biogaz au Sichuan (Chine) et de foyers de cuisson améliorés en Ouganda, labellisés Gold Standard et qui présentent tous deux d'importants co-bénéfices environnementaux et sociaux et qui compensent les émissions émises en 2019. Un changement d'outil de collecte n'a permis d'établir le Bilan Carbone du réseau de 2020 qu'en tout début d'année 2022 et l'appel d'offres permettant de choisir les projets permettant cette compensation est lancé en 2022.

Ces diverses initiatives sont structurées depuis fin 2020 dans le cadre du projet « Trajectoire bas carbone », qui a pour but de mettre en place des actions visant à limiter l'impact climat (direct sur le réchauffement climatique) et environnemental (indirect sur la pollution, la préservation de la biodiversité et le réchauffement climatique) de l'AFD. Le projet incite également les collaborateurs à adopter un comportement plus écoresponsable en limitant la consommation de ressources polluantes et en optimisant l'utilisation des ressources dans le cadre collectif mais également individuel. Ce projet a été pensé pour mobiliser tous les collaborateurs du Groupe, des sites métropolitains et du réseau. À partir d'un état des lieux précis des initiatives déjà mises en place et des meilleures pratiques externes observées, un plan d'actions doit être défini, avec des objectifs chiffrés et mesurables. L'équipe projet accompagne ainsi les équipes des différentes directions déjà fortement impliquées dans la démarche ainsi que chaque direction régionale afin de définir sa propre feuille de route bas carbone, adaptée aux spécificités locales.



5.2 Ancrage territorial

Acteur du Quartier des deux rives à Paris et s'inscrivant dans la démarche d'économie circulaire, le groupe AFD a réaffirmé ses engagements à travers le dispositif et la signature de la charte « Paris Action Climat » de la Ville de Paris associant les acteurs publics et privés du territoire parisien autour des enjeux climatiques. Des initiatives solidaires au siège et dans le réseau participent également de cette volonté de collaborer avec les territoires d'implantation de l'AFD : les bureaux situés dans les locaux de Vivacity sont verdis par des plantes louées à un ESAT qui accompagne les personnes en situation de handicap dans une activité professionnelle ; l'agence de Libreville

au Gabon a fait appel à une association locale pour réaliser des sacs réutilisables et des pochettes pour les PC des collaborateurs.

En outre, en 2021, 8 collaborateurs du groupe AFD ont pu partager leurs compétences au travers du dispositif *Pro Bono Factory*. Cette année, la thématique de l'évènement parisien était centrée sur l'ODD 4 – Accès à une éducation de qualité. Ils ont accompagné pendant deux demi-journées 8 associations franciliennes qui agissent pour l'insertion des jeunes dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV), en Île-de-France.

5.3 Sensibilisation des collaborateurs

En adéquation avec nos engagements « 100 % Accord de Paris » et « 100 % Lien social », et en complément des formations, des ateliers de sensibilisation lors de la Semaine européenne du développement durable, de la Semaine européenne de la mobilité et la Semaine européenne de la réduction des déchets contribuent à la démarche participative interne du groupe AFD.

Ces ateliers constituent aussi une opportunité pour renforcer nos partenariats avec le tissu associatif tout comme avec les acteurs territoriaux. Cette année, les activités proposées

lors de la Semaine européenne du développement durable ont été adaptées au contexte, avec notamment l'organisation de deux éco-Cluedo à distance.

Le magazine interne trimestriel (L'écho des continents) consacrait son dernier numéro de l'année 2021 au sujet de l'écoresponsabilité. Ce numéro intitulé « Déplacements numériques, déchets... Cap vers une AFD plus écoresponsable » a été distribué à tous les collaborateurs et reste consultable sur l'intranet de l'AFD.

5.4 Achats responsables

L'AFD poursuit en 2021 la promotion active des achats responsables, second pilier de la politique Achat du Groupe. Parmi les actions notables, le Groupe a formé l'ensemble des acheteurs siège, Proparco et Expertise France aux enjeux des achats responsables, avec une approche d'analyse par les risques. Cette formation a permis aux équipes de monter en compétences et de gagner en professionnalisation sur les aspects RSO, afin d'apporter du conseil et de la valeur ajoutée lors des consultations.

Le groupe s'est aussi doté d'une solution permettant de cartographier les risques RSO à prendre en compte lors de passation de marché, selon la typologie d'achats en question. Cet outil, déployé au premier trimestre 2022, évoluera avec la réglementation en vigueur, établira une notation des risques RSO et facilitera la décision d'inclure les critères RSO pour l'évaluation des offres.

Enfin, des ateliers de réflexion ont été engagés sur l'année passée avec les principaux métiers de l'AFD afin de co-construire un futur plan d'actions en matière d'achats durables par catégorie de besoin. Ce projet s'inscrit pleinement dans la feuille de route des

ambitions de performance RSO en cours d'élaboration par la division des Achats Groupe.

En 2021, le groupe AFD a par ailleurs poursuivi des actions sur l'insertion de personnes handicapées avec (i) la mise à jour d'un annuaire des entreprises du secteur adapté et protégé, (ii) la réalisation d'une étude sur les catégories d'achats pouvant être passés auprès du secteur adapté et protégé et (iii) la sensibilisation des prescripteurs aux clauses et critères sociaux à insérer dans les marchés avant publication.

Les contrats avec des Entreprises adaptées (EA), acteurs économiques locaux employant des personnes en situation de handicap, s'élèvent à 939 165 euros TTC. Ce montant représente 38,94 bénéficiaires (équivalent temps plein d'une personne en situation de handicap).

III. La production de connaissances

En 2021, l'AFD a continué à dérouler ses actions suivant les quatre axes de la stratégie Recherche Innovation et Savoirs :

- privilégier l'appui à la recherche ancrée dans les régions où le groupe AFD intervient
- concentrer l'agenda de recherche sur les interactions entre Objectifs de Développement Durable (e.g. nexus croissance/environnement, santé humaine/environnementale, développement économique/liens social),
- renforcer le soutien à l'innovation et à l'expérimentation,
- mieux évaluer l'efficacité des projets du groupe AFD et structurer l'Agence en tant qu'organisation apprenante.

En 2021, l'AFD a amplifié son investissement sur les enjeux de recherche et de savoirs

Aligner les travaux de recherche sur les grands enjeux de réalisation de l'agenda des ODD

Des travaux de recherche se sont poursuivis sur l'évaluation des risques climatiques dans les portefeuilles financiers et ont pu alimenter le Réseau des banques centrales et des superviseurs pour le verdissement du système financier.

Parmi les sujets à l'avant-garde, des travaux de recherche ont été menés sur le financement de la biodiversité, à la faveur de l'agenda de convergence climat/biodiversité mais aussi de l'importance croissante prise par les risques biodiversité. Cela s'est matérialisé à travers : une étude sur les risques économiques et financiers liés à la perte de biodiversité, menée avec la Banque de France, la CDC biodiversité et l'Office français de la biodiversité, qui alimentera les travaux du groupe de travail sur les informations financières liées à la nature (TNFD - Task Force on Nature-Related Financial Disclosures) ; une méta-évaluation sur la biodiversité ; la poursuite des travaux sur la soutenabilité forte et le maintien de fonctions environnementales essentielles (ESGAP – Environmental Sustainability Gap) ; et la publication du Petit livre de l'investissement pour la nature.

L'AFD poursuit le dialogue de politique publique sur les trajectoires de développement durable autour d'une part, des inégalités, dans le cadre d'un nouveau financement sur cinq ans de la Commission européenne, avec les pays qui font de la lutte contre les inégalités

une priorité (Mexique, Colombie, Afrique du Sud et Indonésie). Les travaux de la première phase ont été restitués et valorisés lors d'une série de webinaires au printemps 2021. Par ailleurs, la Commission a souhaité confier à l'AFD la conception de séminaires de haut niveau, ce qui constitue une nouvelle marque de la reconnaissance de son rôle de leader dans la recherche sur les inégalités. Le dialogue se décline, d'autre part, à travers le développement de modèles macroéconomiques GEMMES, avec six modèles (Brésil, Côte d'Ivoire, Colombie, Vietnam, Tunisie et Maroc).

L'AFD a prolongé en 2021 l'élan du premier sommet Finance en commun en complétant pour sa seconde édition les travaux faits à partir de la base de données des banques publiques de développement.

Les travaux de recherche financés par l'AFD impliquant des équipes de recherche issues des régions d'intervention du Groupe tangentent la cible fixée dans la stratégie à 90 %. Ainsi, et de manière non exhaustive, on peut citer de nombreux projets en cours de mise en œuvre : les projets « Savoirs Sahel 1 » et « Savoirs Sahel 2 » d'amélioration des connaissances pour le Sahel et de soutien aux think-tanks sahéliens; le projet ARPEJ sur les politiques publiques emploi-formation des jeunes en Afrique de l'Ouest (opéré avec les instituts nationaux de la statistique) ; le projet PAIRES sur les évaluations d'impact qui mobilisent la recherche du Sud ; le pôle clermontois de développement international

pour développer notamment une filière doctorale bénéficiant à l'Afrique et pour soutenir l'installation d'une antenne du *Global Development Network*.

Les premiers travaux visant à explorer le champ ouvert par l'utilisation de l'intelligence artificielle, de l'imagerie satellitaire et du Big data pour accompagner les trajectoires de développement durable, seront poursuivis. L'AFD doit accroître sa capacité à proposer à ses partenaires une offre de service de pointe, à la fois pour améliorer la pertinence des interventions mais aussi pour permettre un meilleur suivi des données à distance (y compris dans des zones difficiles d'accès), un ciblage plus précis des projets et des évaluations fondées sur les preuves. L'exploration de ce sujet se fera en partenariat avec des acteurs français de l'ingénierie avancée et de la recherche, qui s'inscrivent eux aussi dans la stratégie nationale d'investissement dans l'intelligence artificielle.

En appui des opérations et de la maîtrise des risques de l'Agence, douze missions d'analyse macroéconomique ont été réalisées, malgré la perturbation des déplacements internationaux cette année encore. Ces diagnostics ont porté en priorité sur des géographies à forte exposition de l'AFD (Maroc, Tunisie, Cameroun, Brésil, Jordanie, Indonésie et Equateur), et des géographies dans lesquelles un cadrage macroéconomique initial est utile à l'établissement d'une stratégie d'intervention de l'AFD et à la montée en puissance des opérations (Kosovo, Macédoine du Nord).

En 2021, tout secteur et type d'activités confondus, 106 études et recherches (études, partenariat de recherche, conférence, atelier, séminaire) ont été contractualisées pour un montant de 4,4M€. 10 études et recherches avaient un budget supérieur à 100 K€.

Toutes les études et recherches recensées ont été menées en partenariat avec un organisme de recherche ou spécialisé (instituts de recherche, banques de développement et organisations internationales impliquées dans des activités de recherche, think-tanks, organisations de la société civile, etc.). Les

partenaires sont d'origines diverses. On distingue trois types de partenariat :

- Les partenariats dits avec le « Sud », qui impliquent une structure de recherche dont le siège se trouve dans une ou des zones d'intervention de l'AFD,
- Les partenariats avec le « Nord » sont ceux qui impliquent une structure de recherche dont le siège se trouve dans une ou des région(s) en dehors du champ d'intervention de l'AFD,
- Les partenariats mixtes dans lesquels deux types de partenaires sont impliqués : ceux dont le siège se trouve dans une ou des région(s) d'intervention de l'AFD (qualifiés de « Sud ») et ceux dont le siège se trouve dans une ou des région(s) en dehors du champ d'intervention de l'AFD (qualifiés de « Nord »).

Principales études lancées en 2021

Les études engagées au cours de l'année 2021 s'inscrivent toutes dans la stratégie du groupe AFD sur la recherche, l'innovation et les savoirs. Plusieurs projets ont été engagés en 2021 sur l'attractivité des villes secondaires en Côte d'Ivoire, le vieillissement en Afrique ou encore le phénomène de subsidence dans le Golfe de Guinée. L'AFD a aussi engagé des travaux sur la transition juste en Afrique du Sud et en Asie du Sud-Est notamment. Sur les stratégies bas carbone dans ses pays d'intervention, elle a développé un nouvel outil d'analyse des vulnérabilités macroéconomiques, ESTEEM, testé en Ouzbékistan. Le second ouvrage dans la collection Repères sur l'économie africaine a été produit.

L'AFD soutient également le Pôle de Clermont pour le Développement International (PCDI) qui regroupe le CERDI, la FERDI et la nouvelle antenne clermontoise du GDN et contribuera notamment au renforcement de la recherche francophone africaine. Parallèlement, le nouveau projet « Savoirs Sahel 2 » s'attachera à renforcer les capacités des think tanks

sahéliens et étudier les dynamiques locales autour de la délivrance des services publics.

Enfin, pour approfondir les conditions d'un développement élargi à un nombre croissant de pays, l'AFD, PSE et PSL ont créé la Chaire Méthodologies du Développement portée par Abhijit Banerjee et Esther Duflo. La mission principale de la Chaire est de favoriser les recherches en économie du développement afin d'éclairer les politiques publiques de développement.

Principales études achevées en 2021

Plusieurs études lancées en lien avec le suivi des impacts de l'épidémie de Covid 19 ont été achevées en 2021 sur un ensemble de pays (impact de la Covid sur le marché du travail en région MENA ou encore enquêtes de perceptions en Afrique et en Outre-mer). Un programme sur les plateformes d'emplois en Argentine a par ailleurs permis d'explorer les liens entre emploi formel, protection sociale et plateformes avec une approche par le genre. Les premiers résultats des projets GEMMES Vietnam et GEMMES Maroc ont pu être présentés à la COP 26 sur le climat et susciter un débat de politique publique sur les grandes options de trajectoire au sein de ces pays. Des travaux autour des interactions entre Genre et Climat ou des trajectoires de réussite socio-économique des femmes à Ouagadougou sont venus alimenter les réflexions impulsées par le Forum Génération Égalité de juin 2021. Enfin, le programme sur l'éducation arabo-islamique au Sahel, le programme « Entreprendre en communs » ou encore celui sur les communs fonciers urbains ont donné lieu à plusieurs valorisations auprès des décideurs et praticiens du développement.

Augmenter la visibilité de nos travaux

L'AFD a poursuivi son travail de connaissance de son lectorat et d'augmentation de la visibilité de ses publications.

L'activité de formation a été fortement affectée par la crise de la Covid-19, ce qui explique la baisse du nombre d'auditeurs en 2021 par rapport à 2020. La crise de la Covid-19 a obligé à un passage en distanciel des formations, ce qui a fortement mobilisé les équipes du Campus et permet de disposer d'une offre digitalisée en 2021. L'AFD a lancé la plateforme Edflex AFD, qui héberge les contenus vidéo du Campus.

En 2021, le nombre de publications de recherche et d'évaluation téléchargées sur le site Internet de l'AFD s'est élevé à 123.

Sur l'ensemble de l'année 2021, nos publications ont été téléchargées 43 213 fois, soit une progression de 19,6 % par rapport aux 36 132 téléchargements enregistrés en 2020. Un indicateur alternatif aux téléchargements est le **nombre annuel de pages vues sur le site www.afd.fr, qui s'établit en 2021 à 536 768** pour les publications de recherche et d'évaluation.

Les statistiques de téléchargement de la revue *Afrique contemporaine* enregistrent une légère baisse en 2021 : 1 129 000 téléchargements ont été comptabilisés sur la plateforme scientifique CAIRN, pour 1 133 000 téléchargements en 2020 et 1 106 000 en 2019.

Top 10 des publications selon le nombre de téléchargements sur Internet (année 2021) :

Publications	Collections	Téléchargements
Emerging uses of technology for development: a new intelligence paradigm - (Mars 2021)	Policy Papers 6	2 793
Climate change in Vietnam impacts and adaptation – (Octobre 2021)	Ouvrage ECO	1 117
La soutenabilité des dettes en Afrique : état des lieux et enjeux futurs - (Mai 2021)	Macrodev 34	661
Enjeux climat : Réussir la transition en Afrique - (Octobre 2021)	Policy Papers 9	519
Usages émergents des technologies au service du développement : un nouveau paradigme des intelligences - (Mars 2021)	Policy Papers 6	506
Évaluation Ex Post des impacts des tramways de Casablanca et de Rabat-Sale – (Avril 2021)	Ex Post 86	480
Temps difficiles pour les pays en développement : le financement des besoins de l'Afrique en question – (Septembre 2021)	Macrodev panorama semestriel	429
Inequality trends in South Africa: a multidimensional diagnostic of inequality – (Novembre 2019)	Ouvrage ECO	324
L' économie africaine 2020 – (Janvier 2020)	Repères	270
Rwanda : un modèle de développement efficace face au défi de sa soutenabilité – (Mars 2021)	Macrodev 32	269

Continuer à progresser dans l'évaluation de nos projets

62 évaluations de projet ont été réalisées en 2021, représentant un taux « d'effort d'évaluation » de 56 %, calculé par rapport au nombre de projets achevés devant être évalués. La production, l'homogénéisation et la certification des données sur les résultats et impacts des projets sont des enjeux forts pour améliorer le dispositif de redevabilité de l'AFD. Les évaluations de grappes de projets permettent d'accroître la portée des

recommandations des évaluations et aussi de couvrir un plus grand nombre de projets.

L'évaluation de la politique d'évaluation, qui a été achevée en 2021, permettra d'adapter cette politique au nouveau contexte marqué par une demande de redevabilité accrue sur les impacts de l'aide publique au développement (l'APD), avec la création d'une commission indépendante d'évaluation.

Le campus AFD

Le Campus est un laboratoire d'innovations pédagogiques qui conçoit et développe, avec ses partenaires, des formations adaptées aux besoins en compétences des acteurs des projets et politiques de développement durable (cadres administratifs, entreprises publiques et privées, élus et fonctionnaires territoriaux, start-upers, représentants de la société civile, etc.) dans les pays d'intervention du groupe AFD.

Grâce à la combinaison de son expertise pédagogique, inspirée des enseignements en sciences cognitives, avec une expertise sur les projets et enjeux de développement, le Campus développe des parcours pédagogiques. Ces parcours aident les apprenants à appréhender les transitions dans leur complexité et agir à en conscience pour transformer leurs écosystèmes.

Le CAMPUS AFD développe ses activités

Au cours de l'année 2021, le Campus a poursuivi son ancrage dans le Groupe et le développement de ses activités, en renforçant ses liens avec les opérations et avec ses partenaires, et en consolidant et déployant son offre de formations au plus près des projets du Groupe. Il a poursuivi le déploiement des parcours emblématiques et innovants. Le projet Sahélien.nes 2040 mobilise une méthodologie de transmission/transformation par la prospective positive, pour accompagner des Sahélien.ne.s à penser un futur souhaitable pour leur territoire. Ce projet a été mis à l'honneur lors du dernier Sommet Afrique France, où deux jeunes représentantes de la société civile ont été invitées à échanger avec le Président de la République. Le parcours Mouvement Outremer mobilise des techniques de design-thinking et de prototypage et permet de mettre en mouvement des acteurs engagés des Outremer autour de projets concrets visant à l'atteinte des ODDs. Plusieurs projets plus anciens confirment leur pertinence : le projet Play, qui continue à être déployé en interne, en externe et pour les opérateurs de l'aide, le *Social & Inclusive Business Camp* (SIBC), qui permet d'accompagner chaque année une quarantaine « d'entrepreneurs à impact » dans leur passage à l'échelle. Les projets Lead Campus et Young Leaders permettent à des personnes à fort potentiel du continent africain d'obtenir les clés pour développer

leur leadership, de renforcer leur capacité à gérer leur business et de mettre en réseau de jeunes talents africains et français. Le MoDEV, master à vocation professionnelle sur la gestion de projet et les enjeux du développement durable, a accompagné en 2021 une nouvelle promotion de quarante mastériens à Clermont-Ferrand, Marseille et en distanciel.

En 2021, des nouveaux parcours ont commencé. Un parcours sur les ICCs, en lien avec Trace Academia et l'Université Senghor, a été conçu pour permettre aux acteurs des ICC en Afrique de mieux produire, financer, promouvoir et diffuser les œuvres. Le projet pilote Transform'Action a été développé pour permettre à des cadres des organisations publiques, au Sénégal et au Niger, de développer des pratiques managériales innovantes. Le parcours BiPP (Biodiversity Partner Program) a permis à quinze entrepreneurs et intra-preneurs de huit pays d'Afrique australe de découvrir l'écologie profonde, d'accélérer leurs projets pro-nature et d'ancrer leurs postures de leadership. Le projet « Faire la ville ensemble » a été imaginé pour penser et accompagner la fabrique urbaine. Le pilote « Territoires Apprenants » sur le continent africain, porté par le programme connaissance du projet d'entreprise, vise à déployer des dynamiques de collectifs apprenants pour répondre aux enjeux transitionnels d'un territoire. Le Campus a poursuivi l'enrichissement de sa production de ressources pédagogiques en ligne. Une trentaine de nouvelles ressources pédagogiques ont ainsi été valorisées chaque

mois sur e-Campus, le portail de ressources en ligne du groupe AFD à visée pédagogique. Trois nouveaux MOOCs ont également été lancés en 2021 : sur le genre, en partenariat avec Expertise France, sur la mobilité urbaine avec la CODATU (Coopération pour le Développement et l'Amélioration des Transport Urbains et Périurbains), et sur les villes durables et innovantes avec l'ADEME. De nombreuses

capsules pédagogiques sur le changement climatique ont enfin été conçues et réalisées par le Campus, sur différentes thématiques comme l'atténuation, l'adaptation, le bilan carbone, la convergence biodiversité-climat, les risques financiers climatiques ou les trajectoires bas carbone pour le compte d'Expertise France et de Proparco.

IV. Périmètre et méthodologies

1. Les données d'activité

1.1 Les données d'activité du groupe AFD

M€	2017	2018	2019	2020	2021	2021 vs 2020
Evolution des autorisations de financement du groupe dans les pays étrangers (PE) et dans l'Outre-mer						
Autorisations de financement du Groupe	10340	11439	14123	12075	12137	0,5%
Dont l'AFD pays étrangers	7417	8426	10338	8801	8690	-1,3%
Dont l'AFD Outre-mer	1594	1545	1361	1242	1095	-12%
Dont Proparco	1377	1651	2543	2029	2352	16%
Autorisations de financement de l'AFD dans les pays étrangers	7 667	8 843	10 840	9559	9131	-4%
Prêts, subventions C2D et ABG	6 841	8 194	10 078	8751	8800	1%
Garanties	153	222	56	4	0	
Participations	100	0	0	0	10	
Activités spécifiques sur ressources autres bailleurs	573	428	706	603	321	-47%
Autorisations de fin. de l'AFD dans l'Outre-mer	1 545	1 361	1 242	1246	1096	-12%
Prêts	981	821	875	1206	1049	-13%
Garanties et participations	25	34	51	27	29	7%
Financement OSEO, fonds gérés et crédits délégués	537	494	308	0	0	
Subventions	2	9	7	12	18	50%
Activités spécifiques sur ressources autres bailleurs	0	4	0	0	0	
Total AFD pays étrangers et Outre-mer	9 212	10 204	12 082	10805	9896	-8%
Autorisations de financement de Proparco dans les pays étrangers	1 377	1651	2 543	2 029	2354	16%
Autorisations de financement en prêts	1 031	1254	1 786	1604	1452	-9%
Garanties	73	0	250	197	404	105%
Participations	245	253	319	188	356	89%
FISEA	10	48	6	0	0	
Autres titres	19	96	164	21	127	505%
Activités spécifiques sur ressources autres bailleurs	0	0	0	0	15	
Autorisations de fin de Proparco dans l'Outre-mer	0	0	0	0	0	
Autorisations de financement en prêts	0	0	0	0	0	
Garanties	0	0	0	0	0	
Participations	0	0	0	0	0	
Autres titres	0	0	0	0	0	
Activités spécifiques sur ressources autres bailleurs	0	0	0	0	0	
Total Proparco pays étrangers et Outre-mer	1 377	1 651	2 543	2029	2354	16%
Sous-participations de l'AFD à Proparco PE	-250	-417	-502	-758	-492	-35%
Sous-participations de l'AFD à Proparco Outre-mer	0	0	0	0	0	
Sous-participations de l'FD à Proparco	-250	-417	-502	-748	-492	-34%

M€	2017	2018	2019	2020	2021	2021 vs 2020
Répartition des autorisations de financement du groupe dans les pays étrangers (PE) et dans l'Outre-mer, par instrument financier						
Autorisations de financement du Groupe	10340	11439	14123	12075	12137	1%
Subventions (activités courantes et sur mandats spécifiques)	423	606	1 552	1 036	1070	
Prêts dont :	7 678	8 966	10 414	9627	8751	-9%
Prêts souverains	3 997	5 179	5 308	5092	4552	-11%
Prêts non souverains concessionnels	880	648	1 604	1648	1391	-16%
Prêts non souverains non concessionnels (y compris sous part.)	2 801	3 139	3 503	2887	2808	-3%
Total prêts concessionnels	4 877	5 827	6 911	6739	5943	-12%
Total prêts non souverains	3 681	3 787	5 107	4535	4199	-7%
Prêts non souverains non concessionnels (hors sous part.)	2 552	2 722	3 001	2130	2316	9%
Sous-participations de l'AFD à Proparco	250	417	502	758	492	-35%
Garanties	226	222	307	201	433	115%
Participations (yc FISEA et autres titres Proparco)	374	397	489	410	366	-11%
ABG Minefi / SAS	63	55	62	82	60	-27%
Opérations exceptionnelles (PAS et crédits-relais)	0	0	0	0	127	
C2D	440	233	235	89	403	353%
Fonds de garanties et financement PME (Outre-mer)	562	527	359	27	1048	3781%
Activités spécifiques sur ressources autres bailleurs	573	431	706	603	336	-44%
Total dons	927	895	1 848	1207	1532	27%
Total financements non concessionnels	3 401	3 758	4 299	3499		-100%

Répartition des autorisations de financement du groupe dans les pays étrangers (PE) et dans l'Outre-mer, par zone géographique						
Autorisations de financement du Groupe par géographie	10340	11439	14123	12075	12137	1%
Afrique	4 857	5 344	6 470	4391	5234	19%
Océans	1 899	1 738	1 935	2121	1482	-30%
Dont Outre-mer	1 545	1 361	1 242	1246	1 095	-12%
Orient	1 871	2 815	3 346	2888	3522	22%
Amérique latine	1 258	1 528	2 050	1957	1693	-13%
Projets non géographisés et exceptionnels	454	13	323	718	629	-12%

Répartition des autorisations de financement du groupe dans les pays étrangers (PE) et dans l'Outre-mer, par secteur

Répartition par secteur CICID dans les pays étrangers et l'Outre-mer	10340	11439	14123	12075	12137	1%
Agriculture et sécurité alimentaire	853	1 046	621	455	261	43%
Eau et assainissement	1 181	896	1 207	801	1051	-31%
Education et formation professionnelle	182	352	866	430	308	28%
Environnement et ressources naturelles	317	716	982	1058	827	22%
Infrastructures et développement urbain	4 487	3 872	4 715	-	-	-
dont transport	1 016	1 360	1 207	-	-	-
dont énergie	1 941	1 510	1 612	-	-	-
dont développement et gestion urbaine	1 042	395	980	-	-	-
dont infrastructure et services sociaux divers	299	176	491	-	-	-
Crises et fragilités	-	-	-	36	5	86%
Gouvernance	-	-	-	491	582	-19%
Energie	-	-	-	936	-	-
Développement et gestion urbaine	-	-	-	735	3808	-418%
Infrastructure et services sociaux divers	-	-	-	1475	-	-
Transport	-	-	-	445	-	-
Santé et lutte contre le Sida	177	544	485	1134	521	54%
Secteur productif	1 939	2 808	3 159	2388	3528	-48%
Autres et multisecteurs	1 203	1 205	2 088	1690	1258	26%
Répartition par secteur CICID dans les pays étrangers	8 795	10 077	12 882	10830	11053	-2%
Agriculture et sécurité alimentaire	853	1 046	620	444	260	41%
Eau et assainissement	1 103	893	1 168	769	1046	-36%
Education et formation professionnelle	174	268	862	430	292	32%
Environnement et ressources naturelles	237	703	979	1057	826	22%
Infrastructures et développement urbain	3 943	3 254	4 058	-	3028	-
dont transport	911	1 283	1 169	-	-	-
dont énergie	1 893	1 498	1 556	-	-	-
dont développement et gestion urbaine	718	142	601	-	-	-
dont infrastructure et services sociaux divers	246	143	484	-	-	-
Crises et fragilité	-	-	-	7	3	57%
Gouvernance	-	-	-	438	568	-30%
Energie	-	-	-	857	-	-
Développement et gestion urbaine	-	-	-	553	-	-
Infrastructure et services sociaux divers	-	-	-	960	-	-
Transport	-	-	-	439	-	-
Santé et lutte contre le Sida	142	512	401	1085	448	59%
Secteur productif	1 318	2 251	2 922	2320	3489	-50%
Autres et multisecteurs	1 024	1 153	1 871	1473	1093	26%

1.2 Les données d'activité de l'AFD

M€	2017	2018	2019	2020	2021	2021 vs 2020
Répartition des autorisations de financement de l'AFD dans les pays étrangers (PE) et dans l'Outre-mer, par instrument financier						
Total des autorisations AFD par instrument financier	9 212	10 204	12 082	10 805	10 278	5%
Pays étrangers	7 667	8 843	10 841	9 559	9 183	4%
Subventions (activités courantes et sur mandats spécifiques)	421	598	1 526	1 006	1 040	-3%
Prêts dont :	5 916	7 308	8 256	7 574	7 299	4%
Prêts souverains	3 997	5 179	5 308	5 092	4 552	11%
Prêts non souverains concessionnels	652	326	889	1 157	1 182	-2%
Prêts non souverains non concessionnels	1 268	1 802	2 059	1 325	1 565	-18%
Total prêts concessionnels	4 648	5 505	6 196	6 249	5 734	8%
Total prêts non souverains	1 919	2 129	2 948	2 482	2 747	-11%
Prêts non souverains non concessionnels (hors sous part.)	1 018	1 385	1 557	568	1 565	-176%
Sous-participations de l'AFD à Proparco	250	417	502	758	492	35%
Prêts post tsunami	0	0	0	0	0	
Garanties	153	222	56	4	50	-1150%
Participations	100	0	0	201	10	95%
ABG Minefi / SAS	63	55	62	82	60	27%
Opérations exceptionnelles (PAS et crédits-relais)	0	0	0	0	0	
C2D	440	233	235	89	403	-353%
Total dons	924	886	1 823	1 177	1 532	-30%
Total dons (yc opérations exceptionnelles)	924	886	1 823	1 177	1 532	-30%
Total financements non concessionnels	1 521	2 024	2 116	1 529	1 575	-3%
Activités spécifiques sur ressources autres bailleurs	573	428	706	603	321	47%
Outre-mer	1 545	1 361	1 242	1 246	1 095	12%
dont activités spécifiques sur ressources autres bailleurs	0	4	0	0		

Répartition des autorisations de financement de l'AFD dans les pays étrangers (PE) et dans l'Outre-mer, par zone géographique						
Autorisations de financement du Groupe par géographie	9 212	10 204	12 082	10 805	10 263	-5%
Afrique	4 313	4 893	5 460	4 077	4 275	5%
Océans	1 824	1 672	1 880	2 091	1 368	-35%
Dont Outre-mer	1 545	1 361	1 242	1 246	1 095	-12%
Orient	1 664	2 551	2 874	2 567	3 077	20%
Amérique latine	1 037	1 064	1 722	1 700	1 371	-19%
Projets non géographisés et exceptionnels	373	24	147	399	172	-57%

Répartition des autorisations de financement de l'AFD dans les pays étrangers (PE) et dans l'Outre-mer, par secteur

Répartition de l'activité AFD par secteur CICID	9 212	10 204	12 082	10 805	10263	-5%
Agriculture et sécurité alimentaire	831	935	546	348	180	48%
Eau et assainissement	1 162	917	1 207	768	1051	-37%
Education et formation professionnelle	182	352	865	442	308	30%
Environnement et ressources naturelles	317	716	930	1 058	827	22%
Infrastructures et développement urbain	4 081	3 601	4 093	-	3679	-
dont transport	1 001	1 284	1 223	-	220	-
dont énergie	1 658	1 360	1 625	-	618	-
dont développement et gestion urbaine	1 018	367	980	-	1872	-
dont infrastructure et services sociaux divers	224	213	360	-	969	-
Crises et fragilités	-	-	-	32	5	84%
Gouvernance	-	-	-	491	582	-19%
Energie	-	-	-	860	-	-
Développement et gestion urbaine	-	-	-	720	-	100%
Infrastructures et services sociaux divers	-	-	-	1 455	-	-
Transport	-	-	-	469	-	-
Santé et lutte contre le Sida	169	477	485	1 120	630	44%
Secteur productif	1 383	2 096	2 073	1 234	1954	-58%
Autres et multisecteurs	1 086	1 111	1 884	1 828	1047	43%
					-	-
Répartition de l'activité AFD pays étrangers par secteur CICID	7 667	8 843	10 841	9 559	9180	4%
Agriculture et sécurité alimentaire	831	935	545	336	179	47%
Eau et assainissement	1 084	914	1 168	736	1046	-42%
Education et formation professionnelle	174	268	861	422	292	31%
Environnement et ressources naturelles	237	703	927	1 057	826	22%
Infrastructures et développement urbain	3 536	2 982	3 806	-	2911	-
dont transport	896	1 207	1 184	-	214	-
dont énergie	1 610	1 331	1 605	-	545	-
dont développement et gestion urbaine	694	113	601	-	1191	-
dont infrastructure et services sociaux divers	171	181	349	-	961	-
Crises et fragilités	-	-	-	3	3	0%
Gouvernance	-	-	-	438	568	-30%
Energie	-	-	-	780	-	-
Développement et gestion urbaine	-	-	-	538	-	-
Infrastructure et services sociaux	-	-	-	940	-	-
Transport	-	-	-	462	-	-
Santé et lutte contre le Sida	134	445	401	1 071	558	48%
Secteur productif	763	1 538	1 466	1 166	1915	-64%
Autres et multisecteurs	908	1 059	1 666	1 611	882	45%

1.3 L'AFD en Afrique

M€	2017	2018	2019	2020	2021	2021 vs 2020
L'activité en Afrique						
Autorisations de financement	4 313	4 893	5 460	4 077	4 275	4,9%
Part de ces autorisations dans le total de l'activité de l'AFD	47%	48%	45%	38%	42%	9%
Activités spécifiques sur ressources autres bailleurs	338	287	285	168	236	40%
Autorisations de financement hors autres bailleurs	3 975	4 606	5 175	3 910	4 039	3,3%
Répartition des autorisations de financement en Afrique, par instrument financier						
Autorisations de financement	4 313	4 893	5 460	4 077	4 275	5%
Prêts souverains	2 078	2 364	2 274	1 520	1 987	31%
Prêts non souverains	1 039	1 353	1 540	1 225	942	-23%
dont PN concessionnels	417	200	464	811	641	-21%
dont PN non concessionnels	623	1 153	1 076	413	301	-27%
Subventions (y compris ONG et autres subventions)	233	396	1 008	648	650	0%
C2D	440	233	235	89	403	353%
ABG	55	55	62	77	57	-26%
Garanties	122	167	56	4	0	
Participations	0	0	0	200	0	
Autres bailleurs	346	324	285	315	236	-25%
Répartition des autorisations de financement en Afrique par secteur CICID						
Autorisations de financement	4 313	4 893	5 460	4 077	4 275	5%
Agriculture et sécurité alimentaire	408	655	448	71	132	86%
Eau et assainissement	446	303	368	111	377	240%
Éducation et formation professionnelle	93	198	691	364	232	-36%
Environnement et ressources naturelles	98	76	33	55	155	182%
Infrastructures et développement urbain	2 198	1 564	1 690	-	1 322	
dont transport	455	492	284	-	209	
dont énergie	897	709	793	-	308	
dont développement et gestion urbaine	372	43	488	-	378	
dont infrastructure et services sociaux divers	160	143	98	-	427	
Crises et fragilités	-	-	-	2	2	0%
Gouvernance	-	-	-	283	238	-16%
Énergie	-	-	-	428		
Développement et gestion urbaine	-	-	-	300		
Infrastructure et services sociaux	-	-	-	128		
Transport	-	-	-	376		
Santé et lutte contre le Sida	68	323	185	490	263	-46%
Secteur productif	371	1 241	1 190	631	792	26%
Autres et multisecteurs	631	533	854	839	764	-9%

1.4 L'AFD dans les Trois Océans

IVIC	2017	2018	2019	2020	2021	2021 vs 2020
L'activité dans les 3 Océans						
Autorisations de financement	1824	1672	1 880	2 061	1 368	-33,6%
Part de ces autorisations dans le total de l'activité de l'AFD	20%	16%	16%	19%	13%	-30%
Activités spécifiques sur ressources autres bailleurs	28	25	48	117	14	-88%
Autorisations de financement hors autres bailleurs	1796	1647	1 831	1 943	1354	-30,3%
Répartition des autorisations de financement dans les 3 Océans, par instrument financier						
Total des autorisations de financement	1824	1672	1 880	2 061	1 368	-34%
Prêts souverains	61	136	253	540	121	-78%
Prêts non souverains	1 500	1306	1 277	1 234	1 055	-15%
dont PN concessionnels	80	46	139	7	7	0%
dont PN non concessionnels	1 420	1 260	1 137	1 227	1 048	-15%
Subventions (y compris ONG et autres subventions)	74	66	153	141	146	4%
ABG	0	0	0	0	3	
Garanties	160	139	148	27	29	
Participations	0	0	0	1		-100%
Autres bailleurs	29	25	48	117	14	-88%
Répartition des autorisations de financement dans les 3 Océans par secteur CICID						
Autorisations de financement	1 664	2 551	2 874	2 567	1367	-47%
Agriculture et sécurité alimentaire	181	190	58	133	6	-95%
Eau et assainissement	363	417	757	502	50	-90%
Éducation et formation professionnelle	3	68	129	9	58	544%
Environnement et ressources naturelles	2	399	89	114	22	-81%
Infrastructures et développement urbain	861	847	1 068	-	880	
dont transport	303	508	459	-	8	
dont énergie	34	194	329	-	73	
dont développement et gestion urbaine	187	22	68	-	684	
dont infrastructure et services sociaux divers	1	0	62	-	115	
Crises et fragilités	-	-	-	2	2	0%
Gouvernance	-	-	-	126	18	-86%
Énergie	-	-	-	347		
Développement et gestion urbaine	-	-	-	75		
Infrastructure et services sociaux	-	-	-	278		
Transport	-	-	-	61		
Santé et lutte contre le Sida	44	70	170	192	115	-40%
Secteur productif	31	111	221	527	44	-92%
Autres et multisecteurs	179	448	381	202	174	-14%

1.5 L'AFD en Orients

M€	2017	2018	2019	2020	2021	2021 vs 2020
L'activité en Orients						
Autorisations de financement	1 664	2 551	2 874	2 567	3 075	19,8%
Part de ces autorisations dans le total de l'activité de l'AFD	18%	25%	24%	24%	30%	25%
Activités spécifiques sur ressources autres bailleurs	165	62	295	137	26	-81%
Autorisations de financement hors autres bailleurs	1 499	2 489	2 579	2 431	3 049	25,4%
Répartition des autorisations de financement en Orients, par instrument financier						
Autorisations de financement	1 664	2 551	2 874	2 567	3 075	20%
Prêts souverains	1 185	2 022	2 051	1 847	2 005	9%
Prêts non souverains	225	350	321	437	911	108%
dont PN concessionnels	125	80	0	89	238	167%
dont PN non concessionnels	100	270	321	348	673	93%
Subventions (y compris ONG et autres subventions)	72	113	207	140	133	-5%
Participations	0	0	0	0		
Garanties	9	5	0	0		
Autres bailleurs	165	62	295	139	26	-81%
Répartition des autorisations de financement en Orients par secteur CICID						
Autorisations de financement	1 664	2 551	2 874	2 567	3 075	20%
Agriculture et sécurité alimentaire	181	190	58	133	40	-70%
Eau et assainissement	363	417	757	502	398	-21%
Éducation et formation professionnelle	3	68	129	9	16	78%
Environnement et ressources naturelles	2	399	89	114	326	186%
Infrastructures et développement urbain	861	847	1 068	-	1 099	
dont transport	303	508	459	-	175	
dont énergie	34	194	329	-		
dont développement et gestion urbaine	187	22	68	-	681	
dont infrastructure et services sociaux divers	1	0	62	-	243	
Crises et fragilités	-	-	-	2	1	-50%
Gouvernance	-	-	-	126	310	146%
Énergie	-	-	-	347		
Développement et gestion urbaine	-	-	-	75		
Infrastructure et services sociaux	-	-	-	278		
Transport	-	-	-	61		
Santé et lutte contre le Sida	44	70	170	192	224	17%
Secteur productif	31	111	221	527	601	14%
Autres multisecteurs	179	448	381	202	60	-70%

1.6 L'AFD en Amérique latine

M€	2017	2018	2019	2020	2021	2021 vs 2020
L'activité en Amérique latine						
Autorisations de financement	1 037	1 064	1 722	1 700	1 371	-19,4%
Part de ces autorisations dans le total de l'activité de l'AFD	11%	10%	14%	16%	13%	-17%
Activités spécifiques sur ressources autres bailleurs	19	8	65	5	15	200%
Autorisations de financement hors autres bailleurs	1 018	1 056	1 657	1 694	1 356	-20,0%
Répartition des autorisations de financement en Amérique latine, par instrument financier						
Autorisations de financement	1 037	1 064	1 722	1 700	1 371	-19%
Prêts souverains	673	608	729	875	438	-50%
Prêts non souverains	323	427	893	793	885	12%
dont PN concessionnels	0	0	286	250	295	18%
dont PN non concessionnels	323	427	607	543	590	9%
Subventions (y compris ONG et autres subventions)	13	20	36	26	33	27%
Participations	0	0	0	0		
Garanties	0	0	0	0		
Autres bailleurs	28	10	65	5	15	200%
Répartition des autorisations de financement en Amérique latine, par secteur CICID						
Autorisations de financement	1 037	1 064	1 722	1 700	1 371	-19%
Agriculture et sécurité alimentaire	201	59	15	82	15	-82%
Eau et assainissement	265	191	37	103	226	119%
Éducation et formation professionnelle	46	0	1	1	0	
Environnement et ressources naturelles	85	202	643	518	300	-42%
Infrastructures et développement urbain	319	478	643	-	355	
dont transport	105	118	1	-	0	
dont énergie	100	340	281	-	201	
dont développement et gestion urbaine	104	1	38	-	154	
dont infrastructure et services sociaux divers	0	17	199	-		
Crises et fragilités	-	-	-	0		
Gouvernance	-	-	-	5	3	-40%
Énergie	-	-	-	0		
Développement et gestion urbaine	-	-	-	157		
Infrastructure et services sociaux	-	-	-	230		
Transport	-	-	-	26		
Santé et lutte contre le Sida	0	25	4	125	12	-90%
Secteur productif	45	57	29	0	456	
Autres et multisecteurs	76	52	350	453	4	-99%

1.7 L'AFD dans les Pays prioritaires¹¹³

M€	2017	2018	2019	2020	2021	2021 vs 2020
L'activité dans les pays prioritaires						
Autorisations de financement du groupe AFD	1 247	1 190	2 119	1 343	1 342	0%
Part de ces autorisations dans le total de l'activité du Groupe	12%	10%	15%	10%	11%	11%
Autorisations de financement de l'AFD (sous-participation incluse)	1 204	1 139	1 938	1 241	1 172	-6%
Autorisations de financement de PROPARCO (sous-participation incluse)	53	51	195	113	170	50%
Répartition des autorisations de financement dans les pats prioritaires, par instrument financier						
Autorisations de financement de l'AFD	1 204	1 139	1 938	1 241	1 173	-5%
Prêts souverains	524	469	680	286	331	16%
Prêts non souverains	96	90	194	76	73	-4%
dont PN concessionnels	86	90	0	40	42	5%
dont PN non concessionnels	10	0	194	36	31	-14%
Subventions (y compris ONG et autres subventions)	236	297	884	557	581	4%
ABG	55	55	62	55	49	
C2D	28	64	20	15	4	
Garanties	41	32	0	4		-100%
Autres bailleurs	224	132	98	248	135	-46%
Participations	0	0	0	0	0	

¹¹³ Le CICID du 8 février 2018 a révisé les priorités géographiques de l'aide au développement de la France. La liste des pays prioritaires de l'aide au développement française a été révisée. Cette liste compte 19 pays : Bénin, Burkina Faso, Burundi, Djibouti, Comores, Éthiopie, Gambie, Guinée, Haïti, Libéria, Madagascar, Mali, Mauritanie, Niger, République centrafricaine, République démocratique du Congo, Tchad, Togo, Sénégal. Cette nouvelle liste est effective au 1er janvier 2018. Les données 2017 se réfèrent à la liste de 16 pays pauvres prioritaires établie par le CICID de 2016 avec 17 pays : Bénin, Burkina Faso, Burundi, Djibouti, Comores, Éthiopie, Guinée, Haïti, Madagascar, Mali, Mauritanie, Niger, République centrafricaine, République démocratique du Congo, Tchad, Togo, Sénégal. Les données 2016 et antérieures se réfèrent à la liste de 16 pays établie en 2013 qui inclut les pays suivants : Bénin, Burkina Faso, Burundi, Djibouti, Comores, Ghana, Guinée, Madagascar, Mali, Mauritanie, Niger, République centrafricaine, République démocratique du Congo, Tchad, Togo, Sénégal.

Répartition des autorisations de financement dans les très grands émergents, par instrument financier						
Autorisations de financement	1 204	1 139	1 938	1 241	1174	-5%
Agriculture et sécurité alimentaire	198	132	303	35	125	257%
Eau et assainissement	168	66	195	109	148	36%
Éducation et formation professionnelle	93	143	259	231	175	-24%
Environnement et ressources naturelles	53	41	26	44	31	-30%
Infrastructures et développement urbain	397	482	336	238	312	31%
dont transport	14	101	104	45	39	-13%
dont énergie	268	304	155	96	75	-22%
dont développement et gestion urbaine	81	11	65	33	127	285%
dont infrastructure et services sociaux divers	0	3	56	64	71	11%
Crises et fragilités	-	-	-	2	2	0%
Gouvernance	-	-	-	88	128	45%
Énergie	-	-	-	-	-	-
Développement et gestion urbaine	-	-	-	-	-	-
Infrastructure et services sociaux	-	-	-	-	-	-
Transport	-	-	-	-	-	-
Santé et lutte contre le Sida	48	44	116	169	90	-47%
Secteur productif	125	76	226	86	96	12%
Autres et multisecteurs	124	156	477	240	67	-72%

Répartition des autorisations de financement de l'AFD par pays prioritaires (hors multipays)						
Bénin	63	76	119	54	119	120%
Burkina Faso	85	104	248	124	112	-10%
Burundi	0	26	32	1	18	1700%
Centrafricaine, Rép.	26	16	56	42	23	-45%
Comores	11	0	57	53	54	2%
Congo, Rép. Dém.	21	5	55	47	57	21%
Djibouti	18	10	31	31	51	65%
Éthiopie	-	10	228	65	59	-9%
Gambie	-	5	21	7	9	29%
Guinée	66	114	125	102	86	-16%
Haïti	-	44	32	35	19	-46%
Liberia	-	10	13	3	11	267%
Madagascar	84	65	52	94	84	-11%
Mali	202	29	243	128	62	-52%
Mauritanie	2	40	53	26	44	69%
Niger	113	56	132	177	122	-31%
Sénégal	215	296	265	111	96	-14%
Tchad	72	78	94	66	77	17%
Togo	63	7	84	74	70	-5%

Effort financier de l'Etat consacré aux pays prioritaires						
Effort Financier de l'État dans les PP	374	471	1 104	704	734	4%
Coût-État dans les PP	54	61	138	77	96	25%
Dons dans les PP	320	410	966	627	515	-18%
Subventions au sens du COM dans les PP	251	363	910	612	509	-17%
Part des subventions au sens du COM consacré	66%	72%	66%	66%	48%	-28%

1.8 L'AFD dans les très grands émergents¹¹⁴

M€	2017	2018	2019	2020	2021	2021 vs 2020
L'activité dans les très grands émergents						
Autorisations de financement du Groupe	1 131	1 779	2 196	2 257	2 430	8%
Part de ces autorisations dans le total de l'activité du Groupe	11%	16%	16%	16%	20%	25%
Autorisations de financement de l'AFD (sous-participation incluse)	940	1 513	2 001	2 019	1 745	-14%
Autorisations de financement de PROPARCO (sous-participation incluse)	210	423	262	460	684	49%
Répartition des autorisations de financement dans les très grands émergents, par instrument financier						
Autorisations de financement de l'AFD dans les pays très grands émergents	940	1 513	2 001	2 019	1 745	-14%
Prêts souverains	639	866	992	1 162	475	-59%
Prêts non souverains	239	594	811	570	1 236	117%
dont PN concessionnels	30	0	195	26	213	719%
dont PN non concessionnels	209	594	615	544	1 023	88%
Subventions (y compris ONG et autres subventions)	16	14	30	19	19	0%
Garanties	1	31	0	0	0	
Autres titres	0	0	0	0	0	
Autres bailleurs	44	9	169	68	15	-78%
Participations	0	0	0	200	0	-100%

¹¹⁴ Afrique du Sud, Brésil, Chine, Inde, Indonésie, Mexique, Turquie.

Répartition des autorisations de financement dans les très grands émergents, par secteur CICID						
Autorisations de financement dans les TGE	940	1 513	2 001	2 019	1745	-14%
Agriculture et sécurité alimentaire	639	866	992	1 162	1	-100%
Eau et assainissement	239	594	811	570	157	-72%
Éducation et formation professionnelle	30	0	195	26	1	-96%
Environnement et ressources naturelles	209	594	615	544	53	-90%
Infrastructures et développement urbain	16	14	30	19	748	3837%
dont transport	1	31	0	0	220	
dont énergie	44	9	169	68	251	269%
dont développement et gestion urbaine	0	0	0	200	278	39%
dont infrastructure et services sociaux divers						
Crises et fragilités						
Gouvernance					2	
Énergie						
Développement et gestion urbaine						
Infrastructure et services sociaux divers						
Transport						
Santé et lutte contre le Sida						
Secteur productif	10	157	219	443	769	
Autres et multisecteurs	58	153	278	465	14	
Répartition des autorisations de financement dans les très grands émergents, par instrument financier						
Total des autorisations de financement dans les pays très grands émergents	940	1 513	2 001	2 019	1746	-14%
Afrique du Sud	41	158	164	292	54	-82%
Brésil	206	19	396	452	229	-49%
Chine	96	284	303	67	416	521%
Inde	119	302	295	303	402	33%
Indonésie	250	301	322	310	53	-83%
Mexique	100	209	274	324	233	-28%
Turquie	119	237	247	270	359	33%
Multi-pays très grands émergents	8	4	0	0	0	

1.9 Les données d'activité de Proparco¹¹⁵

M€	2017	2018	2019	2020	2021	2021 vs 2020
L'activité de Proparco						
Autorisations de financement de Proparco dans les pays étrangers	1 377	1 651	2 543	2 029	2 365	17%
Autorisations de financement en prêts	1 031	1 254	1 786	1 604	1 452	-9%
Garanties	73	0	250	197	404	105%
Participations	245	253	319	188	356	89%
FISEA	10	48	6	0	0	
Autres titres	19	96	164	21	127	505%
Autres bailleurs	0	0	0	0	15	
Subventions	0	0	18	18	11	-39%
Autorisations de financement de Proparco dans l'Outre-mer	0	0	0	0	0	
Total Proparco : pays étrangers et Outre-mer	1 377	1 651	2 543	2 029	2 365	17%
Part de ces autorisations dans le total de l'activité Groupe	13%	14%	18%	17%	19%	16%

M€	2017	2018	2019	2020	2021	2021 vs 2020
Répartition des autorisations de financement Proparco, par secteur CICID						
Répartition de l'activité Proparco par secteur CICID	1 377	1 651	2 543	2 029	2 365	17%
Agriculture et sécurité alimentaire	28	147	99	124	81	-35%
Eau et assainissement	19	0	0	83	0	
Éducation et formation professionnelle	0	0	41	15	0	
Environnement et ressources naturelles	0	0	52	0	0	
Infrastructures et développement urbain	513	439	609	0	145	
Crises et fragilités	-	-	-	4	0	
Gouvernance	-	-	-	0	0	
Énergie	-	-	-	213	0	
Développement et gestion urbaine	-	-	-	15	0	
Infrastructures et services sociaux divers	-	-	-	29	0	
Transport	-	-	-	0	0	
Santé et lutte contre le Sida	8	87	0	56	30	
Secteur productif	686	862	1 488	1 385	1 812	31%
Autres et multisecteurs	123	115	254	104	297	186%

¹¹⁵ Y compris sous-participations.

M€	2017	2018	2019	2020	2021	2021 vs 2020
Activité de Proparco en Afrique						
Autorisations de financement en Afrique	695	572	1 249	647	1209	87%
Part de ces autorisations dans le total de l'activité Proparco	50%	35%	49%	32%	51%	60%
Répartition de l'activité par instrument financier	695	572	1 249	647	1209	87%
Autorisations de financement en prêts	471	350	840	453	667	47%
Garanties	73	0	180	126	336	167%
Participations	122	122	161	49	174	255%
FISEA	10	48	6	0		
Autres titres	19	25	47	8	21	163%
Autres bailleurs	0	0	0	0	2	
Subventions	0	0	15	11	9	-18%
Répartition de l'activité par secteur CICID (yc FISEA)	695	572	1 249	647	1209	87%
Agriculture et sécurité alimentaire	6	61	72	60	31	-48%
Eau et assainissement	19	0	0	0	0	
Education et formation professionnelle	0	0	14	14	0	
Environnement et ressources naturelles	0	0	52	0	0	
Infrastructures et développement urbain	281	85	266		72	
Crises et fragilités	-	-	-	4	0	
Gouvernance	-	-	-	0	0	
Energie	-	-	-	19	0	
Développement et gestion urbaine	-	-	-	15	0	
Infrastructures et services sociaux divers	-	-	-	0	0	
Transport	-	-	-	0	0	
Santé et lutte contre le Sida	8	37	0	48	13	-73%
Secteur productif	328	302	695	467	931	99%
Autres et multisecteurs	52	87	151	20	162	710%
Activité de Proparco dans les 3 Océans						
Autorisations de financement dans les 3 Océans	85	109	106	88	64	-27%
Part de ces autorisations dans le total de l'activité Proparco	6%	7%	4%	4%	3%	-32%
Répartition de l'activité par instrument financier	85	109	106	88	64	-27%
Autorisations de financement en prêts	85	109	91	71	35	-51%
Garanties	0	0	0	0	17	
Participations	0	0	0	0	12	
FISEA	0	0	0	0	0	
Autres titres	0	0	0	0	0	
Autres bailleurs	0	0	0	0	0	
Subventions	0	0	0	0	0	
Répartition de l'activité par secteur CICID (yc FISEA)	85	109	106	88	64	-27%
Agriculture et sécurité alimentaire	0	8	0	0		
Eau et assainissement	0	0	0	0	0	
Education et formation professionnelle	0	0	0	0	0	
Environnement et ressources naturelles	0	0	0	0	0	
Infrastructures et développement urbain	85	0	0		0	
Crises et fragilités	-	-	-	0	0	
Gouvernance	-	-	-	0	0	
Energie	-	-	-	18	0	
Développement et gestion urbaine	-	-	-	0	0	
Infrastructures et services sociaux divers	-	-	-	0	0	
Transport	-	-	-	0	0	
Santé et lutte contre le Sida	0	0	0	0	0	
Secteur productif	0	100	102	70	64	-9%
Autres et multisecteurs	0	0	4	0	0	

Activité de Proparco en Orients						
Autorisations de financement en Orients	226	302	574	519	601	16%
Part de ces autorisations dans le total de l'activité Proparco	16%	18%	23%	26%	25%	-2%
Répartition de l'activité par instrument financier	226	302	574	519	601	16%
Autorisations de financement en prêts	181	224	475	413	414	0%
Garanties	0	0	19	43	23	-47%
Participations	46	79	65	49	46	-6%
FISEA	0	0	0	0		
Autres titres	0	0	13	13	106	715%
Autres bailleurs	0	0	0	0	12	
Subventions	0	0	2	1		
Répartition de l'activité par secteur CICID (yc FISEA)	226	302	574	519	601	16%
Agriculture et sécurité alimentaire	22	11	27	0	25	
Eau et assainissement	0	0	0	29	0	
Education et formation professionnelle	0	0	19	0	0	
Environnement et ressources naturelles	0	0	0	0	0	
Infrastructures et développement urbain	21	117	144		28	
Crises et fragilités	-	-	-	0	0	
Gouvernance	-	-	-	0	0	
Energie	-	-	-	78	0	
Développement et gestion urbaine	-	-	-	0	0	
Infrastructures et services sociaux divers	-	-	-	4	0	
Transport	-	-	-	0	0	
Santé et lutte contre le Sida	0	30	0	0	0	
Secteur productif	153	144	340	398	512	29%
Autres et multisecteurs	30	0	44	10	36	260%
Activité de Proparco en Amérique latine						
Autorisations de financement en Amérique latine	241	659	434	455	408	-10%
Part de ces autorisations dans le total de l'activité Proparco	18%	40%	17%	22%	17%	-22%
Répartition de l'activité par instrument financier	241	659	434	455	408	-10%
Autorisations de financement en prêts	201	572	320	446	311	-30%
Garanties	0	0	14	0	23	
Participations	40	43	55	9	74	722%
FISEA	0	0	0	0		
Autres titres	0	44	45	0		
Autres bailleurs	0	0	0	0		
Subventions	0	0	0	0		
Répartition de l'activité par secteur CICID (yc FISEA)	241	659	434	455	408	-10%
Agriculture et sécurité alimentaire	0	67	0	0	25	
Eau et assainissement	0	0	0	54	0	-100%
Education et formation professionnelle	0	0	0	0	0	
Environnement et ressources naturelles	0	0	0	0	0	
Infrastructures et développement urbain	118	237	120		19	
Crises et fragilités	-	-	-	0	0	
Gouvernance	-	-	-	0	0	
Energie	-	-	-	43	0	
Développement et gestion urbaine	-	-	-	0	0	
Infrastructures et services sociaux divers	-	-	-	25	0	
Transport	-	-	-	0	0	
Santé et lutte contre le Sida	0	20	0	0	17	
Secteur productif	83	312	276	325	289	-11%
Autres et multisecteurs	40	23	38	9	58	544%

1.10 Les versements du groupe AFD

M€	2017	2018	2019	2020	2021	2021 vs 2020
Evolution des versements du groupe par outil financier						
Versements du Groupe	5 715	6 363	6 510	8 813	8 708	1%
dont pays étrangers	5 015	5 671	5 907	7 746	7 884	-2%
dont Outre-mer	700	692	603	1 067	824	23%
Taux de croissance versements Groupe PE + Outre-mer	0,3%	11,4%	2,3%	35,4%	-1%	
Versements de l'AFD						
Versements de l'AFD (pays étrangers + Outre-mer)	4 963	5 537	5 475	8 001	7 020	-12%
Taux de croissance versements AFD	1%	13%	-1%	46%	-12,2%	
Versements AFD dans les PE	4 263	4 846	4 872	6 935	6 196	-11%
Prêts	3 424	3 916	3 825	6 016	4 550	-24%
Subventions	307	370	500	647	774	20%
ABG	55	53	70	44	76	73%
C2D	338	335	291	1	362	
Fonds climat	0	0	0	0	0	
ONG	0	0	0	0	0	
Opérations exceptionnelles	0	0	0	0	200	
Participations	10	0	0	0	0	
Activités spécifiques sur ressources autres bailleurs	128	173	186	226	234	4%
Versements AFD dans l'Outre-mer	700	692	603	1 066	824	-23%
Prêts	700	690	601	1 063	818	-23%
Subventions	0	2	0	2	6	200%
Participations	0	0	0	0	0	
Activités spécifiques sur ressources autres bailleurs	0	0	0	0	0	
Versements de PROPARCO						
Versements de Proparco (pays étrangers + Outre-mer)	843	1 080	1 346	1 145	1 688	47%
Taux de croissance versements Proparco	-15%	28%	25%	-15%	47,4%	
Versements Proparco dans les pays étrangers	843	1 080	1 346	1 145	1 688	47%
Prêts	667	904	1 080	989	1 441	46%
Participations	94	152	135	135	197	46%
FISEA	19	18	25	20	40	100%
Activités spécifiques sur ressources autres bailleurs	11	3	0	0	0	
Autres titres	53	2	106	0	10	
Versements Proparco dans l'Outre-mer	0	0	0	0	0	
Prêts	0	0	0	0	0	
Participations	0	0	0	0	0	
Autres titres	0	0	0	0	0	
Evolution des versements de l'AFD, par géographie						
Versements de l'AFD	4 963	5 537	5 473	8 001	7 020	-12%
Afrique	2 068	1 879	2 545	2 995	3 097	3%
Océans	788	832	711	1 733	1 203	-31%
Orient	1 377	1 441	1 368	2 006	1 477	-26%
Amérique latine	476	702	648	1 153	1 138	-1%
Projets non géographisés et exceptionnels	254	684	202	114	105	-8%

2. Les pays d'intervention de l'AFD et les partenariats différenciés

Pays inclus dans le mandat de l'AFD en 2020

Afrique

Afrique du Sud	Gambie	Ouganda
Algérie	Ghana	Rwanda
Angola	Guinée	Sao Tomé et Príncipe
Bénin	Guinée équatoriale	Sénégal
Botswana	Guinée-Bissau	Sierra Leone
Burkina Faso	Kenya	Somalie
Burundi	Lesotho	Soudan
Cameroun	Liberia	Soudan du Sud
Cap Vert	Libye	Swaziland
Centrafricaine, Rép.	Malawi	Tanzanie
Comores	Mali	Tchad
Congo, Rép.	Maroc	Togo
Congo, Rép. dém.	Mauritanie	Tunisie
Côte d'Ivoire	Mozambique	Zambie
Djibouti	Namibie	Zimbabwe
Égypte	Niger	
Érythrée	Nigeria	
Éthiopie		
Gabon		

Trois Océans

Antigua-et-Barbuda*	Maurice	Salomon, Îles*
Cook, Îles*	Micronésie, États fédérés*	Samoa*
Dominicaine, Rép.*	Territoire de Montserrat	Seychelles*
Dominique	Nauru*	Sri Lanka
Fidji*	Niue*	Suriname
Grenade*	Palaos	Territoire de Tokelau*
Guyana*	Papouasie-Nouvelle-	Timor Leste
Haïti	Guinée*	Tonga*
Jamaïque*	Ste Lucie*	Tuvalu*
Kiribati*	St-Kitts et Nevis*	Vanuatu
Madagascar	St-Vincent et Grenadines*	
Maldives*		
Marshall, Îles*		

Orients

Albanie
Afghanistan
Arménie
Azerbaïdjan
Bangladesh
Bosnie-Herzégovine
Cambodge
Chine
Géorgie
Inde
Indonésie
Irak

Jordanie
Kazakhstan
Kosovo
Laos
Liban
Macédoine
Monténégro
Myanmar (Birmanie)
Ouzbékistan
Pakistan
Philippines
Serbie

Syrie
Territoires palestiniens
Thaïlande
Turquie
Vietnam
Yémen

Amérique latine

Argentine
Bolivie
Brésil
Colombie
Costa Rica
Cuba

Équateur
Mexique
Pérou

* Pays du mandat de coopération régionale

Les partenariats différenciés en 2019

Les 19 pays prioritaires

Bénin
Burkina Faso
Burundi
Centrafricaine, Rép.
Comores
Congo, Rép. dém.
Éthiopie

Djibouti
Gambie
Guinée
Haïti
Libéria
Madagascar
Mali
Mauritanie
Niger
Sénégal
Tchad
Togo

Les très grands émergents

Afrique du Sud
Brésil
Chine
Inde
Indonésie
Mexique
Turquie

3. Les implantations du groupe AFD

DANS LES ÉTATS ÉTRANGERS

Afrique du Sud
Johannesburg

Algérie
Alger

Angola
Luanda

Argentine
Buenos Aires

Bangladesh
Dacca

Bénin
Cotonou

Birmanie
Rangoun

Bolivie
La Paz

Brésil
Brasilia
São Paulo

Burkina Faso
Ouagadougou

Burundi
Bujumbura

Cambodge
Phnom Penh

Cameroun
Yaoundé
Douala

Chine
Pékin

Colombie
Bogota

Comores
Moroni

Congo
Brazzaville

Congo (Rép. démocratique)
Kinshasa

Cuba
La Havane

Côte d'Ivoire
Abidjan

Djibouti
Djibouti

Égypte
Le Caire

Équateur
Quito

Éthiopie
Addis-Abeba

Gabon
Libreville

Géorgie
Tblissi

Ghana
Accra

Guinée
Conakry

Haïti
Port-au-Prince

Inde
New Delhi

Indonésie
Jakarta

Jordanie
Amman

Kenya
Nairobi

Laos
Vientiane

Liban
Beyrouth

Madagascar
Antananarivo

Mali
Bamako

Maroc

Rabat
Casablanca

Mauritanie

Nouakchott

Mexique

Mexico

Mozambique

Maputo

Niger

Niamey

Nigeria

Abuja
Lagos

Ouganda

Kampala

Ouzbékistan

Tachkent

Pakistan

Islamabad

Pérou

Lima

Philippines

Thaïlande
Bangkok

Togo

Lomé

Tunisie

Tunis

Maurice

Port Louis

Manille

République centrafricaine

Bangui

République dominicaine

Saint-Domingue

Sénégal

Dakar

Serbie

Belgrade

Sri Lanka

Colombo

Suriname

Paramaribo

Tanzanie

Dar es Salaam

Tchad

N'Djaména

Territoires palestiniens

Jérusalem Est

4. Périmètre de l'activité du groupe AFD

Les autorisations de financement

Les autorisations de financement du groupe AFD incluent l'ensemble des instruments listés ci-dessous.

AFD Pays étrangers
Activités courantes
Subventions
dont Microfinance
dont projet de renforcement des capacités commerciales
dont projets ONG FISONG
dont Fonds de renforcement des capacités de gouvernance
dont Fonds d'étude
dont Fonds fiduciaires
dont Évaluation
dont Concours locaux de faible montant
dont Opérations courantes
dont Composantes subventions
Prêts souverains (yc PSCM)
Prêts non souverains concessionnels
Prêts non souverains non concessionnels
dont PCM déclarables en APD
dont sous-participations AFD à Proparco¹¹⁶
Initiative Solidarité Santé Sahel
FEXTE
Financement des ONG (MEAE) à partir de 2010
Participations en fonds propres (FIAA en 2009)
Garanties
Activités sur mandat spécifique
ABG (y compris UEMOA et CEMAC)
Opérations de développement solidaire
Opérations de conversion de dette, y compris C2D
Crédits délégués du MEAE (Fonds Pacifique et autres)
Mésofinance
Contribution au Fonds Climat = "Autre prêt"
FFEM
Crédits délégués du MEAE
Autres opérations MEAE
Opérations exceptionnelles (crédits-relais)

AFD Outre-mer
Activités courantes

¹¹⁶ Lorsque les autorisations de financement de l'AFD et de Proparco sont présentées séparément, les sous-participations sont comptabilisées à la fois dans les autorisations de financement de l'AFD et de Proparco. En revanche, les sous-participations sont uniquement comptabilisées dans l'activité de Proparco lorsque les données portent sur l'ensemble du groupe AFD.

Prêts
dont Secteur public
dont Prêts bonifiés aux collectivités locales
dont Prêts à conditions de marché
dont Avance en compte courant pour compte de l'État
dont Secteur privé
dont Prêts concessionnels
dont Financement du secteur bancaire
dont Prêts directs aux entreprises
dont Sous-participations AFD à Proparco
Garanties données secteur public
Garanties secteur privé
dont Garanties données secteur bancaire
dont Fonds DOM
dont SOGEFOM
dont SOGEFOM RT CCE
dont Fonds de garantie Mayotte et SPM
dont Fonds de garantie Martinique
dont Plan de relance PME
dont FOGAP
Participations
Autres opérations MEAE
Activités sur mandat spécifique et représentation

Financements OSEO
dont Financements OSEO / BPI CT
dont Financements OSEO / BPI prêts (mezzanines et PCE)
dont Financements OSEO / BPI produits innovation
dont Fonds de garantie OSEO / BPI RT CCE
Fonds gérés
dont Fonds à l'habitat

Proparco Pays étrangers
Prêts
dont sous-participations AFD à Proparco
Participations
FISEA
Autres titres
Garanties

Proparco Outre-mer
Prêts
dont sous-participations AFD à Proparco
Participations
Autres titres
Garanties

AFD - Activités spécifiques sur ressources autres bailleurs

Crédits délégués par d'autres bailleurs - EE

dont UE

dont UE AFIF (Facilité d'investissement pour l'Afrique)

dont UE AIF (Facilité d'investissement pour l'Asie)

dont UE FFU (Fonds Fiduciaire d'Urgence européen)

dont UE FIV (Facilité d'Investissement de Voisinage)

dont UE ITF (Infrastructure Trust Fund)

dont UE LAIF (Facilité d'Investissement en Amérique latine)

dont UE FIAC (Facilité d'Investissement en Amérique latine)

dont USAID

Crédits délégués du MEAE (Fonds Pacifique) en 2011

uniquement

Crédits délégués par d'autres bailleurs - OMR

Proparco - Activités spécifiques sur ressources autres bailleurs

Prêts

Participations

Les dons

La notion de « Dons » utilisée dans le RARES regroupe l'ensemble des subventions liées à l'aide projet AFD (programme 209) et l'aide budgétaire globale (programme 110), et y ajoute l'ensemble des activités sur mandat spécifique exclues de l'indicateur de subventions, à savoir : les contrats de désendettement et de développement ou C2D (p.209), l'appui aux initiatives ONG (p.209), les crédits délégués du MEAE (p.209), les opérations de co-développement (p.209), la mésofinance (p.110) et le Fonds Français pour l'Environnement Mondial (FFEM) (p110). Les activités conduites en délégation sur ressources d'autres bailleurs en sont exclues.

L'effort financier de l'État

L'effort financier de l'État est mesuré comme l'ensemble des dons sur subventions (subventions projets, aide budgétaire globale (ABG), C2D, fonds délégués aux ONG), augmenté du coût-État des prêts. Celui-ci est constitué des crédits budgétaires de bonification et de la valorisation de l'avantage inclus dans la ressource en prêts à conditions spéciales du Trésor.

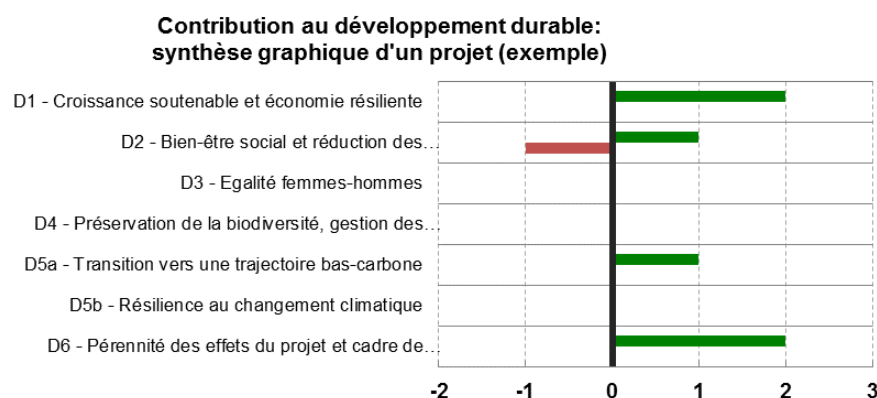
La part de l'effort financier de l'État mis en œuvre par l'AFD consacrée aux différentes régions d'intervention de l'AFD est calculée hors effort financier consacré aux pays en crise et hors effort financier lié aux subventions FFEM, conformément aux dispositions du COM 2014-2016.

5. (6) Présentation du dispositif Analyse et avis développement durable

Le dispositif « analyse et avis développement durable » vise à faciliter la prise en compte transversale des enjeux du développement durable dans les opérations de financement de l'AFD. Il comprend :

- la réalisation d'une analyse développement durable par l'équipe-projet, afin d'apprécier de façon qualitative la portée des impacts escomptés ;
- un avis développement durable rendu par une structure indépendante de la Direction des opérations, en vue d'éclairer la décision.

Le dispositif AADD constitue un outil de dialogue dans le processus d'élaboration des projets. Il a pour ambition de susciter un questionnement et de favoriser une prise en compte le plus en amont possible dans ce processus, des impacts des projets sur le développement durable, en associant les contreparties.



Ces dimensions ont été déterminées à partir des trois piliers du développement durable (social, environnemental, économique), en les scindant pour distinguer plus finement certains grands enjeux en leur sein en lien avec les stratégies transversales de l'AFD (Climat, Biodiversité,

Genre). La question transversale de la gouvernance a été ajoutée. Enfin, le contenu de ces dimensions (titres, sous-critères, méthode d'analyses) a été mis en cohérence avec les ODD (exemple : la dimension 1 devient « croissance soutenable et économie résiliente » en remplacement de « développement économique »).

Cette analyse est accompagnée d'un graphique synthétique des notations correspondant aux impacts attendus. Cette grille permet d'estimer les impacts potentiels positifs et négatifs sur les six dimensions du développement durable, de -2 à +3. La grille

L'analyse développement durable

L'analyse développement durable consiste en une description détaillée des impacts prévisionnels de l'opération dans les documents de projet sur chacune des dimensions du développement durable : D1 - Croissance soutenable et économie résiliente, D2 - Bien-être social et réduction des déséquilibres sociaux, D3 - Égalité femmes-hommes, D4 - Préservation de la biodiversité, gestion des milieux et des ressources naturelles, D5a - transition vers une trajectoire bas carbone, D5b - résilience au changement climatique et D6 - Pérennité des effets du projet et cadre de gouvernance¹¹⁷.

¹¹⁷ Nouvelle méthodologie d'analyse développement durable entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2018.

d'analyse repose sur une approche qualitative et ne se substitue en aucun cas aux mesures quantitatives des analyses économiques, indicateurs de suivi de projet et de résultats et impacts (indicateurs agrégeables). Afin d'affiner les analyses et la notation, des sous-critères par dimension sont proposés dans les sept grilles développement durable détaillées. Selon les projets, un ou plusieurs sous-critères peuvent être pertinents. En outre, ils recoupent fréquemment des problématiques issues des cibles d'ODD.

L'avis développement durable

La cellule avis DD participe aux comités d'identification et de crédit afin de nourrir le mandat d'instruction. En fin d'instruction, au comité de crédit (ou au comité de subvention), elle émet un avis indépendant qui peut être *Favorable*, *Favorable avec Recommandations*, *Réservé* ou *Négatif*. Elle émet d'abord un avis provisoire avant le comité, et un définitif à l'issue de ce comité (prise en compte des éléments apportés par l'équipe projet, et des débats au comité de crédit/subvention).

Cet avis est formulé sur la base de critères suivants : adéquation de l'ambition développement durable au contexte local ; cohérence avec les orientations des stratégies transversales ; exhaustivité du questionnement et optimisation des impacts DD en cours d'instruction ; prise en compte de la démarche de maîtrise des risques environnementaux et sociaux.

Si tous les projets sur financement AFD font l'objet d'une analyse développement durable, tous ne font pas tous l'objet d'un avis développement durable. Le périmètre de l'avis développement durable concerne des opérations de l'AFD mais non de l'ensemble du Groupe (Proparco¹¹⁸, FFEM, BPI, FEXTE, partenariats des Organisations de la société

civiles¹¹⁹ en sont à ce jour exclus). Dans cette « base pertinente AFD », le périmètre de l'avis DD est construit en excluant :

- les aides budgétaire globales (aux États, aux collectivités locales) ;
- les fonds d'études¹²⁰ ;
- les garanties ;
- les opérations de faible montant (moins de 1,5 M€ en subvention, 5 M€ en prêt) ;
- les appels à projets FICOL destinés aux collectivités locales ;
- les opérations avec reconnaissance mutuelle des procédures avec un chef de file (bailleurs) autre que l'AFD ;
- les résolutions modificatives de projets déjà octroyés, ou les résolutions complémentaires pour des modifications mineures du montant sans changement d'objet.

Toutefois, l'avis DD peut exceptionnellement rendre un avis développement durable sur des opérations parmi ces exclusions, d'un commun accord avec la direction opérationnelle de l'AFD, par exemple lorsque les enjeux DD sont particulièrement prégnants, et que l'opération est analysable sous l'angle DD.

Pour plus d'information sur le dispositif Analyse et avis développement durable : <https://www.afd.fr/fr/notre-responsabilite-societale?prevId=63>

¹¹⁸ Les sous-participations AFD pour Proparco, les cofinancements AFD de Proparco sans bonification sont également exclus du périmètre avis DD.

¹¹⁹ Les appels à projet d'ONG FISONG ou APCC (sortie de crises) sont également exclus du périmètre avis DD.

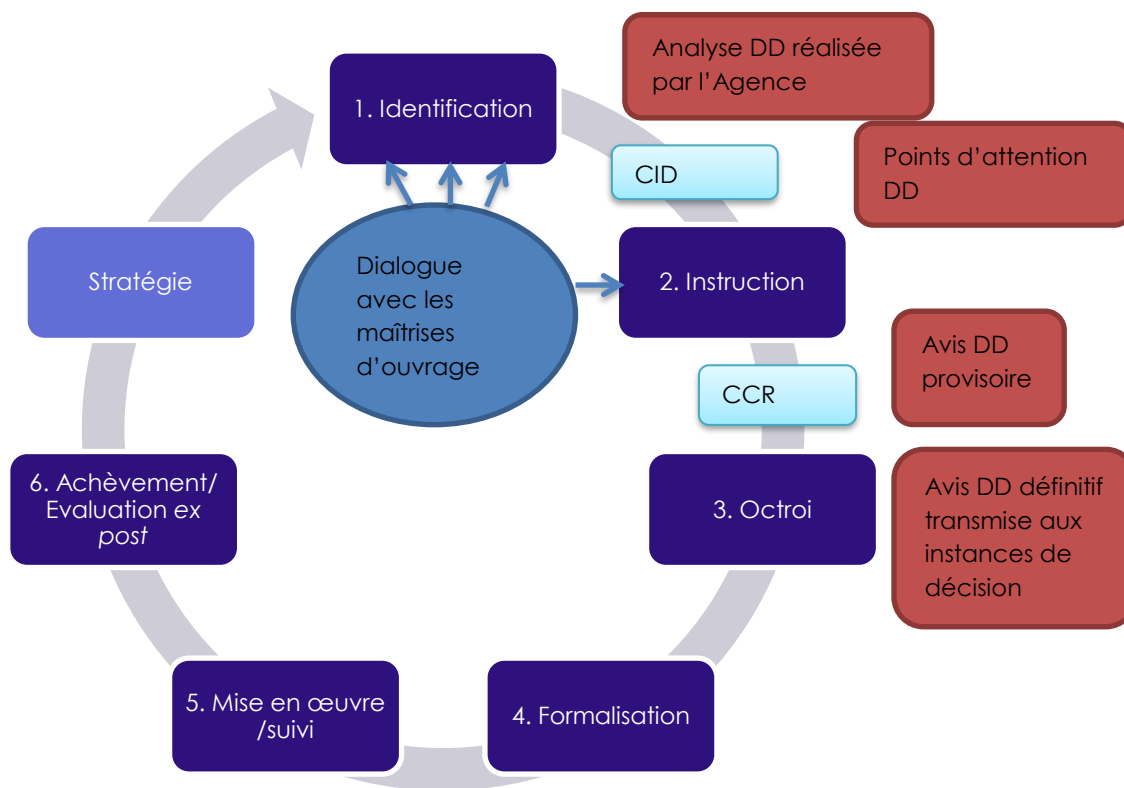
¹²⁰ En particulier FERC/FAPS.

L'ANALYSE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Questionner et intégrer en amont les enjeux de développement durable dans les projets



Le dispositif AADD et le cycle de projet



6. Note méthodologique

Détermination du contenu du reporting

Le rapport d'activité et de responsabilité du groupe AFD a pour ambition principale de répondre à une exigence de redevabilité à l'égard des parties prenantes internes et externes, notamment en améliorant la lisibilité et l'accessibilité de l'information.

Publié cette année pour la quatrième fois, ce rapport dérive de la fusion de quatre documents préexistants :

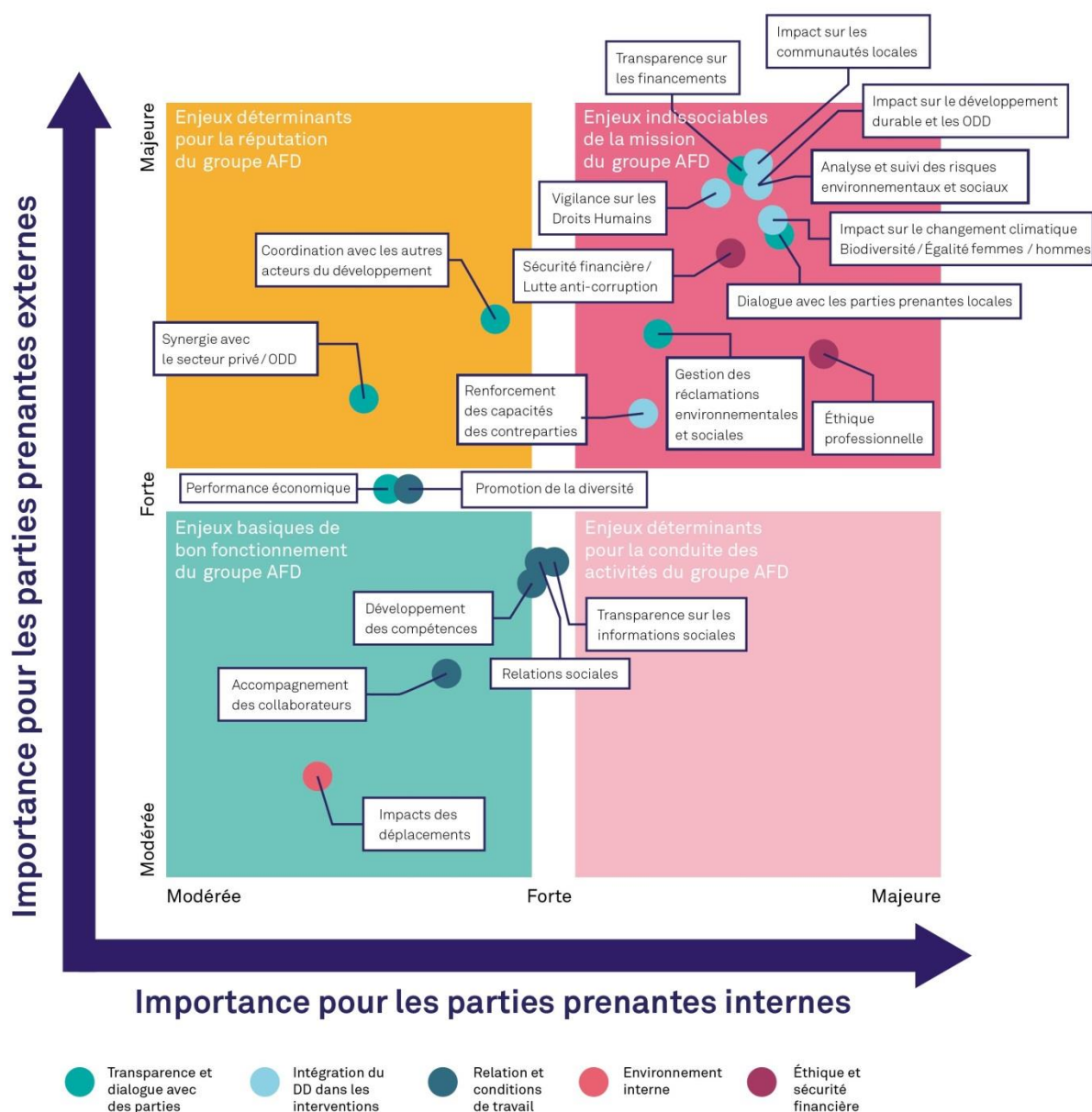
- le Document d'analyse stratégique, qui présente une analyse approfondie de l'activité du Groupe et un suivi de ses objectifs stratégiques sur les cinq dernières années ;
- le Rapport de responsabilité sociétale, qui présente les informations (notamment extra-financières) les plus pertinentes pour l'activité du groupe AFD, et s'inscrit dans les cadres techniques de la Global Reporting Initiative (GRI standards 2016), de l'ISO 26 000 et du Global Compact ;
- Le bilan du dispositif « Analyse et avis développement durable » de l'AFD.
- Le rapport « Financement du développement », qui présente un étalonnage entre l'activité du groupe AFD et celle des principaux autres bailleurs internationaux.

Les informations extra-financières présentées dans ce rapport reprennent celles du précédent rapport de responsabilité sociétale. Elles sont définies par une analyse de matérialité, qui a pour objectifs d'identifier et de hiérarchiser les principaux enjeux de responsabilité sociétale d'une organisation, en fonction de ses activités, de ses objectifs propres et des attentes identifiées de ses parties prenantes externes et internes, tout en croisant des sources d'informations. L'intérêt et la valeur ajoutée de cette matrice résident ainsi dans la capacité à proposer une vision consensuelle des enjeux prioritaires, afin de sélectionner les informations qualitatives et les indicateurs les plus pertinents pour le rapport RSO.

L'analyse de matérialité du groupe AFD a été conduite en 2017, sur la base d'un premier travail réalisé en 2015 à partir des lignes directrices de la Global Reporting Initiative-G4 et en croisant des sources d'informations internes (collaborateurs, dirigeants...) et externes (revue de presse, études ou rapports externes, enquêtes, entretiens...) ¹²¹. Le présent rapport se base cependant sur les normes GRI.

L'analyse menée en 2017 a permis d'aboutir à une nouvelle liste d'enjeux (dont certains ont été reformulés et quatre ajoutés) en cohérence avec les engagements et le plan d'action RSO : les enjeux ont ensuite été priorisés grâce à une cotation par les parties prenantes internes et externes, afin d'obtenir la matrice de matérialité actualisée ci-dessous.

¹²¹ À partir des enjeux disponibles dans les lignes directrices de la Global Reporting Initiative (« aspects » GRI-G4) et ses suppléments sectoriels ONG et Secteur financier, cette première analyse avait identifié les 58 catégories pertinentes pour le groupe AFD, ainsi structurées : catégorie Économique (7 enjeux), Environnement (12), Pratiques d'emploi (8), Droits de l'homme (10), Société (7) et Responsabilité des produits (14). Une analyse documentaire, complétée par un benchmark et des entretiens avec les membres de la direction, avaient ensuite permis de présélectionner les enjeux considérés comme les plus significatifs pour le Groupe. Cette liste de 16 enjeux matériels avait ensuite été soumise à la direction générale pour validation.



Aux fins de la Déclaration de performance extra-financière (DPEF), le groupe AFD a mené, fin 2018, une revue des enjeux et risques prioritaires. Cet exercice a été piloté par la direction de la stratégie (en charge notamment de la démarche de responsabilité sociétale) et la direction financière, en collaboration avec la direction des risques. La revue s'est appuyée sur les principaux documents stratégiques du groupe AFD et sur des entretiens menés en interne ; elle a notamment consisté à examiner la cartographie des risques opérationnels du Groupe et à la comparer avec sa matrice de matérialité des enjeux extra-financiers. À l'issue de cet exercice, certains enjeux matériels ont été affinés et/ou reformulés ; la liste ainsi obtenue s'établit comme suit :

- Performance économique du groupe AFD
- Transparence sur les financements octroyés
- Dialogue avec les parties prenantes

- Coordination avec les autres acteurs du développement
- Impact de nos activités sur le développement durable et les ODD
- Impact de nos activités sur le changement climatique
- Analyse des risques environnementaux et sociaux et suivi lors de l'exécution des projets
- Renforcement des capacités des maîtrises d'ouvrage
- Sécurité financière, lutte contre la fraude, la corruption, le blanchiment et le financement du terrorisme
- Éthique professionnelle
- Développement des compétences et employabilité (personnel siège et personnel local)
- Transparence sur les informations sociales
- Relations sociales (à savoir le dialogue social et les processus de dialogue manager/salarié)
- Impacts des déplacements des collaborateurs sur le changement climatique
- Impact de nos activités sur les communautés locales et les populations autochtones (*nouvel enjeu 2017*)
- Promotion de la diversité dans les équipes (*nouvel enjeu 2017*)
- Accompagnement des collaborateurs aux transformations du Groupe (agilité, stress, bien-être) (*nouvel enjeu 2017*)
- Synergies avec le secteur économique privé au service des ODD (*nouvel enjeu 2017*).

Les enjeux ont ensuite été priorisés grâce à une cotation par les parties prenantes internes et externes, afin d'obtenir la matrice de matérialité actualisée ci-dessous.

Supports du reporting

Pour plus de lisibilité, le contenu du rapport de responsabilité sociétale 2020 s'articule sur deux supports :

- le présent document, « rapport d'activité et de responsabilité 2020 du groupe AFD », document technique exhaustif préparé en conformité avec les normes GRI (option de conformité essentielle)
- la rubrique « Responsabilité Sociétale de l'AFD » du site internet de l'AFD, qui présente, en complément du rapport cité ci-dessus, les documents de politiques spécifiques (politique RSO, liste d'exclusion, charte éthique...).

Le rapport peut être lu en complément du « Document de référence »¹²² destiné aux acteurs des marchés financiers, et notamment de la « Déclaration de performance extra-financière » (DPEF) contenue dans ce document¹²³. Cette Déclaration est axée autour des principaux risques extra-financiers du groupe AFD, identifiés à travers un exercice de cartographie des risques opérationnels, et des enjeux, identifiés à travers l'analyse de matérialité.

Périmètre et période du reporting

Le périmètre du reporting comprend la société-mère AFD et sa filiale majoritaire PROPARCO, ces structures représentant 99 % du total du bilan et du produit net bancaire consolidés¹²⁴. Dans le cas où un indicateur ne couvre pas l'ensemble du périmètre de reporting, le périmètre présenté est précisé et la raison pour laquelle la publication est partielle est expliquée.

Le reporting est réalisé une fois par an depuis 2012, date de publication du premier rapport de responsabilité sociétale du groupe AFD qui portait sur l'exercice 2011.

¹²² <https://www.afd.fr/fr/ressources/document-enregistrement-universel-2021>

¹²³ A la suite de la transposition de la directive européenne n°2014/95/EU sur la publication d'informations extra-financières, la DPEF remplace le dispositif d'information extra-financière dit « Grenelle 2 ».

¹²⁴ Pour plus d'information, cf. Document de Référence 2021, p. ?? et suivantes.

Le rapport d'activité et de responsabilité 2021 couvre la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021.

Dans les cas où les données ne sont pas encore calculées pour 2021, les données quantitatives pour l'année 2020 sont présentées. Ce rapport intègre également quelques réalisations marquantes (données qualitatives) du premier semestre 2022.

Aucun changement significatif n'a été relevé par rapport à la période précédente concernant les périmètres, période et méthodologie de reporting¹²⁵.

Méthodologie de réalisation du reporting

Les données qualitatives et quantitatives contenues dans ce rapport ont été collectées et consolidées en conformité avec les procédures de gestion administrative en vigueur au sein du Groupe. Les données fournies sont établies à partir d'échanges avec les personnes référentes dans leur service et à partir de documents divers (comptes rendus, rapports, évaluations, etc.). Des tableaux de bord de suivi sont utilisés pour tracer et consolider les données transmises.

Concernant les informations contenues dans la Déclaration de performance extra-financière intégrée au rapport de gestion 2021, un examen a été mené par l'un de nos commissaires aux comptes désigné organisme tiers indépendant, le cabinet KPMG S.A., conformément aux modalités de l'article 225 de la Loi Grenelle 2. L'organisme tiers indépendant a exprimé la conclusion suivante *« Sur la base des procédures que nous avons mises en œuvre, telles que décrites dans la partie « Nature et étendue des travaux », et des éléments que nous avons collectés, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que la Déclaration est conforme aux dispositions réglementaires applicables et que les Informations, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel »*¹²⁶.

Vérification du reporting

Contrôle interne

Le processus de reporting de responsabilité sociétale fait l'objet de validations à différents niveaux de l'organisation afin de s'assurer de la fiabilité des données :

- au niveau des « contributeurs directs » (chefs de projets, responsables de zones géographiques, etc.) : contrôle de la conformité et de l'exhaustivité des données saisies dans les outils ou transmises au référent ;

¹²⁵ Il est toutefois à noter que le présent rapport est conforme aux normes GRI 2016.

¹²⁶ Document de référence 2021.

- au niveau des « référents » : le référent contrôle les données qu'il consolide via des contrôles de cohérence et des contrôles aléatoires avant transmission à l'équipe RSO ;
- au niveau de « l'équipe RSO » : les données reçues pour consolidation font l'objet de contrôles de cohérence et d'une analyse conjointe avec les référents pour identifier les besoins et pistes d'amélioration en termes de pilotage.

Vérification externe

Les vérificateurs externes sont nommés par le directeur général de l'AFD pour une durée d'un an ; ils sont accrédités par le Cofrac (Comité français d'accréditation) en tant que tiers indépendants. Pour 2021, l'AFD a choisi de confier cette mission de vérification externe au cabinet de Commissaire aux Comptes KPMG.

Les sources des données ainsi que les documents de mesure, de calcul et de consolidation des données doivent être vérifiables par les vérificateurs externes. Les documents correspondants et les pièces justificatives (factures, relevés de compteurs, fichiers de calcul, feuilles de présence des formations, etc.) doivent être conservés et rendus accessibles pendant au minimum 3 ans. Les données archivées devront également être accessibles aux vérificateurs. Les contributeurs sont donc sensibilisés sur l'importance de cette traçabilité.

Les méthodes de calcul, de mesure et d'analyse employées sont conformes aux standards nationaux ou internationaux appropriés lorsqu'il en existe. S'il n'en existe pas, une documentation concernant les méthodes employées devra être conservée et tenue accessible.

La vérification du rapport de responsabilité sociétale porte sur la présence de l'information au regard des critères requis par l'index du contenu GRI. L'AFD a fait le choix de répondre à l'option de conformité essentielle du standard GRI 2016.

Ce rapport a été préparé en conformité avec les normes GRI : option de conformité essentielle.

Index du contenu GRI 2016

L'index du contenu GRI 2016 est disponible sur le site internet de l'AFD :

[Index GRI AFD](#)

Personne à contacter pour plus d'informations

Juliette Van Wassenhove : tel : +33(0)1 53 44 33 92, 5 rue Roland Barthes, 75598 PARIS CEDEX 12